

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

RÉVISION DE LA CHARTE – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



SEPTEMBRE 2020

8.19.005

ISBN 978 2 7371 2149 4



institutparisregion.fr

Région
île de France



PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Révision de la charte
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Septembre / 2020

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Département Environnement urbain et rural : Christian Thibault, directeur de département

Étude réalisée par Julie Missonnier

Avec la collaboration de Sandrine Beauvils, Jérôme Bertrand, Erwan Cordeau, Nicolas Cornet, Laure De Biasi, Sophie Dedieu, Ludovic Faytre, Sandra Garrigou, Audrey Gauthier, François Gorrard, Martin Hervouët, Emir Kort, Sophie Laurent, Cécile Maclair, Lucile Mettetal, Manuel Pruvost-Bouvattier, Florian Tedeschi, Marion Tillet, Pierre-Marie Tricaud, Martial Vialleix, Yann Watkin ainsi que la contribution de Karine Tourret, Bureau d'études PAKT Patrimoine et aménagement et l'appui de l'ORDIF / Institut Paris Region

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

N° d'ordonnement : 8.19.005

Crédit photo de couverture : Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

Sommaire

Introduction	5
Un diagnostic pour dégager les richesses, fragilités et enjeux du périmètre d'étude.....	5
Un diagnostic qui fait le lien avec l'évaluation environnementale	5
Un diagnostic qui met en perspective le territoire avec des territoires de référence	6
Périmètre d'étude et secteurs	6
Socle physique et naturel, paysages et patrimoines du Vexin	9
Climat	11
Un socle naturel en lien avec le climat	11
La vulnérabilité climatique du Vexin	13
Les paysages.....	22
Histoire naturelle et humaine des paysages	22
Les limites du Vexin français	22
Unités paysagères	23
Les valeurs des paysages	25
L'évolution des paysages.....	26
Patrimoine naturel (géologique et biologique)	30
Patrimoine géologique : richesses reconnues et urgences de conservation	30
Biodiversité	34
Trames éco paysagères : une connaissance très fine au service d'une densification du réseau écologique	41
Patrimoine culturel (bâti, historique, paysager, immatériel)	49
Patrimoine reconnu et protégé.....	49
Patrimoine bâti de proximité	55
La valorisation des patrimoines culturels du Vexin français.....	61
Ressources naturelles et valorisation.....	67
L'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques	69
La restauration des milieux aquatiques et humides et de leurs continuités écologiques	69
Préservation de la ressource, assainissement, qualité et quantité	69
Ruissellement, eau pluviale et risque d'inondation	71
L'alimentation en eau potable	72
Ressources en matériaux : gisements et exploitations.....	74
Gisements.....	74
Activité extractive	77
Une production et un usage de matériaux alternatifs à promouvoir	79
Ressources énergétiques.....	81
Un développement des énergies renouvelables à dimension variable	81
Des gisements pour du potentiel	83
L'agriculture dans le Vexin français	88
Des exploitations qui maintiennent polyculture et élevage	88
Une évolution des filières en marge du reste de la Région.....	91
Une forte implication dans la mise en place de mesures agro-environnementales	95

Production et gestion des déchets.....	97
Une problématique qui s'inscrit dans un contexte régional particulier	97
Production et gestion des déchets ménagers et assimilés	98
Installations de collecte, tri et traitement d'intérêt local et régional	101
La problématique des dépôts sauvages et décharges illégales.....	101
Un nouveau plan régional des déchets pour répondre aux objectifs réglementaires ambitieux...	102
Population et activités, dynamiques et vulnérabilité	107
Dynamiques démographiques	109
Un ralentissement de la croissance démographique sur le territoire	109
Une croissance démographique en-dessous du taux de 0,75% préconisé dans la précédente charte	109
Un territoire d'accueil pour les familles franciliennes de grande couronne	109
La vocation familiale du Vexin français tend à s'atténuer et le vieillissement y est plus marqué .	112
Un territoire d'actifs à dominante intermédiaire.....	113
Des revenus proches de la moyenne régionale.....	114
Le parc de logement	118
Le taux de construction.....	118
La vacance et les résidences secondaires	118
La typologie des logements	119
Les logements sociaux	120
Des enjeux de précarité énergétique	122
Des ménages concernés par des situations d'habitat potentiellement indigne	123
Equipements et services	125
Des niveaux d'équipements de proximité très hétérogènes	125
Des équipements d'enseignement secondaire concentrés dans quelques pôles urbains intérieurs et extérieurs	126
Offre et accessibilité aux soins de premier recours (généralistes).....	127
Dynamiques économiques et touristiques	130
Dynamiques globales en matière d'activités et d'emplois	130
Le Vexin Français, bannière d'un tourisme « authentique » en Île-de-France.....	134
Une accessibilité au territoire difficile	134
Une mobilité cyclable et pédestre privilégiée au sein du territoire	135
Analyse des mobilités.....	140
Une forte prépondérance de la voiture particulière	140
Analyse précise des flux entre Domicile et Travail.....	141
Fréquentation des réseaux routiers et de transport en commun.....	142
Les autres modes de transport	146
Les communes concernées par l'extension du PNR : un profil de mobilité différent.....	148
Exposition aux risques, pollutions et nuisances	150
Risques naturels et technologiques	150
Qualité de l'air.....	153
Nuisances sonores	157

Fonctionnement du territoire, aménagement et urbanisme, planification et projets	163
Organisation du territoire	165
Structures intercommunales	165
Les syndicats intercommunaux.....	167
Le développement urbain : formes et dynamiques urbaines	169
L'évolution de l'occupation du sol	169
Formes urbaines.....	173
Les processus de mutations et de densification	176
Les projets d'aménagement.....	181
Planification et dispositifs d'accompagnement des aménagements	186
Un schéma directeur régional révisé en 2013.....	186
Etat d'avancement des documents d'urbanisme locaux	187
Dispositifs nationaux ou régionaux pour l'aménagement.....	189
Responsabilité vis-à-vis du changement climatique	193
Les consommations énergétiques, le parc bâti en question	193
Les émissions de GES, du territorial au global	198
Des dynamiques énergie-climat à l'œuvre.....	201
 Synthèse	 205

Introduction

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional du Vexin français, L'Institut Paris Region a été mandaté par la Région Île-de-France pour réaliser le diagnostic territorial.

Un diagnostic pour dégager les richesses, fragilités et enjeux du périmètre d'étude

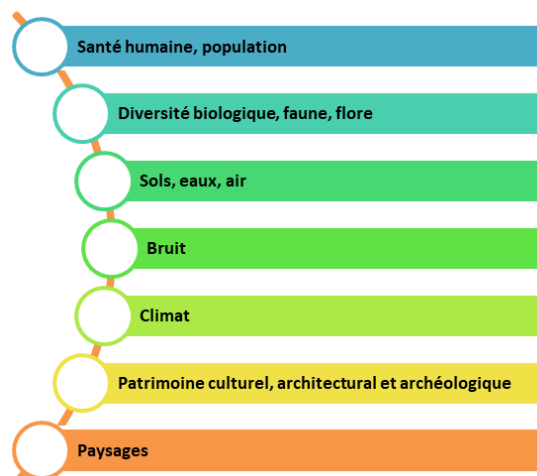
Selon la note technique du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, le diagnostic de territoire doit dresser un état des lieux sur la base d'une actualisation des diagnostics territoriaux précédents en s'appuyant sur les données les plus précises et les plus récentes possibles. Il doit faire ressortir les richesses et les fragilités du territoire, dégager les liens existants ou à développer entre la qualité du patrimoine et des paysages, l'activité économique et l'environnement social et culturel des habitants et usagers du parc dans une approche dynamique prenant en compte les tendances d'évolution à l'œuvre.

A partir de l'étude du patrimoine au sens large et d'une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire, le diagnostic doit mettre en évidence les enjeux prioritaires, émergents ou spécifiques à certaines parties du territoire, afin qu'ils puissent être appréhendés dans le travail d'élaboration de la nouvelle charte.

Le périmètre d'étude pour la révision de la charte étant étendu à 9 communes, le diagnostic doit dresser les caractéristiques de ces communes, leur richesse, leur fragilité, leurs enjeux particuliers ainsi que leur cohérence par rapport au Parc actuel.

Un diagnostic qui fait le lien avec l'évaluation environnementale

Les chartes de PNR sont soumises à une évaluation environnementale stratégique (EES), dont l'objectif principal est d'intégrer toutes les considérations environnementales en amont de l'élaboration de la charte. Cette démarche systémique comprend une étude de la sensibilité environnementale du territoire, actuelle et future dit « Etat initial de l'environnement », traitant des domaines suivants :



Domaines à étudier dans le cadre de l'Etat initial de l'environnement

Le diagnostic du territoire aborde l'ensemble de ces domaines, dans les différents chapitres, afin d'alimenter l'état initial du territoire de l'évaluation environnementale stratégique.

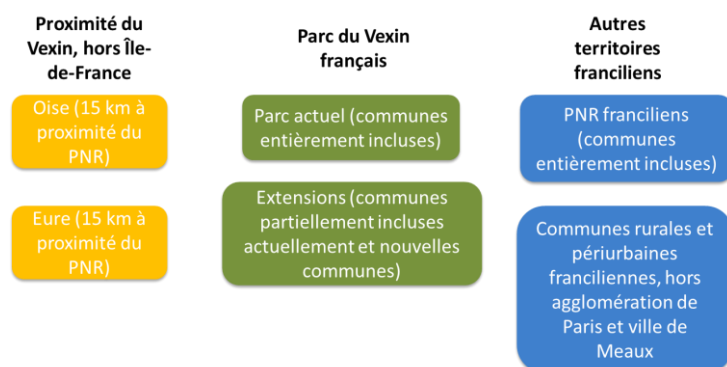
Chapitres du Diagnostic	Domaines à étudier dans l'état initial de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> Exposition aux risques, pollutions et nuisances Dynamiques démographiques Responsabilité vis-à-vis du changement climatique 	Santé humaine, population
<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine naturel 	Diversité biologique, faune, flore
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture dans le Vexin français L'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques Exposition aux risques, pollutions et nuisances 	Sols, eau, air
<ul style="list-style-type: none"> Exposition aux risques, pollutions et nuisances 	Bruit
<ul style="list-style-type: none"> Climat Responsabilité vis-à-vis du changement climatique 	Climat
<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine culturel 	Patrimoine culturel, architectural et archéologique
<ul style="list-style-type: none"> Les paysages 	Paysages

Un diagnostic qui met en perspective le territoire avec des territoires de référence

Afin de rendre compte des particularités du territoire du Vexin et de son évolution, le diagnostic s'attache, à chaque fois que les données le permettent, à mettre en perspective ce que l'on observe sur le Vexin avec ce qui se passe dans les Parcs franciliens (seules les communes entièrement incluses dans les Parcs ont été considérées, la plupart des analyses étant réalisées à la commune et attachée à la partie urbaine et peuplée le plus souvent hors du périmètre du Parc), et dans les

territoires ruraux franciliens en-dehors des Parcs (communes rurales et périurbaines, hors agglomération de Paris, ville de Meaux et hors PNR).

Ces deux « territoires de référence » sont apparus plus pertinents qu'une comparaison avec le territoire régional dans son ensemble, car le poids de la partie agglomérée en termes de population, d'emplois ou d'urbanisation est telle que les chiffres régionaux reflètent principalement les caractéristiques et les évolutions de cette zone dense, alors que le Vexin présente des caractéristiques principalement périurbaines et rurales.



Principes retenus pour la comparaison du territoire du Vexin

Néanmoins, pour certaines thématiques ou lorsque les données n'existaient pas, la référence à la région Île-de-France ou aux départements des Yvelines et du Val d'Oise a été choisie. Enfin, dans quelques cas, notamment pour les données issues de l'INSEE, base nationale, des comparaisons ont été faites avec les territoires limitrophes du Vexin, dans l'Oise et dans l'Eure. La prise en compte des communes dans l'Eure et dans l'Oise dans un rayon de 15 km autour du Parc est apparue comme un périmètre pertinent pour l'étude, approximativement aussi « large » que le Vexin dans sa partie nord-sud, et couvrant un nombre de communes suffisant pour dégager une tendance sur ces territoires.

Cette mise en perspective dans le diagnostic apporte un regard complémentaire au travail d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, qui comprend également une analyse de l'évolution du territoire au regard des engagements du Parc et à partir d'actions précises sur le territoire actuel du Parc.

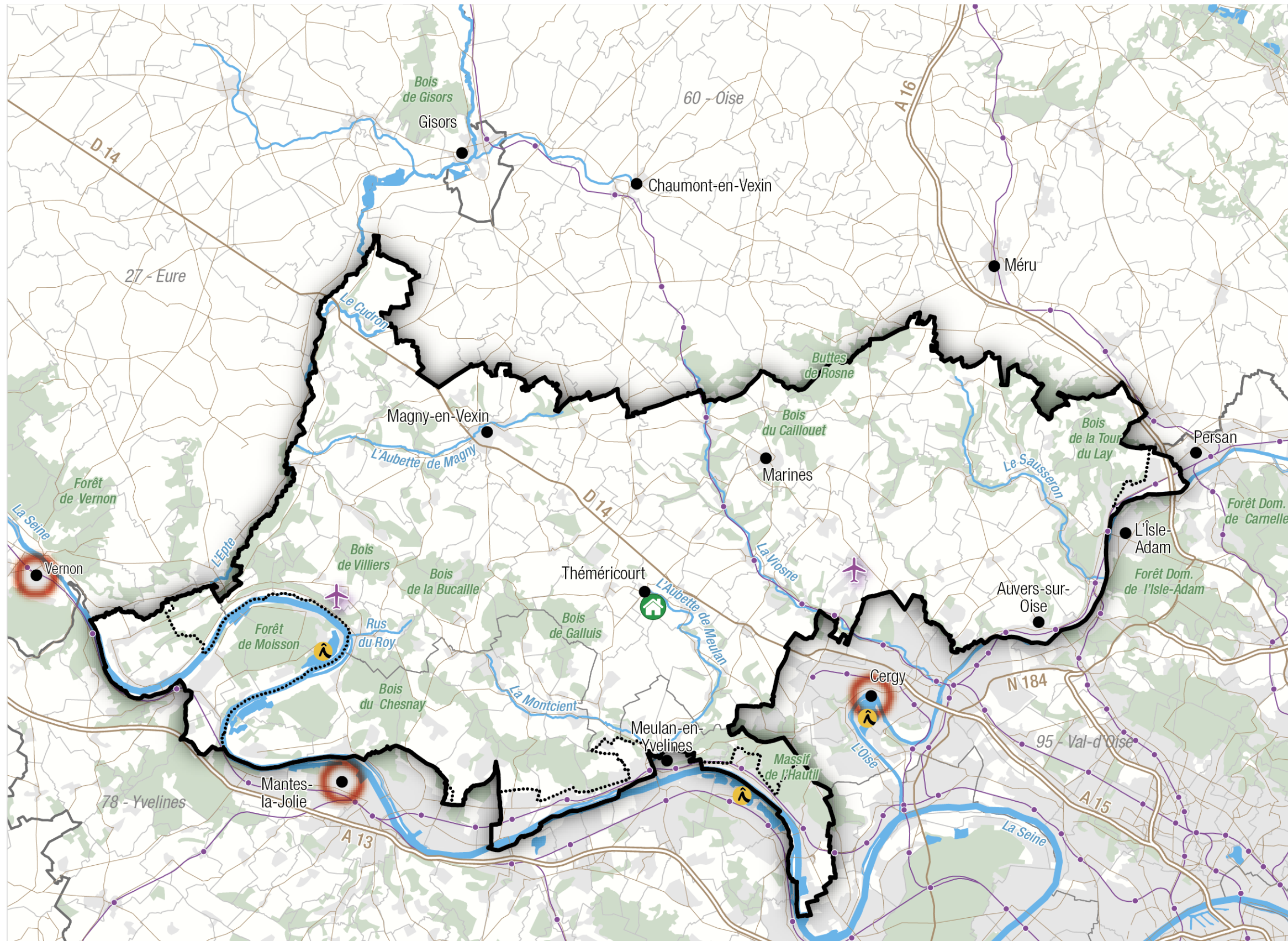
Périmètre d'étude et secteurs

Le périmètre d'étude pour la révision de la charte du PNR du Vexin français comprend 107 communes et couvre une superficie d'environ 79 500 hectares. Il est composé des 98 communes actuelles (elles étaient 99 lors du renouvellement du classement en 1998, mais deux communes ont fusionné depuis (Avernes et Gadancourt)), auxquelles se rajoutent 9 communes :

- les communes situées à la confluence Epte/Seine, sur la rive gauche coté Île-de-France (Bennecourt, Limetz Villez),
- la confluence vallée de la Montcient/vallée de la Seine avec Hardricourt,
- la boucle de Moisson avec Moisson, Méricourt, Mousseaux, Rolleboise, Freneuse,
- Triel sur Seine, dans la continuité du massif de l'Hautil, la commune ayant fait part de son souhait d'adhésion au Parc en Juin 2017.

Dans le périmètre actuel, 7 communes dans la vallée de l'Oise et de la Seine sont partiellement incluses dans le Parc : Champagne-sur-Oise, Ronquerolles, Mézy-sur-Seine, Gargenville, Guitrancourt, Juziers et Vaux-sur-Seine. Dans le cadre des études de renouvellement du Parc, ces communes ont été intégralement intégrées au périmètre d'étude, et l'ensemble de leur territoire, urbain comme agricole, boisé et naturel, a été étudié. La pertinence de leur intégration entière ou partielle au Parc sera considérée au vu de leurs enjeux, de leurs particularités, des évolutions récentes et des projets sur ces communes.

En revanche, leur partie urbanisée est le plus souvent exclue du territoire du Parc. Les données relatives à la démographie, l'économie, les mobilités... (données communales), peuvent cependant difficilement être séparées entre ce qui est dans et hors du Parc. Afin de ne pas biaiser l'analyse de l'évolution sur le territoire du Parc, ces communes partiellement incluses ont été traitées de façon séparée du reste des communes.






La zone d'étude



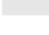
Les pôles d'équipements et de services



-  Grand pôle urbain
-  Autre pôle






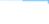
Éléments importants

-  Maison du Parc Naturel Régional du Vexin français
-  Île de loisirs
-  Aérodrome

Occupation du sol

-  Espace boisé
-  Espace agricole et rural
-  Espace urbanisé

-  périmètre d'étude
-  périmètre actuel

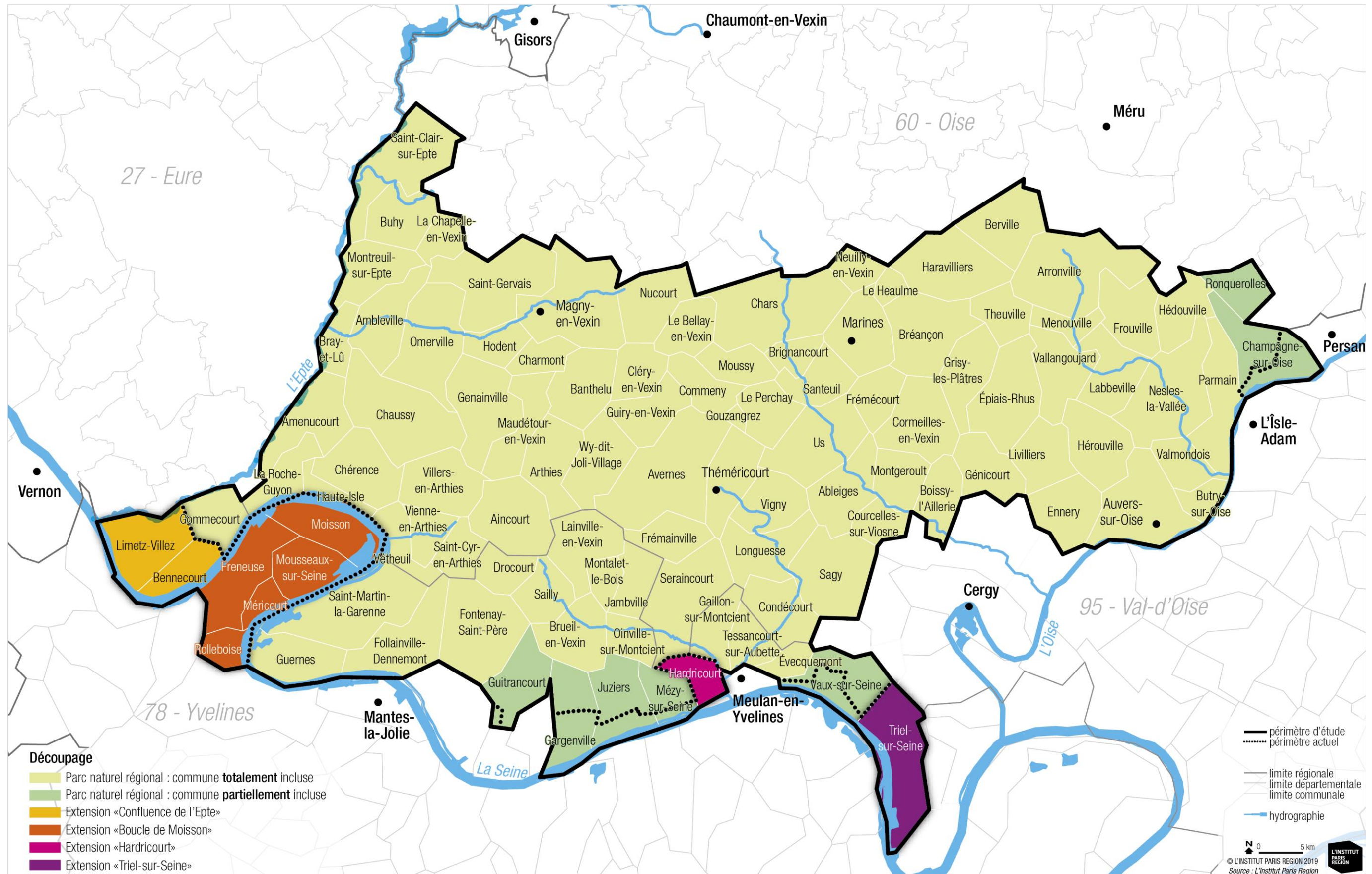
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie



© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : L'Institut Paris Region, Données Route 500 IGN



PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET DÉCOUPAGE TERRITORIAL UTILISÉ DANS LE DIAGNOSTIC



Socle physique et naturel, paysages et patrimoines du Vexin

Climat

Du climat passé aux vulnérabilités actuelle et future aux effets du changement climatique, le Vexin a des atouts et des failles qu'il convient d'apprécier pour pouvoir s'adapter.

Un socle naturel en lien avec le climat

Climat actuel

Si le climat de la région Île-de-France, de type tempéré, est relativement homogène, le Vexin, comme tout l'ouest de la région subit une influence atlantique marquée.

Station Météo France de Pontoise

Températures moyennes minimales (1981-2010)	Températures moyennes maximales (1981-2010)	Précipitations annuelles moyennes (1981-2010)	Nombre moyen de jours de précipitations par an
6,6°C	15,2°C	638 mm	114

Source : site Web de Météo France

A l'échelle du pays, le rapport entre la pluviométrie et l'évapotranspiration moyenne durant la période de végétation indique que l'Île-de-France est une région sèche. Le Vexin n'échappe pas à ce constat malgré une pluviométrie d'influence océanique - normales de précipitations annuelles 2001-2010 entre 550 et 700 mm ; 114 jours de pluie en moyenne par an - supérieure au climat méditerranéen (entre 500 et 600 mm de précipitations et entre 50 et 70 jours de pluie en moyenne par an).

Les alternances climatiques du quaternaire ont modelé le territoire du Vexin en dégageant plusieurs niveaux de terrasse. Le contraste des buttes avec le plateau est encore renforcé par l'encaissement des cours d'eau. Les vallées principales, celles de l'Epte, de la Viosne, de l'Aubette et du Sausseron, ont des coteaux secs et des fonds de vallée plus ou moins marécageux (milieux sensibles, les prairies humides sont souvent asséchées).

Des atouts naturels pour le climat

La cartographie des Zones climatiques locales (LCZ) montre les nombreux atouts naturels de ce territoire. Les LCZ (Local Climate Zone de Stewart et Oke), entités spatiales uniformes pour leur distribution des températures de l'air, expriment une géométrie caractéristique et une occupation du sol qui génère un climat spécifique – une température de surface unique – par temps calme et ciel dégagé.

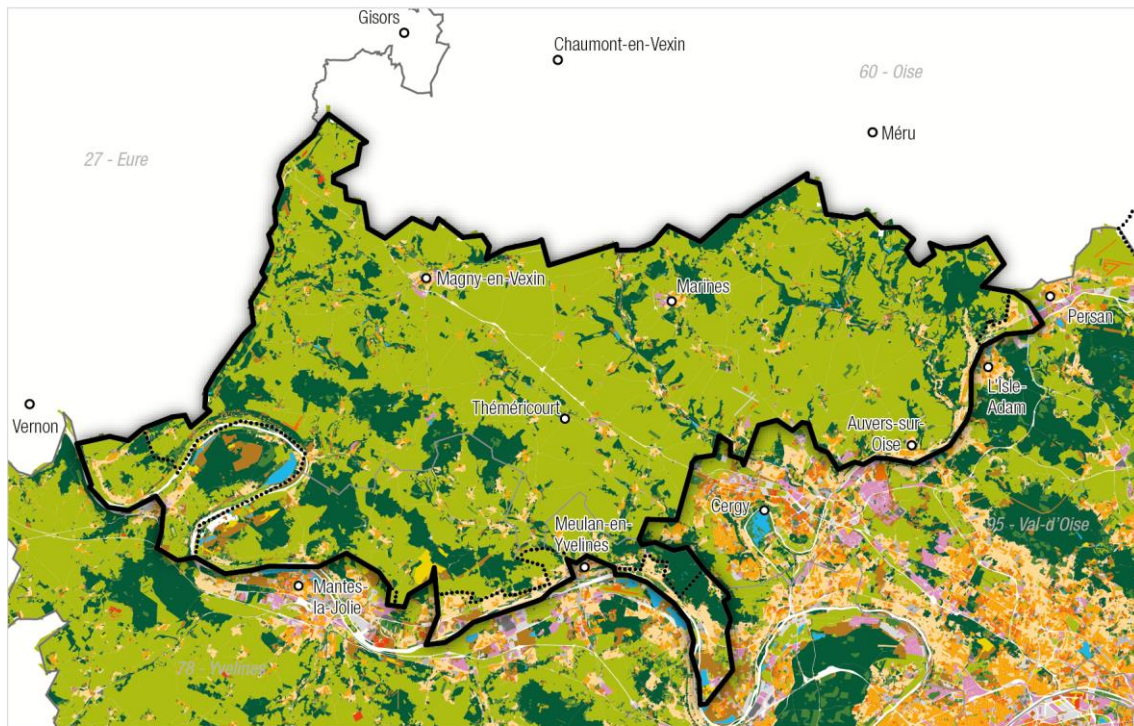
Les LCZ du Vexin soulignent la dominante agricole de ce territoire, les massifs boisés au quart sud-ouest et au nord-est, ainsi que la présence notable de l'eau (les vallées précitées et les méandres de la Seine et de l'Oise). Ces espaces marquent très nettement les influences climatiques spécifiques avec des qualités de rafraîchissement (pleine terre, ombrage, eau), atouts précieux l'été et en particulier la nuit dans les épisodes de vagues de chaleur. Si le jour, les champs cultivés des plateaux agricoles peuvent être très chauds par absence d'ombrage, ils se refroidissent très vite la nuit en dégageant la chaleur sous la forme de rayonnements infrarouges qui rejoignent naturellement le ciel.

Concernant les tissus urbains, l'urbanisation des fonds de vallée de l'Oise et de la Seine (Triel-sur-Seine, Bennecourt...) présentent ponctuellement des caractéristiques de minéralité (impermeabilisation des sols, matériaux des constructions bâties et des revêtements au sol, rugosité urbaine...) à l'origine de perturbations radiatives, thermiques, hydrologiques, aérologiques naturelles ou anthropiques (trafic routier, industries...) à l'origine potentiellement d'effet d'îlot de chaleur urbain., comme certains centres bourgs, au tissu plus compact (Magny-en-Vexin...).

Climat passé / climat futur : les indicateurs du changement climatique à l'œuvre

Le rapport d'information issu des travaux sénatoriaux « sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 » recense les principales tendances observées et pressenties au niveau national à cet horizon. Deux grandes caractéristiques se dégagent : une élévation des températures moyennes et une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur. En complément, il est notamment envisagé une diminution des jours anormalement froids en hiver (perturbation du cycle des gelées). Comme évoqué dans ce rapport « sur le plan climatique, les vingt à trente prochaines années sont déjà écrites dans leurs grandes lignes ». La trajectoire des scénarii climatiques post 2050 reflètera nos émissions actuelles et à venir. A ce jour, au vu des observations scientifiques, des engagements des pays signataires à l'Accord de Paris, il est préférable de considérer des scénarii de changement climatique dits « pessimistes » et d'opter pour des « marges de sécurité » dans les décisions publiques ayant une portée sur le long terme.

Zones climatiques locales, un territoire aux nombreux atouts naturels



Type de zone climatique locale (LCZ) dominant

Zone climatique locale de type **bâti**

- 1 - Ensemble de tours compact
- 2 - Ensemble d'immeubles compact
- 3 - Ensemble de maisons compact
- 4 - Ensemble de tours espacées
- 5 - Ensemble d'immeubles espacés
- 6 - Ensemble de maisons espacées
- 7 - Constructions légères
- 8 - Grandes emprises tertiaires bâti bas
- 9 - Maisons éparses, constructions isolées
- 10 - Industrie lourde

Zone climatique locale de type **non bâti**

- A - Arbres denses
- B - Arbres épars
- C - Buissons, broussaille
- D - Pelouses, Prairies, Cultures
- E - Roche nue, pavés, macadam
- E.b - Cimetière arboré, minéral/végétal
- F - Terrain nu ou sable
- G - Eau

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale



A l'échelle locale, les projections climatiques territorialisées constituent un exercice délicat, nouveau et complexe. Les incertitudes sont à la fois d'ordre scientifique (compréhension du système climatique, modélisation des évolutions et des impacts à l'échelle locale...) et sociétales car « ce sont les choix actuels et futurs qui conditionneront la nature et l'ampleur du changement climatique sur le long terme ».

En dépit des incertitudes méthodologiques et scientifiques, le portail de Météo France avec Climat HD et DRIAS « Les futurs du climat » permettent de visualiser, à différentes échelles et différents horizons temporels, les tendances passées en Île-de-France et les évolutions climatiques possibles en fonction de trois scénarios du GIEC.

Effets du changement climatique, quelques illustrations. Pour ce faire, sont considérés :

- les projections à l'échelle du département du Val d'Oise ;
- deux horizons temporels, l'un qualifié d'horizon de référence (1976-2005), l'autre d'horizon moyen (2041-2070) ;
- deux scénarii d'émissions, le scénario RCP2.6 (qualifié de scénario optimiste), considérant une politique climatique visant à baisser les concentrations en CO₂, le scénario RCP 8.5 (qualifié de scénario pessimiste) sans politique climatique.

Concernant les températures moyennes, à horizon moyen, on estime une élévation de la température moyenne entre les deux horizons de l'ordre de :

- plus 1,35°C dans le scénario optimiste ;
- plus 2,25°C dans le scénario pessimiste.

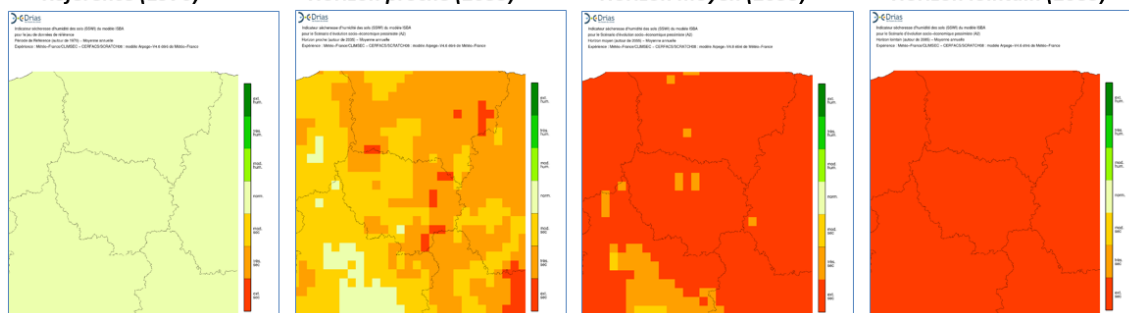
Concernant les vagues de chaleur (température maximale supérieure de plus de 5°C à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs), le nombre de jours associés s'établit dans le cadre de l'horizon moyen terme à :

- 26 jours dans le scénario optimiste (contre 9 jours dans la situation de référence) ;
- 39 jours dans le scénario pessimiste (contre 9 jours dans la situation de référence).

Concernant les précipitations, on n'observe pas de différences marquées quant à l'évolution des précipitations moyennes annuelles. Néanmoins, ce point peut masquer des différences notables quant à la distribution du régime pluvial sur l'année, sur le nombre de jours de pluies intenses, sur le déficit de pluie en certaine période. Ces différents éléments sont à ce stade difficiles à qualifier indépendamment des scénarii considérés.

Concernant les phénomènes de « sécheresse », il convient de distinguer les sécheresses dites « météorologiques » des sécheresses dites « agricoles ». Dans le premier cas, il est fait référence à un déficit prolongé de précipitations. Dans le second cas, la sécheresse se caractérise par un déficit en eau des sols superficiels (entre 1 et 2 mètres de profondeur), suffisant pour altérer le bon développement de la végétation.

Indicateur sécheresse d'humidité des sols – moyenne annuelle (modèle ISBA – Portail DRIAS, Météo France)
Référence (1970) Horizon proche (2035) Horizon moyen (2055) Horizon lointain (2085)



Les exercices d'évaluation sont basés sur les scénarios SRES. Indépendamment du scénario considéré, on observe des évolutions vers des sécheresses du sol plus longues et plus intenses. A l'horizon 2021-2050, la période de sécheresse des sols devrait passer en moyenne de deux à quatre mois, pour s'étendre de la mi-juin à mi-octobre, tout en devenant plus intense. A l'horizon 2071-2100, cette période de sécheresse s'étendra davantage encore et durera en moyenne six mois, de mi-mai à mi-novembre.

Une première étude des impacts socio-économiques de l'adaptation au changement climatique en Île-de-France a été faite en 2012 (Artélia, pour le compte du Conseil Régional et de l'Ademe). Le focus annexé à l'échelle du Val-d'Oise précise la vulnérabilité. L'accent est mis sur la sécheresse et les vagues de chaleur dans tous ses effets associés : impacts sur les ressources en eau, risque de retrait-gonflement des argiles, impacts économiques liés à l'agriculture et à la forêt, fragilisation des milieux naturels, de la biodiversité et de la santé des habitants.

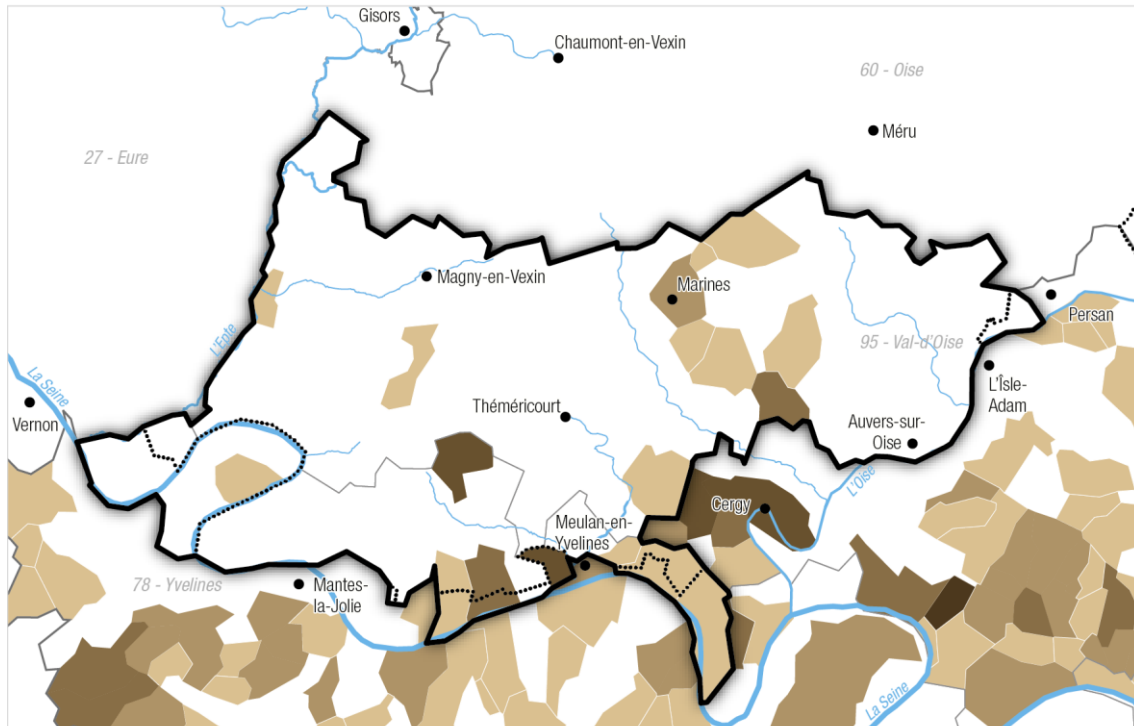
La vulnérabilité climatique du Vexin

Les changements climatiques, via une chaîne complexe d'interactions entre le climat, l'environnement et les sociétés, posent un risque majeur pour la santé et le bien-être des populations, pour les milieux et la biodiversité, et pour les activités, notamment l'agriculture et la forêt. Etudier la vulnérabilité d'un territoire, c'est examiner, en plus de la géographie des effets probables du changement climatique, la sensibilité du territoire (les enjeux d'expositions des biens et personnes) et les difficultés à faire face (déficit potentiel des ressources locales, individuelles ou collectives).

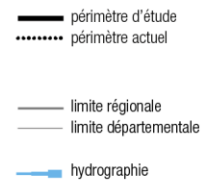
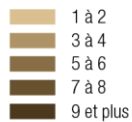
Ressources en eau, une dépendance certaine

Si les incertitudes demeurent sur les effets sur le régime des eaux, le changement climatique devrait néanmoins engendrer une diminution des précipitations moyennes (principalement en été), davantage de sécheresses, et une part plus importante de précipitations tombant sous forme de fortes pluies en hiver. Parallèlement, la hausse des températures augmentera l'évapotranspiration, résultant en une diminution de l'eau disponible, tant pour les eaux de surface que pour les nappes.

Arrêtés de catastrophes naturelles relatifs à la sécheresse (1989-2018)



Nombre d'arrêtés CATNAT des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols par commune



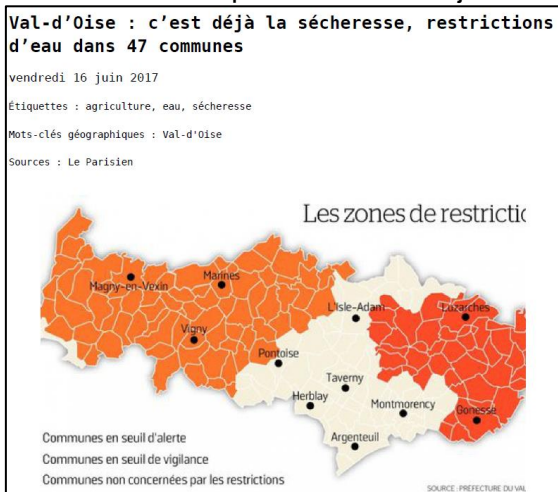
0 5 km
© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Sources : L'Institut Paris Region, DRIEE Base Gaspar 2018

A l'heure actuelle, la situation des ressources en eau est moyennement problématique dans le Val d'Oise. Les prélèvements actuels des ressources en eau sont très majoritairement souterrains (nappe profonde entièrement captive de l'Albien-Néocomien et des nappes libres ou superficielles). Ils sont essentiellement destinés à l'alimentation en eau potable, mais l'agriculture est également consommatrice d'eau, sans toutefois être en concurrence d'usage au vu des besoins actuels et des quantités disponibles. Si les contrôles des prélèvements des eaux souterraines permettent un bon approvisionnement de la ressource en eau, pour autant, par effet structurel, les besoins et les prélèvements augmentent, tandis que des activités (principalement l'agriculture) dégradent la ressource (pour l'eau distribuée en 2017, teneur moyenne en nitrate moyennement élevée ou élevée pour la moitié du territoire du Vexin et ponctuellement non

conforme pour les pesticides pour une quinzaine de communes).

Sur le plan quantitatif, la grande dépendance aux ressources souterraines de ce territoire le rend plus vulnérable dans le contexte du changement climatique et de ses effets sur les ressources en eaux : recharge plus lent des nappes, dégradation possible de leur qualité, etc. Seule une diminution des prélèvements des nappes d'eau souterraines constitue une réponse adaptée à leur baisse de niveau, si toutefois le niveau d'eaux pluviales est suffisant pour permettre un certain recharge. Pour pallier cela, des mesures d'économie d'eau seront nécessaires sur tous les usages : cela passe par une modification des pratiques agricoles notamment pour réduire les besoins, mais aussi à une sensibilisation et une éducation des populations afin d'éviter tout gaspillage.

Extrait du Journal Le Parisien : infographie des zones de restrictions d'eau communiquées par la Préfecture du Val-d'Oise à l'occasion d'un épisode de sécheresse en juin 2017



Les cours d'eau du Vexin au sein d'un réseau hydrographique très développé, divisé en trois grands bassins versants : Oise, Seine et Epte – devraient voir leur débit réduit, surtout en été, voire connaître des périodes de sécheresse problématiques en termes de gestion des étiages: Les sites de loisirs nautiques (base de Moisson...) pourraient connaître une sur-fréquentation liée aux besoins de rafraîchissement, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau, voire des problèmes sanitaires avec l'augmentation des températures.

En termes qualitatifs, les ressources souterraines du Val d'Oise se sont considérablement dégradées. Le maintien du bon état écologique pour certains cours d'eau pourrait aussi être difficile, du fait d'une baisse du débit et de l'augmentation de la population. L'assainissement pour l'alimentation en eau potable sera un enjeu majeur. La diffusion des pollutions agricoles par ruissellement peut également constituer un risque élevé. L'amélioration de la qualité des eaux ne pourra se faire sans une diminution des émissions de produits toxiques (principalement dans l'agriculture) et une amélioration des techniques de traitement et d'assainissement.

L'enjeu pour le Vexin sera de réussir à gérer l'augmentation de la demande en eau, d'arbitrer entre différents conflits d'usage potentiels en mettant en place un bon système de gestion, tout en disposant d'un réseau d'assainissement adéquat pour prendre en charge les futurs besoins supplémentaires.

Un cycle de formation à destination des élus du territoire du Parc a été proposé sur les enjeux et la protection de la ressource en eau face aux impacts du changement climatique. Il s'est déroulé sur plusieurs journées en 2018 avec des ateliers et visites concrètes de sites d'aménagement hydrauliques et d'installations ; les problèmes de communication auxquels sont confrontés les élus pour faire passer les messages auprès de leurs administrés (notamment les professions agricoles et industrielles) en sont ressortis.

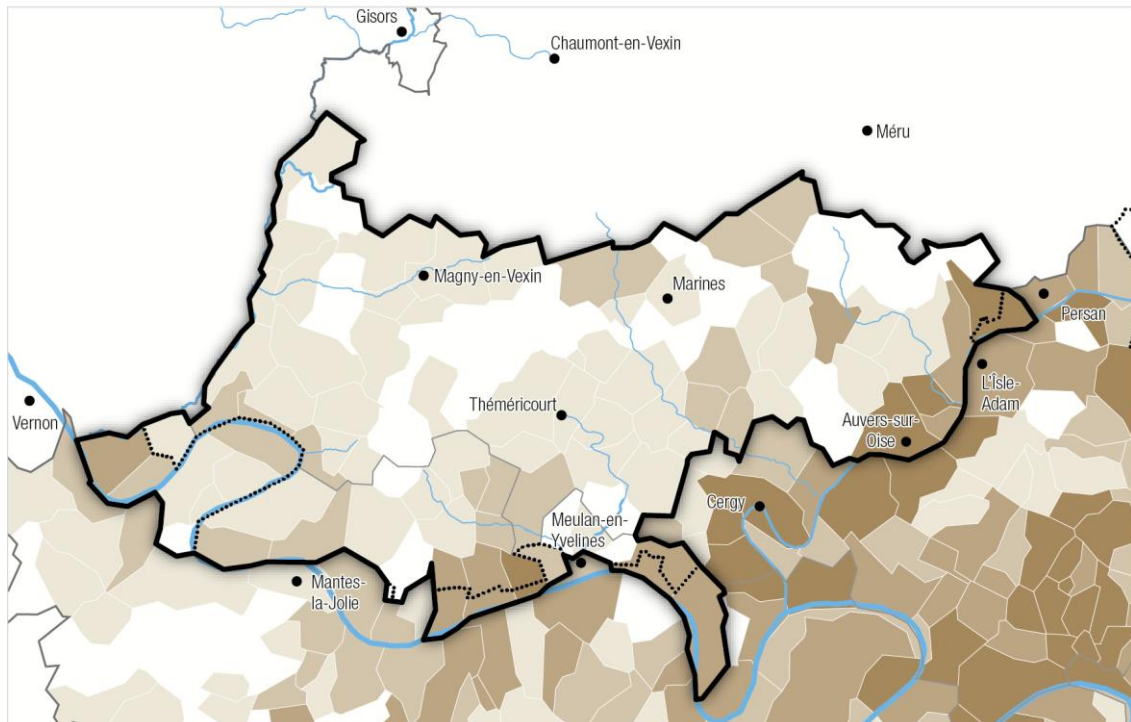
Risque inondations : les crues d'orage ruissellement en question

Le Vexin est très sensible en ce qui concerne les inondations par ruissellement, notamment le long de l'Oise (des arrêtés de catastrophes naturelles ont été prononcés tous les 4/5 ans en moyenne depuis 30 ans dans certaines communes) : elles peuvent causer des coulées de boue de terrains agricoles vers des zones d'habitation ou des débordements de réseaux.

En revanche, le Vexin paraît peu sensible à l'aléa inondation (très peu concerné par les crues de la Seine, le Val d'Oise est principalement concerné par l'Oise), 70% des zones inondables étant occupées par des zones naturelles ou agricoles, susceptibles de jouer le rôle de zone d'expansion des crues.

Quelques initiatives sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin, ont déjà été entreprises pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux coulées de boues lors d'une inondation (études et observations sur l'érosion des sols, aménagements de parcelles agricoles en amont d'habitations, etc.).

Arrêts de catastrophes naturelles relatifs au ruissellement (1989-2018)



Nombre d'arrêts CATNAT relatifs au ruissellement par commune

- 1 à 2
- 3 à 4
- 5 à 6
- 7 et plus

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

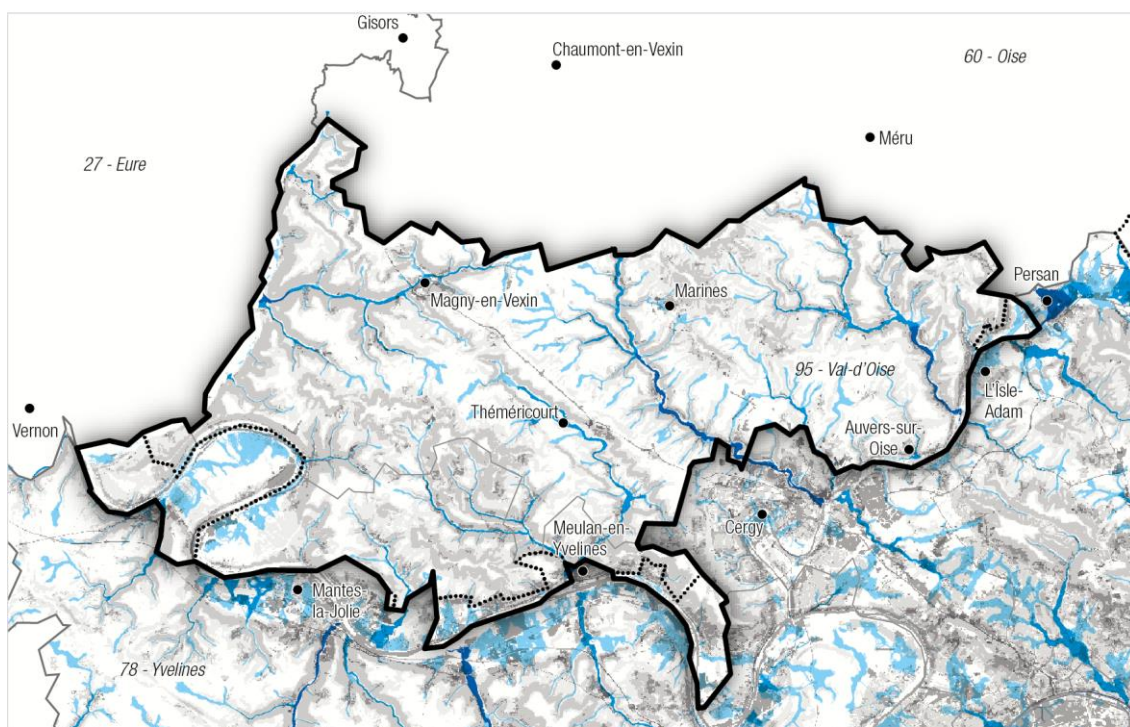
0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region, DRIEE Base Gaspar 2018

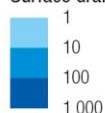


Risque de ruissellement pluvial (Exzeco) et Indice de ruissellement



Exzeco (classes de talwegs) = zones soumises à un risque élevé de ruissellement

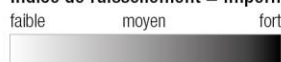
Surface drainée en km²



— périmètre d'étude
 périmètre actuel

— limite régionale
 — limite départementale

Indice de ruissellement = imperméabilisation du sol + pente



0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : CETE Mediterranee - CETMEF 2011, (précision : MNT BD TOPO, fournisseur : DGPR/SRNH/BRM), L'Institut Paris Region MOS2012, BD Alti IGN



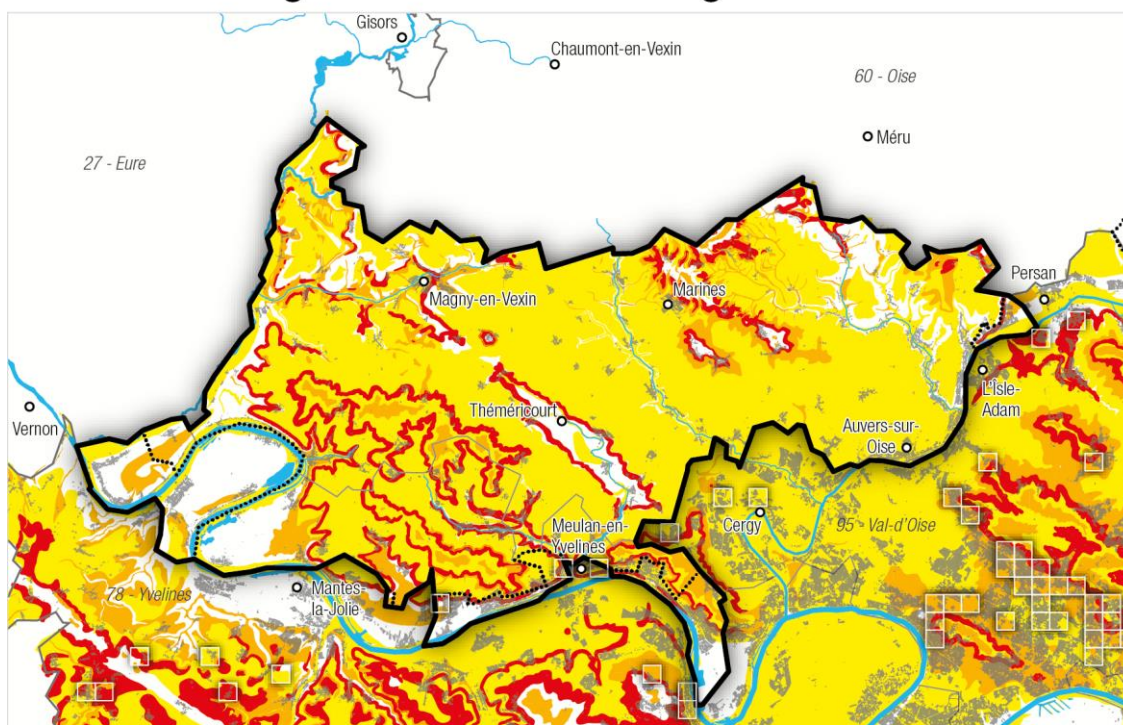
Retrait-gonflement des argiles, les maisons ciblées

Le Vexin est assez sensible au risque de retrait-gonflement des argiles, la majorité du territoire étant moyennement à fortement exposée à ce risque à des degrés divers. Du fait de la dominante de maisons individuelles, le cadre bâti du Vexin est très fortement concerné par ce phénomène qui déstabilise davantage les petites structures, et notamment celles sans fondations.

Une augmentation du risque dans les zones pédologiques concernées, en raison d'une alternance plus intense entre sécheresses / fortes pluies (tendance robuste) est donc attendue, avec un impact probable sur la couverture assurantielle des bâtiments et une hausse du prix des assurances.

Avec une augmentation de 10% de la fréquence des sécheresses, la part des assurances dans le budget des ménages pourrait doubler. D'après une étude réalisée en 2010 par le CGEDD, le coût moyen d'un sinistre associé au RGA (franchise incluse) s'élevait à 15 300 €.

Sinistres déclarés et aléas retrait-gonflement des sols argileux



□ Maille de 1 km x 1 km, dans laquelle au moins 10 sinistres liés aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux ont été déclarés entre 2003 et 2010

Aléa retrait-gonflement des argiles

□ Nul
 □ Faible
 □ Moyen
 □ Fort

■ Habitat individuel

— périmètre d'étude
 périmètre actuel

— limite régionale
 — limite départementale
 — hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region, DRIEE IF, BRGM



La diminution de la vulnérabilité dépend de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme mais aussi dans les méthodes de construction.

Une sensibilisation des particuliers et des professionnels est également nécessaire, en ciblant la vulnérabilité des maisons individuelles et les normes de construction adaptées.

Une agriculture à adapter

L'agriculture est prédominante dans tout le Vexin (57% du territoire), portée majoritairement par des grandes cultures spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, mais laissant la place à d'autres types de cultures, comme les betteraves, les pommes de terre, les légumes de plein champ... Les aléas qui vont toucher l'agriculture (hausse des

températures, sécheresses plus fréquentes, diminution de l'eau disponible) ont tous une probabilité élevée d'occurrence dans un secteur fondamentalement sensible face aux variations climatiques.

L'augmentation des températures moyennes durant la période de croissance des végétaux et l'accroissement du taux de CO₂ ont pour conséquence le décalage des stades phénologiques des cultures. Mais la fréquence des sécheresses et les besoins croissants en irrigation annuleront les effets positifs à court terme d'un accroissement du taux de CO₂ profitant aux rendements des cultures notamment de blé. La succession des stress hydriques et thermiques auront des effets néfastes pour l'agriculture en impactant les rendements, aggravés par les pics de concentrations d'ozone (polluant dont la formation et la stabilité est pour

partie liée à la chaleur) et par conséquent, les revenus des agriculteurs. Les cultures maraîchères de betteraves ont un besoin en irrigation important et sont très sensibles à ces stress, des températures trop élevées et un déficit en eau pouvant rendre impossible ce type de culture. L'évolution climatique et la modification de l'aire de répartition pourraient, par ailleurs, favoriser l'émergence de bioagresseurs. Le caractère intensif de l'agriculture renforcerait par ailleurs leur impact négatif.

Plusieurs leviers peuvent être utilisés pour réduire la dépendance aux ressources en eau, dans un contexte où l'irrigation ne constitue pas une réponse adaptée à long terme, en raison des conflits d'usage :

- préserver les sols disposant d'une réserve utile élevée ;
- sélectionner et cultiver des variétés mieux adaptées au manque d'eau ;
- adapter les pratiques culturales ;
- assurer la diversification des cultures.

La forêt et ses produits, attention sensible

La forêt est l'un des écosystèmes les plus exposés au changement climatique : augmentation des températures, évolution des régimes de précipitations, sécheresses et canicules plus fréquentes sont susceptibles d'impacter la forêt en profondeur, résultant en des évolutions de productivités et un déplacement géographique des aires favorables aux différentes essences forestières. L'impact des bioagresseurs sur les forêts sera plus important, le changement climatique impactant physiologiquement les arbres, les rendant plus vulnérables.

Par ailleurs, une augmentation du risque de feux de forêts pourrait apparaître, bien que d'une moindre importance que dans le Sud de l'Île-de-France (entre 2000 et 2009, le département du Val-d'Oise a été l'un des moins concernés, avec 2 incendies en moyenne recensés annuellement, pour une surface incendiée moyenne de 1,8 ha). Si la vulnérabilité du Vexin est aujourd'hui faible, elle pourrait augmenter avec le changement climatique, en raison de l'accroissement de l'intensité de la durée des épisodes de sécheresse et de la fragilisation des écosystèmes forestiers. A l'horizon 2050, près de la moitié des surfaces des landes et forêts de l'Île-de-France devraient connaître un niveau élevé de l'aléa. De plus, les secteurs de mitage urbain et de lisières forestières urbanisées ne sont pas sans rendre les populations très vulnérables à un feu de forêt non maîtrisé.

Les différents impacts négatifs causés sur les forêts auront des répercussions importantes, sur l'économie et la filière-bois, la biodiversité, le tourisme et les activités récréatives, la production de biomasse, le stockage du carbone, la qualité de l'air, etc. C'est donc l'ensemble des fonctions de la forêt et des services écosystémiques rendus qui se verront impactés.

La prise en compte du changement climatique dans la gestion des espaces forestiers permettrait de réduire la vulnérabilité. Une meilleure prise en compte de l'augmentation du risque de feux de forêts pourrait également être bénéfique. Par ailleurs, la capacité d'adaptation des forêts dépendra en partie du choix des essences forestières.

Menace supplémentaire sur la biodiversité

Le Vexin est riche en biodiversité par la présence importante de milieux naturels (pelouses sèches calcicoles, zones humides dans les cœurs de vallées, composition de mosaïques agricoles, massifs forestiers de l'Isle-Adam, la Roche-Guyon, Moisson, du Bois de Galluis...), source de nombreux services écosystémiques.

Situés à la limite est de la région biogéographique atlantique, ces milieux du Vexin sont exposés à toute variation du climat (augmentation des températures, évolution du régime des précipitations, événements extrêmes). Bien que difficile à évaluer, l'impact du changement climatique constitue une pression sur les milieux et les écosystèmes supplémentaire aux pressions anthropiques : urbanisation et étalement urbain, spécialisation de l'agriculture vers les grandes cultures, fragmentation des milieux par les infrastructures, etc. Parmi les nombreux espaces naturels sensibles au changement climatique, nous pouvons citer :

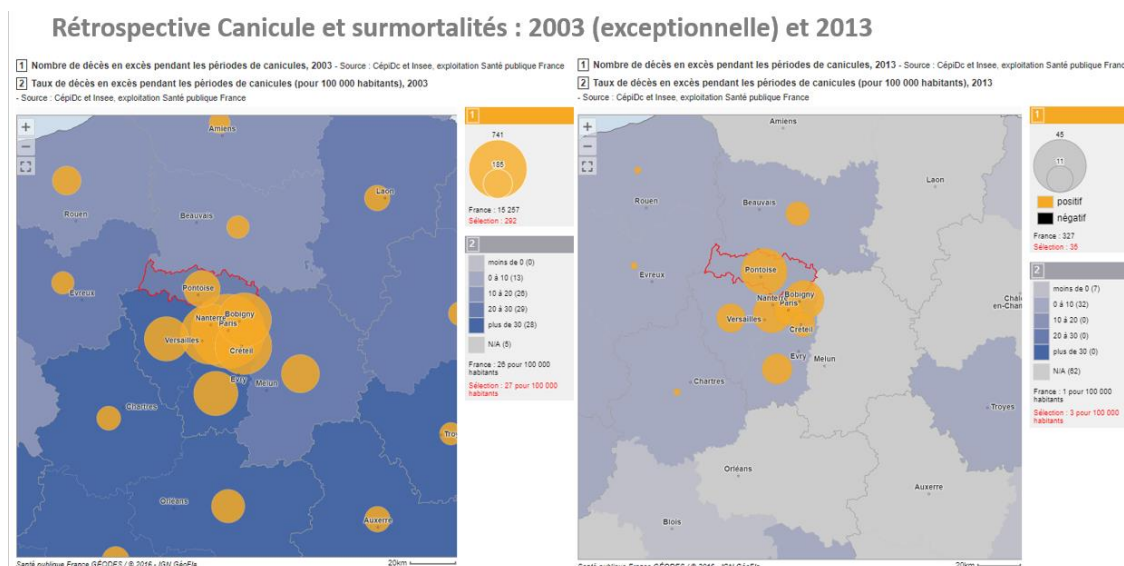
- les zones humides, dans les cœurs de vallées le long de l'Oise et des principaux cours d'eau, sont très sensibles au changement climatique (températures, sécheresses). La vulnérabilité future de ces zones dépendra des choix d'aménagement et de la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- les pelouses calcaires du Vexin constituent un refuge pour de nombreuses espèces thermophiles, leur préservation permettrait ainsi de faciliter l'adaptation de ces espèces. D'autres milieux ouverts, comme les mosaïques agricoles, peuvent constituer un atout futur pour l'adaptation de certaines espèces.

La sensibilité future des espèces animales et végétales dépendra de leur capacité d'adaptation notamment en termes d'aire de répartition. Il existe par ailleurs un risque de prolifération d'espèces invasives, principalement le long du réseau hydrographique. Le territoire dispose de nombreux atouts pour favoriser l'adaptation des milieux et des écosystèmes (périmètres de protection, Schéma Régional de Cohérence Ecologique) L'enjeu est d'augmenter la résilience des écosystèmes, en couplant protection des espaces naturels sensibles et présentant un intérêt remarquable en termes de biodiversité avec une logique d'aménagement des continuités écologiques, afin d'éviter une fragmentation trop importante des milieux et favoriser la dispersion des espèces.

Vague de chaleur, effet d'ICU, santé et attractivité du territoire

L'augmentation des températures moyennes, particulièrement en été, ainsi qu'une hausse des vagues de chaleur, impacteront la santé humaine et augmenteront la vulnérabilité aux épisodes de canicules, en particulier des personnes âgées vivant seules. L'habitat individuel – prépondérant dans le

Vexin - est par ailleurs plus sensible vis-à-vis des températures extrêmes que l'habitat collectif. Comme éléments d'explication, l'ancienneté du parc (rénovation énergétique) et le fait qu'une maison propose en théorie plus de surfaces de murs si elle est non mitoyenne l'exposant davantage au soleil et aux entrées de chaleur.



Ces 15 dernières années, plusieurs épisodes caniculaires – les étés 2013 et surtout 2003 - ont affecté le Vexin et ont été à l'origine de décès en excès.

Si le Vexin est moins exposé que l'agglomération parisienne aux effets d'îlot de chaleur urbain (EICU) – facteur aggravant l'aléa vague de chaleur – du fait de la présence de nombreux espaces naturels, le secteur situé le long de la Seine est concerné par une surexposition à la fréquence des canicules par rapport à d'autres territoires franciliens.

Cependant, les populations sont inégales face aux épisodes de forte chaleur. La vulnérabilité dépend à la fois de l'âge, de l'isolement social, des inégalités sociales, du niveau de culture de la chaleur, etc. Plusieurs données méritent ainsi une attention particulière comme le vieillissement constaté de la population du Vexin, l'ouest du territoire qui concentrent des populations peu aisées ou la hauteur du déficit de médecins généralistes.

La vulnérabilité du bâti, notamment face aux canicules, augmentera sensiblement, avec des conséquences sur la qualité de vie (inconfort thermique) et la sécurité sanitaire des populations.

Si les réglementations thermiques actuelle (2012) et attendue (2020) devraient permettre une meilleure prise en compte des critères de performance énergétique (isolation thermique) dans le respect du confort d'été (conception bioclimatique des

bâtiments...), l'enjeu réside dans l'amélioration du patrimoine bâti.

Approche de vulnérabilité à la chaleur urbaine Extrait : centre bourg de Magny-en-Vexin



Vulnérabilité EICU la nuit



Dans les zones urbaines concernées par l'EICU, un aménagement adéquat permettrait de réduire la vulnérabilité : bioclimatisation, végétalisation des espaces urbains en pleine terre, récupération et ré-usage de l'eau, couleur claire des matériaux et des revêtements routiers, etc.

Par ailleurs, l'attractivité touristique du Vexin pourrait être confortée en tant que destination de proximité pour la recherche de fraîcheur (nombreux sites naturels dont des lieux de baignade). Il pourrait alors en découler un risque de saturation dans certains lieux touristiques (espaces naturels et zones de baignade) et de conflits d'usage sur l'eau, notamment en raison de la forte présence de la filière agricole.

Réseaux et énergie

Les vagues de chaleur, les événements climatiques extrêmes (inondations par ruissellement, tempêtes...), mais aussi l'évolution de la demande pourront à l'avenir affecter davantage la structure et la sollicitation des réseaux de distribution de l'énergie, en particulier électrique, des réseaux d'eau (eau potable, eaux pluviales et d'assainissement, et des réseaux de transport (crues de l'Oise, de la Seine, et de leurs affluents).

Les réseaux électriques et de télécommunications aériens sont sensibles aux tempêtes, tandis que les réseaux d'assainissement peuvent être affectés tant par les engorgements lors des pluies d'orages intenses, que par une diminution de l'étiage des différents cours d'eau. Les réseaux de transports sont sensibles aux températures élevées (écartement des rails mais aussi dégradation du confort thermique pour les usagers).

Le changement climatique aura comme impact une probable augmentation de la demande estivale : Le climat mais aussi les habitudes de consommation influencent directement les besoins saisonniers en eau (rafraîchissement, arrosage des cultures, dilution des rejets d'assainissement dans les cours d'eau à l'étiage...) et en énergie (climatisation, congélation...), ce qui se répercute sur les réseaux.

L'enjeu est donc d'assurer une bonne gouvernance entre tous les acteurs et des interactions suffisantes entre les différents réseaux.

Les impacts du changement climatique confortent l'intérêt d'un positionnement précoce dans le domaine de la maîtrise de la demande en eau et en énergie, dans la diversification des sources d'énergie (solaire, biomasse, géothermie, éolien, ...) ou d'approvisionnement en eau (extrême dépendance aux eaux souterraines...) ainsi que dans la bonne gouvernance entre tous les acteurs et des interactions suffisantes entre les différents réseaux.

Bilan et enjeux

La prospective climatique (sécheresse et chaleur) incite à avoir une attention toute particulière liée au domaine de l'eau dans ce territoire du Vexin :

- au manque d'eau saisonnier : les indicateurs de sécheresse des sols et de baisse probable des débits d'étiage nécessitent d'avoir une stratégie préventive sur :
 - tous les usages liés à l'eau, en lien avec la disponibilité des eaux souterraines pour l'eau potable et l'activité agricole ;
 - l'assainissement et la qualité des eaux de surface (manque de dilution des rejets des stations d'épuration) ;
- la rénovation énergétique et l'appréhension du risque de retrait gonflement des argiles pour les maisons individuelles (mauvaises fondations) ;
- aux phénomènes de ruissellement, déjà présent, aggravés à l'avenir par la sécheresse des sols lors des accidents climatiques d'épisodes orageux (en lien avec la chaleur, davantage d'instabilité des masses d'air humides).

Le Parc, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, avait réalisé des premiers travaux sur une étude de vulnérabilité. Des éléments de réponse sont à disposition, la question est de leur appropriation par les différents acteurs aux échelles infra pour guider leurs décisions.

La capacité à construire une culture commune, de disposer d'espaces d'échanges, d'accéder aux données et de les comprendre pour les intégrer dans les différents exercices de planification est un enjeu fondamental.

Les paysages

L'approche paysagère poursuit un double objectif dans le diagnostic territorial du Parc :

- d'une part, les paysages sont un puissant facteur d'identité ; ils révèlent la géomorphologie, les influences climatiques et l'histoire humaine qui les a formés ; leurs caractéristiques, leurs variations, leurs limites peuvent aider à déterminer le périmètre du Parc, dans la perspective de son extension.
- d'autre part, les paysages sont un élément essentiel de la qualité du Parc, du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité ; ils forment un patrimoine qu'il convient de préserver, de mettre en valeur, de restaurer si nécessaire ; à ce titre, leur évolution au cours du temps doit être suivie.

Histoire naturelle et humaine des paysages

Le Vexin, français et normand, forme un pays qui possède certaines caractéristiques communes à toute son étendue et distinctes des pays voisins (Plateau picard, Pays de Caux, Plateau d'Évreux, Mantois...) : un ensemble de plateaux plus vallonnés et plus compartimentés, traversé de vallées encaissées où affleure la craie. C'est aussi une entité historique puisqu'il correspond à un pagus (origine du mot pays) gallo-romain, lui-même basé sur le territoire d'une tribu gauloise, celle des Véliocasses, qui lui ont donné son nom.

Mais la géographie et l'histoire distinguent aussi nettement le Vexin français du Vexin normand, de l'autre côté de l'Epte. Le niveau moyen du plateau du Vexin français représente la surface structurale du calcaire grossier du Lutétien (Tertiaire), alors que le Vexin normand s'étend sur la craie du Crétacé supérieur. L'habitat rural révèle cette différence de substrat : côté français, le matériau est principalement le calcaire lutétien, celui qui a bâti Paris ; côté normand, c'est principalement la brique, comme sur les autres plateaux crayeux de Normandie (pays de Caux) et de Picardie, où la craie n'est pas de qualité suffisante pour fournir de la pierre à bâtir.

Cette limite géographique a été confirmée il y a plus de 11 siècles par le traité de Saint-Clair sur Epte, signé en 911 entre Charles III le Simple, roi de France, et Rollon, duc de Normandie. Marquant encore aujourd'hui la limite entre la Normandie et l'Île-de-France, elle représente une des frontières historiques les plus stables entre deux territoires français.



Inflexion du plateau de Vexin à Vienne-en-Arthies, offrant une ouverture sur Vétheuil et la vallée de la Seine

Corinne Legenne, L'Institut Paris Région

Le paysage du Vexin français est caractérisé par de grandes étendues légèrement ondulées, de champs ouverts ponctués de boisements qui ouvrent des perspectives lointaines à travers le plateau. Celui-ci est aussi interrompu par des vallées creusées et des buttes qui forment des repères visibles de loin (Hautil, Arthies, Marines, Rosne...).

Les limites du Vexin français

À l'ouest, le plateau du Vexin se poursuit côté normand. Cette relative continuité est coupée par la vallée de l'Epte, encaissée entre plateaux français et normand. Si la limite historique est la rivière, la limite paysagère est plutôt située sur une crête, qui sépare les vues. La vallée de l'Epte se rattache plutôt au Vexin français, qui même se prolonge un peu de l'autre côté de la vallée, sous forme de collines où affleure le calcaire tertiaire, en continuité avec le versant ouest abrupt de la vallée, et plus hautes que le plateau du Vexin normand.

Vers le nord, le grand plateau du Vexin français se poursuit dans le département de l'Oise, jusqu'au versant sud de la vallée de la Troesne, appelé aussi Cuesta du Vexin. Celui-ci forme un dénivelé très marqué au-dessus de cette vallée et du plateau de Thelle, entité appartenant au pays du Beauvaisis en Picardie.

Au sud, la fin du plateau du Vexin est marquée par les crêtes boisées de la Seine aval, qui dominent les versants et le fond urbanisés. Certaines de ces crêtes sont plus hautes, car elles correspondent au niveau des buttes du Vexin. C'est notamment le cas de la forêt de l'Hautil.

À l'est, le plateau du Vexin domine la vallée de l'Oise par un coteau moins haut que celui de la Seine.

Ces limites ne sont pas nettement tracées. Dans le cas d'un plateau comme le Vexin français, on peut les positionner entre la crête des coteaux qui le bordent et le pied de ceux-ci, voire sur les cours d'eau qu'ils dominent (Oise, Seine, Epte, Troesne, canal de Marquémont, Esches).

L'histoire humaine a généralement privilégié les frontières sur les cours d'eau, plus nettes et plus difficiles à franchir dans ces régions. Les critères physiques (substrat, végétation) et paysagers (aspect, co-visibilités) donnent plus d'importance aux crêtes.

Les secteurs d'extension du Parc, et plus généralement les versants, sont donc des espaces de transition, que l'on peut considérer comme appartenant au plateau ou à la vallée. Mais la prise en compte de leur identité paysagère propre incite à rattacher entièrement chaque versant au plateau ou à la vallée.

Unités paysagères

Le découpage et la caractérisation des unités paysagères, tant du Parc actuel que des extensions, sont ceux de la base de données Unités paysagères de l'Institut Paris Région (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France) créée en 2010, et sur l'Atlas des paysages du Val-d'Oise, de Michel Collin et al. (2010). Ces deux documents donnent presque le même découpage, avec certains noms d'unités légèrement différents. La principale différence est le rattachement du plateau d'Avernes au Plateau central du Vexin dans la base de données de l'Institut Paris Région et aux Buttes et Plateau d'Arthies dans l'Atlas du Val-d'Oise. C'est ce dernier découpage qui est repris ici.

Unités paysagères du Parc

La description des unités paysagères du Parc actuel et de leurs enjeux est donnée dans le Diagnostic Paysage de l'évaluation à mi-parcours de la charte, en 2015 (pp. 3 sq.). Toujours valable en 2019, ce diagnostic est repris ci-dessous, et légèrement complété.

Les buttes et plateaux ruraux

Ils forment l'ensemble paysager qui occupe la plus grande surface du Parc. Ces plateaux à dominante calcaire autorisent des vues larges et ouvertes. Ils proposent un paysage ouvert, mais découpé par des buttes boisées et des vallées qui forment des repères dans le paysage et indiquent la fin des plateaux. Ce territoire fait partie de la couronne de grandes cultures qui entourent l'agglomération de Paris : il est composé de grandes mosaïques de champs de grande culture, donnant un caractère très rural qui s'étend jusqu'à l'agglomération parisienne. On trouve là le paysage de référence de la terre fertile et céréalière du Bassin Parisien. Cette activité, pratiquée depuis longtemps, participe alors à l'animation du territoire et se traduit dans l'organisation de l'habitat. Le bâti est en effet organisé en villages groupés, bien préservés de l'extension de l'urbanisation. Cet ensemble paysager est découpé en plusieurs unités décrites ci-dessous.

Plateau de la Chapelle-en-Vexin : Comparée aux autres unités paysagères de cet ensemble, celle-ci est relativement petite. En effet, le plateau dans lequel s'insère cette unité est de taille relativement restreinte et possède du relief. Les cultures offrent des vues profondes cadrées par des boisements. Les perspectives sont moins nombreuses que celles proposées par d'autres plateaux du Vexin. Les boisements et villages, assez nombreux et compacts, dynamisent le paysage. Les villages sont positionnés à l'abri des vents du plateau, c'est-à-dire à la naissance des vallons ou aux rebords des vallées. Les Vallées de l'Epte à l'Ouest et de l'Aubette de Magny à l'Est délimitent parfaitement cette unité. Une grande route, la RD 14, traverse l'ensemble de cette unité d'est en ouest et fait la liaison entre Paris et la Normandie.

Buttes et Plateau d'Arthies : Cette unité offre un espace de respiration au vu de la proximité de l'agglomération parisienne, avec laquelle il est en contact direct (Cergy). Il se forme un contraste important entre urbanisation relativement dense (côté Cergy) et paysage rural (côté Parc), qui crée un effet de porte sur le Parc. La proximité urbaine se ressent aussi vers la vallée de la Seine, avec de nombreuses vues plongeantes sur cet espace dévolu à l'industrie, aux infrastructures et au développement urbain, mais avec une plus grande séparation due au relief.

Cette grande unité paysagère est formée au nord par un large plateau avec peu de relief qui s'étend vers la côte de Vigny, tandis qu'au sud ce même plateau est ponctué de buttes. Les crêtes et les alignements de buttes sont orientés nord-ouest-sud-est. Ces buttes sont relativement boisées, ce qui facilite leur perception dans le paysage. Les villages sont alors positionnés dans de vastes clairières ou au rebord des vallées. Le principal motif paysager de cette vaste unité reste la parcelle de culture, largement représentée. Le long des routes (D14 ou celle allant d'Arthies à Magny-en-Vexin par exemple), des alignements d'arbres restent présents.

Plateau central du Vexin français : Cette unité, structurée simplement, offre les paysages les plus ouverts du Parc, permettant de larges panoramas. Elle est limitée à l'ouest par la Côte de Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan, et à l'est par la Vallée de la Viosne. Ces vallées sont relativement peu perceptibles depuis ce plateau : on les devine grâce à la progression de la végétation (haies, bosquets...) aux abords de ces vallées. L'habitat, typique du Vexin français, est groupé en villages ou autour de grands corps de ferme. Afin de se protéger des vents du plateau, le bâti est souvent tourné vers l'intérieur du village, ne laissant apercevoir que des façades murées. Ces villages sont insérés au sein des grandes cultures.

La chaussée Jules-César, qui reliait Paris à Rouen, est un élément patrimonial du Parc. Elle est en partie doublée par l'ancienne route royale, devenue nationale puis D14. Cette dernière s'écarte de l'alignement de la voie romaine pour rester sur la

crête. De ce fait, elle forme véritablement comme l'épine dorsale du Vexin, accompagnée de ses grands alignements d'arbres visibles de très loin (du nord du Vexin jusqu'à l'autre rive de la Seine).

Buttes et plateau de Marines : Cette unité forme un plateau de culture accompagné de buttes, qui sont ici non seulement boisées mais aussi habitées. Elle présente peu de surfaces vraiment planes, mais des ondulations qui animent le paysage. L'habitat, regroupé en villages, est souvent situé au flanc des buttes (excepté Marines), permettant ainsi de nombreux belvédères sur le reste de l'unité. Les buttes boisées animent le paysage avec des courbes et des volumes plus hétérogènes. La végétation est plus importante que sur les autres plateaux ; elle est assez dispersée. Au sud de cette unité, l'urbanisation de la vallée de l'Oise progresse peu à peu sur le plateau.

La D915 (ancienne route de Dieppe) traverse et partage ce plateau avec une configuration voisine de la D14 sur le plateau voisin : succession de longs alignements droits au centre d'un vaste espace. Mais sa partie nord présente une configuration particulière, avec les montées et descentes des buttes de Cormeilles et de Marines, qui théâtralisent les perspectives dans l'axe. Les récentes déviations de cette route autour des deux buttes offrent des vues latérales dominantes que n'offrirait pas la traversée des bourgs.

Les buttes boisées

La forêt de l'Hautil est située sur une butte au relief accentué, entre ses crêtes et ses fonds de vallons. Cette unité paysagère, qui se poursuit au-delà des limites du Parc, est principalement boisée. Elle se détache des autres forêts et forme une unité à part entière car elle recouvre une surface importante

Elle offre une transition entre le territoire du Vexin français au nord et la boucle de Chanteloup, plus urbanisée, au sud. Depuis cette dernière situation géographique, le massif de l'Hautil est visible de loin et marque l'horizon. Depuis le Parc, la masse végétale importante forme un repère dans le grand paysage.

Sur ce territoire, il est possible de rencontrer aussi des mares et d'anciens vergers, ainsi que de nombreuses anciennes carrières.

Les vallées rurales

Ces vallées ont été creusées dans le plateau du Vexin et à l'exception de celle de l'Oise, toutes les vallées du Parc présentent un caractère essentiellement rural. Leurs versants sont parfois boisés et plus animés que les grands plateaux. Les motifs qui structurent le paysage sont de taille plus restreinte, variés et mélangés : prairies, cultures, pâtures, haies, bois, hameaux, villages...

Les caractéristiques géographiques (présence d'eau, protection du vent...) et les routes qui accompagnent le tracé des vallées ont favorisé une implantation des villages plus serrée que sur les

plateaux. Ces villages sont pour la plupart adossés aux coteaux. Des domaines, avec leur château et leurs jardins, accompagnent certains villages de ces vallées rurales.

Les coteaux, anciennement dominés par les pâtures, les vergers et les vignes, sont peu à peu gagnés par les friches, puis les boisements. Des peupleraies occupent les fonds de vallées ; les rivières et les milieux humides sont de ce fait peu perceptibles au regard. Cet ensemble paysager est découpé en plusieurs unités décrites ci-dessous.

Vallée de l'Epte : C'est une ample vallée qui sert de frontière entre le Vexin normand à l'ouest et le Vexin français à l'est. L'amplitude de la vallée varie entre 500 m et 1 km ; les villages sont positionnés au niveau du débouché des vallons affluents. Lorsque la vallée s'élargit, les cultures sont plus présentes.

La structure de la vallée est assez simple avec en coupe transversale la succession d'un haut de coteau boisé, puis de pelouses et friches sur le versant, correspondant aux espaces abandonnés par l'agriculture. Les coteaux, avec leurs bois et bosquets, forment un motif paysager majeur de cette vallée. Ces boisements s'étendent par endroits jusqu'au fond de la vallée, fermant cette dernière. La structure longitudinale de fond de vallée s'organise autour de cultures et pâtures alternant avec marais, étangs et peupleraies.

Vallée de l'Aubette de Magny : Vallée cultivée et habitée, elle est aussi touristique du fait de la présence de nombreux châteaux et leurs parcs. L'alternance des paysages cultivés et habités crée des micro-paysages aux ambiances plus intimes : pâtures en fond de vallée, cultures sur les coteaux ponctués de quelques boisements et villages ruraux implantés sur les rebords des plateaux. Grâce au maintien des coteaux en culture le paysage est ouvert. Cela permet aussi une bonne lisibilité des reliefs.

La D86, qui suit la vallée dans toute sa longueur, est la principale voie de découverte de cette unité. Elle structure aussi le développement urbain, qui s'appuie le long de cette voie.

Côte de Vigny et de la vallée de l'Aubette de Meulan : Cette unité paysagère est difficilement identifiable car certaines de ses limites se fondent dans les unités voisines. Elle s'inscrit de ce fait dans la limite des plateaux qui l'encadrent : le plateau d'Arthies à l'ouest et le plateau central du Vexin français à l'est. Le fond de vallée est peu perceptible et pourrait se confondre avec un faux-pli des plateaux voisins. En effet, le cours d'eau de l'Aubette est très discret et il n'y a pas de double versant comme pour les autres vallées. La perception de la limite de l'unité sur le versant nord est possible grâce à la végétation qui s'arrête clairement au niveau du rebord du plateau, mais ce n'est pas le cas pour le versant sud qui s'imbrique petit à petit dans le plateau voisin (buttes et plateau d'Arthies). Les villages sont plus nombreux que sur les plateaux voisins et sont relativement groupés.

Des châteaux s'égrènent le long de cette unité. Enfin, les motifs paysagers offrent une alternance de boisements et de pentes cultivées, avec des perspectives plus morcelées.

Vallée de la Viosne : Elle forme une entaille profonde au sein du plateau calcaire. Étroite, elle est cachée depuis le plateau par des rebords très boisés. La végétation y est très dense et le paysage fermé, offrant peu de vues sur l'extérieur.

Cette vallée présente un fond relativement plat, favorable aux marais, mais ils sont difficilement perceptibles du fait de la végétation dense et de la présence de peupleraies. Les coteaux abrupts sont eux aussi boisés. Les villages anciens sont principalement situés sur les coteaux et de temps en temps en fond de vallée (p. ex. Santeuil, Montgeroult...). L'extension de l'habitat récent s'est faite de manière linéaire le long des routes. De nombreux châteaux s'insèrent dans cette unité.

Vallée du Sausseron et de ses affluents : Cette unité a aussi une végétation épaisse et dense sur l'ensemble de ses versants et fonds de vallées. Ce phénomène est accentué par la présence des peupleraies. Les versants, moins abrupts que dans la vallée de la Viosne, sont peu perceptibles du fait de la continuité créée par le couvert végétal. Les fonds de vallées sont occupés par une quasi-continuité de villages qui se sont progressivement soudés le long des versants de l'Oise et du lit principal du Sausseron. Cette unité offre aussi des ambiances plus intimes avec ses prairies humides et pâturages ponctués de marais et d'étangs.

Unités paysagères des extensions

La grande unité paysagère que constitue le plateau du Vexin, si l'on considère que ses limites sont sur les crêtes des vallées qui le bordent, est entièrement incluse dans les limites actuelles du Parc à part au nord-ouest. De ce côté, le plateau du Vexin s'étend dans le département de l'Oise, dont les communes n'ont pas adhéré au Parc. Sur les autres côtés, la limite du Parc suit plus ou moins la crête, voire la dépasse pour englober le coteau, jusqu'au cours d'eau : Epte, Seine entre La Roche-Guyon et Guernes, Oise entre Champagne et Pontoise.

À ce titre, les extensions poursuivent une logique de limites sur les cours d'eau, peut-être moins pertinente du point de vue du grand paysage (puisqu'elles séparent en deux le bassin visuel que forme la vallée), mais pertinentes du point de vue de l'histoire. Ces extensions, qui systématisent les limites sur les cours d'eau, ont le mérite d'une cohérence supérieure aux limites actuelles, qui sont plus mixtes.

Deux exceptions dans ce principe de limites sur les cours d'eau : les communes d'Issou, Porcheville et Limay, qui demeurent exclues (par leur caractère industriel et urbain différent des paysages du Parc et moins patrimonial) bien qu'elles appartiennent au bas versant du Vexin sur la vallée de la Seine ; et, à l'inverse, la boucle de Moisson, qui est rattachée

alors qu'elle se situe de l'autre côté de la Seine. Ce rattachement est justifié par certaines similitudes avec la boucle de Guernes, par la co-visibilité avec La Roche-Guyon et son coteau, ainsi que par la forme plus compacte qu'il donne au Parc. Mais à l'inverse des autres extensions, il privilégie l'unité paysagère de la vallée de la Seine, puisque l'extension va ici jusqu'au coteau d'en face (celui de Rolleboise). Même si la boucle de Moisson est rattachée au Parc, on ne peut pas la considérer comme faisant partie du Vexin.

Les valeurs des paysages

Les motifs paysagers et leur appréciation

Deux facteurs ont contribué à patrimonialiser les paysages du Vexin : leurs qualités propres, avec une harmonie, une diversité équilibrée de motifs paysagers, l'image idéale de la campagne française et leur bonne préservation, à l'abri des développements urbains, industriels et d'infrastructures qui ont affecté les grandes vallées voisines et es territoires à l'est du Parc.

Cependant, les paysages du plateau n'ont peut-être pas la typicité de certains motifs paysagers immédiatement identifiables qu'on trouve dans certains autres PNR français. Beaucoup d'images du Parc évoquent une belle campagne française mais ne sont pas spécifiquement identifiables au Vexin par un observateur peu averti. Le motif des petites vallées, avec leur paysage plus compartimenté, leurs prairies, leurs saules se retrouve ailleurs en Île-de-France, même si l'Epte, les Aubettes, la Viosne ou le Sausseron en offrent des illustrations d'une qualité particulièrement grande. Le motif des champs ouverts céréaliers se retrouve dans tout le Bassin Parisien ; ce type de paysage, ancien et longtemps symbole de la terre nourricière, mériterait d'être plus reconnu alors qu'il est souvent jugé banal, mais sa reconnaissance sera d'abord celle de ses exemples les plus connus, comme la Beauce ou la Brie ; le Vexin offre toutefois l'atout d'un paysage mieux préservé des infrastructures (voies de communication, lignes électriques, éoliennes...) que la Beauce ou la Brie, et une modalité particulière du paysage de grandes cultures, un peu plus vallonné que les grands plateaux.

En revanche, ceux de la vallée de la Seine ont un caractère plus emblématique, que ce soit la vallée industrielle entre Poissy et Mantes (mais ce paysage industriel ne relève pas d'un Parc naturel régional) ou la vallée rurale et naturelle dans les boucles à l'aval de Mantes. Les affleurements de craie et les rives du fleuve représentent dans tous les cas des motifs paysagers forts et identifiables. Cet élément joue en faveur de l'inclusion des boucles de Moisson et de Giverny, en co-visibilité avec la boucle de Guernes et le coteau de La Roche-Guyon.

Les valeurs immatérielles

Les paysages vexinois et les scènes de vie campagnarde ont attiré de nombreux peintres au XIXe siècle. En effet, le Vexin, après Barbizon et Fontainebleau, a été un terrain d'expérimentation pour les peintres paysagistes et les amateurs de peinture en plein air. Les artistes y ont aimé la beauté des paysages, le caractère rural des villages, les travaux des champs, etc., mais également sa proximité avec Paris, son accessibilité et son caractère encore préservé de l'industrialisation de la banlieue parisienne. La célébrité de Van Gogh et des Impressionnistes, au premier rang desquels Claude Monet, ne doit pas occulter tous les autres artistes qui ont résidé dans le Vexin français ou y ont seulement séjourné quelques temps. On peut citer la rencontre à Auvers-sur-Oise de Camille Corot et Charles-François Daubigny, les séjours de Berthe Morisot, la présence d'Honoré Daumier à Valmondois. Le « groupe de Pontoise », composé entre autres de Cézanne, Guillaumin, Pissarro, s'intéressera aux paysages entre Pontoise et Auvers-sur-Oise. Auvers a été rendue célèbre par Daubigny, Van Gogh et le docteur Gachet, mais d'autres grands artistes y sont venus : Maximilien Luce, Vignon, Vlaminck, le douanier Rousseau. Il ne faut pas non plus oublier l'ouest du Vexin, autour de la Roche-Guyon, Vétheuil et Giverny, où Monet et Renoir ont séjourné. Les boucles de la Seine ont attiré de nombreux artistes : Corot, Pissarro, Zola, etc. La grande majorité des œuvres peintes se situent dans les vallées de l'Oise, de la Seine et de l'Epte.

Toutes ces œuvres, au-delà de l'intérêt artistique, ont également une valeur documentaire, en témoignant d'une époque et de la vie quotidienne, que le Parc souhaiterait mettre en valeur.

Le Vexin français a également servi de décor à de très nombreux films français et étrangers. Comme pour les peintres, ce sont les paysages et les villages relativement préservés qui attirent les équipes de tournage. Le Vexin offre une image un peu stéréotypée de la campagne française. De plus la proximité de Paris, à moins de 2 heures, évite de loger les équipes pour des tournages en extérieur.

L'évolution des paysages

Comme le montre le Diagnostic paysager de 2015 (op. cit., pp. 11 sq.), les changements depuis 2004 sont peu perceptibles à l'échelle du grand paysage. Les unités paysagères ont conservé sur cette période leurs principales caractéristiques à cette échelle. C'est à une échelle locale que les évolutions sont observables. Cette échelle de perception est importante car des éléments qui passent inaperçus sur une carte y forment les premiers plans et occupent le champ visuel. Et cette banalisation insidieuse des paysages, échappant souvent à tout contrôle administratif, peut finir par les transformer en profondeur.

Ces changements d'échelle locale sont de plusieurs catégories : l'activité des carrières se poursuit, certains paysages se ferment, des aménagements routiers apparaissent. Ces aménagements impactent le grand paysage de manière ponctuelle. À une échelle plus fine encore, des modifications se voient dans la structure agricole, l'habitat et l'espace public.

Ainsi, dans le paysage agricole, on observe une conversion de terres cultivées en pâtures à chevaux avec des centres équestres, la création de nouveaux bâtis agricoles et la conversion des anciens bâtiments d'habitation. Concernant l'habitat, deux mutations sont observables : la progression relative des logements pavillonnaires et de l'habitat diffus. Enfin, les changements de l'espace public concernent les affiches publicitaires, les traversées de villages, les places et lieux de rencontre.

Plus précisément, les changements suivants sont observés :

- grands aménagements routiers : le principal a été le doublement de la D14, qui s'est cependant fait en évitant des terrassements visibles de loin et en replantant une partie des alignements d'arbres ;
- carrières (Guitrancourt, boucle de Guernes) et stockage (de gaz à Saint-Clair-sur-Epte) : ils sont visibles de certains endroits, où ils apportent une présence industrielle dans des paysages ruraux ; en d'autres endroits, des haies uniformes d'essences horticoles apparaissent comme des tentatives maladroites de les dissimuler ;
- fermeture des paysages, disparition de motifs paysagers originaux : abandon des vergers, enrichissement des coteaux, peupleraies en fond de vallée à la place d'anciennes prairies humides ;
- paysages agricoles : conversion de terres ou de prés en prairies à chevaux, conservant une image rurale mais avec des clôtures voyantes et d'un vocabulaire de ranch ou de haras étranger au Vexin ; nouveaux hangars, de grande taille ;
- habitat : reconversion des anciens corps de ferme pour l'habitat, généralement qualitative mais avec le percement de nombreuses ouvertures, altérant l'aspect monumental de leurs longs murs ; extensions pavillonnaires des villages, pas toujours bien reliées à ceux-ci et composées de maisons détachées qui tranchent avec la continuité du bâti traditionnel ; quelques maisons isolées très visibles et non intégrées ;
- patrimoine bâti : abandon, voire ruine de certains bâtiments, petits ou importants (sanatorium d'Aincourt, petites maisons agricoles...) ;
- espace public : excès de surfaces revêtues, d'aménagement et d'un mobilier au caractère trop urbain ou routier ; affiches publicitaires et réseaux aériens encore présents, mauvaise taille des arbres d'alignement.

Les enjeux pour demain

Impact des carrières

Si beaucoup de ces évolutions négatives ont aujourd'hui tendance à ralentir (extensions pavillonnaires...), voire à s'inverser (enfouissement des réseaux), des menaces ponctuellement importantes pèsent sur le paysage du Parc.

L'une des principales est le projet d'extension de la carrière de Guitrancourt sur la commune de Brueil-en-Vexin. Alors que la carrière actuelle est située sur le versant de la vallée industrielle de la Seine, et invisible du plateau, cette extension se situerait de l'autre côté de la crête et altérerait une unité paysagère jusque-là préservée.

La carrière actuelle de Guitrancourt doit arriver en fin d'exploitation, qui devra être accompagnée. L'enjeu est la restitution d'un paysage ouvert tel qu'il préexistait à l'ouverture de la carrière, même s'il ne s'agit pas de le recréer à l'identique. Cette réouverture des vues pourrait passer par une reprise de la végétation, notamment du cordon boisé qui masque entièrement la carrière et les vues lointaines (en y ménageant des ouvertures, des éclaircies, en laissant ailleurs un développement de port plus libre). Elle pourrait également passer par une maîtrise des remblais : même si les anciennes excavations peuvent créer localement de nouveaux paysages intéressants, leur comblement par des déchets inertes se justifie dans la mesure où il peut empêcher de fermer d'autres paysages (notamment sur des plateaux) ; mais ce remblaiement devra se faire avec discernement, en rétablissant le profil d'origine sans chercher à tirer parti de l'opération pour le relever.

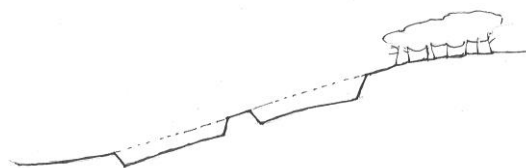
Les secteurs d'extension du Parc sont soumis à une pression urbaine plus forte que le périmètre actuel, même si le SDRIF a considérablement freiné l'étalement urbain. L'enjeu est de maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et d'éviter la formation d'un cordon bâti continu le long de celle-ci.

- Le SDRIF prévoit des « pastilles » d'urbanisation préférentielle, 50 ha à Juziers, 25 à Issou, mais aussi des continuités d'espace ouvert (flèches vertes) à maintenir comme espaces de respiration, liaisons agricoles et corridors écologiques. Ces continuités transversales doivent former des coupures dans la tache urbaine le long du coteau, notamment au droit des « pastilles » d'extension.
- Le PLUI de Grand Paris Seine et Oise prévoit à Triel, aux lieux-dits Les Feucherets et Les Bazins, une zone AU à vocation habitat. Celle-ci est incompatible avec la flèche verte du SDRIF à vocation d'espace de respiration et liaison verte. Cette future zone d'habitat viendra créer un continuum urbain entre Triel et Chanteloup, isolant définitivement le cœur agricole et naturel de la boucle de Chanteloup du plateau et son massif boisé de l'Hautil.

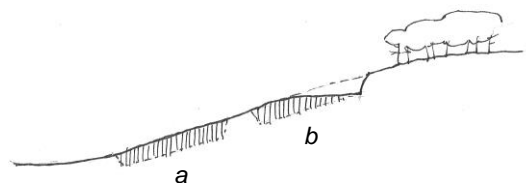
Évolutions passée et possible du profil d'un site de carrière de coteau



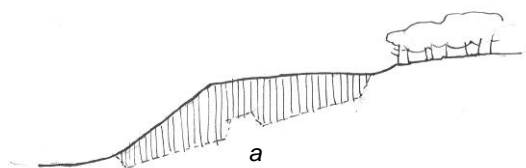
1. Profil d'origine



2. Profil d'excavation (en fin d'exploitation)



3. Profil de réaménagement possible
a. Comblement total. b. Comblement partiel



4. Profil de réaménagement à éviter

Banalisation ou préservation des paysages

La banalisation des paysages se fait insidieusement, par des petites actions échappant souvent à tout contrôle administratif ; en particulier les déclarations préalables pour les petits travaux (clôtures, portails, modification des huisseries...), même obligatoires, ne sont pas toujours effectuées. L'accumulation de petites altérations peut finir par banaliser les paysages de façon significative. Il y a là un point de vigilance et une réflexion nécessaire sur les moyens d'enrayer ce phénomène.

Anticipation des transitions

Au-delà de la préservation, les prochaines années pourront aussi voir une politique proactive sur les paysages de la part du Parc, des collectivités locales et des différents acteurs du territoire : reconquête des friches, réouverture des paysages de fond de vallée, élaboration d'un nouveau paysage agricole pouvant être qualifié de « soutenable », ou « de la transition énergétique » ou « de l'après-pétrole » (sachant que ces qualificatifs s'appliquent à l'activité dont témoignent les paysages).

Il s'agit d'accompagner l'évolution des paysages liée à celle d'une agriculture (et plus généralement d'une économie) plus favorable à la biodiversité, à la fixation du carbone, au non-recours aux énergies fossiles, à la maîtrise du ruissellement, aux circuits courts et locaux. Il y aura peut-être un retour à des formes de polyculture-élevage, un développement du maraîchage, de la méthanisation, de l'agroforesterie, de la plantation de haies, de bosquets ou d'alignements. Tous ces changements peuvent avoir des impacts, positifs, mais aussi négatifs, sur les paysages, qui devront être anticipés.

Potentiels de projets fédérateurs

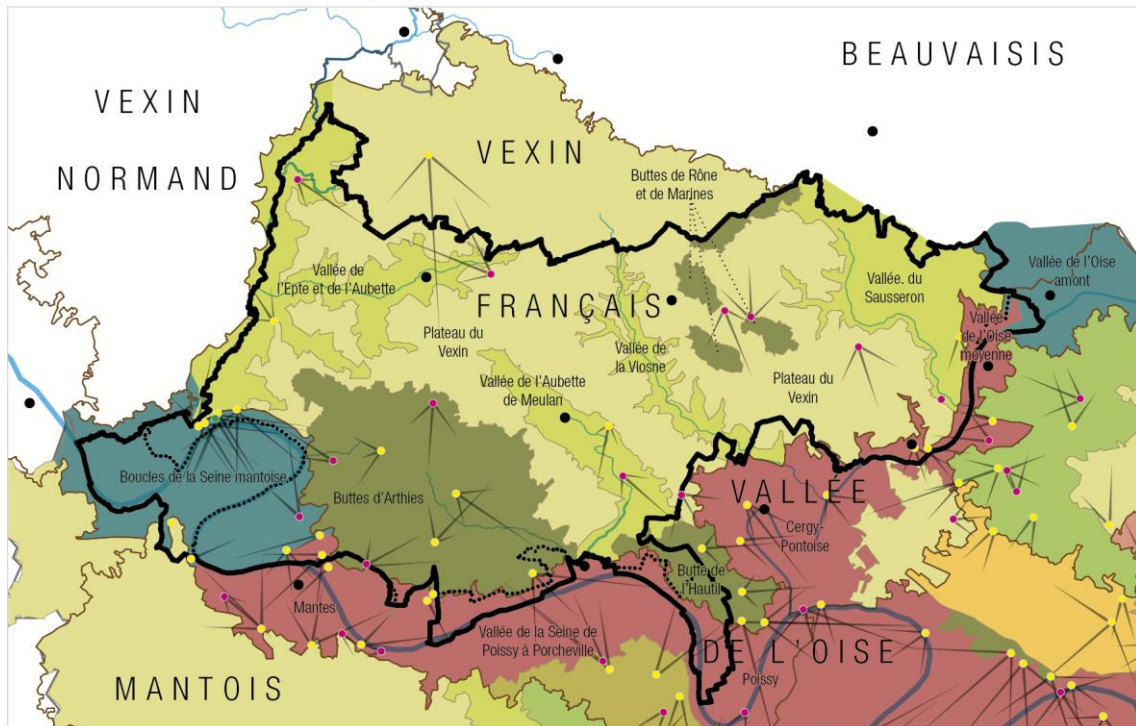
Les boucles de la Seine de Guernes, Moisson et Giverny forment un site remarquable, voire exceptionnel au niveau francilien et national :

- Paysage emblématique de vallée de la Seine en aval de Paris, avec ses affleurements de craie les boucles du fleuve et le patrimoine monumental, notamment La Roche-Guyon (qualité et notoriété partagées avec la boucle des Andelys et Château-Gaillard, plus en aval) ;
- Un des sites majeurs d'Île-de-France du point de vue des milieux naturels ;
- Des paysages majeurs de l'impressionnisme, notamment liés à Claude Monet, que ce soit dans les représentations (Vétheuil et les bords de Seine...) ou dans l'aménagement (Giverny).

Ces trois boucles, qui débordent sur la Normandie, forment une grande unité paysagère, avec une large co-visibilité. La prise en compte de leur unité et de leurs caractères remarquables communs justifie l'inclusion de l'ensemble de la partie francilienne dans le périmètre du Parc, même si la rive gauche ne peut pas être considérée à proprement parler comme faisant partie du Vexin.

La qualité et la notoriété de ce site, sa protection par des sites classés ou inscrits et la forte attractivité touristique de plusieurs de ses éléments (Giverny, La Roche-Guyon, Vétheuil...) le rend éligible à la démarche « Grand Site » (Opération Grand Site puis labellisation Grand Site de France, comme les falaises d'Étretat, la baie de Somme, etc.). En tout cas, elle justifierait une action concertée des acteurs institutionnels des deux régions pour renforcer sa protection (notamment en maîtrisant le développement dans ses parties encore non protégées, comme le long de la D201 entre Bennecourt et Limetz-Villez), le valoriser et maîtriser sa fréquentation. Le Parc pourrait jouer un rôle d'accompagnement et d'expertise.

Les unités paysagères et les belvédères



Pays et ensembles paysagers

VEXIN Nom
 Limite

Unités paysagères

Butte de l'Hautil Nom

- Grande vallée urbaine
- Petite ou moyenne vallée urbaine
- Plaine, butte ou plateau urbain
- Grande vallée rurale, boucle
- Petite ou moyenne vallée rurale
- Plateau boisé
- Plaine ou plateau cultivé
- Versant ou colline
- Butte boisée

Belvédères

- Fixe (terrasse, chemin...)
- Mobile (voirie rapide)
- Bâti
- ▲ Champ de vision

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Source : L'Institut Paris Region



Patrimoine naturel (géologique et biologique)

Patrimoine géologique : richesses reconnues et urgences de conservation

Le Vexin français est reconnu comme un territoire riche du point de vue de la géologie, avec notamment des sites géologiques emblématiques porteurs de valeurs scientifique, paysagère, culturelle et touristique.

L'inventaire régional du patrimoine géologique (IRGP)¹, a été réalisé pour l'Île-de-France dans le cadre d'une thèse² achevée en juin 2018. Ce travail a donné lieu à la rédaction de fiches de synthèse³ qui détaillent l'intérêt patrimonial et la vulnérabilité de chaque site.

Cet inventaire confirme que le Val d'Oise et plus particulièrement le Vexin français possèdent une très forte densité de sites géologiques et met en lumière de nouvelles connaissances ainsi que des lacunes en termes de protection. Douze sites d'intérêt sont recensés sur le territoire du PNR⁴. A noter que 4 d'entre eux sont considérés comme prioritaires au niveau régional au regard de l'urgence de leur conservation.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des sites mène à l'attribution de 1 à 3 étoiles. La répartition des sites par catégorie est la suivante :

Catégories des sites (ordre croissant)	IDF	PNR Vexin français
1 étoile	17%	-
2 étoiles	45%	42%
3 étoiles	36%	58%

Avec 7 sites sur 12 classés « 3 étoiles » le territoire du PNR présente une part de sites d'intérêt majeur plus importante que la moyenne régionale.

Voici une présentation synthétique des sites géologiques du territoire issue de l'IRGP :

Gisement lutécien de la carrière de Fontenay-Saint-Père (*)** : priorité 1 au titre de l'urgence de conservation. Ancienne carrière à ciel ouvert actuellement située dans une propriété privée et

clôturée. Le site est dégradé et envahi par une abondante végétation constituant un boisement spontané après l'abandon de l'extraction. Quelques fronts de tailles obliques subsistent par endroits. Ce site géologique majeur était réputé pour être l'un des plus riches du bassin parisien. Ce site a livré plus de 400 espèces d'algues, restes de poissons et de mollusques dont deux espèces de grandes tailles (*Campanil giganteum* et *Orbitolites complanatus*). Des traces de prédatations permettent de mieux comprendre les relations entre espèces dans cet environnement ancien. Ce site présente également un très fort intérêt pour l'histoire de la géologie (travaux de Cuvier et Brongniart). Erosion et éboulement naturels, végétation envahissante et effractions constituent les principales menaces qui pèsent sur le site. De lourds travaux doivent être envisagés afin de sécuriser le front de taille et le boisement devenus dangereux.

Le Marinésien de la carrière historique de Marines (*)** : priorité 1 au titre de l'urgence de conservation. Ancienne carrière complètement comblée et rendue inaccessible en raison de la végétation spontanée et des déchets anthropiques. Seuls quelques témoins de ce patrimoine affleurent dans les cultures à proximité. Il s'agit du stratotype historique du Marinésien (créé par Dollfus en 1907) où affleuraient les Sables de Cresnes et les Sables de Marines. Le contact entre ces deux formations confèrait à Marines un intérêt stratigraphique de premier ordre.

Les sables de Marines de la carrière historique du Bois de l'Épinette à Chars (*)** : priorité 2 au titre de l'urgence de conservation. (fiche confidentielle).

Découvert en 1851 ce site sera étudié tout au long du XXème siècle pour sa faune remarquable d'invertébrés. Il s'agit du seul site de la région où il est encore possible d'étudier les sables de Marines (à 1 km seulement de la localité historique devenue inaccessible aujourd'hui). S'y trouvent des petites excavations anciennes presque entièrement recouvertes de végétation à l'exception de petites fenêtres de quelques décimètres de hauteur sur 1 ou 2 mètres de largeur. Des traces de fouilles non autorisées, plus ou moins anciennes, peuvent être constatées.

Les sables cuisiens et le calcaire lutécien de l'étang de Vallière à Santeuil (*)** : priorité 3 au titre de l'urgence de conservation. Affleurement important de 500 m de long et de 3 à 4 mètres de haut. En 2016 le département du Val d'Oise a ordonné la restauration de la fenêtre géologique. Depuis 2007 une partie du site est inscrite en Espace Naturel Privé d'Intérêt Départemental.

¹ L'IRGP, encore en cours de réalisation, sera bientôt complété par 4 fiches actuellement indisponibles sur le territoire d'étude.

² Le patrimoine géologique francilien : Inventaire, protection et valorisation – Elise Auberger

³ Les fiches sont d'abord validées au niveau régional via le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour ensuite passer en commission nationale de validation. Certaines des

fiches utilisées ici ne sont pas encore validées par le CSRPN à l'instant de la rédaction de cette étude. Elles sont susceptibles d'être modifiées avant diffusion au public.

⁴ Sources: « Le patrimoine géologique francilien : inventaire, protection et valorisation – Elise Auberger – juin 2018 et IRGP

Les strates contiennent de nombreux fossiles variés (poissons et mollusques) ainsi que des moulages de mollusques sur les bancs indurés. Le site présente un très fort intérêt pédagogique. Des fouilles non contrôlées (recherche de dents de squales) font partie des menaces prévisibles et dans une moindre mesure l'érosion naturelle et la végétation.

La Craie campanienne et le calcaire danien de la carrière du bois des Roches à Vigny (*)** : L'intérêt patrimonial de ce site est maximal (48/48). Dans un excellent état de conservation et aménagé pour recevoir le public, ce site confère à Vigny un intérêt stratigraphique de valeur internationale : en 1884 Edouard Desor montra des similitudes paléontologiques entre les calcaires de Vigny, ceux de Laversine (Oise) et les couches de Faske au Danemark. Il désigna ces 3 gisements comme référence pour la création d'un nouvel étage géologique, le Danien. Le site bénéficie d'une protection juridique et physique.

Les coteaux de la Seine à Haute-Isle, La Roche Guyon, Vétheuil, Bennecourt et Gommecourt (*)** : L'intégralité de ce site très étendu représente un trésor géologique. Il est considéré comme un géosite c'est-à-dire un endroit géologiquement exceptionnel, géographiquement limité et contenant un ou plusieurs éléments géologiques. Ces éléments présentent une valeur spécifique d'intérêt scientifique, pédagogique, culturelle ou touristique. Ces espaces participent à l'identité paysagère du Vexin. Il s'agit du seul secteur facilement accessible de la région exposant une coupe complète du Santonien au Lutécien moyen. Selon l'IRPG, il serait intéressant de valoriser certains objets d'intérêt géologique tel que la carrière de Chantemesle.

L'Auvervien de la carrière du Bois le roi à Auvers-sur-Oise (*)** : Cette ancienne sablière et carrière expose des coupes étagées sur près de 20 mètres de hauteur dans un bon état de conservation. Le site est classé en Espace naturel sensible depuis 2010. Les fenêtres géologiques sont ainsi à la fois ouvertes au public et protégées physiquement par des clôtures obligeant les visiteurs à demander une autorisation pour accéder au patrimoine paléontologique. Il s'agit du stratotype historique de l'Auvervien. A noter que certaines surfaces incluses dans le périmètre du site n'ont aucun statut de protection.

Les Sables de Cresnes marinésiens dans le bois de la Croix Mathieu à Berville et Haravilliers ()** : La fiche de synthèse de l'IRPG relatives à ce site est confidentielle certainement en raison du risque de fouille non contrôlées. Le site est considéré comme perdu depuis plus d'un siècle. Il s'agit du seul site de la région qui expose les sables de Cresnes marinésiens (d'autres gisements historiques sur le secteur d'Haravilliers existent mais ne sont plus accessibles aujourd'hui).

Les objets d'intérêt géologiques affleurent naturellement au fond d'un petit ravin et sont constitués de sables fossilifères très grossiers qui renferment des galets de silex et de calcaire. Ils contiennent des fossiles de foraminifères (*Nummulites variolatus*) en quantité moindre que dans les sables de Marines. La végétation importante a rendu inaccessibles les fenêtres géologiques. Le site a un besoin de protection très fort (note de 9/12).

Le Calcaire danien de Meulan à Gaillon-sur-Montcient ()** : le patrimoine géologique se situe au bord de l'allée des Aulnes, sur un talus de route très végétalisé qui occulte les affleurements en quasi-totalité. Le site est dégradé du fait de cette végétation. Il s'agit du seul affleurement permanent révélant de nos jours le calcaire Danien de Meulan (formations assez peu étendues en France). Les Marnes de Meudon, rarement ou temporairement visibles en région parisienne pourraient être prospectées sur le site. Ce type de calcaire résiste bien à l'érosion naturelle ainsi, une réduction de la végétation permettrait de revaloriser ce site.

Ballastière d'alluvions quaternaires de la Seine sur le domaine de Flicourt à Guernes ()** : Les anciennes ballastières du bois de la Fournière, aujourd'hui réhabilitées présentent un front de taille préservé long de 50 mètres et haut de 6 mètres. Un sentier aménagé rend l'accès facile au site. En 1993, la mise en place d'un espace écologique par le biais d'une convention entre l'Agence des espaces verts d'Île-de-France et le Conseil régional d'Île-de-France (propriétaire), l'U.N.I.C.E.M et l'exploitant débouche sur la signature d'une convention en 1994 qui prévoit la mise en place d'un « espace écologique de la boucle de Guernes » sur 36 ha. Ce site a depuis intégré le réseau Natura 2000. Ce site accueille la seule coupe aménagée et valorisée d'une terrasse alluviale quaternaire en Île-de-France.

Le Calcaire danien des carrières souterraines d'Ambleville ()** : Cette carrière souterraine exploitée en piliers tournés (technique selon laquelle des masses de roches sont laissées en place afin de soutenir le ciel de la carrière, les piliers étant dessinés en extrayant la roche autour des futurs piliers), en deux étages présente un front de taille de 4 mètres de haut. Le site est actuellement partiellement éboulé et dégradé. De nombreuses galeries sont partiellement comblées suites à des effondrements. La végétation dense rend difficile l'accès à la carrière. L'intérêt géologique principal du site réside dans les formations daniennes marines qui sont peu fréquentes en France. Il s'agit par ailleurs d'un site d'hibernation régulier pour plusieurs espèces patrimoniales et protégées de chiroptères dont le Grand murin, le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe.

La Craie campanienne de la carrière de la Côte blanche à Hodent ()** : Cette petite carrière bien entretenue de 5 000 m² de surface se situe sur le flanc nord-est de l'anticlinal de Vigny. Le front de taille mesure 4 à 5 mètres de haut et est facilement approchable par les chemins agricoles. L'accès reste néanmoins impossible car une clôture entoure l'exploitation. La coupe est très bien préservée et de forte épaisseur. Elle est le témoin des différentes phases d'activités tectoniques survenues dans le bassin parisien, éléments qui restent discrets en Île-de-France.

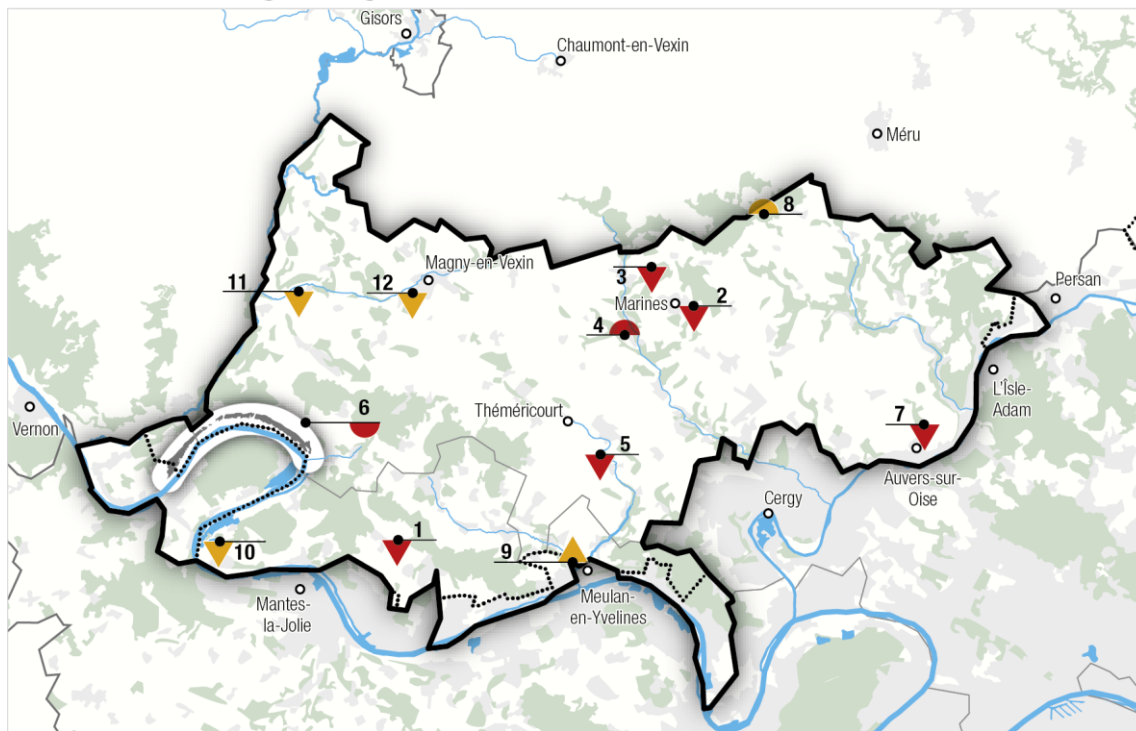
Le tableau ci-après présente une synthèse des principaux critères d'évaluation des sites.

Il ressort de ce travail d'inventaire que le Vexin français accueille un patrimoine géologique de premier ordre mais surtout que la plupart des sites ont un besoin urgent de protection face aux menaces naturelles et/ou anthropiques.

Site	Gisement lutécien de la carrière de Fontenay St Père	Marinésien de la carrière historique de Marines	Sables de Marines	Sables cuisiens et calcaire lutécien de l'étang de Valière	Craie campanienne et calcaire danien du bois des Roches	Les coteaux de la Seine	Auversien de la carrière de Bois le roi	Sables de Cresnes marinésiens	Calcaire danien de Meulan	Ballastière d'alluvions quaternaires de la Seine sur le domaine de Flicourt	Calcaire danien des carrières souterraines	Craie campanienne de la carrière de la côte blanche
Urgence de conservation	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3								
Typologie	Anthropique De surface Carrière	Anthropique De surface Carrière	Anthropique De surface Carrière	Naturel De surface Affleurement	Anthropique De surface Carrière	Naturel De surface Géosite	Anthropique De surface Carrière	Naturel De surface Affleurement	Anthropique De surface Affleurement	Anthropique De surface Carrière	Anthropique De surface Carrière	Anthropique De surface Carrière
Intérêt patrimonial	***	***	***	***	***	***	***	**	**	**	**	**
Statut	Public	Public	Confidentiel	Public	Public	Public	Public	Confidentiel	Public	Public	Public	Public
Validation CSRPN - CNV	CNV	CNV	CNV	CNV	CSRPN	CSRPN	CNV	CNV	CNV	CNV	CSRPN	CNV
Localisation	Fontenay-St-Père	Marines	Chars	Santeuil	Vigny	Haute-Isle La Roche Guyon Vétheuil	Auvers-sur-Oise	Berville Haravilliers	Gaillon-sur-Montcient	Guernes	Ambleville	Hodent
Etat de conservation (0 à 3)	1	0	1	3	3	2	3	1	1	3	2	3
Intérêt géologique principal (0 à 3)	3	3	3	2	3	3	3	3	2	2	2	2
Intérêt géologique secondaire (0 à 3)	2	3	3	2	3	2	3	2	2	1	1	1
Rareté (0 à 3)	1	2	2	1	3	1	2	2	1	1	1	1
Intérêt pédagogique (0 à 3)	1	1	2	3	3	3	3	1	1	3	1	1
Intérêt pour l'histoire de la géologie (0 à 3)	3	3	1	0	3	0	3	1	1	0	1	0
Intérêt touristique et économique	oui	non	non	oui	non	oui	oui	non	non	non	non	non
Protection effective	Juridique	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui	non
	Physique	oui	non	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	oui
Vulnérabilité/ besoin de protection	Menace anthropique (0 à 3)	2	1	2	2	0	2	0	1	2	0	1
	Vulnérabilité naturelle (0 à 3)	3	3	2	1	0	2	1	3	2	2	2
Evaluation du site	Intérêt patrimonial (NIP)	31/48	34/48	35/48	31/48	48/48	33/48	46/48	32/48	23/48	28/48	22/48
	Besoin de protection	10/12	9/12	9/12	7/12	3/12	7/12	5/12	9/12	8/12	6/12	6/12

Les sites géologiques du PNR du Vexin français (Inventaire régional du patrimoine naturel francilien)

Patrimoine géologique



Liste des sites (numéro sur la carte)

- 1 - Gisement lutétien de la carrière de Fontenay-Saint-Père
- 2 - Le Marinésien de la carrière historique de Marines
- 3 - Les Sables de Marines de la carrière historique du Bois de l'Épinette à Chars
- 4 - Les sables cusiens et le calcaire lutétien de l'étang de la Vallière à Santeuil
- 5 - La craie campanienne et le calcaire danien de la carrière du bois des Roches à Vigny
- 6 - Les coteaux de Seine à Haute-Isle, La Roche Guyon, Vétheuil
- 7 - L'Auverisien de la carrière du Bois le Roi à Auvers-sur-Oise
- 8 - Les Sables de Cresnes mariniésiens dans le Bois de la Croix Mathieu à Berville et Haravilliers
- 9 - Le Calcaire danien de Meulan à Gaillon-sur-Montcient
- 10 - Ballastière d'alluvions quaternaires de la Seine sur le domaine de Flicourt à Guernes
- 11 - Le Calcaire danien des carrières souterraines d'Ambleville
- 12 - La craie campanienne de la carrière de la côte blanche à Hodent

— périmètre d'étude
 périmètre actuel

— limite régionale
 — limite départementale

— hydrographie

Typologie du site

- ▲ anthropique - de surface - affleurement
- ▼ anthropique - de surface - carrière
- naturel - de surface - affleurement
- naturel - de surface - géosite

Intérêt patrimonial du site

- 3 étoiles - Très grand intérêt
- 2 étoiles - Grand intérêt

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : L'Institut Paris Region, Driee IDF 2018



Biodiversité

Des espèces faunistiques à enjeux forts pour la région

Au-delà des milieux naturels d'exception, le Parc naturel régional du Vexin français comprend une biodiversité exceptionnelle. Représentant près de 6% du territoire francilien, le PNR accueille un patrimoine naturel remarquable avec une forte responsabilité régionale pour la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua* Scopoli, 1769) et l'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus* L., 1758). Ont ainsi été définis comme prioritaires : la restauration et la plantation de vergers hautes tiges offrant des sites de nidification et d'alimentation pour la Chevêche d'Athéna et la conservation d'habitats favorables au maintien de l'Œdicnème criard.

Ce dernier, limicole, niche en Île-de-France dans le secteur de la Boucle de la Marne, en aval des boucles de la Seine, dans les plaines et plateaux du sud de l'Essonne et du Gâtinais ainsi que dans la Bassée⁵ (Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France). L'espèce, inscrite dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux est classée comme étant « vulnérable » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et est également déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Au sein du Parc, elle est surtout présente dans la partie sud et plus précisément dans le secteur des Boucles de Seine. Neuf communes sont concernées par la présence de cette espèce : Gommecourt, Follainville-Dennemont, Guitrancourt, Gargenville, Mézy-sur-Seine et Puiseux-Pontoise avec jusqu'à 72 individus observés à Guernes en 2011 (LPO). Les communes de Saint-Martin-la-Garenne et de Guernes accueillent assez régulièrement des rassemblements d'Œdicnèmes en période de migration postnuptiale. La conservation de zones enrichies et de milieux pionniers proches de gravières est favorable au maintien de l'espèce. Près de 1800 saisies renseignent sa présence au sein du PNR dans la base de données naturaliste Cettia.

La **chouette Chevêche d'Athéna** occupe les espaces agricoles ouverts bordés de bâtiments et d'arbres pour lesquels les cavités sont propices à sa nidification. En Île-de-France, l'espèce est quasiment absente des départements les plus urbanisés (Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

À la suite d'un déclin important notamment lié à l'homogénéisation des paysages et à l'utilisation de produits phytosanitaires, les populations franciliennes semblent aujourd'hui se stabiliser notamment grâce aux mesures de protection mises en place (plantation et entretien de haies⁶, maintien

d'arbres isolés, de vergers hautes tiges et de cavités dans les bâtiments).

490 à 750 couples ont ainsi été estimés en Île-de-France (Andrade, 2016). Les populations les plus importantes ont été signalées dans le nord-ouest des Yvelines, l'ouest du Val-d'Oise et le nord-est de la Seine-et-Marne. Avec jusqu'à plus de 300 couples estimés par an sur le territoire du Parc, le PNR a une forte responsabilité régionale envers cette espèce. Les observations renseignées sur la période 2007-2017 dans la base de données Faune Île-de-France indiquent que près de 40% des communes ont accueilli l'espèce au moins une année sur cette même période.

L'effectif maximal recensé est de 10 individus sur la commune de Seraincourt⁷. Les données extraites de la base de données Cettia indiquent également une tendance à la hausse de la population sur le territoire du PNR entre 2010 et 2017. La conservation du bâti ancien et la limitation de l'intensification des pratiques agricoles sont nécessaires au maintien de l'espèce. L'objectif d'atteindre 45000 ha de parcelles agricoles en conversion en agriculture biologique en 2022, fixé dans le cadre du Pacte agricole par la Région, pourrait favoriser le développement des populations de Chevêche d'Athéna et notamment dans les zones du PNR à caractère agricole.



Chevêche d'Athéna (à gauche) et Œdicnème criard (à droite) ©Wikimedia Commons

Les connaissances actuelles des espèces recensées sur le territoire ont également permis d'orienter les actions de gestion prioritairement vers les **chiroptères** pour lesquels les suivis ont été repris par le Parc en 2009. A l'échelle régionale, le PNR a une très forte responsabilité envers ce groupe taxonomique. En effet, le site accueille la seule population francilienne viable de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* Schreber, 1774)⁸, espèce « en danger critique d'extinction » en Île-de-France⁹. 90% des populations de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* Bechstein, 1800), espèce classée comme étant « en danger » à l'échelle régionale, se trouvent également sur ce territoire.

⁵ Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2009 -2014), LPO p. 96

⁶ La densité de haies optimale pour la majorité des oiseaux agricoles est de 70 m linéaires par hectare (Newton I., 2017. In praise of Hedgerows. British Birds).

⁷ LPO, mai 2019, Parc Naturel Régional du Vexin : Synthèse 2007-2017 de la Chevêche d'Athéna et de l'Œdicnème criard, 19p.

⁸ Evaluation des chiroptères sur le Parc naturel régional du Vexin français entre 2007 et 2019.

⁹ Liste rouge régionale des chauves-souris, ARB idF 2017.



Grand Rhinolophe © O. Ricci

Sur les 20 espèces présentes confirmées que compte la Région, 17 ont été recensées dans l'évaluation des chiroptères sur le territoire du Parc entre 2007 et 2019. Le croisement avec la base de données Cettia indique la présence d'une espèce supplémentaire sur le territoire : la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*). Les observations de ces espèces protégées menacées à l'échelon national (dérangements, destructions d'habitats, usages de produits phytosanitaires, uniformisation des paysages) peuvent s'expliquer par la présence de cavités et d'habitats favorables à ces espèces ainsi que par l'offre en proies nécessaires au maintien de ces espèces. Aussi, l'éloignement des cavités par rapport aux grands centres urbains, souvent hotspots de luminosité aide les populations à se maintenir. Cette hypothèse semble cohérente dans la mesure où l'on remarque que les sites d'hivernages les plus occupés se situent dans la partie nord et ouest du Parc. Les mesures de gestion doivent être adaptées à l'écologie de chacune de ces espèces tout en considérant l'état actuel des populations sur le territoire du PNR et aux alentours.

Les efforts du Parc et notamment la fermeture au public de cavités souterraines dans le cadre de conventions Natura 2000, semble aider les populations à se maintenir puisque l'on remarque, sur la période 2007-2019, une hausse significative des effectifs hivernants du Petit Rhinolophe (VU), Grand Rhinolophe (CR) et Murin à oreilles échancrées (NT)¹⁰. Ces espèces ont néanmoins connu une très forte diminution de leurs effectifs au cours du dernier siècle. Le nombre de Pipistrelles communes semble également être en diminution. Cette population est donc à surveiller.

Le croisement des données issues des bases de données Faune IDF et Cettia indique que la Chevêche d'Athéna a déjà été observée à Triel-sur-Seine, Limetz-Villez et Rolleboise. Et, que l'Œdicnème criard a déjà été observé à Freneuse, Limetz-Villez, Méricourt, Moisson, Mousseux-sur-Seine, Rolleboise et Triel-sur-Seine.

¹⁰ CR : en danger critique d'extinction ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacée, selon la Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France.

¹¹ Perriat F., Vallet J., 2019 – État des lieux de la flore du PNR du Vexin français en 2018 et proposition d'un suivi temporel.

Si ces communes viennent compléter le territoire du Parc, une gestion pourra y être menée dans le cadre de la conservation de ces espèces à enjeux.

Un patrimoine floristique remarquable mais insuffisamment considéré

Près de **118 000 observations floristiques** ont été recueillies par le CBNBP sur le territoire du Parc sur la période 2007-2018. Sur près de 1100 espèces recensées (représentant environ 75% de la diversité floristique connue dans la Région), 44 sont protégées en Île-de-France et près de 15% des espèces recensées sont menacées à l'échelle régionale. L'extrême ouest et le nord-est du Parc ressortent comme les territoires pour lesquels les connaissances de la flore sont les plus affinées¹¹. Les communes de plateaux à dominante agricole sont plus pauvres en données du fait de milieux naturels peu diversifiés. Trois espèces protégées et classées comme étant « en danger critique d'extinction » en Île-de-France¹² nécessitent un effort de conservation particulier du fait de leur absence en dehors du Parc en Île-de-France : la Benoite des ruisseaux (*Geum rivale* L., 1753), la Renoncule à feuilles de lierre (*Ranunculus hederaceus* L., 1753) et le Troscart des marais (*Triglochin palustris* L., 1753).

Environ 50% des stations d'espèces floristiques patrimoniales sont hors des périmètres pour lesquels la maîtrise foncière/réglementaire est assurée d'où la nécessité de faire perdurer ou de développer les espaces réglementés. Afin que tous les acteurs du territoire puissent avoir une gestion adaptée, toutes les données liées à la connaissance du patrimoine naturel doivent pouvoir être accessibles sur les bases de données spécialisées publiques. Il convient également d'adapter les pratiques de gestion aux milieux et aux espèces et, d'accroître les actions de sensibilisation dans le but d'une acceptation des pratiques de gestion favorables à la biodiversité par l'ensemble des communes. La conservation des friches urbaines joue également un rôle majeur dans la conservation des espèces et le développement de corridors écologiques.

Des jeux de données très éparés

Le traitement des observations issues de la base de données Cettia faites entre 2000 et 2019, nous indique la présence sur le territoire du Parc de 52 espèces (36 insectes et 16 plantes) protégées à l'échelle régionale. Parmi les espèces inscrites sur les listes rouges régionales, une centaine sont classées comme étant menacées (« en danger critique d'extinction », « en danger » ou, « vulnérable ») en Île-de-France.

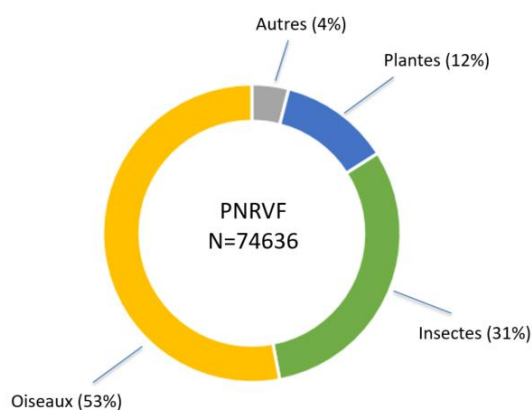
Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Parc naturel régional du Vexin français. Paris. 56 p. + annexes

¹² CBNBP, mai 2019, Liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

Statut régional	Groupe taxonomique	Nombre d'espèces
En danger critique d'extinction (CR)	Oiseaux	11
	Plantes	2
	Odonates	1
En danger (EN)	Plantes	20
	Lépidoptères	5
	Oiseaux	5
	Odonates	3
Vulnérable (VU)	Plantes	29
	Oiseaux	16
	Lépidoptères	9
	Odonates	4

Nombre d'espèces menacées en Île-de-France

Bien que le niveau de connaissance du patrimoine naturel du Parc se soit affiné depuis 2007 et qu'environ 5% des observations totales comptabilisées dans la base de données Cettia soient situées au sein du PNR, toutes les données acquises par le Parc n'y sont pas accessibles. Le regroupement de l'ensemble des données sur une base de données publique faciliterait la prise en main de dossiers par l'ensemble des acteurs liés à la gestion du territoire.

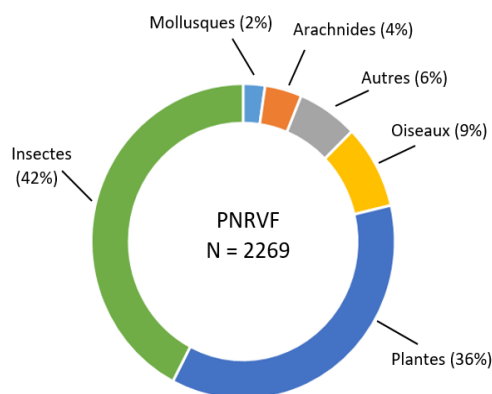


Détail des observations naturalistes faites au sein du PNRVF sur la période 1973 – 2019 et référencées dans la base de données Cettia

(source : Cettia, mai 2019). N correspond au nombre total d'observations recueillies et considérées. Ces données ont été acquises par un total de 151 contributeurs. 12271 données sont rattachées à un ensemble de structures diverses¹³.

Le traitement des données issues de Cettia montre que les espèces patrimoniales sont plutôt situées dans le Sud-Ouest et dans la partie Est du Parc ; ce qui vient conforter nos précédentes observations sur la géolocalisation des espèces à enjeux. Sur les territoires concernés par le projet d'extension, ont également été observés des espèces patrimoniales à l'échelon régional (et plus particulièrement au niveau de la Boucle de Moisson). Cette remarque appuie la nécessité de prendre en compte ces territoires dans les trames écologiques existantes.

Un effort de prospection plus important pourrait accroître le niveau de connaissance actuel. L'effort doit d'autant plus être accru pour les taxons pour lesquels le niveau de connaissance est faible. Il faudrait ainsi faire plus d'inventaires naturalistes et de suivis des espèces et des milieux sur les territoires où le niveau de connaissance est moindre, mettre en place des protocoles de suivis et favoriser le développement des sciences participatives auprès du grand public. Les inventaires éclairés (inventaires participatifs menés en 2013 dans la Vallée du Sausseron et en 2019 à Ambleville et Omerville) organisés par l'Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France, service biodiversité de l'Institut Paris Région ont notamment permis d'acquérir plus de connaissances sur la biodiversité affiliée au territoire de ces communes. L'accessibilité en transport peut également expliquer le manque de connaissance acquis au niveau de certaines communes.



Proportion d'espèces recensées sur le territoire du Parc sur la période 1973 – 2019 triées par groupes taxonomiques de référence.

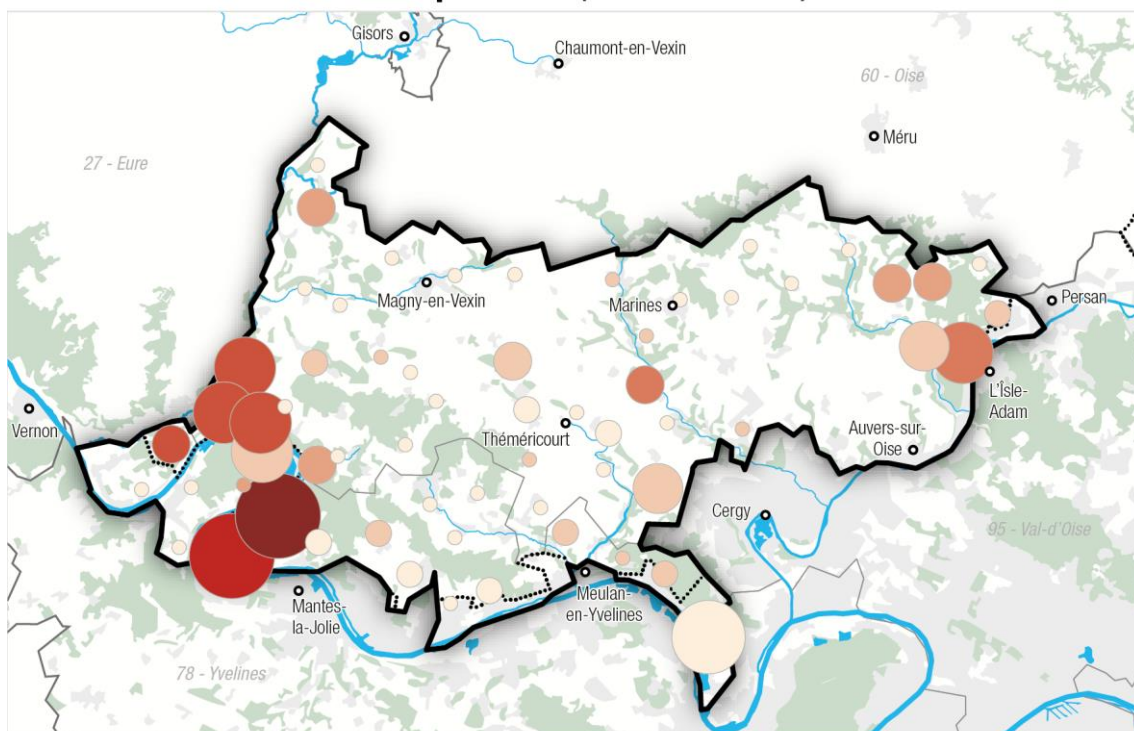
N correspond au nombre total de taxons mentionnés sur le territoire du Parc et considérés.

(source : Cettia, mai 2019)

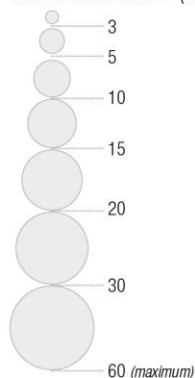
¹³ OPIE (3967 données), PNRVF (2636), Département 95 (2142), Biotopie (917), ARB-IdF (686), RNR du Site géologique de Vigny-Longuesse (466), Ecosphère (379), ASEE (288), AÉV IdF (267), MNHN (194), Seine-et-Marne Environnement (78), Département

78 (55), ANY (37), AFB (36), SNPN (28), ONEMA (21), SHF (15), PNRHVC (13), AVEN du Grand-Voyeux (12), Ville de Colombes (11), ATENA 78 (10), DRIEE (7), PHILOFAUNA (5), ANVL (1).

Faune et flore remarquables (données Cettia)



Nombre d'espèces très rares et extrêmement rares* (2000 à 2019)



* statuts de rareté spécifiques à l'Île-de-France

Présence d'espèces extrêmement rares*



— périmètre d'étude
..... périmètre actuel

— limite régionale
- - - limite départementale
— hydrographie

© L'INSTITUT PARIS REGION / ARB - 2019
Sources : L'Institut Paris Region, Cettia 2019

Protections et outils d'aménagement du territoire

Les outils de protection et d'aménagement du territoire ont permis de classer différents espaces en faveur de la conservation des espèces et des milieux naturels. Le Parc concentre ainsi près de 5% des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et 6,5% des ZNIEFF de type II franciliennes. Globalement et par rapport à 2005, 2010 et 2013, il y a eu une perte nette de surfaces classées en ZNIEFF de type I et une plus grande surface totale classée en ZNIEFF de type II.

Cependant, il y a eu une évolution et des réarrangements de surfaces classées. Les zonages Natura 2000 sont quant à eux concentrés dans la partie ouest du Parc, avec le classement de deux vastes zones spéciales de conservation ainsi que de 4 cavités souterraines accueillant des chauves-souris au titre de la Directive Habitat et une zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

Ces grandes zones sont parmi les plus riches d'Île-de-France :

- la ZSC de la vallée de l'Epte compte 9 espèces d'intérêt communautaires et 5 habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires,
- la ZSC des Coteaux et Boucles de la Seine compte 7 espèces d'intérêt communautaire dont certaines prioritaires et 13 habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires,
- la ZPS Boucle de Moisson, Guernes et forêt de Rosny où 47 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires ont été recensées.

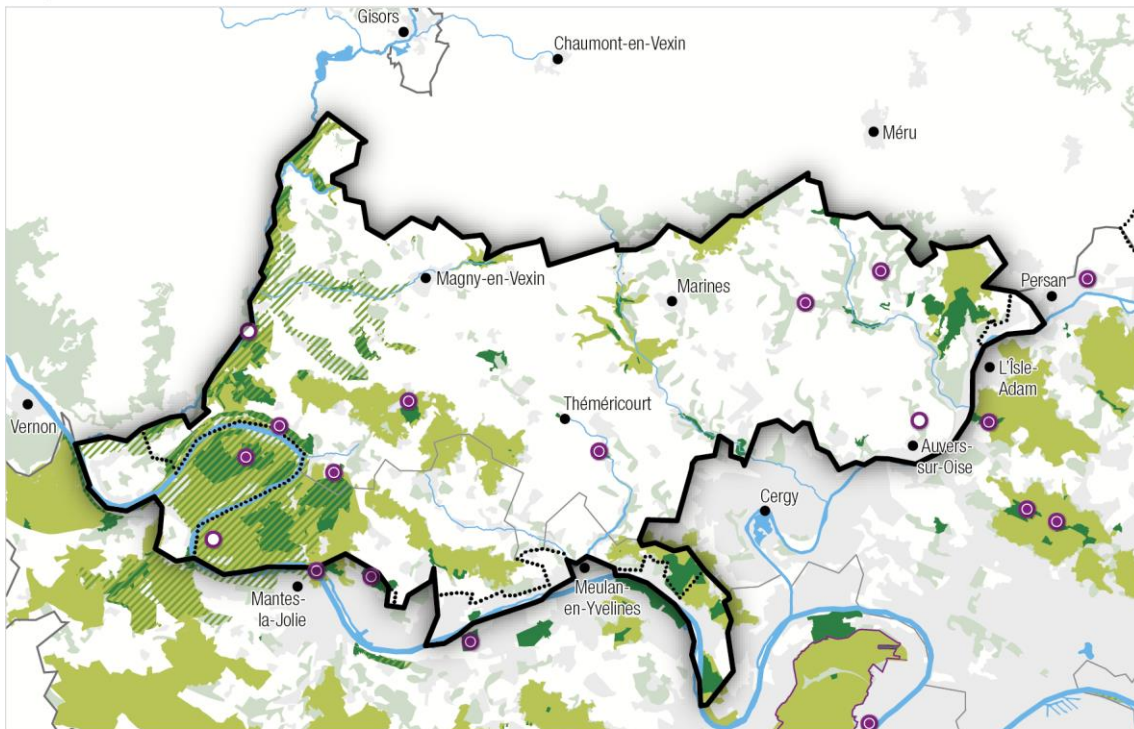
Preuve d'un patrimoine exceptionnel, le PNR comprend également la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Coteaux de Seine (263 ha) et la Réserve Naturelle Régionale des Sites géologiques de Vigny-Longuesse (21,8 ha).

Les réserves situées à proximité du Parc actuel (RNR de la Boucle de Moisson, RNR des Sites géologiques de Limay) pourraient quant à elles intégrer pleinement les trames éco-paysagères du PNR d'autant plus pour la RNR de la Boucle de Moisson (316 ha) – commune concernée par le projet d'extension du Parc. Cette dernière abrite trois habitats d'intérêt patrimonial dont deux prioritaires et particulièrement rares au niveau régional. Plus de 400 espèces floristiques y ont été inventoriées soit près de 30% du nombre total d'espèces franciliennes.

On y retrouve également l'Œdicnème criard constituant l'un des principaux enjeux de la réserve ainsi que de nombreuses espèces protégées au niveau régional telles que la Synuche des bois (*Synuchus vivalis* Illiger, 1798), la Drave des murailles (*Draba muralis* L., 1753) ou encore le Bombyx des buissons (*Lemonia dumi* L., 1760).

Ce territoire pourrait donc pleinement intégrer les corridors écologiques définis par le PNR. Si l'intérêt patrimonial de ce secteur en termes de milieux et d'espèces est indiscutable on peut s'interroger sur la présence de connexions entre les populations de la zone avec celles du reste du territoire. La Seine pouvant en effet jouer un rôle fragmentant pour les déplacements de certains groupes taxonomiques.

Sites d'intérêt écologique et protections des milieux naturels



Inventaire national :

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Znieff

- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

Protections

- Zone sous contrat Natura 2000
- Réserve naturelle et arrêté de biotope **existant**
- Réserve naturelle et arrêté de biotope **en projet**
- Forêt de protection **existante**

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale

- espace boisé
- espace urbanisé
- hydrographie

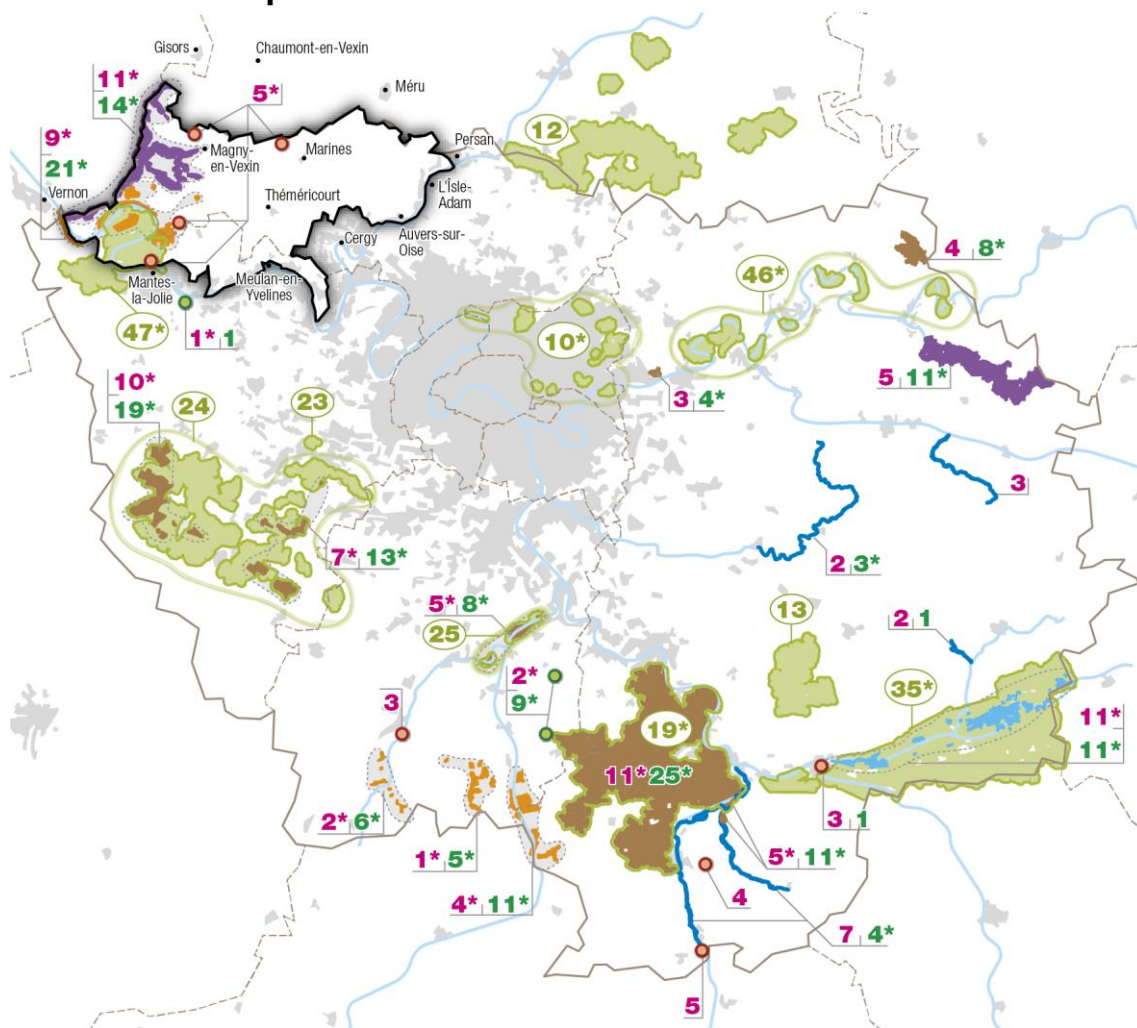
0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : Dren-Idf 2019, Driaaf, Inpn, Unesco 2014, L'Institut Paris Region 2019



Caractéristiques des sites Natura 2000 franciliens



Zone spéciale de conservation (ZSC)

- Ensemble formant un site Natura 2000 ZSC
- Formation forestière et intraforestière (mare, lande, tourbière, etc.)
- Vallée cultivée et milieux aquatiques remarquables
- Formation alluviale
- Formation basse de coteau et terrasse
- Milieu aquatique et population piscicole remarquable
- Présence de milieu pionnier
- Cavité souterraine accueillant des chauves-souris

Zone de protection spéciale (ZPS)

- Ensemble formant un site Natura 2000 ZPS

Présence sur le site d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire selon la Directive Habitat-faune-flore

- 1** Nombre d'espèces dont présence d'espèces prioritaires ou nécessitant une protection stricte
- 1*** Nombre d'habitats dont présence d'habitats prioritaires
- (17)** Nombre d'espèces d'oiseaux dont présence d'espèces (faune/flore) nécessitant une protection stricte
- (17)*** Nombre d'espèces d'oiseaux dont présence d'espèces (faune/flore) nécessitant une protection stricte

- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2020

Sources : INPN-MNHN 2019, DRIEE ÎdF 2019, L'Institut Paris Region 2020



Trames éco paysagères : une connaissance très fine au service d'une densification du réseau écologique

Une identification précise des trames éco-paysagères du territoire a été menée par le PNR en 2017, débouchant sur la cartographie de 7 sous-trames et la définition d'objectifs de conservation et de restauration écologique.

Un travail de modélisation a été effectué sur certaines sous-trames dans le but d'une part d'évaluer la connectivité potentielle de ces réseaux écologiques et d'autre part de proposer des pistes d'action. D'une manière générale, la modélisation constitue une aide à la décision complémentaire des dires d'experts et de la connaissance fine du territoire. Les résultats présentés ici pourront être affinés lors d'échanges ultérieurs.

Trois sous-trames porteuses d'enjeux forts et/ou participant à l'identité du territoire ont fait l'objet de traitements :

- la trame forestière avec comme groupe d'espèces de référence les chiroptères forestiers,
- la trame des milieux aquatiques avec comme groupe de référence les amphibiens spécialistes des mares et mouillères,
- la trame des pelouses calcicoles avec comme groupe de référence les insectes volants des pelouses sur sols calcaires. Cette sous-trame est considérée comme prioritaire dans les objectifs du parc selon l'étude des trames éco-paysagères.

Une trame forestière très développée mais de qualité inégal

Le rapport « trames éco-paysagères » montre que les boisements sont certes très présents sur le territoire (environ 20% de la surface du Vexin français) mais que la fermeture des milieux s'est parfois faite au détriment de milieux patrimoniaux. Une restauration de la qualité des boisements est donc à engager. La capacité d'accueil pour la biodiversité d'un milieu dépend à la fois de son état de conservation et de sa contribution à la connectivité du réseau. La modélisation présentée ici permet d'identifier les boisements clefs en termes de connexion potentielle. Ce diagnostic est à croiser avec la qualité des milieux considérés.

La carte « trame forestière » rend compte de la contribution de chaque massif boisé dans la connectivité du réseau écologique pour les chauves-souris spécialistes des milieux forestiers (métrique delta PC – voir encadré). Un seuil minimal de surface a été fixé à 10ha préalablement aux traitements. L'intégration de la localisation avérée des individus ainsi que la prise en compte de l'état de conservation de ces boisements serait utile pour affiner le diagnostic.

Pelouses calcicoles : un réseau assez morcelé mais à fort potentiel de reconquête

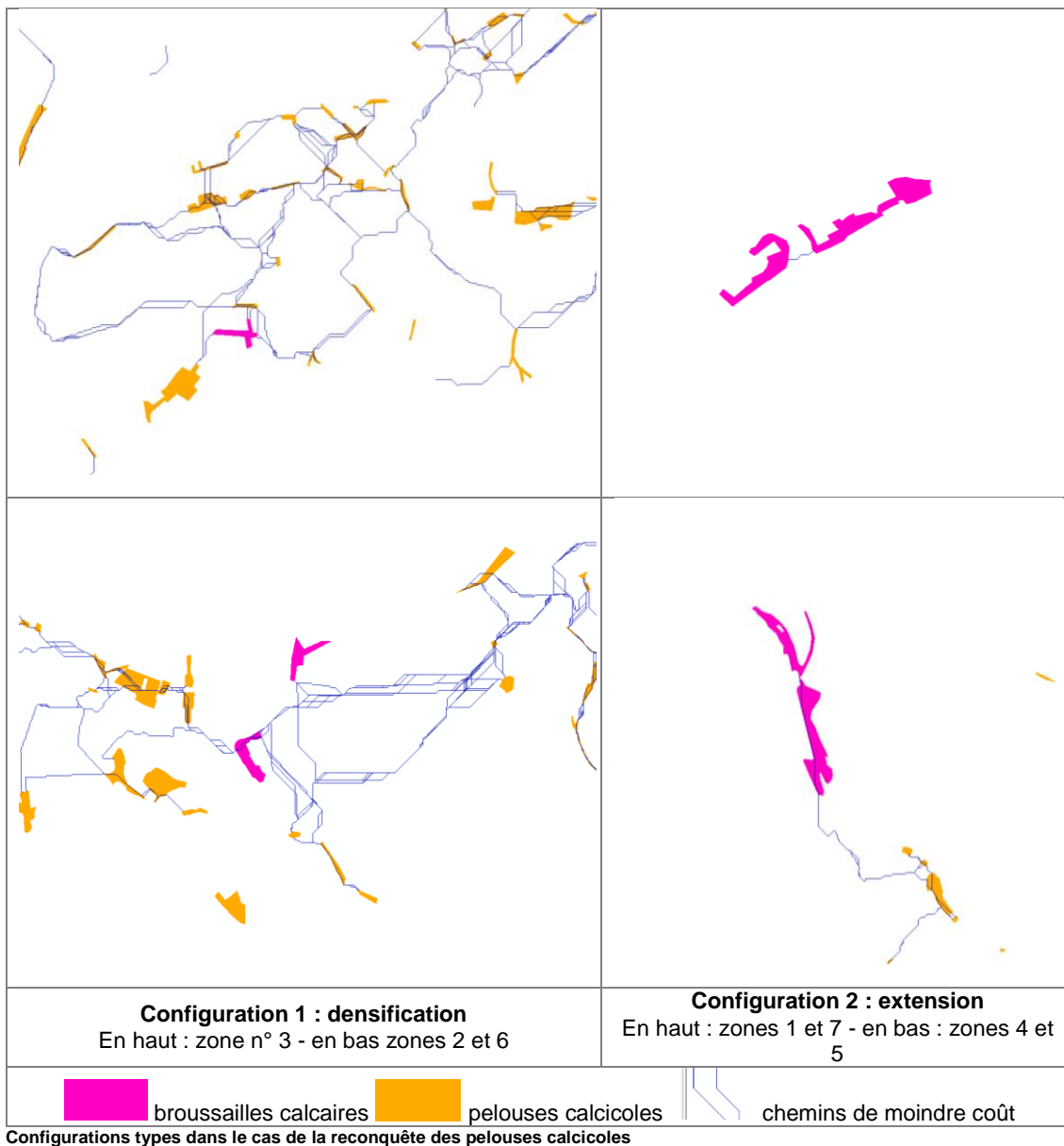
La carte « trame des pelouses calcicoles – probabilité de connectivité » rend compte de la contribution de chaque pelouse dans la connectivité du réseau écologique ainsi que les chemins de moindres coûts entre les taches d'habitats.

Reconquête de pelouses calcicoles : le PNR mentionne un objectif de reconquête de 100ha de pelouses pour les 5 à 10 ans à venir. Les secteurs potentiels de restauration sont constitués par les broussailles calcaires. Un traitement a été effectué afin d'identifier les secteurs actuellement en broussailles calcaires pour lesquels un retour à l'état de pelouse occasionnerait le plus fort gain de connectivité (pour le paramètre PC). Pour obtenir ce résultat Graphab a simulé l'ajout un à un des polygones de la couche broussailles calcaires et déterminé le gain de connectivité induit par cette création de milieu. Les 10 secteurs les plus favorables ont été retenus et représentent une surface totale de 45 ha soit environ la moitié de l'objectif fixé (la surface des polygones est comprise entre 1,6 ha et 8,6 ha).

Seuls les polygones d'une superficie supérieure ou égale à 5 500 m² ont été testés. Ce seuil a été retenu en première approche car la mise en place de mesures de gestion (partenariat avec des éleveurs par exemple) ne peut se faire que sur des espaces adaptés. De la même manière, si des mesures de réouverture de milieux sont à envisager il est également important que les secteurs retenus ne soient pas trop nombreux ou de taille trop restreinte. De plus, du point de vue écologique, la restauration d'une multitude de secteurs serait moins favorable et moins pérenne que des surfaces d'un seul tenant plus conséquentes.

Etat des lieux : présence d'un noyau principal très dense à l'ouest du territoire dont les connexions écologiques se poursuivent vers le nord mais avec une absence de connexions de ce noyau avec les pelouses des coteaux de la Seine situées au sud. Les noyaux secondaires sont situés au niveau des coteaux de la Seine, dans l'axe de la vallée de la Viosne au sud de Chars, sur les communes de Oinville-sur-Montcient et Jambville.

Reconquête : deux configurations types sont identifiables. La première configuration consiste en une **densification du réseau** existant par l'ajout de nouvelles pelouses avec la création de nouvelles connexions potentielles. Cette densification intervient dans un secteur déjà fonctionnel dans le cas des zones numérotées 2, 6, 8 et 9 ou bien en marge du réseau de pelouses dans le cas de la zone numérotée 3. La deuxième configuration consiste en une **extension du réseau** par la création de nouvelles pelouses sans lien avec l'existant dans le cas des zones numérotées 1-7, 4-5 et 10. Dans ces cas de figure il s'agit de zones ayant une grande surface (voir tableau ci-après).



La carte « trame des pelouses calcicoles – représentation topologique de l'indicateur BC » présente l'indicateur de centralité intermédiaire (BC).

Interprétation : Cette carte confirme le diagnostic visuel effectué plus haut sur la localisation des noyaux primaires et secondaires et permet d'identifier précisément les pelouses calcicoles clefs de voûte du réseau. Il est intéressant de noter que la contribution des pelouses à la connectivité est tout d'abord fonction de la localisation et, dans un deuxième temps, seulement dépendante de la superficie des pelouses.

Trame aquatique : une trame très dégradée

Au-delà d'un travail de remise en connexion des plans d'eau entre eux (au sujet duquel des pistes sont proposées ici), la priorité pour cette trame réside également dans la reconquête d'une qualité des milieux.

La carte « trame aquatique » présente le réseau de plans d'eau, les chemins de moindres coûts et la métrique *delta PC*.

Le même test d'ajout de tache que celui effectué pour la trame calcicole a été mené pour les plans d'eau. Ne disposant pas d'une couche SIG d'emplacements potentiels de futurs plans d'eau, les localisations testées ont été faites sur une grille à maille carrée. La résolution de cette grille est de 1 000ha. Un plan d'eau virtuel d'une surface de 100m² a été ajouté au niveau du centroïde de chaque maille de 1 000 ha pour évaluer le gain de connectivité occasionné par cet ajout¹⁴. La capacité de la mare créée ne rentre pas en compte ici contrairement au test sur les broussailles calcaires.

Interprétation : la répartition des plans d'eau est assez homogène sur l'ensemble du territoire. Les connexions longue distance sont très rares, il s'agit donc sans surprise de réseaux locaux à étudier à une échelle fine. On note la présence de certains noyaux plus denses : 1) au niveau de Vaux-sur-Seine où le réseau de connexions potentielles est particulièrement dense 2) au nord de Marines avec de nombreuses connexions potentielles dans un rayon assez large d'environ 5 km, 3) dans le secteur de la commune de Juziers. Cinq des 10 plans d'eau se situent au sein de ces 3 noyaux, les autres sont plus éparés.

Conclusion

Sur le périmètre existant, le Parc dispose de tous les éléments pour mener des actions de reconquêtes. Dans un souci d'efficacité, il s'agira de les mener aux endroits les plus judicieux. Ce travail de modélisation donne des pistes potentielles pour l'atteinte des objectifs fixés par le PNR pour trois sous-trames.

Dans un contexte d'extension du périmètre l'une des priorités sera de hisser les nouveaux secteurs au même niveau de connaissance que celui atteint dans le périmètre déjà constitué. Une large bibliographie existe sur certains nouveaux secteurs à très forte valeur patrimoniale mais il s'agira d'intégrer ces connaissances aux bases de données du parc, sur la base de méthodologies identiques.

¹⁴ 100 m² correspond à la surface de la maille du raster d'occupation du sol.

Eléments de méthode

Logiciel : Graphab - Folête et al 2012.

Méthode : chemins de moindres coûts

Etape 1 : Création d'une couche d'occupation du sol (raster, résolution 10 mètres)

Nomenclature : comporte 18 postes (les 10 sous trames écopaysagère du PNR – peupleraies, sources, zones humides, broussailles calcaires, boisements, zones aquatiques, bocagères, pelouses, prairies et zones marécageuse), 3 niveaux de cours d'eau, 3 niveaux d'infrastructures linéaires, le tissu urbain, et un poste « autre » comprenant les espaces naturels non compris dans les trames écopaysagères (source Mos et Corine land cover).

Etape 2 : Détermination des paramètres de modélisation

- capital de déplacement des groupes d'espèces retenus pour chaque sous-trame ;
- coefficients de résistance attribués à chaque groupe d'espèces pour chacun des postes de l'occupation du sol. Les paramètres retenus sont proches de ceux utilisés pour le SRCE francilien à la différence près que l'échelle géométrique (1 – 10 – 100 – 1000) a été préférée à l'échelle contrastée du SRCE (1 – 2 – 5 – 12 – 63...). Le logiciel Graphab est en effet dimensionné pour mieux répondre à cette configuration.

Etape 3 : calcul des chemins de moindres coûts

Etape 4 : calcul des métriques de connectivité

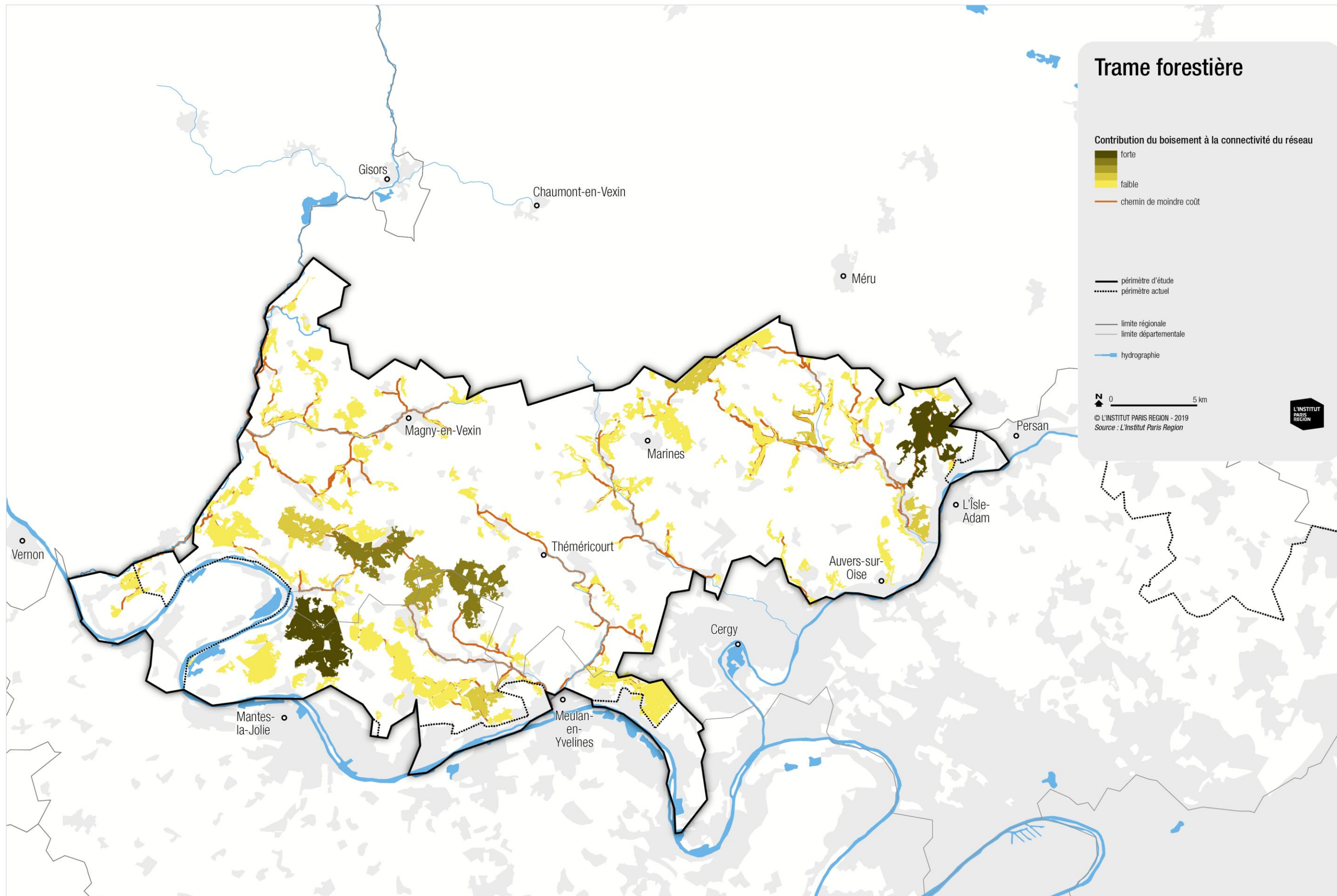
Deux métriques de connectivités ont été calculées :

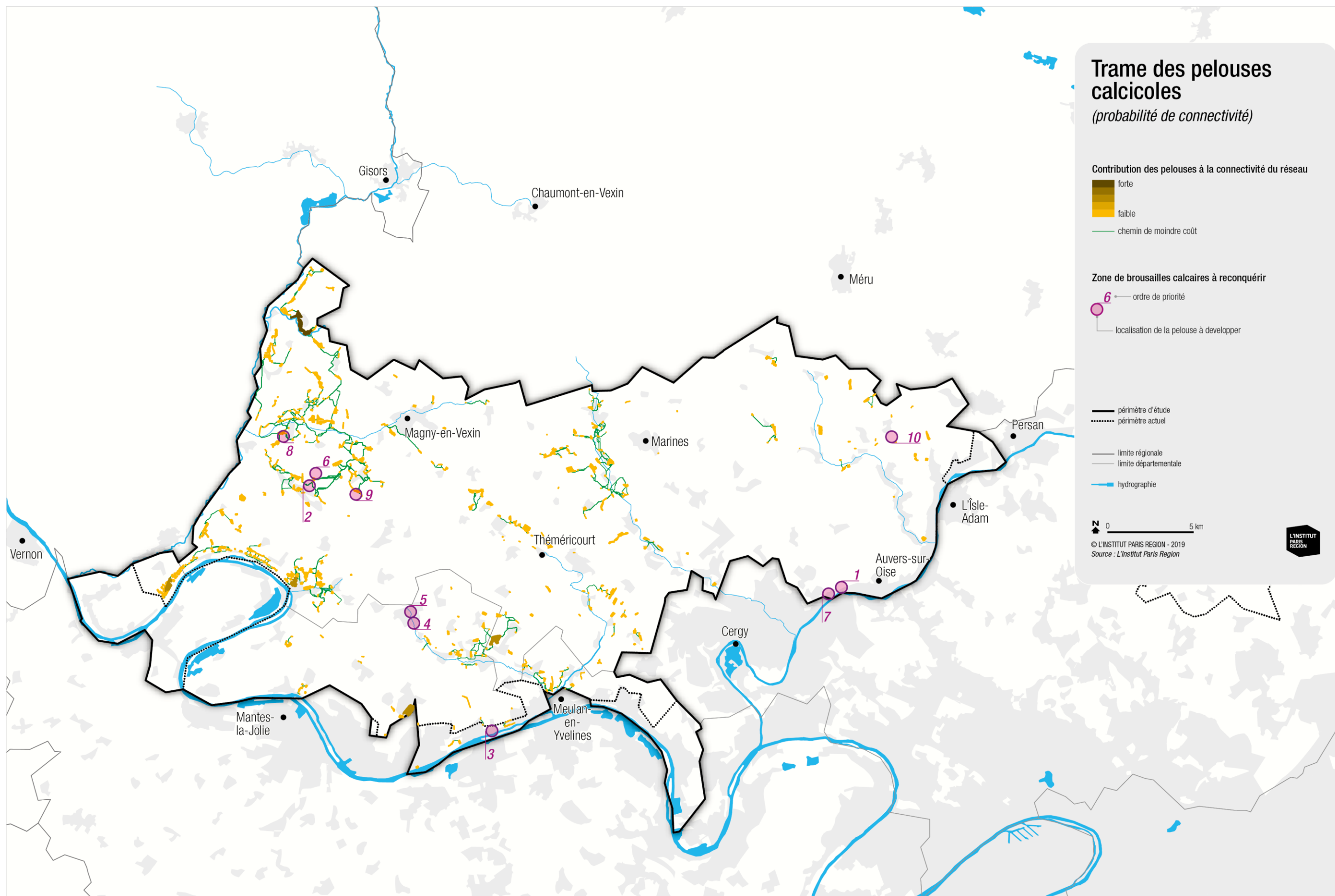
PC : probabilité de connectivité. La valeur traduit la probabilité que deux individus tirés au hasard dans le réseau, arrivent à entrer en contact. Graphab procède au calcul de PC pour l'ensemble du réseau. Chaque tache d'habitat est ensuite enlevée une à une. A chaque suppression, Graphab calcule la nouvelle valeur de PC pour le réseau. La tâche est ensuite réintégrée et la variation de la valeur de PC (delta PC) lui est associée. Le même procédé est réalisé pour les autres taches.

BC : indice de centralité intermédiaire. Cette valeur traduit l'importance avec laquelle chaque zone d'habitat est reliée au reste du réseau. Les zones ayant les plus fortes valeurs de BC sont celles dont le retrait du réseau serait le plus préjudiciable en termes de connectivité (la disparition d'une zone d'habitat pouvant par exemple mener à la déconnexion d'un secteur du reste du réseau)

Pour la trame forestière et celle des pelouses calcicoles, la capacité de chaque zone d'habitat, c'est-à-dire leur possibilité d'accueil et d'émissions d'individus, est équivalente à leur surface. Pour la trame aquatique ce paramètre a été évalué non pas en fonction de la surface du plan d'eau mais en fonction de l'occupation du sol dans un périmètre de 500 m autour de chaque plan d'eau. La capacité d'un plan d'eau n'étant pas corrélée à sa surface mais plutôt à la présence de milieux favorables à proximité. Dans ce calcul la distance au plan d'eau a été prise en compte (plus un milieu favorable est éloigné du plan d'eau, moins sa contribution à la capacité de ce dernier est importante).

		Chiroptères forestiers	Pelouses calcaires	Mares et mouillères
Maille		10 m		
Surface minimum de l'habitat		10 ha	100 m ²	0 ha
Distance (dispersion)		10 000 m	2 000 m	2 500 m
Probabilité associée à la distance de dispersion		0,05		
Coefficients de résistance		1-10-100-1000-10000	1-10-100-500-1000	1-10-100-1000
Occupation du sol	peupleraies	10	100	10
	sources	10	100	10
	zones humides	10	100	10
	broussailles calcaires	10	-	10
	trame boisée	1	500	10
	trame aquatique	100	500	1
	trame bocagère	100	100	100
	pelouses	1000	1	100
	prairies	10	10	10
	trame marécageuse	10	100	10
	grands cours d'eau	100	500	1000
	petits et moyens cours d'eau	10	500	1000
	canaux	100	500	1000
	routes (très) difficilement franchissable	1000	500	1000
	routes moyennement franchissables	1000	100	100
	routes franchissables	1000	100	100
	autre (espaces naturels hors trames éco paysagères)	1000	500	100
	tissu urbain	10000	1000	1000





Trame des pelouses calcicoles (probabilité de connectivité)

Contribution des pelouses à la connectivité du réseau

- forte
- faible
- chemin de moindre coût

Zone de broussailles calcaires à reconquérir

- 6 — ordre de priorité
- localisation de la pelouse à développer

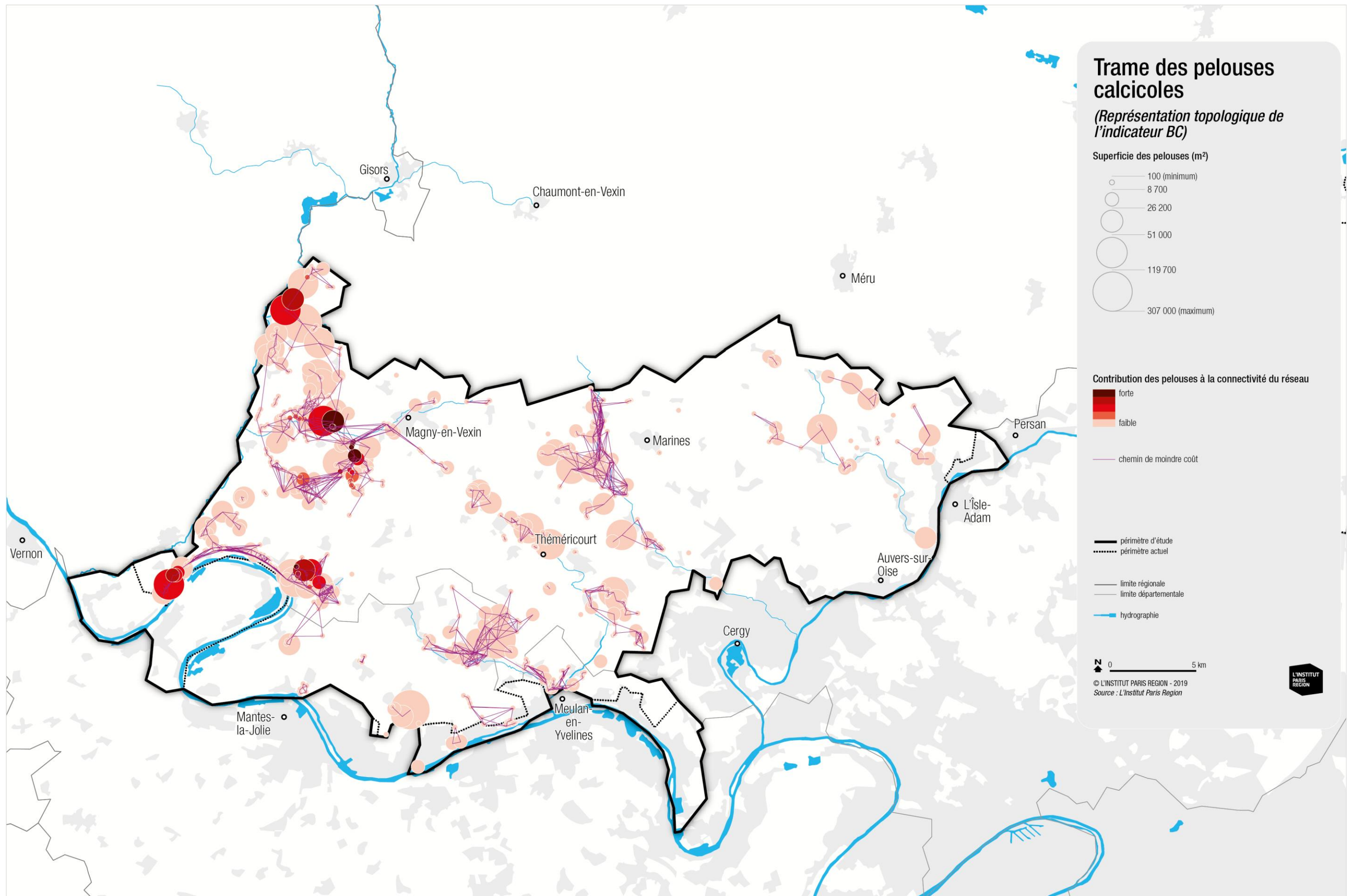
— périmètre d'étude
 périmètre actuel

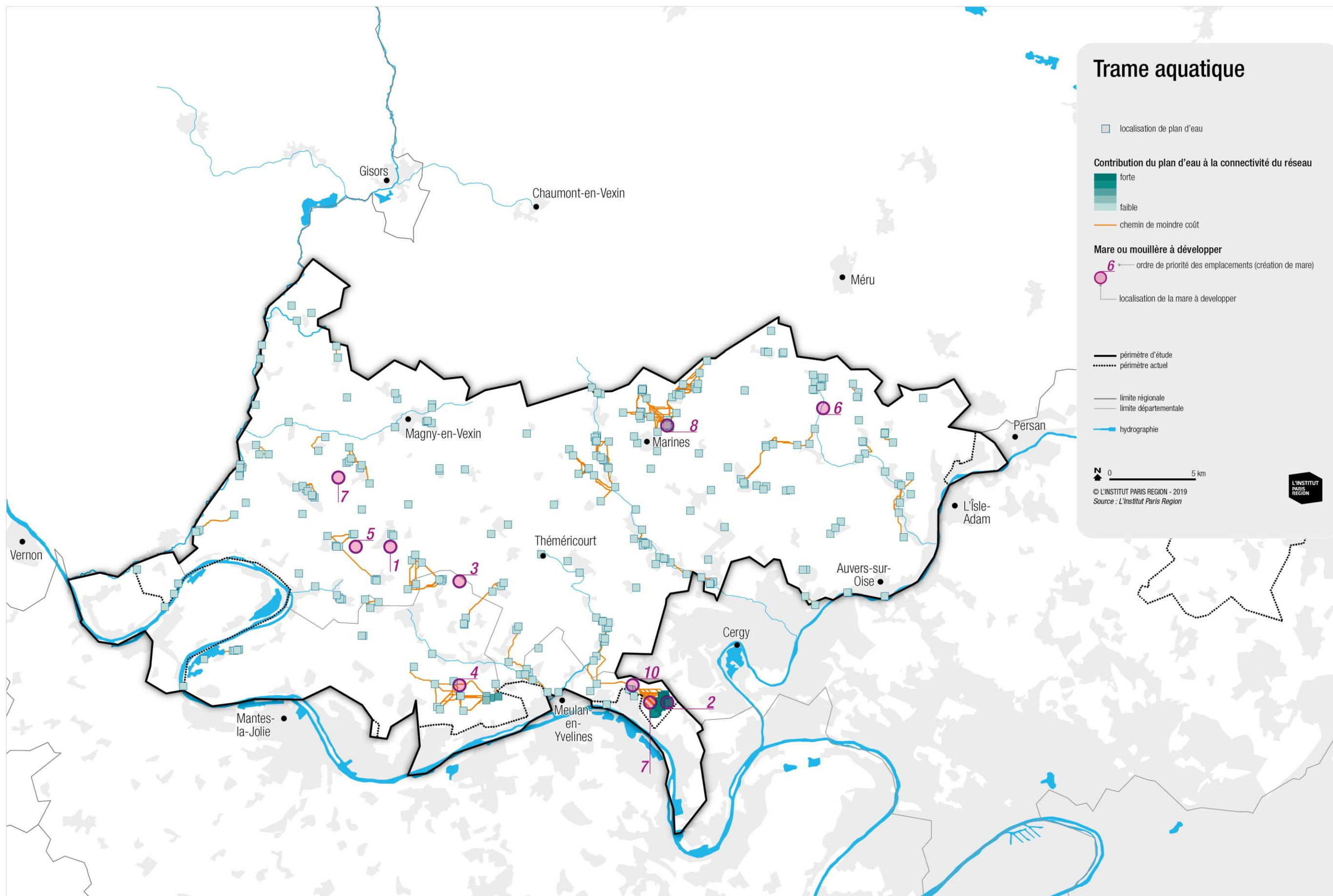
— limite régionale
 — limite départementale

— hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION - 2019
 Source : L'Institut Paris Region





Trame aquatique

- localisation de plan d'eau

Contribution du plan d'eau à la connectivité du réseau

- forte
- faible

— chemin de moindre coût

Mare ou mouillère à développer

- 6 — ordre de priorité des emplacements (création de mare)
- localisation de la mare à développer

- périmètre d'étude
- ⋯ périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

N 0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION - 2019
 Source : L'Institut Paris Region

Patrimoine culturel (bâti, historique, paysager, immatériel)

Patrimoine reconnu et protégé

L'intérêt patrimonial du territoire du Vexin français, réside dans la diversité de ses paysages et la richesse architecturale de ses villages. La qualité de ce patrimoine paysager, bien préservé, est reconnue par la loi du 2 mai 1930¹⁵. Le patrimoine bâti est, quant à lui, mis en valeur par l'inscription et le classement au titre des Monuments historiques de la loi du 31 décembre 1913¹⁶. Ces deux types de protections, couvrent presque l'intégralité du Parc, ce qui a permis de maintenir l'intégrité et l'authenticité de ce territoire.

Sites classés et inscrits : un territoire bien couvert

Le Vexin français est un territoire très bien protégé au titre des sites. On compte 14 sites classés et 14 sites inscrits sur le Parc élargi (Parc actuel plus les secteurs d'extension). À noter que certains sites sont à cheval sur les deux périmètres.

Des critères de protection différents : des classements pour des valeurs architecturales, des inscriptions pour les caractéristiques paysagères

Lorsque l'on considère plus en détail les sites classés, il s'avère que la protection s'applique essentiellement à des éléments ponctuels : des châteaux et leurs parcs et abords, des églises et des cimetières. Ce sont donc plus pour leurs spécificités architecturales que ces éléments ont été protégés. Seulement quatre sites, couvrant de vastes superficies, ont été classés pour les qualités de leurs grands paysages et de leurs environnements : les Buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais, la vallée de l'Epte, le site des falaises de la Roche-Guyon et celui de la forêt de Moisson.

L'inscription porte, quant à elle, majoritairement sur des sites à caractère paysager. Cela concerne en premier lieu le plateau vexinois, mais également les paysages de vallées et de coteaux. Seulement 4 inscriptions, sur 14, mettent en valeur des éléments ponctuels : villages ou abords d'un château.

¹⁵ La loi du 2 mai 1930 a pour but d'assurer la protection des sites et des monuments naturels dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Ces sites sont un patrimoine national et doivent être préservés de toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation).

¹⁶ Loi du 31 décembre 1913 : la protection au titre des monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité sont prise en compte.

Le territoire a la chance d'avoir le site inscrit le plus étendu de France : celui du Vexin français¹⁷.

La motivation de la protection décrit ce site comme recouvrant un « pays » historique aux limites naturelles clairement identifiées. Sa géographie et ses paysages sont définis comme suit : « un grand plateau agricole traversé en diagonale par la Chaussée Jules-César rectiligne, des buttes boisées entourées de vallonnements pacagés et peu bâtis, des vallées remarquablement préservées, des coteaux calcaires exceptionnels, des villages dont l'architecture paysanne est devenue un modèle, des monuments historiques nombreux et présents presque dans chaque commune, des pôles touristiques multiples ». La préservation de ce territoire et la gestion durable de l'espace ont eu pour conséquence directe la création du Parc naturel régional en 1995, sur une délimitation quasiment superposée aux sites protégés.

Une disparité de traitement entre le Parc et les secteurs d'extension

Le Parc actuel est presque intégralement couvert tandis que les secteurs d'extension sont inégalement protégés. Ainsi 12,5% de la surface du Parc est classée et presque 94% inscrite ; quand pour le périmètre d'étude les chiffres sont seulement de 18% de surface classée et presque 30% inscrite. De plus, pour ce dernier cela ne concerne presque exclusivement que la Boucle de Moisson et les deux communes de Confluence Epte, et encore partiellement. Dans la vallée de la Seine seule une petite partie de Vaux-sur-Seine est protégée par un site inscrit.

Nous constatons donc que des zones entières sont exemptes de toute protection au titre des sites. Même si celles-ci sont présentes sur le Parc actuel (à Champagne-sur-Oise et Ronquerolles), elles concernent principalement les secteurs d'extension : le Sud de la Boucle de Moisson (Freneuse, Méricourt, Rolleboise) et presque l'intégralité de la vallée de la Seine (de Guitrancourt à Vaux-sur-Seine). Voir la carte « Les atouts patrimoniaux du Vexin français » ci-après. Il faut noter que ces territoires sont également ceux où les tensions sur le paysage sont les plus fortes. Ces disparités spatiales font craindre une politique du paysage moins efficace et moins protectrice sur certains secteurs, un futur périmètre non homogène mais surtout une possible dégradation des caractéristiques paysagères qui ont conduit à la création du Parc naturel régional.

¹⁷ Site inscrit « Vexin français » : très vaste site qui recouvre près de la moitié du Val-d'Oise avec soixante-sept communes et le nord des Yvelines pour douze communes. Le Vexin Français recouvre un « pays », que l'histoire a limité à l'ouest par l'Epte, à l'est par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et la vallée de Sausseron. Au sud, ce sont les coteaux dominant la vallée de la Seine, plus urbanisée, qui ont servi de limite. Une partie dépasse le département du Val d'Oise au Nord.

Après étude des sites sur les secteurs d'extension, on constate que les surfaces protégées sont relativement peu élevées mais proches de celles de certains sites du Parc actuel (excepté le site du Vexin français). De plus les inscriptions portent également plus sur des critères paysagers tandis que les classements sont sur des éléments ponctuels (église et abords et pavillon et son parc). Les sites protégés de la Vallée de la Seine (comme la « Rive droite de la Seine et l'île de Vaux » et les « Rives de la Seine, île de la Motte-des-Braies, île d'Hernières et île du Platais ») mettent en valeur les paysages de bord de fleuve, les berges verdoyantes, les îles qui forment des sites pittoresques, la végétation caractéristique de ces espaces. Le petit site de « l'église de Rolleboise, ses abords, le marronnier et la terrasse dominant le village et la Seine » valorise autant des éléments de paysage (panorama et arbres) qu'un monument : (l'édifice religieux). Ce site en promontoire sur la Seine et la Boucle de Moisson offre un très vaste panorama du Mantois à la Roche-Guyon et des Boucles de Guernes et de Moisson jusqu'au Vexin. C'est un exemple rare sur le val de Seine. Le site du Pavillon d'Artois met en valeur la vue au-delà de la Seine mais également le parc à l'ambiance romantique. Les patrimoines apportés par les secteurs d'extension sont donc en cohérence avec ceux du Parc actuel.

Une reconnaissance ancienne de la qualité des paysages du Vexin français

La majorité des arrêtés de classement et d'inscription s'échelonnent entre les années 1970 et 1990. On compte 7 sites classés en seulement vingt ans (décennies 80 et 90), contre 6 entre les années 1920 et 1960 et un en 2002. Pour les sites inscrits on compte autant de labellisations pour la décennie 1970 (six sites) qu'entre 1930 et 1960 et seulement un en 1998. Il est intéressant de noter que ces procédures s'inscrivent pleinement dans les démarches nationales et régionales de ces années-là. Si à l'origine les processus portaient sur de petites entités (arbres isolés, îles, ensembles bâtis ou monumentaux, rochers pittoresques, etc.) à partir des années 1970 les classements portent davantage sur des sites de grande taille englobant plusieurs communes. Ainsi une inflexion s'opère avec la protection de vastes étendues rurales de 2 000 à 10 000 hectares¹⁸. Il s'agit alors de protéger ces espaces et entités paysagères du mitage périurbain et plus spécialement les rives des cours d'eau. Sont classées des vallées, plus ou moins encaissées et parfois champêtres ou les majestueuses boucles de la Seine en aval, à l'instar du confluent de la Seine et de l'Epte (1985), ou des falaises de la Roche-Guyon et du méandre forestier de Moisson (1990). Cette action de classement a permis, à mesure que

s'étendait l'urbanisation, de maintenir des équilibres et de faire en sorte que l'aménagement des territoires respecte les caractéristiques paysagères de ces espaces.

Des Parcs naturels régionaux franciliens largement protégés au titre des sites

Si l'on compare le Parc élargi aux autres Parcs naturels régionaux en Île-de-France, on peut constater que la situation est similaire dans le Gâtinais français en nombre de sites classés et inscrits, puisqu'il a respectivement 10 et 14 sites classés et inscrits pour une surface proche de celui du Vexin français élargi. La Haute Vallée de Chevreuse compte elle un peu plus de sites que le Vexin (20 classés et 15 inscrits) pour une surface moindre. L'implantation géographique du PNR Oise Pays de France, majoritairement sur la région Hauts de France, rend la comparaison difficile avec le reste de la région Île-de-France. Pour les autres territoires ruraux d'Île-de-France, excepté les grosses agglomérations telles que Paris et Meaux, on dénombre un plus grand nombre de sites (61 classés et 67 inscrits), mais la surface protégée est beaucoup moins importante que pour le Vexin français, puisque seulement 6% de la surface des communes rurales d'Île-de-France est classée et 5% inscrite. Ainsi les territoires couverts par un Parc naturel régional sont davantage protégés par rapport au reste du territoire francilien.

Des paysages protégés mais un avenir incertain

On peut conclure que les paysages du PNR Vexin français sont bien protégés au titre des sites, même si certaines zones de son futur périmètre ne sont pas couvertes par cet outil. Ces protections, leur pérennité et gestion, ont eu un effet bénéfique sur la préservation des paysages. Il est intéressant de noter que de nouvelles procédures sont engagées, notamment au nord-est avec la procédure de classement de la Vallée du Sausseron, décidée en 2015. Il conviendra cependant d'être vigilant quant aux conséquences que pourrait avoir le projet de décret portant « déconcentration de la délivrance des autorisations de travaux en site classé ». Ce projet vise à annuler les moyens de protection des sites classés en déléguant aux préfets des pouvoirs discrétionnaires. Le décret prévoit que les autorisations de travaux concernant les sites classés seront délivrées au niveau local des préfets de département. Cela pourrait entraîner une dégradation des sites, porter atteinte à l'intégrité des sites classés et générer des disparités entre les territoires, selon la politique mise en œuvre dans les différents départements.

¹⁸ La politique de classement en Île-de-France a évolué avec le temps. Au début les sites classés ont visé à protéger des ensembles patrimoniaux en rapport avec une formation naturelle ou des endroits ponctuels bénéficiant d'une reconnaissance sociale manifeste ; l'après-guerre voit la reconnaissance de la valeur des parcs et jardins en milieu urbain ; puis dans les années 1960 ce

sont les forêts prestigieuses qui sont classées ; à partir de la seconde partie des années 1970 le panorama des paysages protégés se complète des vastes étendues rurales et de la préservation des buttes-témoins.

Le tableau ci-après rassemble les données chiffrées, préalablement évoquées.

	Superficie des sites (ha)		Part du territoire à être protégé (%)		Surface totale (ha)
	classés	inscrits	Classés	Inscrits	
PNR Vexin français					
Vexin français	8 907	66 581	12%	94%	71 038
Secteurs d'extension	1 518	2 505	18%	30%	8 411
Parc élargi	10 425	69 086	13%	87%	79 449
PNR franciliens					
Gâtinais français	14 622	9 542	19%	13%	75 566
Haute Vallée de Chevreuse	10 302	22 155	16%	35%	63 298
Oise Pays de France (Île-de-France)	5 638	1 821	65%	21%	8 618
Rural francilien (hors PNR)					
	44 292	38 349	6,2%	5,4%	715 653

La superficie des sites classés et inscrits

Sources : bases de données sites et monuments historiques protégés de l'Institut Paris Région, Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC ÎdF, DRIEE ÎF.

Un ensemble remarquable de monuments historiques

Le PNR du Vexin français est un territoire très riche en monuments historiques. On en compte 208 dans le Parc élargi, dont 73 édifices classés et 63 inscrits. Pour certains ce n'est pas l'ensemble du bâtiment qui est protégé mais seulement des parties (façades, toitures, etc.), il est alors partiellement classé (11) ou partiellement inscrit (47) ou bénéficie des deux niveaux de protection en même temps (14). Comparé aux autres Parcs naturels régionaux franciliens, le Vexin français est celui qui possède le plus de monuments historiques. Le Gâtinais français n'en possède que 97, la Haute Vallée de Chevreuse 79 et Oise Pays de France (partie francilienne) 19. À terme avec l'élargissement de son périmètre, le Vexin comptera plus d'édifices protégés que l'ensemble des autres PNR franciliens réunis (208 contre 195).

Un déséquilibre dans la répartition entre Parc actuel et secteurs d'extension

Les monuments historiques du Vexin sont répartis de manière assez homogène sur le territoire, comme on peut le voir sur la carte ci-après « Les atouts patrimoniaux du Vexin français ». En effet, très peu de communes ne possèdent pas de monuments historiques. Mais si l'on regarde en détail, la situation est hétérogène entre le Parc actuel et les secteurs

d'extension. Il n'y a en effet que 6 édifices classés dans le périmètre d'extension (contre 67 sur le Parc actuel), 5 inscrits (contre 58) et 4 partiellement inscrits ou classés ou les deux (contre 68). On note donc une différence notable entre périmètre actuel et périmètre d'étude. Cela peut s'expliquer par le nombre réduit de communes dans les secteurs d'extension. Cela reflète également la disparité entre le département du Val d'Oise et celui des Yvelines. Ce dernier, beaucoup plus grand que son voisin, compte plus de monuments historiques en nombre mais la part de ces édifices dans le périmètre du PNR du Vexin français est moins élevée que dans le Val-d'Oise. Les Yvelines comptent 533 monuments historiques, contre 327 dans le Val d'Oise, mais seulement 37 sont dans le périmètre du PNR élargi (contre 171 dans la partie valdoisienne du Parc). Ces différences peuvent s'expliquer par des politiques de protection non homogénéisées à l'échelle de l'Île-de-France et des identités patrimoniales différentes d'un département à l'autre.

Une densité exceptionnellement élevée de monuments historiques dans le Vexin

Le Parc présente une densité très importante de monuments historiques. En effet, on compte environ 1,94 monument historique (classé, inscrit ou partiellement) par commune sur le Parc élargi. Ce résultat est plus élevé que pour les autres Parcs naturels régionaux d'Île-de-France :

- la densité pour le Gâtinais français est de 1,41 MH par commune,
- pour la Haute Vallée de Chevreuse : 1,49 MH/commune,
- et pour Oise Pays de France (partie francilienne), 1,27 MH/commune.

Cette densité vexinoise est également supérieure à la moyenne de MH /commune sur les départements ruraux de la Grande couronne, où la densité est de 1,59 MH par commune. Il n'y a que les Yvelines qui ont une plus forte densité (2,03 MH/commune) que le Parc élargi. L'écart est plus grand encore avec les territoires ruraux franciliens hors PNR (communes hors agglomérations de Paris et Meaux et hors PNR) qui ont environ 1,18 MH par commune, chiffre qui correspond à la densité de MH/commune au niveau de la France métropolitaine.

Au-delà de ces données chiffrées, il convient de remarquer qu'au niveau national les monuments historiques sont plus souvent concentrés dans les villes moyennes ou importantes et non dans les espaces ruraux. Le Vexin, composé en majorité de petites communes rurales, est donc atypique de ce point de vue, puisque plus d'une commune sur deux, de moins de 1 000 habitants, possède un ou plusieurs monuments classés. Cet ensemble exceptionnel de monuments est donc un des nombreux attraits du territoire et témoigne de sa richesse historique.

La prédominance du patrimoine religieux

Si l'ensemble des typologies de patrimoine sont concernées par un classement ou une inscription, toutes ne sont pas représentées à part égales. Ce patrimoine protégé est majoritairement constitué d'édifices religieux : 120 éléments sur 208. Ce qui représente 58% des monuments historiques du périmètre élargi. Au premier rang viennent les églises (82), puis les croix et calvaires (21) et les chapelles (6). En revanche on compte très peu d'édifices monastiques (abbaye, prieuré, ermitage : 5). La seconde catégorie dominante est celle des châteaux et demeures (35 sur 208, soit 16,83%). Un troisième groupe rassemble les vestiges archéologiques (13), le patrimoine civil (maisons d'artistes, pavillons, etc.) (12) et les parcs et jardins (11). On trouve pour finir, de manière très minoritaire, le patrimoine rural (6), les sites à caractère militaire (4), les édifices publics (3) et à parts égales le patrimoine industriel et celui lié aux activités (2 édifices chacun).

Cette répartition se retrouve quel que soit le niveau de protection (classement, inscription, ou partiellement inscrit/classé). Cette prédominance des édifices religieux, croix et châteaux, s'explique car les éléments plus ruraux, ou liés à des activités, n'ont été que récemment considérés comme « faisant patrimoine » et pouvant ainsi prétendre à une protection au titre des monuments historiques. La politique patrimoniale française a longtemps privilégié les édifices monumentaux (églises, châteaux) au détriment d'éléments ponctuels ou du patrimoine de proximité, formant l'identité des territoires ruraux. Il a fallu attendre le XXI^e siècle pour que le patrimoine industriel ou celui du XX^e siècle soient reconnus par des labels. Il se trouve aussi que le patrimoine religieux du Vexin est particulièrement riche, avec des églises allant jusqu'au gothique tardif ou à la Renaissance, périodes représentées aussi dans les régions limitrophes, mais moins dans le reste de l'Île-de-France.

Cette prédominance du patrimoine religieux se retrouve dans les monuments historiques des secteurs d'extension. On peut citer par exemple les églises, croix de cimetière, chapelles ou calvaires de Limetz-Villez, de Bennecourt, de Juziers, de Mézy-sur-Seine, d'Hardricourt, de Vaux-sur-Seine, de Triel-sur-Seine ou de Champagne-sur-Oise. La seconde catégorie dominante, celles des châteaux-demeures, est, elle aussi, bien représentée sur les secteurs d'extension. On peut citer les cas emblématiques de la Villa Poiret à Mézy-sur-Seine, du Pavillon d'Artois à Vaux-sur-Seine, ou du château d'Hanneucourt à Gargenville et de la Maison du Mesnil-Saint-Laurent (édifice du XVIII^e siècle) à Juziers.

Ainsi on peut conclure que le patrimoine protégé des secteurs d'extensions correspond à celui du Parc actuel.

Le Vexin : une terre d'archéologie

Le Vexin compte de nombreux éléments archéologiques ponctuels (plus ou moins accessibles ou visibles) et des sites remarquables. Le Parc a édité plusieurs brochures explicatives et propose un circuit permettant de découvrir certains sites emblématiques. Les plus anciennes traces d'activités humaines dans le Vexin français remontent au Paléolithique supérieur (début vers - 35 000 ans), sont attestées par quelques outils en silex taillés découverts lors de fouilles à Magny-en-Vexin ou lors de prospections de surface à Nesles-la-Vallée. C'est la période du Néolithique qui a laissé le plus de traces : le Vexin a la plus forte concentration de mégalithes de tout le Bassin parisien et de nombreuses allées sépulcrales ont été mises au jour comme celle de la « Cave aux Fées » à Brueil-en-Vexin ou l'allée couverte du Bois de Morval à Guiry-en-Vexin. Les restes humains les plus anciens du Val d'Oise (Néolithique final) ont été mis au jour à Champagne-sur-Oise. Le territoire commence à se structurer à l'Âge du Fer. Il était alors occupé par les Vélocasses, tribu qui a donné son nom au Vexin. Mais c'est la Romanisation qui fixe les bases qu'on connaît encore aujourd'hui : développement des axes de communication (Chaussée Jules César, nouvelles formes d'habitat et d'exploitations agricoles (village), émergence de grands complexes religieux (sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville : temples, bassins, édifice de spectacle, quartiers d'habitations). Peu de sites d'habitats de l'époque mérovingienne sont connus, le Vexin a surtout livré un grand nombre de nécropoles richement dotées en mobilier funéraire (ex : plus de 600 sépultures mise au jour lors de la fouille de la nécropole d'Hédouville). La valorisation du patrimoine archéologique a été un axe de travail important ces dernières années. Le Parc s'est positionné comme un partenaire majeur des institutions et structures en charge de l'archéologie. Il a ainsi mis l'accent sur deux projets : la création d'une structure d'accueil et de recherche sur le site de Genainville et la valorisation de la Chaussée Jules César.

Une politique de préservation ancienne qui a évolué : des arrêtés de classements aux inscriptions ponctuelles

Si le classement est devenu, au fil du temps, un instrument de protection juridique, il est instauré dès 1837¹⁹, afin de classer, dans chaque département et par « ordre de priorité », les monuments pouvant recevoir des aides de l'État en vue de leur conservation. Le Vexin ne fait pas exception avec une dizaine de classements entre 1840 et 1895.

¹⁹ Date de la création de la commission des monuments historiques, transformée depuis la loi LCAP (relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine) de juillet 2016 en

Commissions nationale et régionales du patrimoine et de l'architecture.

Au XX^e siècle c'est dans la décennie 1920 que le territoire connaît le plus de classements (48) et une seconde phase de protections s'opère dans les années 1940 avec 32 classements. Plus proche de nous, les derniers arrêtés importants datent des décennies 1980 et 1990 avec respectivement 22 et 21 édifices protégés. Les années 2000 n'ont vu que 6 biens être préservés. Les arrêtés les plus protecteurs, via le classement, sont décidés au début : au XIX^e siècle et jusque vers 1910. Tandis que durant les quatre grandes phases de protection du territoire (1920', 1940', 1980' et 1990') ce sont surtout des inscriptions ou des protections partielles qui sont instaurées. Ainsi très tôt le territoire du Vexin a bénéficié de la reconnaissance nationale pour la valeur et la richesse de son patrimoine monumental.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables : un outil à généraliser sur le territoire

Un dernier dispositif existe pour protéger et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager du territoire : le Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il porte sur des villes ou villages qui forment des ensembles patrimoniaux et dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public. Depuis la loi LCAP, de juillet 2016, ces espaces se substituent automatiquement aux anciens secteurs sauvegardés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) et AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Ce dispositif a l'avantage d'être à la fois un outil de connaissance et d'identification des éléments patrimoniaux et de leurs enjeux et un outil de gestion à l'échelle d'un territoire, communal voir intercommunal. Si près de 800 SPR ont été créés en France depuis 2016, le Parc ne bénéficie pour l'instant que d'un seul SPR, celui d'Auvers-sur-Oise. Aucun SPR n'est créé sur les communes d'extension, mais ceux de Pontoise, Cergy, Boisemont et Mantes-la-Jolie sont à proximité immédiate du Parc élargi.

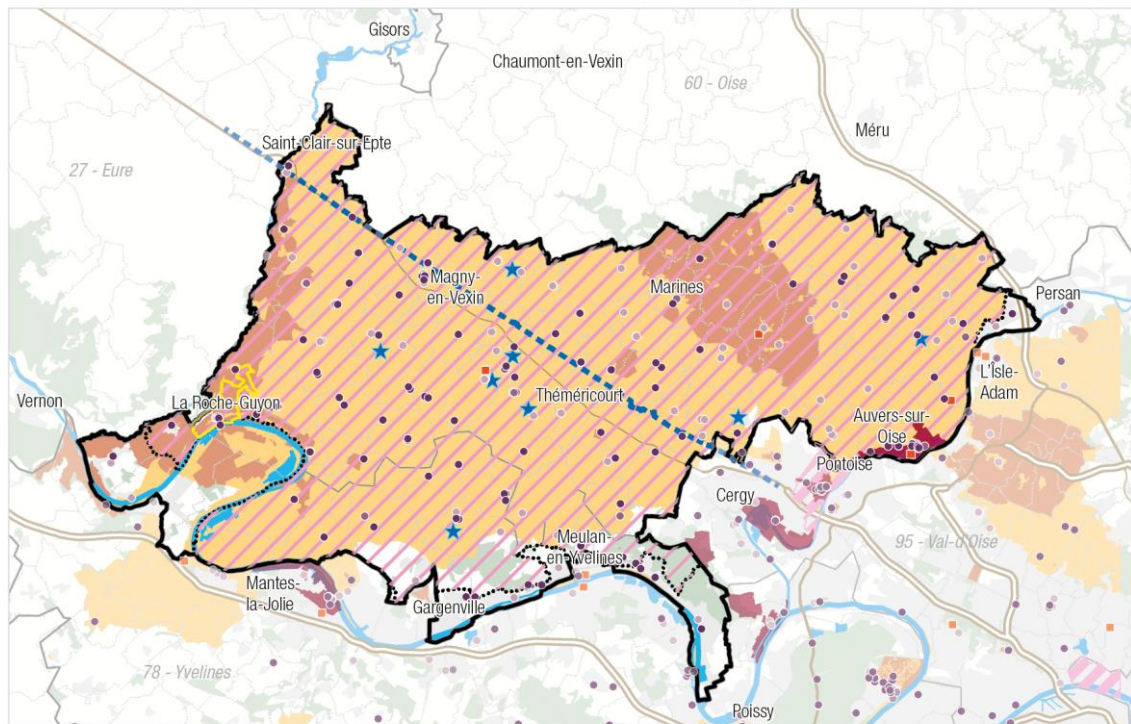
Il conviendrait d'encourager largement l'instauration de SPR sur le territoire du Parc actuel, afin de valoriser encore plus l'ensemble de ses atouts patrimoniaux. Sa mise en œuvre sur les secteurs d'extension permettrait de mieux identifier les édifices et monuments d'intérêt et de traiter de manière globale les questions de restaurations, d'aménagement et de valorisation.

Nombre de Monuments Historiques				
	MH classés	MH inscrits	MH partiellement classés / inscrits	Totaux
PNR Vexin français				
Vexin français	67	58	68	193
Secteurs d'extension	6	5	4	15
Parc élargi	73	63	72	208
PNR franciliens				
Gâtinais français	23	45	29	97
Haute Vallée de Chevreuse	13	25	41	79
Oise Pays de France (Île-de-France)	6	7	6	19
Total autres PNR franciliens	42	77	76	195
Rural francilien (hors PNR)				
	190	272	306	768

Recensement des monuments historiques

Sources : bases de données site et monuments historiques protégés de l'Institut Paris Région, Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC ÎdF.

Les atouts patrimoniaux du Vexin français



Sites protégés (loi de 1930)

- inscrit
- classé

Monuments historiques

- inscrit
- classé
- classé-inscrit

Autres sites

- site archéologique
- Chaussée Jules César
- Site Patrimonial Remarquable

Labels patrimoniaux

- «Patrimoine d'intérêt régional»
- «Les plus beaux villages de France»
- Ville d'Art et d'Histoire
- Pays d'Art et d'Histoire

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC îdF, DRIEE ÎF, L'Institut Paris Region, PAKT 2019



Patrimoine bâti de proximité

Au-delà du patrimoine monumental, des sites paysagers et des monuments historiques, le Vexin français possède une très grande diversité d'éléments patrimoniaux non protégés. Ce patrimoine vernaculaire²⁰, complète celui plus monumental des églises ou châteaux classés. Ce patrimoine de proximité regroupe toutes les formes d'habitats (maisons rurales de bourg ou de notable, fermes, pavillons, villégiatures), les ensembles constitués (linéaires de centres bourgs, places, allées d'arbres centenaires ...) mais également des éléments ponctuels ou isolés (lavoirs, croix de chemins) qui doivent être pris en considération dans les projets d'aménagement. Toutes ces catégories participent à la construction du paysage patrimonial du territoire et à son identité.

Les identités patrimoniales et les typologies du bâti du territoire²¹

La vocation agricole du territoire a façonné le bâti

Le territoire, majoritairement rural, est déterminé par sa géographie et sa vocation agricole. « Grenier à blé » de la région parisienne, les paysages actuels du Vexin français sont marqués par la culture céréalière. Cette spécialisation ne date que de la dernière moitié du XX^e siècle. Historiquement le sol fertile du Vexin permettait une diversité de cultures : céréales sur les plateaux, arboriculture et vigne sur les coteaux, maraîchage et élevage dans les vallées. Cette polyculture a façonné l'architecture des villages, avec des exploitations de toutes tailles (petite ferme de subsistance, maisons d'ouvriers agricoles, grandes fermes seigneuriales, ferme de centre bourg à deux bâtiments parallèles à la rue, ferme à bâtiments jointifs autour d'une cour carrée, fermes isolées ...). On retrouve également les maisons rurales, élémentaires²² ou de manouvriers, les blocs²³ et les maisons de vigneron²⁴.

Si ces typologies de bâti rural sont très présentes sur le Parc actuel, elles le sont aussi dans les secteurs d'extension de la Boucle de Moisson et de Confluence Epte.

Ces communes ont une identité rurale marquée et une unité patrimoniale commune. Les maisons rurales, les petites fermes reconverties et les anciennes maisons de vigneron ponctuent les villages-rues, au tissu continu, accrochés au coteau. On peut également apercevoir quelques éléments troglodytiques creusés dans les falaises de craie. Les matériaux employés sont principalement des moellons calcaires, de la pierre de Vernon (utilisée comme pierre de taille dans l'ouest du périmètre élargi), du plâtre pour les enduits, du silex (murs de clôture ou éléments de décors).

Un patrimoine urbain de qualité

La géographie et l'histoire du Vexin français ont produit un territoire maillé de communes de petite taille, majoritairement composées d'un habitat rural, mais il y a aussi des typologies plus urbaines, notamment dans les petites villes (Auvers-sur-Oise, Magny-en-Vexin, Marines, La Roche-Guyon, Vétheuil, etc.).

Ce patrimoine domestique regroupe les maisons de bourg²⁵ et d'influence urbaine, les maisons de notable²⁶, mais aussi les pavillons, les villas²⁷ et les villégiatures²⁸. Magny-en-Vexin possède également des hôtels particuliers, mais cette catégorie est peu fréquente, tant sur le territoire du Parc actuel que sur les secteurs d'extension.

Les communes de la Vallée de la Seine²⁹, bien qu'ayant également un bâti rural (blocs, petites fermes reconverties, maisons rurales et de vigneron) à proximité immédiate des églises, ont une identité patrimoniale plus urbaine. Le développement de ces communes s'est fait en trois temps : 1^{ère} phase : fin XVIII^e-milieu XIX^e siècles, 2^e : à partir de l'arrivée du train vers 1880/82 (ligne Paris-Mantes), 3^e : dans les années 1950/1960.

Ces étapes ont donné des quartiers distincts, aux ambiances patrimoniales marquées. Les quartiers le long ou à proximité de la départementale 190, ont une architecture très intéressante de maisons de bourg ou d'influence urbaine et de villas. L'organisation parcellaire est directement liée à l'axe de circulation : bâtiments en bordure de voie, mitoyens et formant de longs linéaires.

²⁰ Patrimoine vernaculaire : néologisme formé sur le modèle de langue vernaculaire. Il s'agit du patrimoine local, courant, propre à un territoire ou à une communauté.

²¹ Un diagnostic patrimonial a été réalisé sur les communes figurant dans le périmètre d'étude. Cela concerne pour les secteurs d'extension : Bennecourt et Limetz-Villez ; Freneuse, Moisson, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Rolleboise ; Gargenville, Hardricourt, Juziers, Mézy-sur-Seine, Triel-sur-Seine et Vaux-sur-Seine ; et Champagne-sur-Oise.

²² Maison élémentaire : habitation souvent limitée à une ou deux pièces à vivre sous un grenier.

²³ Bloc en hauteur ou bloc à terre : une petite unité de production où sont réunies sous un même toit l'habitat et les parties fonctionnelles (granges, étables).

²⁴ Ces habitations sont caractérisées par leurs ouvertures réduites, leur entrée de cave ou cellier en rez-de-chaussée ou semi-enterrée et souvent l'escalier permettant d'accéder à la pièce de vie à l'étage.

²⁵ Maisons de bourg ou d'influence urbaine : bâties en front de rue et caractérisées par des ouvertures symétriques, une recherche dans les décors : bandeaux, moulures, encadrement des ouvertures.

²⁶ Maisons de notable : positionnées en retrait de la rue derrière un mur ou une grille, datant de la fin du XIX^e siècle et ayant une architecture recherchée.

²⁷ Pavillons et villas : bâtiment d'habitation relativement modeste (R + 1) souvent de plan carré ou en L, avec toiture à quatre pans, positionnées en milieu de parcelle, bénéficiant seulement d'un jardin autour.

²⁸ Villégiatures : bâtiments d'habitation « bourgeoise », organisés sur un plan composite, R + 2 au minimum, à toitures multiples, souvent entourées de parcs ou de grands jardins. La grande période de construction a été 1850-1914.

²⁹ Secteur d'extension Vallée de la Seine : Gargenville, Hardricourt, Juziers, Mézy-sur-Seine, Triel-sur-Seine et Vaux-sur-Seine.

Les villas, un peu en retrait de la voie, sont toujours orientées pour être visibles de la voie publique. On retrouve l'architecture liée à l'arrivée du train (pavillons, villas et villégiatures) autour des gares mais aussi dans plusieurs rues suivant les pentes des coteaux.

Ces bâtiments, en retrait des voies derrière des murets ou des grilles, ont une architecture plus recherchée avec des décors travaillés et se distinguent par leurs matériaux (moellons calcaires assisés, pierre de taille ou meulière). Ils forment des ensembles homogènes. La dernière phase de développement, à partir de la seconde partie du XX^e siècle, est concomitante de l'essor de l'automobile et du désir de la maison individuelle.

Ces quartiers sont presque exclusivement constitués de zones pavillonnaires. Implantés en périphérie, sur les hauteurs des coteaux ou sous forme de grappes étalées à la sortie des communes, ils forment une continuité bâtie entre deux villes. Même si ces quartiers ont été construits sur plusieurs décennies, ils sont très similaires. Mais ils ont peu d'intérêt patrimonial et impactent beaucoup le tissu existant.

Des secteurs où se côtoient identité rurale et patrimoine plus urbain

Freneuse a une identité un peu plus urbaine. La proximité du train à Bonnières-sur-Seine³⁰ a permis l'arrivée, entre la fin du XIX^e siècle et le début des années 1920, d'une population urbaine, plus riche, souhaitant se faire construire des « pieds à terre à la campagne ». On trouve donc aussi bien des maisons rurales, dans des venelles et des cours communes, que des maisons de notables et des villas. Elles ont une architecture plus recherchée, spécialement dans les décors de façades et dans l'utilisation de matériaux tels que la brique, les faux pans de bois ou la meulière.

À Champagne-sur-Oise, les patrimoines ruraux et urbains, se côtoient harmonieusement. La séparation en quartiers, ayant chacun une identité patrimoniale unique, est moins perceptible. Le bâti rural côtoie, dans les mêmes rues, un habitat plus urbain composé de maisons de bourg, de pavillons, villas et villégiatures excentriques. Ces trois derniers types sont dû à l'existence de nombreuses gares (ligne Paris – Lille) à proximité (Pontoise, Auvers-sur-Oise, Valmondois, Persan etc.). À Champagne-sur-Oise la halte est construite en 1879. Le hameau de Vaux reste à dominante rurale. Cependant l'étalement urbain et le développement de zones pavillonnaires affectent la commune, particulièrement entre le centre bourg et le hameau de Vaux et sur les périphéries.

Les identités patrimoniales des secteurs d'extension en cohérence avec celles du Parc actuel

Les communes de la Boucle de Moisson et du secteur de Confluence Epte forment un ensemble cohérent avec l'identité du Parc actuel, même si l'on peut noter une ambiance patrimoniale légèrement différente de celle des communes voisines sur la rive droite de la Seine (La Roche-Guyon ou Vétheuil).

Les communes de la Vallée de la Seine (de Juziers à Triel-sur-Seine) forment un ensemble cohérent et constituent ainsi une unité patrimoniale commune à toute la vallée. L'intégration de ces communes, aux typologies plus urbaines, apportera une plus grande diversité patrimoniale au Parc. Mais il faudra veiller à gérer l'étalement urbain, l'impact de l'intense trafic routier sur cet unique axe de circulation de cette rive de la Seine et les programmes immobiliers en cours. Une attention particulière devra être apportée aux alignements dans les centres bourgs pour maintenir l'homogénéité des façades, la richesse des décors et la présence de détails d'architecture (par exemple la série de lucarnes gerbières engagées à croupes possédant encore leurs poulies à Vaux-sur-Seine). Tous ces éléments sont importants et concourent à l'identité des communes. Il conviendra de veiller à leur entretien ou leur restauration pour les maintenir en place.

L'intégration de la commune de Gargenville pose question. Actuellement partiellement incluse dans le Parc, c'est toute la partie urbanisée qui devrait intégrer le nouveau périmètre. Le bâti de la commune est presque intégralement constitué de quartiers pavillonnaires, de toutes époques, et de zones d'activités ou industrielles. Même si on peut retrouver du bâti ancien, aux typologies patrimoniales similaires à celles du Parc actuel dans le centre-ville, ces éléments sont en grande partie dénaturés. De nombreuses restaurations malencontreuses, des percements ou des transformations d'usage, altèrent l'identité de la commune. Les nombreuses zones pavillonnaires ne peuvent être considérées comme du bâti patrimonial. Le diagnostic territorial a démontré que le centre-ville et plus globalement l'ensemble de l'agglomération, ont une identité patrimoniale faible et ne présentent que peu d'intérêt du point de vue architectural. Pour ces raisons il conviendrait donc de maintenir la délimitation actuelle et de ne pas inclure la partie urbanisée dans le futur périmètre.

³⁰ La gare de Bonnières-sur-Seine, sur la ligne Paris Saint-Lazare - Rouen, est inaugurée en 1843.

Les menaces qui pèsent sur le territoire

Le danger guette autant les éléments individualisés du patrimoine bâti vernaculaire que l'organisation du bâti dans l'espace.

Les quelques cas de restaurations malencontreuses (crépis, percements d'ouvertures, restauration de bâti ancien avec enduits industriels, décaissage d'enduits, fenêtres et volets PVC, volets roulants, portails de catalogue, etc.) constatés dans les secteurs d'extension sont certainement liés à un manque de structures de conseil et une faible sensibilisation aux caractéristiques de l'architecture ancienne.

Le Vexin français se caractérise par son habitat groupé en villages ou hameaux, organisés sur un plan ramassé (villages-tas en noyau autour de l'église) ou allongé sur une ou deux rues principales (villages rues). Les centres anciens ont une certaine unité avec leur continuité bâtie et les bâtiments sont souvent mitoyens ou joints par des murs. Cependant cette physionomie tend à évoluer. Les zones pavillonnaires se développent, soit sous la forme de quartiers distincts, souvent déconnectés du centre ancien, créant ainsi une rupture de style et d'ambiance dans la commune ; soit sous forme de constructions ponctuelles étalées le long d'axes de communications, allant parfois jusqu'à relier deux communes entre-elles.

Cet étalement urbain, de faible qualité architecturale, se retrouve principalement dans les secteurs d'extension, même s'il existe ponctuellement dans le Parc actuel. On peut le constater dans les parties déjà fortement urbanisées de la Vallée de la Seine, notamment sous forme de continuité bâtie entre Hardricourt et Triel-sur-Seine. C'est également le cas dans la Boucle de Moisson et les communes de Confluence Epte : entre Limetz-Villez et Benneceville et entre Freneuse et Bonnières-sur-Seine. Le mitage de ces paysages est aussi perceptible par le phénomène de « maisons belvédères » déconnectées du reste du bâti, implantées le long des routes de crêtes et bénéficiant d'une vue imprenable sur les méandres de la Seine. La zone commerciale et industrielle entre Freneuse et Bonnières-sur-Seine a un très fort impact sur le paysage.

À l'avenir il conviendra de veiller à limiter ce phénomène qui mite le paysage et dénature l'authenticité des villes et villages. Mais afin de ne pas « muséifier » le territoire et permettre l'accueil de nouveaux arrivants, il conviendrait de favoriser l'architecture contemporaine.

Ces nouveaux quartiers ne doivent pas se faire en opposition à l'existant, ni sous la forme de « pastiche » ou « imitation de l'architecture rurale ».

La diversité du patrimoine vernaculaire

Au-delà du patrimoine bâti, le Vexin est riche de tout un « petit » patrimoine, constitué d'éléments ponctuels, plus ou moins isolés. Toutes les communes en possèdent, même celles des secteurs d'extension.

Territoire aux nombreuses vallées, le Vexin regorge d'ouvrages liés à l'eau (fontaines, pont, lavoirs, et bien sûr de très nombreux moulins, etc.). Les croix sont un autre élément fort du petit patrimoine du territoire. Qu'elles soient sur la place du village, à la croisée de chemins, entre deux champs ou bornant d'anciens fiefs, elles sont autant de repères dans le paysage et de marqueurs de l'identité. Mais elles restent fragiles et peuvent disparaître rapidement.

Le Vexin possède également quelques bâtiments industriels (usines, ancienne distillerie ou filatures). Sur le périmètre d'extension l'usine la plus importante est celle du chocolatier Barry-Callebaut à Hardricourt. C'est le lieu du siège français de la marque, qui y maintient une partie de la production.

Tous ces éléments peuvent être protégés, non par le biais des monuments historiques, mais par les réglementations et prescriptions des Plans Locaux d'Urbanisme. Le Parc est engagé dans l'accompagnement d'une vingtaine de PLU, en plus de ceux de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise. Il incite fortement les collectivités à répertorier l'ensemble des patrimoines dans ces documents d'urbanisme, mais également à émettre des prescriptions pour leur entretien et leur sauvegarde. La Région Île-de-France a récemment mis en valeur cette catégorie de patrimoine en créant le label « Patrimoine d'intérêt régional ». Les propriétaires (privés ou publics) de ces éléments du patrimoine francilien, non protégés par les MH, peuvent bénéficier d'aides pour leur restauration et leur mise en valeur.

À ce jour, 64 sites sont labellisés, dont quatre dans le Parc actuel (à Auvers-sur-Oise, Grisy-les-Plâtres, Valmondois et Wy-dit-Joli-Village). Si les communes d'extension ne comptent aucun site, 6 sont à proximité immédiate du périmètre élargi (Les Mureaux, L'Isle-Adam, Mantes-la-Jolie et Rosny).

L'évolution de la politique patrimoniale du PNR du Vexin français

L'inventaire³¹ des patrimoines et la diffusion des connaissances

L'inventaire systématique des patrimoines bâti, historique et culturel a permis la création de bases de données géoréférencées. Sur la carte « Patrimoine bâti des Parcs naturels régionaux³² » de l'Institut Paris Région, 2 690 éléments patrimoniaux ont été identifiés sur le Parc. Un autre outil géoréférencé, géré directement par les Parcs naturels régionaux franciliens, a été construit en parallèle à partir de 2016.

En 2010 le Parc a mené des études thématiques sur l'ensemble du patrimoine bâti et a réalisé des documents de sensibilisation. Le « Guide pratique du patrimoine bâti du Vexin français », à travers ses fiches techniques, permet aux publics de découvrir les caractéristiques architecturales du bâti traditionnel vexinois (fermes, maisons rurales ou de vigneron, maisons bourgeoises).

Il regroupe aussi des conseils d'entretien et de restauration pour l'ensemble des parties constituant le bâtiment : couvertures, façades, décors, maçonneries, menuiseries.

En parallèle le soutien financier pour la restauration ...

Les recensements et leurs outils cartographiques associés, ont permis aux équipes du Parc de communiquer sur la richesse et la diversité de ce patrimoine bâti, mais surtout de soutenir financièrement les restaurations et les opérations de valorisation de ces patrimoines, qu'ils soient privés ou publics. De 2007 à 2019, 575 opérations ont été engagées (373 à destination des communes et 202 auprès de particuliers). Elles avaient pour objet le petit patrimoine rural (lavoirs, murets, croix, ponts), les murs et façades ou la valorisation des églises. Le nombre d'opérations par an est conséquent. C'est au cours des trois premières années (2007/2009) que le plus grand nombre de dossiers ont été traités (de 62 à 79 dossiers). De 2010 à 2016 le nombre d'interventions est fluctuant, mais reste important, avec une moyenne de 41 dossiers par an. Ce n'est qu'à partir de 2017 que le nombre de projets diminue drastiquement (17). De plus, si pendant les six premières années le montant des subventions est très élevé, il diminue radicalement à partir de 2014 (entre 2007 et 2013 : 1 975 952€ dépensés par an en moyenne contre 592 943€ /an en moyenne entre 2014 et 2019). Ces données reflètent les difficultés

financières dont souffrait le Parc à ces périodes. Il a fait le choix, à partir de 2015/2016, de durcir les conditions d'accès et de réorienter ses aides. Ces programmes de restauration ou de valorisation du patrimoine identitaire et bâti, ont eu de très bons résultats. L'architecture traditionnelle et l'aspect esthétique des villages ont pu être préservés. Les élus, propriétaires, artisans locaux ont ainsi été sensibilisés aux techniques de restauration respectueuses du bâti ancien. Cependant cette politique massive de subvention a eu pour effet négatif de créer une situation de dépendance des communes envers le Parc. Dans un contexte financier général difficile, elles se sont souvent reportées sur le Parc pour la restauration et la valorisation du patrimoine. L'enjeu pour le Parc, dans les années à venir, sera de poursuivre et amplifier l'accompagnement des opérations, dans un contexte de soutien financier plus difficile.

... et la réhabilitation énergétique des bâtiments

Le Parc intervient depuis de nombreuses années dans le domaine de l'habitat ancien et de la reconversion de bâtiments patrimoniaux. Il accompagne les opérations de création ou de réhabilitation de logements locatifs. Il est également actif dans l'amélioration du confort des logements : à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à volet énergie (2003/2007), les programmes sur l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements publics (Conseils en Energie Partagés depuis 2012) et l'aide à l'installation de matériels de chauffage plus économes. Entre 2000 et 2019, 224 logements ont bénéficié de ces aides. Un élément patrimonial n'étant vivant que lorsqu'il a une fonction, ces réhabilitations, restaurations ou changements d'usages permettent d'éviter la déshérence de certains édifices.

Différents outils de valorisation mis en œuvre

Afin de mettre en valeur ces patrimoines, le service Cap Tourisme a mis en place des sentiers d'interprétation et de découverte des patrimoines (Sentiers du patrimoine) à partir de 2011. À ce jour, 37 communes bénéficient d'itinéraires, jalonnés de 272 panneaux. Cet outil de valorisation est fortement apprécié des collectivités.

En 2015 le Parc a initié, dans le cadre de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire, la démarche des Atlas patrimoniaux. Cet outil, élaboré à l'échelle communale et selon une démarche participative, a pour objectif de valoriser et de partager la connaissance historique et architecturale du territoire et de lutter contre la banalisation du bâti. Marines a été choisie comme commune test.

³¹ L'identité patrimoniale du Vexin est bien connue et étudiée depuis longtemps par les acteurs du territoire (PNR, CAUE, services départementaux et régionaux, etc.) mais également par les associations patrimoniales et historiques du territoire (Amis du Vexin français, Sauvegarde Vexin Sausseron, Société Historique Archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin, etc.). Avant la création du PNR, le petit patrimoine et le bâti du Vexin avaient été déjà largement documenté et étudié par le Pôle Inventaire du

patrimoine³¹ dépendant des Archives départementales du Val d'Oise ou l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie.

³² La base de données et la carte « Patrimoine bâti des Parcs naturels régionaux » ont été réalisées grâce à un partenariat entre l'Institut Paris Région et les Archives départementales du Val d'Oise - Cellule de l'Inventaire du patrimoine.

La mise en œuvre d'un Atlas est longue (deux ans pour Marines) et très chronophage pour le chargé de mission qui la mène (recherches, rédaction, terrain, entretiens avec les acteurs locaux). Elle n'a donc pour l'instant pas été renouvelée dans d'autres communes, mais plusieurs inventaires participatifs du patrimoine, réalisés par les municipalités ou par les habitants, sont en cours.

Les notions de patrimoines et d'architecture traditionnelle sont peut-être éloignées des préoccupations actuelles de ces communes urbaines et denses.

Une politique de médiation récente

L'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire en 2014 a été un tournant majeur dans la stratégie patrimoniale du Parc. Les équipes ont défini une politique de médiation des publics en mettant en place une programmation variée et un accompagnement des acteurs locaux (formations, aides aux équipements, etc.).














Des visites guidées sur la nature ou le patrimoine (Guides du Vexin français, animateur et guides du PAH), des animations auprès du public scolaire ou des expositions ont ainsi été organisées en plus de l'instauration des démarches des Atlas communaux du patrimoine ou des concours photographiques du paysage.

La nécessité de faire connaître la diversité du patrimoine au plus grand nombre

Si les « experts » du territoire (chargés de mission du Parc, élus siégeant aux commissions et membres associatifs) connaissent bien la diversité des patrimoines, ce n'est pas le cas d'une grande majorité d'élus. Les dernières élections municipales ont vu arriver aux responsabilités un grand nombre de personnes non habituées à ces notions d'architecture, d'identité locale ou de « petit patrimoine rural ». N'allant pas forcément aux commissions thématiques du Parc, ils ne connaissent pas l'existence des outils de valorisation (inventaires, circuits d'interprétation, PAH, atlas, PLU à volet patrimonial) et ne peuvent donc pas les mettre en œuvre sur leurs communes.

L'enquête auprès des municipalités, sur l'évaluation des actions menées par le Parc, a révélé que nombre d'entre-elles pensent encore, à tort, ne pas avoir de patrimoine sur leur territoire. On remarque également qu'un grand nombre d'équipes municipales, même établies depuis longtemps, n'informent pas le Parc lors de travaux ou de permis de construire affectant des éléments patrimoniaux recensés. La majorité des habitants semble également peu connaître les possibilités offertes par le Parc. Il y a donc un enjeu de diffusion des connaissances auprès d'un plus large public, non initié et non sensibilisé à ces thématiques.

Ce besoin de sensibilisation et de médiation aux patrimoines sera d'autant plus fort avec l'intégration des communes tournées vers la Seine et non vers le Vexin. Elles n'ont pas le sentiment d'appartenir au Vexin français, encore moins à un Parc naturel régional.

		
Ferme seigneuriale à Gargenville	Alignement d'anciennes fermes à Mézy-sur-Seine	Ferme de bourg à Juziers
		
Maison de bourg à Freneuse	Maison de bourg à Freneuse	Pavillon à Mézy-sur-Seine
		
Maison de bourg en meulière à Hardricourt	Maison d'influence urbaine à Vaux-sur-Seine	Villégiature à Hardricourt
		
Quartier de villas à Hardricourt	Maisons de bourg mitoyennes à Champagne-sur-Oise	Alignement dans le centre-ville de Vaux-sur-Seine
		
Profusion de modénatures sur une façade à Triel-sur-Seine	Détails des lucarnes gerbières avec leurs poulies à Vaux-sur-Seine	Richesse des décors sur une façade à Champagne-sur-Oise

L'ensemble des clichés sont de PAKT Karine Touret/IAU idF
 Quelques exemples de patrimoine des secteurs d'extension

La valorisation des patrimoines culturels du Vexin français

Le Vexin français est un territoire avec une grande diversité de structures culturelles et patrimoniales. De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année, tant par le Parc que par les collectivités ou les associations. Riche de ses paysages préservés et de ses patrimoines architecturaux, le Parc doit organiser sa politique culturelle pour valoriser ces atouts et les transmettre à un large public, en dépit d'une offre touristique hétérogène et du manque d'équipements culturels sur l'ensemble du territoire.

Un territoire dynamique avec de nombreux atouts culturels

Si le Parc naturel régional du Vexin français s'est constitué en 1995 pour lutter contre la menace de l'étalement urbain et la crainte de trop voir s'agrandir la « Ville nouvelle » de Cergy-Pontoise, il a aussi bénéficié d'un tissu associatif très engagé sur lequel il a pu s'appuyer. Il y a en effet un très grand nombre de structures patrimoniales, culturelles et artistiques sur le territoire, qui sont des partenaires privilégiés du PNR. Elles sont associées à la définition des politiques patrimoniales et culturelles, à travers les commissions thématiques. Elles sont souvent les principaux acteurs de la mise en œuvre des actions. Elles organisent beaucoup de manifestations, festivals et animations sur le territoire tout au long de l'année. Le maillage est très dense et homogène sur tout le territoire, comme on peut le voir sur la carte ci-après « L'offre culturelle et touristique du Vexin français ».

Dans le domaine de l'architecture, des associations « généralistes » ont un rayonnement sur l'ensemble du Vexin français (comme les Amis du Vexin français, la Sauvegarde Vexin Sausseron et le Centre de recherches archéologiques du Vexin français dans le domaine de l'archéologie), mais de plus petites structures travaillent aussi à l'échelle d'une commune. Elles sont très nombreuses, on peut presque compter un « Ami de ... » par commune dans le centre rural du territoire. Les objectifs de ces structures rejoignent ceux du Parc : identifier, préserver et valoriser les patrimoines (culturels, architecturaux, historiques, naturels, etc.). Ces associations sont souvent plus anciennes que le Parc et sont en partie à l'origine de sa création.

Les structures des « arts du spectacle vivant » (théâtre, danse, musique) sont également très nombreuses et peuvent avoir un rayonnement au-delà du périmètre du Parc. La musique, que ce soit sous forme d'école, de conservatoire, de groupe amateur ou professionnel, est très largement représentée. On peut citer l'Ecole intercommunale de musique du Vexin et du Val d'Oise, qui est un pôle important du territoire. Les compagnies ou les

structures donnant des cours de danse et de théâtre complètent cette offre artistique.

De nombreux artistes résident ou travaillent sur le territoire, qu'ils soient photographes, vidéastes ou dans les arts plastiques. Le Vexin est donc une terre propice à la création. Ces dernières années la programmation culturelle du Parc tend à les associer de plus en plus.

La lecture publique est bien implantée sur le territoire. Mais cette activité reflète une grande diversité de situations. Il peut y avoir de toutes petites bibliothèques associatives ou municipales comme de grandes médiathèques où le personnel est salarié. Les structures du Val d'Oise ont la chance d'être soutenues par la Bibliothèque départementale du Val d'Oise, dépendant du Conseil départemental, qui a une politique de soutien très active. Elle leur prête des livres, leur assure un soutien financier et leur propose des formations variées. Cette structure est d'une grande aide, notamment pour les petites bibliothèques des villages ruraux et y est très appréciée. On peut regretter que ce système d'aide et de soutien de la lecture publique ne soit pas proposé dans les Yvelines.

Les faiblesses du territoire

Même si le Vexin est un territoire dynamique avec de nombreux atouts, les professionnels constatent un problème d'accès à la culture par manque d'information, difficultés financières et problèmes de transports en zone rurale. Une politique culturelle globale, sur tout le territoire, traitant de toutes les thématiques et impliquant tous les acteurs, doit être mise en œuvre. Les structures ont identifié un certain nombre de besoins communs : toucher un public plus large, avoir des relais d'information et de communication, instaurer une mise en relation des acteurs, trouver de nouveaux lieux d'expression artistique et avoir une logistique plus efficace. Pour remédier à ces difficultés il faudrait que ces structures soient davantage fédérées, que des partenariats soient instaurés et qu'une coordination entre professionnels, partenaires locaux et collectivités soit engagée. Le Parc pourrait être cet organisme fédérateur et rassembleur. Il conviendrait de poursuivre les efforts engagés en ce sens, notamment à travers la démarche « Mieux vivre ensemble » ou la récente expérimentation collective « Culture commune en Vexin », qui voit s'associer le Parc, le département du Val d'Oise et le ministère de la Culture (DRAC) dans un partenariat commun pour une culture diversifiée, de qualité et favorisant le lien social.

Il est important de noter que cette diversité culturelle et patrimoniale est portée majoritairement par des associations de bénévoles. On peut constater dans le Vexin, comme au niveau national, un certain essoufflement de ces structures. Le monde associatif, dans toute sa diversité, peine à trouver de nouveaux adhérents et à renouveler ses équipes dirigeantes.

De nouveaux défis semblent attendre les associations : sur les thématiques de l'eau, de la biodiversité, de l'évolution des paysages ou de l'antagonisme entre respect de l'architecture traditionnelle et développement des énergies renouvelables. Le Parc devra donc être vigilant et jouer son rôle d'organisme fédérateur.

On constate également que le territoire possède peu d'équipements culturels. Excepté les musées et maisons à thèmes, le territoire élargi compte peu de musées.

Sur le Parc actuel on peut citer en premier lieu le musée archéologique du Val d'Oise de Guiry-en-Vexin, fondé par l'association d'archéologues amateurs le CRAVF. Seul musée du territoire à être labellisé « Musée de France », il est financé et géré par le département du Val d'Oise. Dans ses salles on peut observer les œuvres et objets mobiliers découverts au cours des fouilles et illustrant le passé archéologique du département (du Paléolithique à l'époque moderne). Une grande partie du mobilier trouvé sur le site de Genainville y est aussi exposé. Sa collection de stèles mérovingiennes est l'une des plus importantes de France. Le musée de l'Outil à Wy-dit-Joli-Village présente la collection d'outils de Claude Pigeard. Les fouilles de cet ancien presbytère ont mis au jour les vestiges de thermes gallo-romains, dont l'hypocauste est intégré à la visite. Depuis 2010 il est rattaché au musée archéologique de Guiry-en-Vexin. Auvers-sur-Oise rassemble le musée Daubigny, sa maison-atelier (labellisée Maison des Illustres) et le musée de l'absinthe.

Au-delà de ces musées, on peut citer trois initiatives plus locales. À Butry, le musée des Tramways à vapeur et des chemins de fer secondaires français, présente une collection de véhicules ferroviaires des anciens chemins de fer départementaux. À Parmain, le petit espace muséal dans la mairie regroupe des collections archéologiques allant de la préhistoire à l'époque mérovingienne. À Moisson, le musée de la Ballonnière & du Jamboree perpétue la mémoire de la construction des dirigeables et de leurs vols au-dessus de la commune et la réunion de 30 000 scouts de 50 nations lors du « Jamboree de la Paix » en 1947.

Une offre culturelle et touristique hétérogène selon les secteurs du territoire

En plus des paysages remarquables et des très nombreux monuments historiques, le Vexin bénéficie de plusieurs sites culturels et touristiques majeurs et de grande renommée.

Une des particularités du Parc actuel est de compter un nombre important de châteaux. Les plus emblématiques sont signalés sur la carte « L'offre culturelle et touristique du Vexin français ». On peut citer le château de la Roche-Guyon, le domaine de Villarceaux à Chaussy, le château d'Ambleville et le château d'Auvers-sur-Oise.

Cependant l'activité touristique et culturelle ne concerne que quelques zones à forte notoriété. Ces sites culturels, dits « classiques », bénéficient d'une renommée nationale, voire même internationale. Leur attractivité repose sur des valeurs patrimoniales, historiques, artistiques ou archéologiques. Il s'agit des communes d'Auvers-sur-Oise (avec son château, ses musées et la reconnaissance de son architecture par le SPR), de Pontoise (capitale historique du Vexin bénéficiant du label Ville d'Art et d'Histoire et de ses nombreux musées), de la Roche-Guyon et dans une moindre mesure de Guiry-en-Vexin (musée archéologique du Val d'Oise). Il ne faut pas oublier Giverny, très prisé des étrangers, situé en bordure immédiate du Parc et dont le site classé couvre en partie un secteur d'extension. Ces pôles majeurs concentrent l'essentiel de la fréquentation. Le reste du territoire, plus rural et moins accessible, a une activité touristique et culturelle plus diffuse et axée sur la découverte des espaces naturels. Ce « cœur » du territoire manque également de structures d'accueil et a besoin de plus de moyens financiers et d'accompagnement. Il conviendrait de poursuivre le travail effectué depuis 2007 par le service Cap Tourisme, qui a coordonné et fédéré les acteurs et structuré l'offre.

La politique culturelle du Parc

L'instauration d'une politique culturelle coordonnée au sein du Parc a pris du temps et a été difficile à mettre en œuvre. Ses objectifs étaient de structurer le réseau d'acteurs et d'équipements culturels, de développer la vie locale et de soutenir les initiatives innovantes. En 2011, c'est posé la question de la mise en cohérence des actions culturelles engagées préalablement. La création et la pérennisation de commissions dédiées (« culture et patrimoine » et « éducation et vie locale ») ont rendu possible la planification de la politique culturelle actuelle. Un état des lieux avait été élaboré pour identifier le potentiel du territoire, les acteurs locaux et les démarches déjà réalisées. Cela a abouti à la tenue d'un annuaire culturel (en 2006 et 2010) et d'un diagnostic culturel (en 2012).

Le Musée du Vexin français a été créé, dès la première Charte, pour présenter, transmettre et valoriser l'identité du territoire. Sa programmation d'animations annuelles et d'expositions temporaires s'est étoffée durant la période d'activité de la Charte actuelle. Pour développer la vie locale, le Parc soutient des écomusées ou « maisons à thèmes » : le musée de la moisson à Sagy, la maison de la meunerie dans le moulin de la Naze à Valmondois, la maison du pain à Commeny et le musée des arts et métiers de la vigne à Marines. Cependant ces équipements ont une faible attractivité et peu de visibilité auprès des habitants du territoire. Ils sont essentiellement fréquentés par un public scolaire.

Les petites collectivités, les structures culturelles ou les associations communales manquent souvent de moyens financiers et de compétences (ingénierie, administratif, montage de dossiers, etc.) pour développer leur programmation.

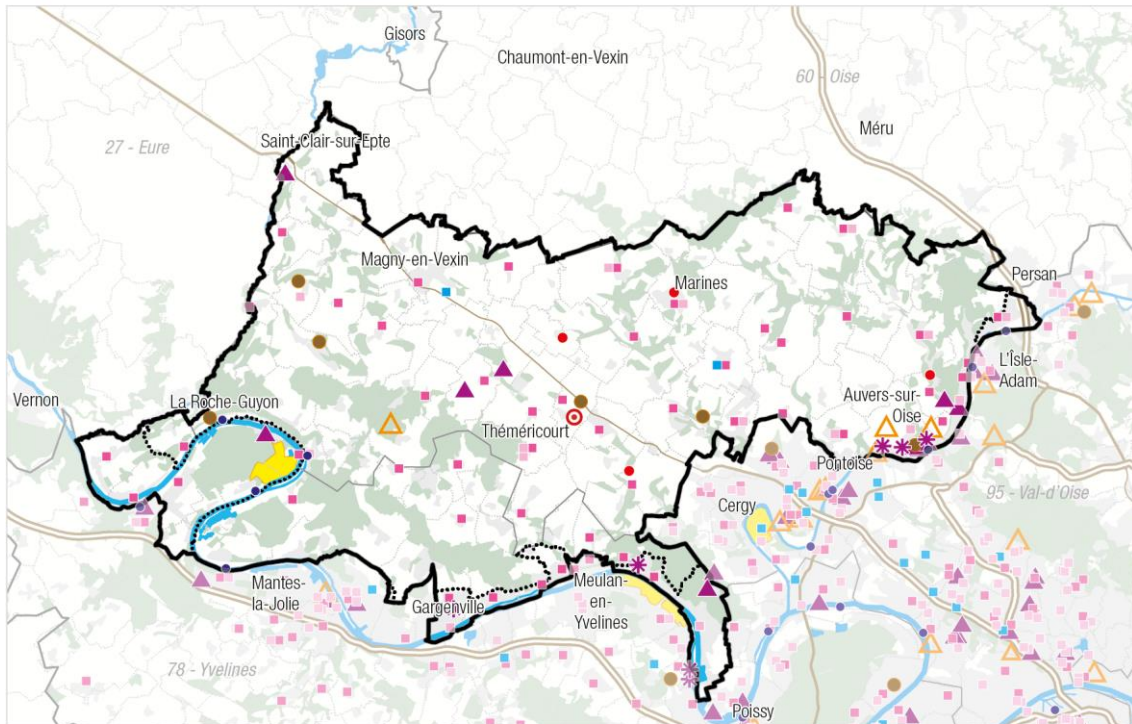
Le Parc a donc choisi de les accompagner. Plusieurs expérimentations ont été testées (prise en charge de la communication, prêt de matériel lors d'exposition, etc.). À l'heure actuelle le Parc apporte son soutien à des initiatives culturelles innovantes locales, qui doivent permettre de valoriser les patrimoines et la richesse culturelle du territoire. Ce soutien prend la forme d'aides financières, de conseils et de recommandations techniques. Le Parc met en place des démarches, comme « Mieux vivre ensemble », « Les petits moments du Vexin » et organise des temps de rencontres et d'échanges entre structures ou associations culturelles, artistiques et patrimoniales du territoire. Cette mise en relation et ces aides techniques ou financières sont primordiales pour maintenir le dynamisme culturel du territoire et la pérennité des structures. Il conviendra d'être vigilant sur la continuité de ces engagements, surtout dans un contexte budgétaire et une recherche de partenariats compliqués.

La politique culturelle du PNR repose aussi sur la valorisation des patrimoines du territoire. Les églises et clochers ont bénéficié, en premiers, de publications et de l'installation de plaques d'interprétation. Les « Sentiers du patrimoine » ont étendu les catégories prises en considération, mettant ainsi en évidence des éléments de petit patrimoine, le bâti traditionnel mais également les personnes ayant marqué l'histoire des communes. Cette signalétique est une vraie réussite, tant par sa rapidité d'exécution que par le grand nombre de communes concernées. Cependant l'enquête auprès des municipalités, sur l'évaluation des actions menées par le Parc, a révélé que plusieurs d'entre-elles ne pensaient pas pouvoir bénéficier de ces panneaux d'interprétation puisque « n'ayant pas de patrimoine sur leur territoire ». La sensibilisation des élus et la diffusion des outils à leur disposition doivent donc toujours être poursuivies et améliorées.

Le Parc mène également des actions de médiation auprès d'un large public. Il propose un vaste panel de visites guidées (Guides conférenciers du PAH, Guides du Vexin français), sur le patrimoine naturel ou sur l'architecture des villages. Ces « sorties nature », « visites commentées » et « balades du dimanche » sont une grande réussite depuis 2010. Dans le cadre de sa politique d'accessibilité du territoire au plus grand nombre, le Parc développe un programme de sorties adaptées aux personnes à mobilité réduite (prêt de matériel et accompagnement humain) et aux personnes sourdes ou malentendantes (balades nature avec un interprète en LSF). Pour les personnes aveugles ou malvoyantes, une approche sensorielle est basée sur l'ouïe et le toucher.

Finalement on constate que les manifestations culturelles sont très nombreuses dans le Vexin, qu'elles soient à l'initiative du Parc, des municipalités ou des associations locales. Même si le territoire est dynamique et que l'intérêt pour les aspects culturels et patrimoniaux est réel, le PNR n'est pas forcément considéré comme un partenaire privilégié par les élus pour monter des projets culturels. L'enquête auprès des municipalités, sur l'évaluation des actions menées par le Parc, montre également que les habitants connaissent peu les actions culturelles du Parc. De plus, selon les élus, l'offre touristique et culturelle, proposée par le Parc, n'est pas assez visible par les habitants. Il conviendra donc d'y remédier en faisant évoluer la communication institutionnelle sur les questions culturelles et la valorisation des patrimoines, afin de toucher davantage un public d'élus ou d'acteurs du territoire qui ne fréquente pas régulièrement le siège du Parc, ou qui n'a pas connaissance du Journal du Parc « Couleurs du Vexin ».

L'offre culturelle et touristique du Vexin français



Lieu culturel géré ou aidé par le Parc

- musée du Vexin français
- musée ou maison à thème

Autre lieu culturel et touristique

- musée ou lieu d'exposition
- autre site patrimonial ouvert au public
- château ou demeure
- maison des illustres
- bibliothèque et médiathèque
- pratique amateur (musique, danse, conservatoire, centre culturel, ...)
- halte ou escale fluviale
- parc d'attraction
- île de loisirs

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region "Atlas culturel de la Grande couronne, 2018", PAKT 2019



Bilan et enjeux

Forces et faiblesses des patrimoines protégés, de proximité et culturels

Le Parc bénéficie de nombreux atouts patrimoniaux : le territoire est presque intégralement couvert par des Sites et est encore relativement préservé des menaces que subissent d'autres territoires franciliens. Les paysages, ainsi protégés, sont d'une grande diversité.

Le patrimoine monumental, protégé au titre des Monuments historiques, est particulièrement riche et en grand nombre. Il est majoritairement constitué d'édifices religieux et de châteaux. Le Parc naturel régional du Vexin français sera le seul PNR en Île de

France à avoir autant de Monuments historiques sur son périmètre élargi.

Le patrimoine de proximité du périmètre élargi est d'une grande richesse. L'ensemble des typologies du patrimoine bâti et du « petit patrimoine » sont présentes sur le Parc actuel et les communes d'extension. Les identités patrimoniales des secteurs d'extension sont cohérentes avec celles recensées sur le Parc actuel. Une politique très active en matière de préservation du patrimoine bâti et du petit patrimoine rural et la forte implication du Parc ont permis de maintenir l'authenticité des villages et de préserver l'architecture rurale. Le Parc naturel régional a mené avec succès une politique de médiation (visites guidées, public scolaire) et de valorisation (sentiers d'interprétation et de découverte) des patrimoines paysager et bâti.

Le territoire est dynamique et bénéficie d'un important vivier de structures culturelles, patrimoniales et artistiques, organisant de nombreuses manifestations culturelles, et de plusieurs sites emblématiques à forte attractivité. Le territoire tire sa renommée des paysages et villages préservés.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence certaines faiblesses dans la préservation (l'intégrité) des patrimoines paysager et bâti : on peut craindre une disparité dans la politique de protection des paysages et des patrimoines entre le Parc actuel et les secteurs d'extension. Un déséquilibre est constaté entre ces deux périmètres tant sur la surface protégée au titre des Sites qu'en nombre de Monuments historiques. Le Parc actuel est presque intégralement couvert par des Sites, alors qu'un seul secteur est concerné dans le périmètre d'extension. Le Parc actuel compte un Site Patrimonial Remarquable et aucun n'a été identifié sur les communes d'extension. Par ailleurs, certains acteurs du territoire et habitants méconnaissent encore la richesse patrimoniale et les outils existants.

Quelques cas de restaurations abusives ont pu être constatés dans les secteurs d'extension et une disparité de l'état sanitaire des patrimoines existe entre le cœur du territoire et les franges.

L'offre culturelle et touristique et le niveau d'équipements culturels sont hétérogènes selon les secteurs du territoire. Des problèmes d'accès à la culture (manque d'information, difficultés financières, problèmes de transports en zone rurale, mise en réseau des acteurs) ont été identifiés.

Enjeux et préconisations pour la nouvelle Charte

Poursuivre la valorisation du territoire : l'ensemble des outils de valorisation et de médiation devront être confortés. Il conviendra donc de continuer l'installation d'outils d'interprétation, de pérenniser l'offre variée des visites guidées (Guides du Vexin français, guides conférenciers du Pays d'Art et d'Histoire), de faire vivre la structure d'accueil et de recherche de Genainville. Le patrimoine devra être un levier de développement du territoire, notamment en renforçant le tourisme patrimonial et le tourisme vert et en s'appuyant sur le patrimoine protégé et emblématique pour mettre en valeur le patrimoine vernaculaire. De nouvelles mesures de protection notamment au niveau des secteurs d'extension sont à encourager et le Parc devra également avoir un rôle auprès des acteurs locaux en fédérant les structures culturelles et patrimoniales et en leur apportant un soutien technique et financier.

Trouver de nouveaux modes d'accompagnement des projets de rénovation et de valorisation des patrimoines : le Parc devra poursuivre et amplifier l'accompagnement des opérations, dans un contexte de soutien financier plus difficile. Il conviendra de mieux faire connaître les outils du

Parc (inventaires, accompagnement de la réhabilitation du bâti, sentiers d'interprétation et de découverte des patrimoines, atlas patrimoniaux ...) et de sensibiliser un plus large public à la diversité des patrimoines. Les équipes devront continuer à accompagner la réalisation des volets patrimoniaux des PLU. Le PNR pourrait envisager la création en son sein d'un centre de ressources documentaire et technique sur l'architecture et le patrimoine.

Veiller à ce que les mesures de développement des énergies renouvelables ne soient pas en contradiction avec celles favorisant le respect de l'architecture traditionnelle : Les programmes d'amélioration énergétique des bâtiments devront être poursuivis. Les restaurations et réhabilitations du patrimoine bâti, favorisant son adaptation aux nouveaux besoins, devront être maintenues. Des formations auprès des entreprises locales pourront être envisagées pour développer la restauration de qualité tout en maximisant les performances énergétiques.

Mieux faire connaître la politique culturelle du Parc : De nouvelles campagnes de promotion du territoire devraient permettre d'impliquer plus directement les habitants et d'attirer de nouveaux publics extérieurs (notamment le public francilien). La mise en place de partenariats avec les sites « emblématiques » du territoire devra être poursuivie, permettant ainsi de mieux faire connaître le Parc au public de ces sites. Les outils de communication pourraient être améliorés pour toucher un plus large public et promouvoir les outils et expérimentations mis en œuvre par le Parc.

Réduire la disparité territoriale en matière d'offre culturelle : il conviendra d'augmenter le nombre d'équipements culturels dans le centre du territoire (office de tourisme, centre d'interprétation, accueil visiteurs et touristes, accueil vélos ...), de mettre en place un réseau d'acteurs et de poursuivre la création de partenariats avec des structures extérieures (ex : VAH Pontoise). Des événements réguliers à forte renommée devront être instaurés sur le centre du territoire.

Enjeux et préconisations spécifiques aux secteurs d'extension

Encourager de nouvelles mesures de protection pour tendre vers une couverture totale du périmètre élargi : les secteurs du territoire et les patrimoines pouvant prétendre à un classement au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables devront être identifiés et recensés.

Mettre en œuvre des actions de connaissance et de valorisation des patrimoines sur les communes d'extension : il conviendra d'identifier le territoire, à travers des inventaires exhaustifs des patrimoines bâti et paysager et d'engager de partenariats avec les acteurs locaux (associations patrimoniales et historiques, etc.). Un programme de restauration du patrimoine existant devra être engagé rapidement.

La politique de valorisation patrimoniale pourra ensuite être mise en œuvre (visites guidées, sentiers d'interprétation et de découverte, etc.).

Gérer l'étalement urbain : afin de ralentir le mitage des paysages, il pourra être envisagé des opérations de lutte contre la banalisation du patrimoine bâti, l'instauration d'une politique des entrées de villes et des franges urbaines et d'encourager et promouvoir l'essor de l'architecture contemporaine. Les équipes devront être vigilantes sur les programmes immobiliers en cours.

Créer un sentiment d'appartenance : les outils de communication devront être adaptés à ces nouveaux territoires. Il conviendra d'associer étroitement élus et habitants à l'ensemble des projets de valorisation des territoires.

Ressources naturelles et valorisation

L'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques

La reconquête de milieux aquatiques et humides au fort potentiel est entamée, et les efforts pour améliorer l'assainissement doivent être poursuivis, mais des pollutions diffuses dégradent encore ces milieux et la ressource pour l'eau potable. Le ruissellement est un enjeu particulier au territoire.

La restauration des milieux aquatiques et humides et de leurs continuités écologiques

Toutes les rivières présentent des enjeux de reconquête de continuité écologique, notamment pour les poissons migrateurs, et de restauration hydromorphologique. Ainsi l'Epte possède un gros potentiel, mais des ouvrages la cloisonnent dès l'aval en confluence avec la Seine. Les anguilles et lamproies passent tout de même. La Viosne et le Sausseron ont aussi des enjeux de restauration hydromorphologique. L'Oise subit des interruptions de continuités écologiques sur ses berges liées à l'urbanisation ou à des zones industrielles. L'Aubette de Meulan a également une continuité longitudinale à reconquérir.

C'est pourquoi des aménagements favorisent la biodiversité dans l'eau et sur les berges, en reconstituant l'habitat aquatique et la vie piscicole. Des mesures de gestion adaptées visent également à protéger et à mettre en valeur les zones humides. Ces actions permettent d'enclencher une dynamique de reconquête des milieux aquatiques et humides, qui peut inverser la tendance des décennies passées, à condition que la pression urbaine ne réduise pas les zones d'expansion de crues et les milieux humides des vallées.

L'enjeu de gestion des milieux humides peut prendre une certaine ampleur, au vu des dynamiques de fermeture de certains milieux humides, le long de l'Epte en particulier. Les outils de suivi comme ECOMOS ne permettent plus un suivi récent, car le dernier millésime date de 2008 et mérite une mise à jour, mais cette dynamique semble pérenne.

Préservation de la ressource, assainissement, qualité et quantité

Le Vexin est un territoire avec des zones à faible densité qui a eu recours à l'assainissement individuel dans des zones ad hoc. Ce n'est pas un problème si les installations fonctionnent correctement. Cependant des dysfonctionnements de réseaux et insuffisances de stations d'épuration constituaient déjà ces 20 dernières années un enjeu important pour maîtriser la pollution des rivières et des nappes. Des efforts ont donc été décidés pour établir et réhabiliter des réseaux de collecte des eaux (usées et pluviales) ainsi que des dispositifs collectifs et non collectifs d'épuration, ainsi que l'amélioration des pratiques liées aux activités (traitements chimiques, stockage de déchets...).

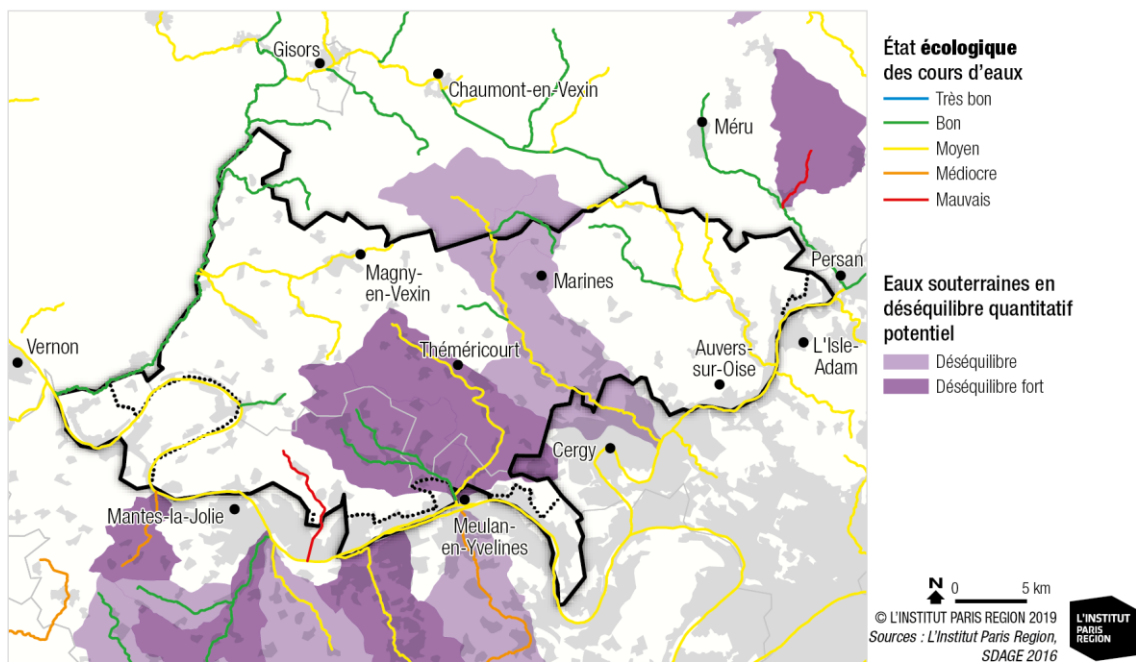
La situation concernant le fonctionnement des stations d'épuration est relativement en amélioration avec 15 stations sur 22 suivies par le SATESE du Département du Val d'Oise, qui présentent un fonctionnement satisfaisant. Il y a majoritairement des améliorations de fonctionnements depuis 2015 d'après les mesures du SATESE, ainsi les stations de Chars, Hodent, La Roche Guyon, Le Perchay, Us, mais aussi Santeuil qui connaissait des non-conformités en 2015.

Ainsi, la qualité physico chimique de la Viosne et du Sausseron s'est améliorée grâce aux efforts sur la collecte des eaux usées et leurs traitements. D'autres stations d'épuration ont connu des dysfonctionnements en 2016 et 2017 qui n'apparaissent plus en 2018 comme Cléry, Commeny et Brignancourt. Certaines stations et en particulier des petites, connaissent cependant encore et ont connu des dysfonctionnements dans les dernières années comme celle de Banthelu, Vigny, Chaussy, Hodent, Marines, Longuesse, Avenes.

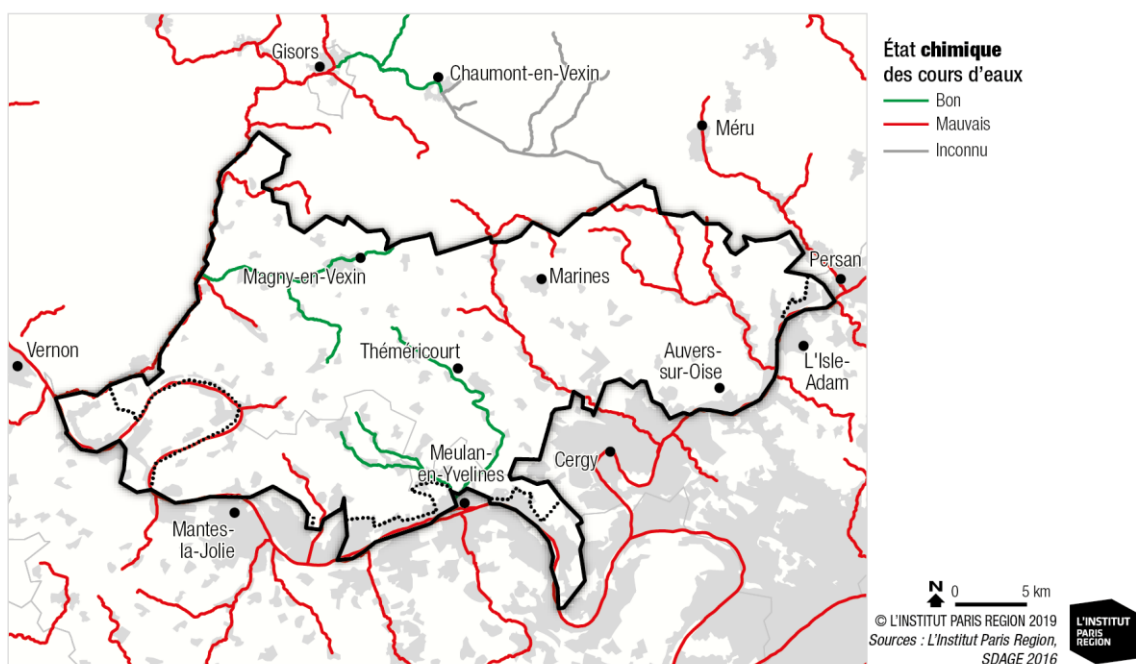
A noter deux projets de nouvelles stations d'épuration (Vigny-Longuesse et Neuilly-en-Vexin) sont à l'étude sur le territoire et une nouvelle station vient d'être achevée à Vétheuil.

Les rivières qui connaissent des pollutions diffuses déclassant leur qualité écologique en 2018 sont : l'Aubette de Meulan en aval de Vigny (DBO, azote ammonium, phosphate et phosphore total) ; l'Epte en aval de St-Clair (azote ammonium, phosphate et phosphore total) ; l'Aubette de Magny (azote ammonium) ; le ru du Lavoir (azote ammonium et nitrite) ; le ru à Lin (azote ammonium et nitrite, phosphate et phosphore total).

État **écologique** des cours d'eau et déséquilibre quantitatif des eaux souterraines



État **chimique** des cours d'eau



Les rejets superficiels du système d'assainissement présentent des situations nécessitant une amélioration des branchements et du réseau de collecte à Vétheuil, Wy-Dit-Joli Village, Aavernes, Brignancourt et Chars, Banthelu. On peut noter que les efforts sur les stations d'épuration sont intéressants et que des rivières seraient de bonne qualité physico chimique sans le problème de pesticides.

Du point de vue quantitatif, il existe des problèmes de recharge sur le bassin de la Montcient, ce qui peut affecter la rivière, et sur les masses d'eau souterraines de la Viosne, de l'Aubette de Magny et de l'Aubette de Meulan. La carte « Etat écologique des cours d'eau et eaux souterraines » montre ces déséquilibres relativement forts.

Ruissellement, eau pluviale et risque d'inondation

Le territoire présente des enjeux de maîtrise du ruissellement et de gestion d'inondations (cf. carte « Risque de ruissellement pluvial et Indice de ruissellement », chapitre Climat).

La gestion des eaux pluviales urbaines et du ruissellement est un enjeu sur certains bassins versant urbanisés, comme celui de l'Oise, où le ruissellement peut occasionner des pollutions par les micropolluants.

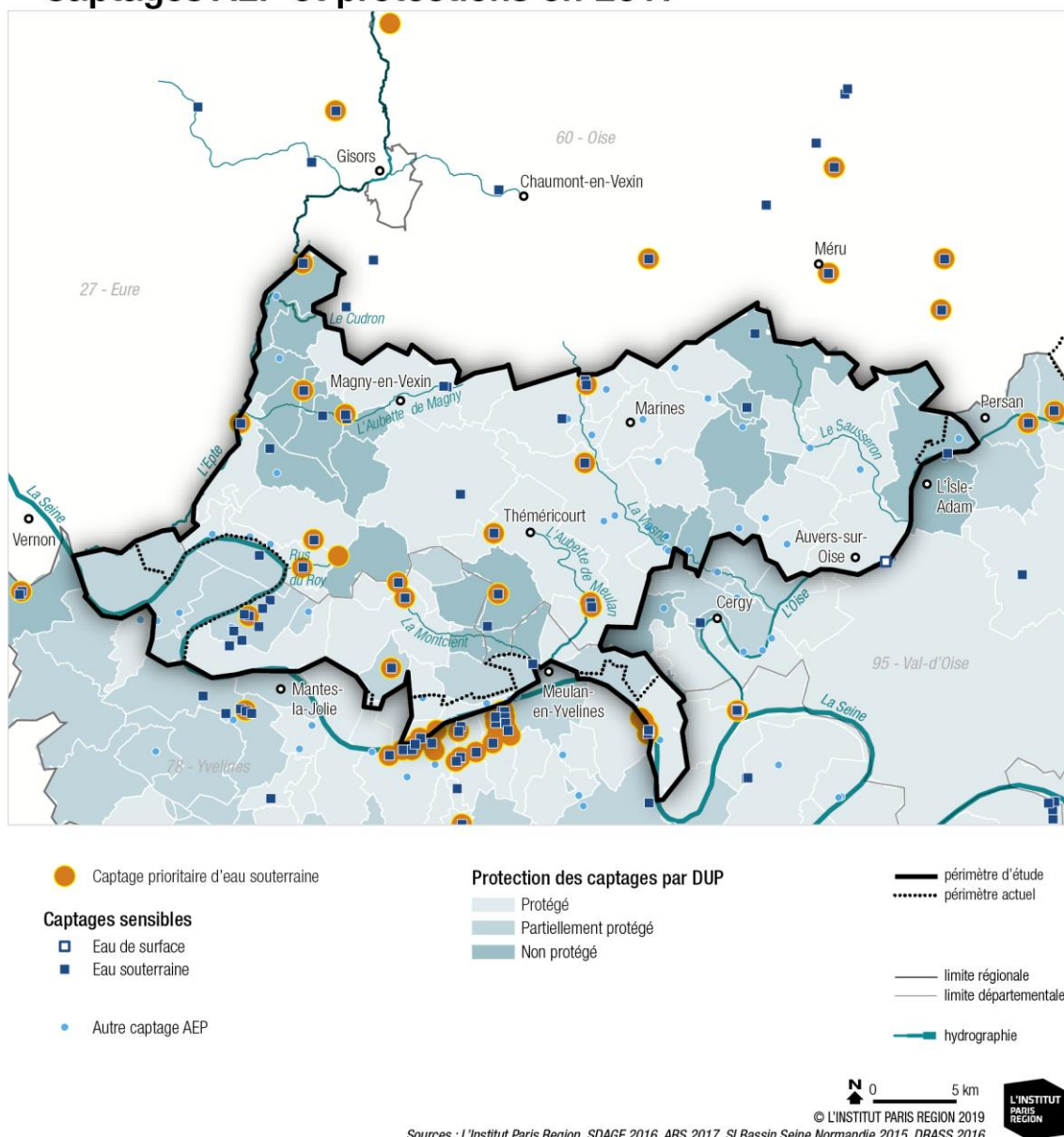
Mais le territoire est surtout concerné par **des enjeux de ruissellement sur des surfaces**

agricoles. En effet la texture limoneuse des plateaux est propice à la formation de croutes de battance et les surfaces sarclées qui n'ont pas un couvert végétal constant, présentent une vulnérabilité au ruissellement accru, susceptibles de former des coulées de boues. Les dégâts éventuels sont majoritairement recensés en aval des bassins versants, autour des buttes de l'ouest ainsi que le long de la vallée de la Seine dans des parties urbanisées (cf. carte « Arrêtés de catastrophe naturelles liés au ruissellement », chapitre Climat).

La pente relativement forte des flancs de petites vallées encaissées qui entaillent le plateau, constitue un des facteurs aggravant naturellement le risque de ruissellement. Ainsi les dénivelés sont de 54 mètres à Ableiges entre le plateau et la Viosne, de 78 mètres à Nesles entre le plateau et le Sausseron, de 47 mètres à Condécourt entre le plateau et l'Aubette de Meulan, de 55 mètres à Magny entre le plateau et l'Aubette de Magny, de 92 mètres à Vétheuil entre le plateau et le ru de la vallée du Roy.

Les dégâts seraient encore plus nombreux et importants si les pentes étaient moins végétalisées et s'il n'y avait pas eu la mise en œuvre d'aménagements pour accroître l'infiltration des eaux dans les sols, ralentir les écoulements et limiter l'érosion des terres. Ces aménagements sont associés à des ouvrages de rétention et de régulation dans les secteurs les plus vulnérables aux coulées de boue et aux risques d'inondations des zones urbanisées.

Captages AEP et protections en 2017



L'alimentation en eau potable

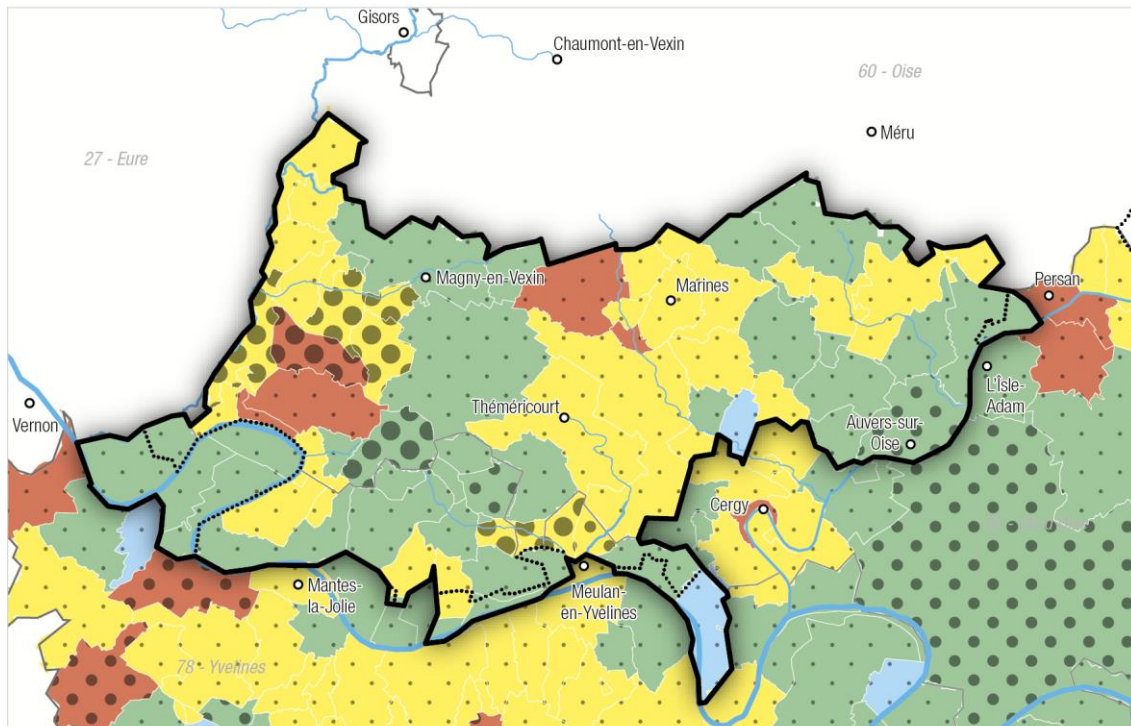
L'alimentation en eau potable tend vers une **sécurisation** par la mise en place de mesures de protection des captages, l'installation d'unités de traitement et l'optimisation de réseaux de distribution du territoire.

Cependant ces mesures sont encore insuffisantes par rapport à des pollutions par les phytosanitaires qui peuvent être à la fois anciennes et rémanentes et plus récentes car de nombreux captages en exploitation ne sont pas encore protégés par une DUP. Il faut interroger les pratiques agricoles et leur efficacité par rapport à l'évolution

lente mais constante vers une dégradation de la ressource et par rapport à la persistance de non-conformités ponctuelles de l'eau distribuée dans une quinzaine de communes. En effet les problèmes de qualité d'eau potable distribuée sont liés à l'infiltration dans la nappe souterraine, de nitrates et pesticides d'origine agricole. Les pesticides sont un problème notamment sur l'Aubette de Magny et la Montcient. Les nitrates sont un problème notamment sur l'amont de la Viosne.

On constate des problèmes de qualité de l'eau potable distribuée, notamment à Genainville, Chaussy et Hodent. Or ces communes n'ont majoritairement pas de DUP pour protéger leurs captages.

Conformité de l'eau distribuée



Classes nationales d'exposition annuelle aux pesticides

- C : eau distribuée conforme en permanence
- NC0 : eau ponctuellement non conforme, consommable sans risque
- NC1 : eau non conforme consommable, mais des travaux d'amélioration sont nécessaires

Teneur moyenne en nitrates en mg/litre

- 0,1 Très peu élevée
- 3 Peu élevée
- 25 Moyennement élevée
- 40 Élevée
- 50 Élevée

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : L'Institut Paris Region, ARS 2017



Ressources en matériaux : gisements et exploitations

L'activité extractive des matériaux de carrières est étroitement liée à celle de la construction. A ce titre, elle représente un potentiel économique de première importance. Activité largement implantée en milieu rural, elle participe également à l'économie locale. Cependant, cette activité se doit de concilier les enjeux économiques avec les enjeux environnementaux.

Bien qu'elle ne constitue qu'une étape transitoire dans l'occupation du sol, l'activité extractive constitue une mutation profonde des sols et des milieux, c'est pourquoi elle est souvent opposée à la protection des zones naturelles, à l'exploitation de la ressource en eau, ou encore à la stabilisation de l'activité agricole... Les exploitations de matériaux de carrière sont perçues comme un facteur d'altération des paysages ou encore du cadre de vie, en générant, comme de nombreuses activités industrielles, un certain nombre de nuisances (bruit, transport, poussières...). Réaménagées dans les meilleures conditions, ces exploitations peuvent cependant offrir, selon les cas, des opportunités d'aménagement de l'espace (équipements de loisirs...) ou d'enrichissement des écosystèmes, comme en témoignent de nombreux sites sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin.

Gisements

Des ressources abondantes et diversifiées

Le contexte géologique (formations sédimentaires) du territoire offre une grande diversité de matériaux naturels susceptibles d'être utilisés dans le domaine des travaux publics, du génie civil ou de l'industrie. Ainsi, les schémas départementaux de carrières du Val d'Oise et des Yvelines, approuvés respectivement le 17 septembre 2014 et le 22 novembre 2013 identifient plusieurs gisements potentiellement exploitables de matériaux sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin :

- des ressources en granulats destinés aux activités du bâtiment et des travaux publics :
 - des sables et graviers alluvionnaires dans les vallées alluviales de la Seine, de l'Oise et de l'Epte ; ces matériaux de très bonne qualité sont utilisés préférentiellement pour la fabrication de bétons hydrauliques (BPE, béton de chantiers...);
 - des sables - ressource abondante et bien répartie sur l'ensemble du territoire du Parc - ; ces matériaux sont réservés presque exclusivement à la construction routière (couches de formes, assises de chaussées).
- des ressources de matériaux industriels ayant une utilisation directe ou indirecte dans diverses filières industrielles : calcaires cimentiers sur les coteaux de la Seine, gypse pour la fabrication de plâtre, argiles pour la fabrication de tuiles et briques....

	Gisement potentiellement exploitable* (ha)		
	Ressource régionale	Périmètre d'étude du PNR Vexin	
Granulats			
Alluvionnaires	67 548	6 884	9,9%
Calcaires	80 120	0	0,0%
Sablons	98 287	21 101	13,0%
Chailles	7 970	0	0,0%
Matériaux industriels			
Argiles communes pour tuiles et briques	20 476	7 413	36,2%
Argiles nobles pour céramiques et réfractaires	13 859	0	0,0%
Calcaires industriels	669	0	0,0%
Calcaires cimentiers	83 810	36 056	43,0%
Gypse	17 686	1 806	10,2%
Pierres dimensionnelles	710	0	0,0%
Silice ultrapure	145 138	0	0,0%
Total	646 793	73 261	11,3%

* hors contraintes de fait (urbanisation) et gisements déjà exploités

Source : DRIEE/BRGM. Exploitation : Institut Paris Region

Les réserves géologiques d'un matériau quelconque ne se prêtent pas dans leur intégralité à l'ouverture de carrières. Des contraintes de fait rendent techniquement impossible l'exploitation d'un gisement : l'urbanisation, les emprises routières ou

ferroviaires, le lit mineur des fleuves et rivières, les anciennes carrières... En Île-de-France, région fortement urbanisée, ces contraintes de fait limitent sensiblement l'accès aux ressources en matériaux.

Le territoire du projet de PNR du Vexin concentre, pour certaines ressources, une part importante des gisements potentiellement exploitables en Île-de-France :

- 43 % (36 050 ha) des calcaires cimentiers, les autres réserves s'inscrivant en rive sud de la Seine dans le département des Yvelines et sur les coteaux de la Seine en amont de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne) ;
- 36,2 % des ressources en argiles communes, qui ne sont pas exploitées sur le territoire du parc.

Les surfaces résultantes (gisements potentiellement exploitables) ne sont pas exploitables en totalité. L'exploitation d'un gisement répond en effet à un certain nombre d'autres facteurs et contraintes technico-économiques, réglementaires ou environnementales qui déterminent la localisation des exploitations ou limitent l'accès à la ressource :

- les qualités géotechniques du matériau, les coûts d'extraction et de transformation... qui conditionnent la rentabilité économique de l'exploitation... ;
- la compatibilité des documents d'urbanisme, et notamment des Plans locaux d'urbanisme, qui doivent permettre l'implantation d'une carrière ;
- les servitudes réglementaires et techniques (périmètres de protection de captages d'eau potable, lignes EDF...);
- les protections environnementales qui peuvent conduire à la réduction des emprises (protection du milieu naturel, réduction de l'impact visuel, limitation des nuisances vis-à-vis d'une population riveraine...).

Les schémas départementaux des carrières visent parmi leurs objectifs à préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux naturels tout en définissant les zones dont la protection, compte tenu de la

qualité et de la fragilité de l'environnement, doit être privilégiée. Pour ce faire, la cartographie des schémas départementaux des carrières en Île-de-France classe les gisements selon trois types de protections environnementales :

- les zones de type 1 dans lesquelles l'exploitation des carrières est interdite en raison de contraintes fortes (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, périmètre de protection immédiat de captages AEP...);
- les zones de type 1 bis peu propices à l'exploitation des carrières dans lesquelles l'autorisation d'une carrière relève d'un régime dérogatoire lorsque l'impact est jugé acceptable au regard de dispositions compensatoires particulières (site classé, zone spéciale de conservation – ZSC, périmètre de protection rapproché de captage AEP, périmètre de protection de monument historique classé...);
- les zones de type 2 dans lesquelles une attention particulière doit être apportée à la compatibilité de l'exploitation de carrière avec les enjeux en présence (zone de protection spéciale - ZPS, ZNIEFF de type 1 et de type 2, site inscrit, périmètre de protection éloignée de captage AEP, périmètre de protection de monument historique inscrit...).

Les différents zonages et orientations des chartes des Parcs naturels régionaux peuvent également se traduire dans ces trois types de zones (1, 1bis et 2).

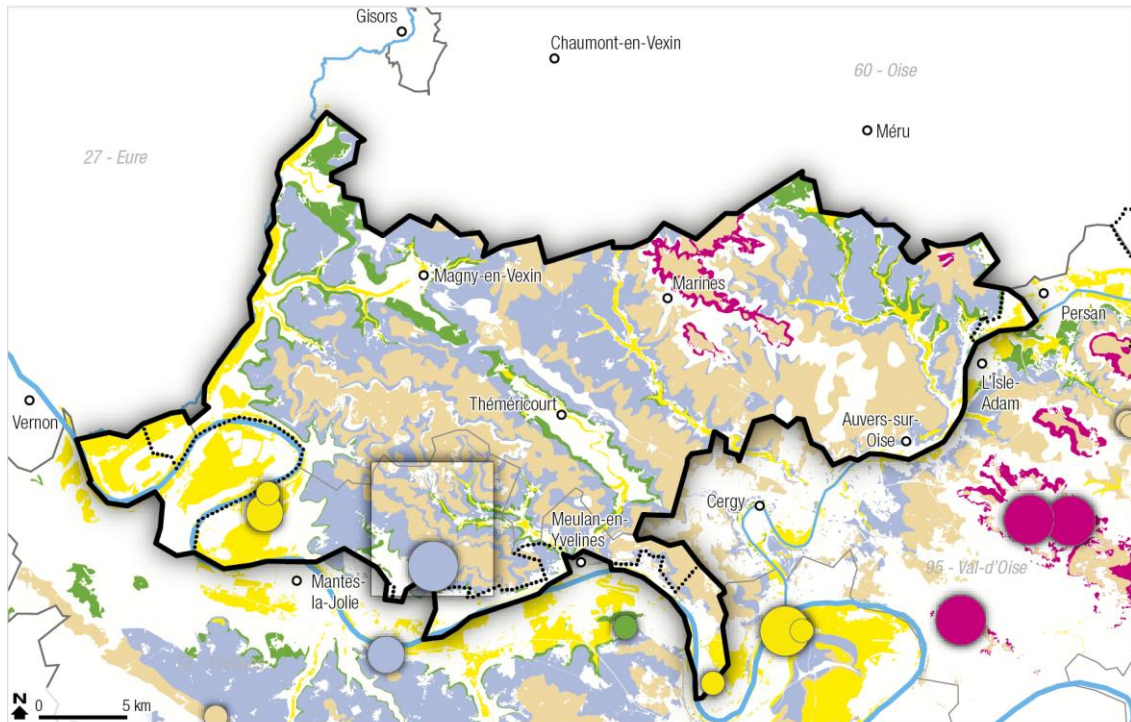
Les contraintes à l'exploitation sont particulièrement importantes à l'échelle du Parc. L'emprise du PNR constitue, de fait, une zone de contrainte de deuxième catégorie. Par ailleurs, près de 25 % des gisements potentiels sont couverts par des zones constituant de fortes protections environnementales : sites classés de la vallée de l'Epte, des buttes de Rosnes, de Marines et d'Epiais, zones d'intérêt paysager primordial du parc naturel...

Surfaces en ha Matériaux	Gisement potentiellement exploitable (hors contraintes de fait)	Gisement hors protection type 1	Gisement hors protection types 1 et 1 bis	Gisement hors protection types 1, 1bis et 2*
Granulats alluvionnaires	6 884	6 092	2 924	376
Sablons	21 101	20 791	17 938	73
Argiles communes	7 413	6 826	5 446	73
Calcaires cimentiers	36 056	34 672	29 604	204
Gypse	1 806	1 783	204	0
Total général	73 261	70 164	56 116	727

Source : DRIEE/BRGM. Exploitation : Institut Paris Region

*superficiés des gisements des communes d'extension, non concernées par une protection de type 2
Superficie de gisements disponibles par niveau de contraintes d'environnement

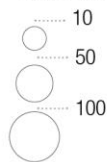
Les gisements et les exploitations de matériaux de carrières



Exploitations et gisements de matériaux de carrières hors contraintes de fait

- Granulats alluvionnaires
- Sablons
- Calcaire, marne et argile à ciment
- Argile commune pour matériaux de construction
- Gypse

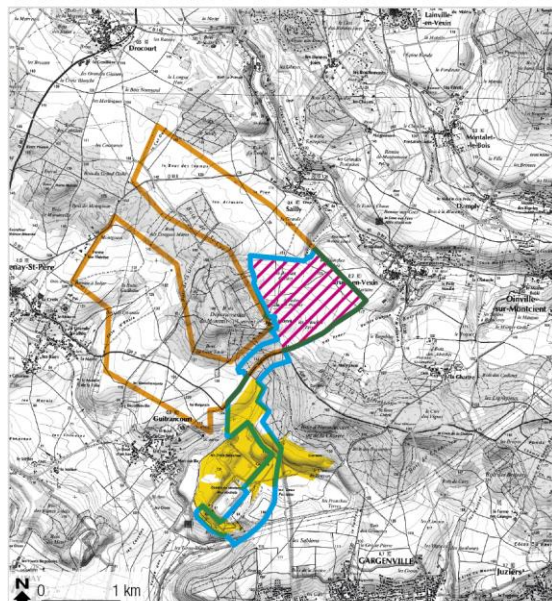
Surface autorisée à l'exploitation en ha, en 2019



- périmètre d'étude
- périmètre actuel

Nota
Les ressources cartographiées correspondent aux gisements hors contraintes de fait identifiés par les schémas départementaux des carrières. Exploitations : il s'agit de la nature du matériau majoritairement extrait.

Guitrancourt et Brueil-en-Vexin



- Projet de «Projet d'intérêt général» (PIG)
- Zone spéciale de recherche et d'exploitation
- Carrière en projet
- Carrière, selon le MOS2017 de l'Institut Paris Region

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Sources : L'Institut Paris Region/UNCEM/DRIEE 2017, IGN SCAN25@ 2012
BRGM/DRIEE - Schémas départementaux des carrières 2013,
Préfecture des Yvelines 2014, Autorité environnementale CGEDD 2018



En 2014, l'article 129 de la Loi ALUR a instauré la mise en place de schémas régionaux des carrières (SRC). Ces schémas, dont l'élaboration a été engagée en 2019 en Île-de-France par les services de l'État (DRIEE) doivent venir compléter l'action initiée par les premiers schémas départementaux des carrières tout en tenant compte des modifications intervenues depuis en matière de renforcement de la protection de l'environnement, notamment en :

- élargissant la planification du département à la région ;
- élargissant l'éventail des enjeux liés à l'extraction des minéraux (environnement, aménagement, transport, social, technico-économique) ;
- passant d'une logique « site par site » à une planification générale d'extraction, logistique comprise ;
- intégrant l'économie circulaire via l'utilisation des ressources secondaires ;
- élargissant la procédure de consultation (documents de planification agricole, plan déchets, schémas...) ;
- les rendant opposables aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).

Des ressources d'intérêt régional et interrégional

L'ensemble des ressources « géologiques » répertoriées par les Schémas départementaux des carrières ne présente pas le même intérêt. La nature et l'extension de certains gisements, les voies d'accès au gisement, la présence « historique » de l'activité extractive... confèrent à certains territoires un intérêt particulier. À l'inverse, certains gisements de moindre extension apparaissent aujourd'hui moins stratégiques, ce qui ne préjuge pas de l'importance qu'ils pourront prendre lorsque les gisements actuellement exploités seront épuisés.

Depuis le début des années 1990, plusieurs documents – le Schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF) en 1994, puis le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux d'Île-de-France (1999) - ont identifié parmi les gisements franciliens de matériaux de carrières ceux qui présentent un intérêt régional ou interrégional, contribuant ainsi à leur reconnaissance.

Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF « 2030 ») approuvé par décret du Conseil d'État le 27 décembre 2013, traite de la question de l'accès à la ressource en présentant les enjeux en termes de préservation des gisements (naturels et alternatifs) et en soulignant le contexte d'augmentation des besoins dans les années à venir : « *Au vu des objectifs régionaux de construction, en particulier de logements et de bureaux, les besoins en matériaux vont considérablement augmenter (+ 20 % environ pour les granulats selon les estimations, en considérant une faible part de matériaux alternatifs). Ainsi l'accès aux gisements de minéraux régionaux naturels doit*

être préservé, en particulier au niveau de bassins de gisements considérés comme stratégiques selon trois niveaux d'enjeu définis par le SDRIF :

- gisements d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnay, de Montmorency et de Corneilles, et monts de la Goële pour le gypse ; Provinois pour les argiles kaoliniques ; Gâtinais pour la silice industrielle ;
- gisements d'enjeu interrégional : Mantois et Côte de Montereau pour les calcaires cimentiers ; Bassée, Boucle de Guernes, secteur d'Achères pour les sables et graviers alluvionnaires ; Bocage gâtinais pour les chaillies ;
- gisements d'enjeu régional : Brie centrale et Coteaux du Loing pour les calcaires. »

Le territoire du projet de PNR du Vexin couvre deux de ces bassins de gisements stratégiques : le secteur du Mantois pour les calcaires cimentiers et la boucle de Guernes, pour les ressources en granulats alluvionnaires.

Activité extractive

Une activité limitée au regard de la situation régionale

Au regard du nombre de sites et des surfaces autorisées, le territoire du projet de PNR apparaît aujourd'hui relativement peu concerné par les exploitations de matériaux. Au 1^{er} janvier 2019, 4 sites d'exploitation étaient autorisés, représentant une surface cumulée de 248,1 hectares.

L'activité extractive se concentre essentiellement sur trois secteurs, dans la partie sud du parc naturel :

- dans la vallée de la Seine, les boucles de Guernes et de Moisson ont fait l'objet depuis une cinquantaine d'années d'une exploitation intensive des matériaux alluvionnaires. Si la part de ce bassin de production dans l'approvisionnement de la région Île-de-France est en baisse constante depuis le début des années 2000, il tient encore avec plusieurs centaines de milliers de tonnes produites annuellement, une place importante dans la production régionale de granulats alluvionnaires. Les dernières carrières actuellement autorisées sur la boucle de Guernes (environ 114 ha) alimentent les installations de traitement de Sandrancourt (St-Martin-la-Garenne). Les exploitations successives, développées sur plusieurs centaines d'hectares, ont profondément modifié les paysages des boucles de Guernes et de Moisson avec la création de vastes plans d'eau, utilisés pour certains comme espaces de loisirs (BPAL des Boucles de Seine), de nouveaux espaces naturels... A l'échelle de la boucle de Guernes, le réaménagement des carrières s'intègre aujourd'hui dans une réflexion d'aménagement global orientée vers la complémentarité des paysages, le développement des espaces de

loisirs (création d'un port de plaisance) ou de découverte, la valorisation des milieux naturels...

- ces réaménagements sont notamment l'occasion d'opérations exemplaires dans le domaine écologique avec la création d'un espace expérimental à vocation pédagogique et scientifique avec la reconstitution de groupements végétaux, l'aménagement des plans d'eau et de leurs berges, de sites d'observation...
- toujours dans la vallée de la Seine, la boucle de Carrières-sous-Poissy/Triel-sur-Seine constitue un autre bassin historique de production de matériaux alluvionnaires. Ayant fait l'objet d'une exploitation intensive par le passé, ce secteur est également en fin d'activité. La carrière de Triel en cours de réaménagement final, est en fin d'exploitation.

- sur les coteaux de la Seine, sur le secteur de Limay-Guitrancourt, avec l'exploitation des argiles et calcaires cimentiers. Le Mantois est depuis le début du 20^{ème} siècle, un bassin de production de ciment. Plusieurs vastes sites d'anciennes exploitations s'inscrivent en limite du périmètre du parc naturel. La carrière de Guitrancourt (101,8 ha actuellement autorisés), la dernière en activité, alimente en matériaux la cimenterie de Gargenville (groupe Calcia), qui produit annuellement 600 000 tonnes de ciment. Les réserves autorisées sur ce site sont en voie d'épuisement avec une fin d'exploitation prévue en 2023.

Commune	Exploitant	Matériaux	Surface totale (ha)	Surface autorisée (ha)	Production annuelle autorisée (t)	Validité
Guitrancourt	Calcia	Calcaires cimentiers	333,5	101,8	2 000 000	01-2023
Saint-Martin-la-Garenne	Lafarge granulats	Sables et graviers alluvionnaires	70,2	70,2	600 000	11-2026
Saint-Martin-la-Garenne	Lafarge granulats	Sables et graviers alluvionnaires	31,9	31,9	350 000	12-2027
Triel-sur-Seine	Triel Granulats	Sables et graviers alluvionnaires	51,5	44,2	840 000	07-2021

Exploitations en activité sur le territoire du Parc naturel – 01/2019

Source : DRIEE-Institut Paris Region

Depuis 2008, les surfaces de carrières autorisées sur le Parc naturel sont en nette diminution ; 62 ha ont été autorisés, tous dans la boucle de Guernes (matériaux alluvionnaires) en extension des exploitations existantes. Parallèlement, plus de 248 hectares ont fait l'objet d'une procédure de fin de travaux après remise en état et réaménagement dans le cadre, soit de fermetures définitives d'exploitation d'alluvionnaires et de sablons (3 sites pour 79,7 hectares), soit de remises en état partielles (168 hectares).

La zone spéciale de recherche et d'exploitation de matériaux calcaires cimentiers

Le faible nombre d'exploitations localisées dans le PNR ne reflète cependant pas l'importance des enjeux, liés notamment à l'exploitation des calcaires cimentiers.

Parmi les premières régions françaises consommatrices de ciment (plus de 2 Mt chaque année), l'Île-de-France ne couvre qu'une partie de ses besoins à partir de la production régionale. Cette production se concentre aujourd'hui dans le Mantois avec la présence à Gargenville de la dernière cimenterie en activité d'Île-de-France. Cette unité de production consomme près de 700 000 tonnes/an de calcaires en provenance de la carrière de Guitrancourt. Elle permet de couvrir 50 % des besoins du département des Yvelines et 15 % des besoins de l'Île-de-France.

Pour répondre aux besoins régionaux et face aux difficultés de maîtrise foncière du gisement, une Zone spéciale de recherche et d'exploitation - dite zone 109 - a été établie par décret du Conseil d'Etat le 5 juin 2000 à la demande du Ministère de l'Industrie. Cette zone qui s'étend sur les communes de Brueil-en-Vexin, Fontenay-St-Père, Guitrancourt et Sailly s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation actuellement autorisée de Guitrancourt ; son emprise de 551 hectares s'inscrit en totalité sur le territoire du PNR en projet.

L'établissement de cette zone doit permettre de garantir l'accès à des ressources cimentières pour une longue durée en utilisant si besoin les procédures permettant d'assurer la maîtrise foncière nécessaire à l'exploitation. Elle doit également permettre d'encadrer les futures exploitations, notamment au regard des exigences environnementales. La totalité de la zone spéciale n'a pas en effet vocation à être exploitée. Sur les 551 hectares, environ 185 ha constituent des espaces de protection de l'environnement, 16 ha sont réservés pour une servitude de passage d'un futur tunnel d'exploitation et 75 ha concerneront des espaces temporaires autour des zones d'extraction.

Le projet d'exploitation de calcaires cimentiers

Avec l'épuisement du gisement et la fin de l'exploitation de la carrière de Guitrancourt, et afin d'assurer la pérennité de l'activité de la cimenterie de Gargenville, l'entreprise Ciments Calcia, porte un projet d'exploitation nouvelle sur la commune voisine de Brueil-en-Vexin, à quelques centaines de mètres de la carrière actuelle. Ce projet de carrière s'étend sur 104 ha - dont 73 exploités sur une durée de 30 ans, pour une production annuelle de 700 000 tonnes.

Au-delà des aspects réglementaires (contrôles, respects des seuils de niveau de nuisances...), un certain nombre de mesures, visent à limiter les impacts et les nuisances sur l'environnement, notamment :

- l'acheminement des matériaux extraits vers la cimenterie de Gargenville par bandes transporteuses, permettant de limiter significativement les flux de poids lourds sur le réseau viaire local ;
- l'exploitation des matériaux 1 mètre au-dessus du niveau de la nappe phréatique pour prévenir les impacts sur les eaux souterraines et les captages d'alimentation en eaux potables ;
- le phasage de l'exploitation et le réaménagement coordonné avec restitution de terres agricoles et réaménagement d'espaces naturels à vocation écologique, sans apport de matériaux extérieurs (déblais du Grand Paris) ;
- la limitation de l'impact paysager par le phasage de l'exploitation et l'implantation d'écrans végétalisés (merlon).

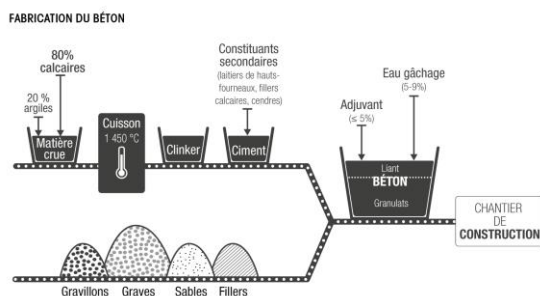
Ce projet de carrière fait l'objet d'un PIG (Projet d'intérêt général) arrêté par le préfet des Yvelines le 14 juin 2018, renouvelant l'arrêté du 13 mai 2015. L'autorisation environnementale d'exploitation a été délivrée par arrêté préfectoral le 20 juin 2019.

Le projet fait actuellement l'objet d'une forte opposition locale et du Parc naturel régional au motif notamment d'un impact paysager jugé très important, incompatible avec les enjeux de préservation et de valorisation du PNR, de risques de pollutions de la nappe phréatique qui alimente en eau potable de nombreuses communes du territoire, mais aussi de nuisances potentielles (bruit, poussières, vibrations liées aux tirs de mines) et de question de santé pour les populations riveraines.

Une production et un usage de matériaux alternatifs à promouvoir

L'Île-de-France connaît en matière de matériaux de construction un fort déséquilibre production - consommation. En effet, et en dépit d'une production importante, la région ne parvient pas à couvrir, à partir de ses propres ressources, la totalité de ses besoins constitués aujourd'hui à plus de 70 % de matériaux alluvionnaires, ressource aujourd'hui menacée de pénurie.

Par ailleurs, si l'utilisation du béton dans la construction (mélange de granulats et de ciment qui joue le rôle de liant) s'est généralisée au 20^{ème} siècle au vu de ses propriétés mécaniques et d'ingénierie, la production de béton est aujourd'hui interpellée pour son bilan énergivore et fortement émetteur de GES au regard des enjeux climatiques. C'est en particulier la phase de fabrication du ciment qui génère une empreinte environnementale élevée.



Source : Institut Paris Region, Granulats en Île-de-France – Panorama régional - juin 2017

Plusieurs voies alternatives et complémentaires sont à promouvoir : favoriser la rénovation / réhabilitation à la démolition / reconstruction (sobriété en ressources matériaux), promouvoir l'usage d'autres matériaux pour la construction de logements ou d'équipements - combinée ou non à l'usage de béton, tels que le bois (pour la structure) et les autres matériaux biosourcés (paille, chanvre, ouate de cellulose, ...) qui présentent des performances intéressantes en termes d'isolation thermique et de confort, susciter les initiatives et les expérimentations, promouvoir l'emploi de matériaux "régionaux" et de substitution aux granulats (calcaire, sablons, matériaux issus du recyclage...) dans la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages et travaux, chaque fois que cela est possible au plan technique et économique. Compte tenu de la qualité de la ressource en granulats francilienne, elle devrait être réservée aux usages spécifiques où elle reste encore indispensable.

Le rôle des collectivités publiques est prépondérant, en tant que maîtres d'ouvrages, via les appels d'offres et les cahiers des charges (ou les subventions aux infrastructures).

Les enjeux pour le projet de PNR du Vexin

Pour le Parc naturel, la possibilité de maintenir ou de poursuivre une activité extractive apparaît comme l'un des enjeux futurs de la gestion des ressources du sous-sol. Il convient dans ce domaine de rechercher les moyens et dispositifs permettant de concilier les enjeux économiques et environnementaux liés en particulier à l'exploitation de ressources d'intérêt interrégional ou régional avec les objectifs de protection, de valorisation et de développement du territoire du parc naturel.

S'agissant plus particulièrement des calcaires cimentiers, il convient de rappeler la reconnaissance du bassin de gisement du Mantois comme gisement stratégique d'intérêt inter-régional depuis le début des années 1990.

Dans un contexte de fort accroissement prévisible des besoins en matériaux pour répondre aux enjeux de développement du Grand Paris, avec notamment la construction d'infrastructures, de logements, d'équipements forts consommateurs de béton, la politique menée en Île-de-France en matière de matériaux se doit d'être exemplaire pour tirer le meilleur parti des substances disponibles, en favorisant le principe de proximité qui doit prévaloir dans la gestion des ressources naturelles.

Le renforcement de la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) depuis une trentaine d'années a permis de mieux encadrer l'activité extractive avec comme objectif la réduction des nuisances générées par l'exploitation des matériaux et la meilleure intégration des sites dans leur milieu environnant. Parallèlement, les efforts importants investis par la profession dans les techniques d'exploitation et de remise en état, dans la meilleure connaissance des milieux naturels, des nuisances et impacts... permettent d'envisager le développement de cette activité industrielle, transitoire en termes d'occupation des sols, dans le meilleur respect possible des enjeux environnementaux.

Le principe de la remise en état obligatoire des sites d'extraction est quant à lui largement admis et se trouve renforcé depuis de nombreuses années par la législation qui instaure la mise en place de garanties financières. On observe une évolution positive, depuis deux décennies, de la qualité des réaménagements notamment dans le domaine écologique. Cette évolution est le fruit des évolutions techniques, mais aussi souvent d'une meilleure réflexion et d'une plus grande concertation locale avec les collectivités locales, les services décentralisés de l'Etat ou les associations.

Quelques sites sur le territoire du projet de Parc naturel du Vexin illustrent les progrès réalisés dans ce domaine : l'espace écologique de la boucle de Guernes, la reconstitution de landes à callunes dans la boucle de Moisson...

L'inventaire au titre de la protection du patrimoine naturel de nombreux sites d'anciennes carrières et de bassins de gisements témoignent également de l'intérêt écologique potentiel des espaces restitués : Carrière de Limay, sablières de Moisson-Mousseaux, Bois de la Garenne en ZNIEFF de type 1, Boucles de Moisson et de Guernes en Natura 2000 (ZPS), réserve naturelle géologique de Limay, réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson et le projet de RNR sur le domaine de Flicourt (Guernes)...

Au regard des objectifs du Parc, l'activité extractive se développant sur le territoire du PNR, et en particulier au regard de son importance, celle des calcaires cimentiers, se doit d'être exemplaire, et ce, dans toutes les étapes de l'exploitation, de l'avant-carrière (concertation, étude des impacts, projet de remise en état...) jusqu'au réaménagement final du site d'extraction (qualité de la remise en état, pérennité des réaménagements...) en passant par la phase d'activité proprement dite (réduction des nuisances, contrôles).

L'exploitation passée à grande échelle des sables et graviers alluvionnaires dans les boucles de Guernes/Moisson, mais aussi la poursuite d'une activité extractive importante, au sein d'autres Parc naturels régionaux en France (Caps et Marais d'Opale avec le bassin carrier des Marquises, Lubéron avec la pierre de taille...) témoignent d'une possible compatibilité dans ce domaine.

Le maintien de l'activité extractive sur le territoire du parc naturel suppose d'une part la reconnaissance des ressources en matériaux comme des richesses naturelles (valorisation des gisements) et d'autre part, de rendre compatible l'exploitation de ces matériaux avec le plan de référence du PNR (accessibilité à la ressource), en fixant des objectifs forts en terme de préservation de l'environnement et des paysages, de réaménagement, de réduction des nuisances ou de gestion de l'après carrière...

La promotion d'un développement sobre en ressources, privilégiant la réutilisation des bâtiments existants par la rénovation, la transformation, la multifonctionnalité plutôt que leur démolition-reconstruction, et le développement de l'usage de modes de construction et de matériaux alternatifs sont également à déployer sur le Parc, avec les acteurs du territoire.

Ressources énergétiques

Des potentiels mobilisables pour développer le mix énergétique sur le territoire sous réserve de l'acceptation des projets par les différentes parties prenantes. Le PNR peut jouer un rôle de facilitation.

Penser une stratégie territoriale énergétique invite à respecter une logique dans sa déclinaison opérationnelle : agir sur la sobriété et l'efficacité énergétique pour diminuer les besoins de consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables pour y répondre en tout ou partie. Au regard de la neutralité carbone, objectif national visé en 2050, et des politiques territoriales visant une forme d'autonomie énergétique, l'équilibre de l'offre et de la demande d'énergie doit donc être pensé au regard du fonctionnement actuel des territoires et des évolutions impactant leurs besoins énergétiques (démographie, habitat moins énergivore, mobilité bas carbone...).

En Île-de-France, le développement des énergies renouvelables est un enjeu prioritaire et respecte là-aussi une logique de déploiement, en fonction des spécificités territoriales :

- en premier lieu, mener un travail sur les filières de récupération (chaleur fatale...)
- puis, considérer les filières mobilisables sur le territoire ou à proximité pour modérer les effets contreproductifs (acheminement des ressources, captation / concurrence territoriale...)

Si le territoire à l'échelle du PNR est marqué par une dépendance énergétique, le solaire et le bois énergie sont d'ores et déjà mobilisés. Les potentiels associés à la méthanisation et la géothermie avec les pompes à chaleur offrent des perspectives intéressantes en cohérence avec les priorités régionales. Ci-après une analyse de la situation au regard des informations disponibles.

Un développement des énergies renouvelables à dimension variable

Une dépendance énergétique

Nous observons une faible représentation d'unités collectives de production d'énergie avec émission de gaz à effet de serre au sein du PNR et des secteurs d'extension projetés. L'enjeu de dépendance énergétique est donc sensiblement important pour ce territoire dans cette phase de transition énergétique qui doit engager le PNR dans la voie de la sobriété, de l'efficacité et des énergies renouvelables ou de récupération (« chaleur fatale »).

Dans le domaine des énergies renouvelables, trois actions ont été jugées prioritaires par le Plan Climat Energie Territorial PCET élaboré par le Parc, qui donne bien le ton des potentiels territoriaux spécifiques du PNR du Vexin :

- le développement de la méthanisation dans le secteur agricole, en premier lieu (production de biogaz à partir de la fermentation de déchets organiques d'exploitations) ;
- le développement du solaire photovoltaïque mutualisé sur des bâtiments publics ou agricoles, ou en « centrales PV villageoises » (association de citoyens, de collectivités et d'entreprises locales) ;
- le soutien à la filière bois-énergie, illustré par la mise en place d'une chaufferie bois à la Maison du parc.

En outre, si dépendance extraterritoriale il y a, soutenir un approvisionnement en énergie renouvelable est une voie d'action complémentaire, le temps que s'organise les filières de production d'EnR localement. Pour exemple, le Parc propose une souscription à une offre d'électricité 100% renouvelable (via le fournisseur Enercoop).

Les ressources du Réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France (ROSE) ont été mobilisées pour rendre compte du développement des énergies renouvelables et de récupération dans ce périmètre d'étude. La consolidation des données étant en cours (traitement ROSE par l'AREC), elle s'appuie sur un ensemble de bases de données sources comme celles, par exemple, d'ENEDIS pour les filières électriques et de l'ADEME-IdF pour les productions énergétiques bois en sortie chaudière.

La connaissance des productions locales reste un exercice difficile (petites installations individuelles comme les pompes à chaleur (PAC), autoconsommation...) et ne prétend pas à l'exhaustivité. **La dépendance énergétique du PNR avec ses extensions approcherait 92,4%**, comparable à la moyenne régionale, d'après les données rassemblées par le ROSE de productions locales d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R).

Productions locales ENR&R d'électricité

La production d'électricité renouvelable locale représentait 3,4% de la consommation totale d'électricité du territoire en 2015 ; elle atteint environ 5,5% en 2017 avec l'essor récent des bioénergies (rapportée aux consommations 2015). Par filière et par rang de production annuelle en 2017, les ordres de grandeur sont les suivants :

- **l'hydraulique** (HTA) : **23,5 GWh**, via une seule installation – centrale hydroélectrique de Guernes - située dans le PNR actuel, avec un doublement en 7 ans de la production ;
- **les bioénergies** (HTA) : **19 GWh**, produits par 3 récentes installations depuis 2015, dont 2 dans le PNR actuel (Brueil-en-Vexin, précurseur dans le

développement de la filière, et Guitrancourt), ainsi que l'unité du SIAAP « Seine Grésillons » à Triel-sur-Seine (plus de 14 GWh). Cette filière, qui affiche la plus grosse progression (x 6), comptabilise toutes les productions d'électricité issues des déchets ménagers (UIOM), du biogaz (méthanisation, STEP, ISDND) et de la biomasse (déchets papetiers, industriels, etc.) ; la cogénération associée à des installations de bioénergies est comptabilisée dans la filière bio énergies (non dans dans la filière cogénération).

- **le solaire photovoltaïque (PV) : 0,5 GWh** en 2017 ne concerne que des petites installations (BT < 36 kVa uniquement), avec un doublement en 7 ans. Nous observons une grosse progression entre 2011 et 2013 puis un ralentissement.
- **l'éolien** : aucune installation n'est identifiée sur le territoire d'étude en **production d'énergie par des éoliennes**. Signalons tout de même l'aérogénérateur de Guitrancourt (40 m de haut ; 0,06 MW de puissance installée), première installation francilienne inaugurée dès 2003.

Productions locales EnR&R de chaleur

Ce territoire produirait localement **près de 14% de ses besoins de chaleur** - en première approximation - en rapportant les productions estimées de chaleur renouvelables et de récupération du périmètre de PNR élargi en 2015 (environ 155 GWh) aux consommations cumulées (environ 1 122 GWh) des secteurs résidentiel, tertiaire et industriels - hors électricité et hors carburants des secteurs routiers et agricoles -.

Par filière et par rang de production annuelle, cette performance est avant tout liée à la consommation individuelle de **bois domestique** (qui s'apparente implicitement à une production décentralisée de bois énergie). Cette indépendance énergétique **n'est plus que de 8,5%** en incluant les besoins énergétiques des transports routiers et de l'agriculture, liés principalement aux carburants.

Le bois énergie, chauffage domestique en tête

La consommation énergétique de bois (en énergie finale) pour le chauffage est évaluée par le ROSE entre **85 GWh et 130 GWh** en 2015, selon le périmètre PNR actuel ou projet PNR. Cette demande est assurée avant tout par une production individuelle – essentiellement chez les particuliers, en cheminées, poêles à bois ou petite chaufferie individuelle – car la production par les chaufferies collective biomasse / bois énergie identifiées dans le PNR n'est pas de cet ordre de grandeur.

En effet, trois chaufferies collective biomasse, toutes installées dans le périmètre du PNR actuel, cumulent en puissance installée 890 kW et produisent 132 tep, soit environ, **1 GWh** estimés produits annuellement. La plus grande est à

Chaussy (600 kW), suivi de celles de Jambville (220 kW) et Vienne-en-Arthies (70 kW).

Les autres PNR franciliens totalisant 7 chaufferies collectives pour 2 030 kW de puissances cumulées installées, le PNR se situe dans les mêmes proportions, mais encore assez loin des communes rurales en termes de puissances installées (plus de 12 200 kW pour seulement 9 chaufferies). Il s'agit donc de petites chaufferies relativement à celle, voisine, de Saint-Ouen-l'Aumône et sa puissance installée de 25 000 kW (consommation estimée de bois de 10 300 tep, et production estimée de chaleur biomasse de plus de 100 GWh).

La méthanisation, une apparition récente

Avec **25,1 GWh** de chaleur produite annuellement par l'unité de méthanisation du SIAAP « Seine Grésillons » à Triel-sur-Seine, l'Extension Triel du projet de PNR donne l'exemple. Cette installation en fonctionnement depuis 2013 méthanise des boues de STEP (digestion anaérobie STEP urbaine), et valorise l'énergie par cogénération pour produire de la chaleur (et de l'électricité) qu'elle autoconsomme entièrement.

Par ailleurs, une volonté forte des agriculteurs sur des projets collectifs émerge depuis quelques années, mais ne s'est pas encore concrétisée par la réalisation d'installations de méthanisation pour produire et injecter du biogaz sur le réseau ; ce constat est comparable aux autres PNR.

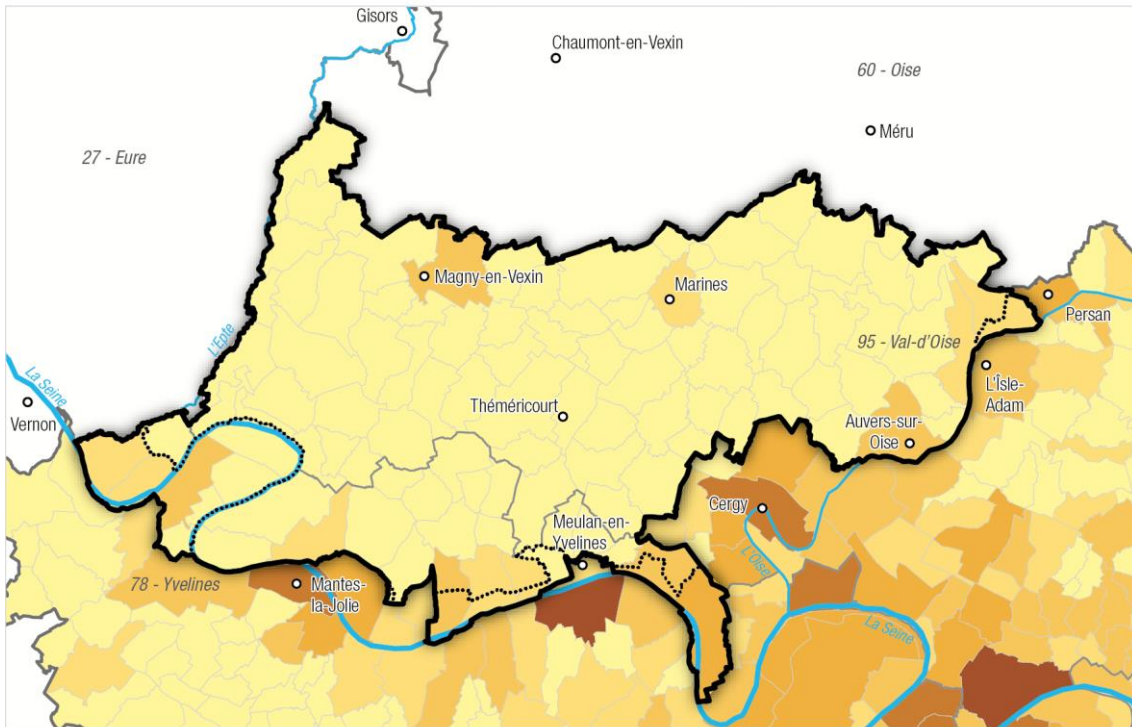
Le solaire thermique, à relancer

Les suivis de ces installations étant difficiles, la seule indication - ancienne et qui comptabilisait uniquement les installations réalisées en rénovation sur bâti existant (inventaire jusqu'en 2014 du ROSE) - révélait un faible essor de la production de chaleur à partir d'énergie solaire (chauffage d'un ballon d'eau chaude). Parmi la quinzaine d'installations inventoriées, Freneuse et Chaussy totalisaient à elles seules seulement 0,1 GWh de production en 2014.

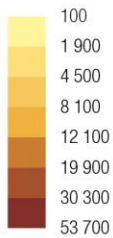
La production de chaleur sur réseau

Les productions d'énergies renouvelables et de récupération sur réseaux sont peu développées malgré des potentiels locaux de récupération de chaleur fatale identifiés par l'ADEME, notamment de sources industrielles. Cette première approche théorique est à consolider par des travaux complémentaires de faisabilité économique et technique, mais présente un intérêt en vallée de Seine ou à proximité. L'absence de réseaux de chaleur est assez logiquement observable compte tenu de la structure et du niveau de consommation, plus individuelles que collectives, du PNR. Si ces réseaux ne sont pas, à ce jour, opérationnels à l'échelle du territoire, une étude de faisabilité est en cours pour déployer un micro-réseau basé sur le bois.

Consommation de bois pour le chauffage en 2015



Consommation en MWh, à climat normal



- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019



Sources : L'Institut Paris Region, ENERGIF-V2 (décembre 2018), AIRPARIF

Des gisements pour du potentiel

Un potentiel de chaleur fatale à ne pas oublier

Quelques industries situées dans le PNR actuel (Nucourt, Génicourt, Marines, Saint-Clair-sur-Epte, Magny-en-Vexin...) et dans ses extensions notamment de la Vallée de la Seine Aval (Gargenville...) sont identifiées pour leur potentiel de chaleur fatale, énergie perdue dont il est préférable d'étudier la récupération avant même d'envisager le développement des EnR (étude ADEME, valorisation via Energif, ROSE).

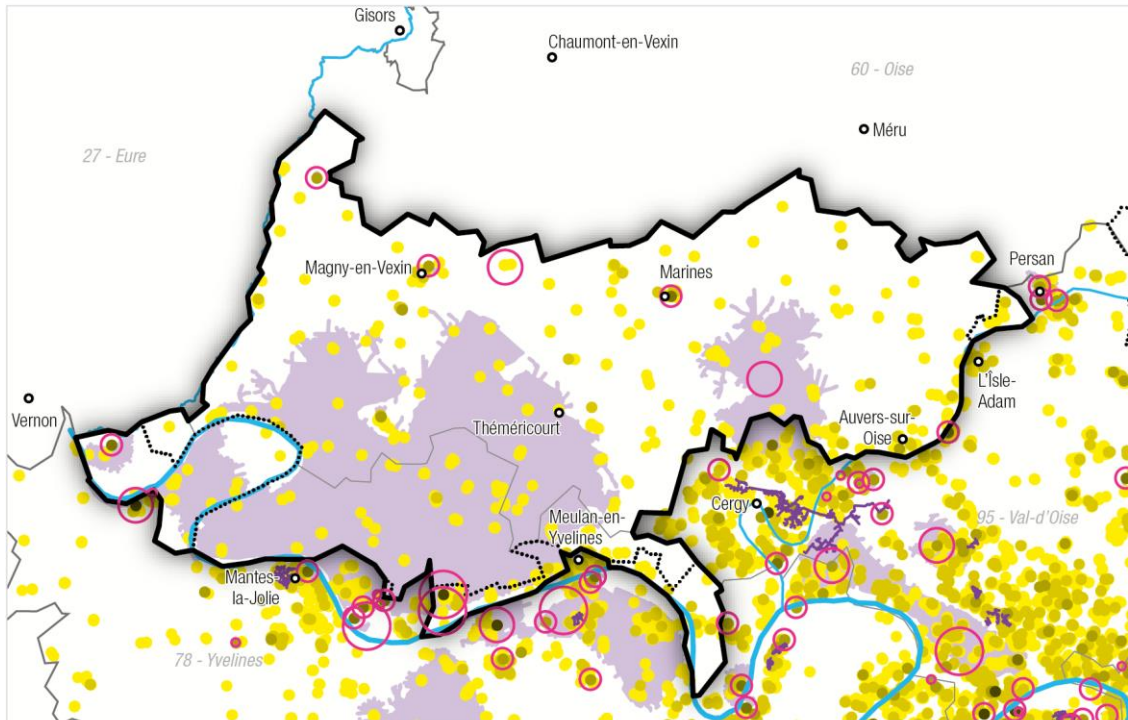
Un potentiel pour la méthanisation

L'estimation du gisement en méthanisation indique un total de 120 GWh potentiellement encore mobilisable, dont près de 117 GWh dans l'actuel PNR, la production en méthanisation pourrait être multipliée par cinq ou six. Un tel développement porterait la méthanisation au premier rang des EnR locales (avec 145 GWh mobilisés).

Potentiel mobilisable en Méthanisation

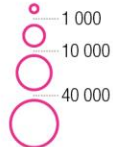
	MWh mobilisable	MWh physique
PNRactuel_entiere (1)	112 887	468 878
PNRactuel_partielle (2)	4 341	19 993
Extension_Confluence_Epte (3)	1 526	7 902
Extension_Boucle_Moisson (4)	945	5 193
Extension_Hardricourt (5)	327	730
Extension_Triel (6)	317	2 475
TOTAL PNR Projet	120 343	505 172
Communes en PNR	345 339	1 363 822
Autres communes rurales	1 098 059	5 005 326

Potentiel de chaleur fatale : exemple des gisements haute température de l'industrie



Identification d'une source de chaleur fatale

Gisement industriel haute température restant en MWh



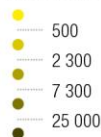
Zone de viabilité des réseaux de chaleur potentiels*

Sans franchissement des obstacles

*réseaux nécessaires pour acheminer la chaleur à des demandeurs potentiels industriels ou tertiaires

Identification de consommateurs potentiels

Demande haute température des industries et des bâtiments tertiaires existants en MWh en 2015



Réseau de chaleur existant

— périmètre d'étude
- - - - - périmètre actuel

— limite régionale
— limite départementale
— hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : Explicit 2015 pour le compte de l'ADEME ; SVDU, ORDIF, SINOE, DRIEE, CCI, ADEME et données exploitants, l'Institut Paris Region



Parmi les différentes ressources mobilisables dans le PNR et ses extensions pour de la méthanisation, en potentiel énergétique :

- les pailles en représentent plus de la moitié surtout celles de céréales, mais aussi la menue paille et la paille de maïs ($42,3 + 6,8 + 2,7 = 51,8\%$) ;
- les fumiers, surtout équin, plus du quart ($21,6 + 4,9 = 26,5\%$) ;
- viennent ensuite les cultures intermédiaires pour la valorisation énergétique, CIVE (14,1%) et les autres résidus de culture (2,7%) ;

- loin devant les déchets (2,3%) et les boues urbaines (1,7%).

Des projets sont en cours de discussion, en lien avec la CA de Cergy-Pontoise pour développer la méthanisation sur le territoire du PNR.

Un potentiel solaire conséquent

L'énergie solaire, en particulier photovoltaïque, est à nouveau encouragée. Les potentiels révélés par le cadastre solaire du bâti francilien sont réels, à l'exemple des communes de Magny-en-Vexin, Freneuse, Nucourt, Marines, Vigny....

Les grandes emprises tertiaires, en particulier logistiques et commerciales (y compris les emplacements parkings pour des ombrières), de certaines communes du PNR pourraient faire l'objet d'un premier développement ; le bâti agricole et l'habitat individuel également. La valeur patrimoniale du bâti et des paysages du Vexin constitue néanmoins aujourd'hui un frein important au développement du photovoltaïque.

La recherche de foncier disponible pour le développement d'installations solaires au sol (surfaces de parkings, zones délaissées...), en dehors des surfaces dédiées à la production agricole et dans le respect des sols à caractère naturel ou forestier, pourrait être aussi étudiée. Le projet de ferme photovoltaïque de 42 500 panneaux solaires de Triel-sur-Seine (Urbasolar) pour fournir de l'électricité à l'équivalent de 15 700 habitants en est l'illustration.

Un potentiel indiscutable pour les PAC géothermiques

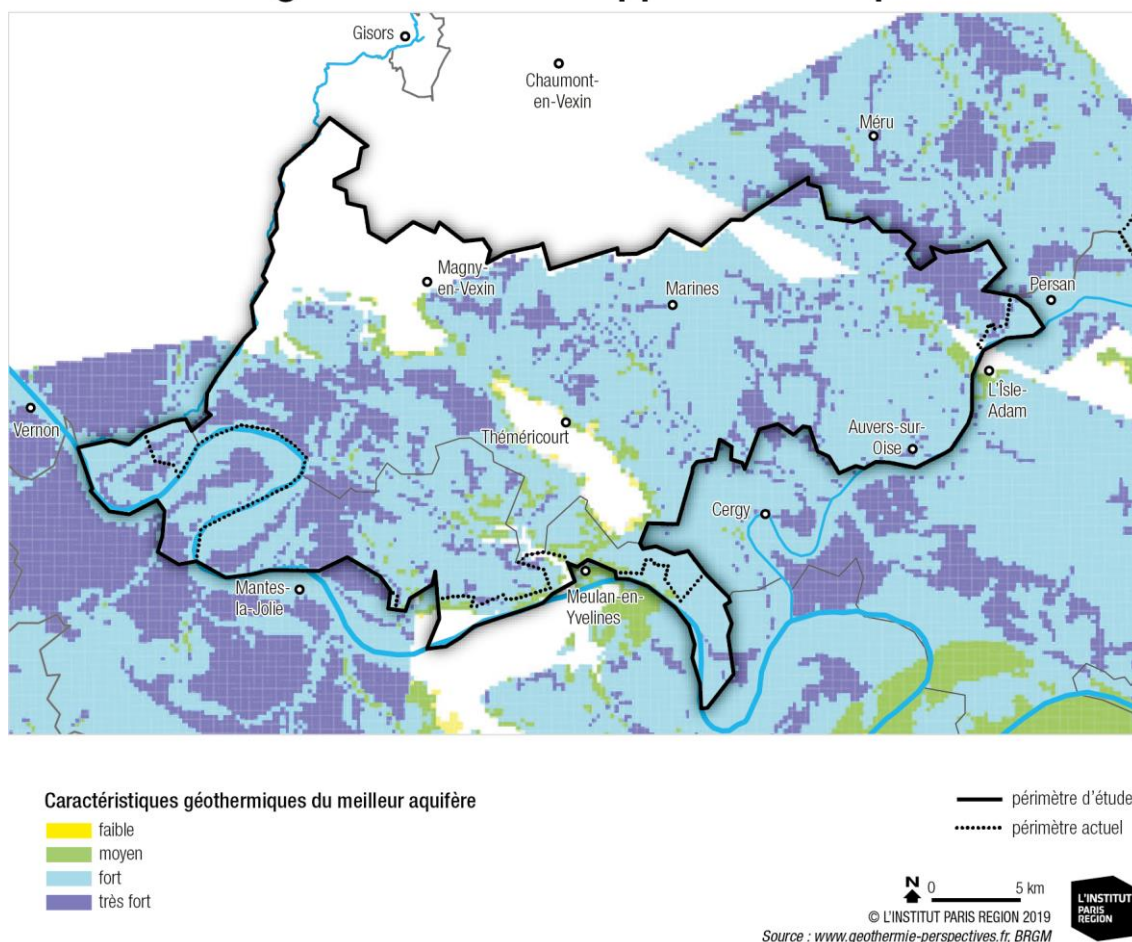
La ressource géothermique présente en Île-de-France a deux composantes :

- la géothermie profonde basse température avec l'exploitation possible de l'aquifère du Dogger entre 1500 et 3000 mètres ;
- la géothermie très basse température des nappes superficielles exploitables à l'aide de pompe à chaleur (PAC) dites géothermiques qui se contentent de très basses températures (moins de 35°C) et de forages peu profonds (de 30 à 100 m) pour aller capter les calories contenues dans l'eau.

Les caractéristiques géothermiques des nappes superficielles présentent un potentiel fort à très fort sur une très grande partie du périmètre d'étude.

En revanche, ce territoire se prête moins à la géothermie profonde, essentiellement utilisée pour du chauffage urbain (alimentation d'un réseau de chaleur) ou des exploitations industrielles. Le potentiel d'exploitabilité du gisement du Dogger n'étant connu comme favorable par le BRGM que dans le quart est du PNR actuel (CC Sausseron Impressionnistes) est, de plus, très limité.

Potentiel en géothermie des nappes d'eau superficielles



Un potentiel éolien très faible

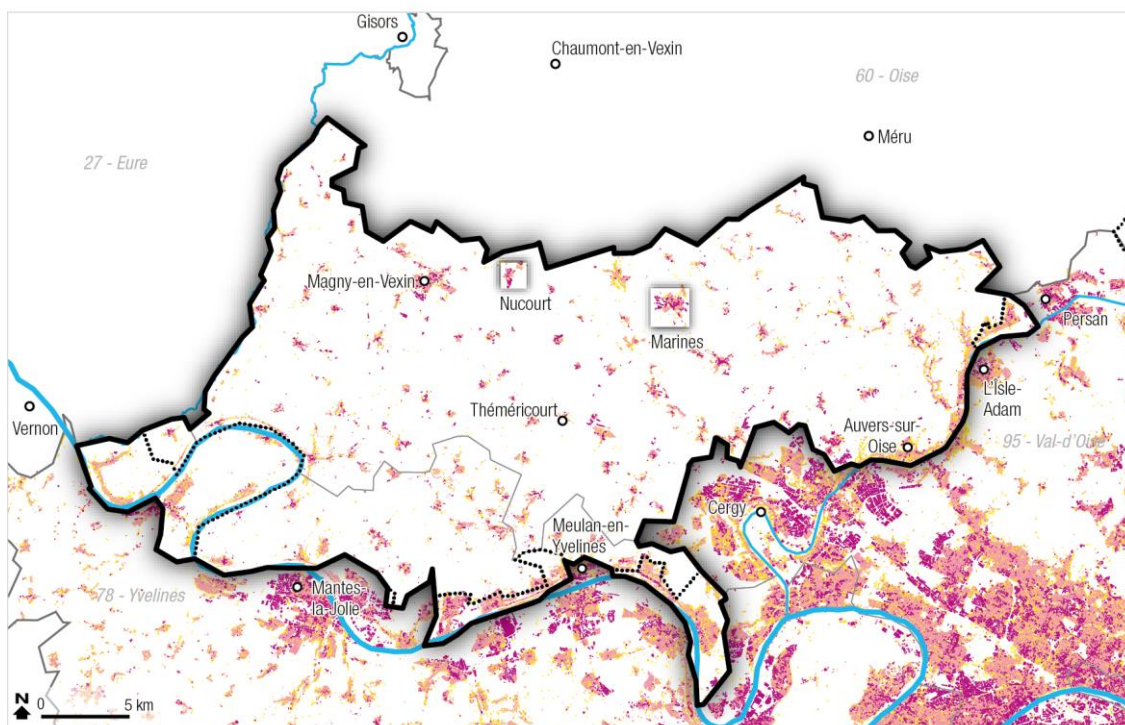
Le schéma régional de l'éolien adossé au SRCAE n'indiquait, du reste, dans sa liste des communes susceptibles d'être concernées par un développement de l'éolien, aucune commune du PNR actuel et uniquement 2 communes du projet d'extension des Boucles de Moisson (Freneuse et Rolleboise). Il est à noter que le schéma régional éolien francilien, comme celui d'autres régions, a été annulé, faute d'une prise en compte suffisante de la sensibilité environnementale des territoires (pas d'évaluation environnementale réalisée).

Bilan et enjeux

Avec une indépendance énergétique de seulement 7,6%, le développement des EnR&R semble donc limité par rapport aux potentiels locaux (méthanisation, solaire...). Il le doit en partie vraisemblablement à certaines sensibilités spécifiques des acteurs locaux, en lien avec le caractère naturel et préservé du PNR (contraintes patrimoniales, ABF...).

Si leurs développements apportent des réponses d'ordre environnemental, ils impactent aussi des enjeux économiques et sociaux : diversification de revenus pour les agriculteurs, création d'emplois non délocalisables, maîtrise de l'évolution du prix des énergies, recettes fiscales au bénéfice du territoire.

Cadastre solaire des bâtiments

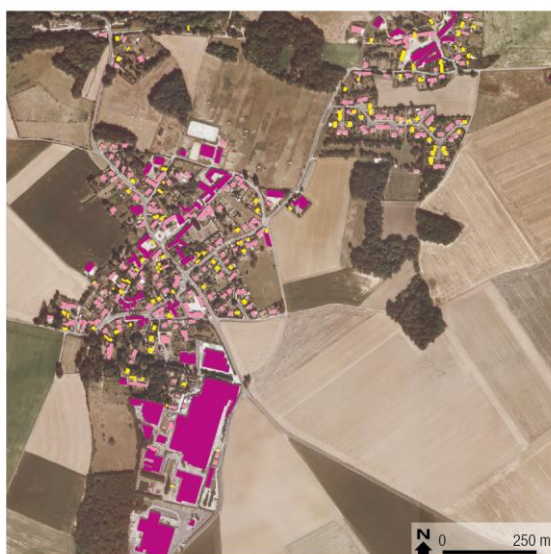


Gisement d'irradiation solaire potentiellement utilisable sur les bâtiments
(contraintes technico-économiques et patrimoniales non considérées)

- plus de 115 m² : plus de 50 panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques
- de 20 à 115 m² : 10 à 50 panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques
- 4,5 à 20 m² : 2 à 9 panneaux solaires thermiques

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

Extrait sur la ville de Nucourt



Extrait sur la ville de Marines



© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Sources : IGN Ortho 2012, l'Institut Paris Region



L'agriculture dans le Vexin français

Des exploitations qui maintiennent polyculture et élevage

Un territoire très agricole

L'agriculture et la forêt occupent une place prépondérante dans le Vexin français, couvrant environ 70 % du territoire. Le plateau présente de vastes surfaces labourables, constituant un paysage d'openfields. La forêt est principalement localisée sur les buttes (du nord au sud, buttes de Rosne et de Marines, buttes d'Arthies, buttes sud et massif de l'Hautil). Les vallées, relativement encaissées, sont principalement occupées par un ensemble de prairies, marais et boisements alluviaux ou peupleraies.

Au recensement agricole de 2010, 364 exploitations ayant leur siège d'exploitation dans le territoire du Parc étaient comptabilisées, de taille relativement importante (SAU moyenne de 114 ha) et majoritairement tournées vers les grandes cultures. Environ 75 exploitations ayant leur siège à l'extérieur de la région Île-de-France valorisent également 7% des terres du Vexin.

La plupart des exploitations sont de type polyculture-élevage (38 en bovin viande et 10 en bovin lait, 14 comprenant un atelier ovin, une dizaine d'élevages de volailles) mais l'activité d'élevage ne cesse de diminuer en lien avec la disparition des abattoirs et la baisse de la collecte du lait sur la région. L'orientation technico-économique des exploitations est de ce fait dominée par les grandes cultures. La production d'escargots et de lapins est également présente sur le territoire.

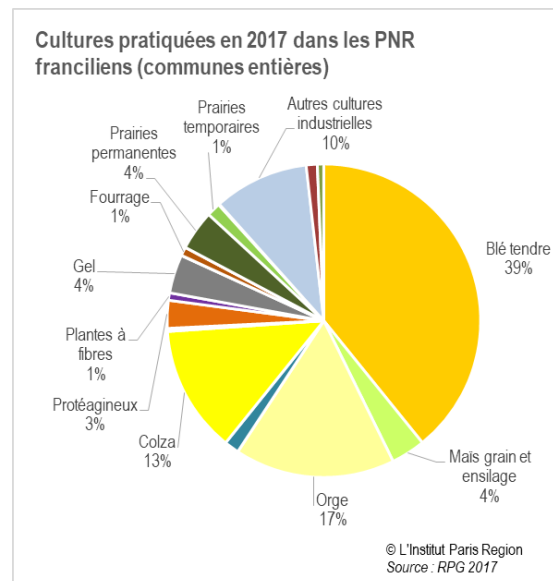
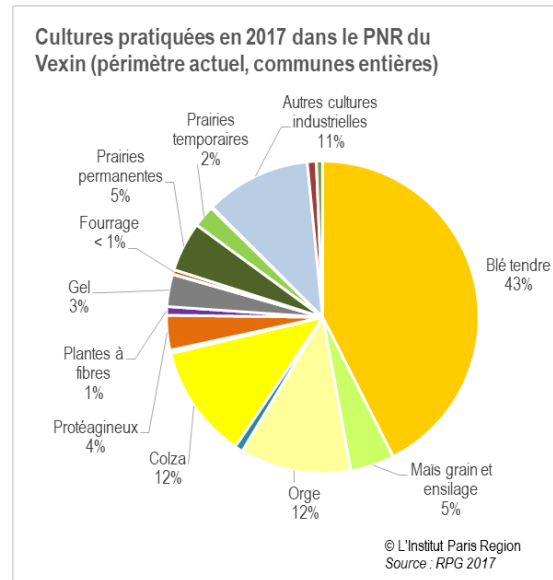
L'activité équine, en revanche, source de diversification des exploitations, est en constante progression, avec 26 pensions pour chevaux et centres équestres, soit près de 800 équidés sur le territoire.

Le territoire compte une trentaine d'exploitations en cultures spécialisées (arboriculture, maraîchage, horticulture), dont certaines en complément sur les exploitations de grandes cultures ou de polyculture-élevage, et qui font souvent l'objet de transformation à la ferme et/ou de vente directe.

Des productions dominées par les grandes cultures

En termes de cultures, les données du registre parcellaire graphique pour l'année 2017 montrent un profil du territoire d'étude proche du reste du rural francilien et des PNR, avec une large prédominance de quatre grands groupes de cultures : Blé tendre

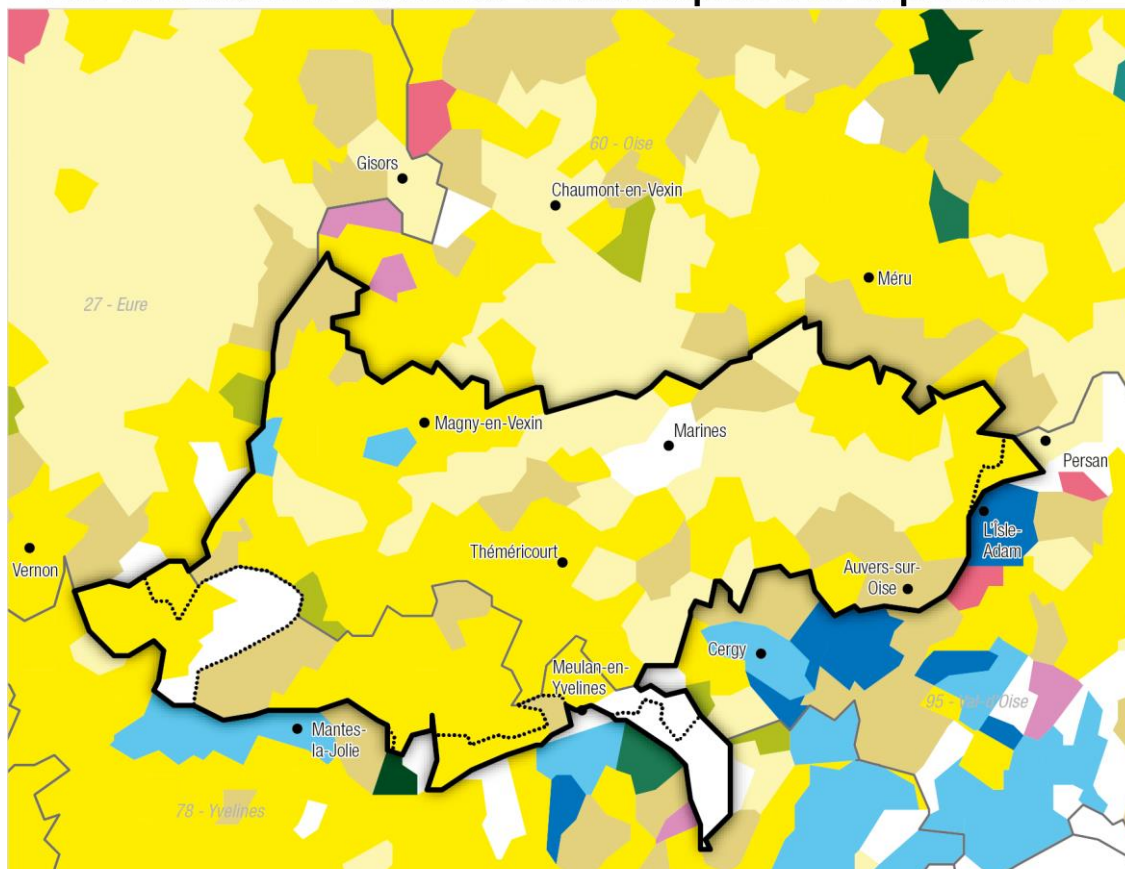
(largement majoritaire), Orge, Colza et autres cultures industrielles (essentiellement de la betterave). Ces cultures couvrent 76% des parcelles agricoles du Vexin, poids légèrement inférieur de quelques points par rapport aux autres territoires.



Néanmoins le Vexin se distingue par l'importance des prairies temporaires et permanentes qui occupent un tiers des parcelles hors cultures dominantes, alors que par exemple cette proportion n'est que de 14% dans le rural francilien hors PNR. La couverture importante du territoire en prairies est un atout pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Les cultures spécialisées de type fruits (vergers, vigne ou fruits à coque), légumes et fleurs occupent 467 hectares, soit 1% des surfaces cultivées. Ces surfaces restent faibles au regard des 45 145 hectares cultivés (sur l'ensemble du périmètre d'étude), mais c'est une situation courante en Île-de-France, où les cultures spécialisées occupent tout au plus 1,5% des surfaces cultivées dans le rural francilien, hors PNR.

Les orientations technico-économiques des exploitations



Type présent sur la carte

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticultures diverses
- Fruits et autres cultures permanentes
- Polyculture et polyélevage
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Bovins viande
- Ovins et caprins
- Autres herbivores
- Aviculture
- Sans exploitation

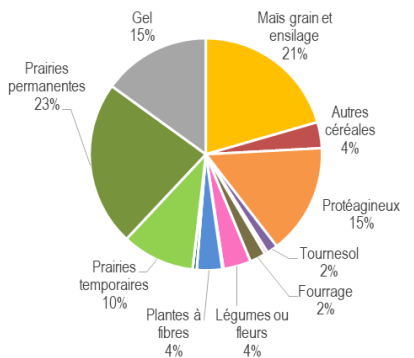
- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION / organisme associé - 2019
Sources : L'Institut Paris Region, MAAF Agreste RA 2010

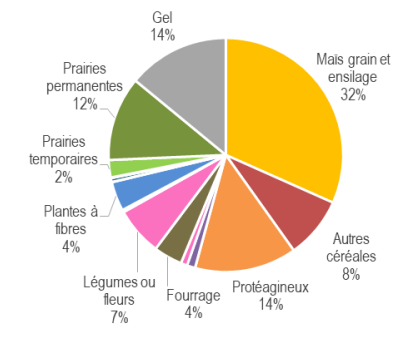


Cultures pratiquées dans le Vexin (périmètre d'étude, hors cultures dominantes)



© L'Institut Paris Region
Source : RPG 2017

Cultures pratiquées dans le rural francilien, hors PNR (hors cultures dominantes)

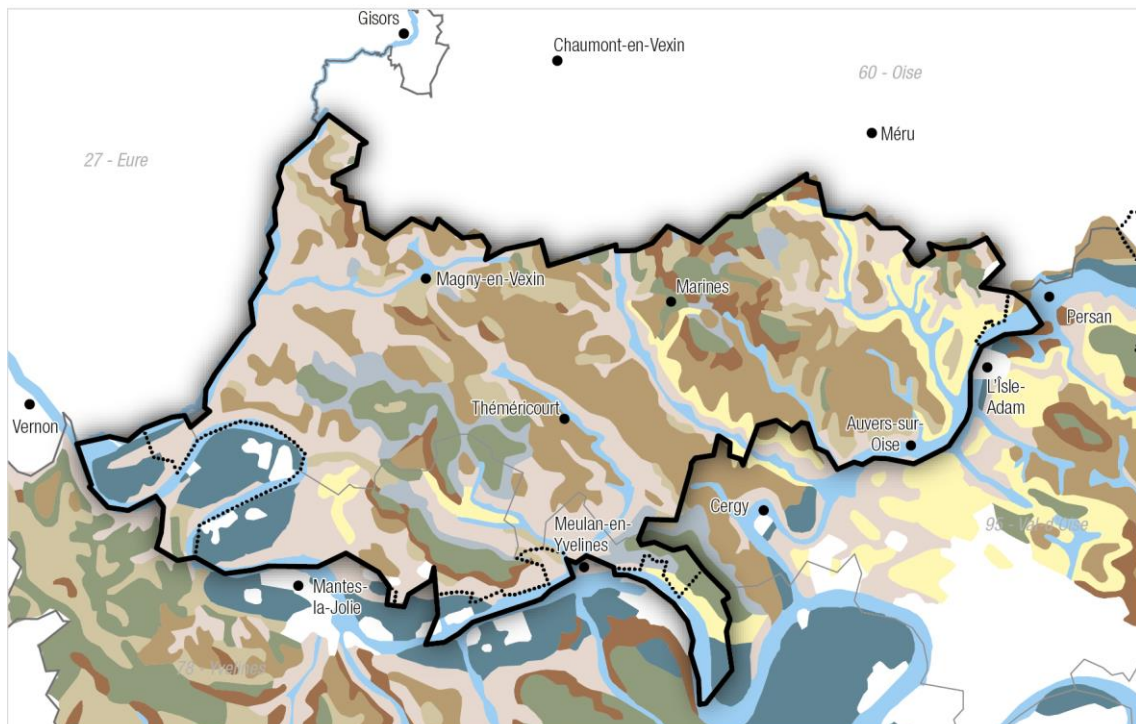


© L'Institut Paris Region
Source : RPG 2017

Le détail des cultures pratiquées dans les territoires agricoles franciliens, montre que certaines cultures commencent à se développer, à l'instar de ce qui peut se faire à l'échelle nationale : c'est le cas de la pomme de terre féculière, du chanvre, de la luzerne destinée à être déshydratée, du soja ou encore du lin non textile. Ces cultures sont peu représentées dans le Vexin.

Même si toutes les cultures ne peuvent se pratiquer de façon équivalente sur la Région, le Vexin dispose de terres agricoles à haut potentiel (sols limoneux sur une grande partie du territoire) qui ne sont pas limitantes pour l'introduction de ces cultures.

Diversité des sols



Type de sol majoritaire

- Limoneux sain épais
- Limoneux humide sur argile
- Argilo-caillouteux calcaire
- Sableux
- Très sableux acide
- Très argileux
- Limono-sableux peu épais, très humide
- Hétérogène de pente
- Caillouteux de terrasse
- Alluvial
- Non renseigné

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

N 0 5 km



© Inra Infosol, traitement graphique L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Cette carte résulte d'une simplification de la carte des pédopaysages réalisée à l'échelle du 1/250 000 (J. Roque 2003)

Une évolution des filières en marge du reste de la Région

Une collecte et une transformation organisées à une échelle plus large que le Vexin

Quatre organismes collecteurs des cultures sont présents sur le territoire :

- la coopérative Sévépi est l'organisme collecteur principal des cultures, implantée dans le Vexin français et normand, le Mantois et l'Eure,
- BioCer, coopérative de céréales 100% biologiques, installée en Normandie depuis 1988,
- et de façon plus marginale, Cap Seine à Hérouville-en-Vexin et Théméricourt, établissement secondaire de la société coopérative agricole Natup, et Agora (implantée dans l'Oise et Nord de Paris).
- le groupe Soufflet est implanté dans l'Eure.

Les éleveurs travaillent notamment avec l'abattoir Socopa viandes du Neubourg (située Le Neubourg dans l'Eure), qui traite l'abattage de bovins, ovins et porcs à destination de boucheries charcuteries artisanales, de la restauration collective (RHD), les grandes et moyennes surfaces (GMS) et les grossistes, mais aussi dans le cadre de filières courtes.

Par ailleurs, sur le territoire du Parc actuel, 34 exploitations possèdent des ateliers de transformation à la ferme très diversifiés (micro-brasserie, presse à huile, moulins à farine, fromagerie, traiteurs, ateliers de découpe de viande, cidrerie...) et des boutiques de vente directe de produits locaux. Et 4 distributeurs automatiques de produits (fruits et légumes, lait cru, volailles...) ont été installés à l'entrée des exploitations.

Il existe également un projet de relance de la viticulture au Heaulme, le Clos Ferout, dans le Nord du Parc.

La diversification telle que la méthanisation à la ferme qui connaît un fort développement, notamment en Seine-et-Marne, ne s'est pas concrétisée pour le moment par des installations sur le territoire du Vexin. Un projet de méthanisation à la ferme (commune d'Haravilliers), soutenu par le Parc, a avorté à la suite de freins administratifs. Une volonté forte des agriculteurs sur des projets collectifs émerge depuis quelques années. Un de ces projets est en cours d'étude et accompagné par le Parc, en lien avec la Communauté d'agglomération de Cergy pour la gestion de ses déchets organiques.

La demande et la conversion en bio s'accélère, mais le Vexin reste à l'écart

L'ouest du territoire est couvert par plusieurs indications géographiques protégées : l'IGP volaille de Houdan qui s'étend jusque dans le nord des Yvelines et l'IGP volailles et porc de Normandie.

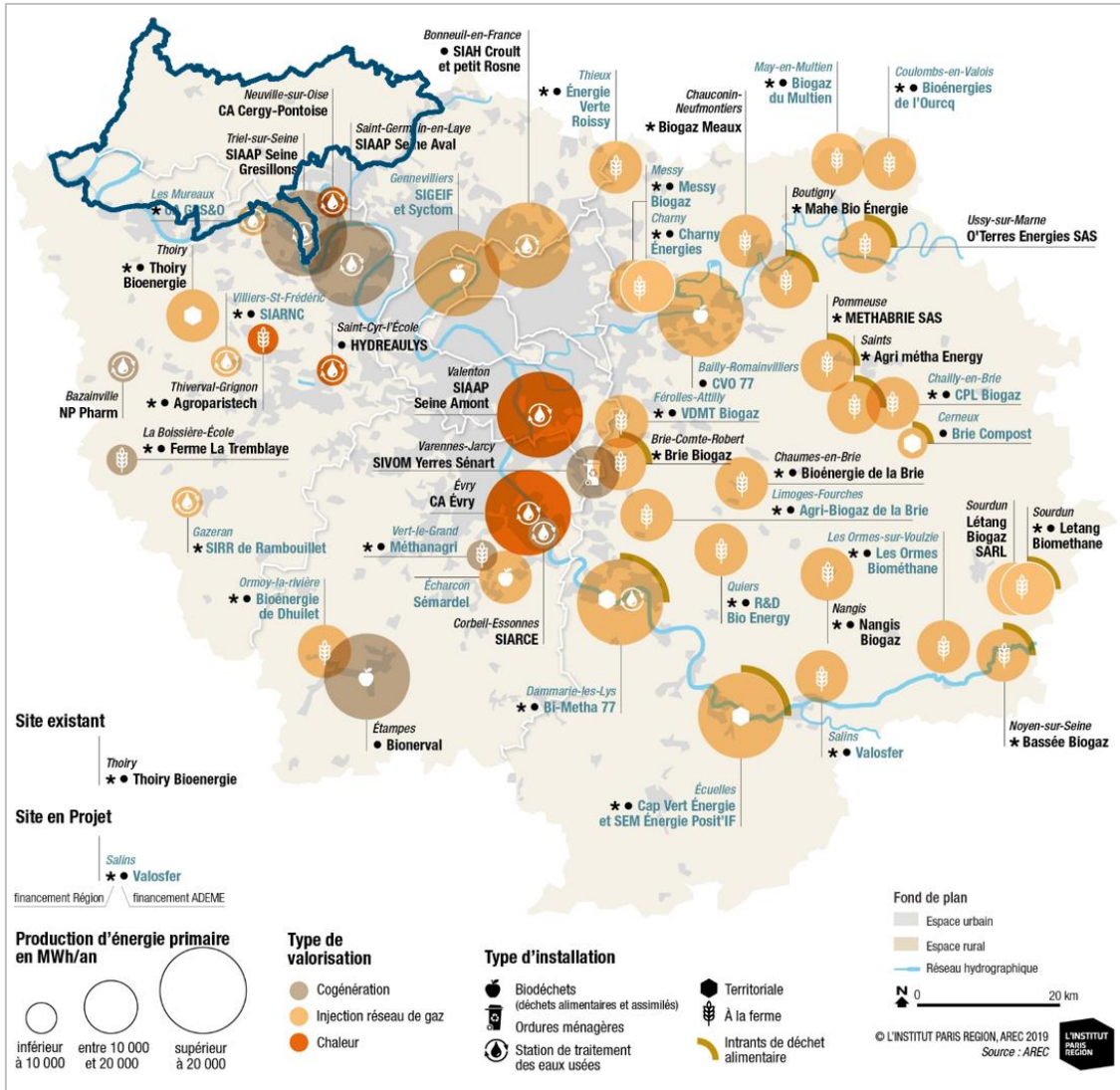
La production sous signe de qualité est aussi représentée par la production biologique. Fin 2018, 10 exploitations en agriculture biologique sont recensées dans le périmètre d'étude du Vexin par le GAB Île-de-France : 7 dans le Parc actuel, 3 dans les communes partiellement incluses et une dans le secteur d'extension Confluence Epte. Les surfaces en bio représentent 298 hectares, dont 3 ha en cours de conversion, soit 0,7% des surfaces cultivées.

L'agriculture biologique reste peu développée sur le territoire, et concerne principalement le maraîchage. En grandes cultures, les exploitations orientent plutôt leurs pratiques vers l'agriculture raisonnée, l'agriculture de conservation, l'agriculture intégrée ou encore l'agriculture de précision.

Au niveau régional, 3,5% de la SAU est convertie au bio fin 2018, et dans d'autres PNR comme celui de la Haute vallée de Chevreuse, cette proportion est deux fois plus importante. L'agriculture du Vexin apparaît en retrait (à l'image du Val d'Oise en général) du développement du bio qui s'accélère dans les autres territoires. Toutefois, en 2015, le Parc a collaboré avec le GAB à la conversion en bio d'un élevage bovin laitier afin d'améliorer la rentabilité de ce type d'exploitation.

Selon le bilan d'activités de décembre 2018 de la Sévépi, principale coopérative céréalière sur le territoire, de nombreux signes montrent que le « marché du bio » est en pleine explosion :

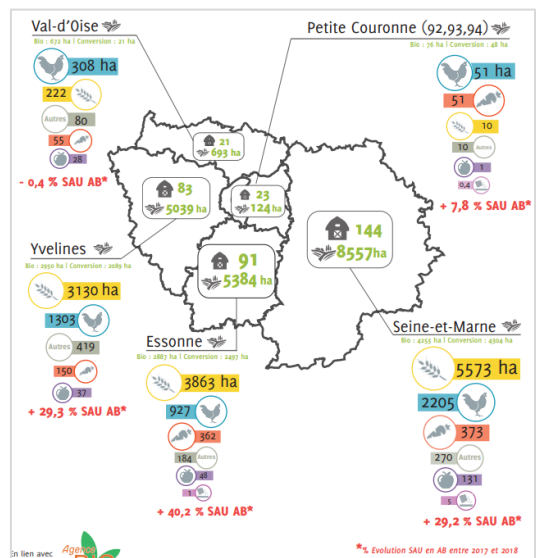
- l'Union des coops bio céréales, dont fait partie la Sévépi, a doublé la commercialisation de céréales bio en 1 an ;
- une enquête de la Sévépi menée en octobre 2018 auprès de ses principaux clients meuniers révèle que les filières qui ont le plus fort potentiel de développement sont le blé Label rouge (67%), l'agriculture bio (22%) et le blé CRC (11%) ;
- la Sévépi constate que ses capacités de stockage en bio vont très vite devenir insuffisantes et la coopérative doit prévoir la conversion d'autres silos pour assurer la collecte du bio. D'ici 2023, le site de Bréval au sud de Mantes devrait ainsi passer d'une capacité de stockage du bio de 800 tonnes à 14 000 tonnes.



Unités de méthanisation et projets en Île-de-France

Pour faire face au contexte de demande croissante sur le bio, la coopérative Biocer s'est également lancée dans la construction d'une nouvelle unité de stockage, tri et transformation dans le sud de l'Eure, à Marcilly-la-Campagne.

Le blé meunier sans insecticide de stockage (qui devrait concerner 100% des blés destinés à la meunerie française d'ici cinq ans) ainsi que l'assemblage de variétés « à la carte » sont aussi de nouveaux défis à relever pour la filière. L'expérimentation d'un nouveau mode de stockage des céréales sans insecticide, par pulsion d'un air froid à 6°C est conduite par la Sévépi sur le site de La Villeneuve en Chevré au sud de la Seine.

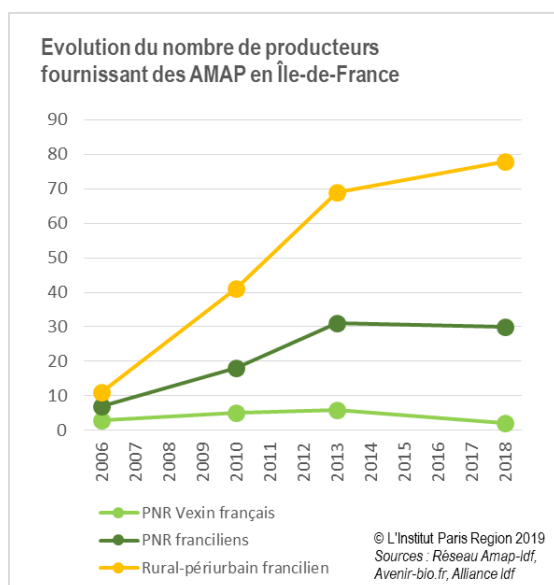


Des modes de commercialisation en circuits-courts variés

Sur le territoire du Vexin, plusieurs modes de commercialisation existent pour la valorisation des produits locaux et la vente directe : le réseau des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) avec un engagement auprès des producteurs, la commande de paniers auprès de La Ruche qui dit Oui qui collecte auprès de plusieurs producteurs, la vente à la ferme grâce à l'aménagement de boutiques (« Les Vergers d'Ableiges », La boutique de Véro à Gouzangrez, la ferme de la Couture à Sagy, La Ferme du Haubert à Brueil-en-Vexin ...), mais aussi via la commande de viande en caissettes chez de nombreux éleveurs et des distributeurs accessibles à la ferme des Tournelles, à la Ferme des Sablons à Gécicourt, à la ferme des Vallées à Auvers-sur-Oise ou encore à la ferme d'Haravilliers.

Les producteurs locaux sont soutenus par le Parc via la marque « Produit du Parc », qui met en avant trois critères : le savoir-faire, la territorialité de la production et le respect de l'environnement. Huit producteurs bénéficient de la marque Parc. Le Parc a également financé, jusqu'en 2017, les investissements agricoles liés à l'installation d'outils de transformation, et à l'aménagement de boutique à la ferme.

La Bergerie de Villarceaux a lancé la création d'une coopérative de consommateurs, Saveurs du Vexin. Ses objectifs sont la promotion de l'agriculture et l'élevage biologique et de ces systèmes associés, des productions locales, création de liens et d'échanges entre producteurs et consommateurs. Elle compte environ 200 adhérents et propose l'achat en gros de produits bio, locaux dans la mesure du possible.



Les Amap, qui connaissent une croissance importante en Île-de-France, que ce soit en termes de lieux de distribution ou de producteurs

fournisseurs restent un mode de vente directe marginal dans le Vexin.

Les difficultés d'accès à la terre et donc à l'installation, avec des prix fonciers légèrement plus élevés qu'ailleurs en Île-de-France (11 120 €/ha dans le Val d'Oise selon Agreste 2017 – Mémento Île-de-France, pour 11 030 €/ha dans l'Essonne, 9 320 €/ha dans les Yvelines), pourraient expliquer en partie la dynamique plus faible de renouvellement et de diversité d'approches en agriculture sur le Vexin, dominé par un mode de faire conventionnel et tourné vers l'export, qui laisse peu de places à l'émergence d'alternatives.

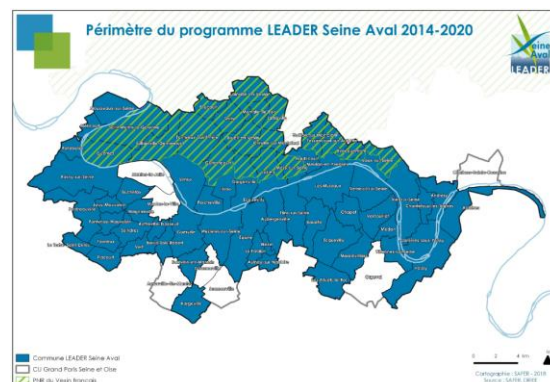
Néanmoins, entre 2015 et 2019, il y a eu 12 installations aidées via la Dotation Jeunes Agriculteurs (Programme de développement rural régional) sur le territoire du Projet agro-environnemental et climatique « Vexin Français » (9 dans le 95 et 3 dans le 78), parmi lesquelles 8 reprises d'exploitations et 4 créations (3 réelles créations d'entreprises car deux jeunes se sont installés ensemble). Une seule installation en individuel, toutes les autres sont sous forme sociétaire (EARL, GAEC ou SCEA). La plupart des exploitations sont diversifiées (polyculture, arboriculture, maraichage) et 3 sont en conversion ou en agriculture biologique.

Sur l'ensemble de la région, depuis 2015, 174 dossiers Dotation Jeunes Agriculteurs ont été traités. Le Vexin représente 7% de ces dossiers, à l'image du poids du nombre d'exploitations du Vexin par rapport à l'ensemble du territoire francilien.

Le manque d'outils de 1^{ère} transformation des produits sur le territoire freine également le développement de filières courtes de proximité.

Afin de poursuivre la valorisation des productions locales, le Parc du Vexin s'est rapproché de l'agglomération de Cergy-Pontoise pour élaborer un projet alimentaire territorial.

Un groupe d'action locale sur 64 communes de la Seine-Aval a par ailleurs été lauréat de l'appel à projet Leader sur 2014-2020, dans le cadre du Programme de développement rural régional. Il concerne les 20 communes du territoire yvelinois du Parc.



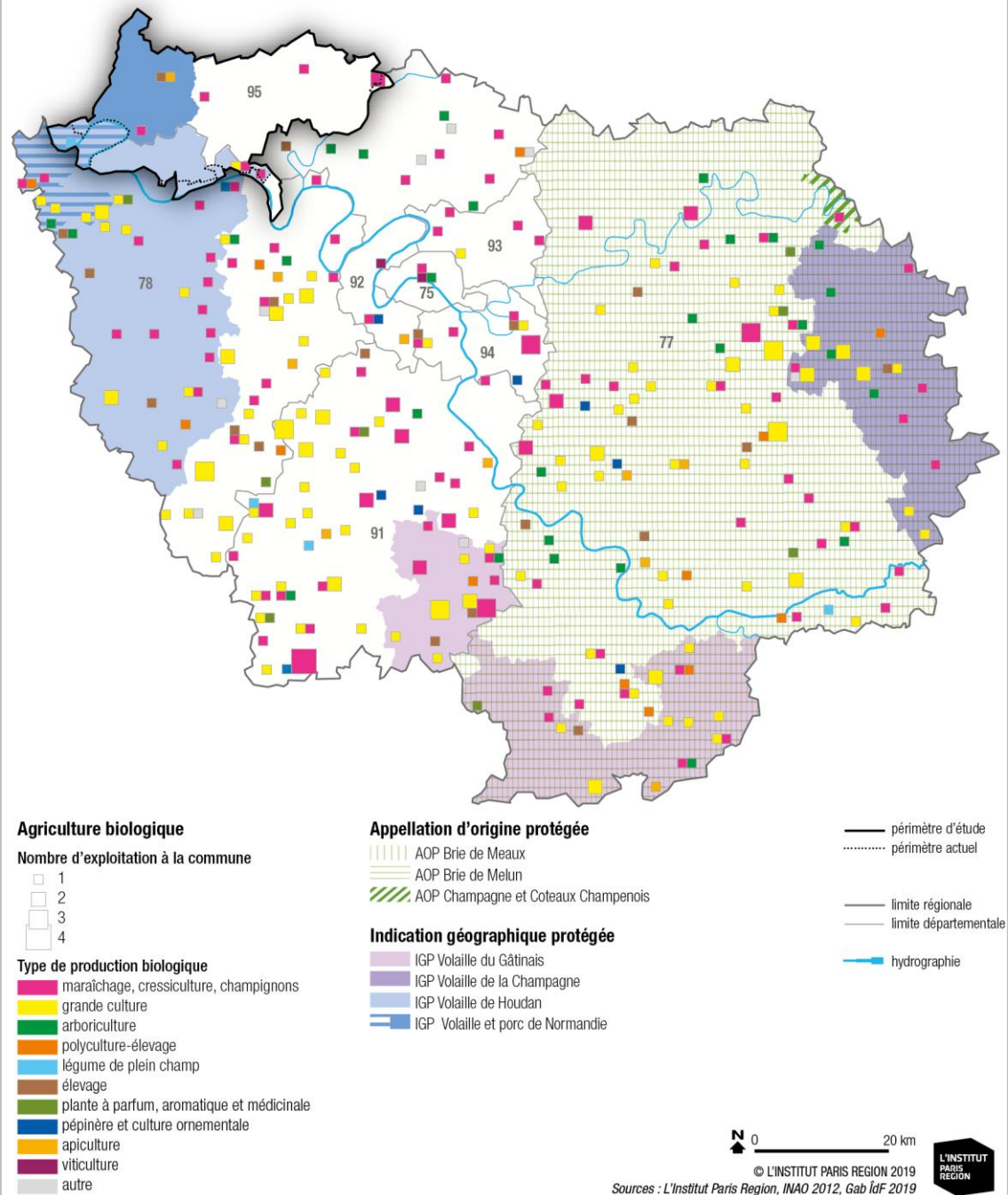
Le programme Leader Seine-Aval est porté par l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA) et vise 3 objectifs :

- développer une offre alimentaire de proximité, de qualité et accessible à tous ;
- favoriser les interactions entre monde urbain et rural ;

• développer les filières innovantes pour la transition écologique.

14 projets sont soutenus dans le cadre du programme Leader et le Parc du Vexin est partenaire sur un certain nombre d'entre eux.

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine



Une forte implication dans la mise en place de mesures agro-environnementales

La prise en compte de l'environnement en agriculture est soutenue notamment par les mesures agro-environnementales (MAE), élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Financées dans le cadre du Programme de développement rural régional, elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux. Pour une durée de 5 ans, les agriculteurs peuvent ainsi s'engager dans la mise en place de pratiques favorables à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

A défaut d'autres informations sur les pratiques agricoles, l'analyse des engagements des exploitations dans ces dispositifs apporte un éclairage sur la prise en compte des enjeux environnementaux en agriculture.

Entre 2007 et 2019, le Parc du Vexin a connu deux périodes de contractualisation des MAE. Sur la période 2007-2013, le Parc du Vexin était concerné par les MAE territorialisées :

- pour l'enjeu Natura 2000 : sur les sites Natura 2000 de la Vallée de l'Epte et ses affluents, des Boucles de Moisson-Guernes et forêt de Rosny, des Coteaux et boucles de la Seine, des sites à Chiroptères ((Chars, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais) ;
- pour l'enjeu Biodiversité : 92 communes du PNR ;
- pour l'enjeu Eau : 10 communes du bassin versant des Rus du Roy.

Et l'ensemble du territoire était également éligible à la lutte biologique en vergers (toute l'Île-de-France concernée).

Le Parc a renouvelé sa candidature lors de la refonte du dispositif en 2015, dans le cadre de la réforme de la PAC, en proposant le déploiement de MAEC adaptées aux enjeux du territoire. Le Parc est animateur du dispositif (coordination du projet, accompagnement à la contractualisation et suivi des engagements auprès des agriculteurs).

Dans le nouveau dispositif, le territoire du Parc du Vexin est concerné par les mesures :

- liées aux enjeux eau et biodiversité, qui couvrent l'ensemble du territoire du Parc actuel ainsi que certaines communes d'extension, avec des zones prioritaires (Aires d'alimentation de captage, Sites Natura 2000). Les mesures portent sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, la reconversion de cultures en surfaces en herbe, la gestion extensive de prairies, l'entretien d'éléments paysagers (haies, arbres, bosquets, mares...) ;
- ciblées sur le site Natura 2000 des boucles de Moisson-Guernes et forêt de Rosny (animateur : Agence des Espaces Verts d'Île-de-France).

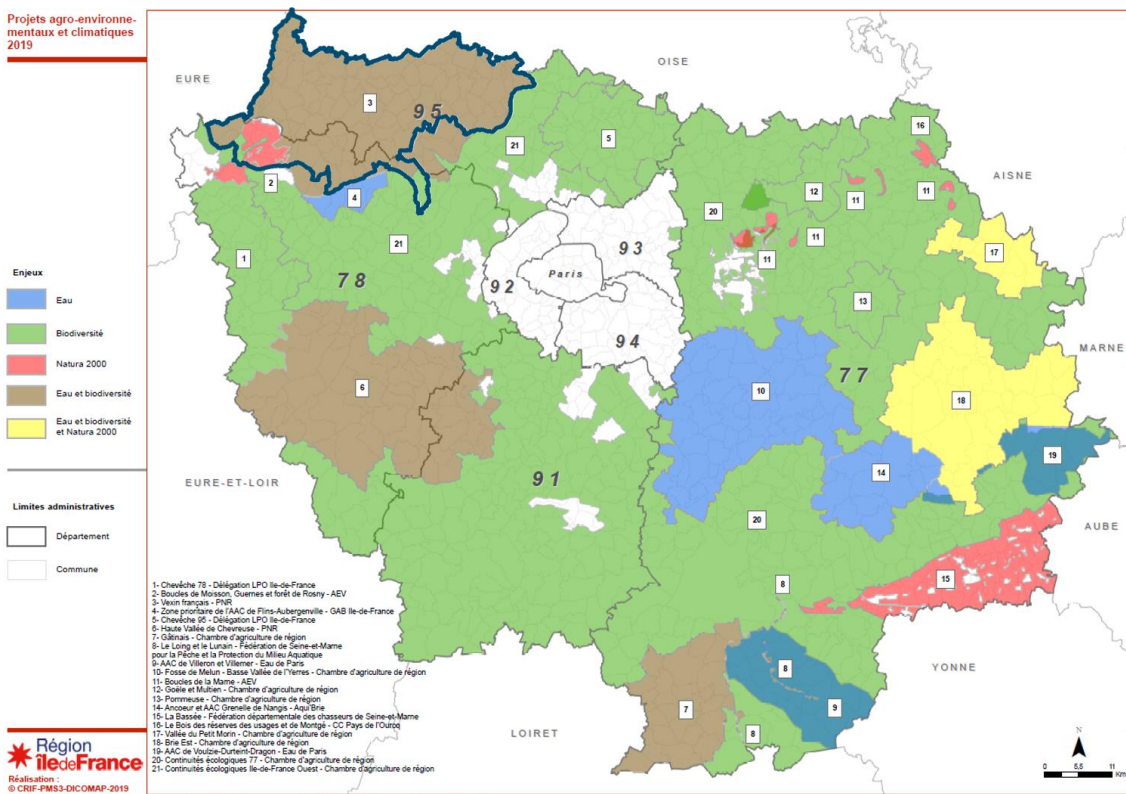
Par ailleurs, depuis 2017, les territoires franciliens non couverts par un autre périmètre de projet agro-environnemental ont la possibilité de bénéficier d'aides au titre du maintien de la biodiversité (portées par la Chambre régionale d'agriculture). Sur le périmètre d'étude, cela concerne la commune de Triel-sur-Seine ainsi qu'une partie de la Boucle de Moisson.

Sur 2015 et 2016, le nombre de contrats (45) signés sur le territoire éligible dit « Territoire du Vexin français » (les parcelles agricoles de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de Meulan-les Mureaux étant également éligibles) était le plus important de tous les territoires engagés en Île-de-France, avec des aides tournées à 70% sur l'enjeu biodiversité et 30% sur l'enjeu eau.

Au cours des années suivantes (2017, 2018, 2019), la dynamique de déploiement des MAE s'est accentuée, avec 105 agriculteurs engagés en MAEC en 2019 et des enveloppes financières croissantes passant de 360 000 € en 2017 (troisième enveloppe la plus importante en Île-de-France, après le secteur Voulzie-Durteint-Dragon - 900 000 € et le secteur de l'Ancoeur - 680 000 €) à 700 000 € en 2018 et 2019. C'est un des territoires d'Île-de-France où la dynamique de développement des MAE est la plus forte.

Le succès de ce dispositif, pour lequel le Parc apporte un soutien essentiel en étant animateur et en proposant un accompagnement technique renforcé aux agriculteurs pour tenir les objectifs des MAEC engagées, est favorable à une transition vers une agriculture composant davantage avec la biodiversité et moins impactante pour les ressources en eau. Néanmoins, les enjeux liés à la pollution de la ressource en eau restent préoccupants. De nombreux captages prioritaires non protégés réglementairement, restent vulnérables aux pollutions diffuses, notamment pesticides et nitrates.

10 bassins d'alimentation de captages sont à l'étude, dont six bien avancés pour la réalisation d'un diagnostic des pressions, l'élaboration d'un programme d'actions puis sa mise en œuvre en concertation avec les agriculteurs concernés.



Les enjeux pour le Vexin

L'agriculture est une activité centrale sur le Vexin, qui joue un rôle majeur dans la production alimentaire mais aussi dans la qualité des paysages vexinois et la biodiversité, grâce notamment au maintien de l'activité d'élevage qui offre la possibilité de préserver des prairies et de développer l'agroécologie. Néanmoins l'agriculture du Vexin semble aujourd'hui peu concernée par des évolutions qui touchent l'agriculture francilienne : diversification des cultures, développement du bio et de la vente locale, diversification des activités dans la production d'énergie verte, ...

La forte dynamique de développement des mesures agro-environnementales depuis la réforme de la PAC laisse cependant augurer des changements vers une agriculture plus à même de faire face aux nombreuses incertitudes à venir et aux défis à relever : alimentation locale de qualité, risque d'augmentation des sécheresses, des orages violents, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone, recherche d'énergie verte, maintien de la qualité des sols, préservation de la biodiversité, réduction des débits des cours d'eau...

Axé sur la valorisation du territoire et la préservation des richesses locales, le PNR pourra accompagner les agriculteurs dans de nouvelles voies d'expérimentations afin de trouver les réponses les plus adaptées aux enjeux du Vexin.

Production et gestion des déchets

Une problématique qui s'inscrit dans un contexte régional particulier

La problématique de gestion des déchets sur le territoire du Vexin français s'inscrit dans le contexte et les spécificités structurelles du territoire francilien (même si certaines touchent plus fortement les zones densément peuplées), qui constitue de vrais défis à relever pour contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires :

- une densité de population importante qui complexifie le déploiement du tri et l'augmentation des performances de collecte sélective ;
- les chantiers du Grand Paris, la rénovation massive des bâtiments ou encore la désimperméabilisation qui vont générer de très grandes quantités de déchets ;
- la pression foncière et l'acceptabilité des installations de gestion des déchets de plus en plus difficile ;
- la profonde réorganisation territoriale des compétences, notamment dans le secteur des déchets ;
- les particularités des modes de vie et de consommation des Franciliens ;
- le rôle de la valorisation énergétique des déchets dans l'alimentation des réseaux de chaleur ;

- l'accueil de nombreux événements, salons et tournages se traduisant par des productions de déchets ;
- la place importante des services générant de grandes quantités de DEEE, cartons et papiers de bureaux.

En 2015, l'estimation de la production brute de déchets en Île-de-France est d'environ 46 millions de tonnes, dont plus des deux tiers sont des déchets inertes en provenance des chantiers du secteur du BTP. Environ 35 millions de tonnes ont été collectées et traitées.

Compte tenu des volumes produits, le premier enjeu, portant à la fois sur les ménages et les entreprises, se situe d'abord dans la réduction des volumes de déchets et la réutilisation ou valorisation des déchets produits. Il s'agit de passer d'une logique de « déchet » à une logique de « ressource ».

La transition vers une économie circulaire implique, entre autres, de mettre le cap sur le « zéro déchet enfoui », de développer l'éco-conception des bâtiments et des produits au service de la lutte contre les gaspillages. Il s'agit aussi de faire évoluer les pratiques des populations et acteurs du territoire francilien, afin de favoriser la prévention des déchets, développer la lutte contre le gaspillage alimentaire et, le compostage de proximité, améliorer la collecte et le tri, compléter et rééquilibrer le maillage territorial en installations (déchèteries, points d'apport volontaire en partenariat avec des enseignes, etc.) tout en assurant le maintien des équipements existants, afin de permettre le développement des infrastructures nécessaires au déploiement de l'économie circulaire.

		DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	
DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC			
DÉCHETS DITS MUNICI-PAUX DÉCHETS PRODUITS PAR LES COLLECTIVITÉS	DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC		
	DÉCHETS MÉNAGERS (DM) DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC		DÉCHETS ASSIMILÉS EN COLLECTE SPÉCIFIQUES (DA) Déchets des activités économiques pris en charge par le service public en collecte séparée des ménages
	DÉCHÈTERIES DÉCHETS OCCASIONNELS (DÉCHETS VÉGÉTAUX...)	ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA) Indicateurs Grenelle	
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	COLLECTE SÉLECTIVE (HORS DÉCHÈTERIES) · Emballages · Verre · Encombrants · Biodéchets · Journaux - Magazines	

Classification des déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets

Source : CGDD

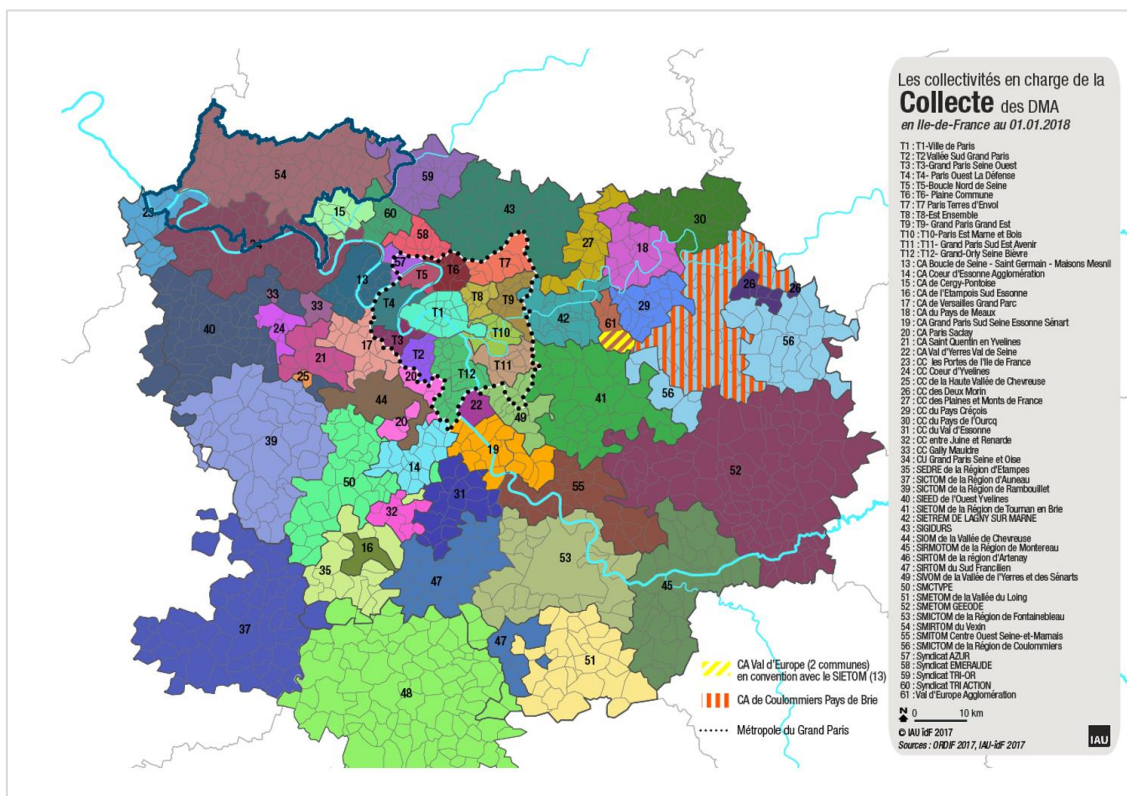
Production et gestion des déchets ménagers et assimilés

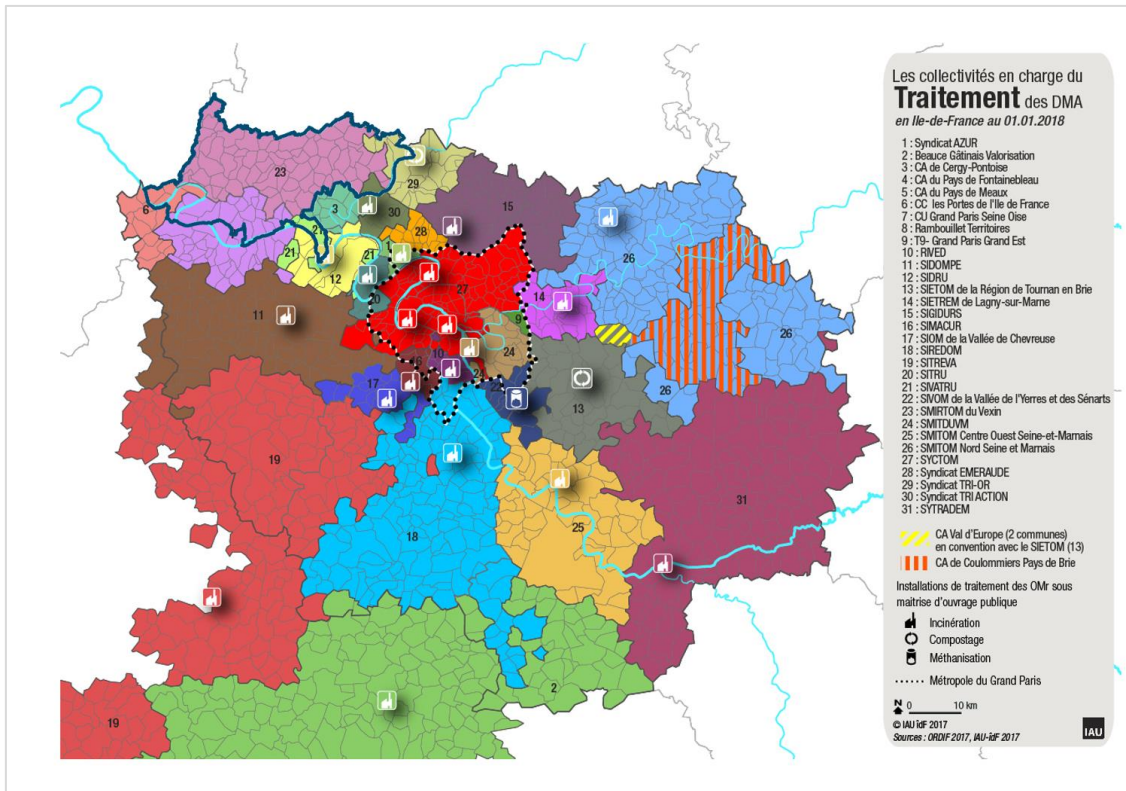
Le flux des déchets ménagers et assimilés figure parmi les mieux connus. Il fait l'objet d'une gouvernance et d'un système de financement et de collecte dédiés, en évolution dans le temps (réduction du nombre de collectivités exerçant la compétence collective en lien avec les réformes institutionnelles).

Sur le périmètre d'étude de révision de la charte du PNR du Vexin français, en 2020, les déchets sont collectés par 3 syndicats (le SMIRTOM du Vexin couvrant la majeure partie du territoire, les syndicats TRI-OR et TRI-ACTION au nord-est et en vallée de l'Oise) et 2 intercommunalités (la Communauté Urbaine GPSEO et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France autour de la vallée de Seine) – situation identique à début 2018, cf. carte ci-contre, et le traitement des déchets est assuré par les mêmes organismes ainsi qu'un syndicat supplémentaire, le SIDRU sur les communes de Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Evécquemont (assuré jusque fin 2019 par le SIVATRU).

La situation institutionnelle en termes d'organisation des compétences a légèrement évolué sur le Vexin et ce encore en début 2020. L'évolution de l'intercommunalité en vallée de Seine a entraîné d'une part la réduction du périmètre du SMIRTOM, qui reste néanmoins le plus grand syndicat sur le territoire, d'autre part a simplifié les structures en charge de la collecte et du traitement. Un des gros enjeux pour les structures concernées est de pouvoir consolider/structurer un service public des déchets à l'échelle de ces nouvelles intercommunalités (réduire le nombre de marchés de collecte, harmonisation des modes de collecte et de communication...).

Au niveau du traitement des déchets, sur une partie du périmètre d'étude, les collectivités compétentes ne disposent pas de leur propre unité de traitement des ordures ménagères résiduelles (contrairement à la quasi-totalité des autres syndicats d'Ile de France).





Actuellement, sur la zone concernée :

- le Smirtom du Vexin a une convention avec la CA de Cergy-Pontoise et tout est traité à Saint-Ouen l'Aumône, mais il est possible que dans un futur proche leurs déchets de poubelle jaune soient triés au SMDO dans l'Oise ;
- après la fermeture de l'usine d'incinération Valène à Guerville en 2014 à la suite de multiples dysfonctionnements (site reconverti en centre de

tri/transfert), les déchets de la Communauté urbaine et de la CC des Portes de l'Île-de-France, sont pris en charge en partie par le Sidru (traités à Carrières-sous-Poissy), en partie par le Sidompe (traités à Thiverval) et le reste part au centre de transfert de Guerville, qui redispache les déchets entre Thiverval, Carrières-sous-Poissy, Saint-Ouen-l'Aumône, d'autres incinérateurs et des installations de stockage.

Organismes de collecte des déchets	Evolution des ratios kg/hab./an entre 2010 et 2016			Ratio en kg/ha/an en 2016				
	Evolution DMA	Evolution OMA	Evolution OMR	Ratio DMA	Ratio OMA	Ratio OMr	Ratio verre	Ratio CS hors verre
SMIRTOM du Vexin	3%	-7%	-5%	553	319	253	35	32
CU Grand Paris Seine et Oise	5%	-6%	-4%	500	315	269	15	32
CC les Portes de l'Île de France	8%	-6%	-12%	631	323	250	30	43
Syndicat TRI ACTION	-1%	-5%	-5%	522	322	255	24	43
Syndicat TRI-OR	-3%	-7%	-7%	586	378	301	29	48
Situation Île-de-France	-4%	-7%	-8%	458	342	287	20	36

Niveaux de collecte des déchets ménagers en 2016 et évolution depuis 2010

Source : Institut Paris Region, ORDIF (CS : collecte sélective)

Si les ordures ménagères résiduelles collectées sont globalement en baisse, les DMA sont stables depuis 2010, avec toutefois une augmentation en 2016 liée à l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie et des tonnages d'encombrants. Cela souligne l'importance d'accentuer et de généraliser les mesures et gestes de prévention des déchets déjà en place (programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, déploiement du compostage de proximité, multiplication des lieux de réemploi et réparation comme les recycleries ou les « Repair cafés », etc.)

La quantité de déchets collectés sur ce territoire, en comparaison de l'Île-de-France, est plus élevée, ce qui est normal compte-tenu de la forte proportion d'habitat individuel qui entraîne plus de déchets verts, gravats... Toutes les déchetteries du territoire acceptent les déchets dangereux et non dangereux des particuliers, mais aussi des artisans. Le taux de collecte de DMA dépasse parfois les 600 kg/hab., (CC des Portes de l'Île-de-France), montrant un usage important des déchetteries.

Concernant la collecte sélective, il est à noter que le syndicat TRI-OR dispose d'un tri mécano biologique. Il n'a donc aucun souci à ce que les déchets verts soient collectés avec les ordures ménagères.

Au-delà de l'enjeu d'harmonisation des consignes de tri et des codes couleur des bacs de collectes, les défis majeurs restent la réduction des déchets à la source et l'amélioration des performances de collecte sélective des emballages ménagers, des papiers graphiques et du verre qui permettraient de réduire le recours au stockage et/ou à l'incinération, qui constituent environ 70% du traitement des DMA aujourd'hui au niveau régional.

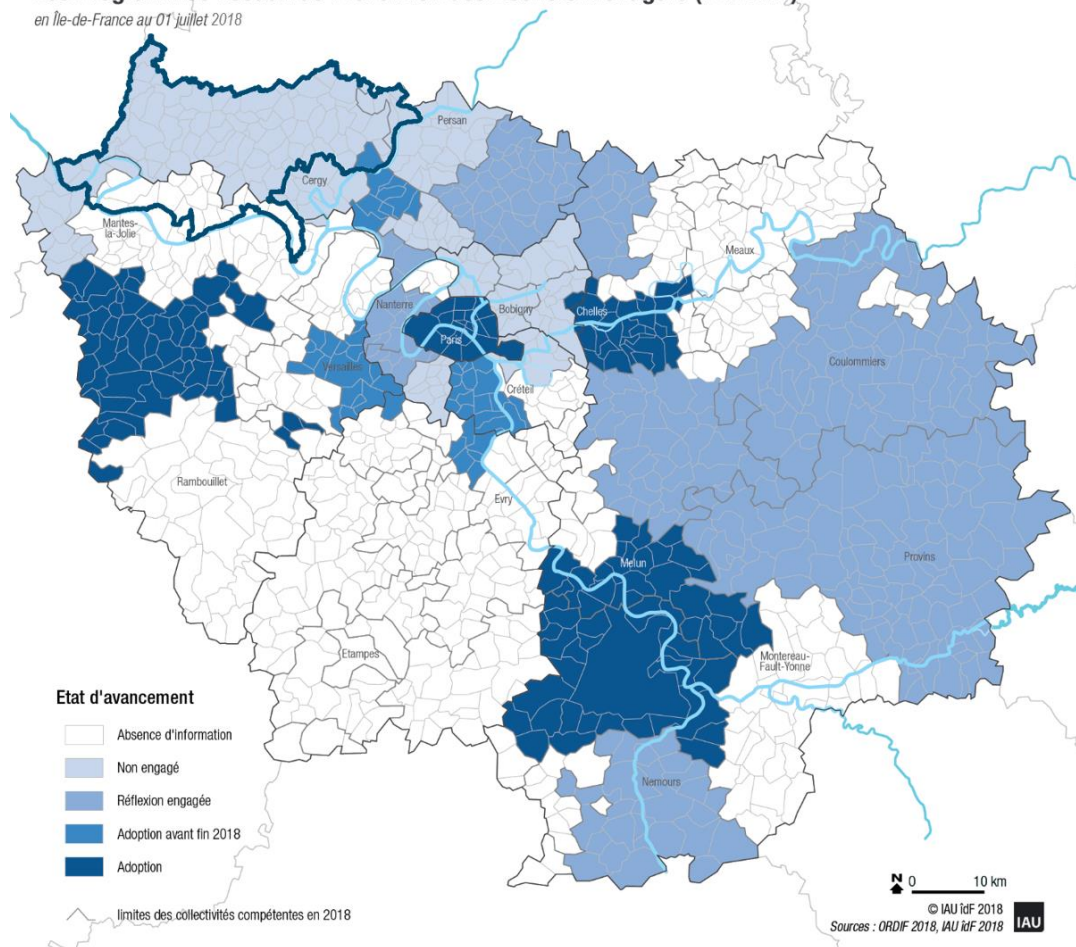
La mise en place de la tarification incitative, demandée au niveau réglementaire et permettant l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service, est de nature à inciter financièrement à des comportements vertueux. Elle intègre en effet le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'organisation de la collecte des biodéchets représente des défis importants, compte-tenu des objectifs à atteindre : baisse de 50% du gaspillage alimentaire en 2025 et de 75% en 2031, 40% de captation des déchets alimentaires des ménages et 80% de captation des déchets alimentaires des activités en 2025, 50% et 100% en 2031.

Les plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ne sont pas encore déployés sur le territoire.

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA)

en Île-de-France au 01 juillet 2018



Installations de collecte, tri et traitement d'intérêt local et régional

Les équipements de proximité liés à la gestion des déchets se composent principalement d'installations pour la collecte et le tri des DMA, le traitement étant réalisé hors du Parc, hormis pour les déchets verts compostés dans l'unité d'Epiais-Rhus, ainsi que pour les OMR du syndicat TRI-OR qui sont envoyées dans l'usine de Tri mécano-biologique de Champagne-sur-Oise comprenant une unité de compostage.

Les déchetteries publiques sur le territoire d'étude sont toutes ouvertes aux particuliers et artisans, et reçoivent les déchets dangereux. Les déchetteries de Freneuse et Marines doivent être réhabilitées et étendues. Une déchetterie mobile est également déployée à Auvers-sur-Oise. C'est une « déchetterie de poche » qui permet de collecter les petits encombrants au cœur des villes, en complément des déchetteries classiques.

Le territoire du Parc accueille également des installations d'intérêt régional, peu nombreuses sur la Région et bénéficiant aux flux au-delà du périmètre d'étude.

Ainsi, l'ancienne carrière de Guitrancourt est devenu un site multiactivités dédié aux déchets, avec des autorisations pour :

- le stockage de déchets dangereux : 250 000 t/an maximum, 200 000 t/an en moyenne, jusqu'en 2040. La capacité d'accueil annuel de déchets a été augmentée en 2014 (de 150 000 t/an à 200 000 t/an en moyenne et 250 000 t/an au maximum, sans modifier le volume global de déchets stockés, ni l'emprise autorisée, impliquant une durée d'exploitation plus courte), réduisant de 4 ans sa durée de vie. Le volume total de déchets dangereux stockés, au global, reste inchangé, de même que la nature et la provenance des déchets admis. Le réaménagement paysager du site ne sera pas modifié ;
- le stockage de déchets non dangereux (220 000 t/an jusqu'à fin 2030) ;
- le traitement biologique de terres polluées dangereuses (50 000 t/an parmi 100 000 t/an réceptionnées) ;
- une plate-forme de tri de déchets du BTP par concassage, criblage, broyage de déchets inertes (50 000 t/an) ;
- le traitement des lixiviats de déchets non dangereux sur site via l'exploitation d'une centrale de cogénération pour la valorisation du biogaz ;
- un centre de tri des encombrants, non ou peu exploité (40 000 t/an).

A proximité, dans les bois de Brueil-en-Vexin, l'ancien site de stockage de déchets non dangereux géré par SITA a fermé en 2014 et est à présent en phase de suivi (production de biogaz).

En lien avec la nécessité de gérer les terres liées aux travaux du Grand Paris, un projet de réaménagement du site de Guitrancourt est à l'étude afin d'accentuer l'activité de traitement et de réutilisation des terres, visant :

- une augmentation de la capacité autorisée, avec la possibilité de réceptionner 200 000 t/an de terres non-dangereuses en plus des 50 000 t/an de terres dangereuses déjà autorisées ;
- le traitement par lavage de terres non-dangereuses (1 000 t/j) et dangereuses (10 t/j), concentrant la pollution dans les fractions fines et permettant de réutiliser les fractions grossières ;
- le pré-traitement à la chaux (stabilisation) ;
- la "création de terres végétalisées" en mélangeant des terres inertes/dépolluées à du compost ;
- la réutilisation de cette "terre végétale" sur site ou en externe.

Par ailleurs, en vallée de Seine, entre les pôles de Mantes-Limay et Bonnières, se trouvent de nombreuses installations liées aux filières spécifiques DEEE, VHU (véhicules hors d'usage) et récupération de métaux parmi les plus importantes de la région (dont le broyeur GDE du port de Limay) et le recycleur de DEEE APR2 à Bonnières-sur-Seine (démantèlement DEEE et recyclage des plastiques). Font partie du périmètre d'étude, l'aciérie Alpa à Gargenville qui dispose de son propre broyeur à ferrailles et le centre Emmaüs de Dennemont pour le démontage, la réutilisation et le réemploi de DEEE.

Certaines anciennes carrières de la boucle de Guernes, boucle de Chanteloup (Triel-sur-Seine) et Guitrancourt sont autorisées à recevoir des déchets inertes, mais n'en reçoivent pas nécessairement chaque année.

La problématique des dépôts sauvages et décharges illégales

Les mauvaises pratiques de gestion des déchets tels que les dépôts sauvages, les sites illicites ou encore les exhaussements de sols non justifiés constituent une vraie difficulté en Île-de-France. Aucun état des lieux exhaustif de la situation des dépôts sauvages (quantités et natures des dépôts) n'existe sur la région Île-de-France. Néanmoins les acteurs de la gestion des déchets font le constat que ces mauvaises pratiques sont en constante augmentation sur le territoire francilien et qu'elles représentent des tonnages considérables. Les dépôts sauvages concernent tous les types d'habitat (urbain dense à rural) et de terrains, qu'ils soient publics ou privés et touchent le territoire du Vexin français, bien que les déchetteries publiques soient accessibles aux artisans.

Les dépôts sauvages sont la conséquence d'un comportement nuisible, souvent intentionnel, de particuliers ou d'entreprises qui vont abandonner leurs déchets pour des raisons financières et/ou pratiques. Certains dépôts sont devenus « d'importance régionale » par leur taille et leur visibilité, comme c'est le cas de « la mer de déchets » au cœur de la boucle de Chanteloup, qui s'étend sur Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy.



Plaine de Triel-sur-Seine. Incendie dans les dépôts d'ordures. 2018, Le Parisien/Aurélien Foulon

L'ampleur de certains sites de stockage illégaux a conduit à l'utilisation du terme de « décharge illégale », qui désigne des déchets qui ne sont pas nécessairement abandonnés mais qui sont stockés de manière non conforme. Ces dépôts situés sur des terrains privés peuvent faire l'objet d'une véritable exploitation financière et peuvent être assimilés à des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'ayant pas fait l'objet de démarches préalables en préfecture et sans en respecter les obligations.

Il importe donc distinguer les dépôts sauvages susceptibles d'être assimilés à des installations classées illégales et dont le pouvoir de police est du ressort du préfet, et les dépôts sauvages plus diffus qui sont du ressort du gestionnaire de l'espace impacté et qui peuvent ainsi relever de la responsabilité de l'Etat, des différentes collectivités territoriales, des établissements publics, de structures privées, de particuliers...

Les dépôts sauvages, comme les sites d'enfouissement de déchets, sont vulnérables et peuvent prendre feu à la suite des erreurs de tri. Récemment, en 2018 et 2019, d'importants incendies se sont déclarés dans la « mer de déchets » et le site de Guitrancourt.

Un nouveau plan régional des déchets pour répondre aux objectifs réglementaires ambitieux

Dans le cadre de la loi NOTRe sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, chaque région doit être couverte par un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Visant à simplifier le paysage de la planification dans ce domaine, le plan s'inscrit dans un contexte de constante évolution : au niveau national, à travers la Feuille de Route nationale Économie Circulaire (FREC) d'avril 2018 qui intègre l'ensemble des cycles de vie des produits, et à l'échelle européenne via le Paquet Économie Circulaire modifiant certaines des directives existantes* qui restent encore à transposer en droit français.

Outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits et traités sur le territoire francilien, le PRPGD approuvé en novembre 2019 se substitue aux plans régionaux en vigueur, à savoir le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD), le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Issus des Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PREDEC).

Evolution attendue des différents flux de déchets selon la prospective régionale

Les perspectives d'évolution des principaux flux de déchets ont été établies aux échéances du PRPGD. Bien que traitant des flux à l'échelle régionale, ces données constituent des éléments de contexte intéressants pour le territoire du Vexin, dont la gestion des déchets combine à la fois une échelle de proximité et une échelle régionale.

Pour ce qui concerne les DMA, les volumes futurs devraient être stables, du fait de la combinaison des objectifs réglementaires de réduction des ratios par habitant et d'augmentation de la population (sur le Vexin, si la croissance de la population reste faible, ces volumes devraient diminuer).

Les quantités de DAE devraient avoir tendance à augmenter dans les prochaines années du fait de la reprise de l'activité économique et de l'augmentation du nombre d'emplois.

Pour ce qui concerne les déchets du BTP : la situation que va connaître l'Île-de-France dans les années 2020-2025 (pic prévisionnel des travaux) en raison des travaux du Grand Paris Express (GPE) et plus globalement des chantiers du Grand Paris est hors normes au regard de la production de déblais, ainsi que des DNDNI (déchets non dangereux non inertes), en comparaison des vingt dernières années.

Le développement de projets d'aménagement et de remblaiement de carrières pour une valorisation matière des déchets du BTP va s'accroître et de nouvelles capacités de stockage en ISDI en Île-de-France devront probablement être créées (pour un volume d'environ 13,8 Mt de capacités soit un quart de la capacité restante autorisée actuellement) afin de limiter la part des déchets inertes éliminée dans des installations hors de la région dans le respect du principe de proximité.

A l'échelle régionale, la production des déchets dangereux (DD) devrait être à la hausse dans les prochaines années du fait du renforcement de la réglementation et de la mise en œuvre de politiques pour mieux capter les pollutions et réduire leurs rejets dans le milieu naturel, de l'augmentation de la population et de l'activité économique. Néanmoins, certains flux de DD devraient diminuer. Au final, la quantité de DD devrait passer d'environ 711 000 tonnes en 2015 à 700 000 en 2031 après un pic à 720 000 tonnes en 2025. L'Île-de-France compte deux ISDD (Villeparisis et Guitrancourt). Le site de Villeparisis doit arriver en fin d'exploitation en 2020 avec un projet d'extension jusqu'en 2025.

Le traitement des biodéchets (fraction des déchets organiques comprenant également les fumiers équinés et les sous-produits du traitement des eaux) est structuré autour d'installations industrielles mais aussi d'installations de proximité à plus ou moins grande échelle (compostage de quartier, micro-méthanisation, compostage électromécanique). C'est un flux stratégique qui répond aux enjeux de constitution de boucles d'économie circulaire avec notamment le retour au sol des produits (compost / digestat) issus des filières de traitement.

Les grandes orientations du PRPGD

Le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets vise à incorporer les principes de l'économie circulaire dans les pratiques ordinaires des franciliens et des acteurs du territoire et à en faire un mode de développement à part entière. Le PRPGD comporte neuf grandes orientations :

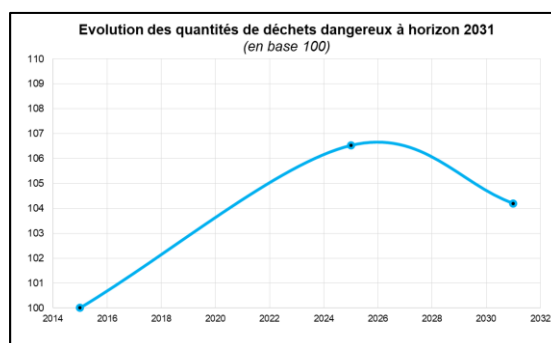
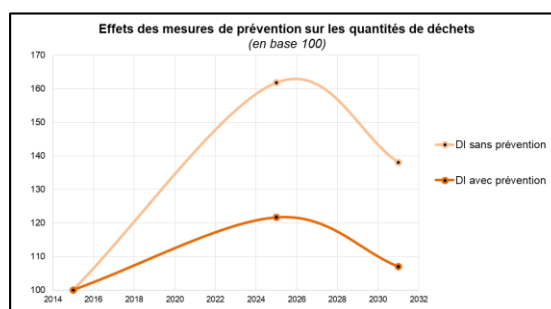
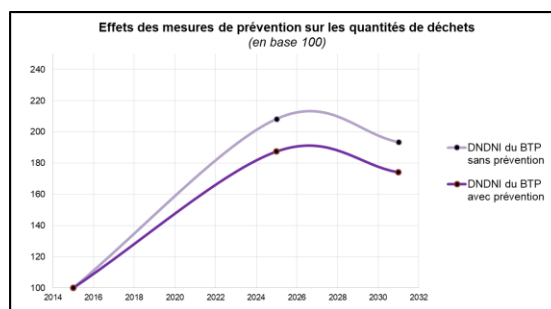
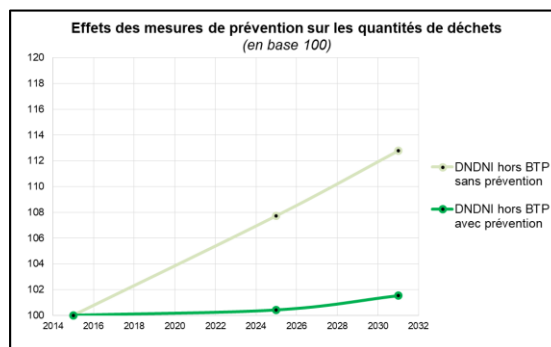
- lutter contre les mauvaises pratiques au premier rang desquelles les dépôts sauvages, enjeu phare du territoire francilien ;
- assurer la transition vers l'économie circulaire. Le PRPGD comporte à ce titre un plan dédié à l'économie circulaire organisé autour de 7 flux majeurs (BTP, organiques, DEEE, plastiques...) ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets de la Région. Le PRPGD comporte ici des objectifs phares tels que la réduction de 10 % de la quantité de DMA entre 2010 et 2025, la diminution de moitié du gaspillage alimentaire d'ici à 2025 puis de 60% en 2031 (par rapport à 2015) tandis qu'il met l'accent sur le déploiement du compostage de proximité, sur le développement de l'offre de réparation et de réemploi, etc. ;

- mettre le cap sur le « zéro déchet enfoui ». Le plan recommande à ce titre de réduire les quantités de DNDNI admises en installation de stockage (stockage des DNDNI de - 60 % en 2031 par rapport aux flux entrants en 2010 sur ces installations, et ce de façon à aller plus loin que l'objectif national de - 50 % en 2025), de mettre en place un plafond aux capacités annuelles des ISDND en 2020 et 2025 et de favoriser une répartition territoriale équilibrée des ISDND ;
- relever le défi du tri et du recyclage matière et organique. Le PRPGD prévoit pour cela d'élargir les consignes de tri, d'harmoniser les schémas de collecte et la couleur des contenants, de mettre l'accent sur la communication, la sensibilisation et le « test » de projets innovants (notamment dans l'habitat collectif) ou encore de développer le maillage en installations nécessaires dont le territoire manque actuellement (déchetteries, recycleries...) ;
- optimiser la valorisation énergétique. Le plan envisage en effet l'incinération et les autres formes de traitement thermique (CSR, etc.) comme un outil permettant d'atteindre la baisse importante de stockage, tout en optimisant la contribution des UIDND dans la production d'énergie locale de récupération ; mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers. Le plan recommande le développement de filières de recyclages à fort potentiel (plâtre, bois...), tout en dynamisant l'offre et la demande en matériaux secondaires issus des déchets du BTP et en favorisant en amont l'éco-conception, l'optimisation et la modularité des bâtiments ;
- réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus. Pour cette filière spécifique dont le fonctionnement dépasse les limites régionales, le plan entend maintenir les capacités de traitement franciliennes d'intérêt inter-régionales, tout en œuvrant en faveur d'une collecte toujours plus ambitieuse notamment pour les déchets dangereux des ménages ;
- prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles. Le plan propose, autour de trois situations de crises (inondation, pandémies grippales, et tempêtes) une quantification des flux en question, et dresse une liste d'actions afin d'améliorer leur collecte et leur gestion.

Principaux objectifs quantitatifs du PRPGD

Flux concerné et type d'objectif	Objectifs
DMA/ Réduction	Réduction de 10% des DMA en kg/hab. en 2025 et 2031 par rapport à 2010
DMA/ Valorisation matière	Généralisation du tri des emballages plastiques avant 2022
DMA/ Valorisation matière	Déploiement d'une tarification incitative : 100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité en 2025
DNDNI	Valorisation matière des DNDNI de 61% en 2025 et 65% en 2031
DAE/ Réduction	Réduction des DAE par unité de valeur produite : réduction de 10% en kg/emploi en 2031 par rapport à 2014
DAE/ Tri	100% des DAE collectés en mélange orientés vers une chaîne de tri en 2025
DNDNI/ Stockage	Réduction des DNDNI en stockage de 30% en 2020, 50% en 2025 et 60% en 2031 par rapport à 2010
DNDNI/DMA/ Stockage	Ramener la quantité de DMA enfouie à 10% ou moins de la quantité totale de DMA produite en 2031
Déchets résiduels/Valorisation énergétique	Assurer la valorisation énergétique des déchets résiduels issus d'une collecte séparée ou d'un tri (hors boues de STEP) Limiter la capacité d'incinération sans valorisation énergétique à 75% de la capacité de 2010 en 2020 et 50% de la capacité 2010 en 2025
DBTP	Valorisation matière de 70% des déchets du BTP en 2020

Les graphes ci-dessous présentent les estimations des évolutions des différents flux de déchets jusqu'en 2031 au niveau régional (en base 100 par rapport à la situation de 2015) et les effets des mesures de prévention du PRPGD, issus de l'évaluation environnementale du PRPGD. Ces graphes montrent la hausse attendue de certains déchets (déchets inertes du BTP notamment) et le rôle important de la prévention pour réduire ces volumes, hormis pour les déchets dangereux dont les évolutions sont fortement dépendantes de la réglementation.



Les enjeux sur le Vexin

Dans le cadre des objectifs fixés dans le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets, répondant aux exigences réglementaires ambitieuses, les territoires et les acteurs des déchets vont devoir se mobiliser sur la prévention et l'amélioration de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage, afin que les pratiques de mises en décharge soient abandonnées et que les déchets deviennent une ressource dans le cadre d'une économie circulaire.

Sur le périmètre du Parc, plusieurs axes d'intervention peuvent être envisagés, tels que :

- contribuer au déploiement de la prévention (par exemple au travers de la mise ne place de la tarification incitative) et plus globalement contribuer à la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire, de façon à faire évoluer les modes de consommation et de conception des produits sur les filières présentes sur le Parc (automobile notamment (conception mais aussi fin de vie (VHU), filière liées aux DEEE, ...), à lutter contre le gaspillage (notamment alimentaire) ...
- dynamiser les projets liés au réemploi et à la réutilisation (développement de recycleries, ressourceries... ;
- développer la valorisation matière à partir des gisements présents sur le territoire (biodéchets, déchets verts, résidus agricoles...) via la méthanisation et le compostage, en veillant à la préservation de la qualité des sols et veiller à ne pas porter atteinte aux sites d'intérêt géologiques dans la cadre de la valorisation matière des déchets du BTP (remblaiement de carrières) ;
- contribuer à la lutte contre les dépôts sauvages.

Population et activités, dynamiques et vulnérabilité

Dynamiques démographiques

Maîtriser l'évolution démographique pour conserver des villages à taille humaine et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles constituait un objectif essentiel de la précédente charte. Pour cela, les communes du Parc s'étaient engagées à ne pas dépasser 0,75 % par an de croissance de leur population sur la durée de la Charte. Douze ans plus tard, l'objectif quantitatif est atteint avec, toutefois, une évolution du profil des ménages résidents.

Un ralentissement de la croissance démographique sur le territoire

La population des 91 communes du Parc actuel est de **79 500 habitants** au 1^{er} janvier 2015. Neuf communes appartiennent à l'agglomération de Paris et sont sous influence urbaine forte. Elles regroupent 22 300 habitants. Deux communes rurales importantes structurent leur environnement proche (Magny-en-Vexin, 5 600 habitants et Marines, 3 500 habitants). Le reste du territoire est constitué de petites communes rurales comptant moins de 2 500 habitants.

Sept communes sont partiellement incluses dans le Parc actuel. Elles regroupent **24 000 habitants** mais leur partie habitée est principalement située hors du Parc. Cinq de ces communes (22 600 habitants) appartiennent à l'agglomération de Paris et comptent entre 2 000 et 7 000 habitants.

Enfin, neuf communes appartiennent au périmètre d'extension potentielle. Elles regroupent **25 000 habitants**. Triel-sur-Seine est la commune la plus peuplée (11 922 habitants) des communes d'extension potentielle. Avec Hardricourt (2 125 habitants), elles appartiennent à l'agglomération de Paris. Les cinq communes de la boucle de Moisson sont peuplées par près de 7 000 habitants. Freneuse (4 445 habitants) est la commune la plus peuplée de cet ensemble. Limetz-Villez et Bennecourt se situent à l'ouest du périmètre et comptabilisent 3 770 habitants.

Une croissance démographique en-dessous du taux de 0,75% préconisé dans la précédente charte

La population vivant dans le Parc naturel régional du Vexin s'est accrue au rythme de 0,52 % par an entre 2010 et 2015, soit le rythme le plus faible observé

depuis le début des années soixante. La population a augmenté de 400 habitants par an depuis 1999, contre 720 habitants par an entre 1990 et 1999, 1 100 habitants par an entre 1982 et 1990 et 860 habitants par an entre 1968 et 1982. Ce ralentissement s'observe également dans les communes partiellement incluses.

Dans les communes d'extension, le ralentissement de la croissance démographique est moins fort, notamment en raison d'un excédent migratoire (plus d'arrivées que de départs) dans les communes de la Boucle de Moisson.

Depuis 1999, l'accroissement de la population, dans le Parc actuel comme dans les extensions, est dû principalement à l'excédent naturel. Il constitue plus de 80 % de la croissance dans le Parc actuel, les deux-tiers dans les communes d'extension. La contribution de l'excédent migratoire dans la croissance de la population s'est fortement réduite : cet excédent constituait 80 % de la croissance entre 1982 et 1990, contre la moitié entre 1990 et 1999 et seulement 17 % entre 2010 et 2015.

Entre 1999 et 2010, la croissance du PNR du Vexin français était identique à celle du Val d'Oise (+0,53 % par an), cette croissance est restée stable dans le PNR (+0,52 % par an) alors qu'elle s'est accélérée dans le département (+0,74 % par an). Toutefois, alors que la croissance départementale ne repose que sur l'excédent des naissances par rapport aux décès (le Val d'Oise voit partir plus d'habitants qu'il n'en accueille depuis 1990), le Vexin français conserve pour l'instant un solde migratoire faiblement positif (+0,09% par an).

Un territoire d'accueil pour les familles franciliennes de grande couronne

Au cours de l'année 2014, les communes du parc (communes entières) ont un solde migratoire³³ légèrement excédentaire. Elles perdent des habitants dans leurs échanges avec la province (-1 064 habitants) mais en gagnent dans les mouvements internes à la région (+ 1 458 habitants).

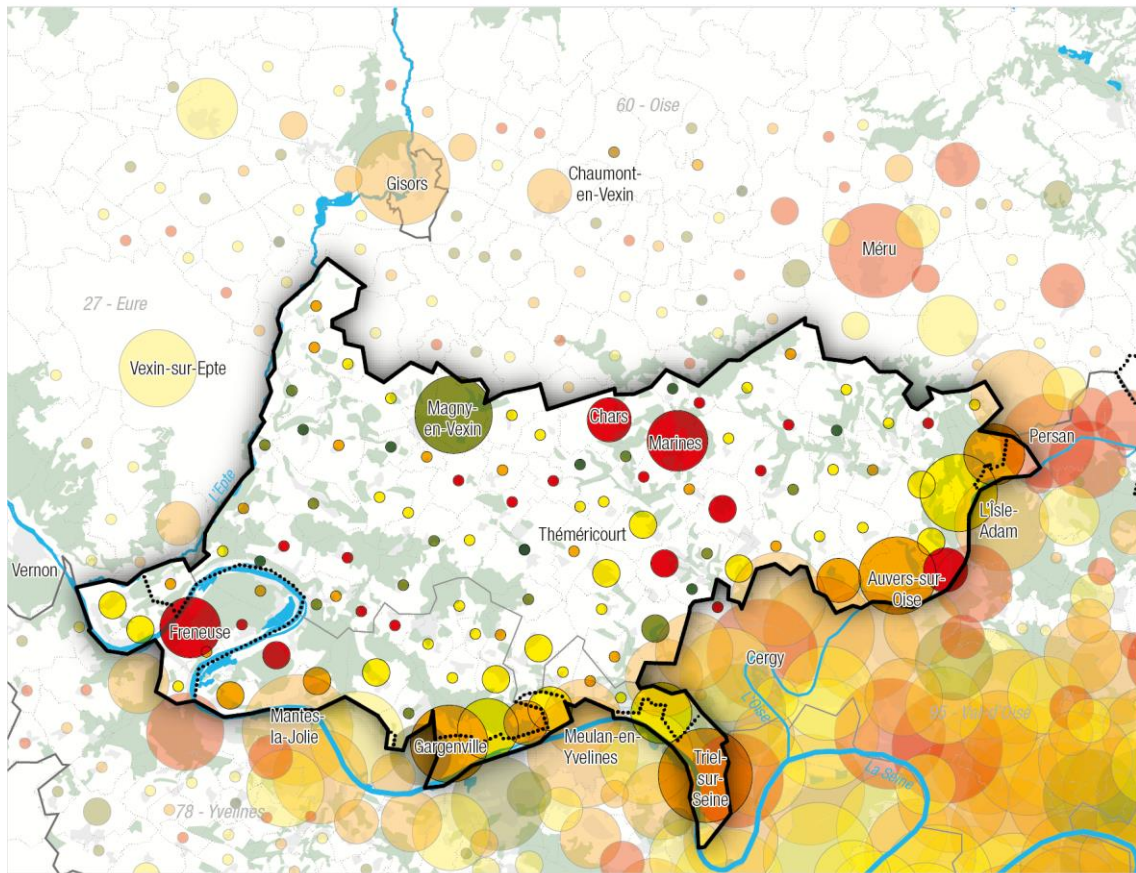
Elles attirent peu d'habitants de Paris et de proche couronne (+ 61 habitants) mais attirent des habitants de grande couronne : + 876 habitants du reste du Val d'Oise et + 522 habitants des autres départements de grande couronne. Les communes du Parc attirent principalement des familles avec des enfants de moins de 15 ans du reste de l'Île-de-France tandis que les jeunes de 15 à 24 ans sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer.

Le solde migratoire est déficitaire avec la province pour toutes les tranches d'âges mais plus spécifiquement pour les jeunes actifs et les jeunes retraités.

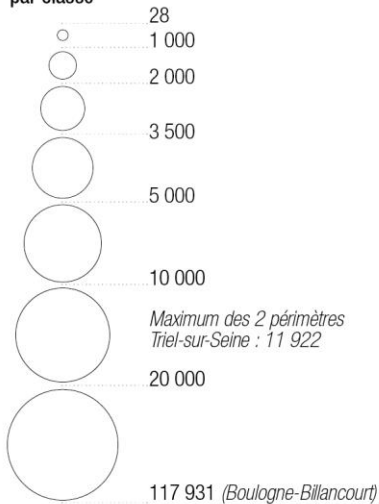
33 Il s'agit des échanges migratoires entre le territoire et les autres communes de France métropolitaine ou des départements

d'Outre-Mer au cours de l'année 2014. Les échanges avec l'étranger ne sont pas comptabilisés.

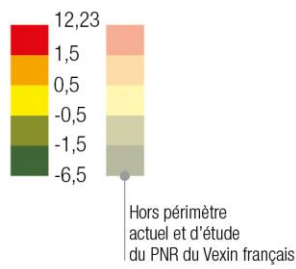
Population



Nombre d'habitants par commune en 2015 par classe



Taux de croissance annuel moyen de 2010 à 2015 (en %)



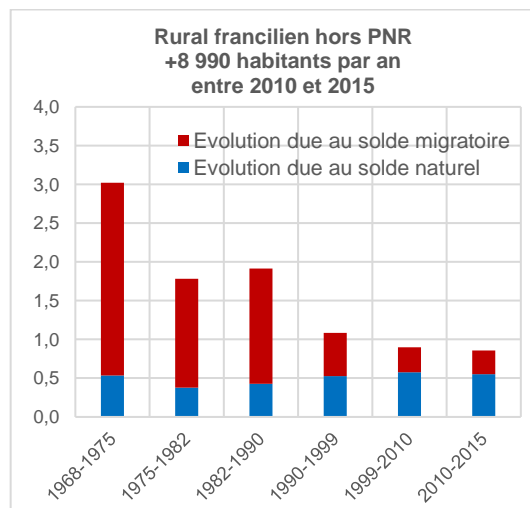
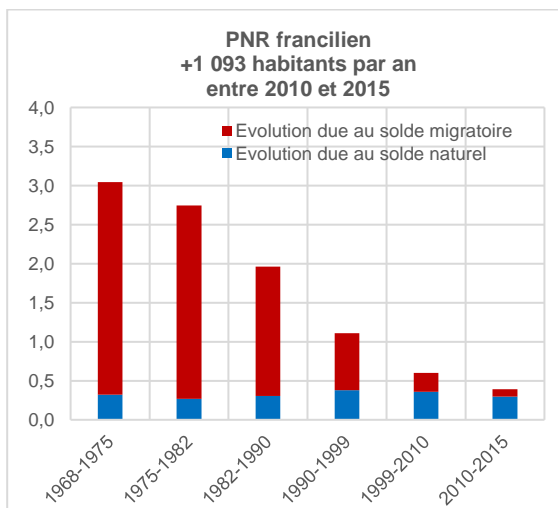
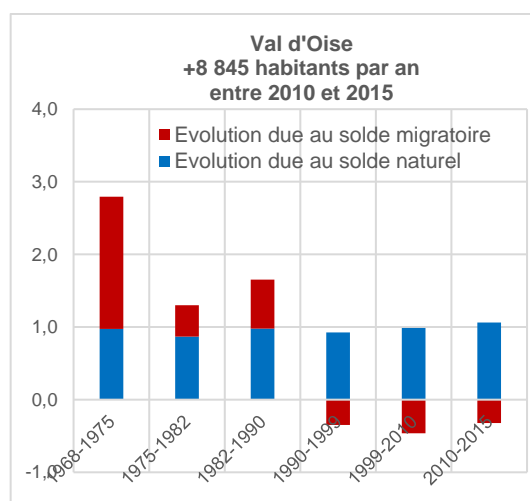
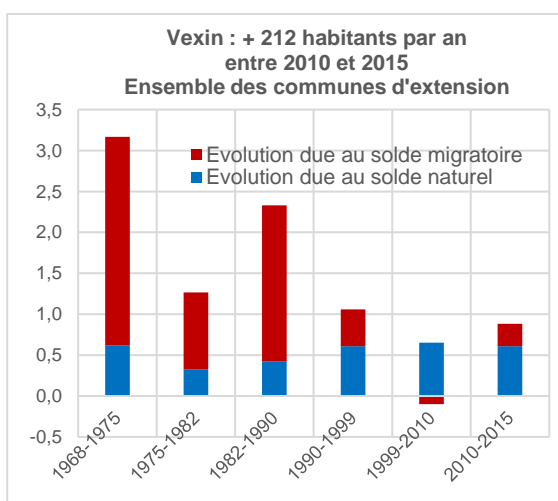
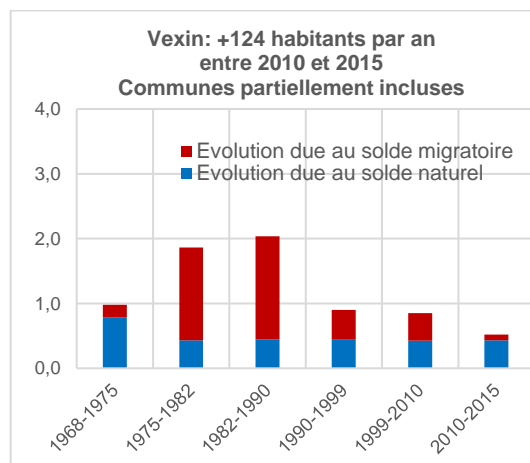
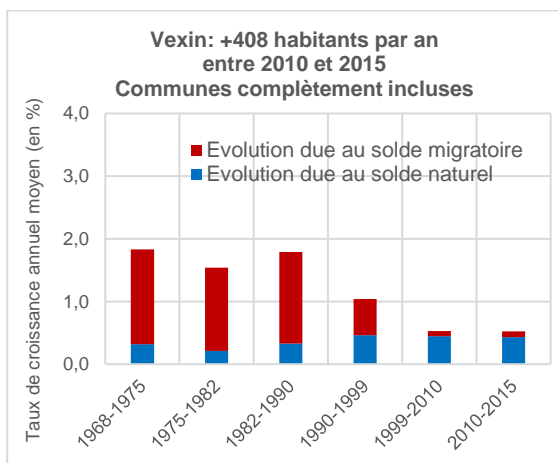
- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

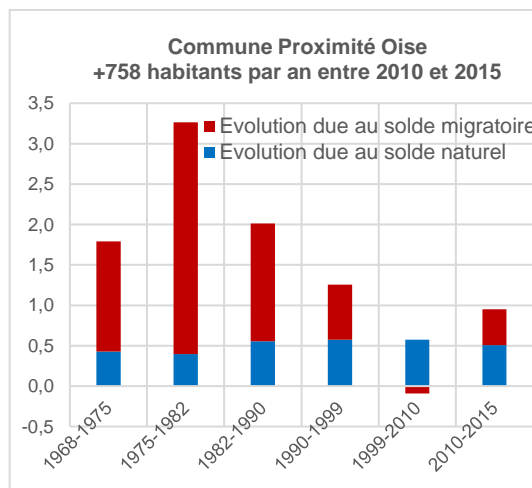
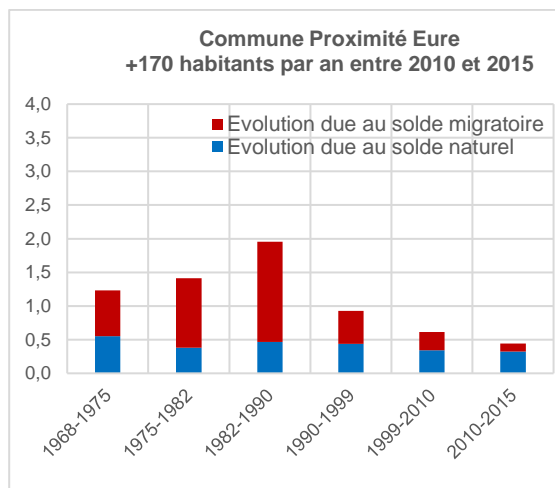
0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Source : Insee RP 2010 et 2015, L'Institut Paris Region







Le ralentissement démographique lié à la diminution de l'excédent migratoire

Source : INSEE, RP 1968 à 2015

La vocation familiale du Vexin français tend à s'atténuer et le vieillissement y est plus marqué

A l'image des autres parcs naturels régionaux d'Île-de-France, les couples sont majoritaires au sein du Vexin français. Deux ménages sur trois sont composés d'un couple, plus d'un tiers (37 %) d'un couple avec enfant(s). La surreprésentation des couples au sein de ce territoire correspond à la typologie des logements sur place, majoritairement constitués de 4 ou 5 pièces.

Le Vexin français continue à avoir une vocation familiale, la taille moyenne des ménages (2,55 personnes par ménage en 2015) reste supérieure à celle de l'Île-de-France. Toutefois, cette spécificité tend à s'atténuer. En 1999, dans le Vexin français, la part des couples avec enfant(s) était supérieure de 15 points à celle de l'Île-de-France et de 5 points à celle du Val d'Oise. En 2015, cette proportion n'est plus que de 5 points supérieure à celle de l'Île-de-France et de 1,5 point supérieure à celle du Val d'Oise.

Cette baisse de la part des couples avec enfant(s) s'observe également dans les autres PNR franciliens. Toutefois, elle est beaucoup plus forte que dans le rural francilien hors PNR. Ces évolutions sont à relier à la baisse du niveau de la construction et à l'évolution de la taille moyenne des ménages (départ des enfants du domicile parental, veuvage...)

L'évolution de la taille moyenne des ménages est également le reflet du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation dans les PNR franciliens avec une baisse plus forte que dans le rural francilien hors PNR, le Val d'Oise ou les Yvelines.

Le vieillissement est également plus marqué dans le Vexin français, comme dans les autres PNR franciliens. La part des 60 ans et plus est de 21,5 %, soit 4 points de plus qu'en 2008. Dans les PNR du Gâtinais français et de Chevreuse, la part des seniors a augmenté autant, contrairement aux départements de grande couronne où la hausse a été moins forte.

Les personnes seules et les familles monoparentales sont sous-représentées dans le Vexin français, en lien avec la typologie du parc de logements. Toutefois, la proportion de ces ménages a augmenté de 5,5 points pour les personnes seules et de 2 points pour les familles monoparentales entre 1999 et 2015. La hausse de ces ménages, traditionnellement plus vulnérables, est à prendre en considération au regard notamment des problématiques de double vulnérabilité énergétique.

Enfin, les jeunes de 15 à 29 ans, en cours d'études ou en début de vie active sont également sous-représentés sur le territoire, probablement en raison de la difficulté à se loger sur place et à une typologie de logement peu adapté à leur besoin.

	Indice de jeunesse (Moins de 20 ans / 60 ans et plus)			Taille moyenne des ménages			Part des 60 ans et plus			Part des couples avec enfants			Part des couples sans enfants			Part des familles monoparentales			Part des ménages d'une personne			Part des 15-29 ans			Part des 0-14 ans			
	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	1999	2008	2015	
	PNR VEXIN	1,92	1,57	1,23	2,80	2,65	2,55	15,2	17,5	21,5	46,7	41,5	37,1	26,7	27,8	28,3	6,8	7,2	8,9	18,4	21,2	23,8	18,0	17,3	16,5	22,1	20,5	20,1
dont	Parc actuel (communes entières)	1,96	1,56	1,22	2,81	2,66	2,55	14,9	17,6	21,5	47,6	41,9	37,5	26,3	28,0	28,4	6,6	7,0	8,6	18,2	21,0	23,7	17,8	17,3	16,4	22,2	20,4	19,8
	Extension Communes partielles	1,83	1,55	1,21	2,79	2,65	2,55	15,7	17,3	21,9	46,6	40,6	37,0	26,9	28,2	28,1	6,6	8,2	8,9	18,3	20,6	23,9	18,0	17,5	16,8	22,1	20,0	20,0
	Extension Confluence Epte	1,90	1,79	1,18	2,77	2,69	2,51	15,0	15,2	22,2	43,8	43,7	36,8	31,0	29,8	29,6	7,7	4,7	8,6	16,5	18,0	24,0	19,9	17,8	15,0	20,6	20,8	20,3
	Extension Boucle de Moisson	1,83	1,49	1,34	2,82	2,64	2,63	16,0	19,3	21,5	44,8	37,2	36,8	28,1	29,6	28,5	8,6	10,1	9,7	17,4	20,2	22,5	19,1	16,0	15,7	21,3	22,0	22,5
	Extension Hardricourt	1,61	1,32	1,09	2,74	2,45	2,49	17,7	19,4	23,6	43,0	37,1	28,7	27,3	30,0	27,3	8,1	6,2	17,4	19,8	26,2	24,7	19,2	18,5	17,5	19,6	18,6	19,1
	Extension Triel	2,01	1,77	1,35	2,71	2,65	2,56	14,6	16,1	20,4	44,0	42,9	37,2	27,1	24,3	27,5	6,6	6,6	8,6	21,3	24,0	25,1	18,2	16,8	17,3	22,9	21,8	21,2
COMPARAISONS																												
PNR franciliens	1,77	1,42	1,11	2,75	2,61	2,50	15,9	19,0	23,2	45,5	39,3	35,9	27,6	28,5	29,3	6,4	7,3	8,4	19,1	22,7	24,6	17,8	16,6	16,0	21,4	20,1	19,2	
Rural francilien hors PNR	1,86	1,60	1,32	2,72	2,59	2,53	15,6	17,5	20,6	39,8	38,7	36,0	24,3	26,9	26,8	9,3	8,3	9,4	25,0	24,1	25,9	19,5	18,2	17,4	21,8	21,1	20,5	
Proximité Eure		1,30	1,08		2,48	2,41		20,5	23,8		38,2	31,6		28,5	28,6		7,4	9,9		24,0	27,6		17,4	15,9		19,8	19,6	
Proximité Oise		1,76	1,40		2,67	2,59		16,2	19,8		38,5	38,4		28,2	26,9		7,6	9,3		23,8	23,7		18,2	17,0		21,5	21,5	
Île-de-France	1,65	1,50	1,33	2,38	2,33	2,32	15,9	17,2	19,4	32,1	29,4	28,8	21,8	21,7	21,0	8,8	9,8	10,7	34,6	35,6	36,2	21,9	21,0	20,1	19,8	19,5	19,7	

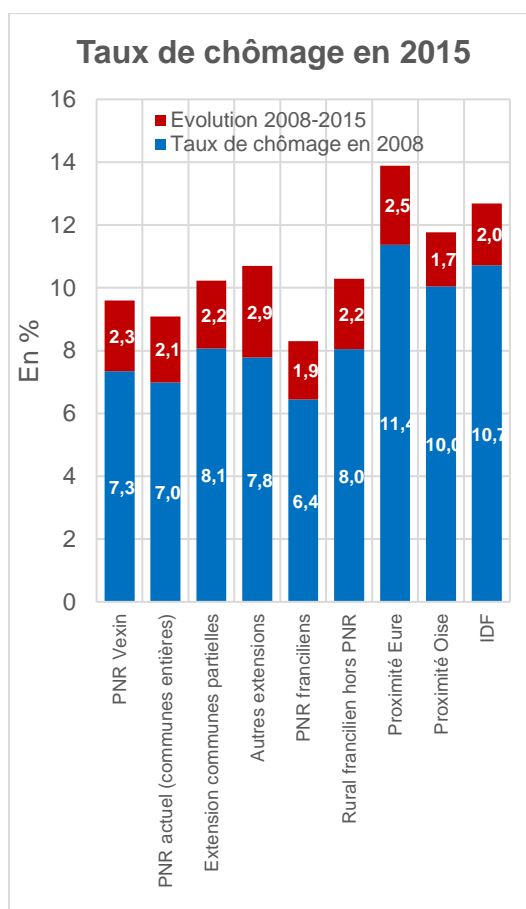
Un territoire d'actifs à dominante intermédiaire

Le Vexin français est un territoire actif. Plus des deux-tiers des ménages (68 %) sont actifs et le taux de chômage est plus bas (9,3 %) que dans le Val d'Oise ou les Yvelines. C'est le PNR francilien où la part des ménages occupant un emploi est la plus forte (64,2 %).

Les actifs du territoire se caractérisent par un profil social plus qualifié que les actifs du Val d'Oise mais moins qualifiés que ceux des Yvelines ou d'Île-de-France. Les actifs exerçant une profession intermédiaire sont davantage représentés dans le Vexin français. C'est le cas de près d'un actif sur trois (32,2 %), contre 28,9 % dans le Val d'Oise et 27,3 % dans les Yvelines. Les cadres (22 %) sont plus représentés que dans le Val d'Oise (19,6 %) ou dans le Gâtinais français (18,8 %) mais beaucoup moins que dans les Yvelines (32 %) ou le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (37,1 %). Les employés et les ouvriers (38,6 %) représentent eux aussi des proportions intermédiaires entre les Yvelines (35,5 %) et le Val d'Oise (46,4 %).

Dans les communes d'extensions potentielles, les communes de la Boucle de Moisson présentent un profil plus populaire, 52,6 % des actifs sont employés ou ouvriers.

Le taux de chômage du Vexin français est de 9,3 % (9,1 % pour les communes entièrement incluses), soit 4 points de moins que dans le Val d'Oise et 1 point de moins que dans les Yvelines. Le taux de chômage a augmenté de 2,1 points depuis 2008, une hausse similaire à celle de l'Île-de-France. Les communes franciliennes situées près de la vallée de l'Epte connaissent des taux de chômage plus élevés comme à Saint-Clair-sur-Epte (17,6 %), La Roche-Guyon (12,6 %) Amenucourt (12,5 %) ou encore Ambleville (12,9 %). Les actifs des communes de la Boucle de Moisson sont également davantage exposés au chômage (12,1 %), notamment Freneuse (13,1 %) et Rolleboise (13,5 %).



Des revenus proches de la moyenne régionale

Les niveaux de vie des ménages au sein du Vexin français se situent au même niveau que la moyenne régionale dans l'intercommunalité Vexin Val de Seine (22 987 € contre 22 702 € en Île-de-France) et au-dessus du niveau de vie dans les Yvelines pour l'intercommunalité Vexin Centre (26 082 € contre 25 616 € dans les Yvelines).

Fortement corrélés au paysage des catégories socioprofessionnelles, les ménages du Vexin français ont des niveaux de vie³⁴ variant de 19 800 € à Saint-Clair-sur-Epte à 33 300 € à Hédouville. Les ménages des communes situées le long de l'Epte ont des revenus plus faibles, proches de ceux des communes situées dans l'Eure. Pour les communes d'extension potentielle, les ménages de la Boucle de Moisson, notamment à Rolleboise (20 161 €) et à Freneuse (20 744 €) ont des niveaux de vie inférieurs aux autres communes du territoire.

Seules trois communes du territoire (Saint-Clair-sur-Epte, Rolleboise et Freneuse) ont des niveaux de vie inférieurs à celui du Val d'Oise (21 001 €), 59 communes ont des niveaux de vie supérieurs à celui des ménages des Yvelines (25 616 €), 42 communes se situent à un niveau intermédiaire entre le niveau de vie des ménages du Val d'Oise et celui des Yvelines.

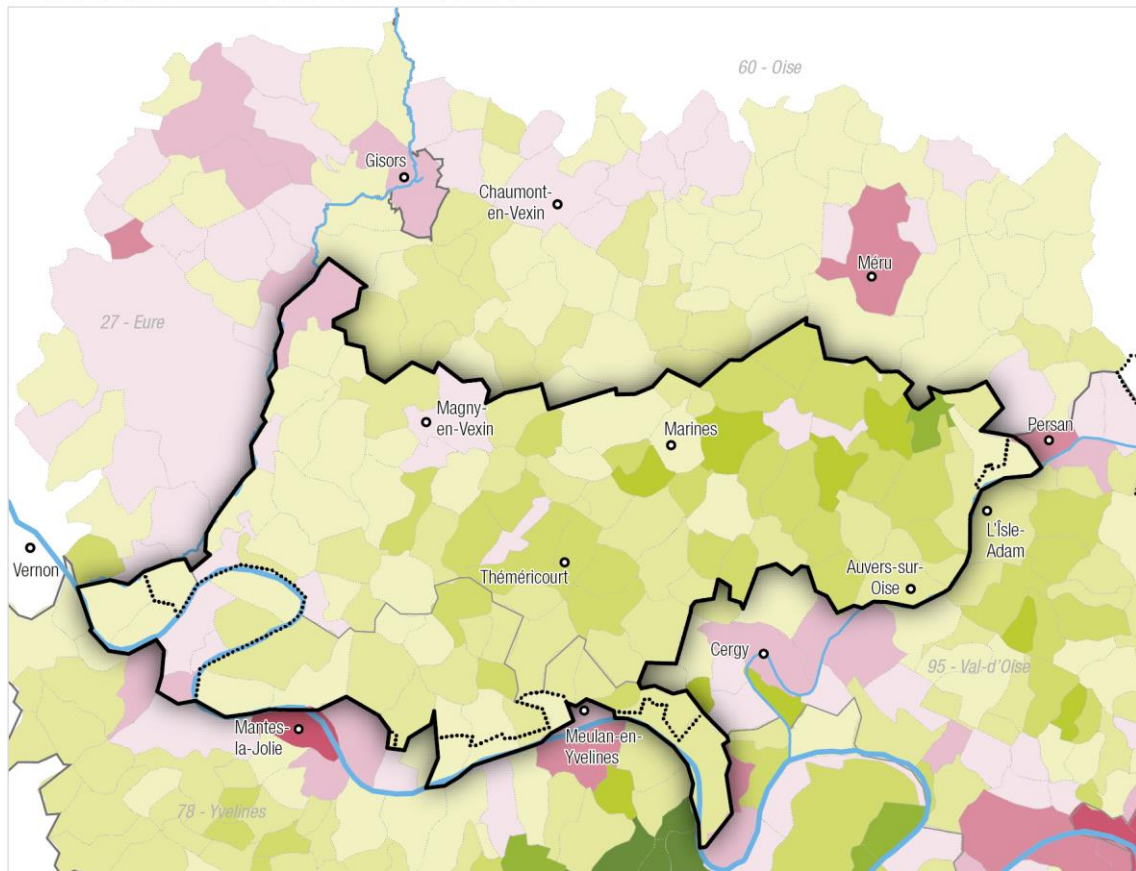
Dans les communes du Vexin français, la situation financière des ménages tend à s'améliorer- en dépit de passages à la retraite plus nombreux- avec une baisse de la part des ménages les plus modestes et une hausse de la part des ménages aux revenus moyens, voire moyens-aisés. La baisse des couples avec enfants dans ce secteur entraîne une réduction du nombre de personnes à charge avec le départ des enfants à l'âge adulte du foyer parental, et une amélioration des revenus liée au déroulement des carrières des ménages actifs propriétaires installés depuis longtemps.³⁵

34 Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc

au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

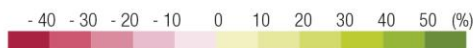
35 Sagot M., « Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France Evolutions 2001-2015 », Mai 2019

Les niveaux de vie en 2015



Ecart à la médiane régionale des niveaux de vie par UC en 2015

Niveau de vie médian de l'Île-de-France : 22 639 euros



- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

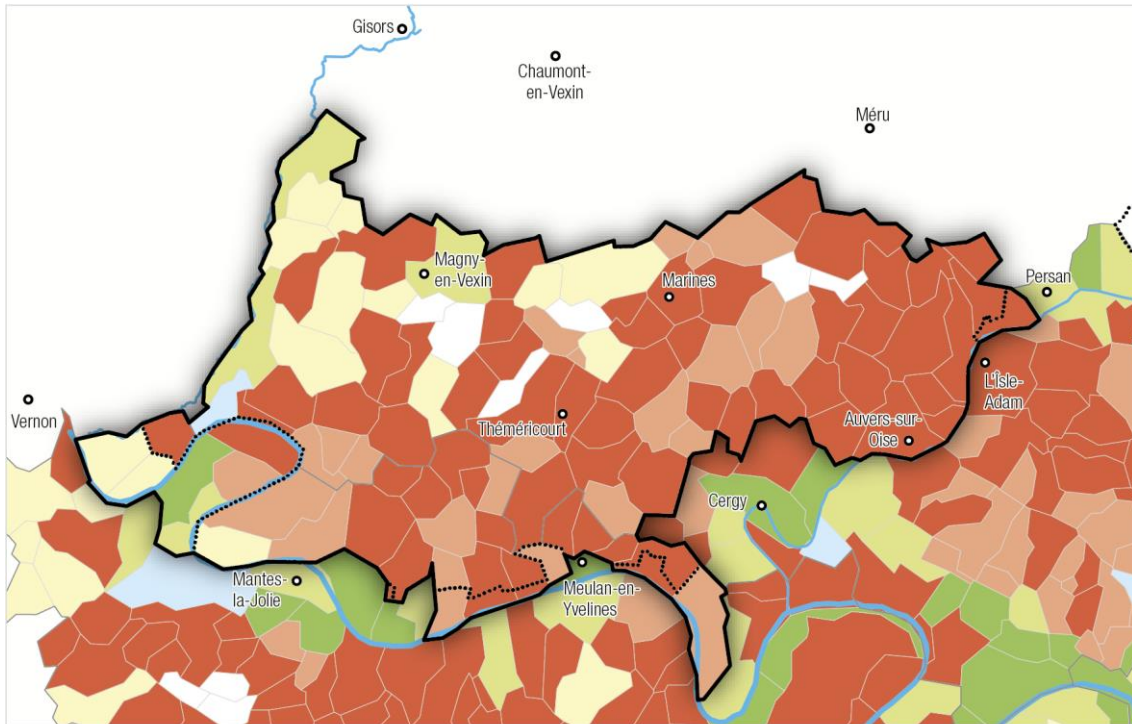
0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Source : Insee-DGFIIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi)



Typologie d'évolution des revenus médians déclarés par unité de consommation* entre 2001 et 2015



Moyenne supérieure à la moyenne régionale en 2001

- l'écart s'accroît entre 2001 et 2015
- l'écart se réduit
- l'écart devient négatif

Moyenne inférieure à la moyenne régionale en 2001

- l'écart s'accroît entre 2001 et 2015
- l'écart se réduit
- l'écart devient positif

moins de 50 ménages et moins de 100 personnes

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

*Unité de consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation.

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources 2001 : Insee DGFIP, RLF / Sources 2015 : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi



Bilan et enjeux

Faire face aux conséquences de la faible croissance démographique :

Le ralentissement de la croissance démographique, préconisé dans la précédente charte, s'est traduit par une réduction notable de l'excédent migratoire avec comme conséquence, un vieillissement plus prononcé, une réduction notable de la taille moyenne des ménages et une modification des structures familiales (moins de couples avec enfant, plus de personnes seules). Ces évolutions sont comparables à celles observées dans les autres PNR franciliens. Dans le Rural francilien hors PNR, la croissance démographique a été plus forte, le vieillissement moins marqué et les structures familiales ont moins évolué que dans les PNR franciliens.

Le souhait d'une maîtrise démographique a rejoint des processus à l'œuvre en Île-de-France comme le vieillissement de la population, la baisse de la taille moyenne des ménages ou encore la baisse de la part des couples avec enfant.

Hausse des ménages potentiellement vulnérables (personnes seules et familles monoparentales) : faire face au risque de fragilisation de ces ménages

La part des ménages les plus vulnérables (personnes seules et familles monoparentales) représentent 32,7 % des ménages dans le Vexin français (46,9 % en Île-de-France), cette proportion a augmenté de 7,5 points depuis 1999 (3,5 points en Île-de-France). Ces ménages, plus vulnérables, sont davantage susceptibles d'être confrontés à des difficultés financières, notamment liées à la présence de grands logements individuels, potentiellement plus énergivores et à la nécessité de réaliser des déplacements motorisés.

Tenir compte des besoins d'une population vieillissante en augmentation

La part des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 6,3 points depuis 1999 (+3,5 points en Île-de-France). Face à cette augmentation, le territoire doit anticiper et préparer la question de la prise en charge de ses aînés dans un secteur où les déplacements non-motorisés sont complexes : maintien à domicile par l'adaptation des logements, portage de repas, déplacements... Le territoire devra également veiller à la présence suffisante de personnels de santé qualifiés. D'après l'Equipomètre de l'IAU îdF, la densité d'offre en professionnels de santé (généralistes, spécialistes de premier recours et autres spécialistes) apparaît inférieure dans le PNR du Vexin français au taux régional.

Maintenir un profil familial sur le territoire

Enfin, la modification de la structure des ménages sur le territoire a un impact direct sur les équipements, notamment scolaires. En 1999, près d'un ménage sur deux était composé d'un couple avec enfant, seulement 37 % en 2015 avec comme conséquence des risques de fermeture d'écoles.

Enjeux territorialisés

Les populations des communes de l'extension de la Boucle de Moisson et des communes situées le long de l'Epte se caractérisent par un profil social moins favorisé. Les niveaux de revenus sont plus faibles, les taux de chômage plus élevés et les catégories sociales modestes sur-représentées. Ces secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter un décrochage des populations résidentes.

Préconisations pour la nouvelle charte

La faible évolution démographique au cours de la précédente charte bénéficie aux objectifs de conservation des villages à taille humaine et de limitation la consommation d'espaces naturels et agricoles, mais le territoire fait face à un vieillissement marqué de sa population (plus fort lorsque le parc de logement est constitué de maisons individuelles) et à un risque de fermeture d'écoles.

Pour maintenir le territoire vivant et éviter des fermetures d'écoles, la prochaine Charte pourrait assouplir la règle limitant la croissance démographique.

Pour faire face aux besoins d'une population vieillissante et en raison de la faible densité de certains professionnels médicaux, il sera nécessaire d'évaluer les besoins exacts de la population résidente et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Afin de favoriser la mobilité des plus âgés et des plus jeunes, et dans un objectif de développement durable, il serait intéressant de favoriser les mobilités douces et les continuités piétonnes.

Enfin, au vu de l'importance du parc de grands logements individuels, il pourrait être utile d'accompagner les ménages modestes dans l'isolation de leurs logements.

Le parc de logement

Composé majoritairement de maisons individuelles (85%) le parc de logements du Vexin tend à se diversifier. La part de logements collectifs est en effet en augmentation au sein de la construction neuve. Cette tendance permet de répondre à une demande de petits ménages, qu'il s'agisse des jeunes (plus nombreux aujourd'hui à quitter le territoire qu'à s'y installer) ou des personnes âgées, mais aussi de limiter la consommation d'espaces naturels et de dynamiser les cœurs de bourgs.

Aujourd'hui, compte tenu du faible rythme de construction, mais aussi de l'immobilisation croissante du parc de logements en lien avec le vieillissement, les communes du parc peinent à conserver leur rôle de territoire d'accueil des familles de la grande couronne. Une part importante des maisons sont occupés par des couples de retraités. Si la mobilité résidentielle décroît fortement avec l'âge, elle est aussi d'autant plus faible que les ménages occupent des grands logements. Si l'on peut s'attendre à ce que ces logements soient remis sur le marché au cours des vingt prochaines années, qu'ils soient financièrement accessibles aux familles avec couples avec enfants est loin d'être une évidence. Le recentrage des efforts de construction risque de créer des tensions sur le marché des grands logements (Mariette Sagot³⁶).

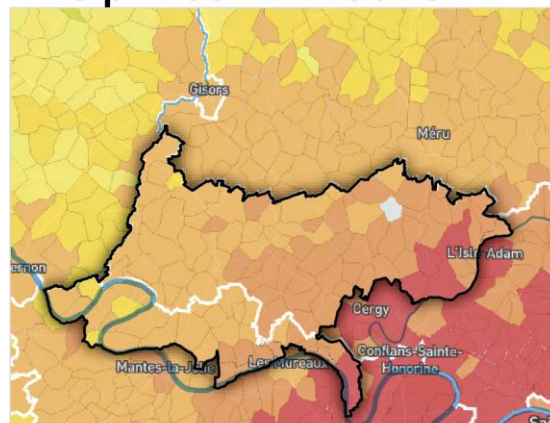
Le taux de construction

Avec environ 2000 logements construits entre 1999 et 2007, le PNR du Vexin affichait un taux de construction de 8% (contre 9% pour l'ensemble des PNR franciliens). Entre 2008 et 2016, ce taux est légèrement en baisse (7%) à l'image de l'ensemble des parcs d'Île-de-France. Entre ces deux périodes, la part de maisons individuelles dans la construction a diminué, passant de 80% à 66%, au bénéfice de l'habitat collectif. Une constante pour l'ensemble des secteurs à l'exception de confluence Epte qui voit sa part de maisons dans la construction augmenter, pour atteindre 84% entre 2008 et 2016.

Parmi les secteurs potentiellement concernés par l'extension du parc, Hardricourt se démarque nettement avec un taux de construction qui atteint 32% entre 2008 et 2016, et une part très faible de maisons individuelles parmi les logements réalisés (14%). Citons également Triel qui suit le chemin inverse des communes du PNR avec un taux de construction qui augmente, passant de 4% à 10% entre 1999-2007 et 2008-2016.

³⁶ Vieillesse et marché des grands logements, Institut Paris Région, mai 2019.

Le prix de l'immobilier



Prix au m² en euros

885 €  4586 €

— périmètre d'étude
- - - périmètre actuel

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Source : www.meilleursagents.com

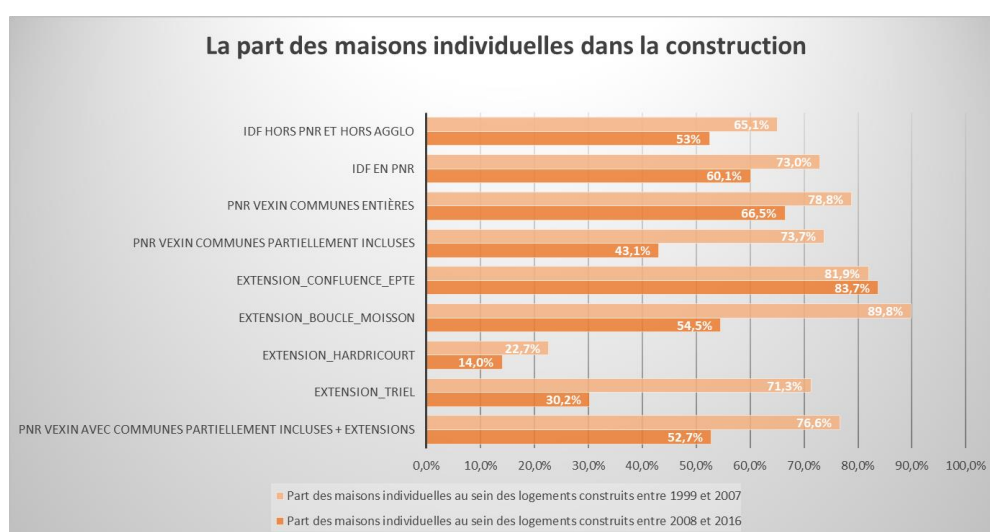
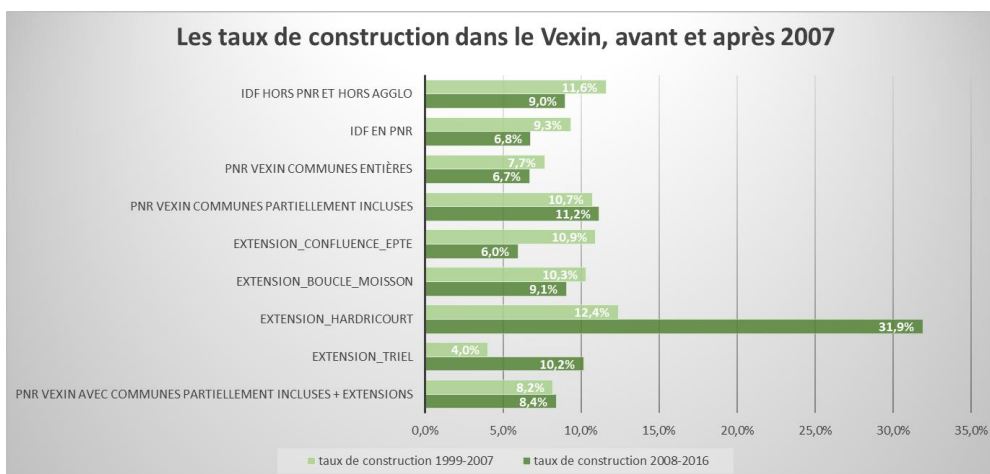


La vacance et les résidences secondaires

Avec 6% de logements vacants, le PNR du Vexin se distingue par un taux inférieur à la moyenne des PNR francilien et aux autres espaces ruraux. Un résultat à mettre sur le compte des efforts déployés en vue de réhabiliter un parc ancien, à travers une Opah mais aussi la création de logements sociaux dans le parc vacant.

Parmi les extensions envisagées c'est dans les boucles de Moisson que l'on trouve le taux de vacance le plus bas (5%) et à Hardricourt le taux de vacance le plus haut (11%), illustrant la faible attractivité des logements du cœur de bourg, et la nécessité d'une politique ambitieuse de rénovation.

La part des résidences secondaires s'élève à 5% en moyenne sur le PNR du Vexin, un peu plus qu'à Chevreuse, un peu moins que dans le gâtinais. C'est à l'ouest du territoire, et particulièrement au nord de la boucle de Moisson que la part des résidences secondaires est la plus élevée (25% à Chérence).



La typologie des logements

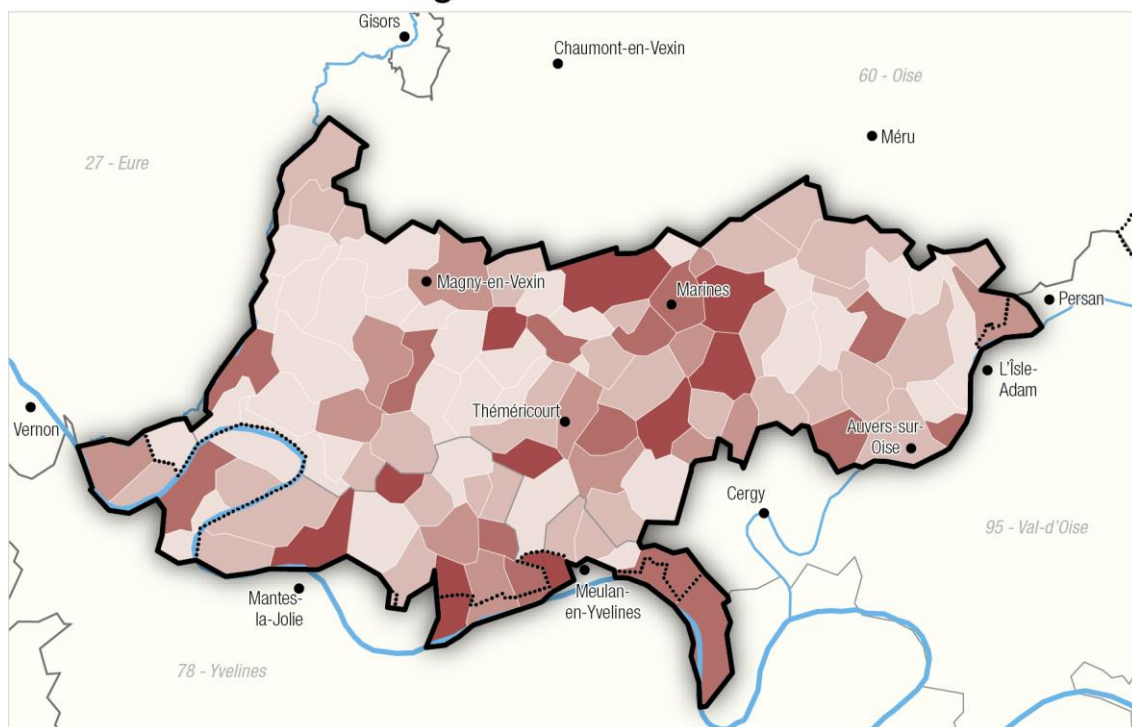
Concernant la typologie de logements, le PNR du Vexin se démarque assez peu de l'ensemble des PNR franciliens, avec une faible part de petits logements (10% de 1 à 2 pièces) qui laisse deviner la difficulté qu'ont les jeunes décohabitants et les célibataires à trouver un logement à leur mesure (les jeunes de 15 à 24 ans sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer). Actuellement sous représentée dans le Vexin français, la population des personnes seules et des familles monoparentales est en hausse.

A l'inverse, les très grands logements (5 pièces et plus) représentent plus de la moitié du parc. En lien avec le vieillissement, on observe un phénomène de sous occupation, particulièrement marqué entre

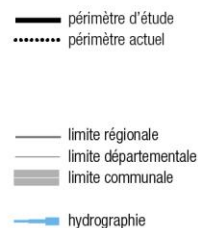
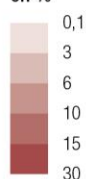
Brueil-en-Vexin et Limetz-Villez. Lorsque ces grandes maisons vont se libérer, le renouvellement démographique attendu risque d'être freiné par les prix de l'immobilier. En effet, l'habitat rural ancien connaît aujourd'hui une forte valorisation dans les secteurs les plus proches du pôle urbain parisien, aux portes de la ville nouvelle de Cergy. On y constate une forte valorisation du parc de logement, accompagnant la progression des ménages de cadres, actifs et retraités.

L'adaptation des logements au vieillissement est un enjeu pour le PNR comme pour l'ensemble des espaces ruraux de l'Ouest francilien. Quitter le pavillon devenu trop grand et trop compliqué à entretenir, pour s'installer en cœur de bourg n'est envisageable qu'à condition d'y trouver un logement adapté aux difficultés de mobilité liées à l'avancée en âge.

La construction de logements entre 2008 et 2016



Taux de construction de logement*
en %



*Il s'agit du nombre de logements construits entre 2008 et 2016, rapporté au parc de logements en 2008

0 5 km
© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Sources : Sitadel, RGP, L'Institut Paris Region

Les logements sociaux

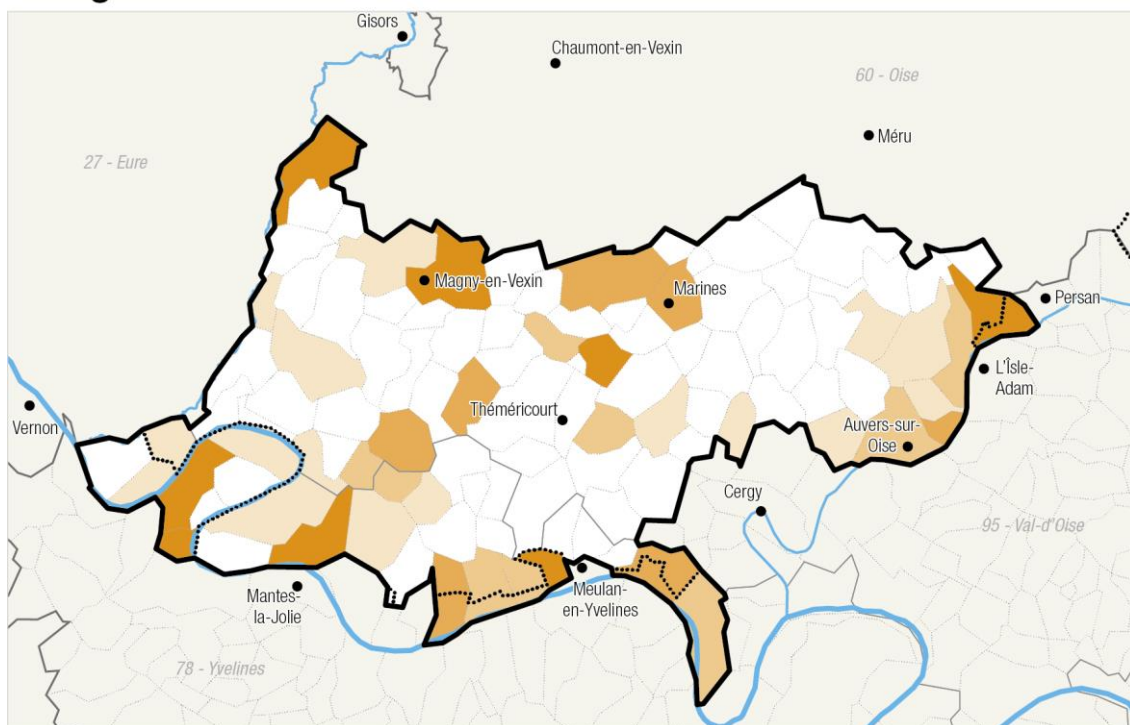
Selon la base RPLS (recensement du parc locatif social), le taux de logements sociaux du PNR atteint 6% en 2017 contre 4% en 2012. Un taux légèrement en dessous de la moyenne des PNR franciliens (7%), et très en dessous du rural francilien hors PNR (11%). Au sein du Parc, six communes ont un taux de logements sociaux supérieur à 10%, six communes se situent entre 5 et 10%, et 17 communes en dessous de 5%.

Cinq communes n'avaient pas atteint leurs obligations SRU en 2016, à savoir 25% de logements sociaux, il s'agit de : Butry-sur-Oise (13%), Auvers-sur-Oise (7%), Follainville-Dennemont (6%), Parmain (7%), et Nesles-la-Vallée (5%) ; Depuis le dernier bilan SRU, de nouvelles opérations se sont construites sur la commune de Follainville et notamment une résidence intergénérationnelle de 83 appartements, portant le taux de logements sociaux à 22%. Parmi les

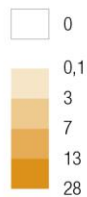
extensions envisagées, Hardricourt (tout en restant soumise à SRU) et la boucle de Moisson affichent une part de logements sociaux plus importante avec respectivement 19% et 14%.

A noter que les chiffres de la base RPLS ne concernent que le patrimoine des bailleurs, aux 1760 logements sociaux recensés au sein du PNR, il faut ajouter 148 logements communaux réalisés entre 2007 et 2018, dont 111 à loyer conventionné. Devant l'insuffisance de l'offre de logements accessibles et la difficulté à faire venir les offices publics, les communes, suite à l'impulsion et avec le soutien du Parc, se sont engagées à favoriser la création de logements locatifs ou en accession sociale à la propriété. Elles s'efforcent de diversifier les tailles et les gammes de logements pour un meilleur équilibre social. L'accompagnement du parc a permis notamment de créer des logements locatifs sociaux à haute performance énergétique et qualité environnementale dans des bâtiments ruraux vacants.

Logements sociaux en 2017



Part des logements sociaux (hors patrimoine communal conventionné) en %



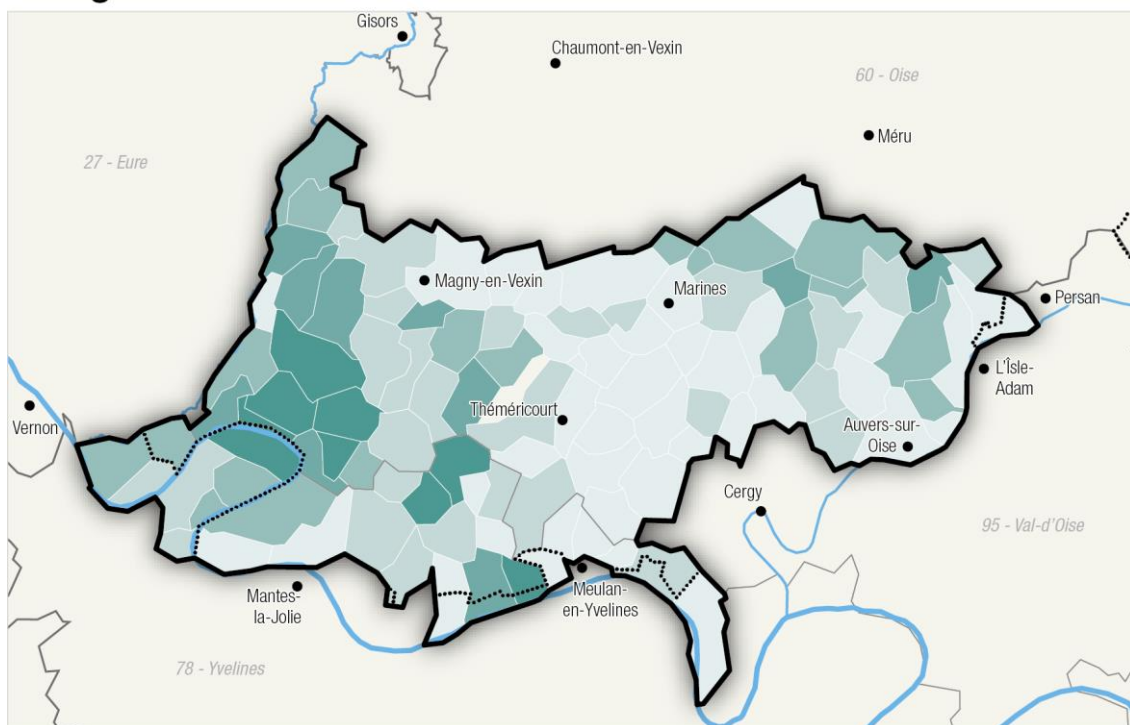
— périmètre d'étude
 périmètre actuel

— limite régionale
 — limite départementale
 - - - - - limite communale
 — hydrographie

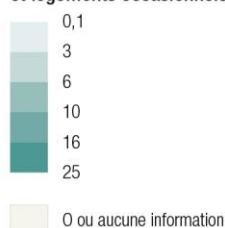
0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : RPLS 2017, L'Institut Paris Region



Logements secondaires et occasionnels en 2015



Part des résidences secondaires et logements occasionnels, en %



— périmètre d'étude
 périmètre actuel
 — limite régionale
 — limite départementale
 — limite communale
 — hydrographie

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : INSEE RGP2015, L'Institut Paris Region

Des enjeux de précarité énergétique

En croisant l'âge du parc et le revenu des ménages, des secteurs apparaissent comme pouvant abriter des ménages vulnérables. Il s'agit plus particulièrement des communes de la vallée de l'Epte. A ces difficultés liées au coût du chauffage s'ajoute celui de la mobilité, difficilement compressible dans des secteurs mal desservis par les transports en commun. Fort de ce constat et face au potentiel de réhabilitation du parc de logement dans le Vexin, une Opah énergie voit le jour en 2003, sur les 94 communes du PNR. Au total, pas loin de 805 ménages ont bénéficié de conseils techniques et d'aides financières. Une initiative de terrain (une des premières à l'époque) qui a permis de souligner l'importance de l'accompagnement individuel et de

la proximité comme levier déclencheur de la décision de travaux.

A noter que l'amélioration énergétique doit être compatible avec la préservation du patrimoine rural et que l'ancienneté du bâti n'est pas toujours synonyme de mauvaise qualité thermique. En effet, grâce à son adaptation pragmatique aux contraintes environnementales et climatiques, le patrimoine rural dispose a priori de bonnes qualités thermiques, même si l'occupation humaine de ce bâti a pu l'affecter à travers les années par des réhabilitations qui ont réduit ses performances énergétiques. A cette fin, le Parc a édité un guide de recommandations pour la restauration du bâti ancien. Il accompagne également les communes et les particuliers dans leurs actions de restauration en les conseillant et en attribuant des aides financières à la restauration.

Des ménages concernés par des situations d'habitat potentiellement indigne

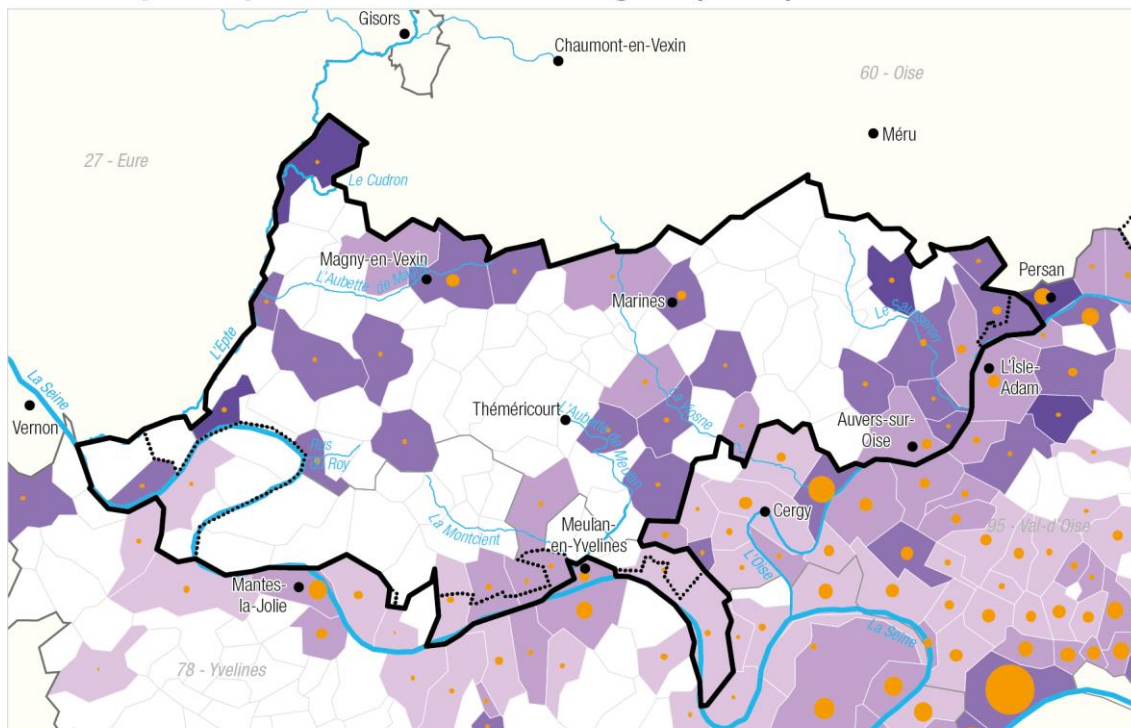
Certaines communes du PNR sont concernées par la problématique de l'habitat indigne en lien avec la vétusté d'un habitat rural ancien majoritairement occupé par des propriétaires modestes et âgés, avec des enjeux forts de repérage pour des ménages qui n'ont pas pour habitude de se signaler. Des personnes âgées occupant un logement dont les normes d'habitabilité ne sont plus du tout actuelles, et qui peut entrer dans les critères de l'habitat non décent, voire indigne, sans être perçu comme tel par ces occupants.

Dans les communes les plus rurales, les acteurs de terrain constatent également le développement de formes d'habitat précaire et de locaux impropres à l'habitation : mobilhomes et caravanes occupées à l'année, cabanes bricolées...

Au sein du PNR, certaines communes se distinguent par des effectifs importants de ménages potentiellement concernés par un habitat indigne. Il s'agit notamment de Magny-en-Vexin, Marines, Parmain et Champagne sur-Oise. D'autres par un pourcentage élevé, supérieur à 8%, comme Saint-Clair-sur-Epte, Frouville et La Roche-Guyon.

A l'ouest du PNR, les communes concernées par un parc privé potentiellement indigne (PPPI) se caractérisent par une part importante de propriétaires occupants pauvres (dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds HLM) ; tandis qu'au sud-est, en se rapprochant des zones urbanisées, par une part importante de locataires du parc privé en situation de pauvreté. Les occupants de logements indignes cumulent souvent plusieurs facteurs de précarité et des profils qui freinent leur accès à un logement décent ; ils sont à la fois pénalisés par la faiblesse de leurs ressources mais aussi par des handicaps spécifiques : chômage, invalidité, monoparentalité (salaire unique) ou encore tutelle psychiatrique.

Parc privé potentiellement indigne (PPPI)



Part des résidences principales concernées en %



Nombre de résidences principales concernées



— périmètre d'étude
 périmètre actuel

— limite régionale
 — limite départementale
 — limite communale
 — hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : Filocom 2013, MEDDEE (d'après DGFiP), traitement CD-ROM PPPI Anah



Equipements et services

Le PNR connaît une offre en équipements propre à son caractère rural.

Des niveaux d'équipements de proximité très hétérogènes

Une méthode croisant densité humaine et niveau d'équipements

Afin de déterminer le niveau des communes du Parc en équipements de proximité, un croisement entre l'offre en équipement de proximité et la densité humaine (population (P) et emploi (E)) des communes a été réalisé.

Les équipements pris en compte sont les bibliothèques, médecins libéraux (généralistes et spécialistes de premier recours), commerces de proximité, petite enfance, espaces verts ouverts au public. Une variable par type d'équipement, selon que le taux d'équipement de la commune était nul, inférieur à la médiane (inférieur au 3ème quartile ou au-dessus) a été déterminée. A partir de là, une typologie des communes en trois classes, en fonction de leurs niveaux d'équipements a été réalisée.

Les communes ont été classées selon 3 classes de densité :

- communes peu denses : densité P+E < 30
- communes moyennement denses : densité P+E comprise entre 30 et 50
- communes denses : densité P+E >=50

Un bon niveau d'équipement dans les polarités du Parc, mais des espaces interstitiels sous dotés

Dans le périmètre du parc existant, il n'y a pas de communes considérées comme très denses. Les communes ayant le meilleur niveau d'équipements de proximité sont pour les communes moyennement denses : Magny-en-Vexin, Marines, Boissy-l'Aillierie, Auvers-sur-Oise et Parmain. Ces communes sont situées aux franges du Parc. Pour les communes peu denses : Vétheuil, Oinville-sur-Montcient, Seraincourt, Vigny et Us se distinguent par un bon niveau d'équipement.

Dans une moindre mesure, les communes de Chars, Bray-et-Lû, La Roche-Guyon, Ennery et Butry-sur-Oise sont moyennement dotées.

Il existe des « poches » de communes peu dotées telles Chaussy, Ambleville, Maudétour-en-Vexin, Aincourt qui se trouvent à plus de 5 kilomètres d'une

des centralités du Parc, ce qui pose la question du renforcement des polarités secondaires.

A noter que ces dernières années avec le développement des équipements et services, la commune de Nesles-la-Vallée prend d'après les élus locaux, un statut de « gros bourg » venant compléter les polarités du plateau au nord-est du Vexin.

Concernant les extensions possibles du Parc, dans la boucle de Moisson et de la confluence de l'Epte, seule la commune de Freneuse est considérée comme une commune bien dotée.

La commune de Gargenville, partiellement incluse dans le périmètre actuel est également bien dotée. C'est dans la partie d'extension possible que se trouvent une grande partie des équipements de proximité de la ville.

Hardricourt, Evéquemont et Triel-sur-Seine, communes de la vallée de la Seine, sont également considérées comme bien dotées en équipements de proximité.

Un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public arrêté dans les Yvelines et en réflexion dans le Val d'Oise

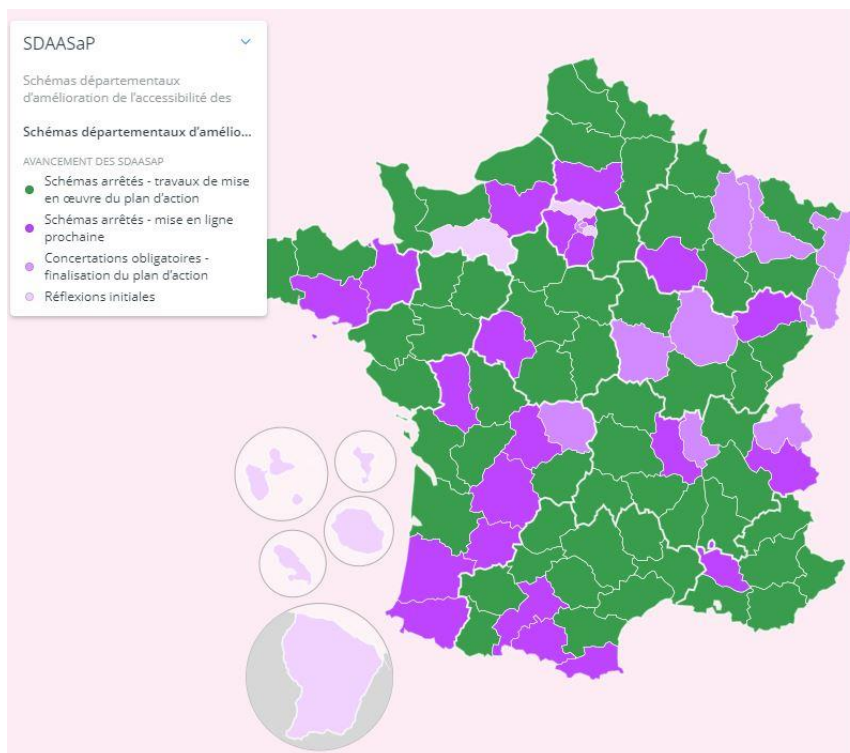
Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe). Il se concrétise depuis le 1er janvier 2016, par l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, pilotés conjointement par les préfets et les présidents de conseils départementaux. Ils doivent permettre d'améliorer le maillage territorial en services publics de proximité, essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne.

Initialement, une échéance avait été fixée au 31 décembre 2017. Du retard a été pris par certains départements. Celui des Yvelines a été arrêté le 15 mars 2019 et celui du Val d'Oise est très peu avancé, au stade des réflexions initiales.

Le programme d'action du schéma yvelinois prévoit des actions en faveur des territoires ruraux : la mise en œuvre des contrats de ruralité et du plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural, l'accompagnement des projets dans les communes rurales avec IngenierY. Dans le domaine de la santé, la lutte contre les déserts médicaux, le développement de la télémédecine. L'accès au très haut débit y est aussi mentionné.

Trois maisons de services au public (MSAP³⁷) sont implantées dans le Parc côté Val d'Oise à Vigny, Vétheuil et Nesles-la-Vallée et aucune côté Yvelinois. Il existe un projet de création d'une

nouvelle maison de services au public dans le rural Val d'Oisien, mais la localisation précise n'est pas encore connue.



Etat d'avancement des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Source : CGET 2020

Des équipements d'enseignement secondaire concentrés dans quelques pôles urbains intérieurs et extérieurs

Si le PNR actuel tout comme ses extensions sont bien dotés en écoles élémentaires, il ne possède qu'un nombre restreint de collèges, localisés dans quelques pôles urbains comme Magny-en-Vexin, Marines, Vigny et aux franges du PNR à Parmain, Gaillon-sur-Montcient, Butry-sur-Oise, Boissy-l'Aillierie, la Roche Guyon, Auvers-sur-Oise et Bray-et-Lû.

Les collèges situés sur les communes de Vigny, Butry-sur-Oise, Boissy-l'Aillierie ont été construit après 2004, renforçant l'offre dans la partie sud et est du Parc.

Parmi les communes des extensions potentielles, seules Gargenville et Triel-sur-Seine ont un collège.

En matière de lycée d'enseignement général ou polyvalent, le territoire du Parc actuel n'en possède qu'un à Chars. Il s'agit d'un lycée professionnel formant aux métiers de la sécurité et de la prévention.

Les communes des extensions potentielles n'ont aucun lycée.

En matière d'enseignement supérieur, le PNR dans son périmètre actuel tout comme dans ses extensions ne dispose d'aucun site.

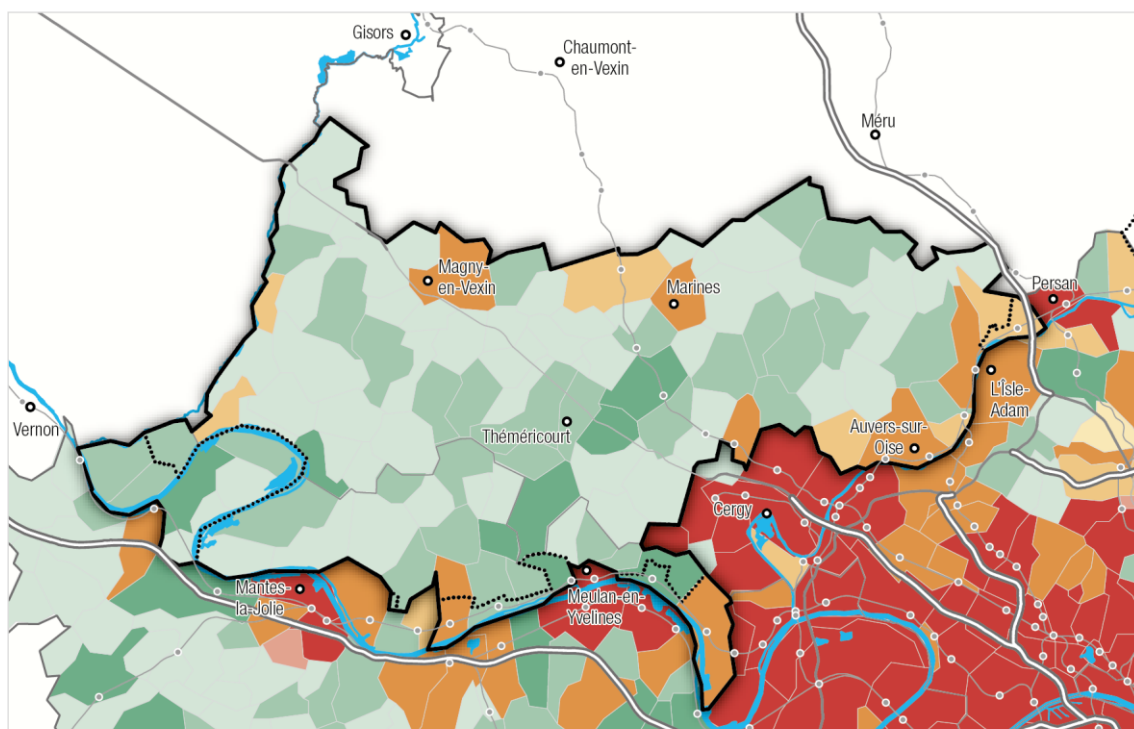
Il existe une offre importante de collèges et de lycées dans les villes situées aux portes du PNR.

De même, les pôles à proximité immédiate du PNR proposent une offre en formation supérieurs : IFSI, ESSEC, ESPE, Université à Cergy, IFSI, IUT et ISTD à Mantes-la-Jolie, IFSI aux Mureaux...

37 Les maisons de services au public sont des espaces mutualisés de services au public, labellisés par l'Etat. Elles ont pour but de rassembler en un seul lieu des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs

groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés de missions de services public.

Niveau communal d'équipements de proximité dates variables de 2012 à 2015



Offre et accessibilité aux soins de premier recours (généralistes)

Une étude de l'ORS et l'Irdes parue en 2019³⁸ détermine une méthodologie permettant de mesurer l'accessibilité aux médecins généralistes en Île-de-France. L'offre de soin comptabilisée dans cette étude comporte outre les médecins généralistes, certains médecins à mode d'exercice particulier (homéopathes, acupuncteurs, gériatres...) et l'offre de soin proposée dans les centres de santé (l'étude intègre l'ensemble des médecins et centres de santé exerçant dans un rayon de 45 kilomètres du pourtour des frontières régionales).

L'unité géographique considérée est une maille de 200 mètres de côtés afin de mesurer les niveaux d'accessibilité aux soins à une échelle infra-communales.

Les indicateurs combinent distance et disponibilité de l'offre, tout en s'affranchissant des frontières administratives.

Cette étude étudie plusieurs scénarii. Le scénario que nous prenons pour observer l'offre et l'accessibilité sur le PNR prend en compte les hypothèses suivantes : la population est pondérée selon l'âge et le revenu, les seuils d'activités des médecins sont compris entre 250 et 6 000 consultations et visites par an, les effets de concurrence sont pris en compte et les modes de

³⁸ L'accessibilité aux médecins généralistes en Île-de-France, Méthodologie de mesures des inégalités infra-communales – Rapport et enquêtes, IRDES et ORS, juillet 2019

transports considérés sont la voiture et les transports en commun.

Le zonage déficitaire officiel prend le niveau médian de dotation, soit 2,51 consultations et visites potentiellement accessibles.

Le périmètre existant du territoire du PNR est couvert de façon hétérogène. L'accessibilité aux généralistes est bonne pour les habitants des polarités du PNR ou à proximité immédiate des polarités hors PNR.

Les secteurs qui connaissent le meilleur niveau d'accessibilité aux généralistes sont sur les franges du PNR :

- la frange nord : Chars, Le Bellay-en-Vexin, Nucourt et le centre de Magny-en-Vexin,
- la frange sud : Evéquemont et Boissy-l'Aillierie, Ennery
- des communes de la vallée de la Montcient : Oinville-sur-Montcient, Brueil-en-Vexin,
- des communes de la vallée de l'Aubette : Tessancourt-sur-Aubette Condécourt, Sagy.

Il faut noter qu'une partie de Saint-Clair-sur-Epte et Buhy connaît une très bonne accessibilité aux généralistes avec un nombre potentiel de consultations et visites accessibles par habitant supérieur à 4. Une offre située dans l'Eure, accessible via la RD14 explique cette bonne accessibilité.

Pour le reste du territoire du PNR, on constate un niveau d'accessibilité faible.

Les communes partiellement incluses, situées dans la partie sud, tournée vers la vallée de la Seine ont

généralement un bon niveau d'accessibilité aux généralistes : Gargenville, Guitrancourt, Juziers, une partie de Hardicourt, Vaux-sur-Seine et Triel-sur-Seine

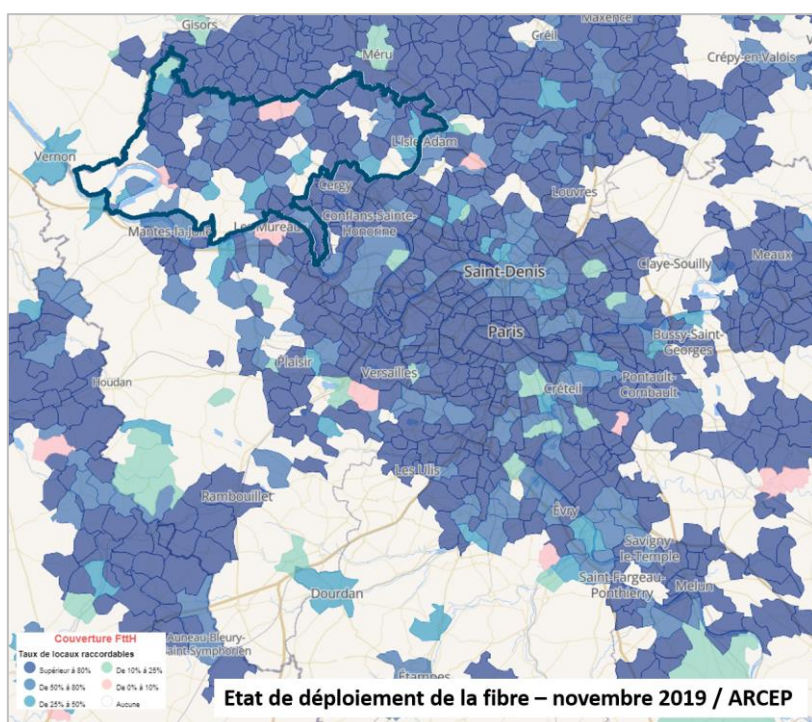
Les communes des extensions, situées dans la boucle de Moisson et de la Confluence de l'Epte : Limetz-Ville, Bennecourt, Freneuse, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt et Bonnières-sur-Seine ont un niveau d'accessibilité faible, tout comme la commune de Champagne-sur-Oise, à l'est.

Bilan et enjeux

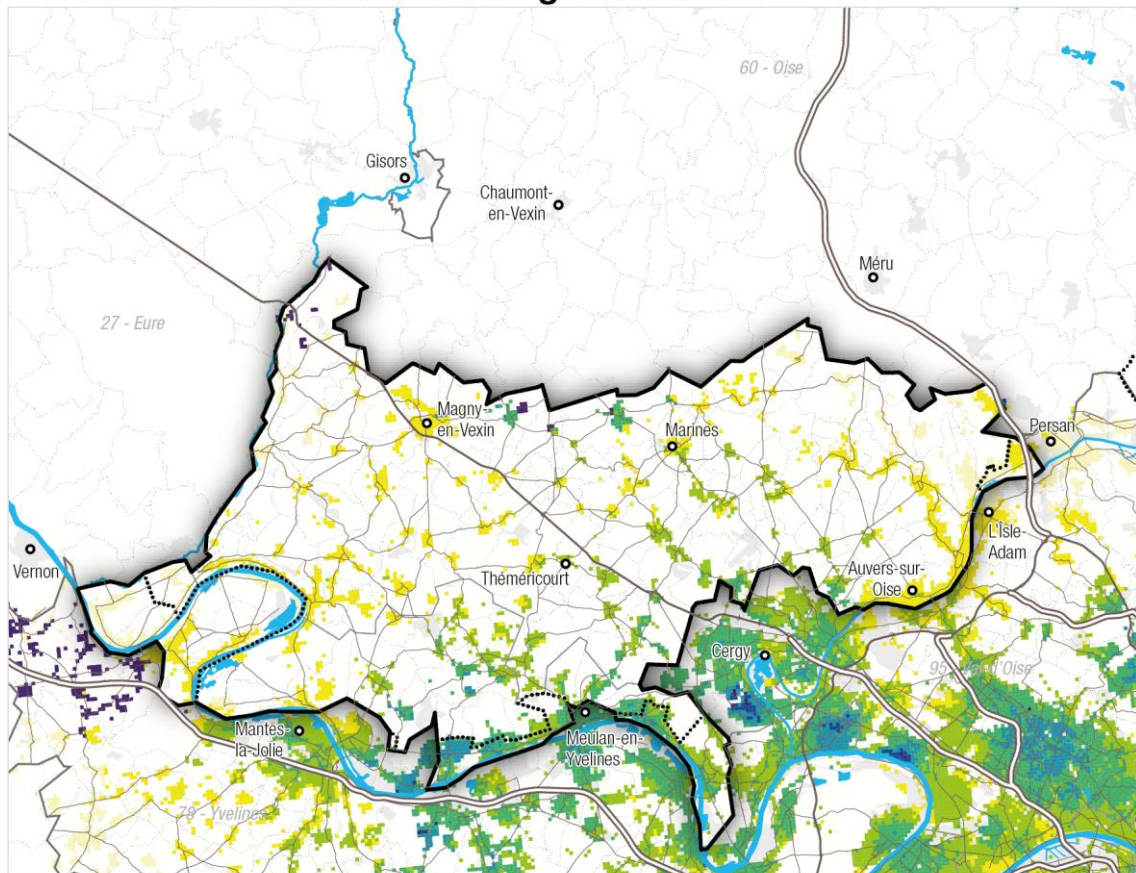
Le territoire du parc manque encore de polarités secondaires permettant d'offrir aux habitants du parc situés dans les espaces les plus ruraux des services de proximité et un accès aux médecins plus aisés.

L'accessibilité aux généralistes, et plus généralement l'accès aux soins doit être un point de vigilance pour le PNR. Les secteurs centraux du PNR ont un niveau d'accessibilité aux généralistes insuffisant. Cet axe est à développer, surtout dans la perspective du vieillissement de la population et la prise en charge de la dépendance.

Le développement du numérique doit également être un point d'attention sur ce territoire. La couverture du territoire par la fibre très haut débit montre que de nombreuses parties du territoire ont un taux de locaux raccordables supérieur à 80%. C'est un des moyens de faciliter l'accès du plus grand nombre aux services publics avec la dématérialisation. L'utilisation du numérique dans le cadre de l'e-santé doit également être une piste à étudier dans ces communes.



Niveau d'accessibilité aux généralistes



Nombre de consultations et visites potentiellement accessibles par habitant et par maille



Maille non habitée

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : Insee, Sniiram 2015, Cnam, Irdes/agence de la biomédecine, Île-de-France Mobilités, L'Institut Paris Region Traitement ORS IDF et Irdes



Dynamiques économiques et touristiques

Dynamiques globales en matière d'activités et d'emplois

Un territoire à faible densité d'emplois

Le recensement de la population de l'Insee fait état de **18 119 emplois** dans les **91 communes entièrement incluses** dans le Parc actuel en 2015. Cela représente une densité d'emplois de 25 emplois/km², et un **taux d'emploi³⁹ de 0,44 emploi par actif**. Ces faibles ratios sont caractéristiques d'un territoire rural, très résidentiel et sans polarité économique d'importance supra-locale en son sein.

A cet égard, le profil du PNR du Vexin français actuel est proche de celui du Gâtinais français, qui compte 18 990 emplois sur 756 km², soit une densité d'emplois de 25 emplois/km², tandis que son taux d'emploi est également de 0,44 emploi par actif.

De son côté, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (hors Rambouillet et Gif-sur-Yvette) a une densité d'emplois sensiblement plus élevée (25 909 emplois sur 586 km², soit 44 emplois/km²), et un taux d'emploi également un peu plus élevé (0,54 emploi par actif).

Ce caractère très résidentiel du territoire du Vexin français a eu tendance à se renforcer sur la période récente, comme en témoigne la **baisse du taux d'emploi**, passé de 0,49 en 2006 à 0,44 en 2015. Cette baisse du taux d'emploi est due aux facteurs conjugués de la **baisse du nombre d'emplois** sur cette période (**-615 emplois entre 2006 et 2015**), et de la croissance concomitante, quoique ralentie, de la population et donc du nombre d'actifs (voir la partie sur les dynamiques démographiques).

Les neuf communes du Parc actuel appartenant à l'agglomération de Paris regroupent 3 176 emplois, dont 1 088 à Auvers-sur-Oise. **La grande majorité des emplois est donc localisée dans les communes rurales du Parc** (près de 15 000 emplois sur 18 100).

Seules quatre communes totalisent plus de 1 000 emplois :

- Magny-en-Vexin : 2 275 emplois, taux d'emploi de 0,80 (-353 emplois entre 2010 et 2015) ;

- Ennery : 1 994 emplois, taux d'emploi de 1,81 (+419 emplois entre 2010 et 2015) ;
- Marines : 1 685 emplois, taux d'emploi de 0,92 (+38 emplois entre 2010 et 2015) ;
- Auvers-sur-Oise : 1 088 emplois, taux d'emploi de 0,30 (-4 emplois entre 2010 et 2015).

A elles seules, ces quatre communes concentrent 39% des emplois du PNR (Insee, RP 2015).

Si **Ennery** est hors agglomération parisienne, elle peut cependant être considérée comme faisant fonctionnellement partie de la polarité économique Cergy-Pontoise-Saint-Ouen-l'Aumône. Sur ces quatre communes de plus de 1 000 emplois, seules deux communes sont donc de réelles **polarités rurales** structurant leur environnement proche : **Magny-en-Vexin** et **Marines**.

Le reste du territoire est constitué de petites communes rurales comptant moins de 1 000 emplois, 52 d'entre elles comptant même moins de 100 emplois.

46% d'emplois supplémentaires dans le périmètre à 107 communes

Les sept communes partiellement incluses dans le Parc actuel regroupent **4 262 emplois**, mais ceux-ci sont principalement situés hors du Parc actuel. Avec 1 984 emplois, **Gargenville** concentre à elle seule près de la moitié des emplois de ces sept communes.

Enfin, les neuf communes du périmètre d'extension potentielle regroupent **4 083 emplois**. **Triel-sur-Seine** est la commune comptant le plus d'emplois (1 719 emplois). Viennent ensuite **Freneuse** (977 emplois) et **Hardricourt** (619 emplois).

Ces deux groupes de communes (partiellement hors Parc et périmètre d'extension potentielle) totalisent ainsi 8 345 emplois. Leur inclusion dans le périmètre du Parc conduit donc à une augmentation de 46% du nombre d'emplois du Parc (de 18 119 à 26 464 emplois), et à un taux d'emploi encore plus faible, à 0,41 emploi par actif (Insee, RP 2015).

Une part relativement forte de l'industrie dans l'emploi

Contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre de la part d'un territoire si résidentiel, la part de l'emploi relevant des activités dites « présentes » dans l'emploi salarié total n'est « que » de 64,5%, soit seulement 2,5 points de plus que la moyenne régionale (62%).⁴⁰

39 Rapport entre le nombre d'emplois présents sur le territoire et le nombre d'actifs résidant dans le territoire. A l'échelle de la région Île-de-France, le taux d'emploi est de 0,92 emploi par actif.

40 Les activités présentes sont « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes » (Insee).

Ceci est notamment dû à une caractéristique forte du PNR Vexin français, qui est la part relativement importante de l'emploi industriel (l'industrie faisant partie des activités considérées comme non présentes, car majoritairement exportatrices). Avec 2 500 emplois en 2015, l'industrie représente ainsi 14% de l'emploi total du territoire en 2015, contre 8% en moyenne régionale (Insee, RP 2015), et même 16,1% de l'emploi salarié, contre 6,6% en moyenne régionale (Insee, CLAP 2015).

Le PNR du Vexin français est également plus industriel que les PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (hors Rambouillet et Gif-sur-Yvette) et du Gâtinais français, où l'emploi industriel représente respectivement 10,2% et 7,5% de l'emploi total.

L'emploi industriel est concentré à 80% sur 10 communes : Marines, Boissy-l'Aillerie, Nucourt, Ennery, Magny-en-Vexin, Bray-et-Lû, Us, Cormeilles-en-Vexin, Nesles-la-Vallée, Auvers-sur-Oise. Les principales spécialisations industrielles du territoire sont : l'automobile (326 emplois), la métallurgie (282 emplois), la fabrication de produits métalliques (282 emplois), la réparation/installation de machines et équipements (190 emplois). (Source : CLAP 2015)

Le tissu industriel local est constitué majoritairement de TPE et petites PME : les 2 322 effectifs salariés recensés dans ACOSS en 2017 se répartissent dans 156 établissements, soit une moyenne de 15 effectifs par établissement - les cinq établissements industriels de plus de 100 effectifs recensés sur le territoire concentrent environ 1 000 emplois à eux seuls.

Les cinq établissements industriels de plus de 100 effectifs sont les suivants :

- Automotive Exteriors Europe, filiale de la société américaine **Flex-n-Gate** (ex-Faurecia), à Marines (équipementier automobile, environ 300 emplois) ;
- **Griffine Induction** à Nucourt (tissus enduits, environ 250 emplois) ;
- **VM Building Solutions** à Bray-et-Lû (métallurgie du zinc, environ 150 emplois) ;
- Groupe Sebbin à Boissy-l'Aillerie (implants mammaires, 130 emplois) ;
- **Huck France** à Us (outils de fixations aéronautiques, 120 emplois).

On peut également ajouter à cette liste d'établissements industriels emblématiques du territoire, les **Ateliers Laumonier** / Biospace Lab / LIMMED / EDA à Nesles-la-Vallée (mécatronique de précision, instrumentation scientifique & médicale, implants médicaux, 90 emplois).

Si le secteur industriel reste surreprésenté dans l'emploi local, il a cependant perdu environ 1 200 emplois depuis le début des années 2000⁴¹, dont près de 400 emplois entre 2007 et 2010 (Insee, RP).

41 La Contribution à l'évaluation territoriale du PNR du Vexin français, réalisée par l'IAURIF en 2004, recensait 3 700 emplois industriels en 2001.

Et l'emploi industriel reste fragile, comme en témoigne le plan de sauvegarde de l'emploi pour VM Building Solutions, qui prévoit de supprimer 57 postes et d'en délocaliser 29 autres⁴².



Les Ateliers Laumonier à Nesles-la-Vallée
© Martin Hervouët

Autres secteurs pourvoyeurs d'emplois : la construction, la santé et l'action sociale

Les autres secteurs qui sont à la fois pourvoyeurs d'emplois et spécifiques du territoire par rapport à la moyenne régionale sont :

- **la construction** : 1 741 emplois salariés, soit 12,1% de l'emploi salarié contre 5% en Île-de-France (Insee, CLAP 2015), mais une perte de plus de 200 emplois salariés privés entre 2007 et 2017 selon ACOSS. La construction représente 8% des emplois du PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 10,8% des emplois du PNR du Gâtinais français, et 8,3% des emplois du rural francilien hors PNR ;
- **la santé** : 1 498 emplois salariés, soit 10,4% de l'emploi salarié contre 5% en Île-de-France. **Le principal employeur du territoire est ainsi le Groupe Hospitalier Intercommunal du Vexin avec environ 700 emplois.** Selon ACOSS, ce secteur a également perdu plus de 200 emplois salariés privés entre 2007 et 2017. La santé représente 5,7% des emplois du PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 8% des emplois du PNR du Gâtinais français, et 7,6% des emplois du rural francilien hors PNR ;
- **l'action sociale** : 1 096 emplois salariés, soit 8% de l'emploi salarié contre 4% en moyenne régionale. (Insee, CLAP 2015), et plus de 100 emplois salariés privés créés entre 2007 et 2017 (ACOSS). L'action sociale représente 10% des emplois du PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 11,7% des emplois du PNR du Gâtinais français, et 7,6% des emplois du rural francilien hors PNR.

42 <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/val-d-oise-le-village-de-bray-et-lu-s-inquiete-de-voir-partir-son-usine-historique-21-03-2019-8037189.php>

A l'inverse, plusieurs secteurs sont moins pourvoyeurs d'emplois qu'en moyenne régionale, en particulier :

- les services aux entreprises : 1 375 emplois, soit 9,5% de l'emploi salarié contre 17,5% en moyenne régionale, 15,9% dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 9,7% dans le PNR du Gâtinais français, et 9,9% dans le rural francilien hors PNR ;
- le commerce de détail : 832 emplois, soit 6% de l'emploi salarié contre 8% en moyenne régionale, 6% dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 16% dans le PNR du Gâtinais français, et 11,4% dans le rural francilien hors PNR ;
- l'hébergement-restauration : 425 emplois, soit 3% de l'emploi salarié contre 5% en moyenne régionale, 4% dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 4,7% dans le PNR du Gâtinais français, et 4,2% dans le rural francilien hors PNR.

L'emploi agricole, salarié et non-salarié, peut être appréhendé par plusieurs sources. L'approche par secteur d'activité donne un nombre de 474 emplois dans le secteur de l'agriculture, soit 3% de l'emploi total, contre 0,2% en Île-de-France, 1,2% dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, 1,4% dans le PNR du Gâtinais français et 0,9% dans le rural francilien hors PNR (Insee, RP 2015). L'approche par fonctions (métiers) donne un nombre de 509 emplois agricoles en 2014, soit également 3% de l'emploi total, et une perte de 55 emplois par rapport à 2009 (Insee, Analyse fonctionnelle des emplois).

Le passage au périmètre des 107 communes ne modifie pas sensiblement la structure sectorielle de l'emploi du PNR :

- L'industrie reste le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec 3 047 emplois salariés (même si sa part dans l'emploi salarié baisse légèrement, de 16,1% à 14,8%) ;
- Les services aux entreprises restent un secteur sous-représenté, avec 9,2% de l'emploi salarié total ;
- Le poids du secteur de la construction dans l'emploi salarié est un peu plus fort dans le périmètre à 107 communes (13,8%) que dans le périmètre à 91 communes (12,1%) ;
- La principale différence concerne le poids de la santé, qui baisse de 10,4% à 7,6% de l'emploi salarié total, du fait de l'absence de structure de santé dans les 16 communes additionnelles.

Une autre caractéristique du territoire est **l'importance de l'emploi non salarié**, qui représente 2 816 emplois en 2015, soit 15,5% de l'emploi total (et même 16,3% dans le périmètre à 107 communes), contre 7,9% dans le Val-d'Oise, 9,1% dans les Yvelines, et 9,5% en moyenne régionale. Si la *part* de l'emploi non salarié dans l'emploi total a légèrement progressé (de 14,7% en 2011 à 15,5% en 2015), en revanche le *nombre* d'emplois non-salariés a très légèrement baissé (2 819 emplois non-salariés en 2011 contre 2 816 en 2015) ; il a seulement baissé moins fortement que l'emploi total.

Cette part relativement forte de l'emploi non salarié se retrouve également dans les PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (15,4% d'emploi non salarié) et du Gâtinais français (17,5%), et dans une moindre mesure dans le rural francilien hors PNR (12,4%).

Enfin, l'emploi public représente 22,6% de l'emploi salarié total en 2015, contre 19,9% en Île-de-France, 22,7% dans le PNR du Gâtinais français, et 17,1% dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (hors Rambouillet et Gif-sur-Yvette).

Fort poids des établissements de moins de 10 salariés dans l'emploi local

Si les établissements de plus de 100 effectifs sont peu nombreux (10 dans le secteur marchand, dont 5 dans l'industrie), ils regroupent quand même 20% des effectifs salariés du territoire (CLAP 2015). C'est cependant une part bien moindre que la moyenne régionale de 50% d'effectifs salariés dans des établissements de plus de 100 effectifs.

La grande majorité des effectifs salariés (80%) est ainsi employée dans des établissements de moins de 100 effectifs. Ils sont particulièrement nombreux à être employés dans des établissements de moins de 10 salariés : c'est le cas de 31% des salariés du territoire, contre seulement 16% en Île-de-France.

A cet égard également, le profil du PNR du Vexin français est proche de celui du Gâtinais français, où les établissements de plus de 100 effectifs regroupent 21% des emplois salariés, et ceux de moins de 10 effectifs 32% des emplois salariés. Le PNR Haute Vallée de Chevreuse, lui, est plus proche de la moyenne francilienne avec 41% de ses emplois salariés dans des établissements de plus de 100 effectifs, et 21% de ses emplois salariés dans des établissements de moins de 10 effectifs.

30 ha de foncier économique nouveau depuis 2006

Au total, 28 zones d'activités et emprises industrielles, s'étendant sur environ 234 ha, sont recensées dans les 91 communes entièrement incluses dans le PNR. Ce chiffre inclut la création en 2006 de deux nouvelles zones d'activités totalisant 30 ha de nouveau foncier économique :

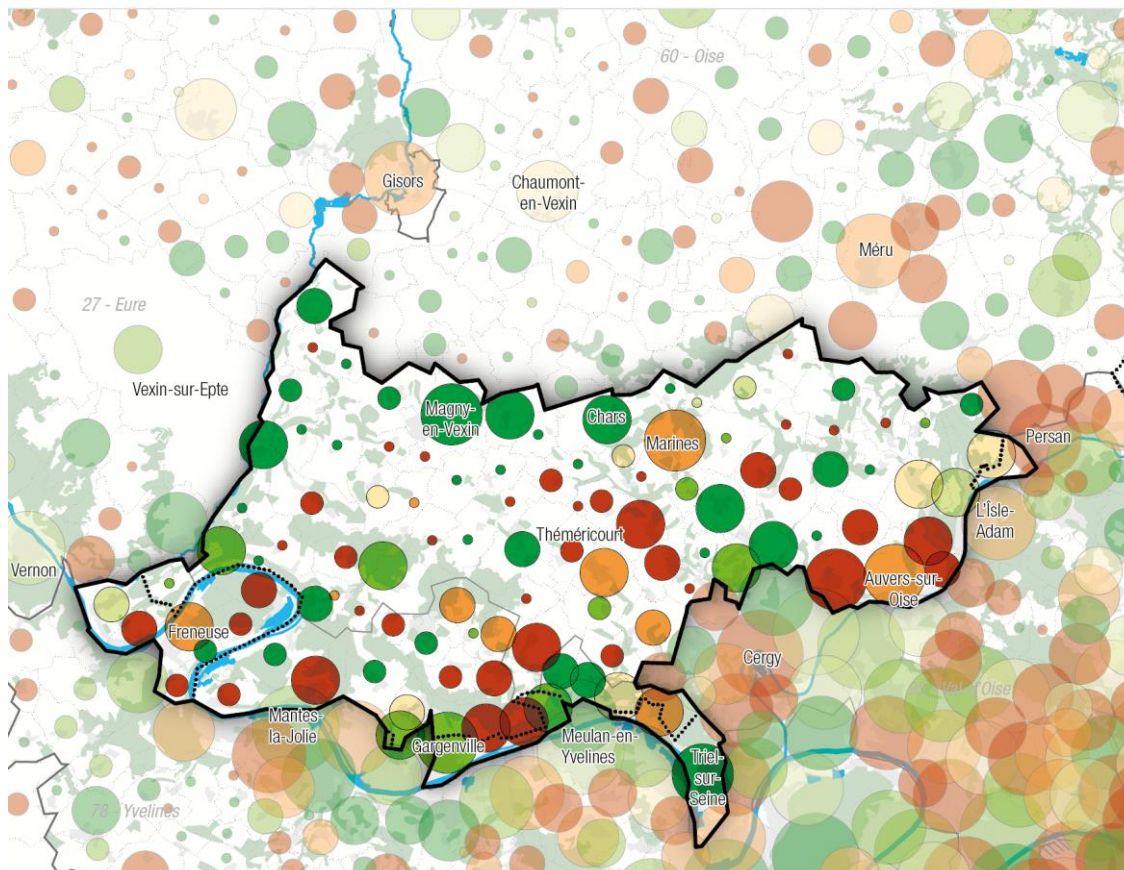
- Parc d'activités intercommunal des Portes du Vexin à **Ennery** (24 ha), en extension de la ZA de la Chapelle Saint-Antoine ;
- Parc d'activités intercommunal de la Richarderie à **Marines** (6 ha), en extension de la ZA des Carreaux.

De leur côté, les 7 communes partiellement incluses dans le Parc totalisent 240 ha de zones d'activités et emprises industrielles, soit davantage que les 91 communes entièrement incluses dans le Parc. Les principales emprises sont situées à Gargenville, avec le dépôt pétrolier Total (90 ha) et la cimenterie Calcia (59 ha).

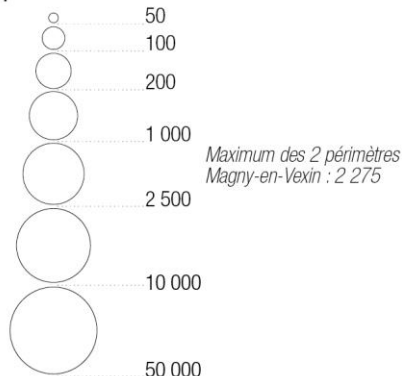
Enfin, sur les 9 communes du périmètre d'extension potentielle, 4 communes totalisent 7 zones d'activités s'étendant sur 40 ha, dont 24 ha dans les trois zones d'activités de Freneuse.

Au total, l'inclusion de ces deux groupes de communes dans le PNR apporte ainsi environ 280 ha supplémentaires de zones d'activités et emprises économiques au sein du Parc, et conduit donc à plus que doubler la surface totale de foncier économique du PNR.

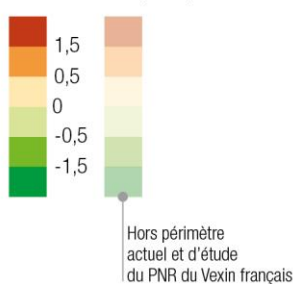
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2016



Nombre d'emplois par commune en 2016 par classe



Taux de croissance annuel moyen de 2011 à 2016 (en %)



- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

Précaution méthodologique Insee : les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs. Les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Le Vexin Français, bannière d'un tourisme « authentique » en Île-de-France

La charte actuelle orientait la stratégie vers une politique de développement durable du tourisme et des loisirs. Elle se déclinait alors tant au niveau de l'accessibilité du territoire, des circulations douces qui s'y déploient, de la valorisation du patrimoine local, de l'hébergement, de la promotion touristique, de l'implication des habitants et des visiteurs et la mise en réseau des acteurs touristiques. Dans cet objectif, le Parc proposait un ensemble d'actions et d'aides financières à destination des communes et des prestataires touristiques. Cette politique a permis de positionner le territoire dans une forme de tourisme d'authenticité et de nature, et d'inscrire le Parc dans la mouvance « slow tourisme ».

Le Vexin Français offre de grandes qualités patrimoniales et paysagères. Les grandes entités qui le composent (cf. partie descriptive des entités) sont source de diversités morphologiques (cours d'eau, coteaux, vallées...) et de biodiversités (réserve naturelles, observatoires...). Préservés par le parc, les espaces naturels et de biodiversité ont pu faire l'objet de travaux de restauration écologique ou de valorisation pédagogique à travers les aides financières proposées.

Il en est de même pour le patrimoine bâti remarquable (ferme, églises, châteaux), qui sont caractéristiques de l'architecture du Vexin français. Des subventions du PNR pouvaient être accordées pour leur valorisation (restauration et mise en valeur).

Dès 2004, le potentiel du territoire en termes de développement de l'activité de randonnée (pédestre, équestre, cyclable) et d'activités nautiques (l'Epte et l'Oise) avait été identifié. Aujourd'hui l'activité notamment de randonnée a été fortement renforcée par l'entretien et l'ouverture de nombreux chemins.

Concernant l'offre culturelle du territoire, elle est essentiellement composée de musées de proximité (Musée de la Moisson, Maison du Pain, Maison de la Vigne...), de Maisons d'artistes parfois labellisées « Maison des Illustres ». Très locale, cette offre reste encore très confidentielle. Néanmoins, le territoire bénéficie de pôles touristiques majeurs tels Auvers-sur-Oise (environ 300 000 visiteurs/an pour la commune, 50 000 visiteurs en 2018 pour le château) ou La Roche-Guyon (72 000 visiteurs en 2018). Identifiés dans les stratégies touristiques en cours sur le territoire (régionale et départementale) comme des destinations touristiques de rayonnement national (La Roche-Guyon) voire international (Auvers-sur-Oise), ces pôles sont des leviers de répartition des flux touristiques en région. Il semble néanmoins que leur attractivité actuelle ne soit pas à la hauteur de leur notoriété.

La mise en place de Cap tourisme a permis d'instaurer une coordination des acteurs touristiques du territoire, des producteurs locaux (pour la vente à la ferme) et des artisans et de structurer l'offre. En complémentarité, le déploiement de la Marque « Valeurs Parc » permet de valoriser et de préserver l'authenticité du territoire.

Bénéficiaires de la marque Valeurs Parc

	2008	2012	2016	2017	2018
Restaurateurs	5	4	3	4	5
Hébergeurs	-	7	7	9	9
Guides accomp.	-	3	5	4	4
Sites et lieux de visite	-	-	1	3	3
Produits			7	8	8
Total	5	14	23	28	29

Source : PNR Vexin Français

Une accessibilité au territoire difficile ...

Si la desserte routière depuis la capitale est relativement aisée via les autoroutes A13 et A15 qui le bordent à l'est et au nord, la desserte ferroviaire ne permet pas d'accéder au Parc par une ligne directe depuis Paris. Des gares de RER ou de lignes SNCF sont implantées à proximité (le réseau ferroviaire est présent majoritairement en bordure du Parc, à l'exception de la branche de la ligne J vers Gisors qui emprunte la vallée de la Viosne, mais avec des trafics modestes). Le rayonnement vers le Parc à partir de ces points d'entrée reste problématique.

De 2008 à 2017, de façon expérimentale, le Parc avec des aides financières de la Région, du département et de l'État avait permis d'expérimenter le « Baladobus ». Ce dernier permettait non seulement d'accéder au Parc mais également de rayonner sur l'ensemble du territoire. Il assurait une desserte des principaux sites touristiques (La Roche Guyon, La maison du Parc de Théméricourt ou encore Magny en Vexin pour le Parc Aventure Land). Le Baladobus n'a pu être maintenu notamment du fait de la diminution des crédits affectés au Parc. Il a assuré sa dernière saison touristique en 2017.

FREQUENTATION BALADOBUS 2008 - 2017

2008	477
2010	510
2012	1 423
2014	1 333
2016	1 213
2017	958
TOTAL 2008 - 2017	8 663

Source : PNR Vexin Français

Aujourd'hui la desserte en transport en commun repose essentiellement sur le réseau de bus local. Si les fréquences de passage sont relativement importantes en semaine, elles deviennent ponctuelles voire inexistantes le week-end. Le mode d'accessibilité le plus simple aujourd'hui pour le Parc est la route via des autoroutes sujettes à saturation le week-end.

L'accessibilité au Parc et la mobilité au sein de celui-ci reste un sujet central pour le territoire. A l'heure des nouvelles mobilités une offre de service adaptée devrait être réinventée. Le développement des transports à la demande avec réservation en amont comme le propose Transdev par exemple pour des mobilités au quotidien ne pourrait-il pas être envisagé pour de la mobilité touristique ? De même, ne pourrait-on pas expérimenter la mise à disposition de véhicules autonomes à la demande comme cela est en cours d'expérimentation à Rouen (véhicule électrique Zoé) ?

Pour cela le territoire doit envisager d'adapter ses services comme le déploiement du label accueil vélo (restaurants, hébergement, sites touristiques), la location et l'assistance de réparation vélo.



Sentier cyclable et pédestre à Valmondois

© Martin Hervouët

Une mobilité cyclable et pédestre privilégiée au sein du territoire

Ayant axé sa politique touristique sur l'opportunité de la randonnée pédestre, cyclable et équestre, le PNR du Vexin français a depuis sa création, développé et structuré cette forme d'activité. L'accent a été particulièrement mis sur le développement du réseau cyclable en passant de 13 km de voie cyclable à 135 aujourd'hui. La véloroute Paris-Londres le long de l'Oise qui permet la traversée du parc d'Est en Ouest et le projet de la véloroute de Paris au Havre vont accentuer l'empreinte de cette activité sur le territoire.

De plus, localement de nombreuses boucles et connexions ont été réalisées permettant d'assurer un maillage fin à l'ensemble du Parc. Le développement d'un réseau cyclable dense est interdépendant du déploiement des services de location de vélo classique et électrique ainsi que des services de réparation qui y sont liés. Ces services aujourd'hui ne semblent pas être suffisamment présents (seulement 4 loueurs) ou ne pas être en coordination avec une activité de loisirs de week-end (fermeture le dimanche par exemple). Le projet de véloroute de Paris au Havre est une opportunité de retombées économiques locales.

Année	2008	2012	2014	2018
Nbre Itinéraires pédestres	61	69	69	66
Km pédestre	898	994	994	936
Nbre Itinéraires cyclables	1	2	2	4
Km cyclable	13	72	72	135
Accueil vélo			10	15
Nbre Itinéraires VTT				15
Km VTT				245

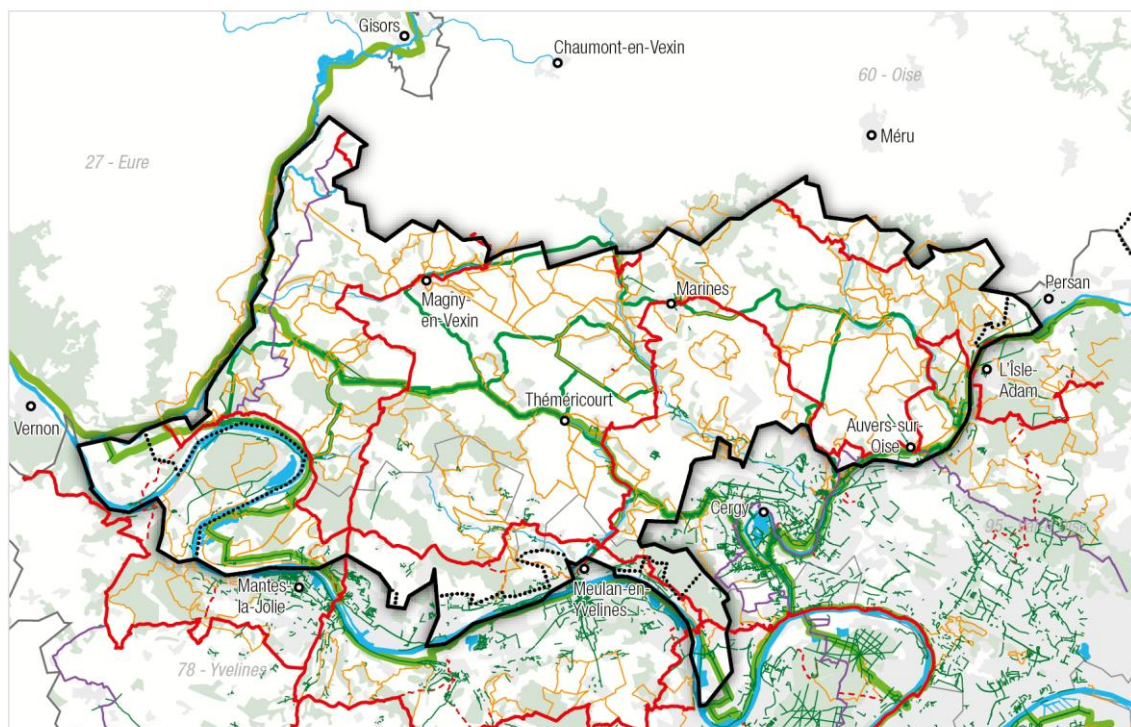
Accueil et itinéraires aménagés pour la randonnée dans le Parc du Vexin français

Source : PNR Vexin Français

L'activité pédestre est importante, elle l'était déjà en 2008 avec près de 950 km de sentiers pédestres aménagés. Les nouveaux aménagements ont été déployés à la marge compte tenu du nombre, déjà conséquent, de sentiers existants.

Le tourisme équestre de son côté n'a pas réellement été investi, ce qui laisse toute opportunité de développer cette activité dans les années à venir.

Les circulations douces



Les itinéraires de randonnées

- sentier de Grande Randonnée : GR®
- sentier de Grande Randonnée de Pays : GRP®
- sentier de Petite Randonnée : PR®
- - - diverticule de Grande Randonnée

Les voies cyclables

- Véloroute
- Boucles du Vexin
- aménagement cyclable en Île-de-France

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION - 2019
Sources : CRRP-ÎdF 2013, L'Institut Paris Region BDVELO 2019, DATAGOUV Veloroutes2013, PNR du Vexin français 2018



Une offre culturelle centrée sur quelques pôles majeurs

Le territoire est marqué par un ensemble d'offres culturelles assez confidentielles. Si cela fait partie du charme du tourisme authentique, il est un frein à un élargissement de leur fréquentation et à l'accroissement de retombées économiques locales. Le schéma régional du développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France a pour ambition de promouvoir les sites touristiques en région afin de diffuser les flux et répartir les retombées économiques. Pour cela il s'appuie sur des « contrats régionaux de destinations ». Auvers-sur-Oise et la vallée de la Seine (dont La Roche Guyon) sont identifiées comme tel. De même le conseil départemental du Val d'Oise a identifié dans sa stratégie Auvers-sur-Oise comme marque internationale, et le PNR du Vexin français comme un archipel d'attractivité touristique sur le thème

« nature, mise au vert et itinérance ». Il s'agit de s'appuyer sur ces destinations ou archipels pour développer l'attractivité touristique.

Le château et le parc de Villarceaux forment également une destination touristique importante sur le territoire du Vexin, axé sur la valorisation d'un patrimoine remarquable.

Auvers-sur-Oise et la Roche-Guyon sont des « locomotives touristiques » pour le Parc et doivent être des relais d'information pour le faire connaître.

Auvers-sur-Oise est doté désormais d'un office de tourisme intercommunal, La Roche Guyon a ouvert récemment un point d'information touristique à proximité du potager du château.



Auvers-sur-Oise
©Vincent Gollain

En termes d'offre, d'importants travaux ont été récemment engagés au château d'Auvers-sur-Oise. Ces nouveaux aménagements ont, entre autres, permis de réinventer l'offre muséale du site et de proposer une restauration de grande qualité. La ville s'est également enrichie d'une troisième « maison des illustres » (Maison Boggio).

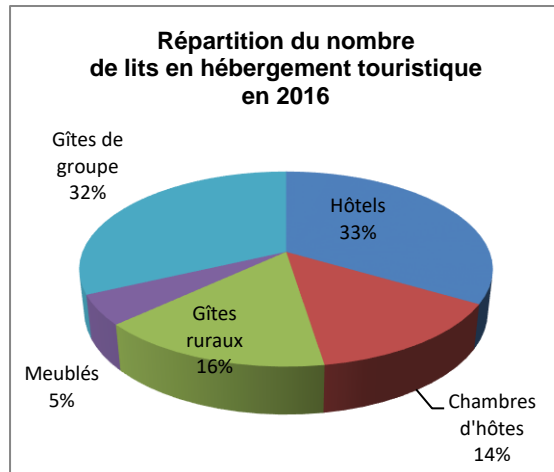
La Roche-Guyon a connu l'ouverture d'une escale fluviale en 2018 de grande capacité. A destination des bateaux de croisière d'envergure (jusqu'à 130 m de long soit près de 150 passagers) l'ouverture de l'escale a eu un impact direct sur les fréquentations du château mais peu sur les commerces à proximité.



La Roche-Guyon
© Martin Hervouët

Une offre d'hébergement centrée sur le gîte et la chambre d'hôtes

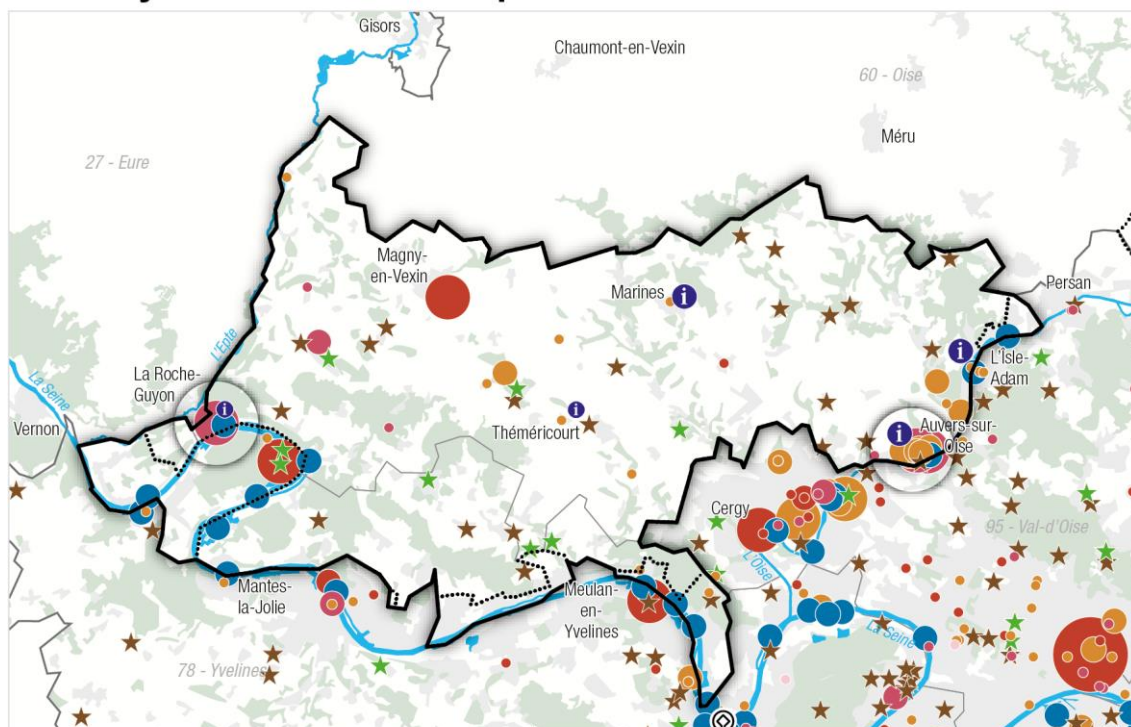
L'offre d'hébergement touristique repose essentiellement sur le gîte et la chambre d'hôtes. Caractéristique des territoires de grande couronne parisienne, le Parc bénéficie d'une trentaine de structures de chambres d'hôtes (environ 250 lits) et plus de 60 gîtes ruraux et meublés pour la plupart labellisés « gîtes de France ». Les hôtels sont peu nombreux (13 sur l'ensemble du territoire) mais représentent en capacité plus de 30 % des lits tout comme les gîtes de groupes.



Cette forme d'hébergement chez les particuliers est une réponse aux visiteurs à la recherche d'authenticité et de rencontre avec les habitants. Cette offre d'hébergement alternative arrive en complémentarité de l'offre de l'agglomération centrale essentiellement hôtelière. Elle permet de diversifier l'offre régionale et de répondre aux besoins d'une clientèle familiale et à la recherche d'hébergement plus économique.

Le Parc bénéficie d'une offre d'espace de réception et de séminaire variée. Si la plupart des lieux ont des capacités d'accueil de 150 à 200 personnes, deux sites se distinguent : le château de la Roche Guyon (jusqu'à 400 personnes) et le château de Jambville (jusqu'à 1 000 personnes en restauration), propriété des scouts et guides de France.

Le rayonnement touristique



Tourisme

- site Unesco
- musée, lieu d'exposition
- autre site et monument
- parc d'attractions, de loisirs et parc à thème
- halte ou escale fluviale
- autre lieu d'information touristique
- équipement équestre
- golf

Rayonnement

- national/international plus de 400 000 visiteurs /an
- métropolitain de 70 000 à 400 000 visiteurs /an
- bassin de vie de 10 000 à 70 000 visiteurs /an
- local moins de 10 000 visiteurs /an
- pôle touristique (hors Paris)

- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

© L'INSTITUT PARIS REGION - 2019
Sources : CRT, L'Institut Paris Region 2017

Bilan et enjeux prioritaires

Le PNR du Vexin français connaît une fréquentation de l'ensemble de ses sites touristiques à billetterie de 300 000 visiteurs par an en moyenne, auquel s'ajoutent les nombreux excursionnistes et amateurs de tourisme vert difficiles à dénombrer. Mais, malgré la qualité patrimoniale et paysagère du parc et l'engouement croissant pour le tourisme vert, les fréquentations des sites ouverts au public semblent stagner. En revanche, l'activité cyclable est source d'attractivité. Le développement des itinéraires montre une croissance des fréquentations aux écomoteurs vélos (Valmondois, Montreuil-sur-Epte et Auvers-sur-Oise).

Penser les nouvelles mobilités

La question de l'accessibilité au territoire autre qu'automobile reste centrale. Si le baladobus

permettait de connecter le territoire aux gares franciliennes de RER C, A et les lignes H et J (Cergy et Pontoise), son coût de fonctionnement n'a pas permis de le maintenir. A l'heure des nouvelles mobilités, les solutions d'accessibilité sont à inventer pour ce territoire.

Investir les portes d'entrée depuis Paris Gare du nord

Champagne-sur-Oise permet d'offrir une porte d'entrée supplémentaire au Parc depuis Paris. Des trains directs depuis la gare du nord relient le Parc en 52 minutes avec une fréquence très régulière (un train toute les heures le samedi et le dimanche). Par ailleurs, les gares de L'Isle Adam – Parmain et Champagne-sur-Oise sont connectées à Auvers-sur-Oise via un chemin de halage et des aménagements cyclables le long ou à proximité de l'Oise.

La mise à disposition d'un service de location de vélo classique et à assistance électrique voire de véhicules autonomes, au départ des gares pourrait être facilitateur de mobilité au sein du parc.

Développer le tourisme fluvestre

Les communes nouvellement intégrées ou en extension permettront une ouverture plus importante à la Seine. Le projet de la véloroute de Paris au Havre est une opportunité pour le développement du tourisme fluvestre. Il peut permettre un élargissement de l'offre touristique, de l'excursion à la journée au court séjour (péniche - hôtels, randonnées cyclable et fluviale...).

Ancrer l'authenticité du Parc

Source de préservation, de sensibilisation à la biodiversité et d'attractivité touristique par la généralisation de la marque « Valeurs Parcs ».

Diversifier les activités de loisirs

L'intégration de Moisson et particulièrement de l'île de loisirs est une opportunité pour élargir l'offre d'hébergement du Parc, (73 lits en 23 chambres, studios (9) et appartement (1), camping réservé au groupe), l'offre de séminaire et de restauration. Elle permet également de diversifier l'offre de loisirs (nautisme, golf, loisirs de plein air...).

Analyse des mobilités

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français est un territoire situé en frange de la région francilienne. Peu dense, il est de fait très dépendant de l'usage de la voiture particulière. Ses franges sont toutefois desservies par les transports en commun lourds, et de nouveaux modes de déplacement émergent doucement (modes doux, covoiturage).

Une forte prépondérance de la voiture particulière

Le territoire du parc est très dépendant de la voiture. Les cartes d'accessibilité en transports collectifs l'attestent. Depuis Magny-en-Vexin ou Marines, seule l'agglomération de Cergy-Pontoise est accessible à moins d'une heure.

L'Enquête Globale Transport de 2010 permet d'avoir une vision d'ensemble des habitudes de déplacement des différents territoires franciliens. Ces résultats confirment également une pratique modale privilégiant la voiture.

Les tableaux ci-dessous permettent de comparer le PNR du Vexin Français aux PNR franciliens, aux départements du Val d'Oise et des Yvelines, ainsi qu'à l'ensemble de l'Île-de-France⁴³.

Le PNR du Vexin Français présente un taux de mobilité très légèrement au-dessus de la moyenne francilienne (+ 3%). Les habitants effectuent en moyenne 4 déplacements un jour de semaine.

La voiture est en revanche fortement sur-représentée puisque par rapport à la moyenne francilienne, les habitants du Vexin effectuent deux fois plus de déplacements et parcourent quasiment trois fois plus de kilomètres avec ce mode. Cette sur-représentation reste substantielle même en considérant uniquement les départements du Val d'Oise et des Yvelines.

Toutefois, ces taux d'utilisation de la voiture sont totalement similaires aux moyennes observées dans les PNR (-1% en termes de nombre de déplacements et +1% en termes de portée), mais légèrement supérieure à la moyenne des communes rurales hors PNR (+15% de déplacements, et +21% de km parcourus).

De manière symétrique, la pratique de la marche à pied est très faible, en comparaison de la moyenne francilienne (-55%) et des communes rurales hors PNR (-27%). Elle est toutefois très similaire à ce qui s'observe sur les PNR franciliens (+3%).

Le Vexin se distingue en revanche assez fortement des autres PNR franciliens par le fort usage des transports collectifs (TC) et du vélo. En effet, bien que l'usage des TC reste fortement en-dessous des moyennes franciliennes (-41%), il est supérieur de 28% par rapport à la moyenne des PNR, et de 25% par rapport aux autres communes rurales. Le vélo est quant à lui 2 fois plus utilisé que sur l'ensemble de la région, et deux fois et demie plus que sur la moyenne des PNR.

Compte tenu de la situation géographique, les distances parcourues sont bien au-dessus de la moyenne de l'Île-de-France. La portée totale moyenne des déplacements d'un résident du PNR du Vexin Français est de 38 km, à comparer aux 18 km d'un francilien et aux 35 km de la moyenne des PNR. Les écarts relatifs au budget temps sont en revanche nettement moins marqués : 1h45 pour un résident du Vexin contre 1h40 pour l'ensemble des PNR et 1h38 pour l'ensemble des franciliens. Ces écarts plus resserrés en termes de temps témoignent du fait que la voiture reste efficace sur ces territoires peu denses, en permettant des trajets de porte à porte avec une vitesse de circulation importante.

Aussi, si le Vexin représente 0,6% de la population francilienne, ses habitants réalisent 0,7% des déplacements, 1,9% des passagers.km réalisés en voiture, et 0,9% des passagers.km en transports en commun.

Nombre moyen de déplacements par jour et par personne s'étant déplacées	Nombre de déplacements	Mobilité VP	Mobilité TC	Mobilité vélo	Mobilité à pied	Part de personnes ne s'étant pas déplacées
PNR du Vexin français	4,00	2,97	0,49	0,14	0,73	8,6%
PNR du Vexin "élargi"	3,98	3,09	0,43	0,09	0,76	9,6%
PNR franciliens	3,85	3,00	0,38	0,05	0,70	7,6%
Communes hors agglo et hors PNR	3,72	2,60	0,39	0,03	1,01	8,6%
Val d'oise	3,70	1,95	0,61	0,05	1,41	8,7%
Yvelines	3,99	2,28	0,59	0,07	1,23	5,6%
Île-de-France	3,87	1,57	0,84	0,07	1,61	6,9%

Source : Enquête globale transport 2010

⁴³ Les chiffres présentés concernent les franciliens âgés de 5 ans et plus. Par ailleurs, les données de nombre de déplacements et

de portées sont calculées uniquement sur les personnes ayant réalisé un déplacement.

Portée moyenne par habitant et par mode (vol d'oiseau)	Portée totale (km)	Portée VP (km)	Portée TC (km)	Portée Vélo (km)	Portée Marche à pied (km)	Temps de déplacement total (minutes)
PNR du Vexin français	38,1	27,2	9,9	0,15	0,29	107
PNR du Vexin "élargi"	34,1	24,6	8,8	0,10	0,34	103
PNR franciliens	35,1	26,8	7,7	0,06	0,31	99
Communes hors agglo et hors PNR	32,5	22,5	9,0	0,03	0,42	93
Val d'oise	20,9	12,0	7,8	0,08	0,60	99
Yvelines	23,6	14,5	8,0	0,10	0,55	98
Île-de-France	18,3	9,5	7,5	0,13	0,70	98

Source : Enquête globale transport 2010

Analyse précise des flux entre Domicile et Travail

L'analyse de l'évolution des taux de motorisation et des flux domicile-travail entre 2008 et 2015 confirme cette forte dépendance à la voiture, et met en lumière sa légère accentuation.

En 2015, 93% des ménages du Vexin étaient motorisés (+0,5 point par rapport à 2008), et 54% bimotorisés (+ 0,6 point). Ce taux de motorisation reste très haut y compris pour les villes les plus peuplées ou desservies par le Transilien, à l'exception de Magny-en-Vexin, avec « seulement » 82% de ménages équipés. Cette poursuite de l'équipement des ménages est aussi observée sur l'ensemble des PNR et sur les autres communes hors agglomération (+0,7 point), tandis que l'on observe une légère régression sur le département du Val d'Oise (-0,1 point), celui des Yvelines (-0,3 point) ainsi que sur l'ensemble de l'Île-de-France (-1,3 point).

Les recensements de population de l'INSEE permettent de connaître précisément les déplacements domicile-travail entre les communes.

En 2015, les habitants du Vexin travaillaient majoritairement en Île-de-France (96%). Les départements limitrophes de l'Eure et l'Oise n'attirent respectivement qu'un et deux pourcents des travailleurs. La carte ci-après montre que le secteur d'emploi des actifs du Vexin est fortement concentré dans le quart Nord-Est francilien.

Les départements du Val d'Oise et des Yvelines sont les plus attracteurs (55% et 19%). 24% des actifs du

Vexin travaillent au sein même du parc, et 22% au sein de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

En termes de parts modales, 77% des actifs du Vexin utilisaient leur voiture pour se rendre au travail (+1 point par rapport à 2008), contre 14% pour les TC, et 9% pour les autres modes (pas de déplacements, marche à pied, 2 roues motorisés ou non). Ces chiffres et tendances sont encore une fois tout à fait comparables aux autres PNR. Les portées des déplacements domicile-travail émis par le Vexin sont en moyenne de 15,9 km⁴⁴ en voiture (+ 0,3 km par rapport à 2008) et de 28,7 km en TC (+2,1 km).

Les personnes travaillant dans le Vexin en 2015 se répartissent dans une couronne plus homogène autour du parc. Si le Département du Val d'Oise représente 62% des émissions, ceux des Yvelines, de l'Oise et de l'Eure pèsent pour respectivement 14%, 10% et 9%. 49% des emplois du parc sont occupés par des résidents (-1 point par rapport à 2008) et seulement 10% proviennent de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Les personnes travaillant dans le Vexin se rendent sur le lieu de travail en voiture à 78% (+ 3 pts par rapport à 2008) et seulement 7% en transports en commun. Les portées des déplacements domicile-travail attirés par le Vexin sont en moyenne de 11,9 km en voiture (+ 0,8 km par rapport à 2008) et de 11,9 km en TC (-4 km).

Au global, les flux domicile-travail sont assez déséquilibrés puisque le PNR du Vexin émet 37.000 déplacements, mais n'en attire que 18.000, en lien avec le fort déséquilibre actifs / emplois.

Taux de motorisation	2015			2008		
	Ménages non motorisés	Ménages disposant d'une voiture	Ménages disposant de 2 voitures et plus	Ménages non motorisés	Ménages disposant d'une voiture	Ménages disposant de 2 voitures et plus
PNR du Vexin français	7,2%	39,0%	53,8%	7,7%	39,1%	53,2%
PNR du Vexin "élargi"	7,3%	40,6%	52,1%	8,2%	40,0%	50,8%
PNR franciliens	6,6%	39,9%	53,5%	7,3%	38,9%	53,8%
Communes hors agglo et hors PNR	10,3%	43,5%	46,2%	11,0%	43,8%	45,2%
Yvelines	15,0%	49,4%	35,6%	14,7%	49,6%	35,8%
Val d'Oise	19,3%	50,0%	30,8%	19,2%	50,1%	30,8%
Île-de-France	33,5%	45,1%	21,3%	32,2%	46,4%	21,5%

Source : Enquête globale transport 2010

⁴⁴ Avec application d'un filtre à 50 km, dans la mesure où il peut s'agir de situations spécifiques (emploi avec logement de fonction) impactant fortement la moyenne.

Flux DT émis	2015				2008			
	Part modale VP	Part modale TC	Portée VP	Portée TC	Part modale VP	Part modale TC	Portée VP	Portée TC
PNR du Vexin français	76,7%	14,0%	15,9	28,8	75,5%	14,1%	15,6	26,6
PNR du Vexin "élargi"	74,6%	16,6%	15,1	26,8	73,8%	16,1%	14,7	25,7
PNR franciliens	76,2%	13,8%	15,4	27,3	74,9%	14,2%	15,4	26,4
Communes hors agglo et hors PNR	70,8%	18,8%	15,5	26,4	70,2%	18,0%	15,3	26,3

Flux DT attirés	2015				2008			
	Part modale VP	Part modale TC	Portée VP	Portée TC	Part modale VP	Part modale TC	Portée VP	Portée TC
PNR du Vexin français	78,5%	5,8%	11,9	11,9	74,6%	6,9%	11,1	16,0
PNR du Vexin "élargi"	77,3%	6,5%	10,8	11,1	73,9%	7,0%	10,1	13,7
PNR franciliens	76,4%	6,9%	11,3	13,2	73,7%	7,8%	10,9	15,1
Communes hors agglo et hors PNR	75,9%	8,7%	11,6	13,2	74,6%	7,7%	11,3	13,8

Source : Enquête globale transport 2010

Fréquentation des réseaux routiers et de transport en commun

Quelques axes routiers structurants vers l'agglomération centrale

Le PNR du Vexin Français présente quelques axes routiers importants⁴⁵ :

- La D14 relie Rouen à Paris. Entre Magny-en-Vexin et Cergy, la D14 est configurée en voie rapide à deux voies dans chaque sens, avec des intersections dénivelées, et des bretelles d'accès. Elle accueillait 38 000 véhicules par jour au niveau de Vigny (donnée 2016, et une augmentation de 19% par rapport à 2009) et 23 800 plus en amont, au niveau de Magny-en-Vexin (donnée 2017, +13% par rapport à 2009). La D14 sera déviée à l'horizon 2022 à la Chapelle-en-Vexin. Le montant de l'opération s'élève à 8 millions d'euros, financée à 30% par la Région.
- La D915, traversant Chars puis contournant Marines et Corneilles-en-Vexin, est de typologie plus mixte, avec quelques échangeurs mais aussi des intersections traitées à niveau ou avec ronds-points. Sur le territoire du Vexin, elle présente majoritairement une voie dans chaque sens. Le trafic journalier relevé y est de 22 000 véhicules en 2016 au niveau de Génicourt, où la D915 passe à deux voies durablement, à la sortie du parc.
- Les axes D983 et D28, transverses à la D14, permettant de relier le Vexin respectivement à Mantes-la-Jolie et aux Mureaux et de rejoindre l'A13. La D28 présente un trafic de 18 000 véhicules au niveau de Sagy (2015).

Parmi les autres axes du Vexin sur lesquels on dispose de comptages, seule la D43 (provenant de l'Oise desservant le Bellay-en-Vexin ainsi que Commeny avant de rejoindre la D14) présente un trafic supérieur à 10 000 véhicules journaliers. Aucune donnée n'a malheureusement été transmise sur la part de trafic de transit.

Des difficultés de circulation localisées plutôt en bordure du parc

Sur le territoire même du Vexin, on recense très peu de points durs de circulation : les quelques communes les plus peuplées peuvent présenter une circulation un peu dense aux heures de pointe du matin (Auvers-sur-Oise, Magny-en-Vexin, Chars, Marines, etc...). Les points de congestion se situent en revanche plutôt en bordure du PNR, à la jonction avec l'agglomération dense :

- D14 en direction de Cergy le matin, à partir de la commune de Sagy, puis A15 ;
- Traversée de la Seine entre Meulan / Hardricourt et les Mureaux ;
- Mantes-la-Jolie, notamment au niveau de la D983 et de la D147.

Un réseau ferroviaire en bordure du PNR du Vexin français

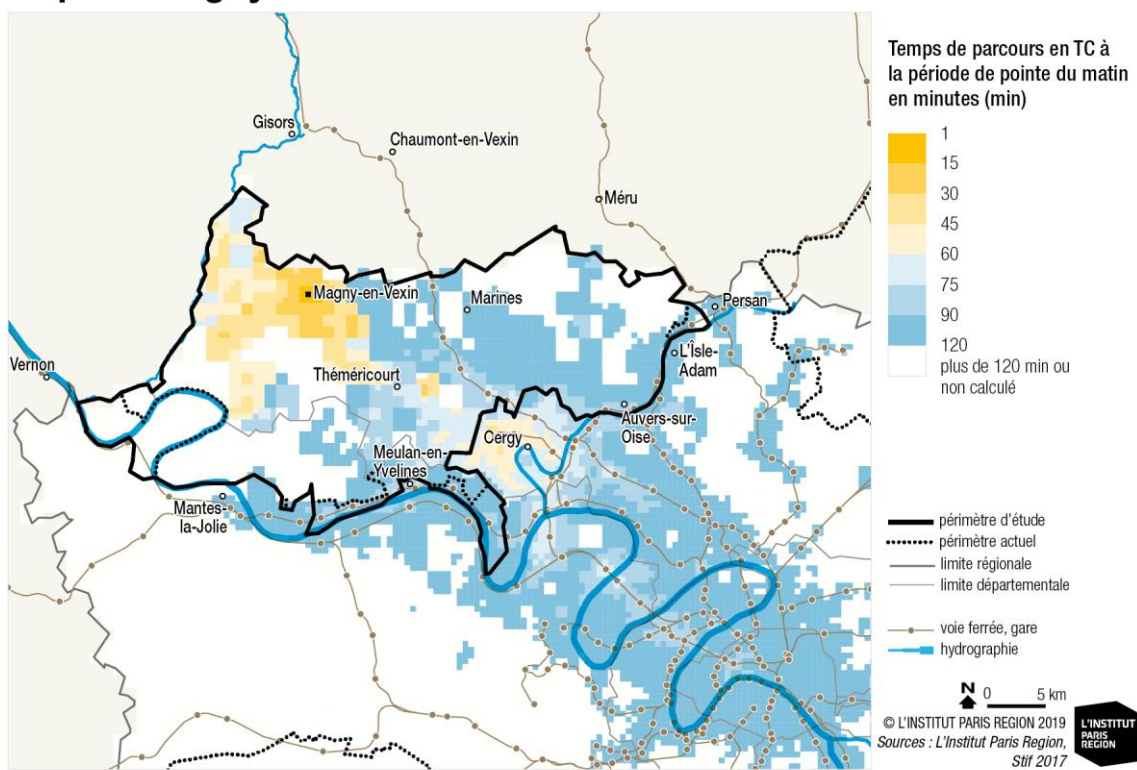
Concernant les transports en commun, le réseau ferroviaire (Transilien, ligne J6 origine/destination Paris Saint-Lazare et RER) est présent majoritairement en bordure du parc dans les grandes vallées, à l'exception de la branche de la ligne J vers Gisors, desservant les gares de Chars, Santeuil-le-Perchay, Us, Montgeroult-Courcelles et Boissy-l'Aillierie. Toutefois, les trafics sur cette branche sont assez modestes, puisqu'à la période de pointe du matin, entre 7h et 9h, on recense vers Paris Saint-Lazare 5 missions depuis Boissy-l'Aillierie, mais seulement 3 depuis Chars (alors qu'on en compte 12 à partir de Pontoise).

Les trafics sont aussi très limités, puisque l'ensemble de ces gares enregistre une fréquentation totale de 1.200 montants journaliers (dont 70% pour Chars et Boissy l'Aillierie). La chalandise de cette branche est par ailleurs très locale. En effet, les gares de Santeuil, Montgeroult et Boissy l'Aillierie accueillent toutes au moins 85% de trafic de voyageurs provenant de la commune accueillant la gare.

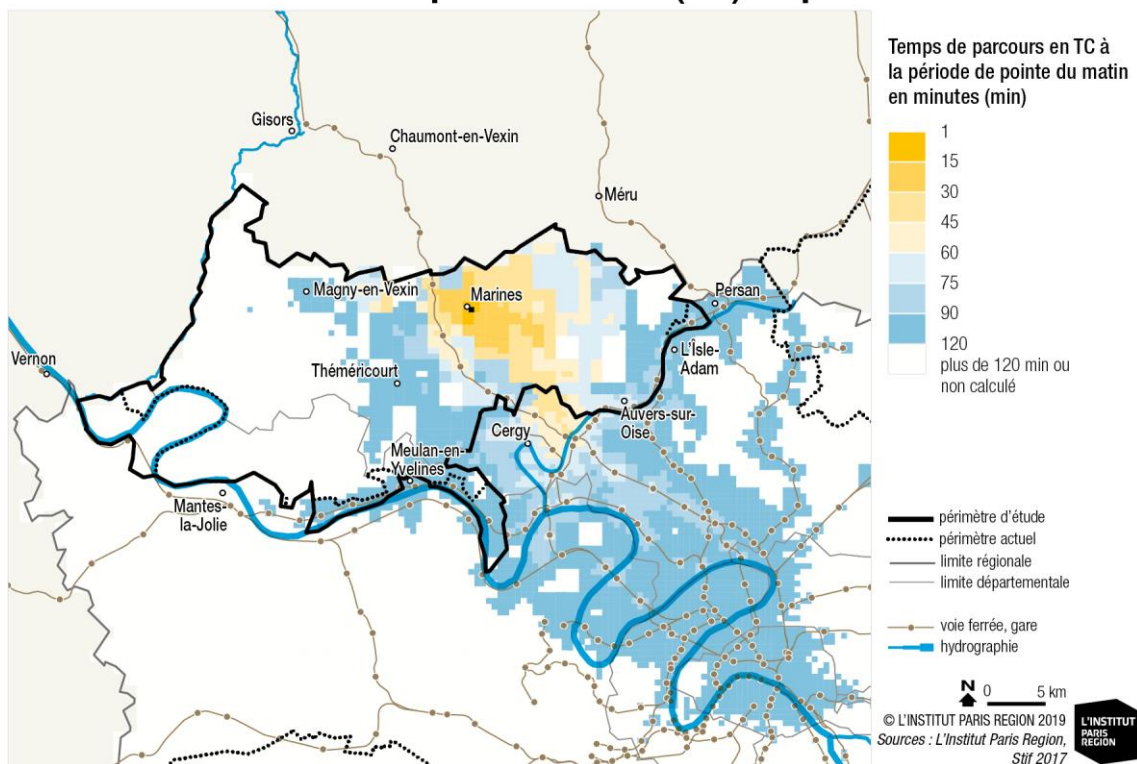
⁴⁵ Les données de trafic fournies proviennent de la DDT du Val d'Oise, et compilent différentes sources, qu'il s'agisse de comptages permanents ou ponctuels, d'où l'hétérogénéité des dates. Les comptages les plus récents sont mentionnés, et les

évolutions calculées uniquement pour les stations de comptage permanentes.

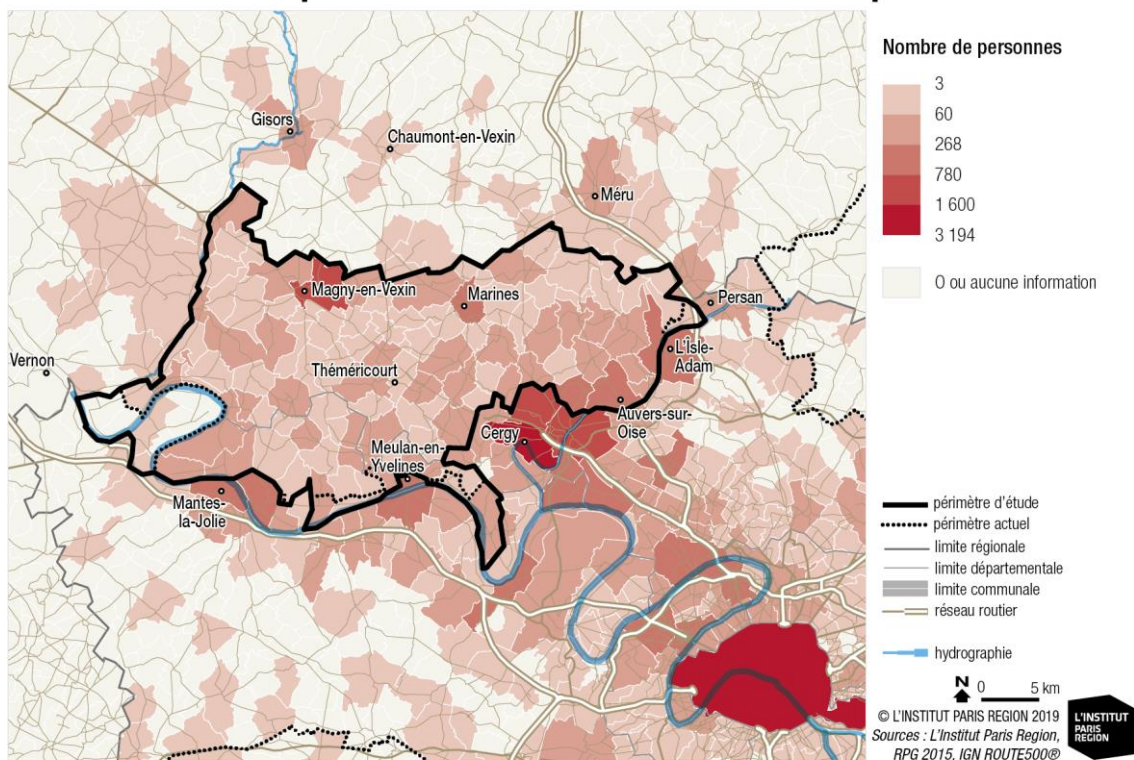
L'accessibilité en transport collectif (TC) depuis Magny-en-Vexin



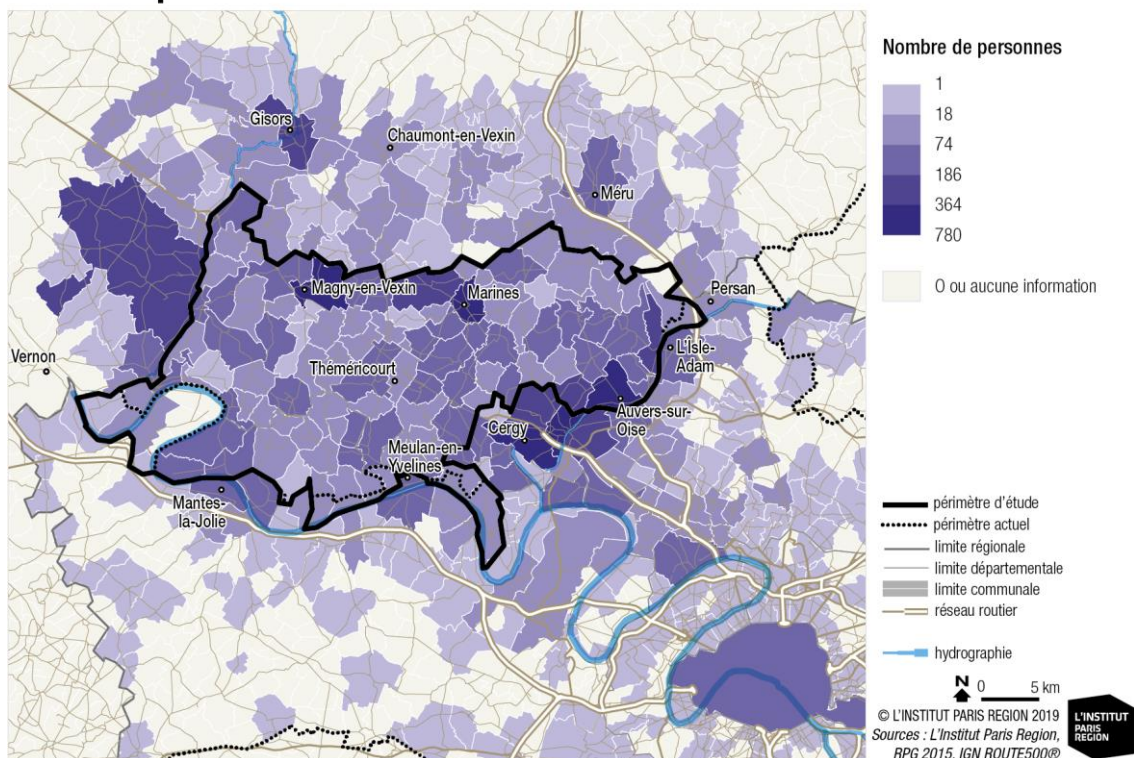
L'accessibilité en transport collectif (TC) depuis Marines



Commune d'emploi des actifs résidant dans le parc du Vexin



Commune de résidence des actifs travaillant dans le parc du Vexin



Font exception Us (accueillant 62% de voyageurs d'Us et 18% de Marines) ainsi que Chars (62% d'habitants de la commune, et les 38% provenant de 34 autres communes, en lien avec la présence d'un parc-relais de grande capacité, et la position de la gare à la limite de l'Île-de-France)⁴⁶.

Deux autres branches de la ligne J bordent le parc :

- la branche Conflans-Mantes juste au sud. Cette branche est desservie par des missions omnibus (environ 5 missions vers Paris entre 7h et 9h) ;
- la branche Poissy-Mantes de l'autre côté de la Seine, avec une desserte assez fréquente depuis Mantes-la-Jolie ainsi que la gare des Mureaux.

Ces deux branches sont beaucoup plus fréquentées dans l'absolu que la branche de Gisors, mais elles accueillent moins d'habitants du parc que cette dernière. On peut estimer qu'elles attirent respectivement environ 100 et 500 passagers journaliers depuis le Vexin⁴⁷.

À partir de 2024, le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie remplacera la branche de Poissy à Mantes, améliorera nettement l'offre de service actuelle (desserte du pôle de La Défense, doublement des fréquences, nouveau matériel roulant...) et libérera des capacités d'exploitation sur les branches restantes de la ligne J et le faisceau de Paris Saint-Lazare.

La ligne H, quant à elle, borde le PNR à l'est. Les gares de Chaponval et Auvers-sur-Oise sont situées sur la branche desservant Pontoise, et celles de Valmondois et L'Isle Adam-Parmain sur le tronçon commun des branches de Pontoise et Paris. Les deux premières gares, du fait d'une desserte tangentielle sont très peu fréquentées (300 montants journaliers au total), avec une clientèle provenant exclusivement d'Auvers-sur-Oise. Les gares de Valmondois et L'Isle Adam-Parmain enregistrent en revanche de l'ordre de 1 500 montants journaliers. L'Isle-Adam-Parmain dispose d'une clientèle locale, mais Valmondois draine des passagers de plus loin (seuls 33% venant de la commune même) dont une part non négligeable se rabat en voiture (35%). On estime qu'environ 2 000 personnes provenant du PNR empruntent la ligne H un jour de semaine.

Les lignes A et L proposent elles aussi une desserte vers Paris depuis Cergy. Les fréquentations des trois gares de Cergy (Cergy-le-Haut, Cergy Préfecture et Cergy Saint-Christophe) s'élèvent à environ 42.000 montants, dont environ 1.800 proviennent du Vexin.

Enfin, la ligne C dessert Pontoise. On y recense environ 3.000 montants à la gare, dont 200 proviennent du PNR du Vexin.

Les parcs-relais

Les gares présentes sur le territoire du Vexin (5 sur la ligne J et 4 sur la ligne H) disposent quasiment toutes de capacités de stationnement à proximité immédiates, qu'il s'agisse de parcs-relais labellisés ou non par Île-de-France Mobilités.

Sur la ligne J, Chars dispose de l'offre la plus conséquente (120 places), suivie de Boissy l'Aillier et Us (environ 70 / 80 places chacune). Santeuil-le-Perchay propose une vingtaine de places. Seule Montgeroult ne dispose pas de facilités de stationnement à proximité immédiate de la gare. L'offre semble correctement dimensionnée à ce jour.

Les autres branches de la ligne J (J5 et J6) disposent quant à elles de capacités de stationnement en moyenne beaucoup plus dimensionnées, notamment au Sud de la Seine (Mantes-la-Jolie : 1 000 places, les Mureaux : 500 places, etc.), en lien avec un territoire plus dense et des fréquences de desserte plus importantes.

La ligne H présente enfin des capacités comprises entre 100 et 200 places par gare. Celle de Valmondois est la plus capacitaire.

Logiquement, sur le territoire du Vexin, les gares proposant les parcs-relais les plus dimensionnés sont celles accueillant la part de trafic « extérieur » la plus conséquente (Chars et Valmondois).

Un réseau de bus assurant une bonne couverture du territoire mais proposant des fréquences faibles

Différentes lignes de bus irriguent de manière assez fine le territoire du parc. Les lignes de bus du Vexin sont principalement organisées autour de deux bassins de desserte :

- à l'Ouest : un réseau de lignes autour de Magny-en-Vexin, avec une desserte essentiellement à vocation scolaire, principalement orientée vers Magny le matin et en sens inverse l'après-midi (lignes 95-41 à 95-46). Seule la ligne 95-04 propose une desserte cadencée (un bus toutes les 10 minutes à l'heure de pointe du matin) vers la gare de Cergy-Préfecture. Cette ligne accueillait en 2018 environ 2 300 voyageurs à la journée (dont 300 entre 8h et 9h) ;
- à l'Est : un réseau de bus organisé autour de Pontoise et Cergy, proposant un rabattement vers les gares RER : lignes 95-05, 95-07, 95-08, 95-15, 95-16 et 95-17. Parmi celles-ci, la 95-07 (entre Parmain et Cergy) ressort assez fortement, avec son cadencement au quart d'heure le matin, puis un bus toutes les 20 ou 30 minutes.

⁴⁶ Cette branche sera empruntée par des trains de fret reliant le Havre et Paris, une fois terminés les travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, fin 2020. Jusqu'à 25 trains de fret journaliers pourront emprunter cette ligne, dont la moitié la nuit (de 22h à 6h). Pour le Vexin, il s'agira de trafics de transit.

⁴⁷ Attention, ces chiffres concernent uniquement le Transilien, et n'incluent donc pas les montants à Mantes-la-Jolie dans des TER normands.

Elle accueillait en 2018 environ 1 400 voyageurs journaliers, dont 150 entre 8h et 9h.

Le Département du Val d'Oise travaille sur la refonte de ces deux réseaux. Concernant le premier, des réflexions ont notamment été menées autour d'un rabattement vers Mantes-la-Jolie, ainsi qu'une adaptation du gabarit du matériel roulant, dans la mesure où certains autocars rencontrent actuellement des difficultés lors de la traversée de certains centres-bourgs. Sur la partie Est du réseau, les réflexions sont moins avancées.

Au global, le territoire est finement maillé puisque 79% des habitants du parc disposent d'au moins d'une ligne de bus à moins de 400 m de leur domicile. Toutefois, seuls 22% sont desservis par une offre un peu conséquente (46 dessertes journalières toutes lignes et sens confondus, soit un bus toutes les 40 minutes environ par sens), et 14% par au moins 86 bus journaliers, soit un bus toutes les 20 minutes par sens.

Les autres modes de transport

Le vélo

Les habitants du parc du Vexin présentent une mobilité à vélo bien supérieure à la moyenne francilienne, ainsi qu'à celle observée sur les autres PNR. Plusieurs itinéraires cyclables irriguent déjà le territoire :

- l'Avenue verte Londres-Paris longe d'abord la vallée de l'Epte jusqu'à Bray-et-Lû avant de traverser le Vexin d'ouest en est jusqu'à Sagy pour rejoindre la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- les boucles du Vexin, itinéraires reliant divers sites touristiques, et connectées en partie à l'avenue verte Londres-Paris. Deux sont déjà réalisées (boucle d'Auvers-sur-Oise et boucle de Théméricourt), et une est en projet (boucle de la Roche-Guyon).

Ces boucles étaient prévues dans le schéma départemental des itinéraires cyclables élaboré en 2007, dont les actions étaient principalement à vocation touristique et de loisirs. L'objectif du Val d'Oise est de développer désormais la dimension « vélo du quotidien », tout en continuant à étoffer le réseau touristique. Ainsi, il est prévu d'approuver d'ici la fin 2019 les orientations du plan vélo, afin de pouvoir élaborer une stratégie et un plan d'action durant l'année 2020, en cohérence avec le plan vélo régional. Ce plan traitera des infrastructures ainsi que des services associés (stationnement et ateliers de réparation).

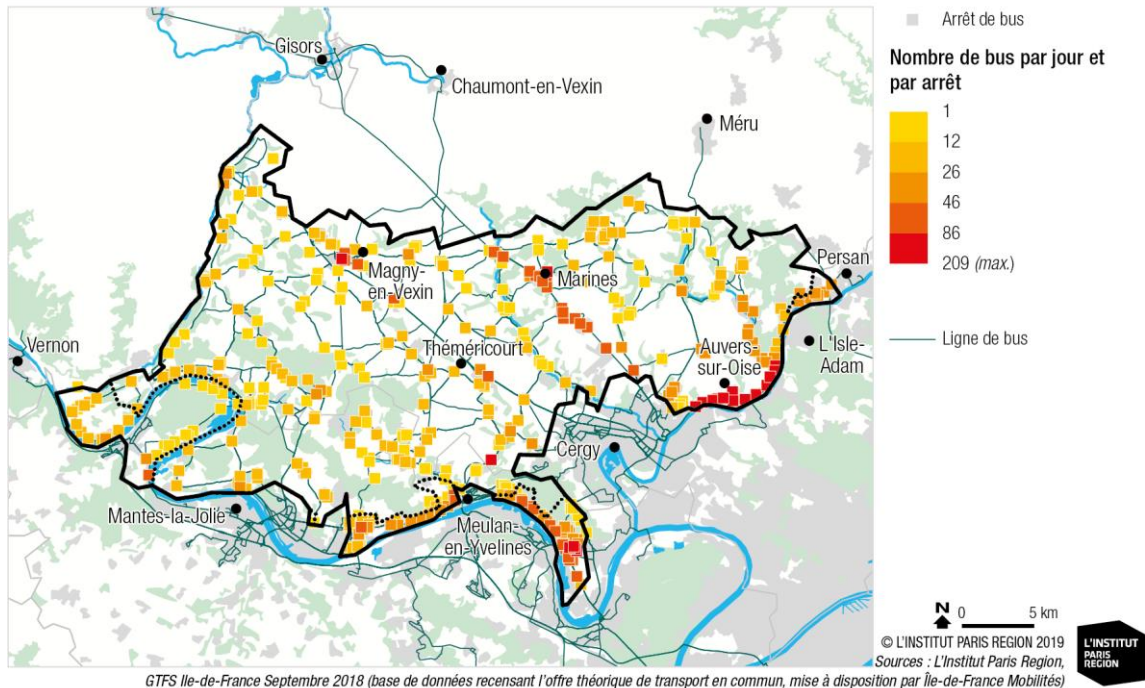
Le covoiturage

Plusieurs expérimentations relatives au covoiturage ont été menées sur le territoire du parc :

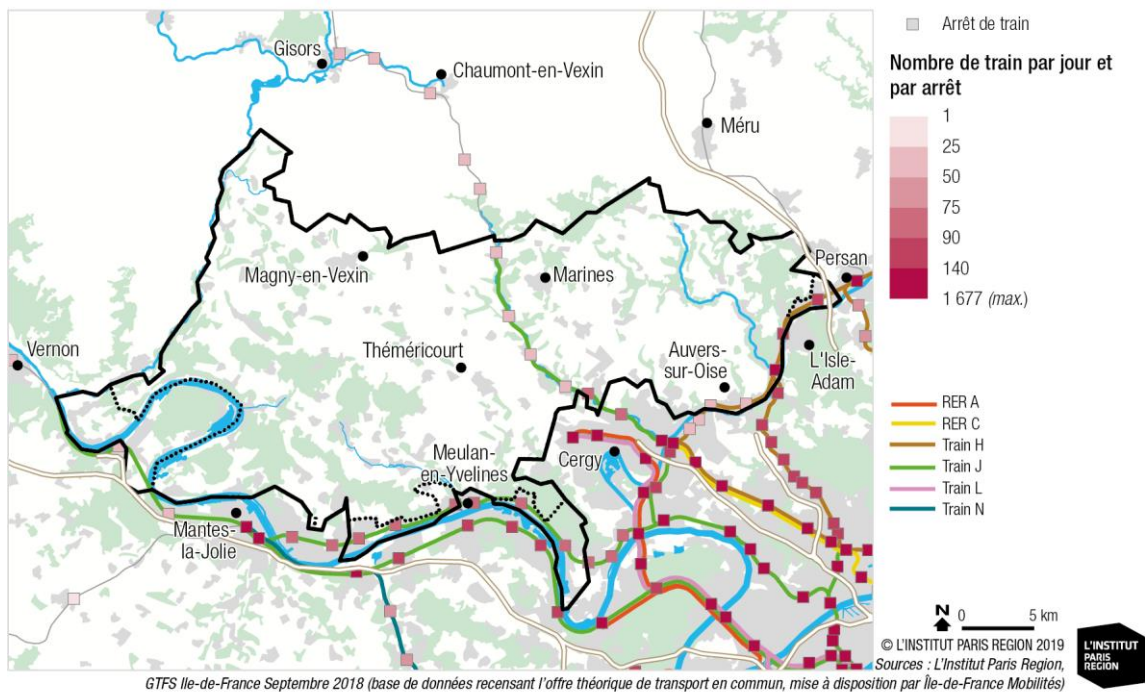
- la première, Covoit'ici, a été menée dans un premier temps sur la CA Vexin Seine dans le 78 puis a été abandonnée récemment par la CU GPS&O. De 2015 à 2018, le dispositif a ensuite été testé sur le département du 95. Cinq stations ont été implantées, dont 4 sur le parc : Magny-en-Vexin, Chars, Marines, Osny et Cergy. Deux « lignes » étaient proposées : Magny – Cergy, et Chars – Marines – Osny – Cergy. Chaque station est équipée d'une borne, permettant à l'utilisateur d'indiquer sa destination, cette dernière étant alors relayée sur les panneaux à messages variables disposés le long de l'axe routier. Pour l'ensemble de l'expérimentation, on recense 3 000 inscrits et 1 000 usages. À la fin de l'expérimentation, les communautés de communes du Vexin Centre et Sausseron Impressionnistes ont souhaité pérenniser et étoffer le réseau ; Ce dernier sera mis en service à la rentrée 2019 ;
- la seconde, baptisée « Coup d pouce », a vocation à permettre un meilleur rabattement des non motorisés vers la ligne de transport structurante 95.04. Comme pour Covoit'ici, un système de bornes activées par l'utilisateur via un bouton indique aux automobilistes la présence d'un autostoppeur. En revanche, seul le rabattement vers l'arrêt de bus de la ligne la plus proche est possible. Aujourd'hui, le système est implanté à Nucourt (pour un rabattement vers Cléry-en-Vexin) et à Longuesse (rabattement vers Vigny).

Enfin, le Département du Val d'Oise pilote actuellement une étude pour le développement de pôles multimodaux (zones de connexions pouvant accueillir un petit parking-relais, du stationnement vélo, une station de covoiturage, une desserte bus...), à l'instar de ce qui a été développé par le Département de Seine-et-Marne. Une étude d'opportunité a permis d'identifier les lieux d'implantation pertinents. 10 sites feront l'objet de plans en 2019, et 3 ou 4 devraient être testés en expérimentation par la suite. L'objectif étant ensuite que les différents sites fassent l'objet de portage local.

Nombre de bus par jour et par arrêt dans le parc du Vexin



Nombre de train par jour et par arrêt dans le parc du Vexin et à proximité



Le transport à la demande

La communauté de commune du Vexin Centre propose un système de transport à la demande, dans un rayon de 20 kilomètres autour du centre administratif de Vigny, et réservés aux personnes âgées de plus de 62 ans résidant dans la communauté de communes. Le service est proposé les jours de semaine, hors congés annuels du service. Le coût du trajet s'élève à deux euros.

Depuis 2017, la Communauté urbaine GPS&O propose également sur son territoire le service de transport collectif à la demande « Tamy en Yvelines ». Tamy est géré par FlexCité pour le compte de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Ce service propose un rabattement vers le pôle principal de Mantes-la-Jolie ainsi que vers Gargenville et Limay en rive droite de Seine.

Des modes alternatifs dont le développement doit être poursuivi

Le vélo, en tant que mode individuel, peut représenter une alternative crédible à la voiture pour les déplacements locaux, si les infrastructures dédiées maillent suffisamment le territoire. Les rabattements sur les gares doivent être travaillés, avec notamment l'aménagement de voies cyclables et piétonnes sécurisées, et du stationnement doit y être offert. Certaines petites villes et bourgs du Vexin présentent également des profils intéressants pour optimiser les déplacements à pied et encourager ce mode actif pour les trajets de courte distance.

Le covoiturage doit continuer à être encouragé. L'appariement des covoitureurs doit aussi se faire au niveau des entreprises et zones d'activités denses via notamment des plans de mobilités ambitieux sur le sujet. La mise en œuvre de voies dédiées aux bus et par extension aux voitures transportant deux passagers et plus peut aussi être explorée.

La montée en puissance de ces offres alternatives doit être accompagnée par des campagnes d'information et de sensibilisation fortes, dans la mesure où les habitudes modales sont fortement ancrées, notamment sur les territoires où la voiture représente encore souvent l'alternative la plus performante et la plus souple.

Les communes concernées par l'extension du PNR : un profil de mobilité différent

Le taux de motorisation sur les communes pressenties pour l'extension est très similaire aux communes du parc actuel (-0,4 points). Ces communes étant assez denses, elles émettent 21.700 déplacements domicile-travail, soit quasiment 60% des flux émanant du parc. La part modale de la VP est de 71% (-5 points par rapport aux communes du Vexin) et celle des TC de 21% (+7 points). Les flux domicile-travail émis en voiture

sont d'une portée moyenne de 13,8 km (-2 km par rapport au PNR du Vexin Français).

En termes d'attraction de flux domicile-travail, leur volume est de 8.400, à comparer aux 18.100 générés par le parc (46%). La part modale de la voiture est de 75% (-3 points par rapport aux communes du Vexin) et la part modale TC de 8% (+2 points). Les flux domicile-travail attirés en voiture sont d'une portée moyenne de 8,4 km (-3,4 km par rapport au PNR du Vexin Français).

En moyenne, les communes qui pourraient intégrer l'extension du parc sont situées plus proches des gares des lignes J et H. Sur les 16 nouvelles communes, 5 sont même directement desservies par la ligne J (Gargenville, Juziers, Vaux-sur-Seine, Hardricourt et Triel-sur-Seine) et une par la ligne H (Champagne-sur-Oise). Les habitants de ces communes empruntent en conséquence beaucoup plus les branches de la vallée de la Seine de la ligne J (environ 3 700 montants, à comparer aux 640 des habitants du Vexin) que la ligne H (500, à comparer aux 2 000 du Vexin). Ils empruntent en revanche très peu les lignes A, L, et C.

Enfin, la desserte en bus y est à peu près similaire qu'au Vexin : 78% de la population est desservie par au moins une ligne de bus (-1 point), mais 27% est desservie par au moins 46 bus journaliers dans les deux sens (+5 points) et 8% par au moins 86 dessertes (-6 points).

Les communes d'Hardricourt et de Triel-sur-Seine ressortent toutefois très fortement, puisque respectivement 47% et 68% de leurs habitants disposent d'au moins 86 dessertes journalières.

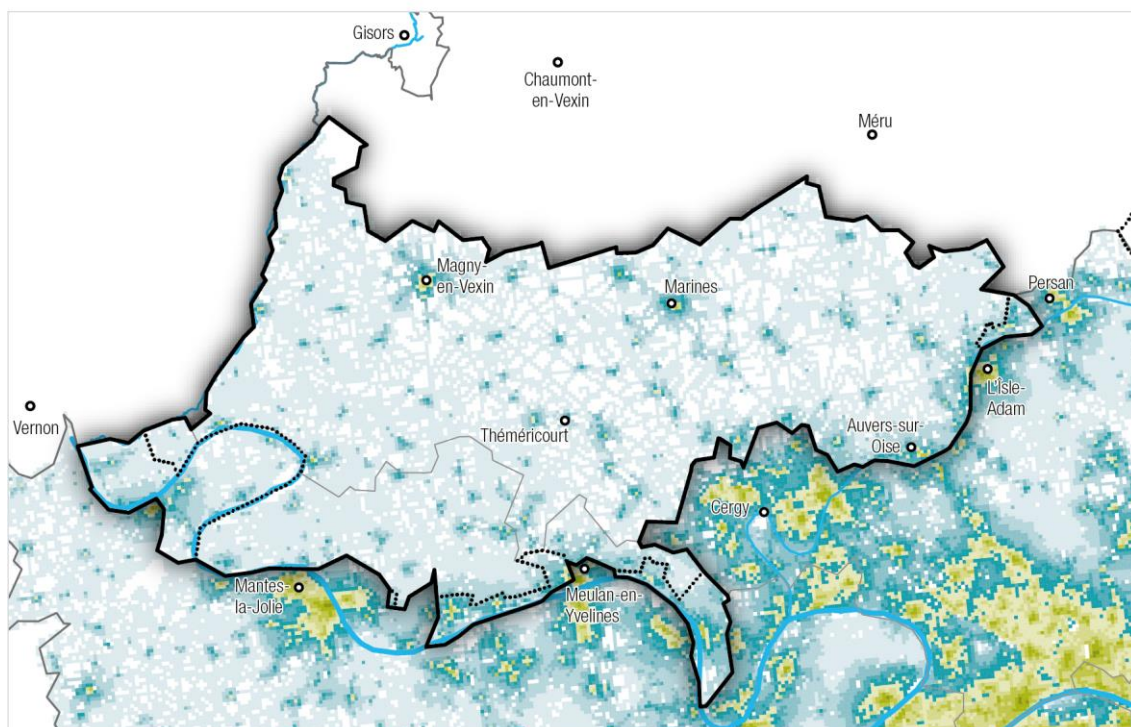
Bilan et enjeux

Le Parc Naturel Régional du Vexin est un territoire peu dense, où l'usage de la voiture particulière est aujourd'hui particulièrement prépondérant, et toujours en croissance sur la période 2008-2015. Cette tendance est générale sur la grande couronne, alors qu'elle est inverse sur la petite couronne ainsi qu'à Paris.

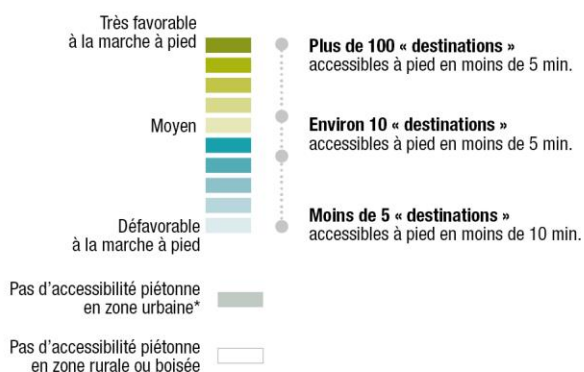
Cette forte dépendance à la voiture – qui reste souvent le mode de déplacement le plus pratique sur les territoires peu denses – implique de proposer des solutions de déplacements pour les populations non motorisées ou fragiles (personnes âgées et ménages modestes).

Par ailleurs, le transport étant un des postes d'émissions majeurs de gaz à effets de serre et de polluants locaux, la poursuite de sa décarbonation est indispensable pour parvenir aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il est donc indispensable de poursuivre les actions de développement et de promotion des modes alternatifs à la voiture particulière, des motorisations alternatives et d'améliorer la coordination des différents acteurs de la mobilité afin de définir une stratégie commune et des actions et aménagements concertés.

Les territoires de la marche



Score d'accessibilité à pied



— périmètre d'étude
 périmètre actuel

* terrain privé, aéroport, zone d'activité fermée etc.

0 5 km
 pictogrammes © 123rf / Jeremy, © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Source : BD Topo IGN, carroyage Insee, IAU idF 2018



Le traitement de la voirie est primordial pour autoriser une meilleure cohabitation des modes de déplacements dans les centres-villes et centres-bourgs, et favoriser le réinvestissement des espaces publics. Cet enjeu est d'autant plus crucial que ces centres du Vexin présentent une qualité patrimoniale remarquable, propice au développement de parcours piétons agréables.

La poursuite du déploiement de certaines polarités, avec une offre de services et d'équipements associés, peut permettre la poursuite du réancrage locale des déplacements des habitants du Vexin.

Enfin, l'opportunité d'intégrer de nouvelles communes au parc ne peut être jugée sur le volet transport. Toutefois, si ces dernières devaient être retenues, il est intéressant de souligner qu'elles présentent une typologie assez différente des communes actuelles du parc dans la mesure où elles sont plus denses, et situées en moyenne beaucoup plus près des transports en commun structurants régionaux.

Exposition aux risques, pollutions et nuisances

Risques naturels et technologiques

Le risque inondation est le principal risque naturel auquel est exposé le territoire francilien : 4% de la région est en zone inondable (soit environ 57 000 ha) et le risque concerne près de 50% des communes franciliennes pour un coût total potentiel de plusieurs dizaines de milliards d'euros en cas de crue centennale.

La densité de l'occupation humaine dans les zones inondables rend le territoire particulièrement vulnérable en cas de crue importante, avec des risques de dysfonctionnement en chaîne d'équipements locaux et régionaux tels que les réseaux électriques, les transports, les systèmes d'assainissement et de gestion des déchets... paralysant l'ensemble du fonctionnement métropolitain. Développer et renforcer une approche systémique en matière de risque inondation par débordement est nécessaire.

L'amélioration de la protection du système francilien vis-à-vis du risque inondation passe par des mesures à la fois structurelles (ouvrages de protection, adaptation des réseaux...) et non structurelles (plans de continuité d'activité, plans communaux de sauvegarde). En zone urbaine dense comme en milieu rural, les solutions basées sur la nature doivent être favorisées (désimperméabilisation, végétalisation, développement de haies, préservation et reconquête de zones d'expansion des crues...) en complément des réflexions sur les trames viaires, les formes urbaines et les pentes naturelles des terrains. La gestion de crise et son organisation et le développement d'une culture du risque constituent d'autres enjeux en matière de risque inondation par débordement.

Le document en vigueur en Île-de-France est le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, approuvé le 7 décembre 2015. Ce plan fixe les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie et prévoit des dispositions pour l'atteinte de ces objectifs pour un délai de six ans.

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) constituent la déclinaison des objectifs du PGRI à l'échelle des Territoires à Risque Important (TRI). Le PGRI comporte des prescriptions relatives à l'ensemble des aspects liés à la gestion des inondations et notamment la prévention, la surveillance, la prévision, le suivi, etc. Il vise à améliorer l'intégration de la gestion du risque dans l'aménagement du territoire.

Sont incluses dans le TRI de l'agglomération parisienne : Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Parmain, Valmondois et Champagne-sur-Oise (sous-secteur Oise aval), Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, ainsi que Triel-sur-Seine et Hardricourt (sous-secteur Seine aval).

En termes de réglementation, 6 plans de prévention des risques inondation, ainsi qu'un périmètre à risque inondation selon l'article R.111-3 du Code de l'urbanisme sont en vigueur sur le territoire. A noter, l'approbation récente (29/10/2015) du plan de prévention des risques naturels inondation par ruissellement du bassin versant du Sausseron Valmondois et Parmain.

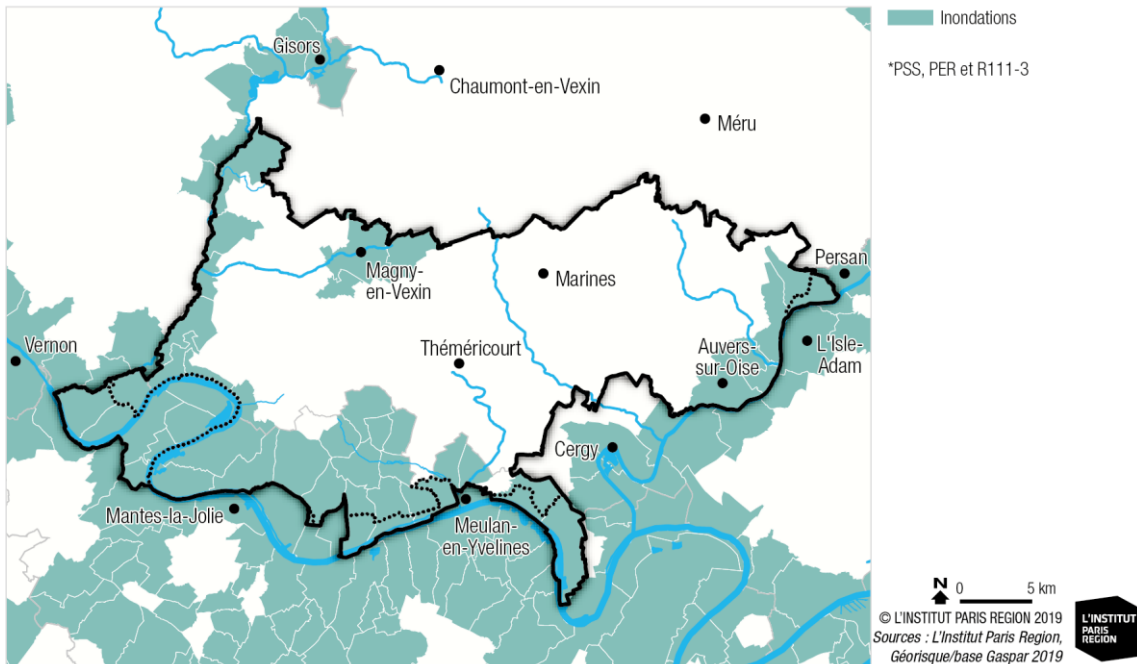
Outre les risques d'inondations, le risque de mouvements de terrain présent sur le territoire couvre deux types :

- le risque d'effondrement de cavités souterraines lié à l'exploitation ancienne du riche sous-sol francilien qui a laissé de nombreux vides sur tout le territoire régional ;
- le phénomène de retrait-gonflement des argiles, qui désigne la rétraction des argiles en période de déficit hydrique prolongé (sécheresse) ce qui peut localement induire des mouvements différentiels de terrain allant jusqu'à provoquer la fissuration de certaines habitations (individuelles notamment).

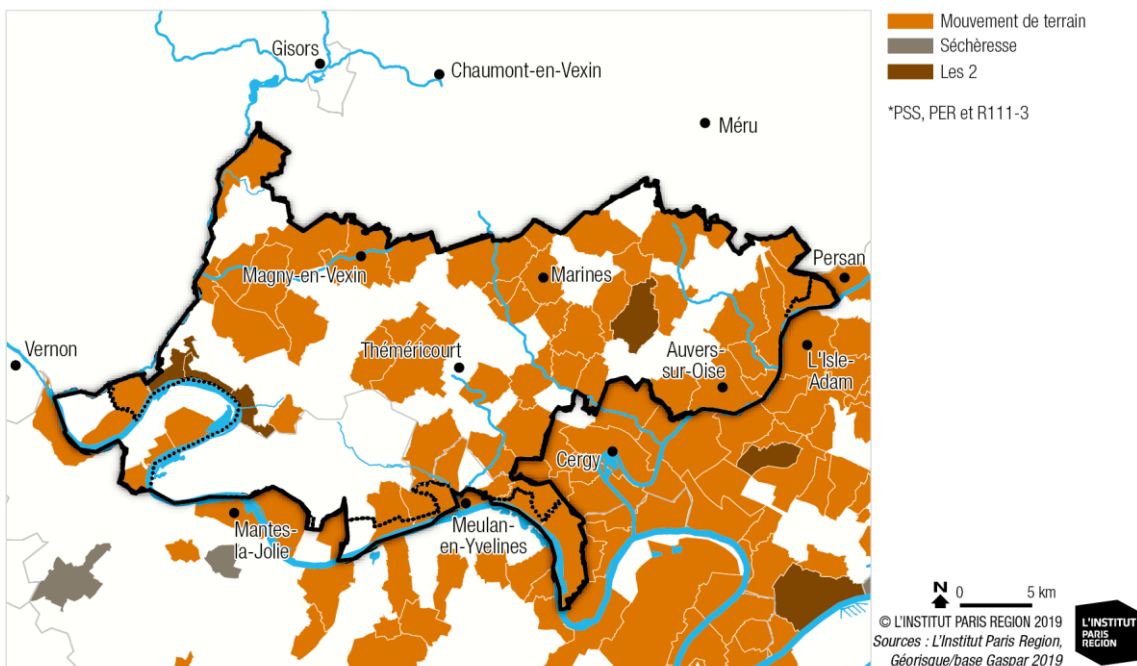
D'une manière globale, le risque de mouvements de terrain est un phénomène particulièrement variable, dispersé dans le temps et dans l'espace qu'il est difficile à anticiper à l'inverse d'autres phénomènes naturels. Un nombre important de travaux ont, depuis les années 1980, permis à la fois de mieux définir la vulnérabilité aux différents types de risques de mouvements de terrain, et de mieux cartographier, puis transcrire dans des documents de planification, les différents niveaux d'aléas et les prescriptions réglementaires dont l'urbanisme et l'aménagement doivent tenir compte.

Sur le périmètre d'étude, le risque mouvement de terrain est assez répandu. Certains secteurs sont fortement réglementés, à l'instar du massif de l'Hautail qui présente un risque modéré à fort d'effondrement lié aux cavités souterraines laissées par l'extraction ancienne du gypse.

Les documents PPR inondations ou équivalents* prescrits ou approuvés



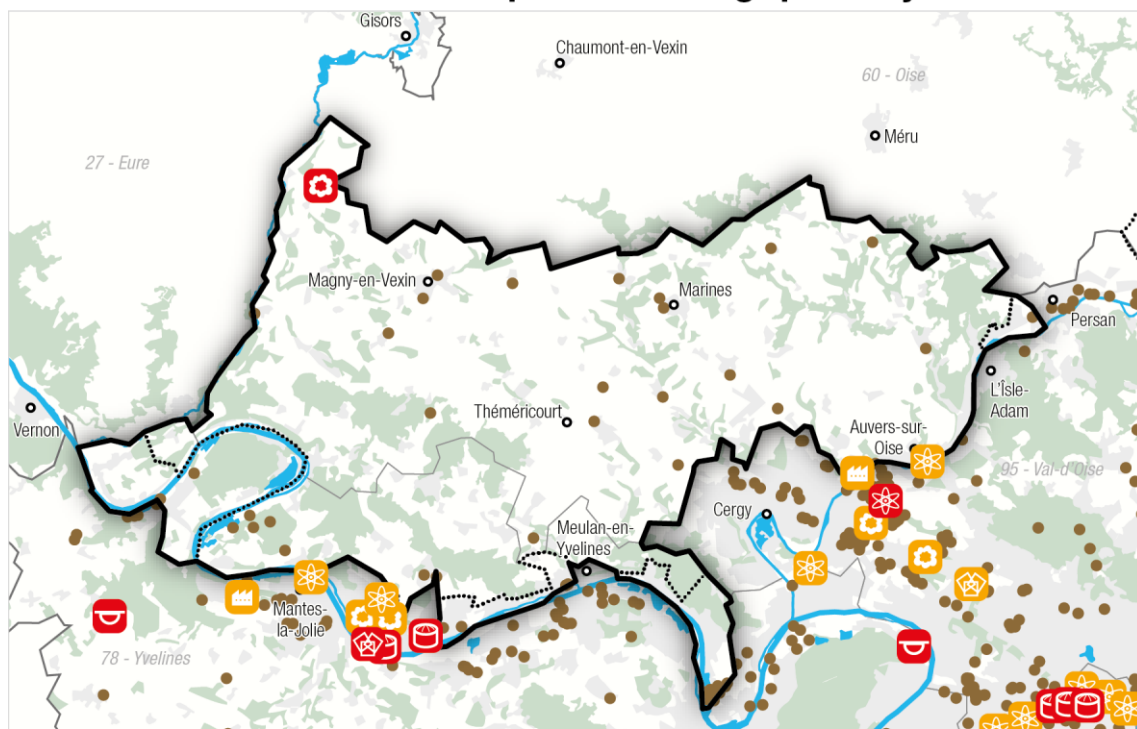
Les documents PPR ou équivalents* mouvement de terrain et sécheresse prescrits ou approuvés



En matière de risques technologiques, le territoire est faiblement exposé à des risques majeurs autour d'établissements industriels « Seveso ». Seul le stockage de gaz en nappe aquifère à Saint-Clair-sur-Epte, Buhly et La Chapelle-en-Vexin constitue un

risque de cette nature et fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques approuvé en décembre 2013 avec réglementation des zones constructibles (inconstructibilité ou constructibilité sous conditions).

Les établissements à risque technologique majeur



Type de risque selon le seuil

Haut	Bas	
		pyrotechnie
		gaz combustible/inflammable
		stockage de gaz souterrain
		produit chimique
		entreprise logistique
		engrais/produit phytosanitaire
		hydrocarbure/liquide inflammable
		déchet dangereux

Installation classée pour la protection de l'environnement

périmètre d'étude
 périmètre actuel

limite régionale
 limite départementale
 limite communale
 réseau routier
 voie ferrée, gare
 hydrographie

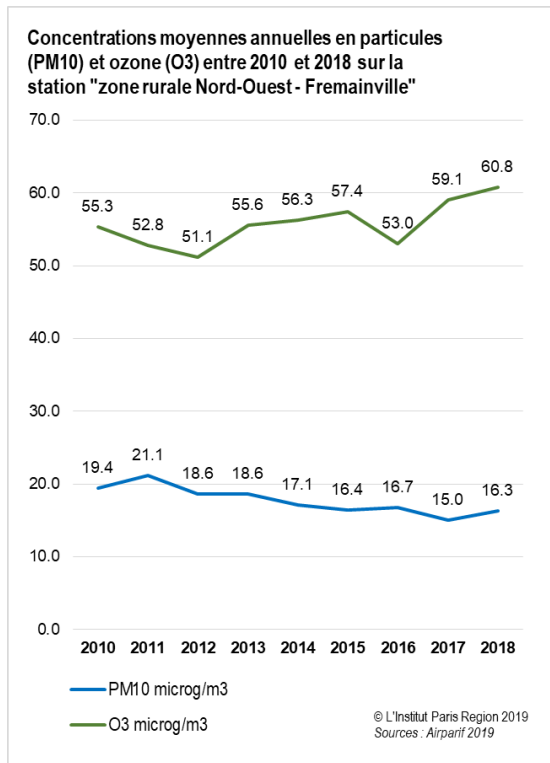
0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : L'Institut Paris Region, DRIEE IDF 2015

Qualité de l'air

Des concentrations des principaux polluants en baisse, hormis pour l'ozone

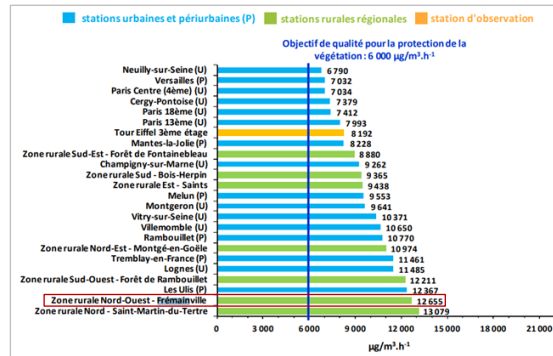
Airparif dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air sur le périmètre d'étude, située à Frémainville. Cette station permet de caractériser la qualité de l'air dans la zone rurale Nord-Ouest.

L'évolution des concentrations moyennes annuelles depuis 2010 montre une baisse régulière du niveau de particules (PM10), et bien en-dessous de l'objectif de qualité de 30 µg/m³ en moyenne annuelle. En revanche la situation est plus contrastée sur l'ozone, dont les concentrations sont fluctuantes et globalement en hausse, comme dans l'ensemble des zones rurales de la Région.

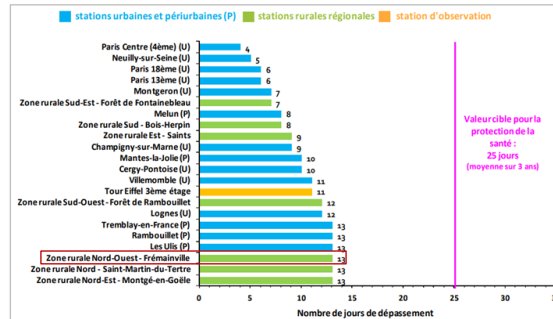


Les cartes de concentrations en oxydes d'azote (NO₂), en particules (PM10) ou au benzène montrent des niveaux de concentrations plus élevés à l'approche des zones urbaines et des grandes vallées (Oise et Seine), du fait de la présence de grandes infrastructures de transport et de densité de population et d'activité plus importantes. Le plateau du Vexin reste très peu exposé aux polluants. Même si certaines années peuvent être moins favorables, l'évolution dans le temps depuis 2002 montre une nette amélioration avec des concentrations de polluants en baisse. Des situations d'exposition de proximité perdurent notamment le long des grands axes de trafic.

La pollution à l'ozone est plus irrégulière et fortement liée aux conditions météorologiques (ensoleillement, sécheresses...). Il s'agit d'une problématique chronique récurrente selon Airparif, qui touche l'ensemble des zones périurbaines et rurales franciliennes, à partir des polluants primaires émis dans les zones denses et le long des grands axes de circulation. Les niveaux de concentration d'ozone restent inférieurs à la valeur cible pour la protection de la santé humaine, mais l'ozone a aussi des incidences sur la végétation et les cultures (maladies, baisses de rendements et diminution de la croissance...) pour lesquelles l'objectif de qualité est dépassé partout en Île-de-France, principalement en zone rurale et particulièrement sur le territoire du PNR du Vexin.

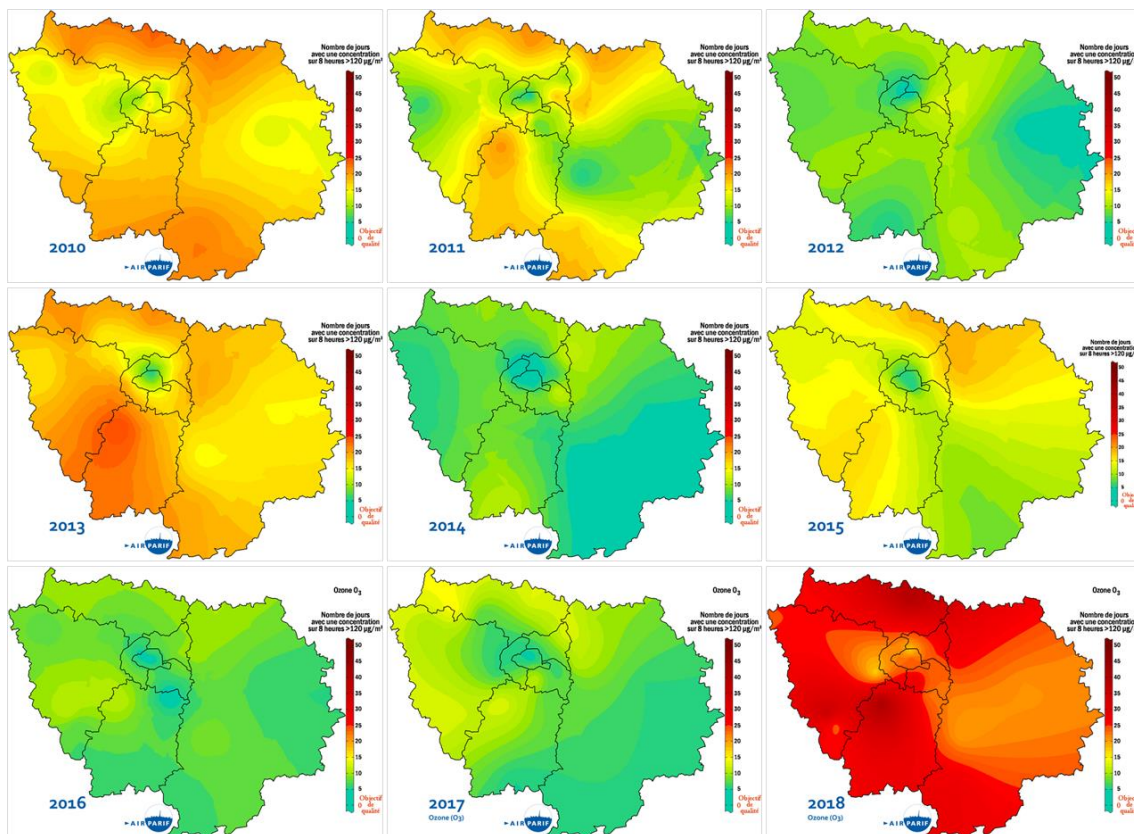


Situation par rapport à l'objectif de qualité en ozone (O₃) pour la protection de la végétation (AOT 40, seuil de 6 000 µg/m³/h) en Île-de-France 2017
Source : Airparif



Nombre de jours de dépassement de la valeur cible en ozone pour la protection de la santé humaine (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) en Île-de-France (moyenne 2015-2017). Source : Airparif

L'ozone est le seul polluant pour lequel les tendances annuelles ne montrent pas d'amélioration, mais sont au contraire en augmentation, notamment à l'échelle de tout l'hémisphère Nord. Les niveaux d'ozone estivaux dans les projections du climat dans le futur sont similaires à celles rencontrées lors de l'été exceptionnellement chaud et sec de 2003 en Europe. Les simulations suggèrent que dans les conditions futures du climat, l'ozone estival pourrait poser une menace sérieuse pour la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes naturels en Europe.



Mesures de concentration en ozone depuis 2010
(en nombre de jours avec une concentration sur 8h > 120 µg/m³)

Source : Airparif

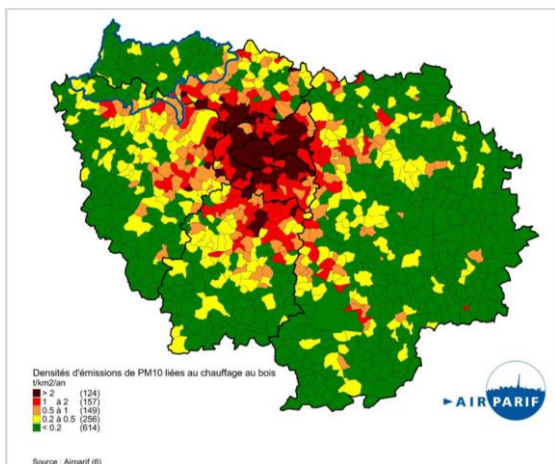
Vigilance sur le chauffage au bois

Selon l'ORS, en Île-de-France, en 2014, 29 % des émissions de PM10 et 41 % de PM2,5 étaient issues du chauffage résidentiel au bois. Parmi ces émissions de PM10, plus de 50 % provenaient du chauffage d'appoint, le reste émanant du chauffage principal (18 %) et d'agrément (31 %). Tous usages confondus, ce sont les foyers ouverts et les foyers fermés anciens (avant 2002) qui contribuent le plus aux émissions de PM10 primaires du chauffage au bois résidentiel (53 %).

Cette contribution peut être plus importante en ville, notamment en période hivernale lorsque les chaudières domestiques et autres appareils de chauffage au bois sont utilisés de manière intensive. En effet même si le taux d'équipement dans les secteurs urbains est moindre, la densité plus importante de logements et un usage du chauffage au bois principalement lié à l'appoint et l'agrément entraînent une utilisation importante de foyers ouverts et foyers fermés anciens plus émissifs.

On constate néanmoins une diminution de 49 % des émissions de PM10 du secteur résidentiel et tertiaire entre 2000 et 2012. Cette baisse est quasiment exclusivement due au renouvellement progressif des équipements de chauffage au bois au profit de poêles à bois plus performants.

Le chauffage au bois en base et en appoint est une énergie renouvelable intéressante, dont l'usage s'est amplifié dans le Vexin (cf. partie consacrée aux émissions de GES). La cartographie des densités communales d'émissions primaires de PM10 montre que le Vexin reste relativement peu touché, avec des concentrations plus marquées dans les vallées de l'Oise et de la Seine. Cependant le chauffage au bois reste un contributeur important aux émissions primaires de particules, l'accompagnement de son développement avec un renouvellement des installations anciennes et peu performantes est à poursuivre.



Densités communales d'émissions primaires de PM10 liées au chauffage au bois domestique en Île-de-France en 2014

Quelques installations industrielles responsables de l'émission de polluants

La contribution des industries à la pollution de l'air diminue régulièrement sous l'effet principalement de la réglementation et de l'amélioration des techniques.

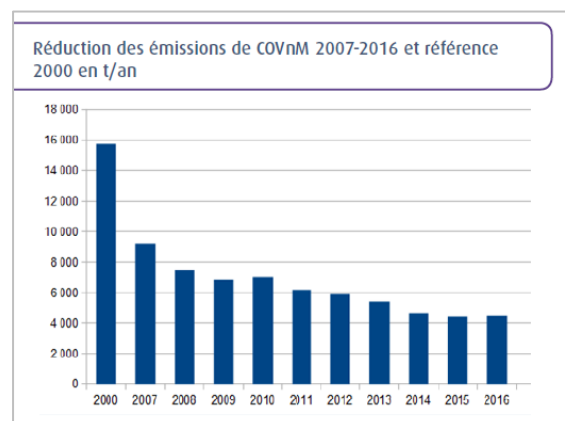
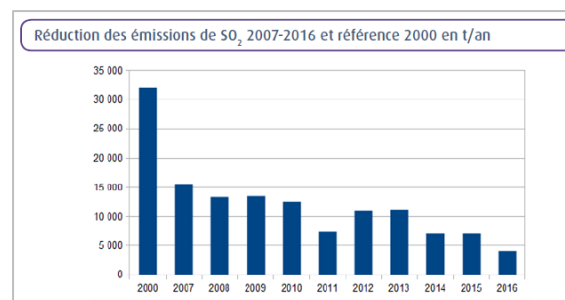
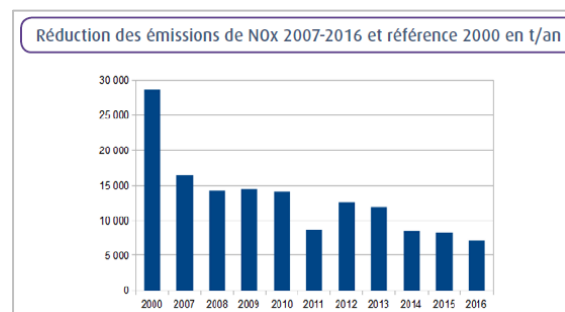
Selon la dernière publication de l'état de l'environnement industriel en Île-de-France, les émissions d'oxyde d'azote (NOx) par les installations industrielles sont en baisse depuis les années 2000 (-75% d'émissions entre 2000 et 2016) et enregistrent encore des améliorations (-13,3% d'émissions entre 2015 et 2016), avec notamment l'arrêt d'activité des centrales thermiques. Les secteurs du traitement des déchets (installations d'incinération) et de la production de chaleur (dont le chauffage urbain) restent les plus gros contributeurs avec plus de 52 % des émissions d'origine industrielle.

En matière d'émissions de SO2, le secteur de l'extraction, du raffinage et du stockage de produits pétroliers reste très largement le plus grand contributeur de la région et en matière d'émissions de composés organiques volatils (COV) le secteur de l'imprimerie reste le plus gros émetteur et représente, avec le secteur de l'automobile, plus de 52 % des émissions totales.

Le territoire du PNR du Vexin et son extension potentielle est concerné par quelques installations industrielles parmi les gros émetteurs franciliens : la cimenterie Calcia à Gargenville (émissions NOx, poussières), Automotive Exteriors Europe à Marines et Griffine Enduction à Nucourt pour les émissions de COV.

A noter qu'à la date de ce rapport, des améliorations rapides sur le stockage de déchets dangereux et le traitement des fumées ont été demandées par l'Inspection des Sites à la cimenterie Calcia, afin de respecter les normes réglementaires.

A noter que la centrale thermique de Porcheville, en dehors du Parc mais à proximité dans la vallée de Seine, était un gros émetteur de NOx, SO2, métaux et poussières. Elle est en arrêt d'activité depuis mai 2017 ce qui devrait réduire les nuisances locales.



Evolution des émissions par les installations industrielles en Île-de-France – DRIEE 2018

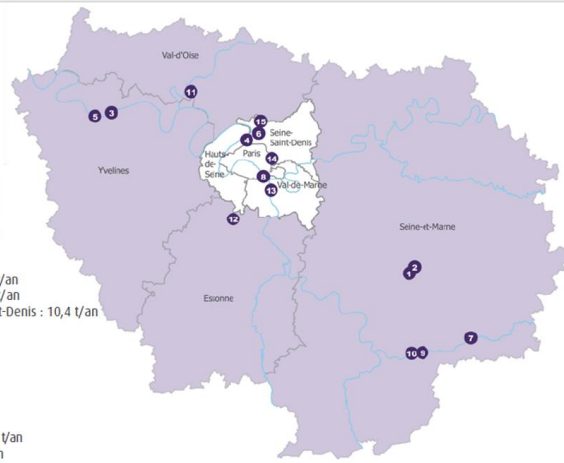
Principaux émetteurs de NOx en 2016 (23 émetteurs de plus de 100 t/an)

- 1- TOTAL Raffinerie de Grandpuits - Mormant : 625 t/an
- 2- Borealis - Mormant : 449 t/an
- 3- CPCU chaufferies de Saint-Ouen I, II et III - Saint-Ouen : 444 t/an
- 4- Ciments Calcia - Gargenville : 268 t/an
- 5- CNIM - Thivernal-Grignon : 219 t/an
- 6- Centre de Production Thermique EDF - Porcheville : 211 t/an
- 7- Safran Aircraft Engines - Moissy-Cramayel : 197 t/an
- 8- Ivry Paris XIII - Paris : 196 t/an
- 9- SIAAP Site Seine Aval - Maisons-Laffitte : 174 t/an
- 10- Semariv-CITD - Vert-le-Grand : 169 t/an
- 11- SGD - Sucy-en-Brie : 165 t/an
- 12- Routière de l'Est Parisien (REP) - Plessis-Gassot : 157 t/an
- 13- EDF - Gennevilliers : 141 t/an
- 14- TIRU usine de Saint-Ouen - Saint Ouen : 137 t/an
- 15- CVE LAGNY - Saint-thibault-des Vignes : 132 t/an
- 16- Enoris (LB) - Mussy : 127 t/an
- 17- Somoval - Monthyon : 118 t/an
- 18- EDF - Vernou-la-Celle-sur-Seine : 116 t/an
- 19- Routière de l'Est Parisien (REP) - Claye-Souilly : 112 t/an
- 20- Cyel - Saint-Ouen-L'Aumône : 108 t/an
- 21- CPCU Cogé Vitry - Vitry-sur-Seine : 105 t/an
- 21- Sam Montereau - Montereau-Fault-Yonne : 104 t/an
- 22- Silec cable - Montereau-Fault-Yonne : 103 t/an
- 23- Créteil incinération énergie - Créteil : 100 t/an



Principaux émetteurs de poussières en 2016 (émetteurs de plus de 4 t/an)

- 1- TOTAL Raffinerie de Grandpuits - Mormant : 193,5 t/an
- 2- Borealis - Mormant : 141,5 t/an
- 3- Ciments Calcia - Gargenville : 16,3 t/an
- 4- CPCU chaufferies de Saint-Ouen I, II et III - Saint-Ouen : 16 t/an
- 5- Centre de Production Thermique EDF - Porcheville : 13,2 t/an
- 6- Plaine Commune Energie Chaufferie de St-Denis - Saint-Denis : 10,4 t/an
- 7- Sables de Brevannes - Wimpelles : 10,2 t/an
- 8- Ivry Paris XIII - Paris : 9,7 t/an
- 9- SAM Montereau - Montereau-Fault-Yonne : 9,5 t/an
- 10- Alpa - Porcheville : 5,1 t/an
- 11- Cyel - Saint-Ouen-l'Aumône : 4,7 t/an
- 12- Enoris (LB) - Mussy : 4,6 t/an
- 13- SNC Cogé Vitry - Vitry-sur-Seine : 4,6 t/an
- 14- Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet - Bagnolet : 4,5 t/an
- 15- Plaine commune énergie chaufferie de Stains - Stains : 4,3 t/an



Principaux émetteurs de COV en 2016 (émetteurs de plus de 30 t/an)

- 1- Renault - Usine de Flins - Aubergenville : 517 (t/an)
- 2- Total - Raffinerie de Grandpuits - Mormant : 517 (t/an)
- 3- LFB Biomedicaments - Ulis : 369 (t/an)
- 4- HZD Didier Mary - Mary-sur-Seine : 334 (t/an)
- 5- Imprimerie Hello Corbeil - Corbeil-Essonnes : 323 (t/an)
- 6- Peugeot Citroën Poissy SNC - Poissy : 307 (t/an)
- 7- Automotive Exteriors Europe - Marines : 250 (t/an)
- 8- Amcor Flexibles Sps - Coulommiers : 229 (t/an)
- 9- Knauf Ile-de-France - Marolles-sur-Seine : 176 (t/an)
- 10- Sleeper International - Morangis : 137 (t/an)
- 11- 3M France - Beauchamp : 93 (t/an)
- 12- PCAS - Limay : 89 (t/an)
- 13- Vermillon REP - Vaudoy-en-Brie : 71 (t/an)
- 14- Bollig et Kemper France - Fleury-Merogis : 67 (t/an)
- 15- Exprim - Ablis : 61 (t/an)
- 16- Griffine Enduction - Nucourt : 45 (t/an)
- 17- Rotofrance Impression - Lognes : 41 (t/an)
- 18- Storengy - Germigny-sous-Coulombs : 32 (t/an)
- 19- EFR France - Vitry-sur-Seine : 31 (t/an)



Source : DRIEE Île-de-France

Nuisances sonores

Des cartes stratégiques du bruit établies en marge du PNR du Vexin

Dans le cadre de l'application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants ont l'obligation de réaliser et de mettre à jour, tous les cinq ans, une cartographie stratégique du bruit (CSB) sur leur territoire, afin, dans un second temps, d'élaborer et d'adopter un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Au sein de la région Île-de-France, les agglomérations concernées sont les 14 agglomérations qui constituent la zone dense francilienne. Sur le périmètre d'étude du PNR du Vexin français, seule la Communauté urbaine de GPSEO est concernée par cette obligation. Les cartes stratégiques de bruit des transports ont été produites par Bruitparif, avec l'aide de ses partenaires (Cerema DTer Île-de-France, DGAC, Ville de Paris, SNCF Réseau, RATP) au titre de la troisième échéance (2017) de la directive européenne.

Les statistiques d'exposition de la population au bruit de chaque mode de transport (routier, ferroviaire, aérien) ainsi qu'en cumul, telles qu'elles peuvent être produites à partir du croisement des cartes de bruit et des données de population ont été établies, au regard des deux indicateurs Lden et Ln et des obligations réglementaires ou des recommandations de l'OMS sur les valeurs limites à respecter pour le bien des populations (plus restrictives).

L'indicateur Lden (pour Level day evening night) correspond à un indicateur de bruit global perçu en moyenne sur 24 heures. Il tient compte de la sensibilité accrue des individus au bruit sur les périodes de soirée et de nuit. L'indicateur Ln (Level night) correspond au niveau moyen énergétique de bruit sur la période nocturne (22-6h). Il est évalué en moyenne sur l'année.

Valeurs limites en dB(A)	Lden	Ln
Bruit routier	68	62
Bruit ferré		
Voies conventionnelles	73	65
Lignes à Grande Vitesse	68	62
Bruit aérien	55	Pas de valeur limite

Valeurs limites prises par la France pour le bruit des transports en application de la directive européenne 2002/49/CE

Niveaux recommandés en dB(A)	Lden	Ln
Bruit routier	53	45
Bruit ferré	54	44
Bruit aérien	45	40

Recommandations de l'OMS pour protéger la santé des populations (source : OMS, octobre 2018)

Sur le territoire du Vexin, seule la partie couverte par la Communauté urbaine de GPSEO est intégrée à cette étude d'exposition des populations. Les populations sont moins soumises à des niveaux de bruit élevés que dans le centre de l'agglomération parisienne, mais néanmoins sur quelques communes les populations apparaissent à plus de 80% exposées à des niveaux supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS. Il s'agit de Gargenville, Juziers, Hardricourt et Triel-sur-Seine.

Il est à noter également que la cimenterie Calcia de Gargenville et le site de la carrière de Guitrancourt constituent des activités bruyantes pour leur environnement proche (classées ICPE bruyantes avec dépassement des valeurs limites, selon les données de Bruitparif).

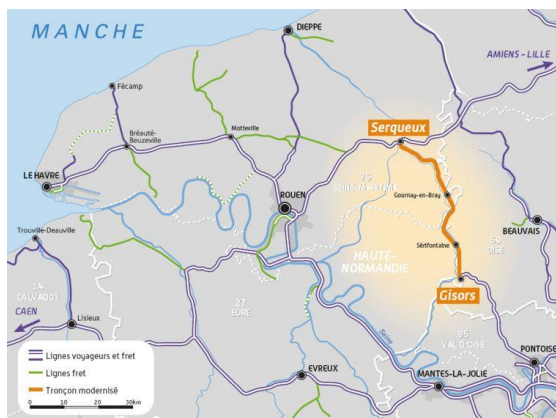
Des protections phoniques envisagées pour la mise en circulation de la ligne de fret Serqueux-Gisors

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement pour les grandes infrastructures de l'Etat dans le Val d'Oise et les Yvelines ont été établis pour la période 2018-2023. Ces plans concernent les infrastructures routières nationales et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, ainsi que les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train.

Sur la période 2018-2023 le territoire du Parc devrait être concerné par des travaux acoustiques spécifiques sur la ligne de fret Serqueux-Gisors qui se raccorde en Île-de-France à la ligne J empruntant la vallée de la Viosne, avec la mise en place de protections phoniques sur les logements dans la traversée de Boissy-l'Aillierie, Ableiges, Us, Santeuil et Chars (travaux prévus entre fin 2018 et mi-2020).

En outre SNCF Réseau s'est engagé à créer un observatoire du bruit afin d'évaluer l'importance des impacts acoustiques qui résulteraient de la mise en service du projet de cette nouvelle ligne de fret reliant la région parisienne aux ports du Havre et de Rouen. Les travaux de l'observatoire contribueront aux décisions d'engagements des investissements de protections acoustiques supplémentaires. En effet au-delà des protections d'ores et déjà prévues, un programme de protections complémentaires pourra être mis en œuvre en concertation avec les

collectivités intéressées dans le cadre d'un financement spécifique. Ce programme pourra ainsi être déployé au fur et à mesure de la montée en puissance du trafic, à partir d'une mesure réelle des nuisances réalisée par l'observatoire du bruit.



Le trafic à terme est estimé à un passage de 25 trains par jour (12 dans un sens, 13 dans l'autre), dont la moitié de nuit entre 22h et 6h. La mise en activité de la ligne va donc réintroduire un trafic fret de nuit interrompu depuis 2009.

Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors (traversant les départements 76-27-60-78-95) s'inscrit dans le cadre de l'engagement national pour le fret ferroviaire et vise à créer un nouvel itinéraire fret pour renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre mais aussi du port de Rouen (l'itinéraire historique Paris-Rouen-Le Havre ne pouvant plus absorber de trains supplémentaires) et leur donner la capacité de faire face à la concurrence des ports du nord de l'Europe. Le Grand port maritime du Havre (GPMH), dans le cadre de son projet stratégique, détermine la filière des conteneurs comme « l'enjeu-clé » de son développement, et prévoit de s'appuyer sur les modes massifiés pour élargir le territoire qu'il dessert.

Le Vexin survolé en approche de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle

Le territoire du Vexin est survolé par les avions décollant ou atterrissant à Roissy Charles-de-Gaulle, tout en restant à des niveaux de survols d'altitude élevée, non concerné par le plan d'exposition au bruit. L'exposition des populations reste donc limitée. Néanmoins, le trafic aérien devrait fortement augmenter dans les années à venir, la vigilance reste donc de mise sur cet enjeu et pourra s'appuyer sur les actions du plan régional santé-environnement.

Dans le cadre de l'action SURVOL du troisième Plan Régional Santé Environnement, au regard des évolutions importantes de trafic aérien attendu les prochaines années, il est prévu un renforcement du dispositif de surveillance du bruit aérien.

En effet, les prévisions de croissance du trafic aérien à l'échelle internationale font état d'un doublement du trafic à l'horizon des vingt prochaines années. Par ailleurs un nouvel aérogare (Terminal 4) permettant d'accueillir 35 à 40 millions de passagers est en projet sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et des aménagements récents sur l'aéroport d'Orly devraient lui permettre d'accueillir jusqu'à 40% de passagers en plus.

Il apparaît ainsi plus que jamais nécessaire et important de pérenniser et de faire évoluer les dispositifs d'évaluation et de suivi des nuisances sonores aéroportuaires. Il s'agit notamment de pouvoir suivre les impacts réels pour les populations des effets combinés des hausses de trafic attendues et du renforcement des dispositifs de réduction du bruit (généralisation des procédures de descente continue annoncée d'ici 2023 à Paris-CDG, mise en œuvre de procédures moindre bruit, interdiction des avions les plus bruyants la nuit, renouvellement progressif des flottes par des aéronefs plus performants sur le plan acoustique...).

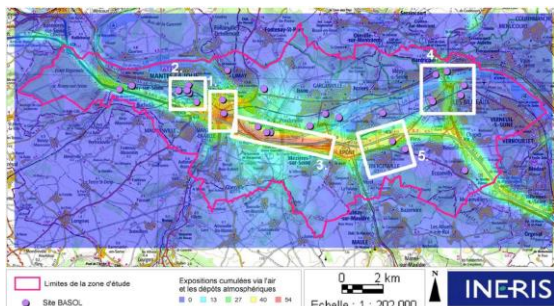
Etude de multiexposition sur la Seine-Aval

En réponse aux préoccupations des collectivités et des associations de défense de l'environnement sur l'impact de la zone industrielle de Limay-Porcheville, une étude de zone de la Vallée de Seine a été lancée le 24 juin 2010, afin de disposer d'une vision globale de l'état des milieux autour de la zone industrielle, et d'aller au-delà du suivi individuel des sites et des installations classées opéré par les services de l'Etat.

L'étude de zone est une démarche d'évaluation globale des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et les incidences sanitaires pour les populations sur un territoire précis, en vue de vérifier si l'état des milieux est compatible avec les usages constatés (présents) ou prévisibles (futurs), si le cumul des pollutions constatées (ou prévisibles) est susceptible de conduire à un risque préoccupant pour la santé des populations dans la zone, et si des actions particulières doivent être mises en œuvre.

Pilotée par le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent pour la prévention des risques industriels en Vallée de Seine), avec l'appui de la DRIEE, l'étude de zone de la Vallée de la Seine fait partie des deux études de zones conduites en Île-de-France. Le périmètre de cette étude porte sur 28 communes entre Rosny-sur-Seine et Verneuil-sur-Seine, sur un bassin d'environ 200 000 habitants. Quatre communes du périmètre d'étude du PNR du Vexin sont concernées : Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt. La synthèse de cette étude et les recommandations ont été livrées en décembre 2018, dont les principales conclusions sont reprises ci-dessous.

A partir des résultats des modélisations et du recueil des données sur les usages dans la zone d'étude, l'INERIS a construit une carte globale multi-expositions, qui renseigne sur l'exposition cumulée à un ensemble de substances retenues comme traceurs de risque émises dans la zone (dans l'air, le sol, l'eau).



Carte de l'exposition cumulée via l'air et les dépôts atmosphériques – Etude de zone Vallée de Seine – déc. 2018

Dans les secteurs cibles identifiés, des mesures complémentaires ont ensuite été effectuées dans l'air, l'eau, les sols et les végétaux. Puis les concentrations des substances retenues ont été comparées aux concentrations indicatives des milieux « naturels » ou des « environnements locaux témoins » afin d'évaluer la dégradation des milieux, et comparées également aux valeurs réglementaires ou indicatives sur la qualité des milieux applicables. Pour les substances et milieux sur lesquels il n'existe pas de valeurs réglementaires, la compatibilité des milieux avec leurs usages est évaluée à la suite d'une quantification partielle des risques sanitaires.

Les comparaisons de données ont montré que :

- les milieux Air, eaux de surface, eaux souterraines et végétaux/ denrées alimentaires étaient compatibles avec les usages ;
- le milieu Sol était compatible avec les usages pour l'ensemble des traceurs de risque retenus pour ce milieu, excepté pour le plomb. Pour le plomb, le milieu est considéré comme vulnérable pour les enfants. Il ne s'agit pas d'une alerte sanitaire, mais d'une dégradation des sols par le plomb notamment à proximité des autoroutes ou voies ferrées, comme cela peut être observé sur l'ensemble de la région parisienne. L'IEM a également montré que les concentrations en plomb mesurées dans les aliments (végétaux, fruits) étaient inférieures aux valeurs réglementaires dans les denrées alimentaires. Cette situation n'apparaît donc pas nécessiter d'actions particulières.

Des investigations complémentaires, avec une évaluation des risques sanitaires, n'ont pas été jugées nécessaires.

Néanmoins, les résultats sont suffisamment significatifs sur certaines substances pour appeler à la prudence des usagers, aux bonnes pratiques et à la poursuite voir au renforcement du suivi des concentrations.

C'est le cas des mesures de benzo(a)pyrène (BaP) dans l'air relativement élevées et caractéristiques du chauffage au bois qui nécessite d'une part de poursuivre les mesures via le réseau de surveillance d'Airparif, d'autre part d'informer le grand public des bonnes pratiques/bons gestes pour se chauffer au bois pour limiter les émissions de poussières et de BaP et rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts. Les quantités de plomb importantes dans les sols nécessitent d'informer les villes afin d'éviter les jardins familiaux à proximité des grands axes routiers et des voies ferrées par exemple. Pour ce qui concerne l'eau, l'étude suggère de rappeler les restrictions d'usage des eaux de puits et recommande d'analyser les eaux de puits 1 fois/an.

Enjeux pour le Vexin

Le périmètre d'étude du PNR du Vexin français apparaît globalement faiblement exposé aux risques naturels ou technologiques majeurs, polluants dans l'air ou aux nuisances sonores, bien que présentant quelques sites industriels à risques ou générant des pollutions ou du bruit. Les grandes vallées, plus peuplées, particulièrement la vallée de Seine, site historique de développement industriel en Île-de-France et passage privilégié d'infrastructures majeures, présentent un profil spécifique avec des enjeux d'exposition plus importants (inondation, environnement industriel, bruit routier et ferroviaire).

Néanmoins l'ensemble du périmètre d'étude est concerné par des niveaux de pollution à l'ozone fluctuants mais globalement en hausse, pouvant affecter d'ores et déjà la végétation et l'agriculture, et à plus long terme avec les évolutions du climat peut-être la santé humaine. La question de l'impact et de l'adaptation de l'agriculture du Vexin à ce sujet de l'ozone va devenir grandissante.

Concernant les nuisances sonores, les incidences sur les populations sont localisées pour le Vexin le long des grandes infrastructures routières ou ferroviaires. Les communes de la vallée de l'Oise ne disposent pas de carte stratégique du bruit, n'étant pas soumise à l'obligation réglementaire d'en réaliser.

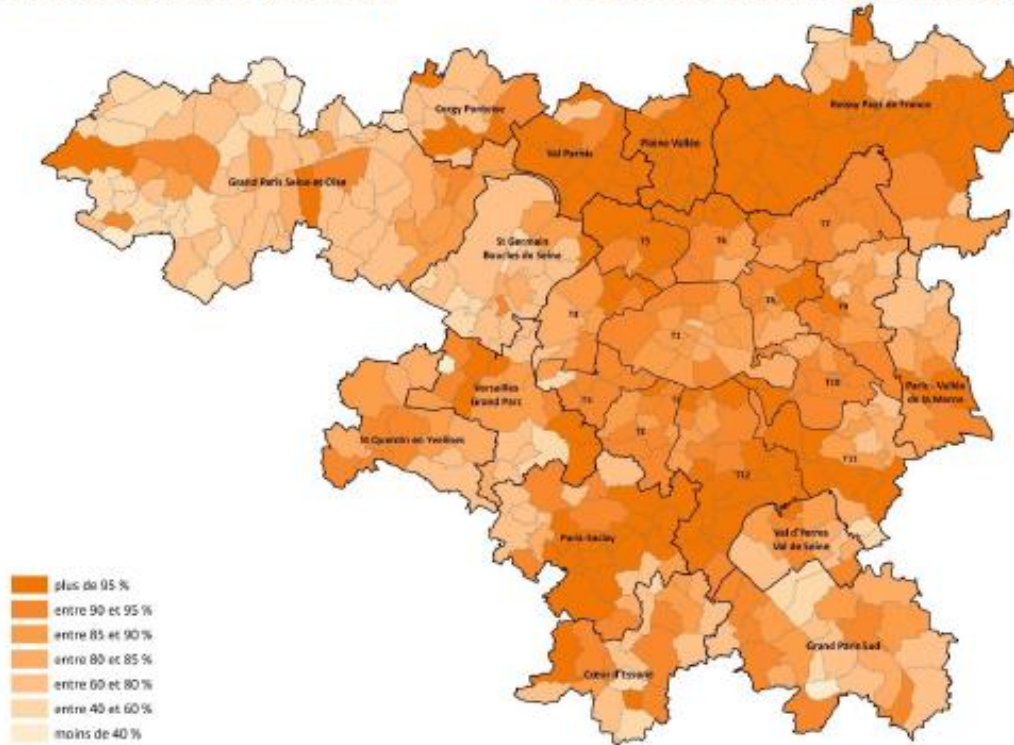
Le survol aérien ne génère pas de niveaux sonores importants, mais l'évolution à la hausse du trafic aérien mérite un suivi des observatoires du bruit.

La mise en service prochaine de la ligne de fret Serqueux-Gisors appelle également un suivi des travaux qui seront réalisés dans la vallée de la Viosne sur l'isolation phonique des logements et sur l'observatoire du bruit qui devrait être mis en place. Du point de vue sonore, le Vexin apparaît comme une vaste zone de calme qu'il convient de préserver.

BRUIT CUMULÉ - DÉPASSEMENT DES OBJECTIFS OMS

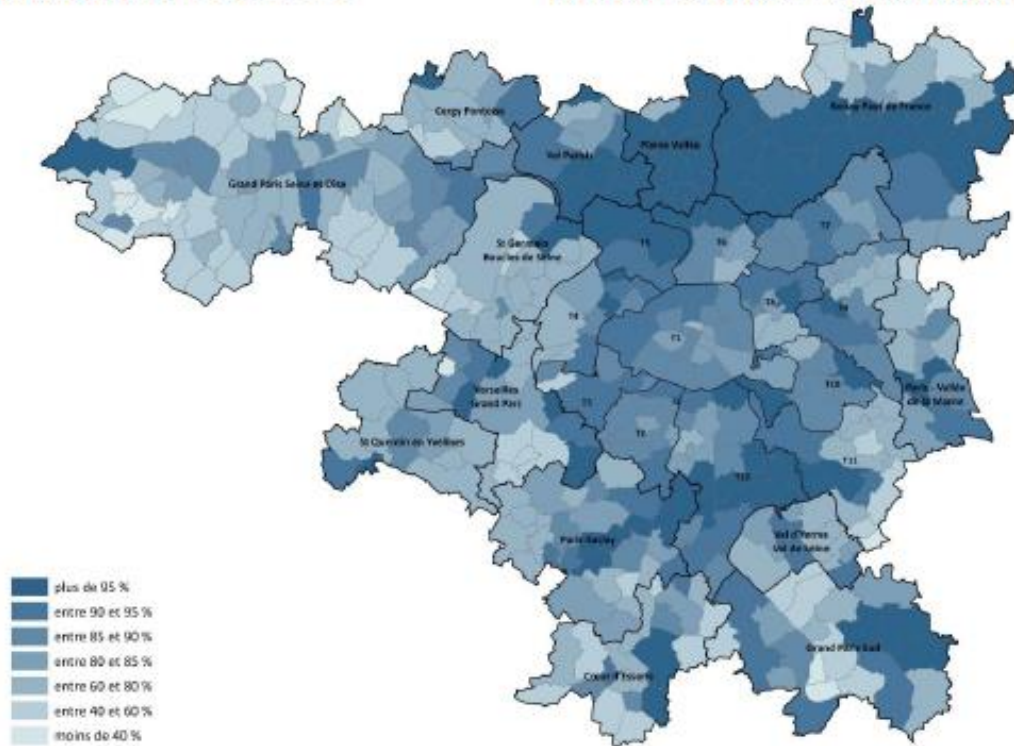
INDICATEUR LDEN > OBJECTIFS

EN POURCENTAGE PAR COMMUNE



INDICATEUR LN > OBJECTIFS

EN POURCENTAGE PAR COMMUNE



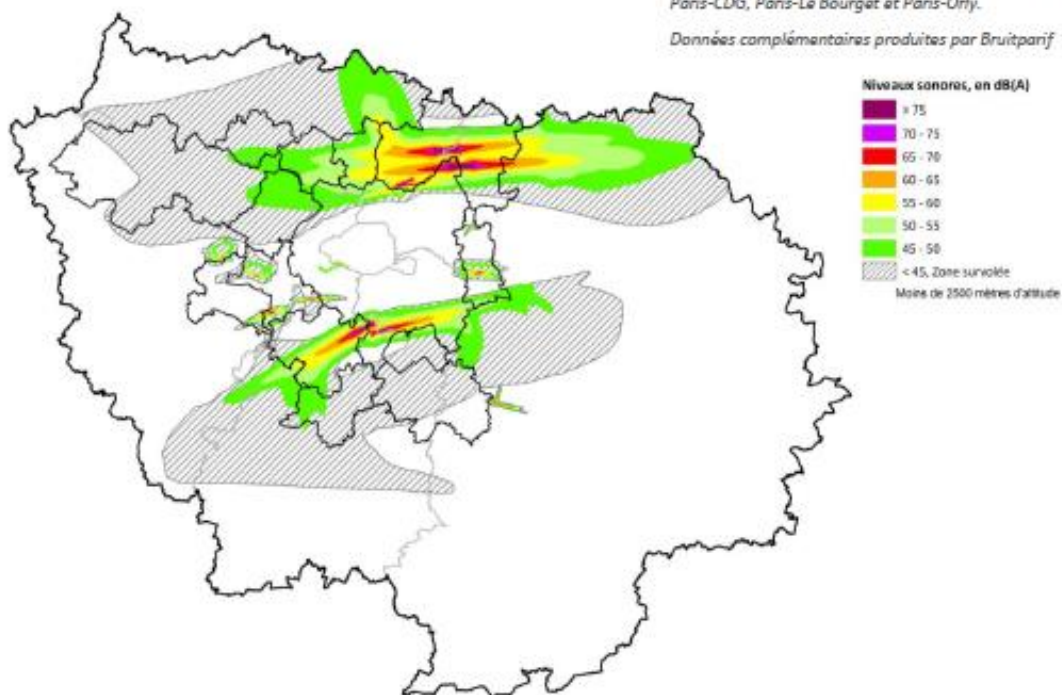
Exposition au bruit des transports dans la zone dense de la région Île-de-France
Février 2019

BRUIT AÉRIEN - NIVEAUX SONORES EN ÎLE-DE-FRANCE

INDICATEUR LDEN

Modélisation effectuée par la DGAC pour les niveaux supérieurs à 55 dB(A) Lden autour des aéroports de Paris-CDG, Paris-Le Bourget et Paris-Orly.

Données complémentaires produites par Bruitparif



Fonctionnement du territoire, aménagement et urbanisme, planification et projets

Organisation du territoire

Structures intercommunales

Le paysage intercommunal francilien actuel est l'aboutissement de plusieurs textes législatifs (loi MAPTAM 2014 et loi Notre 2015) et des procédures s'y rapportant pour les intercommunalités.

La couverture intercommunale francilienne s'est achevée avec la création de la métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux (EPT) ainsi que la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale (SRCl) au 1er janvier 2016, et la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCl) qui façonnent le paysage intercommunal de la grande couronne.

Le SRCl et les SDCl seront révisés en 2021 et 2022.

Les groupements à fiscalité propre

Le périmètre actuel du parc (hors communes partiellement intégrées) est couvert par 6 groupements à fiscalité propre (GFP). 3 sont intégrés totalement au parc, les Communautés de communes Vexin Val de Seine, Vexin Centre et Sausseron Impressionnistes et 4 partiellement, les Communautés de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, et les Portes de l'Île-de-France et la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O).

Le périmètre actuel du PNR comprend également deux communes partiellement incluses dans le PNR appartenant à la Communauté de communes du Haut Val d'Oise. Il s'agit de Ronquerolles et Champagne-sur-Oise

Les extensions potentielles se situent sur la Communauté urbaine GPS&O avec 10 communes (dont 5 déjà partiellement incluses), la Communauté de communes des Portes de l'Île de France avec 4 communes et dans une moindre mesure sur celle du Haut Val d'Oise avec les 2 communes déjà partiellement incluses dans le périmètre actuel.

Au nord et à l'ouest du périmètre d'étude, le contour des intercommunalités se rapproche des bassins de vie locaux, qui traduisent le fonctionnement de ces territoires au quotidien autour des polarités de Marines, Magny-en-Vexin et Rosny-sur-Seine. En revanche pour les secteurs des grandes vallées mais aussi de toutes les communes proches de ces grandes vallées, les travaux de l'INSEE ne mettent pas en évidence de bassins de vie locaux bien identifiés. L'ensemble est agrégé dans un vaste bassin de vie tourné autour de Paris.

Les pôles urbains de Mantes, Cergy ou Meulan représentent des polarités secondaires dans cet espace métropolisé autour de Paris.

Les compétences

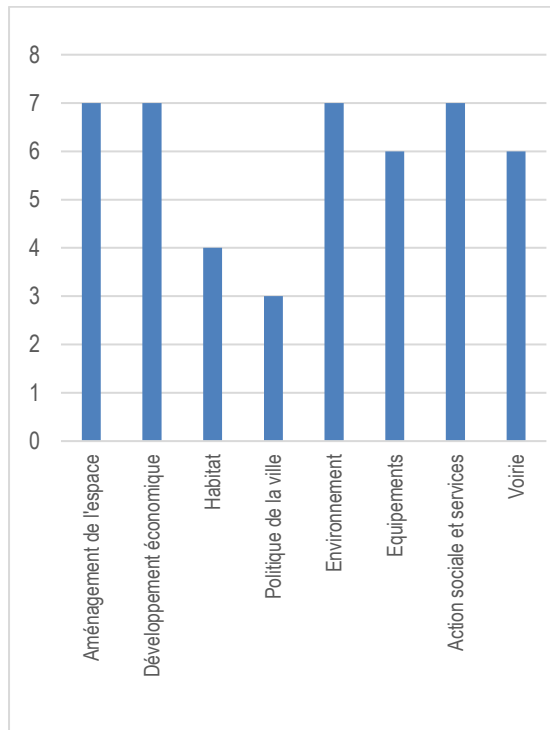
En fonction de leur statut, les groupements à fiscalité propre ont plus ou moins de responsabilités. Alors qu'une Communauté de communes n'a que 2 compétences obligatoires, la Communauté d'agglomération en a 4 et la Communauté urbaine en a 6. S'ajoutent également les compétences facultatives en fonction des besoins engagées.

Les 7 groupements à fiscalité propre ont pour compétences « Aménagement de l'espace », « Développement économique », « Environnement et l'Action sociale et les services ».

La compétence « Habitat » est portée par la CU GPS&O ainsi que les CC Vexin Centre, Vallée de l'Oise et Trois Forêts, Les Portes de l'Île de France et celle du Haut Val d'Oise.

Les compétences « Equipements » et « Voirie » sont portées par la CU GPS&O ainsi que les CC Vexin Centre, Sausseron et Impressionnistes, Vexin Val de Seine, Les Portes de l'Île de France et celle du Haut Val d'Oise.

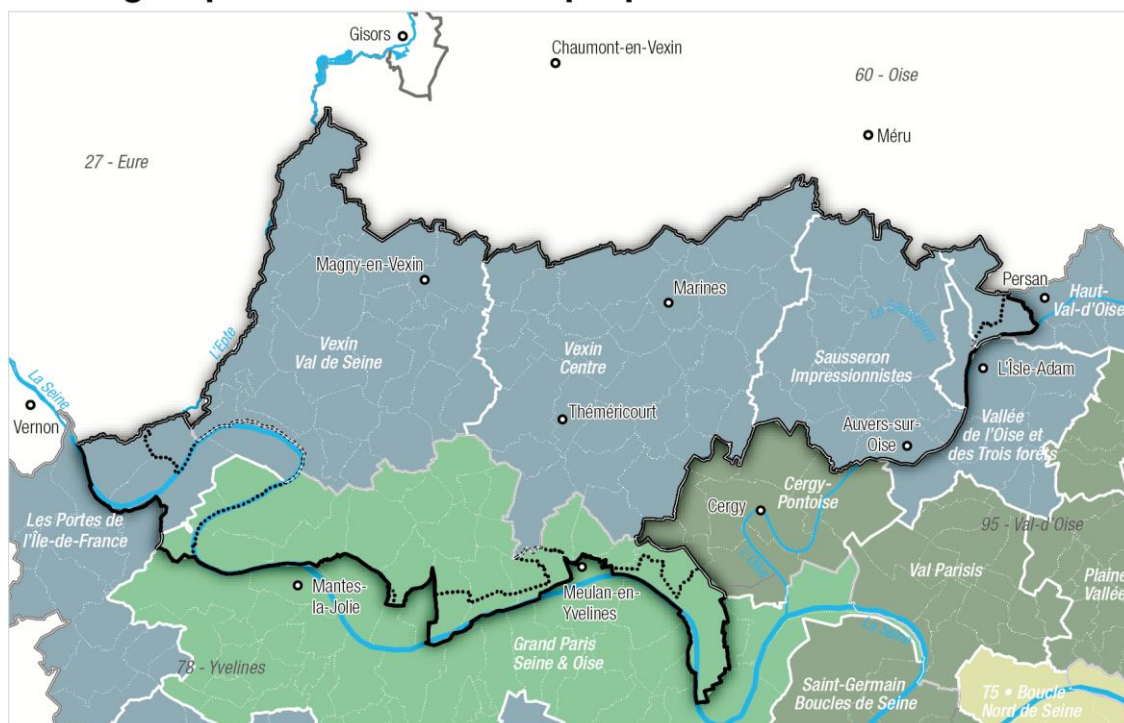
La compétence « Politique de la ville » est portée uniquement par la CU GPS&O, et les Communauté de communes Vexin Centre et Vexin Val de Seine.



Nombre de groupements à fiscalité propre par groupe de compétence

Source : Institut Paris Région

Les groupements à fiscalité propre



Intercommunalité

- Etablissement public territorial (EPT)
- Communauté urbaine (CU)
- Communauté d'agglomération (CA)
- Communauté de communes (CC)

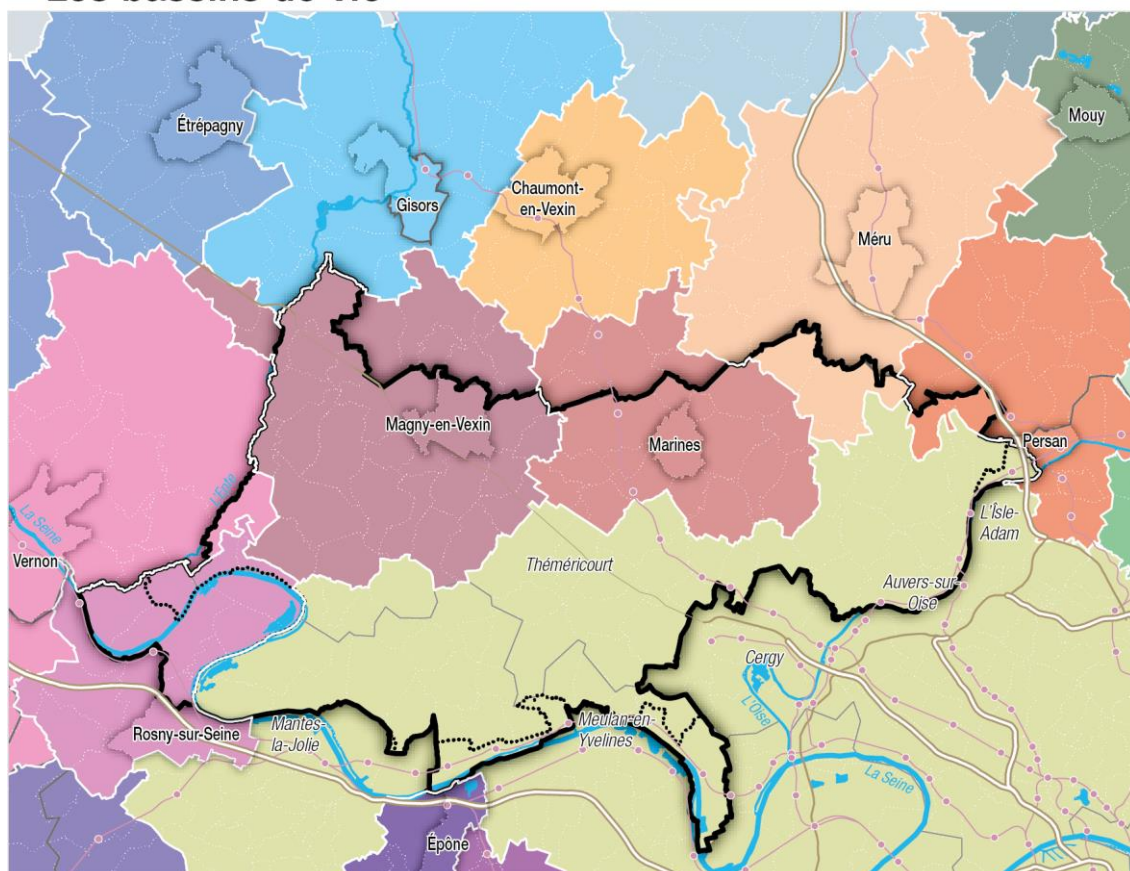
- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION - 2019
 Source : L'Institut Paris Region

	Parc actuel	Total extensions	Total périmètre élargi
CU GPS&O	14	10	24
CC Vexin Centre	34	0	34
CC Sausseron Impressionnistes	15	0	15
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	1	0	1
CC du Vexin Val de Seine	26	0	26
CC du Haut Val d'Oise	0	2	2
CC des Portes de l'Île de France	1	4	5
TOTAL	91	16	107

Nombre de communes incluses dans les groupements à fiscalité propre

Les bassins de vie



Extension et zone d'étude

— Limite de bassin de vie
 Pôle du bassin de vie
 Mouy Nom du pôle du bassin de vie

périmètre d'étude
 périmètre actuel

limite régionale
 limite départementale
 limite communale
 réseau routier
 voie ferrée, gare
— hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION - 2019

Sources : INSEE 2019, L'Institut Paris Region



Les syndicats intercommunaux

Les syndicats intercommunaux forment une autre catégorie d'EPCI. Ils gèrent le plus souvent l'eau ou les déchets ou encore des équipements.

Sur l'ensemble des syndicats intercommunaux présents sur le périmètre actuel du parc, les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) sont largement prédominants. Ils sont au nombre de 51.

Leur taille est variable, de 2 à 52 communes membres, avec comme compétences prédominantes l'environnement et le cadre de vie (assainissement, eau potable...) et les actions sociales et services (collèges, sport, hôpitaux...)

Les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM) sont au nombre de 3. Pour 2 de ces SIVOM, l'ensemble des communes adhérentes sont des communes du parc actuel ou ses extensions possibles (SIVOM de Fontenay-Saint-Père et SI d'animation rurale). Pour le SIVOM SI de la maison de la justice et du droit, seules quelques communes membres sont dans le périmètre du PNR actuel ou ses extensions envisagées.

On dénombre également 24 Syndicats Mixtes. 17 fermés (SMF) et 7 ouverts (SMO) parmi lesquels figure le SM d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français.

Les extensions potentielles du PNR sont concernées par 6 SIVU et 2 SMF. Ces syndicats intercommunaux, de taille moyenne, avec 6 et 37 communes membres, concernent également des communes hors PNR. Par exemple, Triel-sur-Seine est souvent la seule ville du PNR appartenant au syndicat. C'est le cas du SI du centre hospitalier intercommunal de Poissy.

Bilan et enjeux

Le PNR est constitué de nombreuses communes rurales qui ne peuvent pas porter seules des projets territoriaux structurants. La couverture du PNR par des groupements à fiscalité propre constitue donc une force pour la mise en œuvre de la Charte du PNR.

Certaines communes du périmètre actuel comme Parmain ainsi que des extensions potentielles comme Ronquerolles et Champagne-sur-Oise sont les seules de leur EPCI à être intégrées au PNR. Les projets portés à l'échelle de leurs intercommunalités risquent donc de ne pas être en cohérence avec les attentes du PNR.

La commune de Gommecourt seule commune appartenant à la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de France dans le périmètre actuel est isolée. L'intégration d'autres communes de cette intercommunalité permettrait de plus intégrer les enjeux liés au PNR lors de la mise en place d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité.

Le développement urbain : formes et dynamiques urbaines

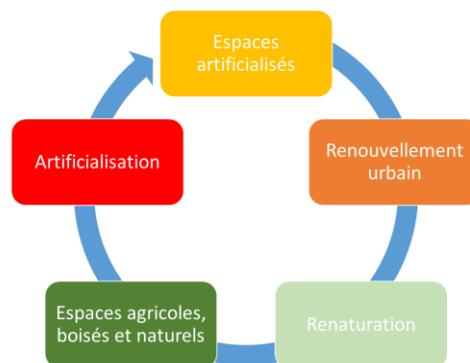
L'approche suivante se propose de rappeler les évolutions observées de l'occupation du sol, de croiser l'analyse typologique des tissus urbains et l'observation des dynamiques urbaines au sein des espaces urbanisés, et enfin de recenser les projets d'aménagement en cours ou en projets sur le territoire pour une mise en perspective :

- l'état des lieux sur les types de tissus urbains rencontrés au sein du PNR a pour objectif de montrer les différences et les spécificités du cadre bâti entre les communes entièrement ou partiellement incluses dans le PNR et les secteurs d'extension envisagés. Cet état des lieux est nécessaire pour comprendre le contexte des dynamiques urbaines et préparer le terrain concernant les enjeux sur le patrimoine, la rénovation bâtie, l'identité villageoise, ou encore les formes innovantes de structuration et de programmation urbaines au regard des évolutions passées et en fonction des attentes et des projets envisagés localement dans le cadre du projet de PNR.
- les dynamiques urbaines en termes de mutation et de densification sont, quant à elles, abordés par type de processus urbains et fortement orientées sur la production de logements (renouvellement ou extension urbaine d'opérations d'habitat individuel ou collectif ; renouvellement, recyclage urbain, densification, rénovation urbaine détaillée pour l'habitat individuel)⁴⁸. Ces évolutions observées pendant le temps de la charte du PNR sont comparées avec celles issues des autres territoires franciliens (en PNR, ruraux) sélectionnés suivant la méthode générale de l'étude pour mesurer la spécificité du territoire du PNR, l'efficacité de sa charte, les synergies et les opportunités possibles avec les secteurs d'extension envisagés.
- le croisement des 2 approches permet ensuite de caractériser les dynamiques suivant les formes urbaines qu'elles génèrent ou au sein desquelles elles procèdent.
- le recensement de projets d'aménagement permet de connaître les tendances à venir en matière de programmation urbaine et de consommation d'espace.

L'évolution de l'occupation du sol

L'analyse de l'évolution des espaces artificialisés et agricoles, boisés et naturels est réalisée à partir de l'analyse des changements d'occupation du sol (MOS) en 49 postes entre 2008 et 2017. Elle s'attache à l'observation des 5 cas de figure suivants (formant idéalement sur le long terme un cycle de transformations) :

- **l'espace artificialisé** correspond aux postes MOS artificialisés inchangés entre les 2 millésimes (ex. "équipements pour eau, assainissements, énergie") ;
- **le renouvellement « urbain »** correspond aux postes MOS artificialisés ayant évolué tout en restant artificialisés (ex. "parcs ou jardins" vers "habitat individuel" ou "habitat individuel" vers "habitat continu bas") ;
- **la renaturation** correspond aux postes MOS artificialisés ayant évolué vers des postes agricoles, boisés ou naturels (ex. "jardins de l'habitat" vers "terres labourées") ;
- **l'espace agricole, boisés ou naturel** correspond aux postes MOS agricoles, boisés ou naturels n'ayant pas évolué vers un poste artificialisé (ex. "bois ou forêt") ;
- **l'extension de l'artificialisation** correspond aux postes agricoles, boisés et naturels ayant évolué vers des postes artificialisés (ex. "prairie" vers "zones ou espaces affectés aux activités").



Les postes sans changement pouvant minimiser fortement la lecture des évolutions, l'étude s'est attachée à observer uniquement les mutations par renouvellement urbain, extension de l'artificialisation et renaturation.

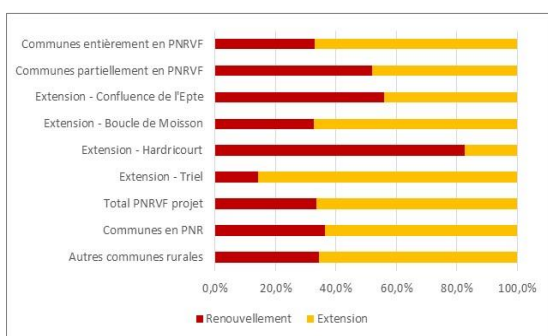
L'artificialisation par extension reste le processus de mutation dominant sur le territoire

L'artificialisation sur le PNR (communes entièrement incluses) a entre 2008 et 2017 plus volontiers privilégié l'extension par consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels que le renouvellement urbain (67.1% contre 32.9%), et ceci

⁴⁸ Cf. détail définitions en fin d'analyse

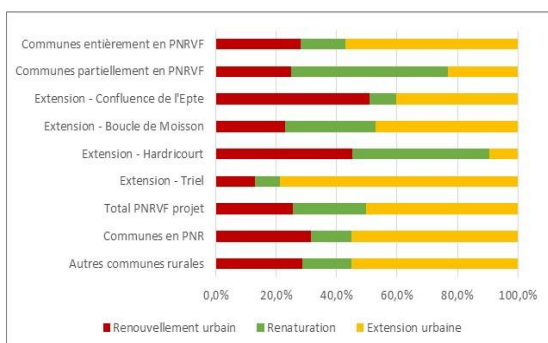
comparativement aux communes en PNR (63.5% contre 36.5%) ou aux autres communes rurales (65.7% contre 34.3%), voire même par rapport aux communes partiellement incluses (48.1% contre 51.9%).

Malgré l'intégration des communes beaucoup plus vertueuses de la confluence de l'Epte (44.2% d'extension contre 55.8% de renouvellement urbain) et d'Hardricourt (17.3% contre 82.7%), le développement de l'artificialisation entre 2008 et 2017 observé dans le périmètre du projet de PNR n'enregistrerait qu'une trop légère amélioration (66.3% contre 33.7%) pour inverser cette situation. Ces résultats tiennent notamment à la forte consommation d'espace enregistrée sur la commune de Triel (85.8% d'extension contre 14.2% de renouvellement), les communes de la Boucle de Moisson s'avérant neutres compte-tenu d'une tendance similaire à celle du parc (67.3% contre 32.7% ; cf. tableau ci-après).



Répartition de l'évolution du MOS entre renouvellement urbain et extension de l'artificialisation (renaturation non comprise)

L'intégration du phénomène de renaturation ne semble pas changer la donne entre les communes entièrement incluses (57.2% contre 28%) et les communes en PNR (63.5% contre 36.5%) ou les autres communes rurales (65.7% d'extension urbaine contre 34.3% en renouvellement urbain ; cf. tableau ci-après).



Répartition de l'évolution du MOS entre renouvellement urbain et extension de l'artificialisation (renaturation comprise)

Les surfaces importantes d'artificialisation sur des espaces agricoles, boisés ou naturels mais aussi de renaturation s'expliquent principalement par les

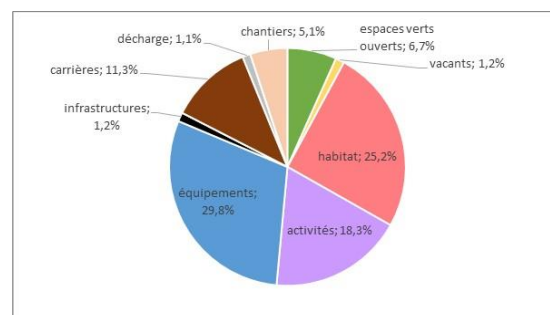
activités liées à l'extraction des matériaux (carrières), sur la boucle de Guernes, Guitrancourt et Triel-sur-Seine.

Une consommation d'espaces agricoles, boisés ou naturels en PNR essentiellement à destination urbaine (habitat, équipements, activités)

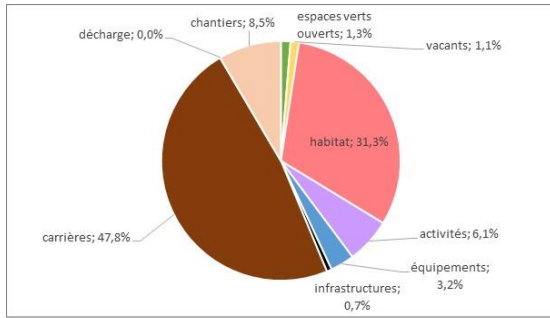
Sur la période 2008-2017, 211 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés dans les communes entièrement incluses dans le PNR, soit environ 23.4 ha/an. Cette consommation représente 57% de la consommation totale des espaces effectuée au sein du périmètre de projet de PNR. Comparativement sur cette même période, l'ensemble des communes partiellement incluses et des communes d'extension consommait, 157 ha environ, soit 17.4 ha/an, et 43% des espaces consommés du périmètre de projet de PNR.

La destination des espaces consommés au sein des communes entièrement incluses est principalement urbaine avec un panel assez équilibré entre équipements (29.8%), habitat (25.2%), et activités (18.3%). La consommation d'espace à destination de carrières y reste relativement modeste (11.3%) comparativement aux communes partiellement incluses – comprenant le site de Guitrancourt (47.8%) ou d'extension, avec le site de Triel-sur-Seine (54.9%). La création du Golf de Maudétour-en-Vexin a également engendré une artificialisation importante avec la consommation d'environ 21 hectares de prairies et 24 hectares de terres labourées.

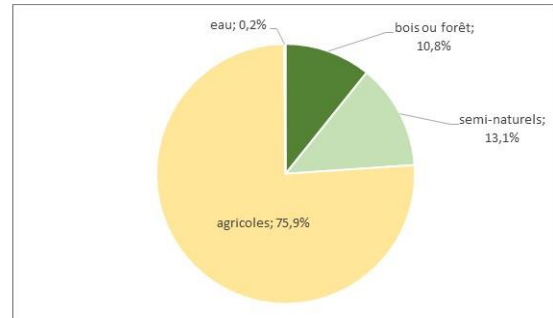
Hors la vocation des carrières, le développement urbain des espaces consommés a pour destination principale l'habitat dans les communes entièrement incluses (25.2%) et partiellement incluses (31.3%) et, à contrario, le développement économique (18.8%) et l'habitat (14.1%) dans les communes d'extension. La vocation économique est de même grandeur (env. 18%) dans les communes entièrement incluses et d'extension, alors qu'elle est beaucoup plus faible (6.1%) dans les communes partiellement incluses.



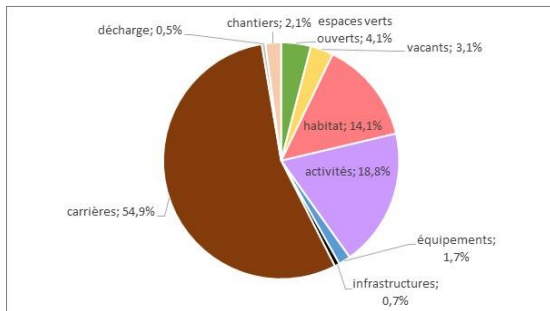
Destination des espaces naturels consommés dans les communes entièrement incluses



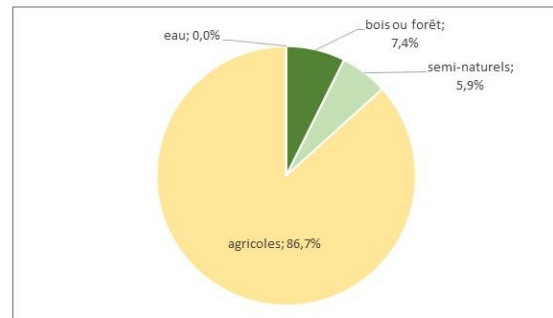
Destinataire des espaces naturels consommés dans les communes partiellement incluses



Origine des espaces consommés des communes entièrement incluses

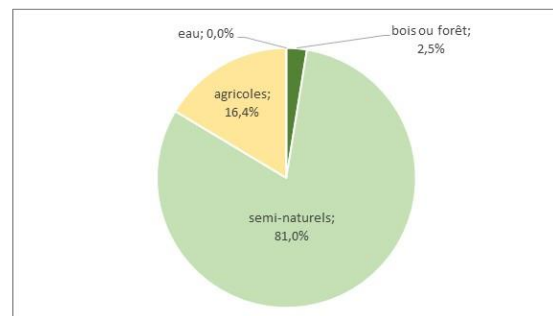


Destinataire des espaces naturels consommés dans les communes d'extension



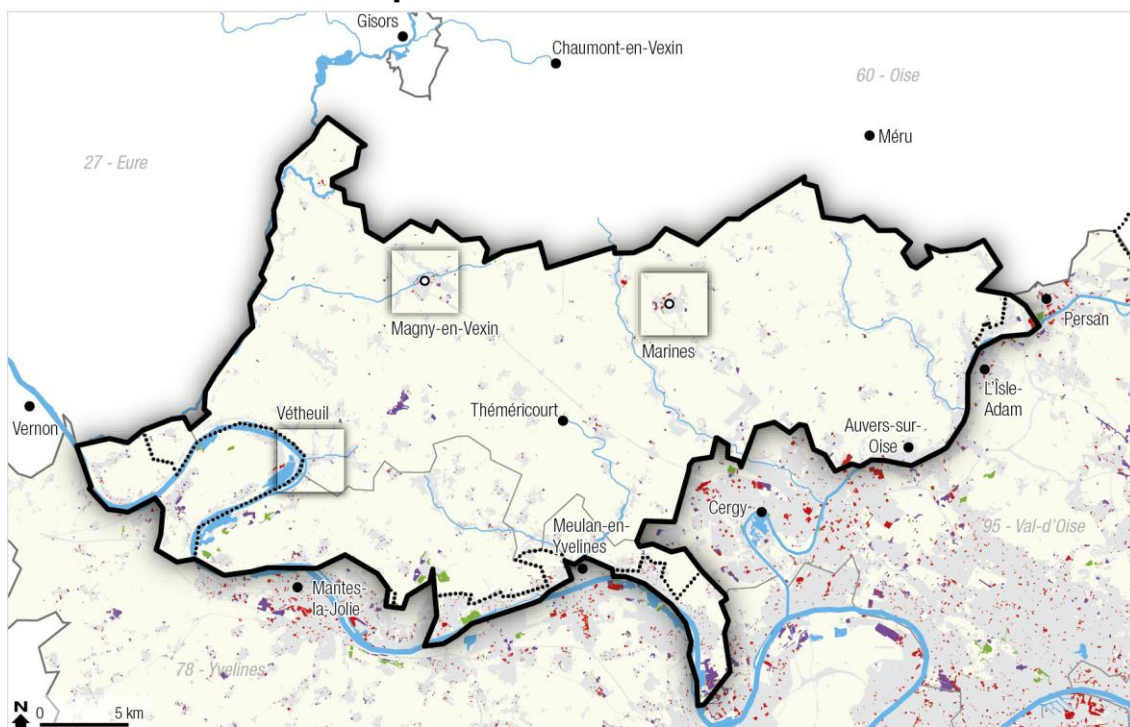
Origine des espaces consommés des communes partiellement incluses

Les espaces ouverts consommés sont majoritairement des espaces agricoles, sauf dans les secteurs d'extension, où avec la disparition de 12 hectares de milieux semi-naturels à Freneuse et près de 80 hectares à Triel-sur-Seine, les milieux ouverts de type herbacé ont été les principaux supports de l'extension urbaine.



Origine des espaces consommés dans les communes d'extension

Evolution de l'occupation du sol 2008-2017



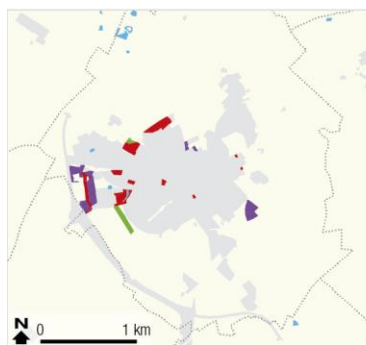
Type d'évolution

- Renouveau urbain
- Artificialisation
- Renaturation
- Espace agricole, boisé et naturel sans mutation
- Tissu urbain sans mutation

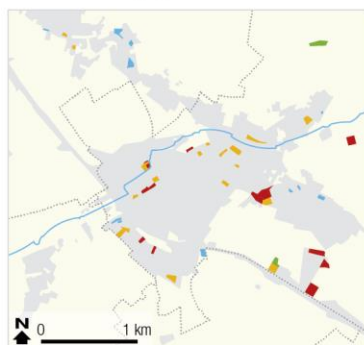
- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- — — — — hydrographie

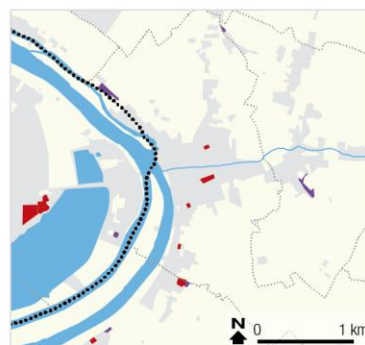
Marines



Magny-en-Vexin



Vetheuil



Formes urbaines

Une typologie en 9 types de tissus urbains

Afin de qualifier les espaces urbanisés, l'observation des tissus urbains du PNR actuel et en projet du Vexin a été réalisée à partir de la typologie des 9 tissus urbains suivants :

- **L'habitat individuel isolé** correspond aux corps de ferme et aux maisons anciennes ou récentes dispersées et situées en milieu rural.



Ancien corps de ferme réhabilité en maison individuelle sur Omerville

- **Les grandes propriétés** correspondent aux châteaux, maisons bourgeoises ou pavillons sur grandes parcelles, à savoir un l'habitat individuel constitué d'unités foncières et de surfaces planchers remarquables ou importantes.



Ferme à cour en cœur de village à Chérence

- **Les lotissements et opérations groupées** correspondent à l'habitat individuel concerté ou planifié caractérisé par la forte homogénéité de la desserte, l'implantation, la forme, l'usage, et l'âge des constructions.



Lotissement de l'allée du village à Frémécourt

- **L'habitat individuel hétérogène** correspond à l'habitat individuel libre mais aussi à l'habitat individuel concerté dont les formes, les usages et l'âge des constructions présentent des situations disparates. Il représente la partie restante de l'ensemble des habitats individuels.



Habitat individuel "libre" à Haravilliers

- **L'habitat individuel villageois** correspond aux villages et hameaux composant les centralités historiques et rurales qui, contrairement aux bourgs, ne présentent pas d'habitat collectif et/ou d'activités.



Maisons rurales, de villes et anciennes demeures de villégiatures de Vétheuil

- **Les tissus urbains mixtes** correspondent aux bourgs, centres-villes, ou aux habitats collectifs urbains ou hétéroclites composant les centralités rurales ou urbaines mixtes en habitat (individuel et collectif) ou en habitat et d'activités. Ils représentent la partie restante des autres tissus d'habitat hors individuel et collectif discontinu.

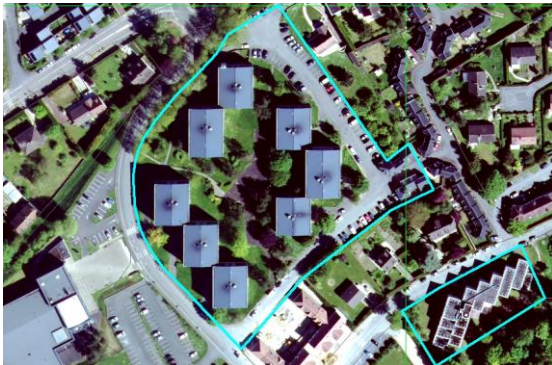


Immeubles de bourg, collectifs hétérogènes à Magny-en-Vexin



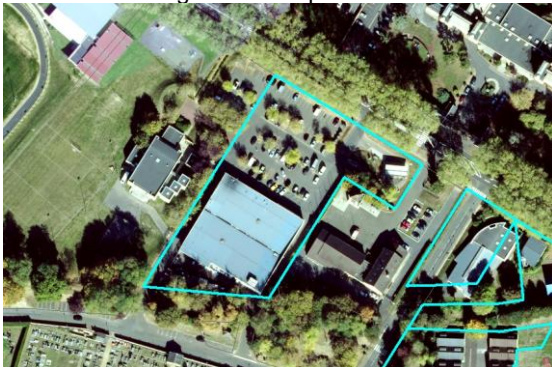
Mairie et église de Berville

- **L'habitat collectif discontinu** correspond aux grandes opérations d'habitat collectif d'après-guerre (grands ensembles de plain-pied ou sur dalle...), mais également à de petites opérations récentes.



Résidence collective sociale Le Champs des Cosaques à Magny-en-Vexin

- **Les activités** correspondent aux ensembles fonciers à usage économique.



Centre commercial Carrefour de Marines

- **Les équipements** correspondent aux ensembles fonciers et bâtis à usage exclusif ou dominant d'équipement (casernes, stade, lycée...), les ensembles présentant une mixité à la parcelle (logements indépendants ...) étant intégrés aux tissus mixtes. Les emprises aéroportuaires y ont été incluses dans le cadre de l'étude.

L'équilibre actuel des formes urbaines au sein du PNR devrait se maintenir dans le cadre du projet d'extension

La comparaison de l'occupation spatiale (emprise foncière) des tissus urbains et des surfaces planchers construits au sein des espaces urbanisés du périmètre du projet de PNR fait apparaître plusieurs enseignements :

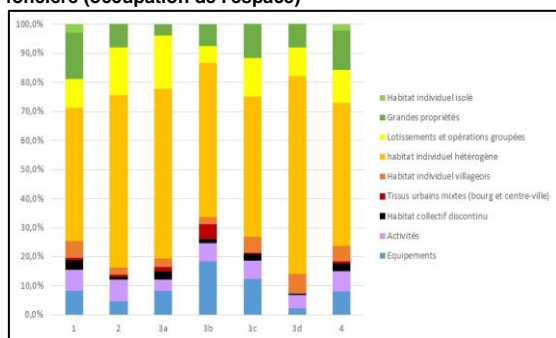
Un espace urbanisé au sein du Parc relativement "équilibré" en termes d'occupation du sol et de planchers construits ...

La répartition de l'occupation spatiale des tissus urbains au sein des communes entièrement incluses présente une moindre prédominance de l'habitat individuel hétérogène (45.9%), une plus faible représentation de l'habitat individuel concerté homogène (9.9% pour les lotissements et d'opérations groupées) et des activités (8.4%), une plus forte présence de l'habitat villageois (5.9%) et des grandes propriétés (15.8%), et l'existence d'habitat individuel isolé (3%) que les autres communes n'ont pas ou très peu.

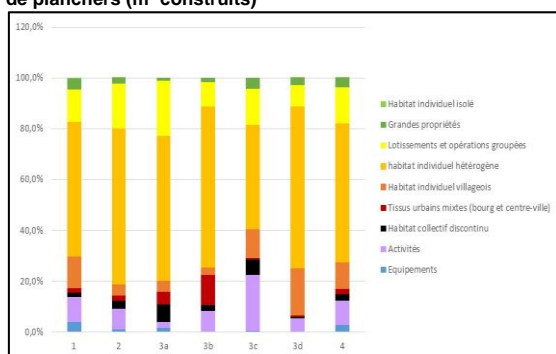
...qui ne devrait pas évoluer de manière significative dans le cadre du projet d'extension

Malgré l'extrême prédominance en termes d'occupation spatiale de l'habitat individuel hétérogène sur le secteur de la confluence de l'Epte (68% des emprises foncières urbanisées) ou celle des équipements sur Hardricourt (18.4%), le profil global des espaces urbanisés ne semble pas ou très peu évoluer. Tout au plus peut-on observer un tassement de la présence des tissus économiques entre la situation actuelle du PNR existant et celui en projet (7% contre 7.2% précédemment), de même pour l'habitat villageois (5.2% contre 5.9%), les grandes propriétés (13.5% contre 15.8%), l'habitat isolé (2.1% contre 3%), et les équipements (8.1% contre 8.4%).

Représentativité des tissus urbains en fonction de la surface foncière (occupation de l'espace)



Représentativité des tissus urbains en fonction de la surface de planchers (m² construits)



Note sur les graphiques : communes entièrement incluses (1) ; communes partiellement incluses (2) ; communes en Extension : Triel (3a), Hardricourt (3b), boucle de Moisson (3c), Confluence de l'Epte (3d) ; PNR projet (4).

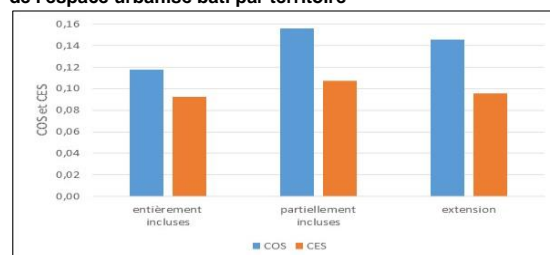
Dissemblance des communes partiellement incluses en termes d'emprise et d'occupation du sol du cadre bâti

L'analyse des densités d'occupation du sol, à savoir le coefficient d'occupation au sol (COS) et le coefficient d'emprise au sol (CES), a pour objectif de comparer les tissus urbains entre eux et l'ensemble des espaces urbanisés entre territoires.

Des densités d'occupation du sol globalement plus importantes ...

L'observation globale du COS (rapport entre la surface de planchers construits et celle de l'emprise foncière) et du CES (rapport entre les emprises bâties et celles du foncier) montre de prime abord que les communes partiellement incluses présentent des densités d'occupation du sol légèrement plus importantes que les autres territoires (COS moyen de 0.16 contre 0.15 pour les communes d'extension et 0.12 pour les communes du Parc). Ces valeurs étant toutefois très proches, compte-tenu du lissage de l'information, une approche détaillée par types de tissus urbains s'avère nécessaire afin de mieux éclairer les spécificités des territoires.

Coefficients généraux d'occupation (COS) et d'emprise au sol (CES) de l'espace urbanisé bâti par territoire



... et un "profil urbain" particulier au sein des communes partiellement incluses comparativement aux autres territoires

Les deux "frises" suivantes des COS et CES proposent de hiérarchiser les tissus urbains en prenant en compte de manière croisée :

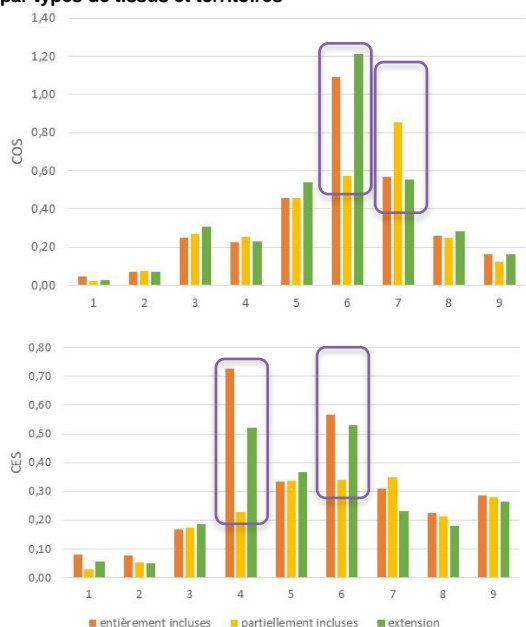
- L'armature urbaine des territoires locaux (centre-ville, bourgs, villages, hameaux, écarts) ;
- Les modes d'occupation du sol (du plus naturel au plus urbain, de l'habitat à l'activité, aux équipements) ;
- Les grandes phases de l'urbanisation (tissus traditionnels, modernes, contemporains) et des modes d'implantation des espaces urbanisés entre eux et avec leur environnement (centre, périphérie et hors espaces agglomérés).

Elles montrent assez synthétiquement la spécificité du "profil urbain" des communes partiellement incluses par rapport à ceux des autres territoires avec :

- Des tissus mixtes (centre-ville et bourg) qui sont beaucoup moins intenses en termes d'occupation du sol (COS inférieur à 0.6 contre COS supérieur à 1.0 pour les autres communes) et d'emprise au sol du cadre bâti (CES proche de 0.3 contre plus de 0.5 pour les autres communes). Contrairement aux communes d'extension, cette différence par rapport aux formes traditionnelles des bourgs et villages du Parc pose question quant à leur inclusion dans le projet d'extension du Parc, même si ces tissus mixtes ne représentent que 2% des surfaces de planchers construits sur les communes partiellement incluses.
- Un habitat collectif discontinu plus intense en termes d'occupation du sol (COS supérieur à 0.8 contre moins de 0.6 pour les autres communes) et d'emprise au sol du cadre bâti (CES supérieur à 0.3 et moins ou égal à 0.3 pour les autres communes). Cette différence du cadre bâti en termes de constructibilité et d'implantation interroge sur l'inclusion de ces tissus dans le projet d'extension même s'ils ne représentent que 3.2% des surfaces planchers construits sur les communes partiellement incluses.
- Un habitat individuel hétérogène beaucoup plus disparate ou faible en termes d'emprise bâtie au sol que dans les autres communes (CES proche de 0.2 et supérieur à 0.5 ou 0.7 pour les autres communes).

Cet éloignement morphologique par rapport aux tissus équivalents sur les autres territoires pose question d'autant qu'il représente plus de 60% du foncier des communes partiellement incluses.

Coefficients d'occupation (COS) et d'emprise au sol (CES) de l'espace urbanisé bâti par types de tissus et territoires



Note sur les graphiques : habitat individuel isolé (1) ; grandes propriétés (2) ; lotissements et opérations groupées (3) ; habitat individuel hétérogène (4) ; habitat villageois (5) ; tissus mixtes – bourg, centre-ville (6) ; habitat collectif discontinu (7) ; activités économiques et commerciales discontinues (8) ; équipements (9)

Les processus de mutations et de densification

Les données du MOS ne permettant pas d'observer finement le renouvellement urbain, l'approche s'est intéressée à analyser, à partir des données Majic, les 5 processus de mutation et de densification des espaces urbanisés suivants :

- **Le renouvellement** correspond à la démolition-reconstruction du cadre bâti d'une parcelle urbanisée sans changement d'usage (habitat individuel ou collectif).



Opération de démolition-reconstruction d'un logement individuel pour la construction d'un nouveau pavillon (rue des Gords, Auvers-sur-Oise, 2009)

- **Le recyclage** correspond au changement d'usage d'une parcelle accompagnée de la création de logements nouveaux ou supplémentaires liée à une démolition/reconstruction du cadre bâti ou à une réhabilitation. Il s'agit soit : 1/ du recyclage du tissu d'habitation avec la transformation de l'habitat (individuel vers collectif), 2/ du recyclage d'autres espaces bâtis (équipements, autres) pour la production de logements.



Opération de démolition-reconstruction d'un logement individuel pour la construction de 6 logements collectifs (route du Vexin, Oinville-sur-Montcient, 2014)

- **La densification** correspond soit : 1/ à la densification sans division parcellaire d'une parcelle de logement individuel ou d'habitat collectif (construction d'un nouveau bâtiment, sans remembrement parcellaire, préservation du bâti existant), 2/ au remplissage de dents creuses (construction de logements sur une parcelle urbaine non bâtie), 3/ à la division parcellaire (construction de logements avec remembrement parcellaire).



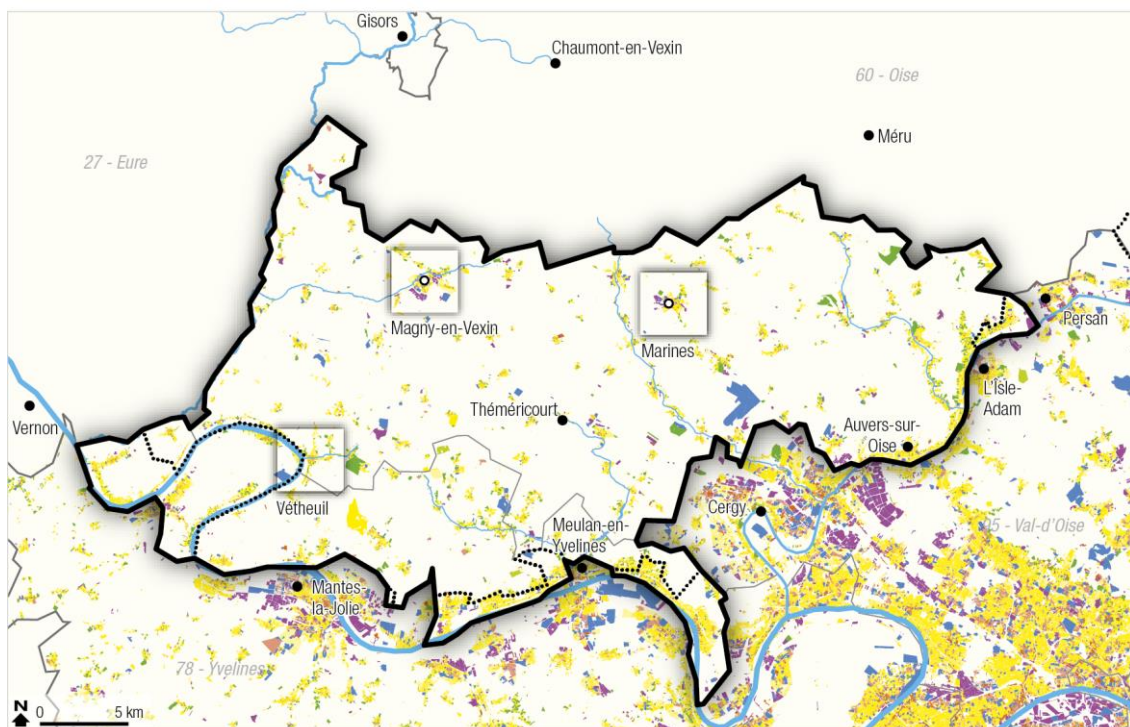
Restructuration interne du bâti d'un logement individuel pour la création de 3 logements collectifs (rue Jules Ferry, Saint-Clair-sur-Epte, 2008)

- **La rénovation urbaine** correspond à la mutation des usages ou du cadre bâti dans le cadre du Programme de Renouvellement urbain (PRU).



Opération de démolition-reconstruction de 6 logements individuels pour la création de 32 logements collectifs (rue Pablo Picasso, Persan – hors territoires, 2010)

Tissus urbains



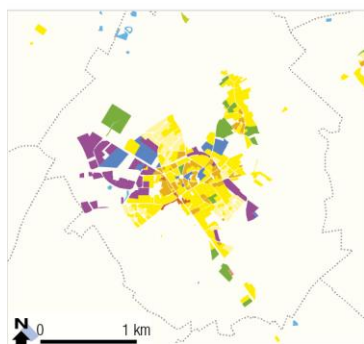
Typologie des tissus urbains

- Habitat individuel isolé
- Grandes propriétés
- Lotissements et opérations groupées continus; lotissements et opérations groupées discontinus
- Habitat individuel hétérogène
- Habitat villageois
- Tissu mixte de bourg et centre-ville
- Habitat collectif discontinu
- Activités économiques et commerciales discontinues
- Equipements (et aéroport)

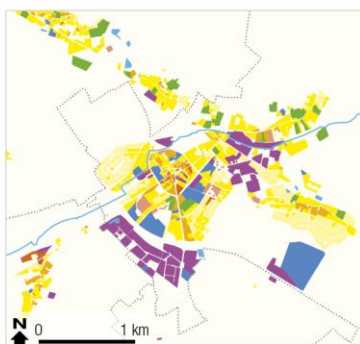
- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

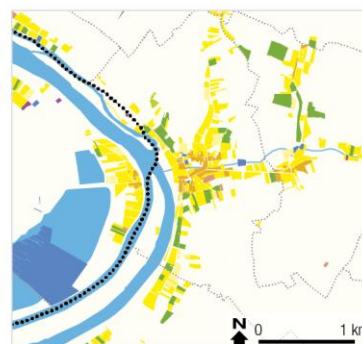
Marines



Magny-en-Vexin



Vetheuil



© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region MOS2017, TUF 2017, IGN BDTopo 2017



- **L'extension** correspond à la construction de logements (individuels ou collectifs) sur des espaces agricoles ou naturels hors cadre PRU.



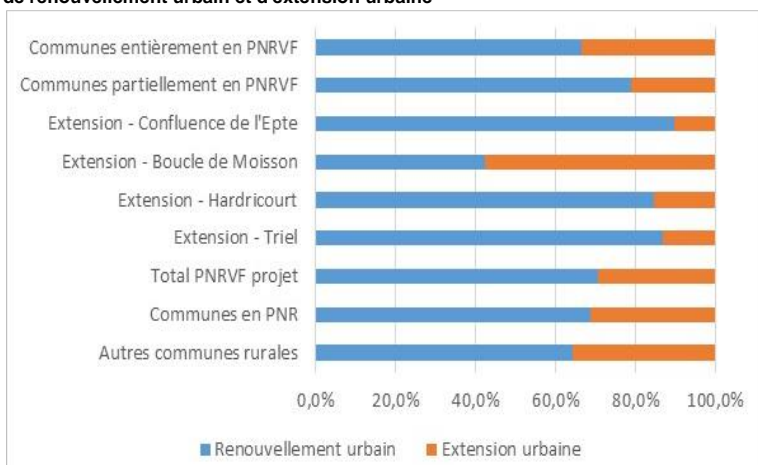
Construction d'un logement individuel dans le cadre d'un lotissement créé sur une parcelle agricole (rue de la Libération, Chars, 2015)

Cette typologie, compte-tenu des données mobilisées relève essentiellement de la création de logements. Elle a donc tendance à minimiser les phénomènes d'extension urbaine, notamment ceux issus du développement des activités économiques ou encore des équipements.

Une production de logements qui privilégie le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine

La répartition des dynamiques urbaines suivant les productions logements réalisées en renouvellement urbain ou en extension urbaine montre, dans le temps de la charte (entre 2006 et 2016 suivant les données disponibles), que **le développement urbain au sein du PNR est relativement plus vertueux que dans les communes rurales en termes de production de logements** (66.7% contre 64.5% de logement produits en renouvellement). Il reste néanmoins en-deçà de ce qui est observé sur l'ensemble des PNR franciliens (68.9%). En intégrant des communes partiellement incluses et des secteurs d'extension, **le développement urbain du périmètre de projet de PNR est légèrement plus vertueux que celui de l'ensemble des communes en PNR** (70.6% contre 68.9% de logements produits en renouvellement). Cette inflexion est notamment due aux communes en extension de la Confluence de l'Epte, d'Hardricourt et de Triel, et ceci malgré le secteur de la boucle de Moisson encore très orienté vers l'extension urbaine (57.7% des logements créés). Ces chiffres doivent toutefois être nuancés car ils intègrent les communes partiellement incluses dont les secteurs sous PNR ne sont actuellement pas ou très peu urbanisés.

Production de logements 2007-2016 en fonction des processus de renouvellement urbain et d'extension urbaine



Une densification en logements généralisée mais fortement contrastée suivant les territoires et les types d'opérations

Les opérations de mutation-densification au sein des communes concernées par le projet du Parc ont tendance globalement à se densifier entre les périodes 2000-2006 et 2007-2016 (période observée de la charte du PNR). Cette intensification s'observe, que ce soit pour la densité de logements (nombre de logements produits à l'hectare foncier mobilisé) ou pour la densité bâtie (coefficient d'occupation du sol ou m² de planchers construits

sur m² de foncier mobilisé). Elle doit toutefois être nuancée pour les communes entièrement incluses dans le Parc actuel, notamment en fonction d'une périodicité plus détaillée d'observation : 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2016.

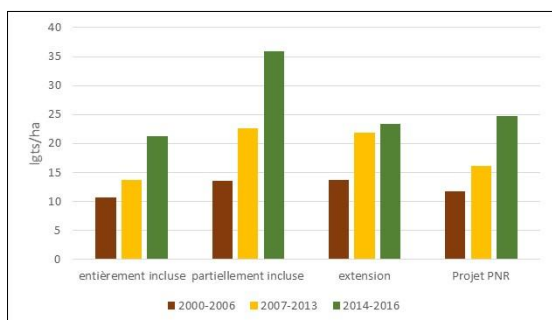
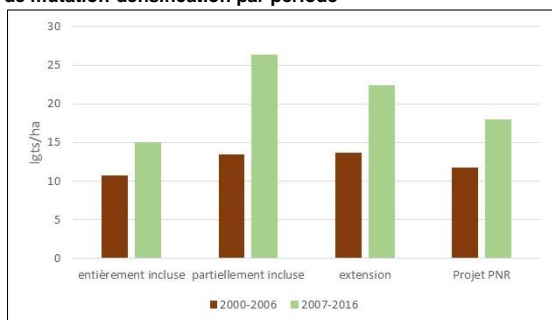
Une faible, lente mais régulière densification en logements au sein des communes entièrement incluses : effets de la charte et dans une moindre mesure du contexte SDRIF

L'accroissement des densités de logements des opérations de mutation-densification s'avère en effet moindre au sein des communes entièrement incluses (11 logements/ha entre 2000-2006 contre 15 lgts/ha entre 2007-2016, soit 4 logts/ha

supplémentaires) par rapport à la densification significative observée au sein des communes partiellement incluses (14 lgts/ha contre 26 lgts/ha, soit 13 logts/ha supplémentaires) ou celle des communes d'extension (14 lgts/ha contre 22 lgts/ha, soit 9 logts/ha supplémentaires).

Cette évolution de la densité de logements des opérations au sein du PNR (communes entièrement incluses) est toutefois à nuancer. En effet, avec au départ une similarité des territoires sur la période 2000-2006 en termes de densité de logements (11 à 14 lgts/ha), on observe sur la période 2007-2014 le décrochage des communes du Parc où la densité des opérations a tendance à stagner quand elle croît significativement pour les autres communes (22 à 23 lgts/ha). A l'inverse sur 2014-2016, la densité de logements des communes du Parc converge de nouveau avec celle des communes d'extension (21 à 23 lgts/ha) quand celle des communes partiellement incluses continue toujours à fortement croître (36 lgts/ha).

Densité de logements des opérations de mutation-densification par période



Une densification en logements très soutenue au sein des communes partiellement incluses et moins prononcée dans les communes en extension : effets conjugués de la charte et du contexte SDRIF pour les unes, simple contexte SDRIF pour les autres

Les communes partiellement incluses – contraintes en termes d'extension urbaine de par la protection des espaces naturels et des paysages partiellement inclus dans le PNR et, dans le même temps, fortement sollicitées pour optimiser leurs espaces urbanisés, notamment avec la mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) à partir de la fin 2013 – présentent de fait une situation particulière, voire "hybride"

comparativement aux autres communes incluses ou d'extension.

La conjugaison de la charte du Parc et du contexte SDRIF sur ces territoires a un effet ciseaux sur l'évolution de la densité des opérations de mutation-densification, les communes étant plus fortement qu'ailleurs partagées entre préservation des espaces ouverts, agricoles et naturels et optimisation des espaces urbanisés.

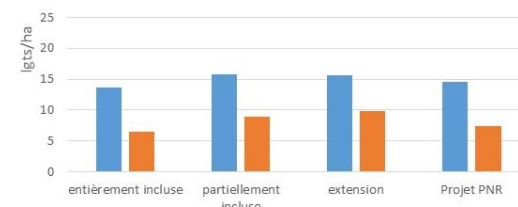
Des efforts de densification contrastés entre opérations en renouvellement urbain ou en extension urbaine

L'analyse plus détaillée en observant ces évolutions avec le prisme des processus de mutation-densification regroupé selon les deux grandes catégories du renouvellement et de l'extension urbaine permet d'observer que :

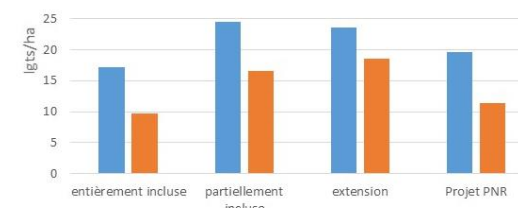
- l'effet de la charte tend, pour les communes entièrement incluses, à favoriser plus volontiers l'accroissement de la densité en logements des opérations en extension urbaine (de 6 à 10 puis 30 lgts/ha suivant les 3 périodes observées) que celui des opérations de renouvellement urbain (14, 17 puis 19 lgts/ha) ;
- pour les communes partiellement incluses, les effets conjugués de la charte et du contexte du SDRIF, tendent à privilégier de fortes densités de logements d'abord en renouvellement puis en extension urbaine (6, 25 puis 39 lgts/ha pour les premières ; 9, 17 puis 30 lgts/ha pour les secondes) ;
- pour les communes en extension, hors effet PNR, le contexte SDRIF, tend à privilégier de fortes densités dans les opérations de renouvellement urbain (6, 24 puis 28 lgts/ha) et une plus faible densification voire étonnamment un tassement de la densité des opérations en extension (10, 19 puis 16 lgts/ha).

Densité de logements (lgt/ha) des opérations de mutation-densification en renouvellement et en extension urbaine

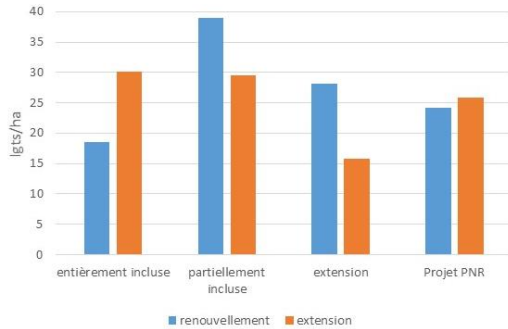
Période 2000-2006



Période 2007-2013



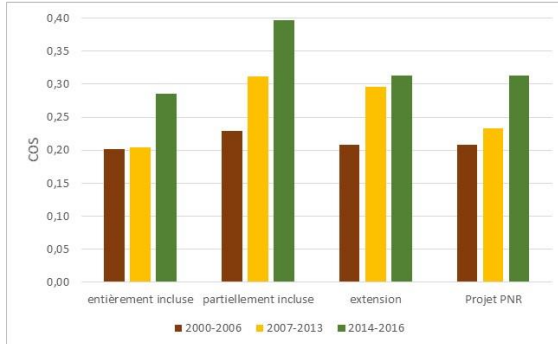
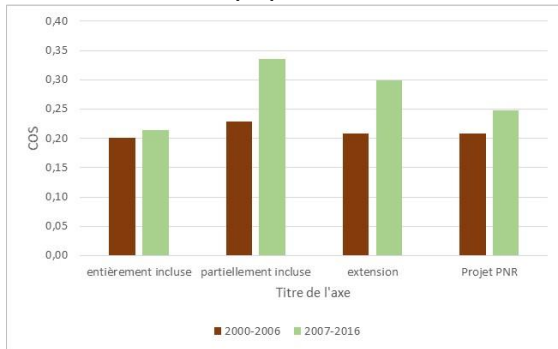
Période 2014-2016



Une densification bâtie globale sur l'ensemble des territoires, mais modeste et tardive au sein des communes du Parc

L'accroissement sur le long terme de la densité bâtie (COS) des opérations de mutation-densification s'avère globale pour l'ensemble des territoires, excepté au sein des communes entièrement incluses dans le Parc. Entre 2000-2006 et 2007-2016, le COS passe de 0.23 à 0.34 au sein des communes partiellement incluses ou de 0.21 à 0.30 dans les communes d'extension, et croît très modestement de 0.20 à 0.21 dans les communes entièrement incluses.

Densité bâtie (COS) des opérations de mutation-densification par période



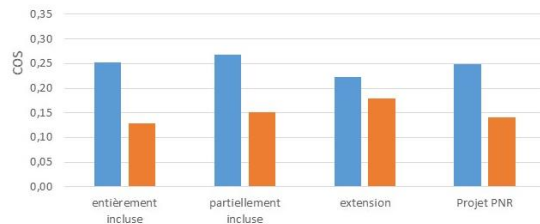
Ce faible accroissement de la densité bâtie au sein des communes du Parc est essentiellement dû à la stagnation des COS sur la période 2007-2013 (COS de 0.20) en début de charte quand par ailleurs les autres communes enregistrent des hausses

significatives (COS de 0.30 minimum). Malgré une hausse tardive sur la période 2014-2016 des communes du Parc (COS de 0.28), la constructibilité reste modeste comparée aux pics des autres communes. Il convient toutefois de noter que si les communes partiellement incluses observent un accroissement quasi linéaire (COS de 0.40), les communes d'extension enregistrent un fléchissement (COS de 0.31).

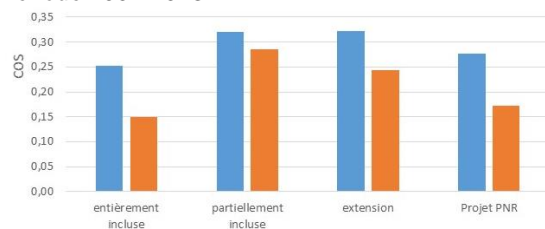
Sur les 3 périodes 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2016, au sein des communes du Parc, la constante densification bâtie de l'extension (COS de 0.13, 0.25 puis 0.32) ne permet en fait pas de compenser l'atonie et le réveil tardif de la densification des opérations en renouvellement urbain (COS de 0.25, 0.25 puis 0.27). Avec au final une densité bâtie en extension urbaine supérieure à celle du renouvellement urbain, les communes du Parc présentent un profil diamétralement opposé par rapport aux autres territoires. Toutefois, la période 2014-2016 étant récente et relativement courte cette tendance pourrait s'inverser et rejoindre le mouvement général.

Densité bâtie (COS) des opérations de mutation-densification en renouvellement et en extension urbaine

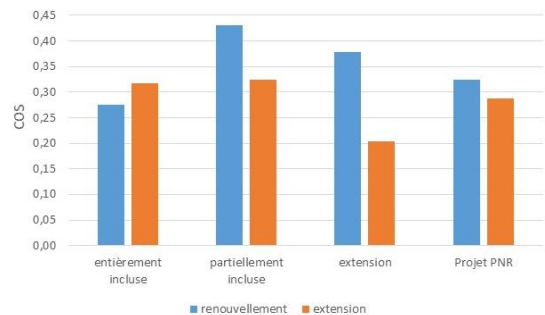
Période 2000-2006



Période 2007-2013



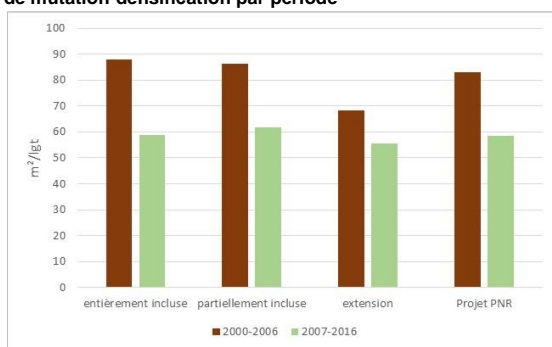
Période 2014-2016



Une tendance à la réduction de la taille des logements, notamment au sein des opérations en renouvellement urbain

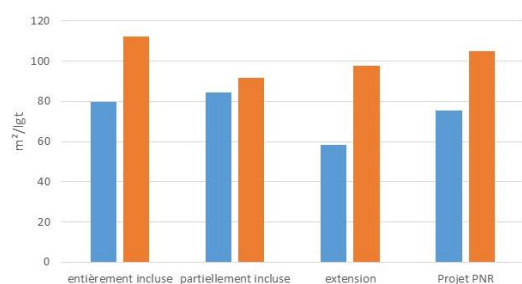
L'évolution de la taille des logements est à la baisse sur l'ensemble des territoires. Si les communes entièrement et partiellement incluses présentent une diminution significative des surfaces (de 88 à 59 m² pour les premières, 86 à 62 m² pour les secondes), la réduction de la taille des logements au sein des communes en extension est bien moindre du fait d'un parc au départ constitué de plus petits logements (de 68 à 55 m²).

Taille des logements (m²/lgt) des opérations de mutation-densification par période

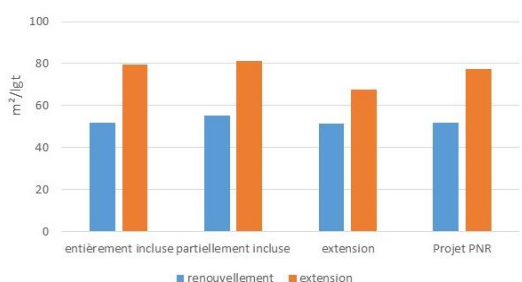


Taille des logements (m²/lgt) des opérations de mutation-densification en renouvellement et en extension urbaine

Période 2000-2006



Période 2007-2016



Il convient toutefois de noter que si la taille des logements produits dans le cadre du renouvellement urbain s'avère sur la période 2000-2006 relativement contrastée (autour de 80 m² pour les communes membres du Parc, 58 m² pour les communes d'extension), elle tend à s'homogénéiser sur la période récente 2007-2016 (50 à 55 m²). De même la taille des logements au départ très importante dans les opérations en extension urbaine des communes entièrement incluses (112 m²) sur la période 2000-2006 rejoint sur la période 2007-2016 celle des communes partiellement incluses (autour de 80 m²) quand parallèlement elle reste plus modeste pour les communes d'extension (moins de 70 m²).

Les projets d'aménagement

L'état actuel des formes urbaines 2017 et la compréhension des divers processus urbains qui ont mené à leur formalisation entre 2006 et 2016 permettent d'évoquer certains enjeux et pistes d'actions en matière de développement urbain pour le PNR. L'étude des projets d'aménagement vient de manière complémentaire enrichir cette approche en prenant en compte les perspectives décidées ou envisagées par les acteurs locaux.

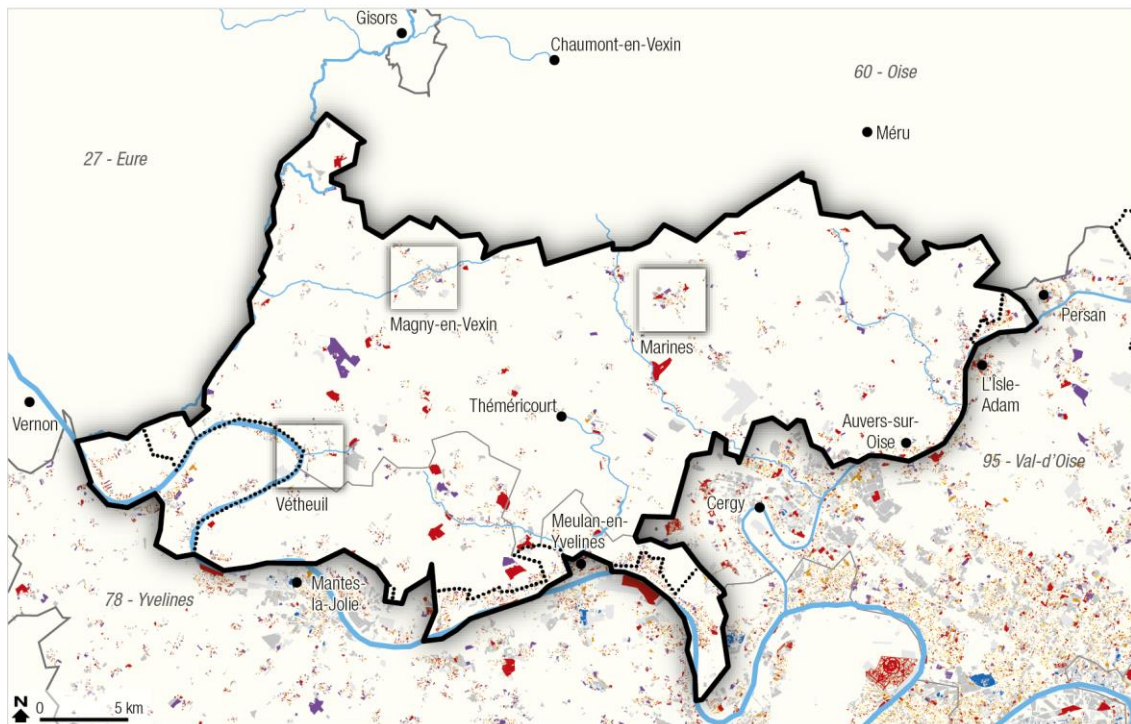
Les projets d'aménagement correspondent en effet aux secteurs d'étude qui : 1/ sont validés par les collectivités ; 2/ font l'objet d'études d'impact ou d'une procédure de concertation préalable ; 3/ sont définis par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les documents d'urbanisme locaux ; 4/ font l'objet d'une intention d'aménager dans des documents diffusés par la collectivité (contrairement aux zones à urbaniser pour lesquelles aucune orientation d'aménagement n'a été formulée, ou les ZAD). Ils sont répartis en termes d'avancement selon 3 catégories :

- **Les projets en cours** correspondent aux projets en cours de réalisation (travaux entamés) et dont la livraison s'avère généralement annoncée ; ceux considérés comme terminés ne sont plus recensés.



Opération "Sud Parmain" sous OAP, en extension urbaine, à vocation habitat ; programmation : 85 logements collectifs dont 50% sociaux ; livraison 2019 – rue des Couture, Parmain

Mutations - densifications 2007-2016



Processus de mutation - densification urbaines (référentiel : unité foncière)

Renouvellement urbain

- Démolition - reconstruction
- Recyclage
- Densification
- Rénovation urbaine

Extension urbaine

- Extension urbaine

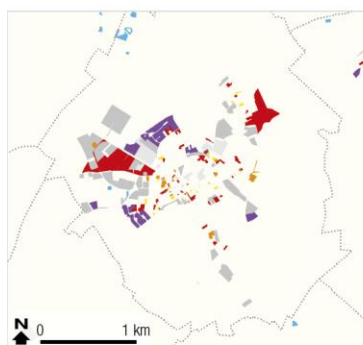
Tissus urbains

- Résidentiels ou économiques
- Autres, hors espaces ouverts

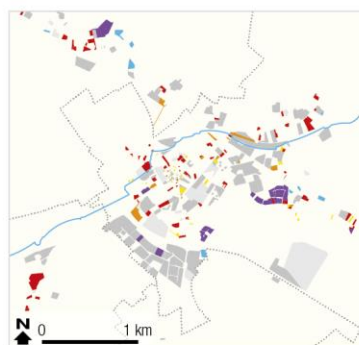
- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

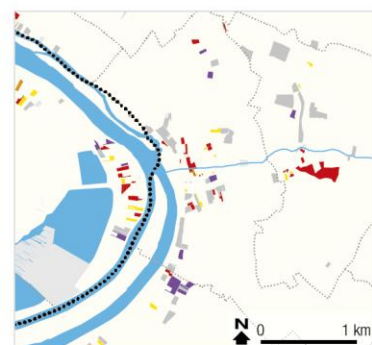
Marines



Magny-en-Vexin



Vétheuil

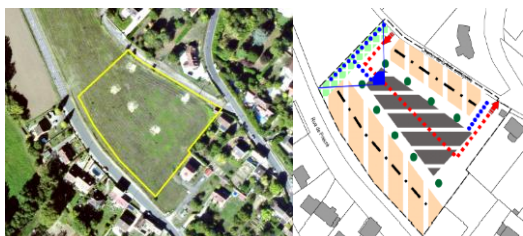


- **Les projets programmés** correspondent aux projets dont la programmation est arrêtée mais ne font pas encore l'objet d'étapes juridico-financières totalement arrêtées, et encore moins de travaux en cours.



Opération du "Champ Foulon", en extension urbaine, à vocation habitat ; programmation : 33 à 50 logements individuels et/ou semi-collectifs en écohampeaux et habitat participatif – Saint-Cyr-en-Arthies

- **Les projets à l'étude** correspondent aux secteurs d'études faisant l'objet d'une intention d'aménager dans les documents diffusés par la collectivité.



Secteur "Chemin de la folle entreprise", OAP dans le PLUI de la CU GPS&O, extension urbaine, à vocation habitat ; programmation : 10 à 12 logements – rue du Prieuré, chemin de la folle entreprise, Sailly

Les projets actuels (en cours) s'inscrivent majoritairement dans les communes d'extension et inversement les projets à venir (programmés / à l'étude) se situent dans les communes partiellement ou entièrement incluses

Sur les 95 projets d'aménagement que compte le périmètre du projet de PNR, malgré le nombre important de projets qui s'inscrivent dans les communes totalement incluses dans le PNR (56% contre 24% pour les communes partiellement incluses et 20% pour les communes d'extension), la majorité d'entre eux sont à l'étude. Cette proportion vaut également pour les communes partiellement incluses et s'inverse pour les communes d'extension où la majorité des projets sont en cours.

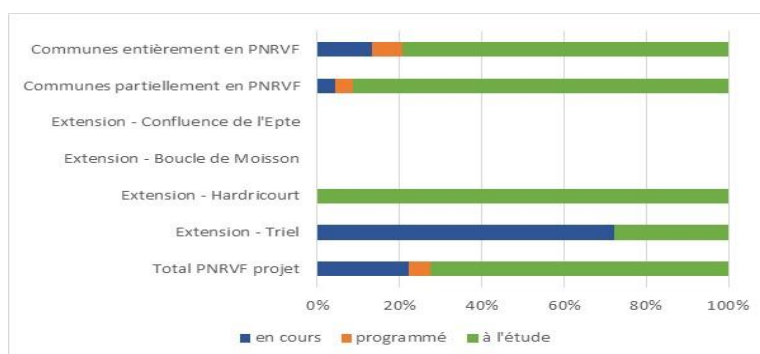
Le dynamisme actuel de l'aménagement sur Triel est en effet sans commune mesure comparativement à l'atonie des territoires de la boucle de Moisson ou de la confluence de l'Epte.

Pour autant, si l'on considère les projets en cours comme réalisés sur le moyen-long terme, à savoir la période que couvrira la charte du projet de PNR, les projets programmés ou à l'étude des communes entièrement ou partiellement incluses mériteraient d'être observés et comparés dans leur impact sur le développement urbain en termes de consommation et d'occupation de l'espace comme en termes de programmation urbaine (production de logements, implantations d'activités, création d'équipements).

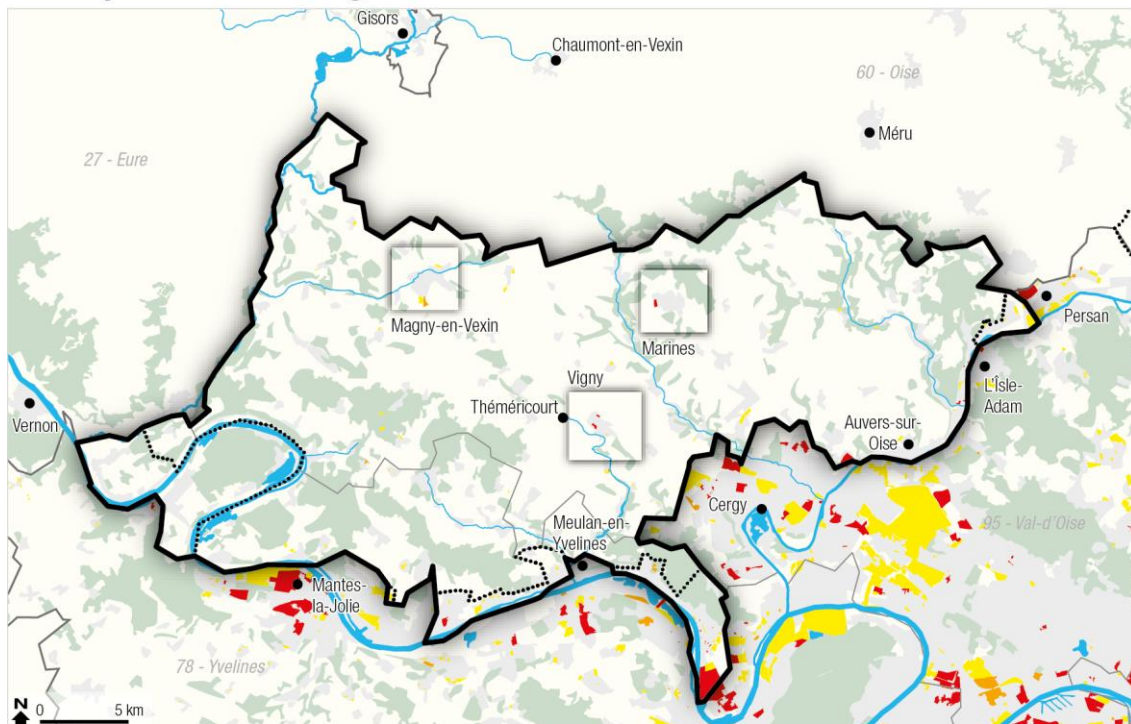
Etat d'avancement des projets d'aménagement

Source : Institut Paris Region, PNR du Vexin français

Projets d'aménagement	en cours	programmé	à l'étude	Total
Communes entièrement en PNRVF	7	4	42	53
Communes partiellement en PNRVF	1	1	21	23
Communes d'extension	13	0	6	19
Extension - Triel	13	0	5	18
Extension - Hardricourt	0	0	1	1
Extension - Boucle de Moisson	0	0	0	0
Extension - Confluence de l'Epte	0	0	0	0
Total PNRVF projet	21	5	69	95



Projets d'aménagement



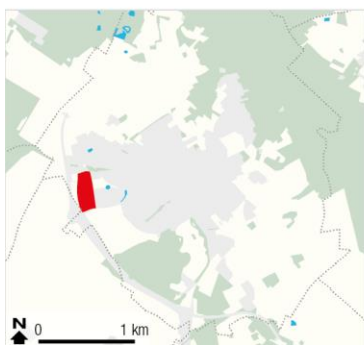
Projets d'aménagement

- En cours
- Programmé
- À l'étude

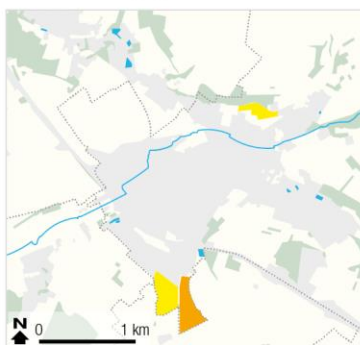
- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

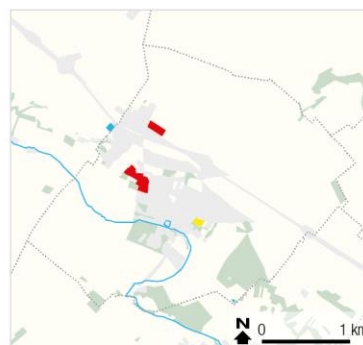
Marines



Magny-en-Vexin



Vigny



© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Source : L'Institut Paris Region BD Projet 2019



Bilan et enjeux

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol, de la typologie du bâti et des projets d'aménagement mettent en évidence des tendances émergentes et certaines particularités du Vexin :

- une mutation de l'occupation du sol liée à l'activité des carrières, qui génère des bilans de consommation/renaturation importants, qu'il faut bien distinguer de la croissance du tissu urbain classique accueillant la population et l'emploi, qui reste très mesurée ;
- la production de logements a privilégié le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine, avec une densification en logements qui s'est généralisée (nombre de logements à l'hectare) même s'il reste contrasté, et une tendance à la réduction de la taille des logements, notamment au sein des opérations en renouvellement urbain ;
- l'espace urbanisé au sein du Parc apparaît relativement "équilibré" en termes d'occupation du sol et de planchers construits et il ne devrait pas évoluer de manière significative dans le cadre du projet d'extension ;
- les grandes propriétés occupent une place importante (16%) des tissus urbains, en termes de surface foncière.

Les communes partiellement incluses – de même que la commune de Triel-sur-Seine, présentent néanmoins de forts contrastes au niveau des formes urbaines par rapport aux communes incluses ou en extension, qui interrogent sur leur intégration entière au territoire du PNR : un habitat individuel libre/hétérogène plus disparate et dispersé, des centres-bourgs moins denses et donc plus éloignés des formes traditionnelles rurales, un habitat collectif discontinu moins intense dans son occupation spatiale (constructibilité, emprise au sol), une densification pavillonnaire par extension ou surélévation bâtie, éloignée de l'intensification par divisions internes plus traditionnelles dans les villages et tissus ruraux, ou encore une intégration urbaine et paysagère éloignée des trames parcellaires, viaires, bâties ou végétales.

Planification et dispositifs d'accompagnement des aménagements

Un schéma directeur régional révisé en 2013

Le SDRIF (schéma directeur régional d'Île-de-France), approuvé en Conseil d'État le 27 décembre 2013, constitue le cadre de référence pour l'aménagement du territoire régional à l'horizon 2030. Document stratégique, porteur d'un projet de société et d'une vision à long terme, le SDRIF est également un document d'urbanisme de portée réglementaire, avec lequel les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles.

Les parcs naturels régionaux font partie des territoires d'intérêt métropolitain pour le SDRIF : « Situés en périphérie de la région capitale, ils participent pleinement à l'attractivité de la première destination touristique mondiale. Leur localisation au sein d'un espace rural dynamique entre secteurs d'extension urbaine et franges franciliennes leur confère des enjeux particuliers en matière d'aménagement du territoire en lien avec les secteurs limitrophes (migrations pendulaires, complémentarité des équipements ou des filières). Leur intégration à l'ensemble du système des espaces ouverts franciliens conditionne des orientations spécifiques dans le traitement qualitatif de leurs espaces. » Les PNR ont vocation à contribuer à l'effort régional de construction de logement, tout en portant des objectifs plus modérés afin de préserver les espaces ouverts, en s'appuyant fortement sur les pôles urbains pour développer et diversifier l'offre d'habitat mais aussi pour le développement économique. Le SDRIF réaffirme que les PNR ont vocation à préserver et valoriser les richesses environnementales et patrimoniales, et permettre un développement économique dans le cadre d'un développement durable et responsable. Ces espaces remarquables sont des territoires expérimentaux, innovants et moteurs pour l'ensemble des espaces ruraux franciliens.

Le périmètre d'étude de la charte est également étendu à la vallée de Seine, qui porte au SDRIF des objectifs de développement plus marqués. La Seine aval est un territoire d'intérêt métropolitain, en tant que Portes d'entrée de l'Île-de-France et axe de développement économique entre Paris et Le Havre. La Seine aval est par ailleurs « un des berceaux historiques de l'industrie francilienne (automobile, aérospatiale, filière mécatronique, éco-industries, production d'énergie, etc.), qui a connu une sensible désindustrialisation. L'enjeu du maintien et du renforcement industriel est primordial ». Néanmoins, le SDRIF identifie aussi des enjeux de préservation

des espaces agricoles et naturels : « L'aménagement de la vallée de la Seine devra rechercher un équilibre entre le développement des projets d'infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins métropolitains et la préservation de la fonctionnalité écologique du fleuve et du grand paysage caractéristique de la vallée aval de la Seine et de ses coteaux. Ainsi, les paysages des coteaux et des sites de confluence, ainsi que les plaines alluviales, seront préservés ».

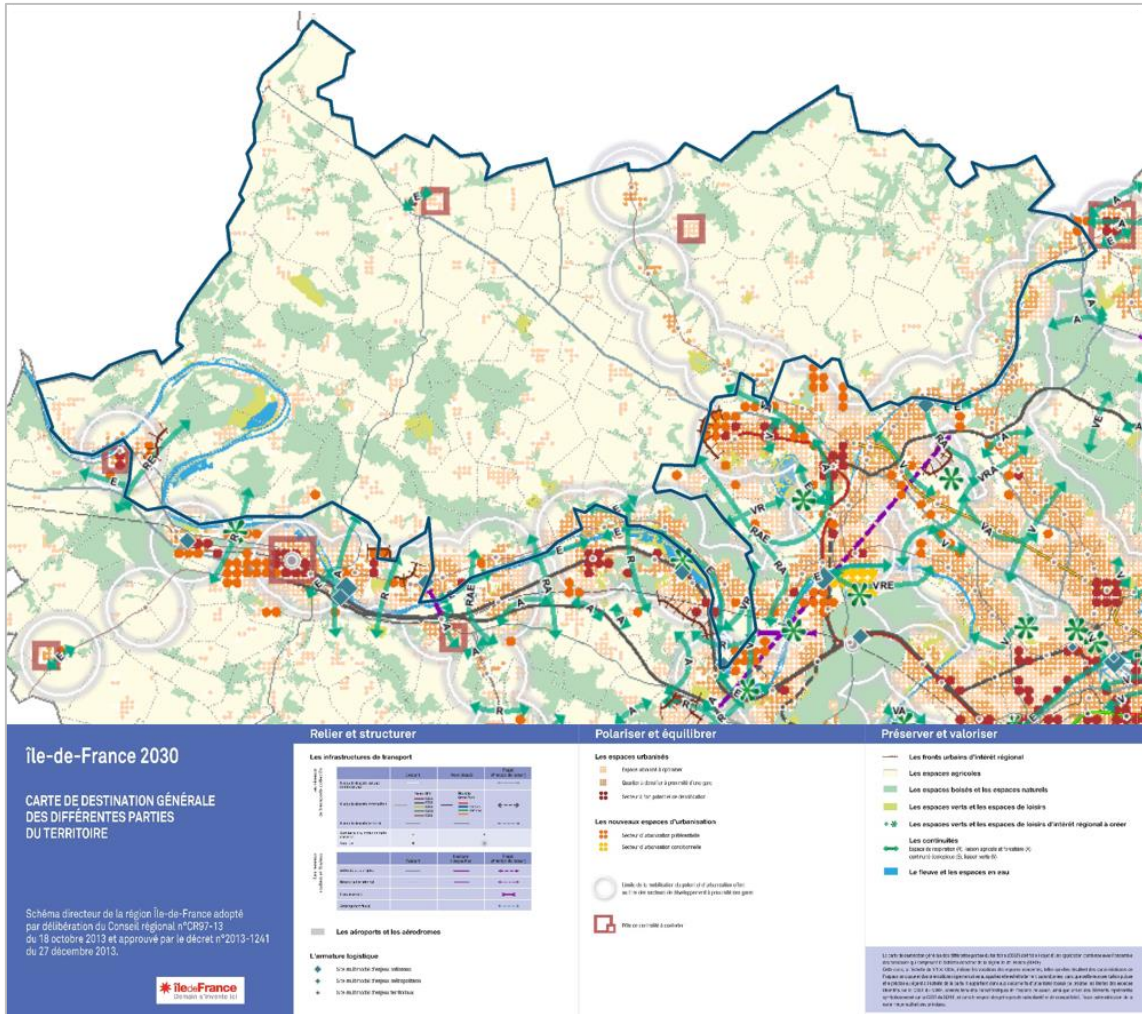
Le SDRIF offre des capacités d'urbanisation maximale aux communes. Sur le territoire du Parc en vigueur, ces capacités ont été jugées compatibles avec la charte du Parc, dans la mesure où elles se projettent à un horizon plus lointain que la charte (2030 au lieu de 2019). Le développement est favorisé autour des pôles de Marines et Magny-en-Vexin, qui disposent de capacités d'urbanisation en tant que pôles de centralité de second rang, dans les communes disposant d'une gare et globalement dans les vallées de l'Oise et de la Seine.

La capacité d'urbanisation maximale permise par le SDRIF sur le territoire du Parc est de l'ordre de 280 hectares pour les communes entièrement incluses, 160 hectares pour les communes partiellement incluses et 185 hectares pour les nouvelles communes (dont 47% sur Triel-sur-Seine et 36% sur Freneuse). Cette capacité encadre essentiellement l'accueil de la population et de l'emploi et ne prend pas en compte les besoins supplémentaires éventuels pour des infrastructures majeures.

Magny-en-Vexin est également concernée par une pastille de densification préférentielle et une continuité écologique en traversée de la zone agglomérée.

La vallée de Seine est ponctuée dans le SDRIF d'une multitude de flèches « vertes », à vocation de continuité écologique, de liaison verte ou d'espace de respiration entre les zones bâties. Plusieurs de ces flèches se situent sur le périmètre d'étude. En particulier, à Freneuse, une continuité écologique, appuyée d'une fonction d'espace de respiration a pour objet de maintenir les liaisons entre les réservoirs de biodiversité de la boucle de Moisson et de la forêt de Rosny-sur-Seine. Ces outils, destinés à préserver la fonctionnalité écologique et les paysages du site sont renforcés par l'inscription d'un front urbain intangible. A Triel-sur-Seine, une flèche verte à vocation écologique et de liaison verte est également inscrite afin de relier le massif de l'Hautil à l'intérieur de la boucle et éviter une coupure complète par le continuum urbain.

Dans la hiérarchie des normes, le SDRIF s'impose aux documents d'urbanisme locaux, Scot, PLU et PLUi, Carte Communale. La Charte du Parc et son Plan de Parc s'imposent cependant au SDRIF dans cette hiérarchie. Le projet de territoire porté par le parc naturel régional devra donc s'inscrire dans le cadre du SDRIF, mais pourra être plus ambitieux en matière de maîtrise de l'urbanisation et d'intégration de l'urbanisation au territoire, dans le respect de ses patrimoines.



Etat d'avancement des documents d'urbanisme locaux

Le territoire ne compte aucun schéma de cohérence territorial. En dehors du SDRIF, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS), sont chargés de fixer « les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols », ils sont les principaux instruments de la planification urbaine à l'échelle de la commune.

Les communes peuvent également élaborer une carte communale. La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes n'ayant pas élaboré de PLU. Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire. La carte communale n'est pas un document d'urbanisme tenant lieu de PLU, du fait de l'absence de règlement écrit. Ce sont les dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU) qui réglementent l'usage des sols sur le territoire couvert par la carte.

A défaut de document d'urbanisme, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui constitue le cadre des règles applicables sur le territoire d'une commune.

De nombreuses communes dotées d'un PLU

Sur les 91 communes entièrement incluses dans le PNR existant, 55 ont un PLU approuvé et les 14 communes appartenant à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise sont concernées par la mise en œuvre du PLU. Ces documents sont relativement récents puisque 12 documents seulement sont antérieurs à 2007.

2 communes sont dotées d'une carte communale : Hédouville et Theuville.

Pour 20 communes, c'est le RNU qui s'applique. Il s'agit des communes de Ambleville, Amenucourt, Chérence, La Roche-Guyon, Genainville, Villers-en-Arthies, Wy-dit-Joli-Village, Menouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard, Aavernes, Chars, Frémenville, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Sagy, Santeuil, Théméricourt et Us.

Le nombre de commune dans lesquelles le RNU s'applique est bien supérieur à celui de 2003. Cela est dû aux échéances fixées par la loi ALUR pour transformer son POS en PLU. Un certain nombre de communes étaient dotées d'un POS en 2003, et ne le sont plus actuellement, les anciens documents d'urbanisme étant devenus caducs. Dans ces cas, c'est le RNU qui s'applique le temps d'approuver un PLU.

Sur les 7 communes partiellement incluses, 5 appartiennent à la Communauté urbaine GPS&O. C'est donc le PLUi qui s'applique. Les 2 autres communes, Champagne-sur-Oise et Ronquerolles ont un PLU approuvé.

Les 9 communes des extensions potentielles ont toutes un PLU ou un PLUi approuvé.

De nombreux documents en cours d'élaboration ou en révision dans le parc actuel

25 communes du PNR existant sont concernées par des procédures d'élaboration ou de révision.

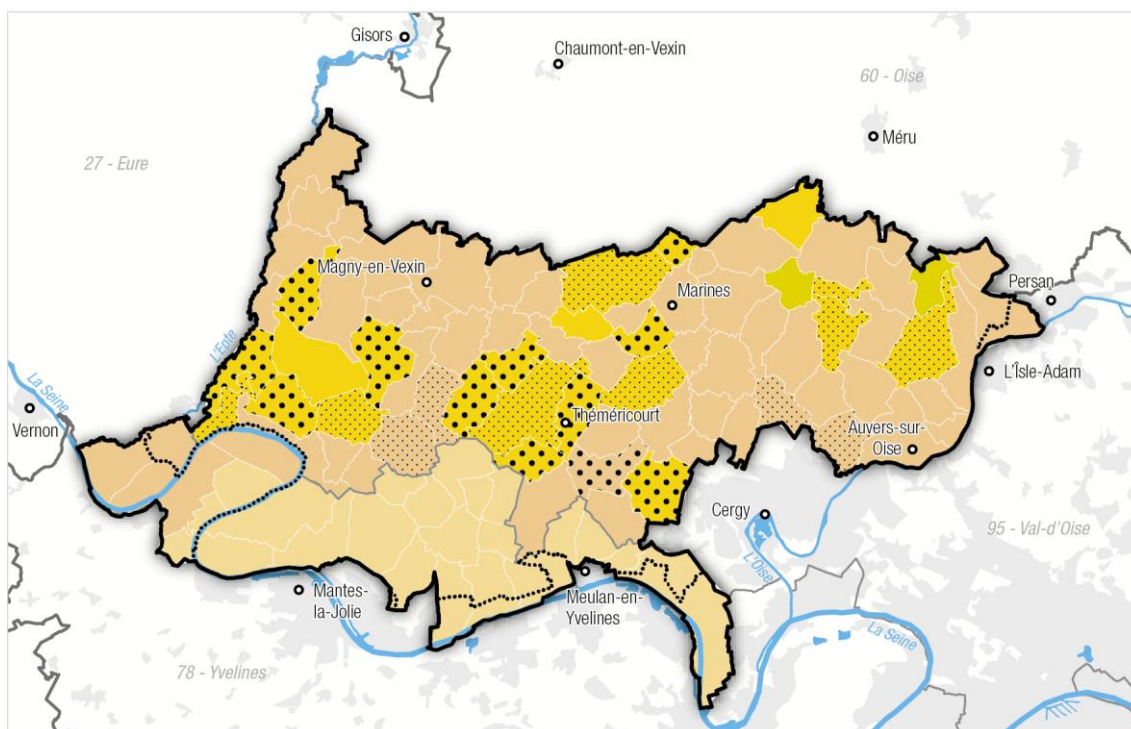
Les communes appliquant le RNU sont au nombre de 20. Elles ont toute une procédure d'élaboration de PLU en cours, sauf Menouville qui élabore une carte communale.

Les communes partiellement incluses ou celles des extensions n'ont pas de procédure de révision en cours.

	Parc actuel	Parc actuel partiel	Extension Confluence Epte	Extension Boucle de Moisson	Extension Hardricourt	Extension Triel	Total périmètre élargi
PLU - PLUi approuvés	69	7	2	5	1	1	85
<i>dont PLU antérieurs à 2007</i>	12	1	0	0	1	0	13
Cartes communales	2	0	0	0	0	0	2
RNU	20	0	0	0	0	0	20
Documents en cours de révision	25	0	0	0	0	0	25
<i>dont le projet a été arrêté</i>	12	0	0	0	0	0	12
Total	91	7	2	5	1	1	107

Etat d'avancement des POS/PLU au 31 janvier 2020

État d'avancement des documents d'urbanisme locaux



Documents d'urbanisme

- PLU approuvé
- PLU approuvé
- Carte communale
- Règlement National d'Urbanisme

Elaboration - révision

- projet arrêté
- en cours

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale

- hydrographie

© L'INSTITUT PARIS REGION - 2020
 Source : L'Institut Paris Region février 2020

Dispositifs nationaux ou régionaux pour l'aménagement

Le projet d'extension du PNR avec l'inclusion de nouvelles communes partiellement incluses ou extérieures au PNR actuel soulève la question de l'échelle des enjeux, des objectifs et des moyens à disposition ou à développer pour mener à bien les missions prochaines du Parc. L'approche sur les dispositifs nationaux ou régionaux de l'aménagement met ainsi en lumière certains contrastes territoriaux.

Les secteurs opérationnels de l'OIN Seine-Aval⁴⁹

L'opération d'intérêt national Seine-Aval (OIN Seine Aval), lancée en 2006 et coordonnée par l'Établissement public d'aménagement Mantes-Seine Aval (EPAMSA), réunit l'État, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil départemental des Yvelines, et les 51 communes de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise issue de la fusion en 2016 de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS), la communauté d'agglomération Poissy-Achères-Conflans (CAPAC), la communauté d'agglomération Seine et Vexin (SVCA), la communauté de communes Seine Mauldre (CCSM),

⁴⁹ Cf. Protocole 2008 de l'OIN Seine Aval : <https://www.epamsa.fr/wp-content/uploads/2017/01/seineaval-protocole-oin-page-par-page.pdf>

La cartographie des secteurs opérationnels : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=OIN_SA&service=DDT_78

la communauté de communes des Coteaux du Vexin (CCCV).

Une planification locale en étroit rapport avec l'Etat

L'opération porte sur les enjeux majeurs du développement économique (notamment technologique et industriel), du logement (avec un objectif de 2500 logements neufs par an), de l'amélioration du réseau et de l'offre de transport, de la mise en valeur de l'environnement, et de l'exigence environnementale. Afin de permettre la mise en œuvre de projets complexes et de faciliter leur passage en phase opérationnelle, elle vise à mettre les moyens de l'État et de ses opérateurs à la disposition des collectivités territoriales. Ces dernières conservent pour autant leur compétence en matière de planification mais en accord étroit avec l'État, notamment la délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme.

Le périmètre élargi de l'OIN concerne ainsi :

- 7 communes entières incluses (Gommecourt, Follainville-Dennemont, Drocourt, Brueil-en-Vexin, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette),
- 4 communes partiellement incluses (Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine),
- 9 communes d'extension (Limetz-Villez, Bennecourt, Freneuse, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise, Hardricourt, Triel-sur-Seine).

Des secteurs opérationnels d'envergure par leurs tailles et leurs enjeux

Les périmètres juridiques à visée opérationnelle sur lesquels est amené à intervenir directement l'EPAMSA représentent des emprises souvent très importantes et relèvent d'enjeux complexes. Les secteurs opérationnels concernés par le PNR et son périmètre de projet sont essentiellement, en nombre, des opérations de renouvellement urbain avec une reconversion industrielle et, en superficie, des opérations d'extension urbaine avec des problématiques de sols pollués ou de secteurs protégés. Sont ainsi répertoriés :

- **le secteur de Follainville-Dennemont** (commune incluse), renouvellement urbain en bordure de Seine, d'une superficie de 40.6 ha (ancienne cimenterie) ;
- **le secteur de Juziers-Gargenville** (communes partiellement incluses), renouvellement urbain en bordure de Seine, d'une superficie de 52.9 ha sur Juziers (ancienne carrière de sable) et de 56.2 ha à Gargenville (cimenterie, activités diverses) ;

- **le secteur de Gargenville**, non loin de la Seine, renouvellement urbain d'une superficie de 13.7 ha (partie de la zone industrielle des Garennes) ;
- **les secteurs de la boucle de Chanteloup sur Triel** (commune d'extension), extensions urbaines en bordure de Seine, d'une superficie de 8.59 ha pour le secteur ouest (rive gauche) et de 432.4 ha pour le secteur sud (rive droite) inscrit dans la boucle de Chanteloup-les-Vignes.
- **les secteurs de la boucle de Moisson sur Freneuse** (commune d'extension), extensions urbaines d'une superficie de 145.8 ha pour le secteur sud-est sur la plaine des Ventines ; renouvellement urbain d'une superficie de 3.1 ha pour le secteur nord-ouest en bordure de Seine sur le Clos David.

Les périmètres de TVA réduite

Depuis 2006, la TVA réduite est appliquée à la construction de logements en accession dans les quartiers en rénovation urbaine et leur périphérie. Élargi en 2015 à l'ensemble des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), il vise à diversifier l'offre de logement dans les secteurs dominés par l'habitat social et permettre l'accession à la propriété des ménages modestes. Largement investis par les promoteurs privés (25% de la production francilienne de logements⁵⁰), ces zones ont dynamisé des secteurs initialement peu attractifs.

Il convient ainsi de relever dans le périmètre de projet du PNR, le **secteur TVA réduite de Triel** autour du QPV Noé-Feucherets situé sur la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Les territoires d'Investissement Territorial Intégré

L'Investissement Territorial Intégré (ITI), nouvelle forme de conventionnement 2014-2020, est un dispositif de développement de projets portés par un EPCI en vue de mobiliser les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fond social pour l'emploi (FSE).

L'ITI de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise – territoire parmi les 15 retenus en Île-de-France – soutient de manière intégrée des projets complémentaires dans les domaines du développement et de l'innovation économique, de la cohésion sociale et de l'environnement. Les projets présélectionnés de manière partenariale pour bénéficier de ces fonds instruits par le Conseil régional Île-de-France portent entre autres sur le développement de la mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires, le soutien à l'entrepreneuriat, la

⁵⁰ Cf. TVA réduite et promotion privée : l'impact sur la construction de logements, Note Rapide N°763, L'Institut Paris Region, décembre 2017.

formation des demandeurs d'emplois, à l'innovation économique, à l'égalité des chances, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique ou la préservation de la biodiversité.

Les projets mentionnés dans le dossier de candidature et ayant un lien avec l'aménagement concernent ainsi l'aménagement d'équipements (hôtel d'entreprises à Triel-sur-Seine), d'espaces publics (cheminements en milieu boisé, sentier du massif de l'Hautil) et l'intervention sur le parc résidentiel (réhabilitation et rénovation thermique des copropriétés en OPAH PRU).

Les communes concernées par ce dispositif sont :

- **14 communes entièrement incluses dans le PNR** (Brueil-en-Vexin, Drocourt, Évecquemont, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Guernes, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette) ;
- **5 communes partiellement incluses en PNR** (Gargenville, Guitrancourt, Juziers, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine) ;
- **5 communes d'extension du PNR** (Hardricourt, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Rolleboise, Triel-sur-Seine).

Bilan et enjeux

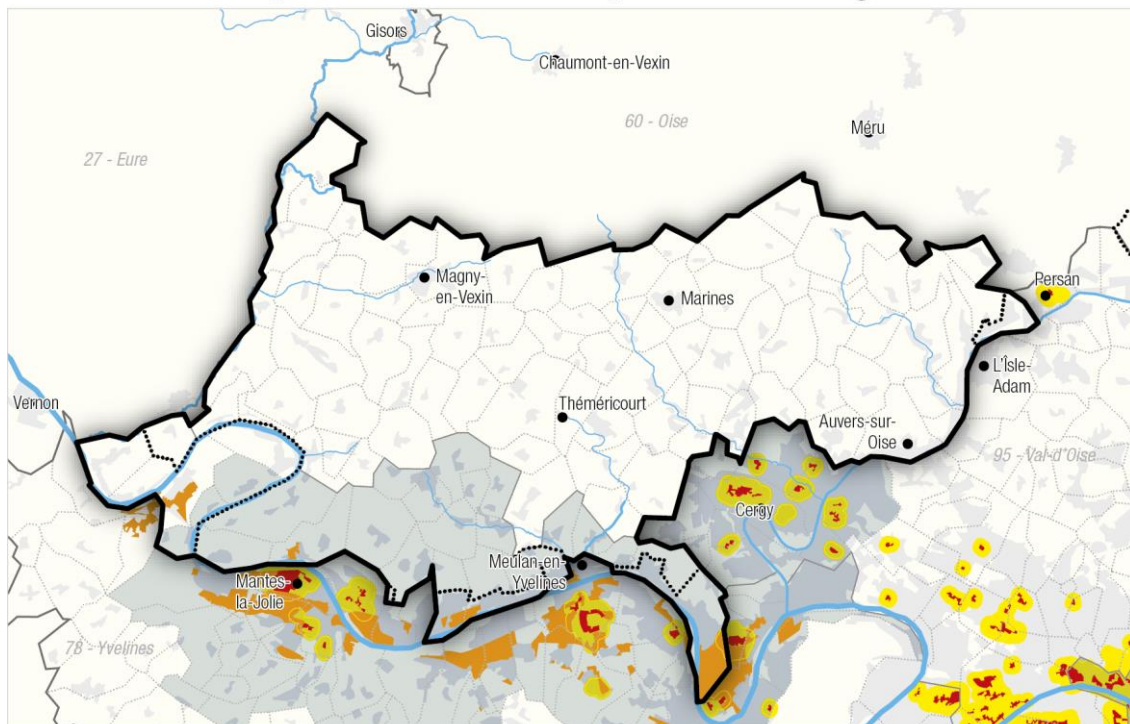
L'ensemble de ces dispositifs, directement ou indirectement dédiés à l'aménagement, fait apparaître un fort contraste entre la situation actuelle du PNR et son projet d'extension. La taille des secteurs opérationnels, les enjeux, les objectifs, et les moyens financiers et techniques qu'ils nécessitent pour y répondre sont en effet sans commune mesure (secteurs pollués de grande échelle, sites d'envergure métropolitaine, modes opérationnels lourds, etc.). Le contexte urbain et territorial plus "complexe" des territoires faisant l'objet du projet d'extension pose questions.

Les nouveaux enjeux qu'ils représentent et les modalités d'actions qu'ils nécessitent sont-ils du ressort de la mission première du Parc ? Si oui, le PNR en projet sera-t-il en capacité de pouvoir assurer avec autant d'efficacité et de moyens l'ensemble de ses missions futures ? L'intégration de ces territoires peut-elle être envisagée suivant une sectorisation plus fine que l'échelle communale (type inclusion partielle) ou doit-elle examiner une nouvelle forme partenariale entre territoires "différenciés" dans le cadre de l'élaboration de la charte ?

En amont d'une approche détaillée par secteurs urbains, la liste suivante propose, à ce stade, de hiérarchiser les communes concernées par le projet de PNR en fonction de l'accumulation des dispositifs sus mentionnés comme suit :

- **82 communes "sans dispositif"** : 77 communes incluses ; 2 communes partiellement incluses (Champagne-sur-Oise, Ronquerolles) ; 3 communes d'extension (Bennecourt, Limetz-Villez, Moisson).
- **20 communes "ITI"** : 13 communes incluses (Brueil-en-Vexin, Drocourt, Évecquemont, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Guernes, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette) ; 3 communes partiellement incluses (Guitrancourt, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine) ; 4 communes d'extension (Hardricourt, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Rolleboise).
- **1 commune "secteur OIN"** : Freneuse
- **3 communes "secteur OIN + ITI"** : Follainville-Dennemont (incluse), Gargenville, Juziers (partiellement incluses).
- **1 commune "OIN + TVA + ITI"** : Triel-sur-Seine (extension).

Actions / dispositifs nationaux pour l'aménagement



Type d'actions / dispositifs

- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Secteur opérationnel d'opération d'intérêt national
- Périimètre de TVA réduite
- Territoire d'investissement territorial intégré

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale

- hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region, CGET 2015, DRIEA IF



Responsabilité vis-à-vis du changement climatique

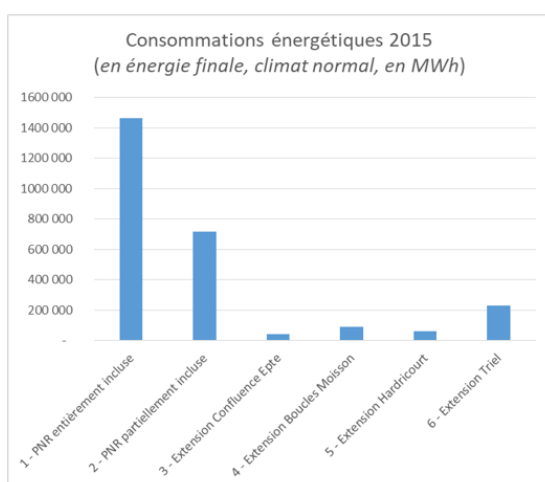
Mettre tout en œuvre aujourd'hui pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, pour grande partie liées aux consommations d'énergies fossiles, est un véritable défi et une très grande responsabilité. Le PNR, en fédérant tous les acteurs, peut montrer la voie.

Les consommations énergétiques, le parc bâti en question

Le diagnostic qui suit relève d'une approche territoriale fondée principalement sur l'analyse des données 2015 consolidées par les travaux du ROSE (Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de GES en Île-de-France).

Des consommations énergétiques territoriales relativement performantes

Les consommations énergétiques territoriales du Vexin français – entre 1,5 TWh et 2,6 TWh (périmètre total du projet PNR) - sont faibles relativement à celles du reste de l'Île-de-France, de l'ordre du pourcent (entre 0,7 et 1,2% des consommations franciliennes).



L'analyse **par grand secteur d'activité** indique que près de 50% des consommations énergétiques territoriales relèvent de l'habitat et près d'un tiers des transports routiers. Les performances énergétiques du Vexin français, déduites des **ratios de consommations** (par habitant, par logement ou par emploi), sont cependant moins bonnes en comparaison des chiffres moyens franciliens (ratio consommations du tertiaire sur emploi tertiaire, excepté); *a contrario*, elles sont meilleures comparées à celles des communes en PNR ou des communes rurales (en dehors des ratios par habitant ou logement pour ces dernières). Entre les différents territoires du périmètre d'étude, les performances énergétiques sont moindres pour les extensions Hardricourt et Triel, ainsi que pour les communes partielles du PNR prise dans leur intégralité.

Pour ce qui concerne les **évolutions entre 2005 et 2015**, nous observons globalement une baisse des consommations des communes entièrement incluses dans le PNR actuel de 15% qui s'avère plus importante relativement aux communes PNR, aux communes rurales et à toute l'Île-de-France (équivalente, dans le cas du résidentiel).

Cette baisse n'est pas vérifiée cependant pour le secteur tertiaire pour lequel les consommations augmentent de 2%, et jusqu'à 37% pour le périmètre total du projet PNR, principalement du fait des extensions Hardricourt, Boucle Moisson et surtout Triel.

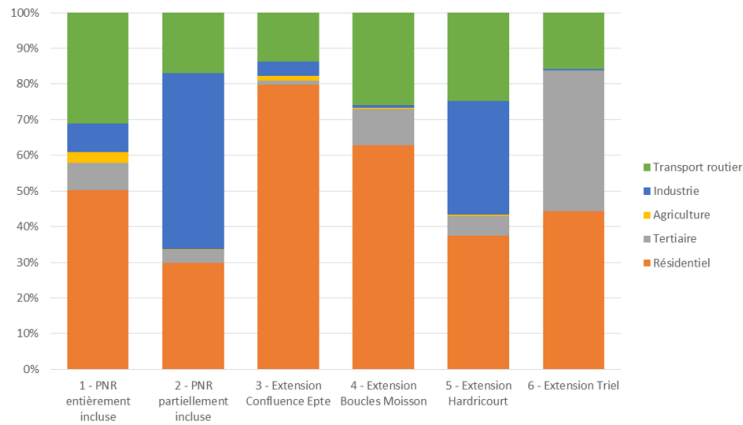
L'évolution sur 10 ans des ratios par habitant, par logement ou par emploi indique que ce territoire est encore plus vertueux que partout ailleurs (exception faite pour l'extension Triel, où les consommations du secteur tertiaire sont significativement élevées tant en brut, qu'en proportion sectorielle, qu'en ratio par emploi et qu'en évolution).

L'analyse **par énergie** place **les produits pétroliers** (carburants et fioul pour l'habitat) au 1er rang des consommations, devant l'électricité (près d'un tiers) et le gaz (près d'1/4).

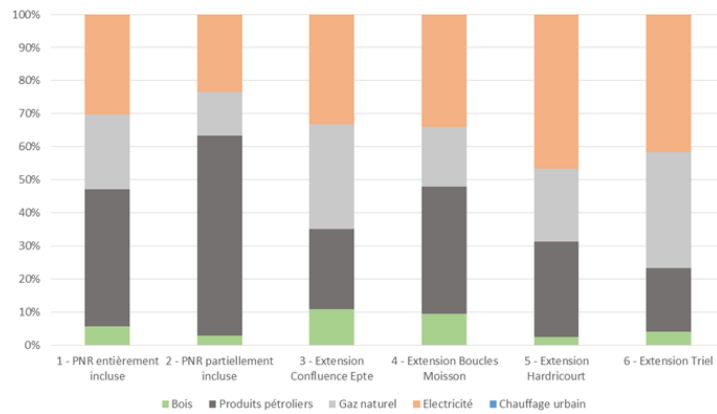
Les baisses observées concernent avant tout les produits pétroliers et le gaz naturel, avec plus de 20% de baisse des consommations en 10 ans, et bien **moins pour l'électricité** (-2%).

En revanche, **les consommations liées au bois s'avèrent en forte augmentation** (40% pour le PNR actuel et jusqu'à 47% pour l'extension Boucle Moisson), comme pour les autres communes PNR et rurales, mais bien au-dessus de l'évolution moyenne de l'Île-de-France. Le lien avec les préoccupations de santé publique (exposition aux particules en période de chauffe) est donc un enjeu particulier pour le Vexin français notamment pour l'usage chauffage en maison individuelle : mauvais rendement des cheminées à foyer ouvert avec exposition directe des habitants, défauts de maintenance des systèmes, mauvaise qualité des combustibles utilisés...

Consommations énergétiques 2015, climat normal, en MWh



Consommations énergétiques 2015, climat normal, en MWh



Appréciation des performances énergétiques territoriales : Ratios 2015

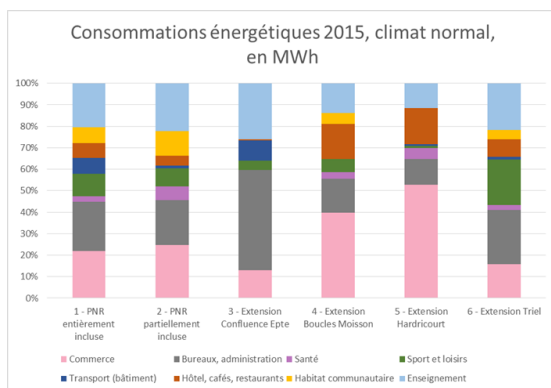
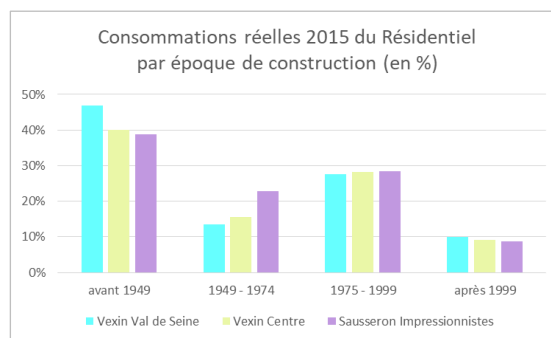
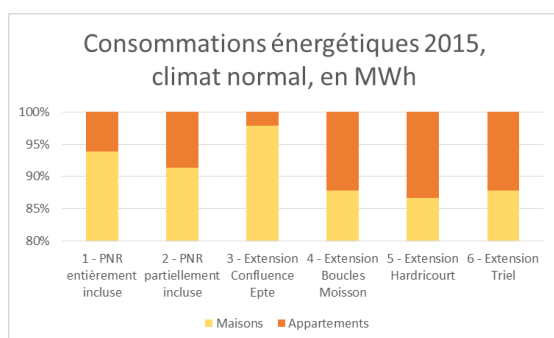
CONSOMMATIONS 2015 CLIMAT NORMAL	RATIOS CONSO			
	Consommations Totales par Habitant+Emploi (kWh/ personne)	Consommations Résidentiel par Habitant (kWh/habitant)	Consommations Résidentiel par Logement (kWh/logement)	Consommations Tertiaire par Emploi Tertiaire (kWh/emploi)
1 - PNR entièrement incluse	15 063	9 251	21 372	7 800
2 - PNR partiellement incluse	25 251	8 840	20 242	8 091
3 - Extension Confluence Epte	10 297	8 999	20 045	1 660
4 - Extension Boucles Moisson	11 179	8 323	19 036	8 435
5 - Extension Hardricourt	22 845	11 039	24 176	6 752
6 - Extension Triel	17 123	8 618	20 769	61 679
Total Projet PNR	16 923	9 087	20 986	11 595
Communes en PNR	17 782	9 845	22 225	8 980
Communes hors PNR, hors agglo Paris et Meaux	22 762	9 017	20 643	11 997
Total Ile-de-France	12 050	7 746	16 496	9 136

→ comparé à... mieux que le territoire de comparaison mieux ou équivalent mais moins bien /IDF moins bien que le territoire de comparaison

Des enjeux de rénovation énergétique du bâti, accentués par l'ancienneté des maisons

Les caractéristiques du Vexin en matière d'habitat traduisent son particularisme en matière d'énergie :

- une prédominance des consommations énergétiques des maisons, plus que partout ailleurs en Île-de-France, y compris pour le périmètre du projet PNR bien que 3 secteurs d'extension (Hardricourt, Boucles Moisson et Triel) ont des consommations plus marquées par leur habitat collectif ;
- l'ancienneté de l'habitat individuel (énergivore) ; dans les communes des 3 EPCI compris entièrement dans le PNR actuel, 59% des consommations 2015 du Résidentiel étaient imputables à un habitat ancien construit avant les 1ères réglementations thermiques (1975) dont une part prépondérante avant la Seconde guerre mondiale (plus de 46% des consommations dans la CC Vexin Val de Seine). La construction d'après-guerre (et avant 1975), où la probabilité d'avoir plus de passoire thermique (construction en masse, rapide, aux qualités moins performantes quand l'isolation n'était pas une priorité) démarque la CC Sausseron Impressionnistes avec près d'un quart de ses logements construits ; la performance moyenne des consommations du résidentiel par logement étant moins bonne pour les communes de cet EPCI, notamment toutes les communes du bassin de l'Oise.
- concernant le bâti tertiaire du territoire, les bureaux et administration, le secteur de l'enseignement et les commerces se partagent les 2 tiers des consommations énergétiques du tertiaire. La part de la branche Sports et loisirs est plus élevée comparativement au reste du territoire (PNR, rural, Île-de-France) et davantage encore avec le projet d'extension Boucles Moisson (l'île de loisirs de Moisson...).

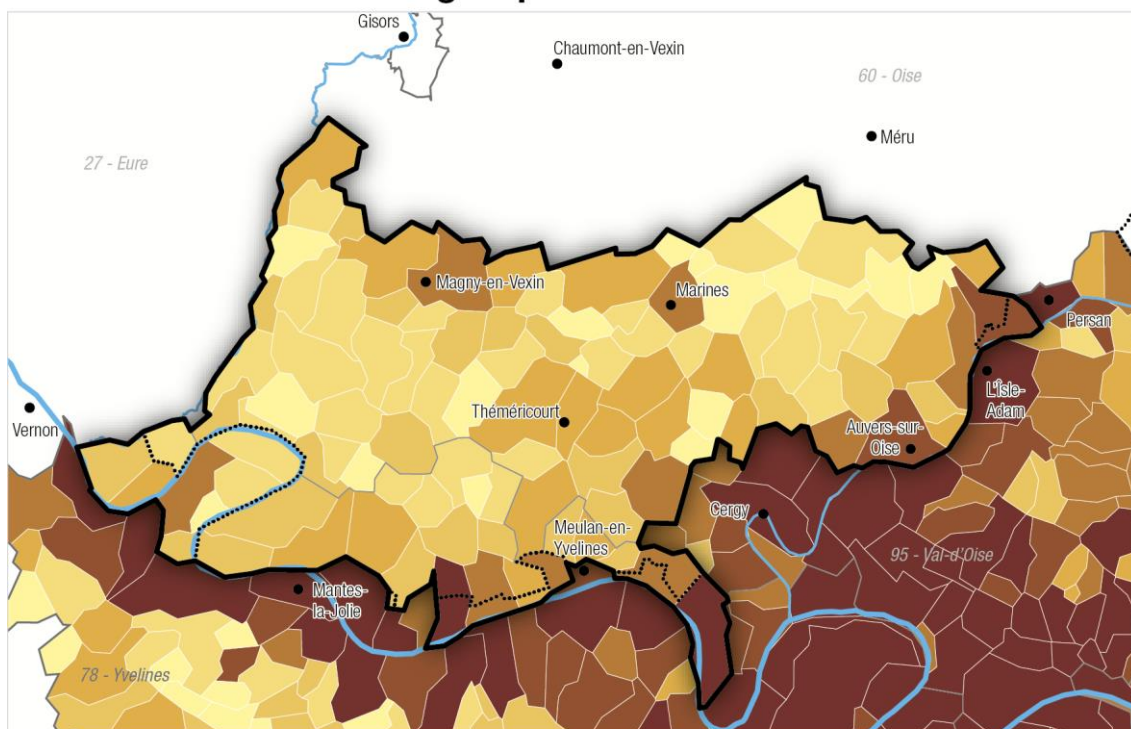


L'enjeu de la rénovation énergétique du bâti – maisons individuelles et patrimoine public, en particulier - est donc important pour le Vexin français. Les particuliers sont concernés par les actions du Parc qui peuvent bénéficier d'aides aux projets d'amélioration énergétique, ainsi que les communes, avec une proposition de diagnostic, d'accompagnement technique et financier.

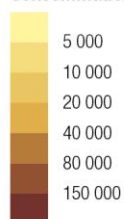
Parmi les atouts et actions du Parc relatifs aux travaux de rénovation énergétique, nous pouvons citer :

- l'animation et le conseil, via notamment un poste de Chargé de mission Plan climat au Parc ;
- l'existence d'un Pôle Eco construction et Rénovation du Vexin français, au Bord Haut de Vigny (Espace Info Energie, permanence info logement mensuelle et sur rendez-vous) ;
- la promotion des travaux d'isolation dans le bâti vexinois, nouveau et ancien, par la formation gratuite des professionnels du bâtiment aux techniques permettant la plus grande étanchéité thermique ;
- le rôle de facilitateur du Parc pour faire bénéficier aux collectivités des conditions préférentielles de revente des droits à Certificats économie d'énergie (CEE) acquis dans le cadre des travaux réalisés dans l'espace public (isolation et chauffage de bâtiment, éclairage public...) ;
- l'existence de subventions accordées pour l'installation de chaudière à pellets (granulés de bois) ou pour la rénovation énergétique du bâti des particuliers (et appui à l'obtention du label Minergie).

Consommations énergétiques territoriales en 2015



Consommation annuelle en MWh, à climat normal



- périmètre d'étude
- périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

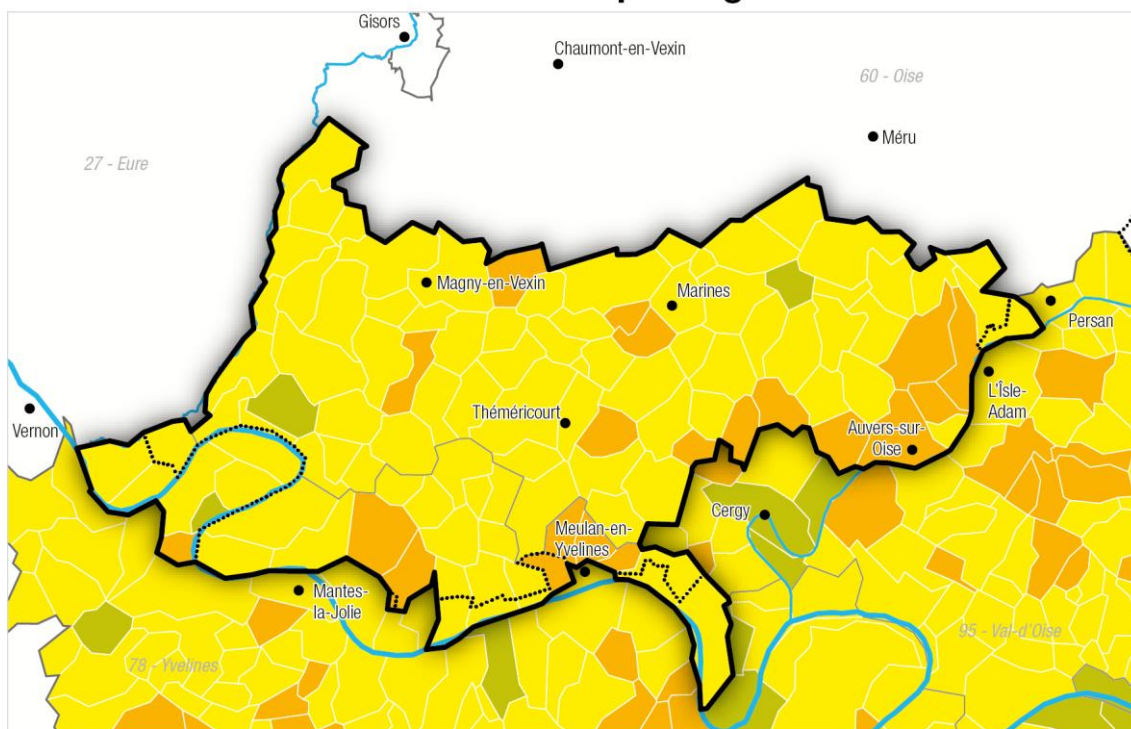
N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

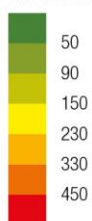
Sources : L'Institut Paris Region, ENERGIF-V2 (décembre 2018), AIRPARIF



Consommations du résidentiel par logement en 2015



Consommation moyenne des logements de la commune en kWh/m² par an



— périmètre d'étude
 périmètre actuel
 — limite régionale
 — limite départementale
 — limite communale
 — hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019



Sources : L'Institut Paris Region, ENERGIF-V2 (décembre 2018), AIRPARIF

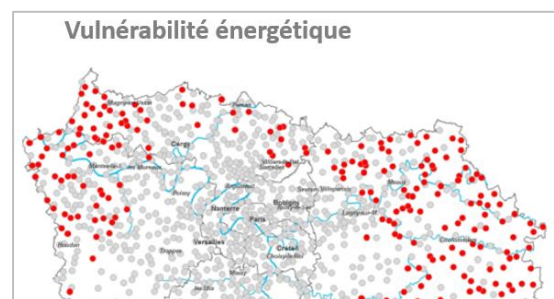
Des signaux de vulnérabilité énergétique, dans la moitié ouest du Vexin

Avec un tiers des consommations énergétiques en 2015, les consommations importantes de carburants témoignent d'une certaine dépendance de ce territoire aux transports routiers.

Une approche de la vulnérabilité énergétique consiste à étudier la double dépendance énergétique des ménages pour le logement et pour la voiture (IAU).

En représentant les communes aux faibles revenus, aux longues distances domicile-travail (>20 km), au parc énergivore et dont le niveau d'accessibilité aux services est faible, nous pouvons mettre en évidence celles qui cumulent ces critères (méthode de « scoring »). La géographie qui s'en dessine

souligne un secteur de vulnérabilité dans l'ouest du PNR : la plupart des communes de la CC Vexin Val-de-Seine et de l'extension Boucles Moisson.



Source : Extrait tiré de « La vulnérabilité énergétique des ménages franciliens, octobre 2014, IAU »

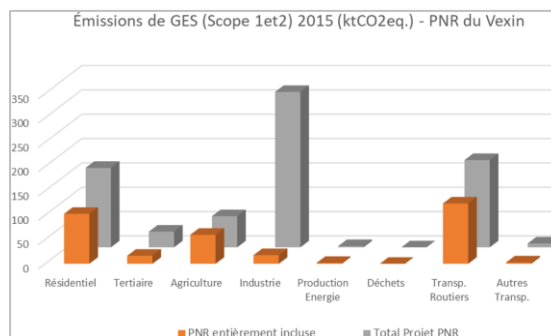
Les émissions de GES, du territorial au global

Les premiers éléments pour situer les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont issus d'une approche d'évaluation territoriale pour l'année 2015 des périmètres Scope 1 des émissions directes et Scope 2 des émissions indirectes de dioxyde de carbone (CO₂) liées aux consommations d'énergie, électricité et chauffage urbain (source : ROSE, approche cadastrale d'AIRPARIF).

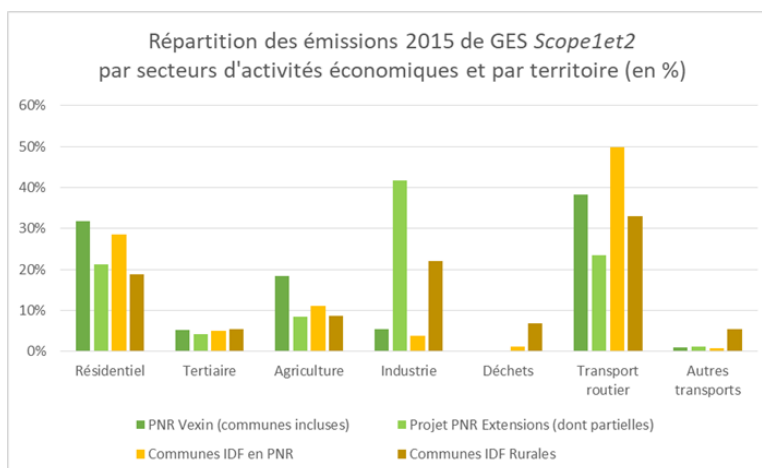
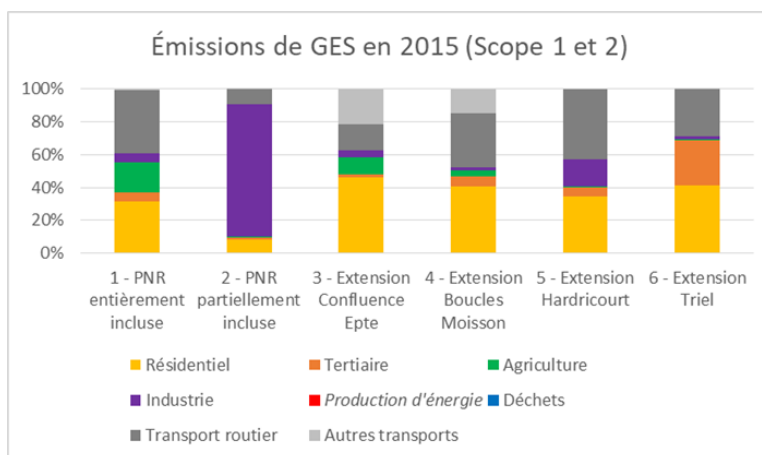
Diagnostic territorial des émissions de GES, une empreinte typique d'un secteur rural, en voie d'amélioration

Selon le périmètre d'étude, les émissions de GES se situent en 2015 entre 0,8% et 1,9% des émissions franciliennes, au-delà donc de ce que représente les consommations énergétiques (entre 0,7 et 1,2%), avec :

- 325 kteqCO₂, communes entièrement incluses du PNR à 400 kteqCO₂ pour le PNR actuel (compris pour partie les communes partielles) ;
- 769 kteqCO₂, dont 297 kteqCO₂ liée à l'industrie de Gargenville (usine des Ciments CALCIA...).



Les empreintes d'émissions de GES territoriale déduites des ratios d'émission (par habitant, par logement ou par emploi) sont toutes plus conséquentes que la moyenne régionale - pour le PNR actuel et plus encore pour le projet PNR. Néanmoins, relativement à celles observées dans les communes PNR et rurales, l'empreinte du PNR actuel est moins conséquente.



EMISSIONS DE GES 2015 CLIMAT REEL (hiver 2015 doux - faible rigueur climatique)	RATIOS EMISSIONS DE GES					
	GES (Scope 1) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)	GES (Scopes 1+2) par Pop+Emploi (tCO2eq./pers onne)	GES (Scope 1) par Nb Logement (tCO2eq./logement)	GES (Scope 1+2) par Nb Logement (tCO2eq./logement)	GES (Scope 1) par habitant (tCO2eq./hab)	GES (Scope 1+2) par habitant (tCO2eq./hab)
1- PNR entièrement incluse	3,0	3,3	8,4	9,5	3,6	4,1
2- PNR partiellement incluse	12,5	13	33,8	35	14,7	15,3
3- Extension Confluence Epte	2,1	2,4	5,1	5,9	2,3	2,6
4- Extension Boucles Moisson	2,1	2,4	5,6	6,5	2,4	2,8
5- Extension Hardricourt	2,8	3,6	8,0	10,2	3,6	4,7
6- Extension Triel	2,1	2,6	5,7	7,2	2,4	3,0
Total Projet PNR	4,6	5,0	12,7	13,8	5,5	6,0
Communes en PNR	3,5	3,9	9,8	10,9	4,4	4,8
Communes hors PNR, hors aggro Paris et Meaux	5,3	5,1	15,4	14,9	6,7	6,5
Total Île-de-France	2,1	2,3	6,7	7,2	3,1	3,4

→ comparé à...
mieux que le territoire de comparaison
mieux ou équivalent mais moins bien /IDF
moins bien que le territoire de comparaison

Par ailleurs, la baisse des émissions de GES (Scope 1 et 2) entre 2005 et 2015 est plus marquée dans le PNR relativement à celles observées dans les communes PNR et en Île-de-France, mais cependant pas relativement aux communes rurales ni pour les seules émissions Scope 1.

Les transports routiers, en tête

Le secteur des transports routiers est au 1er rang des émissions territoriales du PNR du Vexin actuel – 37% - devant l'habitat – 33% - et l'agriculture, 15%. Comparativement aux émissions des communes franciliennes en PNR et Rurales, nous notons des proportions plus importantes de l'agriculture - soulignant la part significative que représente cette activité - et de l'habitat (ancienneté de maisons : non mitoyennes, mal isolées).

En considérant le périmètre de projet PNR (avec l'intégralité de ses extensions), l'industrie devient - de loin, 42% - le premier poste d'émission (industrie à Gargenville, Hardricourt), les autres secteurs se partageant la responsabilité dans les mêmes proportions que l'actuel PNR. A noter aussi la part non négligeable des émissions du trafic fluvial pour deux secteurs d'extension du projet PNR : Confluence Epte et Boucles Moisson.

TRANSPORT ROUTIER APPROCHE RESPONSABILITE EMISSION DE GES (en %)	Transports individuels passagers selon motif				Transports collectifs passagers selon motif				Transports de marchandises selon motif			Bilan Transport routier	
	domicile	travail/etude	autres	total	domicile	travail/etude	autres	total	Reception de marchandises	Expédition de marchandises	total	Passagers (individuel, travail...)	Marchandises
CC Vexin Centre	17%	44%	21%	81%	1%	3%	1%	5%	8%	6%	14%	86%	14%
CC du Vexin Val de seine	17%	45%	22%	84%	1%	3%	1%	5%	6%	5%	11%	89%	11%
CC Sausseron Impressionnistes	17%	44%	21%	82%	1%	3%	1%	5%	8%	5%	13%	87%	13%
CU Grand Paris Seine et Oise	24%	34%	20%	78%	1%	2%	1%	4%	10%	7%	18%	82%	18%
CC des Portes de l'Île de France	25%	52%	11%	88%	0%	1%	1%	2%	6%	4%	11%	89%	11%
CC du Haut Val d'Oise	19%	43%	17%	80%	0%	0%	0%	1%	10%	10%	20%	80%	20%
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	22%	48%	19%	89%	0%	0%	0%	1%	7%	3%	10%	90%	10%
Total Île-de-France	19%	25%	23%	67%	1%	2%	1%	4%	17%	12%	28%	72%	28%

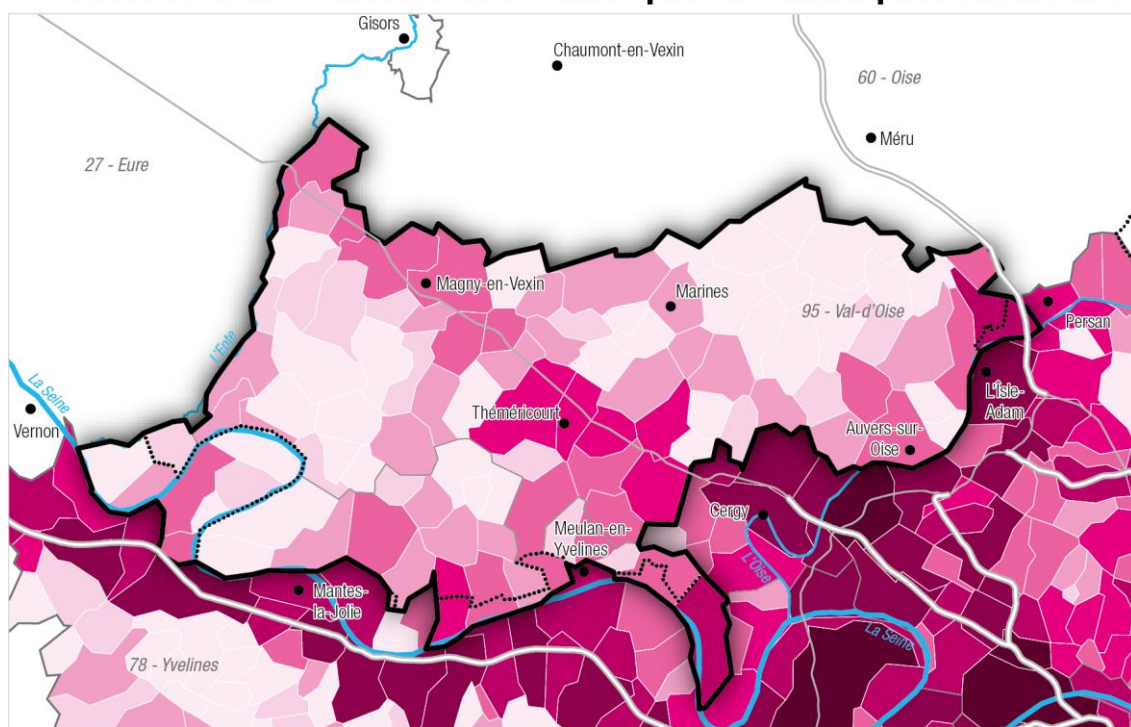
Une autre approche d'évaluation des émissions de GES - « approche responsabilité » (Airparif, Île-de-France Mobilité, IAU) - permet d'expliquer différemment les résultats de l'approche cadastrale du secteur des transports routiers, par l'examen des déplacements à destination de chaque EPCI. Pour les 3 intercommunalités entièrement comprises dans le PNR actuel, les enseignements sont les suivants :

- Le profil de responsabilité est similaire pour les 3 territoires, selon le motif (travail/étude, domicile, autres) et selon le mode de transport (passagers individuels ou par bus et marchandises) ;
- les plus fortes émissions sont celles engendrées par les déplacements à destination du travail ou

des études (47% du total des déplacements), et ce, très majoritairement par usage de véhicules individuels (44%). Cela représente presque le double du chiffre Île-de-France (25%) ;

- la deuxième responsabilité vient des autres motifs (services, commerces...) pour 21%, juste devant celui des retours à domicile à 17% ; ces proportions sont comparables à la moyenne régionale ;
- enfin, les émissions tributaires au transport de marchandises (environ 13%, surtout en réception de marchandises) et aux transports de passagers collectifs en bus (5%), quelques soient les motifs, sont moins significatives comparativement.

Emissions directes de GES émis par les transports routiers



Emissions de gaz à effet de serre (GES) en 2015
en ktCO₂eq



— périmètre d'étude
..... périmètre actuel

— limite régionale
— limite départementale
— limite communale
— réseau routier
— hydrographie

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019

Sources : L'Institut Paris Region, ENERGIF-V2 (décembre 2018), AIRPARIF



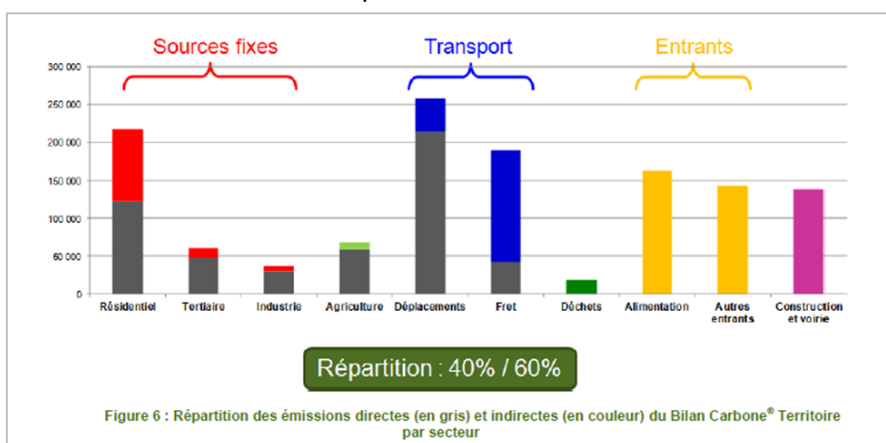
La prise en compte des émissions indirectes

Une troisième approche plus globale prenant en compte les émissions indirectes (Scope 3), en plus des émissions directes est celle du Bilan Carbone® (ADEME). Réalisé par le PNR, il situait également les transports comme déterminant en 2012, relativement aux sources fixes dominées par le résidentiel. Les deux autres enseignements majeurs de ce bilan étant les suivants :

- la part majoritaire que représentent les émissions indirectes – 60% - par rapport à l'ensemble ;
- la mise en lumière de nouvelles empreintes carbone dont celles liées aux émissions indirectes des produits entrants : l'alimentation et les produits manufacturés.

Tous les enseignements apportés par ces différentes approches d'évaluation permettent de définir la hauteur des enjeux et la pluralité d'actions possibles. Les déplacements, les modes de vie et d'habitat, les consommations individuelles et les comportements des habitants, les activités du territoire, en particulier l'agriculture et l'alimentation, sont sources d'émissions de GES. Que ce soient les émissions territoriales (Scope 1 et 2) situées à 325 000 / 400 000 teqCO₂ en 2015 ou les émissions globales évaluées à 1 290 000 teqCO₂ en 2012 par le Parc, le défi est de maîtriser toutes ces sources d'émission pour arriver d'ici à 2050 à la neutralité carbone stipulée par la Stratégie nationale bas carbone.

Extrait de l'étude Bilan carbone réalisée par le Parc



À titre d'exemples d'actions, celles à l'initiative du Parc concernant les principaux secteurs d'émissions - les déplacements, le résidentiel et l'agriculture - nous pouvons citer :

- l'expérimentation d'un système de covoiturage (Covoit'ici) ;
- l'encouragement à l'utilisation de véhicules propres (électricité, biogaz) et la promotion du vélo à assistance électrique (VAE) avec l'acquisition par le Parc d'une 100aine de VAE et le démarchage auprès des communes et des hébergeurs touristiques (marque « Accueil vélo ») en contact direct avec la population ;
- l'accompagnement au changement de pratiques agricoles via l'animation du Projet agroenvironnemental et climatique PAEC depuis 2015 ;
- la promotion d'agro-matériaux (paille, chanvre, lin...) auprès des particuliers qui les utilisent et par la formation.

Séquestration du dioxyde de carbone, l'atout du PNR

Le second défi – après la diminution des émissions de GES – réside dans le maintien voire l'augmentation des capacités du territoire à séquestrer du CO₂ de l'air grâce à sa biomasse, en particulier forestière, et à stocker du carbone dans les sols à caractère naturel. Et là, un territoire comme le PNR a des atouts à défendre.

Une première évaluation des flux (émission/absorption) via la biomasse forestière et le changement d'usage des sols (Source : exploitation IAU du prototype GESi version 2017, Région & Ademe) permet d'éclairer le bilan (situation 2012) de déstockage/stockage de Carbone pour le PNR du Vexin :

- ramené à l'année, les changements d'usage des sols des dernières années (reboisement et défrichage de la forêt, et autres changements d'usage des sols) sont responsables d'émission de GES à hauteur de +9 à +12 ktéqCO₂ selon le périmètre considéré (PNR actuel ou projet) ; ce déstockage par changement d'usage des sols est

moins élevé qu'en Île-de-France mais comparables aux communes PNR et Rurales, si nous considérons le ratio d'émission par rapport à la superficie territoriale ;

- le bilan du flux de CO₂ stocké annuellement par la biomasse forestière (absorption par la production de biomasse contre émissions liées à la mortalité et aux prélèvements) est évaluée entre - 41 et - 50 ktéqCO₂ ; cette capacité de stockage via la biomasse forestière du PNR reste comparativement en-deçà par rapport au reste de l'Île-de-France ;
- in fine, les réservoirs biomasse forestière et sols du PNR permettent un stockage moyen annuel d'environ - 32 à - 38 ktéqCO₂, selon le périmètre considéré ; ce qui représente environ 8 à 9,5 % - prêt d'1/10^{ème} - des émissions territoriales de GES du PNR actuel en 2015 (400 ktéqCO₂).

En ce sens, l'atout naturel du PNR est à maintenir pour assurer cette biocapacité à séquestrer le carbone émis dans l'air. La maîtrise de la consommation d'espace (densification des superficies déjà urbanisées) et la restitution de surfaces aux zones agricoles ou naturelles, enjeu d'actions du Parc, va dans le droit fil des actions à promouvoir.

Des dynamiques énergie-climat à l'œuvre

Les dynamiques territoriales associées à l'énergie et au climat se matérialisent aujourd'hui au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Démarche obligatoire depuis 2015 pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants (cf. Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte), ce document à portée stratégique et opérationnel vise à poser une approche globale et systémique sur les sujets associés au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air. Il permet de définir les actions à engager pour diminuer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, préserver voire améliorer la qualité de l'air et être en capacité de faire face aux impacts climatiques actuels et à venir.

Les actions ainsi définies ont vocation à être les plus ambitieuses possibles tout en veillant à éviter ou modérer d'éventuels effets ou externalités négatives.

Si les PCAET sont de la responsabilité des intercommunalités, la collectivité ne peut agir seule pour atteindre les objectifs. Une autre facette des plans climat est celle de la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, acteurs économiques et associatifs...) pour faciliter et démultiplier la mise en œuvre des actions. Le législateur confère en ce sens un statut aux collectivités territoriales en les désignant « coordinateurs de la transition énergétique » dès lors que le PCAET est adopté.

Le PNR s'est engagé en 2015 dans une démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET, ancienne génération des PCAET). Cette démarche s'inscrit dans une approche volontaire et conforte les missions du Parc associées à l'animation territoriale, l'expérimentation (ex. sur le champ de l'urbanisme avec les opérations type « Bimby ») et l'accompagnement des communes (ex. dans l'élaboration de leur PLU). Le plan, composé de 50 actions, reflète notamment les enjeux associés à l'aménagement, à l'habitat et à la mobilité. Ce PCET s'est construit autour d'un dialogue territorial avec pour finalité de réaliser un PCET « idéal ». Cependant, les moyens humains et financiers, revus à la baisse après l'adoption du plan, n'ont permis d'engager l'ensemble des actions.

Le PNR et 13 communes membres ont saisi l'opportunité de financements associés à l'appel à projets TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte). Les conventions associées à cet appel à projet ont permis de mobiliser près de 1,5 millions d'euros de financement, dont 1 million d'euros pris en charge par l'Etat, le restant par autofinancement. L'accès à ces subventions a permis de déployer des actions sur la mobilité et d'engager des travaux sur le patrimoine public des communes. Sur le même volet, le PNR accompagne 40 collectivités dans le dispositif CEE. Ce mécanisme de financement permet de récupérer 80 % des sommes versées dans le cadre des travaux. Enfin, le PNR porte également un dispositif CEP financé pour partie par l'ADEME auquel 26 communes adhèrent. Le PNR a un rôle déterminant dans la coordination et le suivi de ces différents dispositifs, faisant ainsi écho au plan d'actions PCET. La contrepartie est celle des moyens humains associés à cet effet.

Si le PCET du PNR n'a atteint l'opérationnalité souhaitée, il demeure un document de référence pour les intercommunalités du PNR obligés aujourd'hui de réaliser leur propre PCAET, tant sur la compréhension des enjeux impactant les collectivités (enjeux complexes dépassant bien souvent les frontières administratives des collectivités) que sur les actions à reconsidérer à leur propre échelle eu égard à leurs compétences.

Ces intercommunalités, en particulier celles pleinement intégrées au territoire du Parc, sont dans une phase d'amorçage de ces démarches.

Les démarches PCAET s'opérant aux franges du Parc sont également à considérer eu égard aux interdépendances territoriales existantes notamment sur le volet des énergies renouvelables (cf. étude sur le potentiel de méthanisation avec l'agglomération de Cergy-Pontoise).

Le positionnement du Parc concernant l'animation territoriale et l'accompagnement des collectivités pour aider au déploiement des dynamiques et projets « énergie climat » est déterminant à fortiori au vu de la faible représentation des structures relais à l'échelle du département. En effet, s'il existe 3 autorités organisatrices de transport d'électricité (SICAE Sausseron, SMDEGTVO, SEY 78) et 2 espaces info énergie (Solihha 95 et Energies Solidaires pour le secteur nord des Yvelines), nous notons l'absence d'agence locale de l'énergie et du climat, et de plateforme territoriale de la rénovation énergétique. Il reste néanmoins conditionné aux moyens humains et financiers que le Parc pourra mobiliser, et ce, de façon pérenne.

Bilan et enjeux

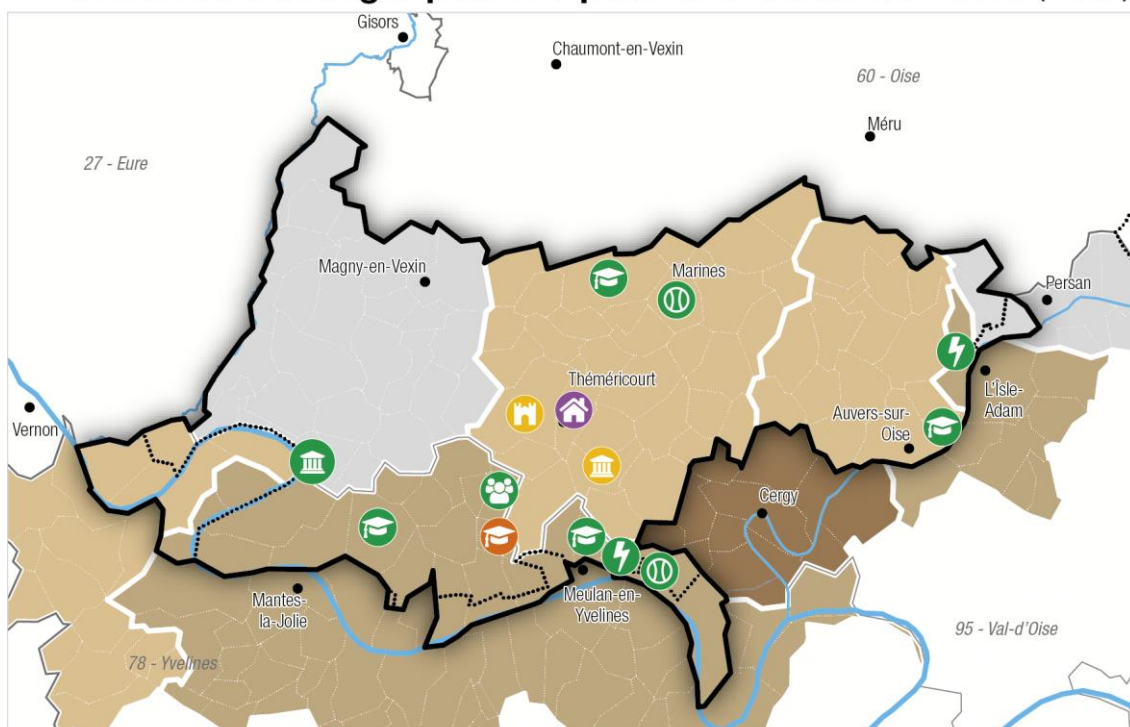
Des consommations énergétiques et des émissions de GES territoriales faibles relativement à celles du reste de l'Île-de-France : tant en valeur brute (de l'ordre du pourcent par rapport à l'Île-de-France) qu'en performance relative (comparaison des ratios) et en évolution (baisse entre 2005 et 2015 plus rapide).

Des attentions particulières à porter sur :

- les consommations énergétiques d'un habitat individuel ancien (énergivore) ;
- les consommations importantes de carburants des transports routiers au 1er rang des émissions de GES territoriales ;
- une vulnérabilité énergétique associée (chauffage, carburant) plus sensible dans l'ouest du périmètre d'étude ;
- un poids significatif des émissions de GES du secteur de l'agriculture, et ponctuellement, de l'Industrie (Ciment Calcia, Gargenville) si extension ;
- les consommations en hausse de bois individuel, en lien avec les préoccupations de santé publiques (exposition aux particules en période de chauffe).

Si les démarches PCAET sont diversement enclenchées et demandent à se concrétiser, les dynamiques actions soutenues par le Parc du Vexin (CEE, TEPCV, CEP, EIE...) sont cependant en place. Des relais seraient à attendre d'autres structures (syndicats d'énergie, Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique / Agence Locale de l'Energie et du Climat ...).

Avancement des Plans Climat Air Energie Territoriaux et Territoires à énergie positive pour la Croissance Verte (TEPCV)



Avancement des PCAET*, mai 2019

- Mise en oeuvre
- Diagnostic / mobilisation
- Préfiguration
- Pas d'information

Cible des communes TEPCV

- Maison du Parc
- Éclairage public
- Mairie/école
- École
- Gymnase
- Patrimoine communal
- Salle polyvalente

- périmètre d'étude
- périmètre actuel

- limite régionale
- limite départementale
- limite d'intercommunalité
- limite communale
- hydrographie

Axe d'intervention TEPCV

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- Production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur
- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public et production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur

0 5 km
 © L'INSTITUT PARIS REGION 2019
 Sources : AREC, L'Institut Paris Region



Synthèse

Après deux classements successifs depuis sa création en 1995, le Parc naturel régional du Vexin français engage une nouvelle révision de charte. Les principaux enjeux qui se dégagent du diagnostic territorial, ceux liés à ses richesses patrimoniales, ses particularités, ou les processus de fragilisation du territoire sont présentés dans les pages suivantes, en mettant en perspective le territoire autant que possible avec des territoires de référence infrarégionaux (PNR, territoires ruraux franciliens) ou limitrophes hors Région (proximité de l'Eure et de l'Oise). Le diagnostic fait aussi le lien avec la démarche d'évaluation environnementale à laquelle la révision de la charte est soumise, en traitant les sujets attendus dans l'état initial de l'environnement.

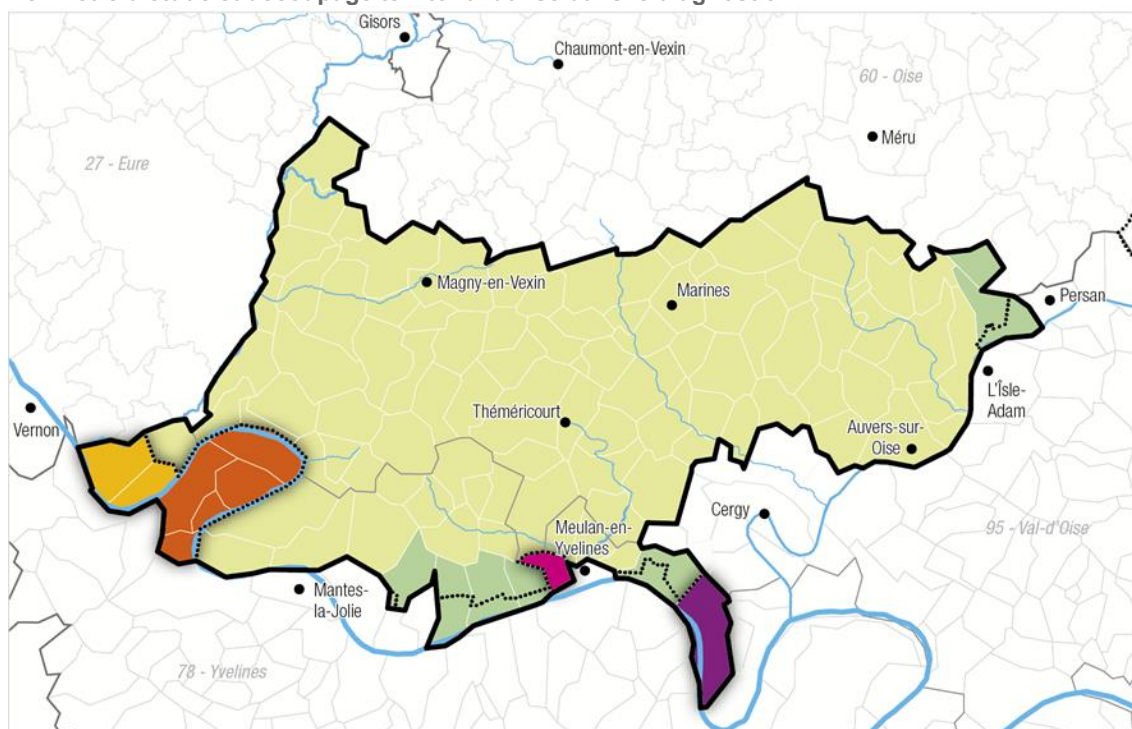
Le périmètre d'étude pour la révision de la charte du PNR du Vexin français comprend 107 communes. Il est composé des 98 communes actuelles (elles

étaient 99 lors du renouvellement du classement en 1998, mais deux communes ont fusionné depuis (Avernes et Gadancourt)), auxquelles se rajoutent 9 communes :

- les communes situées à la confluence Epte/Seine, sur la rive gauche coté Ile-de-France (Bennecourt, Limetz Villez),
- la confluence vallée de la Montcient/vallée de la Seine avec Hardricourt,
- la boucle de Moisson avec Moisson, Méricourt, Mousseaux, Rolleboise et Freneuse,
- enfin, Triel-sur-Seine, dans la continuité du massif de l'Hautil, la commune ayant fait part de son souhait d'adhésion au Parc en Juin 2017.

Ce périmètre représente une superficie de 79 500 hectares (soit 12% de plus que le périmètre actuel) et une population de 129 300 habitants environ, pour 104 400 habitants dans les 98 communes du parc actuel, même si une partie de la population des communes partiellement incluses est néanmoins située en-dehors du périmètre du Parc.

Périmètre d'étude et découpage territorial utilisé dans le diagnostic



Découpage

- Parc naturel régional : commune **totale**ment incluse
- Parc naturel régional : commune **partiel**lement incluse
- Extension «Confluence de l'Epte»
- Extension «Boucle de Moisson»
- Extension «Hardricourt»
- Extension «Triel-sur-Seine»

- périmètre d'étude
- ⋯ périmètre actuel
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie

Situé au nord-ouest de l'Île-de-France, le Vexin français forme un ensemble de plateaux vallonnés et compartimentés, traversé de vallées encaissées où affleure la craie. Le paysage du Vexin français est caractérisé par de grandes étendues légèrement ondulées, de champs ouverts ponctués de boisements qui ouvrent des perspectives lointaines à travers le plateau. Celui-ci est aussi interrompu par des vallées creusées et des buttes qui forment des repères visibles de loin (Hautil, Arthies, Marines, Rosne...). Dans ce vaste territoire à dominante rurale, l'agriculture et la forêt occupent plus de 70% de la surface. La forêt reste principalement localisée sur les buttes tandis que, dans les vallées, se côtoient prairies, marais et boisements alluviaux ou peupleraies.

La grande richesse paysagère et patrimoniale du Vexin a conduit à son classement en parc naturel régional depuis 1995.

Les limites du Vexin français ne sont pas nettement tracées. Dans le cas d'un plateau comme le Vexin français, on peut le positionner entre la crête des coteaux qui le bordent et le pied de ceux-ci, voire sur les cours d'eau qu'ils dominent (Oise, Seine, Epte, Troesne, canal de Marquemont, Esches). Les secteurs d'extension du Parc, et plus généralement les versants, sont donc des espaces de transition, que l'on peut considérer comme appartenant au plateau ou à la vallée.

La géographie et l'histoire du Vexin français ont produit un territoire maillé de communes de petite taille, majoritairement composées d'un habitat rural, mais présentant aussi des typologies plus urbaines, dans les petites villes (Auvers-sur-Oise, Magny-en-Vexin, Marines, La Roche-Guyon, Vétheuil, etc.) et dans les grandes vallées. Les 107 communes comptabilisent 129 300 habitants. Seize communes appartiennent à l'agglomération de Paris et sont sous influence urbaine forte, deux communes rurales sur le plateau structurent leur environnement proche (Magny-en-Vexin et Marines) et Freneuse, en continuité de Bonnières-sur-Seine, forme un pôle secondaire structurant en vallée de Seine. Le reste du territoire est constitué de petites communes rurales comptant moins de 2 500 habitants.

L'activité économique de ce vaste territoire de 79 500 hectares, est marquée par l'activité agricole et les activités résidentielles liées à son caractère résidentiel, mais compte aussi d'importants secteurs pourvoyeurs d'emplois : l'industrie, la construction, la santé et l'action sociale. Les 26 460 emplois sont répartis, sur le plateau de façon homogène sans polarité économique d'importance supra-locale et davantage au sein de zones d'activités économiques, commerciales ou industrielles en vallée de Seine.



Inflexion du plateau de Vexin à Vienne-en-Arthies, offrant une ouverture sur Vétheuil et la vallée de la Seine




© Corinne Legenne, L'Institut Paris Region

La zone d'étude




Les pôles d'équipements et de services

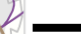

-  Grand pôle urbain
-  Autre pôle







Éléments importants

-  Maison du Parc Naturel Régional du Vexin français
-  Île de loisirs
-  Aérodrome

Occupation du sol

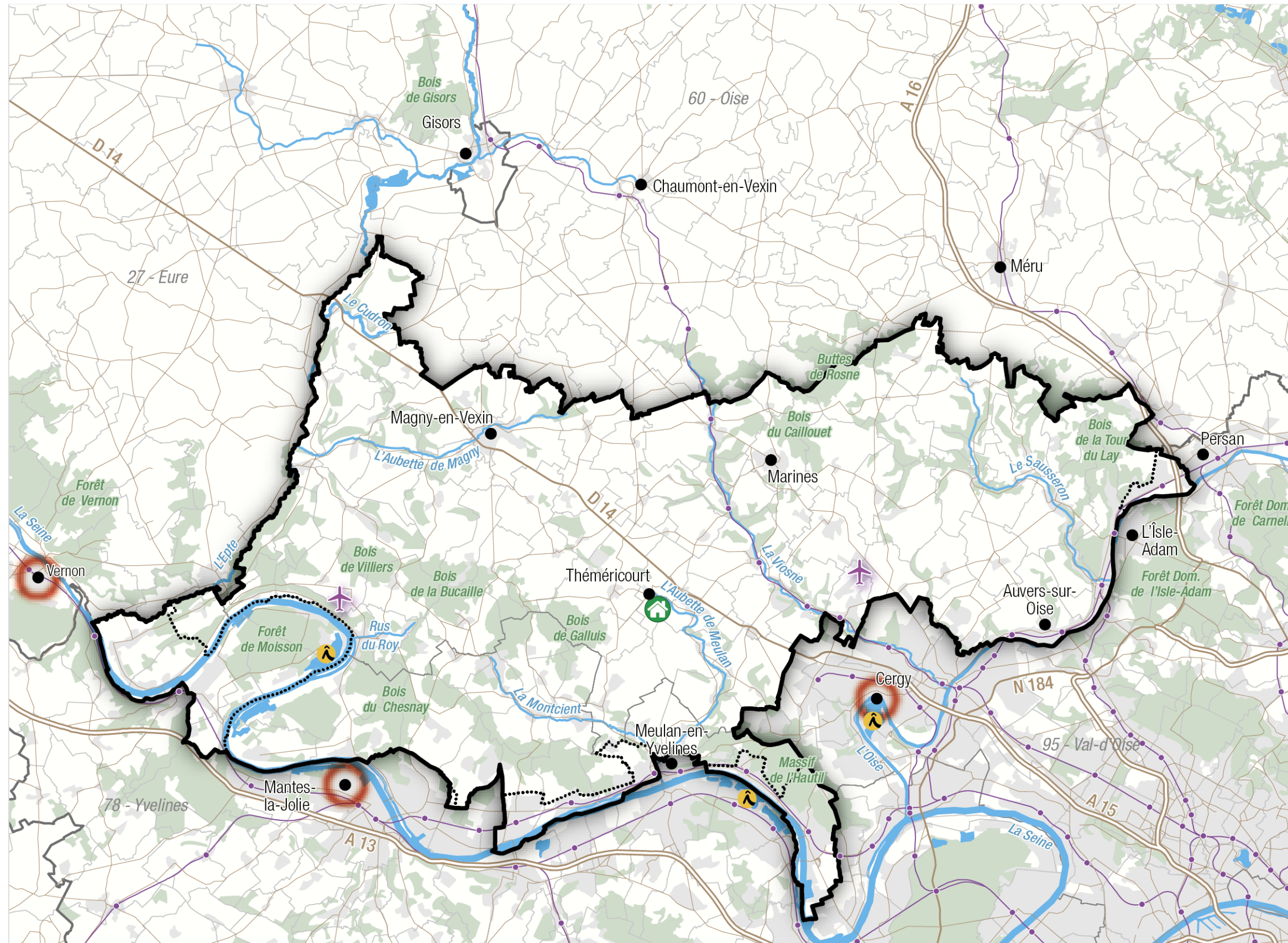
-  Espace boisé
-  Espace agricole et rural
-  Espace urbanisé

-  périmètre d'étude
-  périmètre actuel

-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019
Sources : L'Institut Paris Region, Données Route 500 IGN



Enjeux liés aux paysages et aux patrimoines

Anticiper, accompagner les mutations, valoriser les grands sites et lutter contre la banalisation des paysages

Si beaucoup d'évolutions négatives ont aujourd'hui tendance à ralentir (extensions pavillonnaires...), voire à s'inverser (enfouissement des réseaux), des menaces ponctuellement importantes pèsent sur le paysage du Parc du Vexin français.



Vue lointaine sur le coteau où se situe le projet d'ouverture de carrières

© Julie Missonnier, L'Institut Paris Region

L'une des principales est le **projet d'extension de la carrière de Guitrancourt sur la commune de Brueil-en-Vexin**. Alors que la carrière actuelle est située sur le versant de la vallée industrielle de la Seine, et invisible du plateau, cette extension se situerait de l'autre côté de la crête et altérerait une unité paysagère jusque-là préservée. Cette activité, bien que provisoire dans le temps, perdure pour une trentaine d'années et bouleverse les sols et les paysages. Elle doit être exemplaire pendant l'exploitation de la carrière et au cours de son réaménagement en fin d'exploitation.

La carrière actuelle de Guitrancourt doit arriver en fin d'exploitation, qui devra être accompagnée. L'enjeu est la restitution d'un paysage ouvert tel qu'il préexistait à l'ouverture de la carrière, même s'il ne s'agit pas de le recréer à l'identique. Cette réouverture des vues pourrait passer par une reprise de la végétation, notamment du cordon boisé qui masque entièrement la carrière et les vues lointaines (en y ménageant des ouvertures, des éclaircies, en laissant ailleurs un développement de port plus libre). Elle pourrait également passer par une maîtrise des remblais, de à rétablir le profil d'origine sans chercher à tirer parti de l'opération pour le relever.



Vue vers le sud de l'espace non bâti résiduel entre les zones résidentielles du coteau de Triel-sur-Seine et Chanteloup-les-Vignes

© Audrey Gauthier, L'Institut Paris Region

Les secteurs d'extension du Parc sont soumis à une pression urbaine plus forte que le périmètre actuel, même si le SDRIF a considérablement freiné l'étalement urbain. **L'enjeu est de maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et d'éviter la formation d'un cordon bâti continu le long de celle-ci.**

Plus diffuse et généralisée sur le territoire, la banalisation des paysages est également à mentionner. Elle se fait insidieusement, par des petites actions échappant souvent à tout contrôle administratif ; en particulier les déclarations préalables pour les petits travaux (clôtures, portails, modification des huisseries...), même obligatoires, ne sont pas toujours effectuées. **L'accumulation de petites altérations peut finir par banaliser les paysages de façon significative. Il y a là un point de vigilance et une réflexion nécessaire sur les moyens d'enrayer ce phénomène.**

Au-delà de la préservation, les prochaines années pourront aussi voir une politique proactive sur les paysages de la part du Parc, des collectivités locales et des différents acteurs du territoire : reconquête des friches, réouverture des paysages de fond de vallée, élaboration d'un nouveau paysage agricole pouvant être qualifié de « soutenable », ou « de la transition énergétique » ou « de l'après-pétrole » (sachant que ces qualificatifs s'appliquent à l'activité dont témoignent les paysages).

Il s'agit d'anticiper les transitions et d'accompagner l'évolution des paysages liée à celle d'une agriculture (et plus généralement d'une économie) plus favorable à la biodiversité, à la fixation du carbone, au non-recours aux énergies fossiles, à la maîtrise du ruissellement, aux circuits courts et locaux. Il y aura peut-être un retour à des formes de polyculture-élevage, un développement du maraîchage, de la méthanisation, de l'agroforesterie, de la plantation de haies, de bosquets ou d'alignements. Tous ces changements peuvent avoir des impacts, positifs, mais aussi négatifs, sur les paysages, qui devront être anticipés.



Méandres de la Seine, La Roche-Guyon
© Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

Les boucles de la Seine de Guernes, Moisson et Giverny forment un site remarquable, voire exceptionnel au niveau francilien et national :

- paysage emblématique de vallée de la Seine en aval de Paris, avec ses affleurements de craie les boucles du fleuve et le patrimoine monumental, notamment La Roche-Guyon (qualité et notoriété partagées avec la boucle des Andelys et Château-Gaillard, plus en aval) ;
- un des sites majeurs d'Île-de-France du point de vue des milieux naturels ;
- des paysages majeurs de l'impressionnisme, notamment liés à Claude Monet, que ce soit dans les représentations (Vétheuil et les bords de Seine...) ou dans l'aménagement (Giverny).

Ces trois boucles, qui débordent sur la Normandie, forment une grande unité paysagère, avec une large co-visibilité. La prise en compte de leur unité et de leurs caractères remarquables communs justifie l'inclusion de l'ensemble de la partie francilienne dans le périmètre du Parc, même si la rive gauche ne peut pas être considérée à proprement parler comme faisant partie du Vexin.

La qualité et la notoriété de ce site, sa protection par des sites classés ou inscrits et la forte attractivité touristique de plusieurs de ses éléments (Giverny, La Roche-Guyon, Vétheuil...) le rend éligible à la démarche « Grand Site » (Opération Grand Site puis labellisation Grand Site de France, comme les falaises d'Étretat, la baie de Somme, etc.). En tout cas, elle justifierait une action concertée des acteurs institutionnels des deux régions pour renforcer sa protection (notamment en maîtrisant le développement dans ses parties encore non protégées, comme le long de la D201 entre Bennecourt et Limetz-Villez), le valoriser et maîtriser sa fréquentation. Le Parc pourrait jouer un rôle d'accompagnement et d'expertise.

Poursuivre la reconquête des trames éco-paysagères et des espèces à forte responsabilité, protéger le patrimoine géologique

Le Vexin français se caractérise par la présence d'une grande diversité de milieux naturels, dont certains des plus grands ensembles protégés d'Île-de-France. Sur le périmètre existant, **le Parc a développé des connaissances fines sur les trames éco-paysagères et dispose de tous les éléments pour mener des actions de reconquête. Il s'agira de les mener aux endroits les plus judicieux.** Sur les secteurs d'extension, la priorité sera de **hisser les nouveaux secteurs au même niveau de connaissance** que le périmètre déjà constitué afin d'étudier l'existence de connexions entre les rives droite et gauche de la Seine au niveau de la Boucle de Moisson, ou bien d'identifier les sites naturels urbains permettant de préserver des connexions entre le fond de vallée et le haut du coteau.



Une mosaïque de parcelles de cultures, prairies, bosquets et bétail, La Roche-Guyon
© Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

Le Parc naturel régional du Vexin français comprend également une biodiversité exceptionnelle. **Représentant près de 6% du territoire francilien, le PNR accueille un patrimoine naturel remarquable avec une forte responsabilité régionale pour la Chevêche d'Athéna (Athene noctua Scopoli, 1769) et l'Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus L., 1758).**

La conservation de zones enfrichées et de milieux pionniers proches de gravières est en effet favorable au maintien de l'Oedicnème criard. Pour ce qui concerne la Chouette chevêche d'Athéna, suite à un déclin important notamment lié à l'homogénéisation des paysages et à l'utilisation de produits phytosanitaires, les populations franciliennes semblent aujourd'hui se stabiliser notamment grâce aux mesures de protection mises en place (plantation et entretien de haies, maintien d'arbres isolés, de vergers hautes tiges et de cavités dans les bâtiments).



Chevêche d'Athéna (à gauche) et Oedicnème criard (à droite)

©Wikimedia Commons

A l'échelle régionale, le PNR a également une très forte responsabilité envers le groupe taxonomique des Chiroptères. En effet, le site accueille la seule population francilienne viable de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* Schreber, 1774), espèce « en danger critique d'extinction » en Île-de-France. 90% des populations de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* Bechstein, 1800), espèce classée comme étant « en danger » à l'échelle régionale, se trouvent également sur ce territoire. Les efforts du Parc et notamment la fermeture au public de cavités souterraines dans le cadre de conventions Natura 2000, semble aider les populations de chiroptères à se maintenir. Ces espèces ont néanmoins connu une très forte diminution de leurs effectifs au cours du dernier siècle. **Le nombre de Pipistrelles communes semble également être en diminution. Cette population est donc à surveiller.**

Le croisement des données issues des bases de données Faune Île-de-France et Cettia indique que la Chevêche d'Athéna a déjà été observée à **Triel-sur-Seine, Limetz-Villez et Rolleboise**. Et, que l'Oedicnème criard a déjà été observé à **Freneuse, Limetz-Villez, Méricourt, Moisson, Mousseux-sur-Seine, Rolleboise et Triel-sur-Seine**. Si ces communes viennent compléter le territoire du Parc, **une gestion pourra y être menée dans le cadre de la conservation de ces espèces à enjeux.**

Pour finir, les inventaires du patrimoine géologique ont montré que le Vexin français accueille **un patrimoine géologique de premier ordre** mais que la plupart des sites ont **un besoin urgent de protection** face aux menaces naturelles et/ou anthropiques.

Faire connaître le patrimoine bâti de grande qualité, étendre les connaissances et protections aux extensions et améliorer l'accessibilité des sites culturels

Le Parc bénéficie de nombreux atouts patrimoniaux : le territoire est presque intégralement couvert par des Sites et est encore relativement préservé des menaces que subissent d'autres territoires franciliens. Les paysages, ainsi protégés, sont d'une grande diversité.

Le **patrimoine monumental**, protégé au titre des Monuments historiques, est **particulièrement riche et en grand nombre**. Le **patrimoine de proximité** du périmètre élargi est **d'une grande richesse**. **L'ensemble des typologies du patrimoine bâti et du « petit patrimoine » sont présentes sur le Parc actuel et les communes d'extension**. Les identités patrimoniales des secteurs d'extension sont cohérentes avec celles recensées sur le Parc actuel.



Ferme seigneuriale à Gargenville

© Karine Tourret, PAKT



Maison de bourg à Freneuse

© Karine Tourret, PAKT

Le territoire est **dynamique** et bénéficie d'un **important vivier de structures culturelles, patrimoniales et artistiques**, organisant de nombreuses manifestations culturelles, et de plusieurs sites emblématiques à forte attractivité.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence certaines faiblesses dans la préservation (l'intégrité) des patrimoines paysager et bâti : on peut craindre **une disparité dans la politique de protection des paysages et des patrimoines entre le Parc actuel et les secteurs d'extension**. Un déséquilibre est constaté entre ces deux périmètres tant sur la surface protégée au titre des Sites qu'en nombre de Monuments historiques. Le Parc actuel est presque intégralement couvert par des Sites, alors qu'un seul secteur est concerné dans le périmètre d'extension. Le Parc actuel compte un Site Patrimonial Remarquable et aucun n'a été identifié sur les communes d'extension. Par ailleurs, certains acteurs du territoire et habitants méconnaissent encore la richesse patrimoniale et les outils existants.

Quelques cas de restaurations abusives ont pu être constatés dans les secteurs d'extension et une disparité de l'état sanitaire des patrimoines existe entre le cœur du territoire et les franges.

L'offre culturelle et touristique et le niveau d'équipements culturels sont hétérogènes selon les secteurs du territoire. **Des problèmes d'accès à la culture (manque d'information, difficultés financières, problèmes de transports en zone rurale, mise en réseau des acteurs) ont été identifiés.**

Enjeux liés aux ressources naturelles et à leur valorisation

Continuités écologiques des rivières et qualité des ressources en eau : des enjeux toujours d'actualité

Toutes les rivières présentent des enjeux de reconquête de continuité écologique, notamment pour les poissons migrateurs, et de restauration hydromorphologique. **L'enjeu de gestion des milieux humides** peut prendre une certaine ampleur, au vu des dynamiques de fermeture de certains milieux humides, le long de l'Epte en particulier.

La situation concernant le **fonctionnement des stations d'épuration est relativement en amélioration** avec 15 stations sur 22 suivies par le SATESE du Département du Val d'Oise, qui présentent un fonctionnement satisfaisant. Ainsi, la qualité physico chimique de la Viosne et du Sausseron s'est améliorée grâce aux efforts sur la collecte des eaux usées et leurs traitements. **Certaines stations et en particulier des petites, connaissent cependant encore et ont connu des dysfonctionnements dans les dernières années.**

Les rivières qui connaissent des pollutions diffuses déclassant leur qualité écologique en 2018 sont : l'Aubette de Meulan en aval de Vigny (DBO, azote ammonium, phosphate et phosphore total) ; l'Epte en aval de St-Clair (azote ammonium, phosphate et phosphore total) ; l'Aubette de Magny (azote ammonium) ; le ru du Lavoir (azote ammonium et nitrite) ; le ru à Lin (azote ammonium et nitrite, phosphate et phosphore total).

Du point de vue quantitatif, il existe des problèmes de recharge sur le bassin de la Montcient, ce qui peut affecter la rivière, et sur les masses d'eau souterraines de la Viosne, de l'Aubette de Magny et de l'Aubette de Meulan.

Le territoire présente des enjeux de maîtrise du ruissellement et de gestion d'inondations. Le territoire est surtout concerné par des **enjeux de ruissellement sur des surfaces agricoles**. En effet la texture limoneuse des plateaux est propice à la formation de croutes de battance et les surfaces

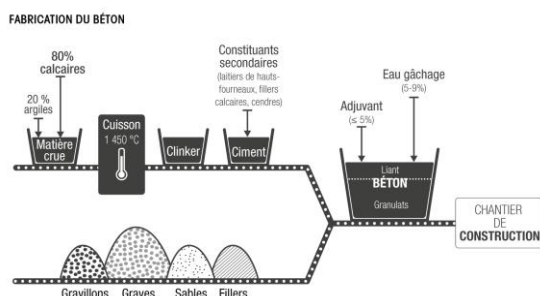
sarclées qui n'ont pas un couvert végétal constant, présentent une vulnérabilité au ruissellement accru, susceptibles de former des coulées de boues. Les dégâts éventuels sont majoritairement recensés en aval des bassins versants, autour des buttes de l'ouest ainsi que le long de la vallée de la Seine dans des parties urbanisées.

L'alimentation en eau potable tend vers une sécurisation par la mise en place de mesures de protection des captages, l'installation d'unités de traitement et l'optimisation de réseaux de distribution du territoire. Cependant ces mesures sont encore insuffisantes par rapport à des pollutions par les phytosanitaires qui peuvent être à la fois anciennes et rémanentes et plus récentes car de nombreux captages en exploitation ne sont pas encore protégés par une DUP. On constate des problèmes de qualité de l'eau potable distribuée, notamment à Genainville, Chaussy et Hodent.

Une activité extractive qui se doit d'être exemplaire

La possibilité de maintenir ou de poursuivre une activité extractive dans le sud du Parc apparaît comme l'un des enjeux futurs de la gestion des ressources du sous-sol. Concilier les enjeux économiques et environnementaux liés en particulier à l'exploitation de ressources en matériaux avec les objectifs de protection, de valorisation et de développement du territoire du parc naturel régional est un principe déjà inscrit dans la charte, qui restera un sujet essentiel dans les années futures.

En effet, les gisements de calcaires cimentiers reconnus d'intérêt interrégional, actuellement exploités au sud du Parc sur Guitrancourt et qui alimentent la cimenterie de la société Ciments Calcia à Gargenville, arrivent en fin d'exploitation. Afin de poursuivre la fabrication de ciment, la société Ciments Calcia a fait une demande d'ouverture d'une nouvelle carrière sur une centaine d'hectares (dont 73 hectares excavés) de l'autre côté de la butte, sur Brueil-en-Vexin, au sein de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières dite zone 109 (instituée en 2000).



Source : Institut Paris Region, *Granulats en Île-de-France – Panorama régional - juin 2017*

Au regard des objectifs du Parc, l'activité extractive des calcaires cimentiers, qui répond aux besoins actuels et futurs en matériaux du Grand Paris, se doit d'être exemplaire, et ce, dans toutes les étapes de l'exploitation, de l'avant-carrière (concertation, étude des impacts, projet de remise en état...) jusqu'au réaménagement final du site d'extraction (qualité de la remise en état, pérennité des réaménagements...) en passant par la phase d'activité proprement dite (réduction des nuisances, contrôles). L'autorisation environnementale d'exploitation a été délivrée par arrêté préfectoral en juin 2019, mais est contestée par les acteurs locaux et le Parc. De nombreuses études ont été conduites, mais plusieurs sujets font débat notamment au regard des incidences sur les paysages, sur la ressource en eau ou sur la question des conditions du réaménagement agricole en fin d'exploitation.

La promotion d'un développement sobre en ressources, privilégiant la réutilisation des bâtiments existants par la rénovation, la transformation, la multifonctionnalité plutôt que leur démolition-reconstruction, et **le développement de l'usage de modes de construction et de matériaux alternatifs sont à déployer sur le Parc**, avec les acteurs du territoire.

Un potentiel en ressources énergétiques renouvelables ou de récupération, et locales encore sous-exploité

Avec une indépendance énergétique de seulement 7,6%, le développement des EnR&R apparaît limité par rapport aux potentiels locaux (méthanisation, solaire, géothermie des nappes superficielles, bois énergie...). Il le doit en partie vraisemblablement à certaines sensibilités spécifiques des acteurs locaux, en lien avec le caractère naturel et préservé du PNR (contraintes patrimoniales, ABF...).



Coupe de bois de chauffage dans le Vexin
© Julie Missonnier, L'Institut Paris Region

Si leurs développements apportent des réponses d'ordre environnemental, ils impactent aussi des enjeux économiques et sociaux : diversification de revenus pour les agriculteurs, création d'emplois non délocalisables, maîtrise de l'évolution du prix des énergies, recettes fiscales au bénéfice du territoire.

Renouer les liens avec le territoire et faire émerger une activité agricole capable de relever les défis futurs

L'agriculture est une activité centrale sur le Vexin, qui joue un rôle majeur dans la production alimentaire mais aussi dans la qualité des paysages vexinois et la biodiversité, grâce notamment au maintien de l'activité d'élevage qui offre la possibilité de préserver des prairies et de développer l'agro-écologie. Néanmoins l'agriculture du Vexin semble aujourd'hui peu concernée par des évolutions qui touchent l'agriculture francilienne : diversification des cultures, développement du bio et de la vente locale, diversification des activités dans la production d'énergie verte, ...



Champs de céréales à maturité, Champagne-sur-Oise
© Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

La forte dynamique de développement des mesures agro-environnementales depuis la réforme de la PAC laisse cependant augurer des changements vers une agriculture plus à même de faire face aux nombreuses incertitudes à venir et aux défis à relever : alimentation locale de qualité, risque d'augmentation des sécheresses, des orages violents, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone, recherche d'énergie verte, maintien de la qualité des sols, préservation de la biodiversité, réduction des débits des cours d'eau...

Axé sur la valorisation du territoire et la préservation des richesses locales, le PNR pourra accompagner les agriculteurs dans de nouvelles voies d'expérimentations afin de trouver les réponses les plus adaptées aux enjeux du Vexin.

Le défi de la prévention des déchets et de l'économie circulaire

Dans le cadre des objectifs fixés dans le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets, répondant aux exigences réglementaires ambitieuses, les territoires et les acteurs des déchets vont devoir se mobiliser sur la prévention et l'amélioration de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage, afin que les pratiques de mises en décharge soient abandonnées et que les déchets

deviennent une ressource dans le cadre d'une économie circulaire.

Sur le périmètre du Parc, les enjeux les plus importants concernent : plusieurs axes d'intervention peuvent être envisagés, tels que :

- le déploiement de la prévention (par exemple au travers de la mise en place de la tarification incitative) et plus globalement la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire, de façon à faire évoluer les modes de consommation et de conception des produits sur les filières présentes sur le Parc (automobile notamment (conception mais aussi fin de vie (VHU), filière liée aux DEEE, ...), à lutter contre le gaspillage (notamment alimentaire) ;
- le développement du réemploi et de la réutilisation (développement de recycleries, ressourceries...);
- le développement de la valorisation matière à partir des gisements présents sur le territoire (biodéchets, déchets verts, résidus agricoles...) via la méthanisation et le compostage, en veillant à la préservation de la qualité des sols et en veillant à ne pas porter atteinte aux sites d'intérêt géologiques dans le cadre de la valorisation matière des déchets du BTP (remblaiement de carrières) ;
- la lutte contre les dépôts sauvages.

Enjeux liés à la démographie, l'activité, la mobilité et les risques et nuisances

Ralentissement démographique, vieillissement de la population et ménages vulnérables : des évolutions à anticiper

Le ralentissement de la croissance démographique, préconisé dans la précédente charte, s'est traduit par une réduction notable de l'excédent migratoire avec comme conséquence, un vieillissement plus prononcé, une réduction notable de la taille moyenne des ménages et une modification des structures familiales (moins de couples avec enfant, plus de personnes seules).

Les ménages les plus vulnérables (personnes seules et familles monoparentales) en augmentation de 7,5 points depuis 1999 (3,5 points en Île-de-France), sont davantage susceptibles d'être confrontés à des difficultés financières, notamment liées à la présence de grands logements individuels, potentiellement plus énergivores et à la nécessité de réaliser des déplacements motorisés.

Face à l'augmentation des personnes âgées, le territoire doit anticiper et préparer la question de la prise en charge de ses aînés dans un secteur où les déplacements non-motorisés sont complexes : maintien à domicile par l'adaptation des logements, portage de repas, déplacements... Le territoire devra également veiller à la présence suffisante de

personnels de santé qualifiés. Enfin, la modification de la structure des ménages sur le territoire a un impact direct sur les équipements, notamment scolaires.

Les populations des communes de l'extension de la Boucle de Moisson et des communes situées le long de l'Epte se caractérisent par un profil social moins favorisé. Les niveaux de revenus sont plus faibles, les taux de chômage plus élevés et les catégories sociales modestes surreprésentées. Ces secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter un décrochage des populations résidentes.

La faible évolution démographique au cours de la précédente charte bénéficie aux objectifs de conservation des villages à taille humaine et de limitation la consommation d'espaces naturels et agricoles, mais le territoire fait face à un vieillissement marqué de sa population (plus fort lorsque le parc de logement est constitué de maisons individuelles) et à un risque de fermeture d'écoles.

Pour maintenir le territoire vivant et éviter des fermetures d'écoles, la prochaine Charte pourrait assouplir la règle limitant la croissance démographique.

Pour faire face aux besoins d'une population vieillissante et en raison de la faible densité de certains professionnels médicaux, il sera nécessaire d'évaluer les besoins exacts de la population résidente et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Afin de favoriser la mobilité des plus âgés et des plus jeunes, et dans un objectif de développement durable, il serait intéressant de favoriser les mobilités douces et les continuités piétonnes.

Enfin, au vu de l'importance du parc de grands logements individuels, il pourrait être utile d'accompagner les ménages modestes dans l'isolation de leurs logements.



Nouveau quartier à Follainville-Dennemont

© Audrey Gauthier, L'Institut Paris Region

Une construction de logements modérée, vers un habitat plus collectif, mais encore insuffisamment diversifié

Avec environ 2000 logements construits entre 1999 et 2007, le PNR du Vexin affichait un taux de construction de 8% (contre 9% pour l'ensemble des PNR franciliens). Entre 2008 et 2016, ce taux est légèrement en baisse (7%) à l'image de l'ensemble des parcs d'Ile-de-France. Entre ces deux périodes, la part de maisons individuelles dans la construction a diminué, passant de 80% à 66%, au bénéfice de l'habitat collectif.

Avec 6% de logements vacants, le PNR du Vexin se distingue par un taux inférieur à la moyenne des PNR francilien et aux autres espaces ruraux. Un résultat à mettre sur le compte des efforts déployés en vue de réhabiliter un parc ancien, à travers une Opah mais aussi la création de logements sociaux dans le parc vacant.

L'adaptation des logements au vieillissement est un enjeu pour le PNR comme pour l'ensemble des espaces ruraux de l'Ouest francilien. Quitter le pavillon devenu trop grand et trop compliqué à entretenir, pour s'installer en cœur de bourg n'est envisageable qu'à condition d'y trouver un logement adapté aux difficultés de mobilité liées à l'avancée en âge.

Selon la base RPLS (recensement du parc locatif social), le taux de logements sociaux du PNR atteint 6% en 2017 (7% dans les PNR franciliens, 11% dans le rural francilien hors PNR) contre 4% en 2012. Aux 1760 logements sociaux recensés au sein du PNR, il faut ajouter 148 logements communaux réalisés entre 2007 et 2018, dont 111 à loyer conventionné. Devant l'insuffisance de l'offre de logements accessibles et la difficulté à faire venir les offices publics, les communes, suite à l'impulsion et avec le soutien du Parc, se sont engagées à favoriser la création de logements locatifs ou en accession sociale à la propriété.

En croisant l'âge du parc de logements et le revenu des ménages, des secteurs apparaissent comme pouvant abriter des ménages vulnérables. Il s'agit plus particulièrement des communes de la vallée de l'Epte. A ces difficultés liées au coût du chauffage s'ajoute celui de la mobilité, difficilement compressible dans des secteurs mal desservis par les transports en commun.

Certaines communes du PNR sont concernées par la problématique de l'habitat indigne en lien avec la vétusté d'un habitat rural ancien majoritairement occupé par des propriétaires modestes et âgés, avec des enjeux fort de repérage pour des ménages qui n'ont pas pour habitude de se signaler.

Un réseau de polarités secondaires de proximité trop inégal sur le territoire

Le territoire du parc manque encore de polarités secondaires permettant d'offrir aux habitants du parc situés dans les espaces les plus ruraux des services de proximité et un accès aux médecins plus aisés.

L'accessibilité aux généralistes, et plus généralement l'accès aux soins doit être un point de vigilance pour le PNR. Les secteurs centraux du PNR ont un niveau d'accessibilité aux généralistes insuffisant. Cet axe est à développer, surtout dans la perspective du vieillissement de la population et la prise en charge de la dépendance.

Le développement du numérique doit également être un point d'attention sur ce territoire. La couverture du territoire par la fibre très haut débit montre que de nombreuses parties du territoire ont un taux de locaux raccordables supérieur à 80%. C'est un des moyens de faciliter l'accès du plus grand nombre aux services publics avec la dématérialisation. L'utilisation du numérique dans le cadre de l'e-santé doit également être une piste à étudier dans ces communes.

Pas de polarités économiques marquées, des activités présentes dominantes, mais une activité industrielle pourvoyeuse d'emplois

Avec une densité d'emplois de 25 emplois/km², et un taux d'emploi de 0,44 emploi par actif, le territoire du Parc du Vexin présente **des ratios caractéristiques d'un territoire rural, très résidentiel et sans polarité économique d'importance supra-locale en son sein**. Néanmoins, quatre communes entièrement incluses dans le Parc totalisent plus de 1 000 emplois, concentrant 39% des emplois du PNR (Insee, RP 2015).

L'extension du Parc aux nouvelles communes et aux communes partiellement incluses, **conduit à une augmentation de 46% du nombre d'emplois** du Parc (de 18 119 à 26 464 emplois), mais à un **taux d'emploi réduit** à 0,41 emploi par actif (Insee, RP 2015).



Les Ateliers Laumonier à Nesle-la-Vallée

© Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

Contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre de la part d'un territoire si résidentiel, la **part de l'emploi relevant des activités dites « présentes »** dans l'emploi salarié total n'est « que » de **64,5%**, soit seulement 2,5 points de plus que la moyenne régionale (62%). Avec 2 500 emplois en 2015, **l'industrie représente ainsi 14% de l'emploi total du territoire** en 2015, contre 8% en moyenne régionale (Insee, RP 2015), et même 16,1% de l'emploi salarié, contre 6,6% en moyenne régionale (Insee, CLAP 2015).

Si le secteur industriel reste surreprésenté dans l'emploi local, il a cependant perdu environ 1 200 emplois depuis le début des années 2000, dont près de 400 emplois entre 2007 et 2010 (Insee, RP). **Les autres secteurs qui sont à la fois pourvoyeurs d'emplois et spécifiques du territoire par rapport à la moyenne régionale sont la construction, la santé et l'action sociale.** A l'inverse, sont sous-représentés par rapport à la moyenne régionale, les services aux entreprises, le commerce de détail et l'hébergement-restauration.

Le passage au périmètre des 107 communes ne modifie pas sensiblement la structure sectorielle de l'emploi du PNR.

Au total, 28 zones d'activités et emprises industrielles, s'étendant sur environ 234 ha, sont recensées dans les 91 communes entièrement incluses dans le PNR. **Le caractère urbain et industriel de la vallée de Seine, augmente sensiblement la capacité du territoire en zones d'activités économiques,** puisque **l'extension aux communes partiellement incluses et aux nouvelles communes augmentent les zones d'activités de respectivement 240 ha et 40 ha.**

Une clientèle marquée par les excursionnistes, une fréquentation en-deçà du potentiel des sites, qui souffrent du manque d'accessibilité

Concernant l'activité touristique, le PNR du Vexin français connaît une fréquentation de l'ensemble de ses sites touristiques à billetterie de 300 000 visiteurs par an en moyenne, auquel s'ajoutent les **nombreux excursionnistes et amateurs de tourisme vert** difficiles à dénombrer. Mais, malgré la qualité patrimoniale et paysagère du parc et l'engouement croissant pour le tourisme vert, **les fréquentations des sites ouverts au public semblent stagner. En revanche, l'activité cyclable est source d'attractivité.** Le développement des itinéraires montre une croissance des fréquentations aux écompteurs vélos (Valmondois, Montreuil-sur-Epte et Auvers-sur-Oise).

La question de l'accessibilité au territoire autre qu'automobile reste centrale. Si le baladobus permettait de connecter le territoire aux gares franciliennes de RER C, A et les lignes H et J (Cergy et Pontoise), son coût de fonctionnement n'a pas permis de le maintenir.

A l'heure des nouvelles mobilités, les solutions d'accessibilité sont à inventer pour ce territoire.



Château de Villarceaux
© Martin Hervouët, L'Institut Paris Region

Champagne-sur-Oise permet d'offrir une porte d'entrée supplémentaire au Parc depuis Paris. Des trains directs depuis la gare du nord relient le Parc en 52 minutes avec une fréquence très régulière (un train toute les heures le samedi et le dimanche). Par ailleurs, les gares de L'Isle Adam – Parmain et Champagne-sur-Oise sont connectées à Auvers-sur-Oise via un chemin de halage et des aménagements cyclables le long ou à proximité de l'Oise. La mise à disposition d'un service de location de vélo classique et à assistance électrique voire de véhicules autonomes, au départ des gares pourrait être facilitateur de mobilité au sein du parc.

Les communes nouvellement intégrées ou en extension permettront **une ouverture plus importante à la Seine.** Le projet de la véloroute de Paris au Havre est une opportunité pour le **développement du tourisme fluvial.** Il peut permettre un élargissement de l'offre touristique, de l'excursion à la journée au court séjour (péniche - hôtels, randonnées cyclable et fluviale...).

L'intégration de **Moisson** et particulièrement **de l'île de loisirs** est une opportunité pour élargir l'offre d'hébergement du Parc, (73 lits en 23 chambres, studios (9) et appartement (1), camping réservé au groupe), l'offre de séminaire et de restauration. Elle permet également de **diversifier l'offre de loisirs** (nautisme, golf, loisirs de plein air...).

Un usage de la voiture dominant, en hausse, mais des alternatives à conforter (vélo, transports en commun, marche à pied), pour un usage du quotidien

Le Parc Naturel Régional du Vexin est un territoire peu dense, où **l'usage de la voiture particulière** est aujourd'hui **particulièrement prépondérant, et toujours en croissance sur la période 2008-2015.** Cette tendance est générale sur la grande couronne, alors qu'elle est inverse sur la petite couronne ainsi que sur Paris.

Cette forte dépendance à la voiture – qui reste souvent le mode de déplacement le plus pratique sur les territoires de densité modeste – implique de proposer des solutions de déplacements pour les populations non motorisées ou fragiles (personnes âgées et ménages modestes).

Par ailleurs, le transport étant un des postes d'émissions majeurs de gaz à effets de serre et de polluants locaux, la **poursuite de sa décarbonation est indispensable pour parvenir aux objectifs de neutralité carbone** à l'horizon 2050. Il est donc indispensable de poursuivre les actions de développement et de promotions des modes alternatifs à la voiture particulière ainsi que des motorisations alternatives des véhicules (passage à l'électrique par exemple). Il importe également d'améliorer la coordination des différents acteurs de la mobilité afin de définir une stratégie commune et des actions et aménagements concertés.

Le **traitement de la voirie** est primordial pour autoriser une meilleure cohabitation des modes de déplacements dans les centres villes et centres-bourgs, et favoriser le **réinvestissement des espaces publics**. Cet enjeu est d'autant plus crucial que ces **centres du Vexin présentent une qualité patrimoniale remarquable, propice au développement de parcours piétons agréables**.

La **poursuite du déploiement de certaines polarités**, avec une offre de services et d'équipements associés, **peut permettre la poursuite du réancrage local des déplacements des habitants du Vexin**.

Enfin, l'opportunité d'intégrer de **nouvelles communes** au parc ne peut être jugée sur le volet transport. Toutefois, si ces dernières devaient être retenues, il est intéressant de souligner qu'elles présentent une **typologie assez différente des communes actuelles** du parc dans la mesure où elles sont plus denses, et situées en moyenne beaucoup plus près des transports en commun structurants régionaux.

Des risques et des nuisances localisées

Le périmètre d'étude apparaît globalement faiblement exposé aux risques naturels ou technologiques majeurs, polluants dans l'air ou aux nuisances sonores, bien que présentant **quelques sites industriels à risques ou générant des pollutions ou du bruit**. Les **grandes vallées**, plus peuplées, **particulièrement la vallée de Seine**, site historique de développement industriel en Île-de-France et passage privilégié d'infrastructures majeures, présentent un **profil spécifique** avec des **enjeux d'exposition plus importants** (inondation par crue, environnement industriel, bruit routier et ferroviaire).

Néanmoins l'ensemble du périmètre d'étude est concerné par des **niveaux de pollution à l'ozone** fluctuants mais globalement **en hausse**, pouvant affecter d'ores et déjà la végétation et l'agriculture,

et à plus long terme avec les évolutions du climat peut-être la santé humaine. La question de l'impact et de **l'adaptation de l'agriculture** du Vexin à ce sujet de l'ozone va devenir grandissante.

Concernant les **nuisances sonores**, les incidences sur les populations sont **localisées** pour le Vexin le long des **grandes infrastructures routières ou ferroviaires**. Les communes de la vallée de l'Oise ne disposent pas de carte stratégique du bruit, n'étant pas soumise à l'obligation réglementaire d'en réaliser.

Le survol aérien ne génère pas de niveaux sonores importants, mais l'évolution à la hausse du trafic aérien mérite un suivi des observatoires du bruit.

La **mise en service prochaine de la ligne de fret Serqueux-Gisors** appelle également un **suivi** des travaux qui seront réalisés dans la vallée de la Viosne sur **l'isolation phonique des logements** et sur **l'observatoire du bruit** qui devrait être mis en place. Du point de vue sonore, **le Vexin apparaît comme une vaste zone de calme qu'il convient de préserver**.



Reprise à venir du transport de fret sur la ligne J, Chars

© Julie Missonnier, L'Institut Paris Region

Enjeux liés au développement urbain et au fonctionnement du territoire

Une intercommunalité porteuse d'opportunités pour des projets structurants

Le PNR est constitué de nombreuses petites communes rurales qui ne peuvent bien souvent pas porter seules des projets territoriaux structurants. Les regroupements de communes en intercommunalités ont fortement évolué pendant la période de la charte. La **couverture complète** du PNR **par des groupements à fiscalité propre** constitue une opportunité intéressante pour porter des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

Néanmoins, certaines communes du périmètre actuel comme Parmain ainsi que des extensions potentielles comme Ronquerolles et Champagne-sur-Oise sont les seules de leur EPCI à être intégrées au périmètre d'étude. Cela nécessitera d'être **vigilant sur la cohérence des projets portés à l'échelle de leurs intercommunalités avec la charte du PNR.**

A l'inverse, la commune de Gommecourt est actuellement la seule commune appartenant à la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France dans le périmètre du Parc. L'intégration d'autres communes de cette intercommunalité permettra de plus intégrer les enjeux liés au PNR lors de la mise en place d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité.

Des formes et dynamiques urbaines contrastées

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol, de la typologie du bâti et des projets d'aménagement mettent en évidence des tendances émergentes et certaines particularités du Vexin :

- **une mutation de l'occupation du sol liée à l'activité des carrières, qui génère des bilans de consommation/renaturation importants**, qu'il faut bien distinguer de la croissance du tissu urbain classique accueillant la population et l'emploi, qui reste très mesurée ;
- **la production de logements a privilégié le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine, avec une densification en logements** qui s'est généralisée (nombre de logements à l'hectare) même si ce processus reste contrasté, et une **tendance à la réduction de la taille des logements**, notamment au sein des opérations en renouvellement urbain ;
- l'espace urbanisé au sein du Parc apparaît relativement "équilibré" en termes d'occupation du sol et de planchers construits et il ne devrait pas évoluer de manière significative dans le cadre du projet d'extension ;
- **les grandes propriétés occupent une place importante (16%)** des tissus urbains, en termes de surface foncière ;
- les **communes partiellement incluses – de même que la commune de Triel-sur-Seine**, présentent des **formes urbaines sensiblement différentes** des communes incluses ou en extension, ce qui interroge leur intégration entière au territoire du PNR par rapport à la cohérence des actions qui pourraient être menées (un habitat individuel libre/hétérogène plus disparate et dispersé, des centres-bourgs moins denses et donc plus éloignés des formes traditionnelles rurales, un habitat collectif discontinu moins intense dans son occupation spatiale (constructibilité, emprise au sol), une densification pavillonnaire par extension ou surélévation bâtie éloignée de l'intensification par divisions internes plus traditionnelles dans les villages et tissus ruraux, ou encore une intégration urbaine et

paysagère éloignée des trames parcellaires, viaires, bâties ou végétales).

Le **déploiement** sur une partie du périmètre d'étude de **dispositifs d'accompagnement**, directement ou indirectement **dédiés à l'aménagement** (opération d'intérêt national Seine-Aval (OIN), territoires d'investissement territorial intégré (ITI), TVA réduite) ainsi que la **vocation des territoires et leur capacité d'urbanisation** au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France 2030 (SDRIF), font apparaître un **fort contraste** entre la situation actuelle du PNR et son projet d'extension.



Vue projetée de la ZAC Ecopôle Seine-Aval, Triel-sur-Seine
© Agence Quintet

La taille des secteurs opérationnels, les enjeux, les objectifs, et les moyens financiers et techniques que nécessitent les opérations accompagnées par ces dispositifs sont en effet **sans commune mesure** avec de petites opérations (secteurs pollués de grande échelle, sites d'envergure métropolitaine, modes opérationnels lourds, etc.). Le contexte urbain et territorial plus "complexe" des territoires faisant l'objet du projet d'extension pose ainsi question. Les nouveaux enjeux qu'ils représentent et les modalités d'actions qu'ils nécessitent sont-ils du ressort de la mission première du Parc ? Si oui, le PNR en projet sera-t-il en capacité de pouvoir assurer avec autant d'efficacité et de moyens l'ensemble de ses missions futures ?

L'intégration de ces territoires peut-elle être envisagée suivant une **sectorisation plus fine que l'échelle communale** (type inclusion partielle) ou doit-elle examiner une **nouvelle forme partenariale** entre territoires "différenciés" dans le cadre de l'élaboration de la charte ?

En amont d'une approche détaillée par secteurs urbains, la liste suivante propose, à ce stade, de hiérarchiser les communes concernées par le projet de PNR en fonction de **l'accumulation des dispositifs** sus mentionnés comme suit :

- 82 communes "sans dispositif" : 77 communes incluses ; 2 communes partiellement incluses (Champagne-sur-Oise, Ronquerolles) ; 3 communes d'extension (Bennecourt, Limetz-Villez, Moisson) ;

- 20 communes "ITI" : 13 communes incluses (Brueil-en-Vexin, Drocourt, Évecquemont, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Guernes, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette) ; 3 communes partiellement incluses (Guitrancourt, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine) ; 4 communes d'extension (Hardricourt, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Rolleboise) ;
- 1 commune "secteur OIN" : Freneuse ;
- 3 communes "secteur OIN + ITI" : Follainville-Dennemont (incluse), Gargenville, Juziers (partiellement incluses) ;
- 1 commune "OIN + TVA réduite + ITI" : Triel-sur-Seine (extension).

Responsabilité et vulnérabilité vis-à-vis du changement climatique

Anticiper et s'approprier les enjeux liés à l'eau et au climat

De manière globale, les caractéristiques du territoire (climat, sol, hydrographie, relief, présence humaine, activités économiques...), et les connaissances de prospective climatique (sécheresse, chaleur et pluies d'orages notamment) montrent que **les enjeux liés à l'eau vont devenir particulièrement prégnants** dans le futur pour le territoire du parc naturel régional du Vexin français.

La vigilance devra porter d'une part sur le **manque d'eau saisonnier**, avec des indicateurs de sécheresse des sols et de baisse probable des débits d'étiage qui nécessitent d'**avoir une stratégie préventive sur tous les usages liés à l'eau**, en lien avec la disponibilité des eaux souterraines pour l'eau potable et l'activité agricole, **l'assainissement et la qualité des eaux de surface** (manque de dilution des rejets des stations d'épuration), mais aussi la **rénovation énergétique et l'appréhension du risque de retrait gonflement des argiles** pour les maisons individuelles (mauvaises fondations).



Source : « Le changement climatique en Île-de-France, c'est l'affaire de tous ! », exposition 2019, AREC Île-de-France

D'autre part, les **phénomènes de ruissellement**, déjà présents, devraient être aggravés à l'avenir par la sécheresse des sols lors des accidents climatiques d'épisodes orageux (en lien avec la chaleur, davantage d'instabilité des masses d'air humides).

Le Parc, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, avait réalisé des premiers travaux sur une étude de **vulnérabilité**. Des éléments de réponse au niveau national et régional sur la connaissance sont à disposition, la question est de leur **appropriation par les différents acteurs** aux échelles infra pour guider leurs décisions. La capacité à **construire une culture commune**, de **disposer d'espaces d'échanges**, d'**accéder aux données** et de **les comprendre** pour les intégrer dans les différents exercices de planification est un **enjeu fondamental**.

Points de vigilance concernant les émissions de GES

Le fonctionnement du territoire génère des **consommations énergétiques et des émissions de GES territoriales faibles** relativement à celles du reste de l'Île-de-France : **tant en valeur brute** (de l'ordre du pourcent par rapport à l'Île-de-France) **qu'en performance relative** (comparaison des ratios) **et en évolution** (baisse entre 2005 et 2015 plus rapide).

Néanmoins, des **attentions particulières** sont à porter sur :

- les consommations énergétiques d'un habitat individuel ancien (énergivore) ;
- les consommations importantes de carburants des transports routiers au 1er rang des émissions de GES territoriales ;
- une vulnérabilité énergétique associée (chauffage, carburant) plus sensible dans l'ouest du périmètre d'étude ;
- un poids significatif des émissions de GES du secteur de l'agriculture, et ponctuellement, de l'Industrie (Ciment Calcia, Gargenville) si extension ;
- les consommations en hausse de bois individuel, en lien avec les préoccupations de santé publiques (exposition aux particules en période de chauffe).

Si les **démarches PCAET sont diversement enclenchées** et demandent à se concrétiser, les **dynamiques actions soutenues par le Parc du Vexin** (CEE, TEPCV, CEP, EIE...) sont cependant **en place**. Des **relais** seraient à **attendre d'autres structures** (syndicats d'énergie, Plateforme Territoriale de la Renovation Energétique / Agence Locale de l'Energie et du Climat ...).

Secteurs d'extension - Synthèse

Périmètre	Secteurs	Nombre de communes	Surface (en hectares)	Population 2017
Parc actuel	Communes entièrement incluses	91	67 540	79 522
	Communes partiellement incluses	7	3 500 inclus (sur 5 230 au total)	24 916
	Total Parc actuel	98	71 040	104 438
Extensions	Confluence Epte/Seine	2	1 640	3 839
	Boucle de Moisson	5	3 320	6 883
	Commune d'Hardricourt	1	330	2 289
	Commune de Triel-sur-Seine	1	1 380	11 892
	Total Extensions	9	6 670	24 903
Périmètre d'étude		107	79 510	129 341

Secteur : Confluence de l'Epte avec la Seine

Nombre de communes : 2 communes (Bennecourt et Limetz-Villez)

Principales caractéristiques Communes situées à la confluence Epte/Seine, en rive droite de la Seine / 3 770 hab. en 2015

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Richesse du patrimoine bâti et des paysages : ce secteur est couvert pour moitié par des sites inscrits (Boucles de la Seine de Moisson à Guernes) et classés (site de Giverny-Claude-Monet, confluent de la Seine et de l'Epte, site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson).</p> <p>Si les typologies de bâti rural sont très présentes sur le Parc actuel, elles le sont aussi dans les secteurs d'extension de la Boucle de Moisson et de Confluence Epte. Ces communes ont une identité rurale marquée et une unité patrimoniale commune. Les maisons rurales, les petites fermes reconverties et les anciennes maisons de vigneronnes ponctuent les villages-rues, au tissu continu, accrochés au coteau.</p> <p>Richesse biodiversité : présence de deux sites Natura 2000, la ZSC de la vallée de l'Epte (9 espèces d'intérêt communautaire et 5 habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires), l'extrémité ouest de la ZSC Coteaux et Boucles de la Seine (7 espèces d'intérêt communautaire dont certaines prioritaires, 13 habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires) + extrémité de la RNN des Coteaux de la Seine</p>	<p>COHERENCE</p> <p>Présence d'espèces emblématiques du Parc du Vexin français : la Chevêche d'Athéna et l'Oedichnème criard, espèces pour lesquelles le Parc a une responsabilité régionale de conservation, ont déjà été observés à Limetz-Villez</p> <p>Un patrimoine bâti de même type que le Parc du Vexin français : du point de vue du patrimoine bâti, les identités patrimoniales des secteurs d'extension sont cohérentes avec celles recensées sur le Parc actuel.</p> <p>De grandes unités écopaysagères communes : ce secteur partage le territoire de projets agroenvironnemental et climatique « Vexin français » avec le Parc</p> <p>DIFFERENCES</p> <p>Les formes urbaines de ce secteur sont dominées par l'habitat individuel, de façon plus prononcée que le Parc du Vexin français. Cela marque une légère différence avec le territoire actuel, mais les types de patrimoines bâtis restent cohérents avec le Parc</p>	<p>OPPORTUNITES offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Paysages : Prise en compte globale des boucles de la Seine, avec la possibilité d'étudier une action Grand Site de France</p> <p>Milieux naturels / eau : Prise en compte de l'ensemble de la vallée de l'Epte</p> <p>Tourisme : l'inclusion de ce secteur permet de travailler sur l'ensemble de la véloroute et des haltes fluviales autour des boucles de Seine, de Follainville-Dennemont à Limetz-Villez</p> <p>Renaturation des berges de la Seine : l'inclusion de la partie riveraine de la Seine offre l'opportunité de développer les opérations de renaturation de berges et d'exercer une vigilance sur le maintien de berges non artificialisées</p>

Secteur : Boucle de Moisson

Nombre de communes : 5 communes (Freneuse, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise)

Principales caractéristiques : Communes comprises dans le grand méandre de la Seine après Mantès-la-Jolie, en rive gauche / 6 883 habitants en 2017

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Richesse paysagère : la boucle est couverte aux deux tiers par les sites inscrits des Boucles de la Seine de Moisson à Guernes et classés des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson. Par ailleurs, les boucles de la Seine de Guernes, Moisson et Giverny forment un site remarquable, voire exceptionnel au niveau francilien et national (paysage emblématique de vallée de la Seine en aval de Paris, un des sites majeurs d'Île-de-France du point de vue des milieux naturels, des paysages majeurs de l'impressionnisme). La qualité et la notoriété de ce site, sa protection par des sites classés ou inscrits et la forte attractivité touristique de plusieurs de ses éléments (Giverny, La Roche-Guyon, Vétheuil...) le rend éligible à la démarche « Grand Site ».</p> <p>Richesse biodiversité : présence d'une réserve naturelle régionale (RNR de la Boucle de Moisson), de deux sites Natura 2000 parmi les plus riches d'Île-de-France (ZPS Boucle de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, avec 47 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et ZSC Coteaux et Boucles de la Seine, avec présence de 13 habitats d'intérêt communautaire prioritaires), de Znieff 1</p> <p>Patrimoine bâti : Si les typologies de bâti rural sont très présentes sur le Parc actuel, elles le sont aussi dans les secteurs d'extension de la Boucle de Moisson et de Confluence Epte : identité rurale marquée, unité patrimoniale commune. Les maisons rurales, les petites fermes reconverties et les anciennes maisons de vigneronns ponctuent les villages-rues, au tissu continu, accrochés au coteau. Freneuse a une identité un peu plus urbaine. La proximité du train à Bonnières-sur-Seine a permis l'arrivée, entre la fin du XIXe siècle et le début des années 1920, d'une population urbaine, plus riche, souhaitant se faire construire des « pieds à terre à la campagne ». On trouve donc aussi bien des maisons rurales, dans des venelles et des cours communes, que des maisons de notables et des villas. Elles ont une architecture plus recherchée, spécialement dans les décors de façades et dans l'utilisation de matériaux tels que la brique, les faux pans de bois ou la meulière.</p>	<p>Éléments de COHERENCE</p> <p>Présence d'espèces emblématiques du Parc du Vexin français : la Chevêche d'Athéna a déjà été observée à Rolleboise. Et, l'Oedionème criard a déjà été observé à Freneuse, Méricourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, et Rolleboise</p> <p>De grandes unités écopaysagères communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte de l'unité paysagère de l'ensemble des boucles de la Seine (Guernes, Moisson, Giverny) et de leurs caractères remarquables communs justifie l'inclusion de l'ensemble de la partie francilienne dans le périmètre du Parc, même si la rive gauche ne peut pas être considérée à proprement parler comme faisant partie du Vexin. - territoire de projets agroenvironnementaux et climatiques commun avec le Parc (secteur « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ») <p>Des territoires d'action communs : le programme Leader Seine-Aval, dont le Parc est partenaire, comprend une partie de la boucle de Moisson (Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise)</p> <p>DIFFERENCES</p> <p>Freneuse est dotée d'une capacité d'urbanisation maximale importante au SDRIF (en extension, proximité d'une gare), 146 ha sont ciblés secteurs opérationnels OIN Seine-aval. La dynamique est celle d'un développement urbain important. Par ailleurs La zone commerciale et industrielle entre Freneuse et Bonnières-sur-Seine a un fort impact sur le paysage et constitue un point noir de ce point de vue.</p>	<p>OPPORTUNITÉS offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Paysages : Prise en compte globale des boucles de la Seine, avec la possibilité d'étudier une action Grand Site de France. Le Parc pourrait jouer un rôle d'accompagnement et d'expertise.</p> <p>Biodiversité : inclure les habitats remarquables de la boucle de Moisson dans le Parc, renforcer le partenariat avec l'Agence des Espaces Verts (opérateur du site Natura 2000), apporter l'appui du Parc pour le suivi faune-flore et l'accompagnement sur les projets afin de les intégrer au mieux et préserver sa valeur écologique (notamment mise en œuvre du front urbain et des continuités écologiques au SDRIF)</p> <p>Tourisme : l'île de loisirs de Moisson-Mousseaux est un équipement touristique et de loisirs important qui pourrait être une porte d'entrée renforcée pour la valorisation du territoire et des patrimoines</p> <p>Renaturation des berges de la Seine : l'inclusion de la partie riveraine de la Seine offre l'opportunité de développer les opérations de renaturation de berges et d'exercer une vigilance sur le maintien de berges non artificialisées</p> <p>QUESTIONNEMENTS</p> <p>L'intégration au PNR de la partie urbaine et à urbaniser de la commune de Freneuse pose question compte-tenu de la volonté de conforter sa vocation de pôle urbain et son intégration dans la dynamique de l'OIN</p>

Secteur : Hardricourt

Nombre de communes : 1 commune

Principales caractéristiques : Confluence vallée de la Montcient/vallée de la Seine / 2 289 hab. en 2017

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Richesse biodiversité : pas de site d'intérêt écologique recensé</p> <p>Richesse du patrimoine bâti : Les communes de la Vallée de la Seine (de Juziers à Triel-sur-Seine) forment un ensemble cohérent et constituent ainsi une unité patrimoniale commune à toute la vallée. L'intégration de ces communes, aux typologies plus urbaines, apportera une plus grande diversité patrimoniale au Parc. Mais il faudra veiller à gérer l'étalement urbain, l'impact de l'intense trafic routier sur cet unique axe de circulation de cette rive de la Seine et les programmes immobiliers en cours. Une attention particulière devra être apportée aux alignements dans les centres bourgs pour maintenir l'homogénéité des façades, la richesse des décors et la présence de détails d'architecture (par exemple la série de lucarnes gerbières engagées à croupes possédant encore leurs poulies à Vaux-sur-Seine). Tous ces éléments sont importants et concourent à l'identité des communes. Il conviendra de veiller à leur entretien ou leur restauration pour les maintenir en place.</p> <p>A noter, la présence sur Hardricourt d'un bâtiment industriel, l'usine du chocolatier Barry-Callebaut. C'est le lieu du siège français de la marque, qui y maintient une partie de la production.</p>	<p>Eléments de COHERENCE</p> <p>De grandes unités écopaysagères communes : territoire de projets agroenvironnementaux et climatiques commun avec le Parc (secteur « Vexin français »)</p> <p>Des territoires d'action communs : commune incluse dans le programme Leader Seine-Aval, pour lequel le Parc est partenaire</p> <p>DIFFERENCES</p> <p>Construction : un taux de construction en forte hausse entre 1999-2007 et 2008-2016 (Hardricourt se démarque nettement avec un taux de construction qui atteint 32% entre 2008 et 2016, et une part très faible de maisons individuelles parmi les logements réalisés (14%)). Le taux de vacance est élevé (11%), illustrant la faible attractivité des logements du cœur de bourg, et la nécessité d'une politique ambitieuse de rénovation.</p> <p>Mobilités : une desserte TC plus performante, des besoins et enjeux différents du Parc</p>	<p>OPPORTUNITES offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Biodiversité : intégrer l'aval de la Montcient dans le Parc et travailler sur la trame verte et bleue sur l'ensemble du cours d'eau et de la vallée</p> <p>Biodiversité et paysages : maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et éviter la formation d'un cordon bâti continu</p>

Secteur : Triel-sur-Seine

Nombre de communes : 1 commune

Principales caractéristiques : Commune qui s'étend du massif de l'Hautil (en continuité de Vaux-sur-Seine dans le PNR) au cœur de la Boucle de Chanteloup / 11 892 hab. en 2017

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Richesses naturelles : présence de znieff 1 et 2 sur une grande moitié de la commune (secteur massif de l'Hautil et sud de la plaine), Nombre important d'espèces très rares recensées (base Cettia)</p> <p>Richesse du patrimoine bâti : Les communes de la Vallée de la Seine (de Juziers à Triel-sur-Seine) forment un ensemble cohérent et constituent ainsi une unité patrimoniale commune à toute la vallée. L'intégration de ces communes, aux typologies plus urbaines, apportera une plus grande diversité patrimoniale au Parc. Mais il faudra veiller à gérer l'étalement urbain, l'impact de l'intense trafic routier sur cet unique axe de circulation de cette rive de la Seine et les programmes immobiliers en cours. Une attention particulière devra être apportée aux alignements dans les centres bourgs pour maintenir l'homogénéité des façades, la richesse des décors et la présence de détails d'architecture (par exemple la série de lucarnes gerbières engagées à croupes possédant encore leurs poulies à Vaux-sur-Seine). Tous ces éléments sont importants et concourent à l'identité des communes. Il conviendra de veiller à leur entretien ou leur restauration pour les maintenir en place.</p>	<p>Eléments de COHERENCE</p> <p>Présence d'espèces emblématiques du Parc du Vexin français : la Chevêche d'Athéna et l'Oedicnème criard ont déjà été observés à Triel-sur-Seine</p> <p>Des territoires d'action communs : commune incluse dans le programme Leader Seine-Aval, pour lequel le Parc est partenaire</p> <p>DIFFERENCES</p> <p>Commune beaucoup plus peuplée que les communes du Vexin / profil atypique + enjeux d'exposition aux risques et nuisances plus marqués liés à l'environnement industriel et à la présence d'infrastructures majeures</p> <p>Tissus urbains : un profil urbain plus marqué, avec des logements collectifs plus nombreux, un habitat individuel hétérogène, plus disparate et dispersé, des centre-bourgs moins denses</p> <p>Un taux de construction en forte hausse entre 2008-2016 par rapport à 1999-2007, mais un taux proche de secteurs du Vexin (un taux de construction qui augmente, passant de 4% à 10% entre 1999-2007 et 2008-2016)</p> <p>Nombreux projets d'aménagements en cours de réalisation (capacités importantes d'urbanisation offertes au sdrif, plusieurs secteurs opérationnels de l'OIN Seine-Aval + dispositifs ITI et TVA réduite) :</p> <p>Mobilités : une desserte TC plus performante, des besoins et enjeux différents du Parc</p>	<p>OPPORTUNITES offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Biodiversité et paysages : maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et éviter la formation d'un cordon bâti continu</p> <p>A noter une flèche verte à vocation écologique et de liaison verte est inscrite au SDRIF afin de relier le massif de l'Hautil à l'intérieur de la boucle et éviter une coupure complète par le continuum urbain</p> <p>Mobilités : mieux coordonner les déplacements du plateau vers les gares en vallées</p> <p>Relations urbain-rural : développer les coopérations (alimentation, produits biosourcés, traitement des déchets...)</p> <p>Remarque : la boucle de Triel-sur-Seine/Carrières-sous-Poissy constitue un bassin historique de production de matériaux alluvionnaires. Si l'exploitation a été intensive par le passé, ce secteur est en fin d'activité et la carrière de Triel-sur-Seine est en cours de réaménagement. Le niveau de pression lié à l'activité extractive est donc très limité.</p> <p>QUESTIONNEMENT</p> <p>Le dynamisme actuel de l'aménagement sur Triel est sans commune mesure avec les autres secteurs</p> <p>La présence de la « mer de déchets » dans la plaine de Triel-sur-Seine, constitue un point noir à traiter</p> <p>Les grands projets et le secteur de dépôts sauvages sont-ils à intégrer au Parc ?</p>

Secteur : Intégration entière des communes partiellement incluses de la vallée de Seine

Nombre de communes : 5 communes (Guitrancourt, Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine)

Principales caractéristiques : Communes riveraines de la Seine en rive droite, de Vaux-sur-Seine à Gargenville, dont la partie urbaine est majoritairement exclue à ce jour du périmètre du Parc. Pour Guitrancourt, 615 habitants en 2017, plus éloignée de la Seine, seule une petite zone d'activité industrielle est exclue du Parc. Communes peuplées, relativement aux communes du Parc. Elles totalisent en 2017, 19 026 habitants.

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Richesse du patrimoine bâti : Les communes de la Vallée de la Seine (de Juziers à Triel-sur-Seine) forment un ensemble cohérent et constituent ainsi une unité patrimoniale commune à toute la vallée. L'intégration de ces communes, aux typologies plus urbaines, apportera une plus grande diversité patrimoniale au Parc. Mais il faudra veiller à gérer l'étalement urbain, l'impact de l'intense trafic routier sur cet unique axe de circulation de cette rive de la Seine et les programmes immobiliers en cours. Une attention particulière devra être apportée aux alignements dans les centres bourgs pour maintenir l'homogénéité des façades, la richesse des décors et la présence de détails d'architecture (par exemple la série de lucarnes gerbières engagées à croupes possédant encore leurs poulies à Vaux-sur-Seine). Tous ces éléments sont importants et concourent à l'identité des communes. Il conviendra de veiller à leur entretien ou leur restauration pour les maintenir en place.</p>	<p>Éléments de COHERENCE</p> <p>De grandes unités écopaysagères communes : Territoire de projets agroenvironnementaux et climatiques commun avec le Parc (secteur « Vexin français »)</p> <p>Des territoires d'action communs : communes incluses dans le programme Leader Seine-Aval, pour lequel le Parc est partenaire</p> <p>DIFFERENCES</p> <p>Poids de population important par rapport au reste du Vexin + enjeux d'exposition aux risques et nuisances plus marqués liés à l'environnement industriel et à la présence d'infrastructures majeures</p> <p>Une activité économique plus concentrée dans de grandes zones d'activités, notamment industrielles alors que l'activité est plus diffuse dans le Parc</p> <p>Tissus urbains : un profil urbain plus marqué, avec des logements collectifs plus nombreux, un habitat individuel hétérogène, plus disparate et dispersé, des centre-bourgs moins denses</p> <p>Mobilités : une desserte TC plus performante, des besoins et enjeux différents du Parc</p>	<p>OPPORTUNITES offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Biodiversité et paysages : maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et éviter la formation d'un cordon bâti continu</p> <p>Eau et biodiversité : l'inclusion de la partie riveraine de la Seine offre l'opportunité de développer les opérations de renaturation de berges et d'exercer une vigilance sur le maintien de berges non artificialisées</p> <p>Mobilités : mieux coordonner les déplacements du plateau vers les gares en vallée</p> <p>Relations urbain-rural : développer les coopérations (alimentation, produits biosourcés, traitement des déchets...)</p> <p>QUESTIONNEMENT</p> <p>Gargenville : qualité et importance du bâti patrimonial moindre que d'autres secteurs (sur Gargenville, même si les types de bâtis patrimoniaux sont similaires à ceux du parc, une grande partie est dénaturée. Et le bâti dominant n'est pas patrimonial)</p> <p>Certaines communes sont visées par des projets complexes et d'envergure en renouvellement ou en extension soutenus par différents dispositifs (OIN, ITI) : sont-ils à intégrer au Parc ?</p>

Secteur : Intégration entière des communes partiellement incluses de la vallée de l'Oise

Nombre de communes : 2 communes (Ronquerolles, Champagne-sur-Oise)

Principales caractéristiques : Champagne-sur-Oise est riveraine de l'Oise en rive droite, sa partie urbaine est exclue à ce jour du périmètre du Parc. Sur Ronquerolles, seule une petite zone d'habitat située de l'autre côté de l'A16 n'est pas dans le Parc / 5 890 hab. en 2017.

Richesses patrimoniales (nature, culture, paysages)	Cohérence avec le Parc (identité, fonctionnement)	Pertinence
<p>Les secteurs bâtis de ces deux communes ne présentent pas d'élément remarquable du point de vue patrimonial, naturel, culturel ou paysager</p>	<p>Eléments de COHERENCE</p> <p>De grandes unités écopaysagères communes : territoire de projets agroenvironnementaux et climatiques commun avec le Parc (secteur « Vexin français »)</p> <p>DIFFERENCES Les parties urbaines de ces deux communes, qui sont exclues du Parc actuel, sont davantage tournées vers la vallée de l'Oise (unités paysagères « Vallée de l'Oise moyenne », « Vallée de l'Oise amont »)</p>	<p>OPPORTUNITES offertes par l'extension du Parc sur ce secteur</p> <p>Biodiversité et paysages : maintenir les coteaux encore non bâtis comme transition entre les hauteurs boisées et le fond de la vallée et éviter la formation d'un cordon bâti continu</p> <p>Eau et biodiversité : l'inclusion de la partie riveraine de l'Oise offre l'opportunité d'exercer une vigilance sur le maintien de berges non artificialisées</p> <p>Gestion plus simple des communes : l'inclusion des secteurs bâtis manquants permettrait une gestion plus simple des communes qui ne seraient plus « coupées en deux ». Ces secteurs bâtis ne présentent pas de facteurs limitant pour leur rattachement au périmètre du Parc.</p>



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49